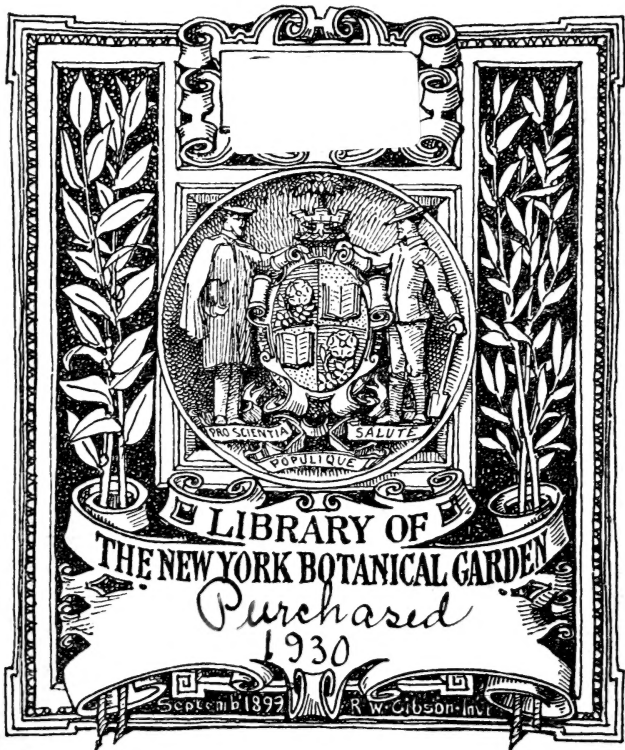


John H. ... Samuel Clow 1817

XX

Miss F. Porter, N.Y.



ANNUAIRE
NÉCROLOGIQUE,

OU

COMPLÉMENT ANNUEL

ET

CONTINUATION DE TOUTES LES BIOGRAPHIES,
OU DICTIONNAIRES HISTORIQUES;

CONTENANT la vie de tous les hommes remarquables par leurs actes
ou leurs productions, morts dans le cours de chaque année, à
commencer de 1820. — ORNÉ DE PORTRAITS.

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ

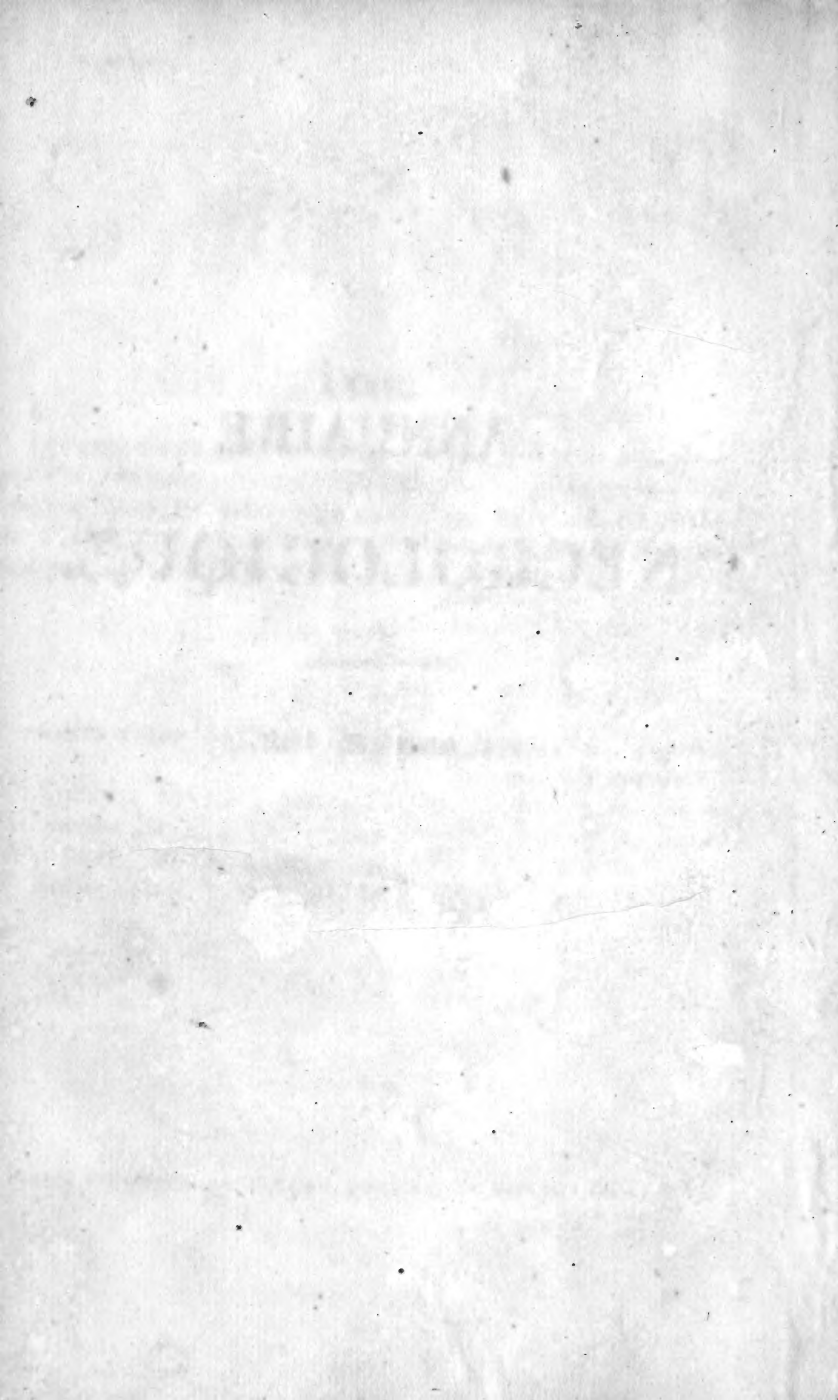
PAR A. MAHUL.

ANNÉE 1824.

PARIS,

PONTHIEU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PALAIS-ROYAL,
GALERIE DE BOIS, N° 252 ET 253.

Décembre 1825.



ANNUAIRE
NÉCROLOGIQUE.



5^e ANNÉE. 1824.

XA
.N6368
1824

AVIS.

Les personnes qui auraient des renseignements à donner pour l'*Annuaire Nécrologique de 1825*, sont priées de vouloir bien les adresser, FRANC DE PORT, à l'*Editeur de l'Annuaire Nécrologique (Bureau de la Revue encyclopédique)*, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 18.

Première année de l'Annuaire Nécrologique, 1820, 4 portr.	5 francs.
II ^e Année, 1821, 4 portraits.	7 fr. 50 c.
III ^e Année, 1822, 4 portraits.	7 fr. 50 c.
IV ^e Année, 1823, 4 portraits.	8 fr.
V ^e Année, 1824, 4 portraits.	8 fr.





Reveil sc.

Le Prince Eugène.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE,

OU

COMPLÉMENT ANNUEL

ET

CONTINUATION DE TOUTES LES BIOGRAPHIES,
OU DICTIONNAIRES HISTORIQUES ;

CONTENANT la vie de tous les hommes remarquables par leurs actes
ou leurs productions, morts dans le cours de chaque année, à
commencer de 1820. — ORNÉ DE PORTRAITS.

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ

PAR A. MAHUL.

ANNÉE 1824.

DE MAHUL
NEW YORK
STANFORD
GARDEN.

PARIS,

PONTHIEU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PALAIS-ROYAL,
GALERIE DE BOIS, N° 252 ET 253.

Décembre 1825.



TABLE

DES

ARTICLES CONTENUS DANS L'ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE
DE 1824.

PARTIE FRANÇAISE.

A.

Agoult (d'), évêque de Pamiers.
Aignan.
Albignac (le comte Ph. Fr. d').
Arnavon.
Aubertin.

B.

Bacler d'Albe.
Bail.
Barentin-Montchal.
Baroud.
Bausset (le cardinal de).
Beauchêne (Chauvot de).
Beauharnais (le prince Eugène).
Bellay (Fr. Ph.)
Benit (1825).
Bergon.
Bernardi.
Bert (P. Cl. Fr.).
Bidou.
Boiste.

C.

Cambacérés.
Caron, chirurgien.
Champcour.
Chastellain.
Christophe (Mathieu).
Colleville (M^{me} de).
Condé (M^{lle} de).
Constant-Berrier.

Cordier, conventionnel.
Cugnet de Montarlot.
Cuvelier.

D.

Dalmas.
Dampierre (le marquis de).
Daudet.
David, graveur.
Déguerle.
Dejean (le comte).
Delichères (1820).
Deschamps, chirurgien.
Desprez Saint-Clair.
Doderet.
Donnat, architecte.
Drouet, conventionnel.
Dubois (Fr. N. A.).
Dubreuil (J.).
Ducrest (le marquis).
Dumont de Courzet.
Dussault (J. J.).
Duvaucel (A.).

E.

Eymar (Cl.) (1822).

F.

Figon.
Fulvy (le marquis de) (1825).

G.

Gautier (du Var).

APR 2 1930

Geraut.
 Gericault.
 Girodet.
 Guillemeau (J. J. D.) (1823).

H.

Heurtier.
 Hurtault (1823).
 Huvier des Fontenelles (1823).

J.

Jubé.
 Juge Saint-Martin.

L.

Labarthe (P.).
 Laboullaye-Marillac.
 Lacretelle aîné.
 Lafolie.
 Langlès.
 Lauraguais (le duc de Brancas).
 Lebrun (le duc de Plaisance).
 Legras.
 Lemonnier , peintre.
 Lenoble.
 Levailant.
 Lindsay (M^{me}) (1820).
 Louis XVIII.

M.

Maine de Biran.
 Maleville (J. de).
 Malingre.
 Marcillac.
 Mars.
 Méglin.
 Mondenard (1823).
 Montesquieu (le baron de).
 Montgarny (Harmand de) (1825).
 Montmignon.
 Moulin (Onuphre) (1823).

N.

Noailles (le duc de).

P.

Pache (1823).
 Paris (J. J.).
 Paroy.
 Paulin (Auguste).
 Peltier-Volméranges.
 Perrin-Dulac.
 Pfluguer.
 Picot-Bellot (1820).
 Portelance (1821).
 Poyet.

R.

Réveillère-Lépeaux.
 Richebourg (le comte de).
 Rouzet (Léon).
 Ruffin (P. J. M.).

S.

Sage.
 Saint-Pard.
 Schwartz.
 Schwédiauër.
 Senties.
 Septier.
 Serre (H. de).

T.

Thévenot (Magloire) (1821).
 Thouin.
 Turlot.
 Taunay.

V.

Vignolles (le général Martin de).

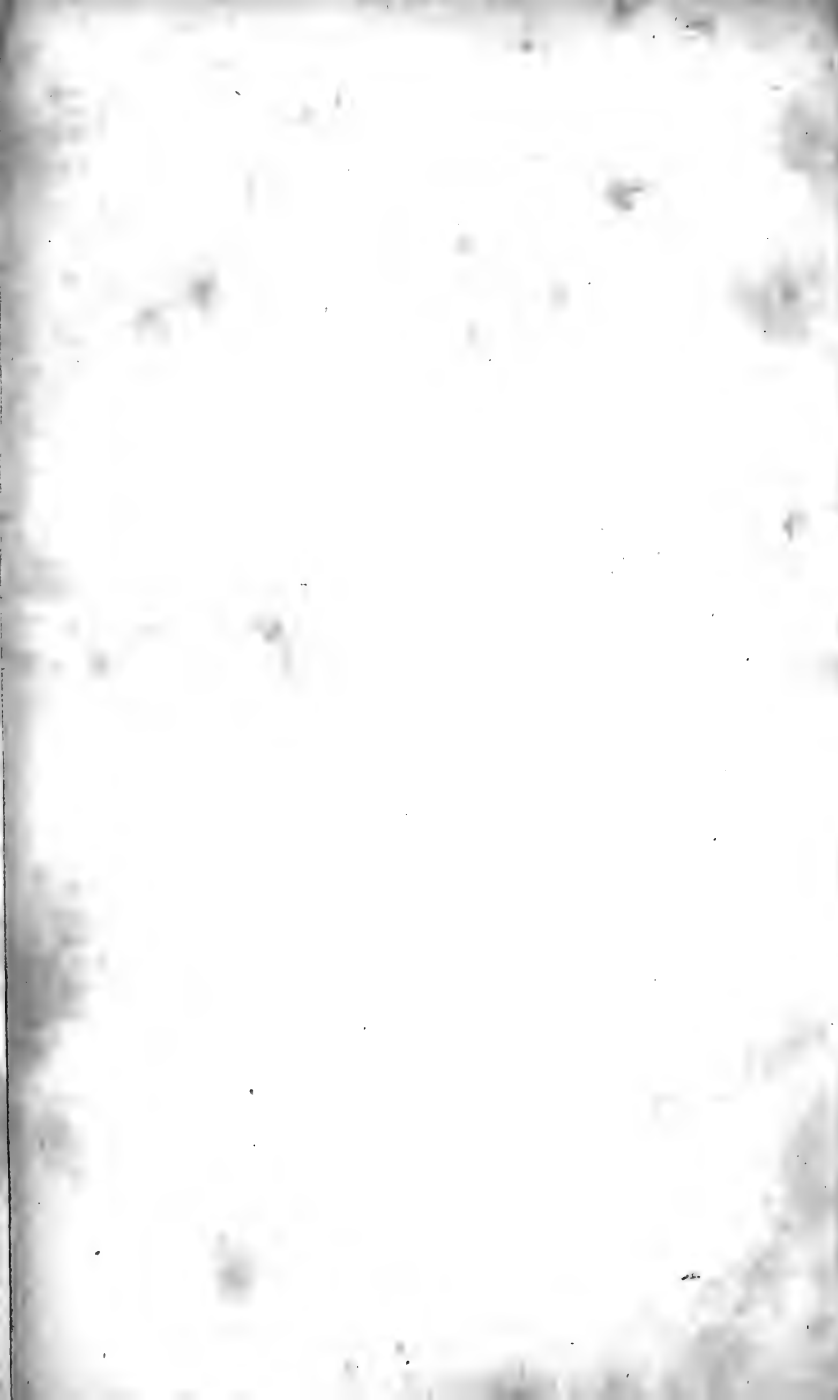
W.

Wafard.

PARTIE ÉTRANGÈRE.

(1823.)

A.	Hermann.	H.
Agier-Prévost (M ^{lle}).	Hess (J. L.).	
Aikin (1822).	Horn (Classen).	
Arrowsmith.		
B.	Jenner.	J.
Baillies.		
Bosch (van Heyningen).		L.
Bossi (Aurel de).	Lambton.	
Botzaris (Marc).	Ludicke.	
Bourbon (le cardinal Louis de).	Llorente.	
Boon (Daniel).		M.
Brachmann (Louise).		
C.	Macnab (Grey).	
Ciamcian.	Mendoça (Hurtado).	
Coco.	Moldenhawer.	
Colombel.	Muñoz.	
Constable.		P.
Czartoriski (Adam).	Pie VII.	
D.	Paban.	
Dickson (1822).	Pertusati.	
Dodd (1822).	Possé (le comte de).	
Dougall (1822).		R.
E.	Renzi.	
Emmerich (la sœur).	Riego.	
Escher de la Linth.	Rung.	
Evans (1821).		V.
	Vandevelde.	
	Vanderstraëten.	
	Vanswinden.	



ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE.

PARTIE FRANÇAISE.

(1824.)

A.

AGOULT (CHARLES-CONSTANCE-CÉSAR-LOUP-JOSEPH-MATHIEU, d'), évêque de Pamiers, naquit à Grenoble, en 1749, d'une ancienne famille de Provence (1).

Sorti du séminaire de Saint-Sulpice, l'abbé d'Agoult, à son entrée dans le monde, fut présenté au Palais-Royal, chez M. le duc

(1) L'inféodation de la baronie et vallée de Sault, en Provence, fut accordée, en l'an 1004, à Raymond d'Agoult, par Frédéric Barberousse. Les restes du château, très-bien conservés jusqu'à la Révolution, furent détruits à cette époque, mais la grande tour subsiste encore. L'un des meilleurs historiens de Provence, M. de Villeneuve-Bargemont, cite plusieurs alliances de la maison d'Agoult avec les rois de Sicile et d'Aragon. Douze grands sénéchaux du nom d'Agoult administrèrent la Provence, suivant le même historien. Le pape Urbain V écrivait à Fouquet d'Agoult dans les mêmes termes qu'aux souverains de Savoie et du Dauphiné: il disait que la politesse, l'urbanité, les lettres, semblent former l'apanage de cette noble

famille. Aussi Fouquet d'Agoult, grand-sénéchal, acheta en 1481, et fit appor- ter à Sault, la plupart des livres et objets précieux qui avaient appartenu au Roi René et à Charles du Maine, dernier comte de Provence. Le nom d'Agoult est porté aujourd'hui par M. le vicomte d'Agoult; lieutenant-général des armées du Roi, chevalier d'honneur de M^{me} la Dauphine, et par M. le comte Charles d'Agoult, descendant unique de la branche aînée, le premier frère, le second neveu, du prélat qui fait le sujet de cet article. — On demandait à quelqu'un si M. l'évêque de Pamiers et ses frères étaient des bons d'Agoult; à quoi cette personne répondit: « Il y a incontestablement plus de neuf cents ans qu'on le conteste. » Leur devise est *Hospitalité d'Agoult*: ils la tiennent du roi René.

d'Orléans, par l'abbé de Breteuil, oncle du ministre de Louis XVI. Il connaissait les principes de l'ancienne administration ; il avait étudié les théories de l'économie politique, des finances, du commerce ; il en causait avec une facilité qui n'était pas encore commune dans ce temps-là, ce qui lui valait de la considération dans le salon de M. de Breteuil, et faisait supposer qu'il ne serait pas impropre aux affaires. Nommé d'abord grand-vicaire de Rouen, avec le titre d'archidiacre du Vexin français, il fut sacré évêque de Pamiers, le 15 mai 1787. Son épiscopat fut court, mais marqué par la fondation d'un hôpital. En 1789, il rédigea un *Rapport unanimement adopté par les commissaires de l'ordre de la noblesse du comté de Foix, nommés, par délibération du 9 février, pour examiner les plaintes et demandes de quelques communes*. Dans les débats relatifs à la Constitution civile du clergé, M. l'évêque de Pamiers adhéra, avec la grande majorité de l'épiscopat français, à l'*Exposition des principes* de l'archevêque d'Aix ; il émigra en Suisse, dès 1789. Louis XVI, constamment ramené par ses alentours vers la coterie du ministre Breteuil, qui conservait imperturbablement la prétention d'arrêter la Révolution de haute lutte, fit revenir secrètement à Paris, l'évêque de Pamiers, en novembre 1790. Celui-ci vit le Roi et la Reine, entretint peut-être leurs illusions, et reçut la confiance de leur projet de quitter la France, qui devait échouer l'été d'après à Varennes. Quant à lui, il était retourné hors de France, par ordre du Roi, plus

d'un mois avant l'événement, à l'exécution duquel il resta étranger.

Plus tard, M. d'Agoult passa en Angleterre ; il continua d'y fréquenter les cercles politiques, où il eut des relations avec Edmond Burke. Rentré en France en 1801, après avoir donné sa démission du siège de Pamiers, sur l'invitation du Pape, il adressa, en 1814, à l'époque de la Restauration, des mémoires au roi Louis XVIII, dont quelques-uns ont été rendus publics par la voie de l'impression. Ces écrits indiquent un homme qui ne manquait pas d'un certain esprit, non plus que de l'habitude de raisonner des affaires publiques ; mais ils portent le triste cachet de cette école politique, obstinée et chagrine, à qui les faits accomplis n'ont point apporté d'expérience. Après les élections de 1815, et lors de la retraite de M. le prince de Talleyrand et du duc d'Otrante, le nom de M. d'Agoult fut prononcé dans quelques salons pour le ministère des finances ; mais, malgré des assertions assez précises, on a peine à croire qu'on ait jamais arrêté des projets sérieux sur lui. M. l'évêque de Pamiers mourut à Paris, le 21 juillet 1824, après avoir reçu les consolations de la religion des mains de son collègue, M. l'évêque d'Hermopolis.

*Liste des ouvrages
de Ch. C. C. L. J. M. d'Agoult.*

I. *Ordonnance sur l'élection de Bernard Font, curé de Serres, comme évêque constitutionnel de*

l'Ariège.—Datée de Soleure, le 9 mai 1791.

II. *Avertissement pastoral au clergé et aux fidèles du diocèse de Pamiers, pour les prémunir contre le schisme.*—Daté du même lieu et du même jour que la pièce précédente.

III. *Principes et Réflexions sur la constitution française* (anonyme). in-8. de 26 pages.

IV. *Conversation avec E. Burke, sur l'intérêt des puissances de l'Europe.* 1814, tiré à petit nombre. (*Quotidienne* du 2 décembre 1824.)

V. *Projet d'une banque nationale.* Paris, Égron, 1815; in-4. de neuf feuilles (anonyme).

Ce projet, rédigé depuis longtemps, avait été présenté à Louis XVI. L'auteur s'est borné, en le publiant, à lui faire subir des modifications.

VI. *Éclaircissemens sur le Projet d'une banque nationale, et Réponse aux objections faites contre ce projet.* Paris, Égron, 1816; in-4. de six feuilles.

VII. *Lettres à un Jacobin, ou Réflexions politiques sur la constitution d'Angleterre et la Charte royale, considérée dans ses rapports avec l'ancienne constitution de la monarchie française.* Paris, Égron, 1815; in-8. — *Seconde édit.* 1816, in-8.

L'auteur d'une Notice sur l'ancien évêque de Pamiers, insérée dans la *Quotidienne* du 2 décembre 1824, s'exprime en ces termes, sur cet ouvrage :

« *L'Appendix*, qui fait suite aux *Lettres à un Jacobin*, est regardé comme un chef-d'œuvre. L'auteur a rassemblé, dans l'espace de cinquante pages, les principes

de l'ancienne constitution française. L'indépendance des trois Ordres y est constatée par différentes pièces très-anciennes, tirées des archives et des ordonnances de nos rois : la supériorité et les avantages de notre ancienne constitution sur celles de tous les peuples connus y est établie de la manière la plus solide. L'auteur y démontre que dans l'origine, il n'existait aucune différence entre les franchises des différens Ordres; que leurs dons étaient également gratuits, et qu'ensuite, la nation assemblée consacra comme principe fondamental, l'égalité des contributions, en déclarant que non-seulement deux Ordres réunis ne sauraient lier le troisième, mais qu'un impôt ne serait censé accordé que lorsqu'il aurait été librement consenti par les trois Ordres. Il prouve que la noblesse française est bien antérieure à la féodalité, et que, plusieurs siècles avant le règne de Charlemagne, les seigneuries étaient établies et connues; que le gouvernement féodal, suite de l'affaiblissement de l'autorité royale, s'établit à une époque postérieure, et changea en fief les seigneuries faisant partie des alleux, en rendant héréditaire la puissance des ducs et gouverneurs de province, et qu'enfin quand le gouvernement du temps de Charlemagne serait parvenu jusqu'à nous, la Révolution aurait trouvé en France des seigneuries, des justices seigneuriales, des cens, des rentes et des champarts, prestations antérieures au régime féodal, qui prenaient leur origine dans la source la plus légitime, l'abandon de la propriété à certaines conditions. »

VIII. *Des impôts indirects et des droits de consommation, ou Essai sur l'origine et le système des impositions françaises, comparé avec celui de l'Angleterre; suivi d'un Examen de deux projets de finances, attribués à deux membres de la commission du budget de 1816.* Paris, Égron, 1817; in-8.

IX. *Essai sur la législation de la presse.* 1817, in-8. (anonyme.)

L'évêque de Pamiers a laissé des manuscrits.

AIGNAN (ÉTIENNE) naquit à Beaugency-sur-Loire, d'une famille de robe, en 1775. Ses premières pensées furent sans doute bien éloignées des excès et des folies de la Révolution, puisqu'il est constant qu'il a composé une tragédie anonyme, intitulée *la Mort de Louis XVI*, et où sont déplorées les infortunes de ce prince. Néanmoins, il eut l'imprudence ou la légèreté d'accepter, bien peu de temps après, les fonctions de procureur-général-syndic du département du Loiret, ce qui l'entraîna à prononcer des discours et à publier des proclamations dans le style de la plus violente démagogie, notamment en 1794, à l'occasion de la chute de la faction des Cordeliers, et de la célébration de la fête de l'Être-Suprême; ces discours ont été découverts par l'esprit de parti, et reproduits plus d'une fois dans l'arène des pamphlets. Il faut remarquer pourtant que M. Aignan avait environ vingt ans quand il cédait au torrent furieux qui entraînait tant d'autres. D'ailleurs, si ses paroles furent blâmables, il paraît que sa conduite ne le fut pas également; car, non-seule-

ment il fut confirmé dans ses fonctions après le 9 thermidor, mais de plus, on lit, dans le procès-verbal (imprimé chez Jacob aîné) de la séance publique des autorités administratives d'Orléans, tenue le 14 ventose an III, par le représentant du peuple Porcher, ces paroles remarquables, concernant M. Aignan: « Il est permis enfin de décerner la couronne civique au petit nombre d'hommes qui, sous l'empire de la tyrannie, eurent le courage si rare, d'attaquer ses suppôts. Aignan, tu te dévouas pour la liberté, pour la patrie! ton courage entreprit de devancer dans ces murs l'heureuse époque du 9 thermidor. » Ajoutons qu'à cette même époque de la réaction anti-terroriste, la municipalité d'Orléans voulant honorer par une fête funèbre la mémoire de neuf citoyens qu'un proconsul envoyé dans ce département avait fait condamner à mort par le Tribunal révolutionnaire, M. Aignan fut choisi pour composer les chants destinés à cette cérémonie.

Lors de l'organisation des préfectures, Aignan fut donné pour secrétaire-général-adjoint à celle du Cher. M. de Lucay, qui était alors préfet de ce département, étant devenu préfet du Palais impérial, amena avec lui son secrétaire, et lui fit obtenir le titre de secrétaire du Palais. En 1808, Aignan fut nommé aide des cérémonies, et secrétaire à la conduite des ambassadeurs. Il remplissait les loisirs de ces brillantes sinécures par des travaux littéraires, dont le mérite fut souvent contesté. Il est certain que ses œuvres dramatiques et ses tra-

ductions annoncent un esprit correct et laborieux, plutôt qu'un génie original. En ces temps-là, M. Aignan était en crédit dans les salons des gens de cœur : leur patronage contribua pour quelque chose au succès de son élection à l'Institut, où il fut admis à la place de Bernardin-de-St.-Pierre, et où il fut reçu pendant la durée du règne des cent jours. Précédemment et durant la première restauration, M. Aignan avait reçu sa part des lazzis épigrammatiques que distribuait avec profusion, en 1814, le pamphlet périodique et satirique intitulé, le *Nain jaune*; mais désormais, sa position dans le monde et peut-être aussi la tournure de ses idées, se trouvèrent absolument changées.

En 1816, M. Aignan fut compris au nombre des jurés appelés à prononcer sur la conspiration dite de l'*Épingle noire*, intrigue misérable, compliquée de mécontentemens subalternes et de trames de police. Depuis plus d'une année, plusieurs décisions sévères, tant des jurés que des tribunaux, amenaient trop fréquemment des exécutions sanglantes dont se repaissait et s'altérait tour à tour un féroce esprit de faction : on se voyait entraîné vers une pente funeste. M. Aignan le sentit; il fit plus, il eut le courage et l'esprit de comprendre ce que peut un jury dans un pays libre, pour arrêter un mauvais système d'administration, et ce que vaut un homme de cœur placé au sein d'un jury. Tous les accusés de la conspiration furent renvoyés absous, et l'on sait que c'est à la généreuse influence de M. Aignan que fut

due principalement cette importante décision. Lui-même s'en expliqua hautement devant son pays, en publiant un écrit sur les débats de cette affaire, et sur leur résultat; il y résumait les motifs de sa conviction, et justifiait son verdict. Ces circonstances acquirent de la popularité au nom de M. Aignan, et l'engagèrent à se lancer dans la carrière des discussions politiques. La liberté de la presse commençait alors à développer parmi nous ses précieuses et bienfaisantes influences. M. Aignan fit partie de cette réunion de publicistes habiles et diserts, qui rédigèrent avec un si grand succès la feuille périodique intitulée *la Minerve Française*. On sait que ce journal popularisa par tout le monde les doctrines du côté gauche de la chambre des Députés. Des reproches qui ne sont pas sans fondement ont été adressés à ses rédacteurs : l'imperfection est la condition nécessaire de l'humanité. Aujourd'hui l'événement a prouvé que le parti qu'ils soutinrent était vraiment celui de la justice et de la civilisation. M. Aignan occupa son rang avec honneur, dans cette association. Quand elle dut cesser, par l'effet de nouvelles circonstances politiques, la littérature vint de nouveau réclamer une portion de ses loisirs. Pendant qu'il s'y livrait avec ardeur, une mort inopinée, amenée par une maladie violente, l'enleva de ce monde, le 21 juin 1824, lorsqu'il n'avait pas encore accompli sa cinquante-unième année.

MM. Auger et Jouy, de l'Académie française, ont prononcé des discours funèbres sur la tombe de

M. Aignan. (Voyez le *Courrier Français* du 25 juin 1824.)— On a un portrait lithographié de M. Aignan, dans la collection des membres de l'Institut par A. Boilly, et un portrait gravé par A. Tardieu, dans sa *Collection des défenseurs de la Charte et de la Loi des élections*.

Liste des ouvrages d'E. Aignan.

I. *La mort de Louis XVI*, tragédie; 1795.

Cette pièce, qu'on a quelquefois attribuée à M. Berthevin, est bien réellement de M. Aignan. M. Berthevin, qui à cette époque, était libraire à Orléans, a participé il est vrai, à sa publication. En outre, c'est lui qui a mis en vers 1° le plaidoyer de M. Desèze, 2° le débat entre Garran-Coulon et les conventionnels.

II. *Chant funèbre aux mânes des neuf victimes d'Orléans*. 1795, in-12.

III. *Abrégé du voyage de Mungo-Parck*. Orléans, Berthevin; et Paris, Pougens, 1798. in-12 (anonyme).

Il y a des exemplaires datés de Paris, 1800.

IV. *Essai sur la critique, poème en 3 chants, suivi de deux Discours philosophiques*, trad. en vers libres, de l'anglais, de Pope. 1801, in-8.

Cet titre donné par Ersch (T. V. p. 3) n'est pas exact; ce n'est pas en effet une traduction en vers libres, mais une traduction libre, en vers réguliers.

V. *L'Amitié mystérieuse*, trad. de l'anglais. 1802, 3 vol. in-12.

VI. *La famille de Mourtray*,

trad. de l'anglais. 1802, 5 vol. in-12.

VII. *Sigismar*, par M^{me} **, auteur de *Villeroy*, trad. de l'anglais, par E. *** A. *** Paris, Ouvrier, an XI (1805); 3 vol. in-12.

VIII. *Le Ministre de Wakefield, d'Olivier Goldsmith*, traduct. nouvelle. 1803, in-12 (anonyme).

C'est la 6^e traduction française de cet excellent livre.

IX. *Polixène*, tragédie en 5 actes et en vers. 1804, in-8. (V. la *Décade philosophique*. t. XL. p. 180.)

X. *L'Iliade*, trad. en vers français, suivie de notes critiques, de morceaux empruntés d'Homère par les poètes anciens et modernes les plus célèbres; et de Tables rédigées sur un nouveau plan. 1809, 3 vol. in-12. — 2^{me} édit. Paris, Egron, 1812; 2 vol. in-8.

On a reproché à l'auteur d'avoir emprunté un très-grand nombre de vers à Rochefort, l'un de ses devanciers. — Il a laissé aussi une traduction en vers de l'Odyssee, à peu près terminée.

XI. *Clisson*, opéra, musique de Pasta.

XII. *Nephtali*, opéra, musique de Blangini.

Ces deux pièces ont été mentionnées avec éloge, dans le rapport sur les prix décennaux, de la classe des beaux-arts de l'Institut.

XIII. *Brunehaut ou les Successeurs de Clovis*, tragédie en 5 actes et en vers. 1811, in-8.

XIV. *Discours prononcés* (par M. M. Parceval-Grandmaison et Aignan) dans la séance publique tenue par la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut impérial, pour la réception de M. Aignan, le 18 mai 1815. Paris, F. Didot; in-8. de 3 feuilles.

XV. *Arthur de Bretagne*, tragédie représentée au Théâtre-Français, en janvier 1816.

XVI. *De la Justice et de la Police ou Examen de quelques parties de l'instruction criminelle considérées dans leurs rapports avec les mœurs et la sûreté des citoyens*. Paris, Plancher et Delaunay, 1817; in-8. de 4 feuilles un quart.

XVII. *De l'Etat des protestans en France, depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours; avec des notes et éclaircissemens historiques*. Paris, Eymery, 1817; in-8 de 8 feuilles et demie. — 2^{me} édit. in-8. de 9 feuilles et demie.

XVIII. *Des coups d'état dans la monarchie constitutionnelle*. Paris, Delaunay et Eymery, 1818; in-8 de 2 feuilles (deux éditions.)

XIX. *Histoire du Jury*. Paris, Eymery, 1822; in-8, de 22 feuilles un quart — trad. en Allemand, dans un ouvrage périodique intitulé *Thémis*, publié à Strasbourg, en 1823.

XX. *Bibliothèque étrangère d'histoire et de littérature ancienne et moderne, ou Choix d'ouvrages remarquables et curieux, trad. ou extraits de diverses langues, avec des notices et des remarques*. Paris, Ladvoeat, 1823; in-8, 2 vol.

XXI. *Extraits des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'année 1757 jusqu'à la Révolution*. Paris, veuve Desoër, 1825; in-8, 2 vol. (ouvrage posthume).

Le tome I^{er} de cette compilation relatif à l'*Histoire ecclésiastique de France* (Jansénistes et Jésuites), est de M. Aignan, sauf l'introduction. Le livre relatif à l'*Histoire civile* est de M. Norvins.

M. Aignan a coopéré aux jour-

naux et aux ouvrages dont les titres suivent :

1^o *La Minerve Française* (1817-20).

2^o *La Renommée*, feuille politique quotidienne (1829-20).

3^o *Le Courrier Français*, feuille politique quotidienne (1821-24)

4^o *La Revue Encyclopédique*.

5^o *Le Sacre de S. M. l'Empereur Napoléon, dans l'église métropolitaine de Paris, le 11 frimaire an XIII* (Dimanche 2 décembre 1804). De l'imprimerie impériale, grand in-fol. — On trouve après la page 56, un second frontispicé ainsi conçu : *Descriptions des tableaux et explications des costumes*. M. Aignan est l'auteur de cette description (*Dictionnaire des anonymes*, par M. Barbier. Tom. III. p. 680).

6^o Dans l'*Hymen et la Naissance* (1812 in-8), recueil de pièces en l'honneur du mariage de Napoléon et de la naissance de son fils, on trouve : *La Vision du vieillard, dans la nuit du 12 décembre 1791*, et une *Cantate*, qui sont de M. Aignan.

7^o *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*. Collection publiée par le libraire Ladvoeat, en 1821 et années suivantes. — M. Aignan était un des collaborateurs de cette entreprise.

8^o *OEuvres complètes de J. Racine, avec les notes de tous les commentateurs, et des études sur Racine, par M. Aignan*. Paris, P. Dupont, 1824; 6 vol. in-8.

ALBIGNAC (PHILIPPE-FRANÇOIS comte d'), lieutenant-général des armées du Roi, commandeur des ordres royaux de Saint-Louis, de la Légion - d'Honneur et de

l'ordre saxon de Saint-Henri. Issu d'une ancienne famille du Rouergue, vouée dès long-temps au service militaire, il fut élevé aux pages du Roi. Il émigra en 1792, rejoignit avec son père, l'armée des Princes, où il servit comme aide-de-camp de son grand-oncle maternel, le comte de Montboissier, commandant des compagnies rouges. Il fut depuis, attaché au service d'Autriche. M. d'Albignac rentra en France après le 18 brumaire, et prit du service dans les gendarmes d'ordonnance, commandés par le comte de Laval-Montmorency. D'abord simple gendarme dans ce corps d'élite de la Garde impériale, il y devint successivement, pendant la campagne de Tilsit, maréchal-des-logis, et officier. Ce corps ayant été licencié après la campagne de 1807, Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, attacha M. d'Albignac à sa personne, lui conféra le grade de lieutenant-général, le titre de comte de Ride, et en fit à la fois, son ministre de la guerre et son grand-écuyer. Placé au milieu d'exemples dangereux et d'attrayantes séductions, M. d'Albignac montra un caractère noble et ferme, qui, respecté de tous, imposa souvent au maître lui-même, un frein salutaire. Envoyé sur les bords de l'Elbe en 1809, il poursuivit Schiller jusqu'à Stralsund, détruisit les bandes de ce fameux partisan, et le pressa si vivement qu'il le réduisit à se donner la mort, pour éviter de tomber entre les mains de Napoléon. L'austérité du général d'Albignac ne lui permit pas de conserver long-temps la faveur dont il jouissait à la cour de Cassel ; il

se fit des ennemis parmi ceux qui se hâtaient de dévorer ce règne d'un moment. Jérôme refusa de recevoir la démission que lui offrait M. d'Albignac, l'accusant affectueusement d'ingratitude ; mais on parvint en quelques heures, à faire changer la volonté du Roi. M. d'Albignac, qui n'avait pas revu Jérôme depuis que, cédant à ses instances, il était convenu de rester auprès de lui, dut éprouver quelque surprise, lorsque le lendemain de sa dernière conférence avec ce prince, il lut dans le *Moniteur Westphalien*, l'article suivant : « Le Roi vient d'accepter la démission de M. le comte d'Albignac, pour cause de mauvaise santé ; il part pour le midi de la France. Le Roi, par reconnaissance de ses services, lui conserve son traitement en entier. » M. d'Albignac, qui pensait avoir de justes motifs d'être mécontent d'un pareil procédé, ne voulut pas accepter la faveur dont il était accompagné. Il quitta Cassel emportant la réputation d'un homme de bien, d'un administrateur expérimenté, d'un militaire habile.

Rentré en France, M. d'Albignac obtint de l'emploi, en qualité de chef d'état-major du sixième corps de la Grande Armée, commandé par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. L'estime et l'amitié de cet illustre guerrier ne tardèrent pas à lui être acquises ; le temps et les évènements parurent accroître l'une et l'autre. Après avoir lutté avec gloire contre un ennemi redoutable, si bien secondé par l'inclémence de son climat, M. d'Albignac termina la campagne de 1812, sous les ordres

du vice-roi d'Italie. En 1813, il fut nommé au commandement du département du Gard, et chargé de l'organisation de la quatrième division de réserve. Il se trouvait encore à Nîmes au moment de la Restauration, et les honnêtes gens de cette ville savent par quel zèle et quelle prudence il parvint à les préserver des troubles qui, plus tard, devaient ensanglanter leur cité; cependant il fut mis à la demi-solde. Il était de retour à Paris lors du débarquement de Bonaparte sur les côtes de Provence, ce qui lui fit reprendre auprès du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, à Orléans, son poste de chef d'état-major. Leurs efforts étant restés impuissans, M. d'Albignac courut dans le midi offrir ses services à M. le duc d'Angoulême : il arriva auprès de ce prince à Valence, lorsqu'il ne restait plus à S. A. R. d'autre parti à prendre que celui de la retraite. M. d'Albignac parvint à voir le prince lorsqu'il se trouvait arrêté au pont Saint-Esprit; il en reçut des pleins-pouvoirs avec lesquels il se rendit à Lyon, et ensuite dans les Pays-Bas, auprès du Roi. Il rentra en France avec S. M., et fut nommé secrétaire-général du département de la guerre, sous le premier ministre du maréchal Saint-Cyr, en juillet 1815. Il se retira avec ce ministre, et fut ensuite chargé de l'organisation et du commandement de la nouvelle école militaire de Saint-Cyr. Dans ce nouveau poste, qu'il occupa durant six années, M. d'Albignac montra le zèle, la capacité, la sagesse qu'il avait déployés ailleurs. Il sut être dévoué sans violence, et fidèle sans esprit de parti. Malgré son âge, et l'affai-

blissement de sa santé, il avait voulu se soumettre le premier, à la discipline sévère qu'il avait établie à Saint-Cyr. Les élèves de cette maison, qui peuplent les premiers rangs de l'armée française, conserveront long-temps le souvenir de sa justice paternelle et de son équitable bonté. Quand la maladie ne lui permit plus de suivre le même régime que les jeunes gens confiés à ses soins, il ne se crut pas permis de conserver plus long-temps leur direction. Le général d'Albignac, après avoir pris sa retraite, vécut encore deux années, au milieu des souffrances qui terminèrent prématurément sa carrière, le 31 janvier 1824, lorsqu'il n'était encore âgé que de 48 ans. Avant de mourir, il reçut en chrétien fidèle les consolations puissantes de la religion de ses pères.

ARNAVON (FRANÇOIS) naquit à l'Isle, petite ville du comtat Venaissin, vers 1740. Après avoir fait ses études en Sorbonne, où il prit le grade de bachelier, l'abbé Arnavon fut nommé chanoine de la collégiale de l'Isle, et prieur-curé de Vaucluse. Pendant qu'il remplissait ces fonctions, M. le comte de Provence (depuis le Roi Louis XVIII) étant venu visiter la fontaine de Vaucluse, en 1777, l'abbé Arnavon eut l'honneur de l'y accompagner. Cette circonstance lui inspira le projet de décrire la célèbre fontaine et ses environs, d'éclaircir l'histoire de Pétrarque et de Laure, et de justifier l'histoire de leurs amours. En 1790, Arnavon fut député par l'assemblée représentative du comtat Venaissin, auprès du pape

Pie VI, pour traiter des affaires de ce pays. Il paraît qu'il ne s'occupait plus, le reste de la Révolution, que de travaux littéraires. Après le concordat de 1802, il fut nommé chanoine titulaire de l'église de Paris; il est mort doyen du chapitre de cette métropole, le 25 novembre 1824, âgé de plus de 84 ans. L'abbé Arnavaux avait aussi le titre de vicaire-général de l'archevêque de Corfou.

*Liste des ouvrages
de François Arnavaux.*

I. *Discours apologétique de la Religion chrétienne, au sujet de plusieurs assertions du Contrat Social, et contre les Paradoxes des faux politiques du siècle.* 1773, in-8.

II. *Voyage à Vacluse.* in-8.

III. *Pétrarque à Vacluse, prince de la poésie lyrique italienne, orateur et philosophe le plus renommé de son siècle, et non moins célèbre par la constance de sa passion pour la vertueuse Laure; et Histoire de la fontaine de Vacluse, par un ancien habitant.* Paris, an XI (1803); in-8 de 391 pag.

IV. *Retour de la fontaine de Vacluse, contenant l'histoire de cette source, et tout ce qui est digne d'observation dans cette contrée; par l'auteur du Voyage à Vacluse et de Pétrarque à Vacluse.* Paris, Debray, 1805; in-8.

Ces trois derniers ouvrages ont été réunis en un seul, avec de nouveaux frontispices, sous la date de 1814, et augmentés d'une dédicace à S. M. Louis XVIII. — L'auteur trouva la plus grande partie des matériaux de son livre, dans les trois volumes in-4 des *Mémoires*

sur la vie de Pétrarque, que l'abbé de Sade avait publiés, en 1764. Arnavaux parcourt, suivant l'ordre chronologique, la vie et les ouvrages du poète: l'état des lettres et des arts, durant le quinzième siècle, lui fournit le sujet d'une assez mince dissertation.

AUBERTIN (MARTIAL), acteur et sociétaire du théâtre de la Porte-Saint-Martin, est mort à Paris, le 15 novembre 1824. Son corps a été présenté et admis à l'église. Précédemment, il faisait partie de la troupe des Variétés, où le public le voyait avec plaisir, dans le rôle de Labranche, du *Ci-devant Jeune Homme*, donnant la réplique à Potier. Il est auteur de plusieurs chansons et de quelques pièces de théâtre.

Liste des ouvrages de M. Aubertin.

I. (Avec Henrion) *La Dupe de la ruse*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles. 1805; in-8°.

II. (Avec M. Dumersan) *Zoé, ou l'Effet au porteur*, comédie-vaudeville en un acte, mêlée de couplets, représentée sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 28 décembre 1820. Paris, Barba, 1821; in-8°.

III. (Avec Jouslin de Lassale) *Les Deux Veuves, ou les Contrastes*, comédie en un acte, mêlée de couplets, représentée sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 10 avril 1821. Paris, Quoy; in-8°.

IV. (Avec Menissier et Martin) *Les Suites d'un bienfait*, à-propos en un acte, mêlé de couplets, pour le baptême de S. A. R. Mgr.

le duc de Bordeaux; représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 30 avril 1821, jour du *gratis*. Paris, Quoy, 1821; in-8°.

V. (Avec Bosqueler-Gavaudan) *La Suite du Diable couleur de rose*.

VI. *Montbar l'Exterminateur*.

B.

BACLER D'ALBE (LOUIS-ALBERT-GHISLAIN, baron), peintre et ingénieur-géographe, naquit à Saint-Pol, en Artois, le 22 octobre 1762. Son père était directeur de la poste aux lettres à Amiens. Tandis que celui-ci faisait donner à son fils une éducation savante, le goût de l'art du dessin s'empara du jeune Bacler, et il s'y voua presque exclusivement. Parti à vingt ans pour visiter l'Italie, il s'arrêta dans les Alpes. Sallenches, au pied du Mont-Blanc, fut pendant sept ans son séjour habituel : il y devint à la fois peintre et naturaliste, et bientôt ses tableaux, répandus en Suisse et en Allemagne, lui firent une réputation : ceux de cette première époque sont encore très-recherchés dans ces pays. Il ne borna pas là ses travaux : de fréquentes explorations dans les montagnes, en le conduisant souvent sur leurs sommets élevés, découvraient à ses yeux leur enchaînement et leur ramification ; là, il étudiait, il saisissait les rapports de liaisons de ces monts agglomérés, et il jetait dans sa mémoire, les fondemens de cette topographie pittoresque, qu'il ne devait pas tarder à mettre en usage, et qui a fait faire un si grand pas au dessin de la carte.

Mais bientôt, le cours des événe-

mens apporta la guerre dans la vallée de Chamouny. Bacler quitte ses pinceaux ; il se fait militaire et vient joindre volontairement un bataillon des chasseurs de l'Ariège. Cerné en une occasion, par des paysans insurgés, il tire son sabre, place sa femme et ses enfans sur l'avant-train d'un canon, et traverse le rassemblement armé, qui demeure intimidé devant son audace. Nommé capitaine de canoniers, au siège de Lyon, il fut delà, envoyé à Toulon et ensuite à Nice. Il se trouvait au dépôt d'artillerie de cette ville, lorsque Bonaparte vint prendre le commandement de la première armée d'Italie. Des reconnaissances militaires exécutées avec bravoure et succès, des dessins exacts de machines de guerre, le firent remarquer du général en chef, qui l'attacha à son état-major, avec le titre de directeur du bureau topographique. Bacler d'Albe prit part à toutes les actions de la mémorable campagne de 1796 ; il se distingua notamment à la bataille d'Arcolé, dont il a fait en 1804, le sujet d'un grand tableau, remarquable par sa belle exécution et sous le rapport de la vérité historique et des détails militaires.

L'Italie toujours morcelée ne pouvait offrir aucune carte géné-

rale suffisante pour les opérations de la guerre ; Bonaparte en sentait vivement le besoin : après la paix de Campo-Formio, il chargea Bacler d'Albe de l'exécuter. Tous les dépôts, toutes les bibliothèques de la contrée, particulièrement la riche bibliothèque Ambroisienne, furent mis à sa disposition ; et après un travail assidu de sept années, poussé avec la plus grande activité, il parvint à terminer la belle *Carte du théâtre de la guerre en Italie*. N'ayant pas reçu à temps l'ordre de s'embarquer pour l'Égypte, Bacler ne suivit pas Bonaparte dans cette expédition ; mais il fut nommé directeur du dépôt de la guerre de la république Cisalpine. Il y poursuivit l'achèvement des dix derniers cuivres de sa carte. Les chances de la guerre en nous arrachant l'Italie, vers la fin de 1799, dépouillèrent Bacler du fruit de ses longs travaux : la précieuse collection de dessins de nos fastes militaires, dont il n'avait encore gravé que le *Passage du Pô* et la *Bataille de Lodi*, devint ainsi que les vingt premiers cuivres de sa carte, la proie de l'ennemi. Un pareil revers ne le découragea pas ; ses dessins topographiques étaient sauvés ; et retiré encore à Sallanches, puis à Paris, il avait presque entièrement refait ses vingt cuivres, lorsque le gouvernement autrichien lui rendit ceux qui avaient été transportés à Vienne. Alors il donna, en vingt-deux feuilles, la suite de la carte d'Italie, comprenant le royaume de Naples, la Sicile et la Sardaigne.

« La carte d'Italie, en cinquante-deux feuilles, dit M. Alexis Don-

net (1), et particulièrement la première partie, a été, à juste titre, considérée comme la meilleure qu'on eût sur cette contrée. Son échelle de 1 ligne pour 500 toises, ou de 172 59,200, permettait d'intéressans détails. La rivière de Gênes, une grande partie du Piémont, toute la Lombardie, les Légations, la Toscane, une grande partie de l'état Vénitien et la frontière napolitaine, y sont fort bien traités ; et les imperfections qui se remarquent dans le reste du travail tiennent peut-être, en partie, à l'exécution vicieuse de la gravure, encore pour ainsi dire dans son enfance, surtout en Italie. La partie mathématique n'a point été négligée ; et l'on peut même voir, par les notes, que les points ont été discutés, et que l'auteur ne s'est décidé entre plusieurs observations, qu'après un mur examen. Mais ce qui distingue particulièrement cette carte, c'est le tracé pittoresque, quoique parfaitement géométrique, des montagnes. Abandonnant toute perspective linéaire, et rapportant tout à la projection horizontale, il a pour jamais, fait disparaître de nos cartes les rochers en élévation, les arbres qui cachaient les routes qu'ils devaient border, et les montagnes sur les crêtes desquelles semblaient couler les rivières qui devaient en baigner le pied ; enfin, il laissa à une juste entente du clair obscur, à une sorte de perspective aérienne,

(1) *Extrait d'une Notice sur le général Bacler d'Albe, dans le Bulletin de la Société de Géographie.* n^o 18, t. II, p. 200.

de faire sentir et de déterminer l'élévation relative de ces monts, dont ses profondes méditations dans les grandes Alpes, lui avaient fait tracer l'enchaînement avec tant d'intelligence. »

Napoléon, revenu d'Égypte pour monter au faite de la puissance, retrouva Bacler au Dépôt central de la guerre, à Paris, en qualité de chef de section. Il se l'attacha de nouveau (septembre 1804), avec le titre de directeur de son cabinet topographique, et désormais il l'emmena avec lui dans toutes ses campagnes, à compter de celle d'Austerlitz. Devenu successivement, adjudant-commandant (1807), et maréchal-de-camp (1813), dans ces divers grades, Bacler d'Albe parcourut l'Europe, du Tage au Volga et de l'Ebre au Vésuve. Admis dans la confiance la plus intime de Napoléon, dépositaire des cartes, des plans et des papiers militaires les plus secrets, c'était lui qui chaque jour, dressait l'esquisse des mouvemens des troupes projetés pour le lendemain; c'était lui qui faisait ressortir sur la carte, à l'aide des épingles et des couleurs, l'ensemble des opérations dont le détail se renouvelait à chaque instant. Épuisé enfin par une vie non moins active que celle de l'homme dont il suivait la fortune, il ne put résister aux fatigues toujours croissantes de la campagne de 1814. Sa santé s'altérait visiblement; Napoléon s'en étant aperçu, l'envoya à Paris prendre la direction du Dépôt de la guerre. Bacler sut se rendre utile, durant le peu de temps qu'il administra ce bel établissement. C'est à ses soins que l'on doit d'avoir conservé

les cuivres de la carte de France par Cassini, long-temps, mais inutilement cherchés par les généraux étrangers. Le général Bacler d'Albe perdit sa place de directeur du Dépôt de la guerre, le 10 juillet 1815, et rentra désormais dans la vie privée. Retiré à Sèvres, dans une habitation modeste, l'amour des arts, et il faut le dire, l'exiguïté de sa fortune, lui firent reprendre le crayon et le pinceau : ce fut toujours avec un nouveau succès. Il mourut dans sa retraite de Sèvres, le 12 septembre 1824, à peine âgé de soixante-deux ans. Il était officier de la légion-d'honneur, chevalier des ordres de Saint-Louis, de la Couronne de fer et de Saint-Henri de Saxe.

Le général Bacler d'Albe mania tour à tour l'épée, la plume, le crayon et le pinceau. Nous avons raconté brièvement ses faits d'armes, il nous reste encore quelque chose à dire des productions de sa main habile et spirituelle. Pendant qu'il était simple chef de section au Dépôt central de la guerre, il a fourni à cet établissement d'excellens *Mémoires sur la gravure des cartes*, dont on peut lire des extraits dans le *Mémorial topographique*. C'est dans ses ateliers que plusieurs graveurs distingués du Dépôt se sont formés, ou ont commencé leur réputation. C'est aussi vers le même temps que, revenu par goût, non moins que par nécessité, à ses pinceaux, il prit rang, particulièrement par ses gouaches, parmi nos premiers paysagistes. Les salons d'exposition du Louvre ont fréquemment vu briller les tableaux de Bacler d'Albe. *La Bataille d'Arcole* et *la Veille d'Austerlitz* sont les plus

importans. Le premier orna longtemps le palais de Trianon ; le second se voyait dans la galerie de Diane, aux Tuileries. — Les livres dus au général Bacler d'Albe sont des collections de vues, dessinées, gravées ou lithographiées. Nous citerons, en ce genre, *Vues pittoresques du Haut - Faucigny*, gravures coloriées. — *Ménales pittoresques et historiques des paysagistes* (1805). — *Souvenirs pittoresques du général Bacler d'Albe, ou Vues lithographiées de la Suisse, du Valais, de la France, de l'Italie, et surtout de l'Espagne* (ouvrage orné du portrait de l'auteur). — *Promenades dans Paris et ses environs* ; cahiers lithographiés. Bacler d'Albe sentit de bonne heure, tous les avantages du procédé lithographique : cette belle découverte était encore dans son enfance, qu'il sut en tirer un grand parti ; et il n'est point douteux qu'il a contribué à ses succès et à son perfectionnement, comme on en peut juger par les nombreuses productions qu'il a laissées en ce genre.

On trouve une *Notice* sur Bacler d'Albe, dans le *Moniteur* du 19 octobre 1824.

BAIL (CHARLES-JOSEPH) naquit à Béthune, en Artois, le 29 janvier 1777. Il faisait ses études à Douay, en 1792, et n'avait pas encore atteint sa quinzième année, lorsque, voyant passer un corps nouvellement organisé, les chasseurs-francs du Hainaut, qui marchaient au secours de Lille, bombardée par les Autrichiens, il fut saisi de l'enthousiasme militaire, et s'engagea sur-le-champ. Il fit la campagne

de Dumouriez et les suivantes, comme simple volontaire, passa ensuite dans l'artillerie, et fut enfin, attiré par diverses circonstances, dans l'administration de l'armée. Depuis, il a toujours suivi cette carrière, et s'y est distingué par un goût décidé pour l'étude. Adjoint, en 1807, à l'intendance d'Erfurth et du pays d'Eichsfeld, il fut ensuite appelé à diriger les bureaux de la régence du royaume de Westphalie. C'est par ses soins et avec son concours, que furent exécutées et publiées, dans un court espace de temps, les notices connues en Allemagne, sous le titre de *Statistique générale du royaume de Westphalie*, imprimée à Goëtingue, par ordre du gouvernement, en 1809 ; ouvrage le plus complet qui ait encore paru sur ce pays, et qui contient le résultat d'immenses recherches. Après avoir concouru à l'organisation administrative du nouveau royaume, sous les ordres de M. le comte Beugnot, membre de la Régence et ministre des finances, Bail fut appelé aux fonctions de secrétaire-général des finances, qu'il exerça d'abord auprès de M. Beugnot, et ensuite auprès de M. Bulow, son successeur. Nommé inspecteur aux revues et commissaire du roi de Westphalie, avec des pouvoirs extraordinaires, à la fin de 1808, il fut envoyé à Magdebourg pour rétablir l'harmonie momentanément troublée entre les Français et les Westphaliens ; commission délicate, dont il s'acquitta avec habileté. Prisonnier de guerre en 1815, Bail perdit par la conquête le fruit de ses économies. Rentré dans son grade au service de France, en 1814, et

employé, à la fin de juillet 1815, à l'armée qui se retira sur les bords de la Loire, il concourut aux opérations du licenciement; il revint ensuite à Paris, où il fut quelque temps en butte aux persécutions de l'esprit de parti. Admis pour cinq ans au traitement de réforme, en février 1818, il se retira dans la vallée de Montmorency, afin de s'y livrer en paix à son goût pour les lettres. C'est là qu'il composa et publia divers écrits superficiels, il est vrai, mais qui attestent du moins la variété de ses connaissances, et la facilité de son travail. Une hydroisie de poitrine termina ses jours, à Margency (vallée de Montmorency,) le 20 février 1824.

*Liste des ouvrages
de Ch. Jh. Bail.*

I. *Réveries de M. de Chateaubriand, ou Examen critique d'un libelle intitulé : De Buonaparte et des Bourbons.* Paris, Eymery, avril, 1815; in-8. de trois feuilles et un quart.

II. *Des Juifs au dix-neuvième siècle, ou Considérations sur leur état civil et politique en Europe, suivies de la notice biographique des Juifs anciens et modernes qui se sont illustrés dans les sciences et les arts.* Paris, Treuttel et Würtz, 1816; in-8. de quatre feuilles. — 2^e édition, 1817, *ibid.*

Cet ouvrage, qui obtint au moins le succès d'une grande publicité, fit naître les réclamations suivantes.

Quelques Observations sur la deuxième édition de l'ouvrage intitulé : Des Juifs au XIX^e siècle, etc.; par M. de Cologne, Grand-Rabbin

et président du Consistoire central des Israélites de France. Paris, imprimerie de Sétier, 1817; in-8, d'une feuille.

L'auteur attaqué se défendit par l'écrit intitulé : *Réplique et Commentaire de M. Bail aux Observations de M. de Cologne sur la deuxième édition Des Juifs au XIX^e siècle.* Paris, Treuttel et Würtz, 1817; in-8 de trois feuilles.

M. Silvestre de Sacy publia une *Lettre à M^{***} conseiller de S. M. le Roi de Saxe, relativement à l'ouvrage intitulé : Des Juifs au XIX^e siècle, par M. le baron S. de S.*; Paris, Treuttel et Würtz 1817; in-8 d'une feuille un quart.

Enfin M. de Cologne ferma la discussion par un dernier écrit intitulé : *Réflexions adressées à M. le baron S. de S., sur la Lettre à M^{***}, conseiller de S. M. le Roi de Saxe.* Paris, Sétier, 1817; in-8 d'une feuille trois quarts.

III. *Essais historiques et critiques sur l'organisation des armées et sur l'administration militaire en France.* Paris, Magimel, 1817; in-8 de douze feuilles.

IV. *Qu'est-ce que le Clergé dans une monarchie constitutionnelle? ou de l'Eglise selon la Charte.* Paris, Lhuillier, 1818; in-8 de dix-sept feuilles et demie (à l'occasion du concordat de 1817).

V. *Du Cadastre considéré dans ses rapports avec l'économie politique et la répartition des impôts.* Paris, Lhuillier, 1818; in-8 d'une feuille et demie.

VI. *De l'Arbitraire dans ses rapports avec nos institutions, ou la Police, les Prisons, le Jury, les Lois pénales et la Peine de mort, en France.* Paris, Eymery, 1819; in-8 de dix feuilles un quart.

VII. *Correspondance de Bernadotte, prince royal de Suède avec Napoléon, depuis 1810 jusqu'en 1814, précédée de notices sur la situation de la Suède, depuis son élévation au trône des Scandinaves : pièces officielles recueillies et publiées par M. Bail.* Paris, Lhuillier, 1819; in-8 de dix feuilles.

VIII. *Histoire politique et morale des révolutions de France, ou Chronologie raisonnée des évènements mémorables, depuis 1787 jusqu'à la fin de 1820, époque des conférences de Troppau et de Laybach.* Paris, Eymery, 1821; 2 vol. in-8.

IX. *Etat des Juifs en France, en Espagne et en Italie, sous les rapports du droit civil, du commerce et de la littérature, depuis le commencement du V^e siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du XVI^e, ouvrage qui a concouru pour le prix décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en juillet 1823.* Paris, Eymery, 1823; in-8 de 200 pages.

Six mémoires furent présentés au concours de cette année. Celui de M. Capefigue obtint le prix et a été publié. Celui de M. Arthur Beugnot obtint une mention honorable; il a été publié aussi, sous ce titre : *Des Juifs d'Occident.* M. Bail crut avoir à se plaindre du jugement de l'Académie, et il exhala son mécontentement dans la préface placée en tête de son livre.

X. *Etudes littéraires des classiques français, à l'usage de la jeunesse, des nationaux et des étrangers, composées d'exemples, de critiques et de réflexions propres à former le goût et le jugement, accompagnées des traits les plus caractéristiques de la vie des auteurs, du*

précis de leurs ouvrages et du sommaire des chefs-d'œuvre du théâtre. Paris, Eymery, 1824; 2 vol. in-12 (ouvrage posthume).

Enfin M. Bail a publié dans la *Revue Encyclopédique* (t. V, p. 407 et t. VI, p. 22.), une *Notice sur le commerce des anciens et des modernes.*

BARENTIN-MONTCHAL (LE VICOMTE L... DE), lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit en 1757, d'une famille dont les trois branches servaient avec distinction, sur terre, sur mer et dans la haute magistrature. Le vicomte de Barentin-Montchal fit la guerre de Sept-Ans comme capitaine de cavalerie; nommé ensuite officier supérieur dans la compagnie Ecossoise des gardes-du-corps des rois Louis XV et Louis XVI, il partagea depuis, avec sa famille, la proscription des serviteurs des Bourbons. Après avoir servi à l'armée des Princes et à celle de Condé, il commanda à Mittau, le petit détachement qui servait de garde à Louis XVIII. Le grand âge de ce gentilhomme ne put le détourner de reprendre son rang dans la première compagnie des gardes-du-corps du Roi, en 1814, et il servit jusqu'en 1816, qu'il fut forcé de prendre sa retraite. Le vicomte de Barentin-Montchal est mort à Paris, au mois de mars 1824. Nous connaissons de lui les deux ouvrages suivans :

Voyage dans les Etats-Unis de l'Amérique, fait en 1784, traduit de l'anglais, de J. F. D. Smith ;

par M. de B..... Paris, Buisson, 1791; 2 vol. in-8.

II. *Géographie ancienne et historique, composée d'après les cartes de d'Anville; par L. B. D. M.* Paris, Egron, 1807; 2 vol. in-8, et atlas in-fol.

BAROUD (CLAUDE-ODILLE-JOSEPH), né à Lyon en 1755, est mort au mois de mai 1824. Il exerça d'abord la profession d'avocat dans sa ville natale; étant venu à Paris, il dut à la protection de M. de Calonne, alors contrôleur-général des finances, d'être mis en relation avec les principaux financiers de l'époque. Initié à leur science, il en fit le sujet de ses écrits. En 1798, il publia un mémoire contre le projet d'emprunt que la banque de Paris, ayant à sa tête M. Barillon, offrit au Directoire, pour procurer les moyens d'effectuer une descente en Angleterre. C'est Baroud qui rédigea les divers mémoires publiés en 1815, pour Michel jeune, contre Reynier, Boissière et Guille, prévenus de faux en écriture privée et acquittés par la cour d'assises de la Seine. La *Biographie nouvelle des Contemporains* dit que Baroud « est auteur de différens ouvrages pseudonymes sur les finances, imprimés en 1814 et 1816. » — Nous connaissons les suivans :

I. *Observations en faveur des acquéreurs de biens d'émigrés, et en faveur des émigrés eux-mêmes, ci-devant propriétaires de ces biens.* Paris, impr. de Michaud, 1814; in-8, d'une feuille.

L'auteur proposait d'indemniser les émigrés au moyen d'une rente de dix-huit millions de fr. 57°, inscrite au Grand Livre de la dette

publique. Il prétendait que cette valeur devait se trouver équivalente à celle des biens confisqués. On sait que les documens authentiques sur lesquels a été basée depuis, approximativement, la loi du 28 d'avril 1825, ont fixé cette valeur à la somme d'un milliard, en capital.

II. *Adresse des contribuables aux créanciers de l'arriéré, rédigée et présentée par un contribuable du département du Rhône, tant en son nom qu'au nom et comme ayant recueilli les vœux et se faisant fort de la très-grande majorité des contribuables du royaume.* Lyon, impr. de Pelzin, 1816; in-4, de quatre feuilles.

III. *Observations en faveur des acquéreurs de biens d'émigrés, et en faveur des émigrés eux-mêmes, propriétaires de ces biens; par M. Baroud, auteur d'un écrit portant le même titre, distribué aux deux Chambres, au mois d'août 1814, pendant la discussion de la loi sur les finances, du 25 septembre de la même année, et inséré au feuilleton de la Quotidienne, du 27 octobre 1814, N° 149.* Lyon, impr. de Pelzin, 1817; in-4, de quatre feuilles.

IV. *Nouvelles observations en faveur des acquéreurs des biens d'émigrés, etc., par M. Baroud, auteur de deux écrits portant le même titre, etc.* Lyon, 1818, imp. de Pelzin; in-4, de cinq feuilles.

BAUSSET (LOUIS-FRANÇOIS DE), naquit le 14 décembre 1748, à Pondichéri, chef-lieu des établissemens français dans les Indes orientales, où son père, le marquis de Bausset, était placé à la

tête de l'administration, avec le titre de grand-voyer. A l'âge de 12 ans, on le fit passer en France; son oncle, l'évêque de Béziers, auquel il fut adressé, le plaça chez les jésuites du collège de la Flèche, et il vint ensuite terminer ses humanités dans la capitale, au collège de Beauvais (1). Destiné à l'état ecclésiastique, le jeune Bausset entra au séminaire de St.-Sulpice, où il fit ses cours de philosophie et de théologie. Jusqu'à la fin de sa vie, il a conservé pour messieurs de St.-Sulpice le plus vif attachement; il s'est plu à rendre hommage à leur congrégation dans son *Histoire de Fénelon*, et, par son testament, il leur a légué les manuscrits et documens des histoires de Fénelon et de Bossuet. L'abbé

(1) M. le comte de Villeneuve-Ear-gemont, parent de M. le cardinal de Bausset, rapporte un fait si prodigieux, concernant la mémoire extraordinaire dont le prélat fut doué, qu'il a besoin de son témoignage pour être admis. « Dans sa jeunesse, dit M. de Villeneuve, il entendit M. de Rulhières lire, devant un cercle choisi, son histoire manuscrite de la révolution qui, en 1762, précipita Pierre III du trône de Russie, et, rentré chez lui, il transcrivit de mémoire cet ouvrage qui l'avait vivement frappé. Le fait se répandit dans la société, et M. de Rulhières lui-même eut besoin d'être assuré de la vérité de ce qu'on lui avait rapporté et de la loyauté de M. de Bausset, pour être convaincu qu'il n'avait rien à redouter du résultat de cette prodigieuse mémoire. Cet ouvrage, qui a près de 400 pages, n'a été imprimé qu'après la mort de Catherine II, ainsi que M. de Rulhières en avait pris l'engagement. » (*Notice biographique sur S. E. Mgr. le cardinal duc de Bausset.*)

de Bausset prit ensuite ses degrés, jusqu'à celui de licencié, dans la maison et société royale de Navarre. Il n'était pas encore majeur qu'il cumulait sur sa tête deux bénéfices, savoir : un canonicat de Béziers, et le titre de recteur de la chapelle du St.-Esprit, au diocèse de Fréjus; ces deux sièges se trouvaient occupés en même temps par deux prélats de sa famille. Le dernier titre, qui n'était qu'un bénéfice simple, servit de prétexte pour le faire élire député à l'assemblée du clergé de 1770 : il n'avait alors que 22 ans, et n'était encore que sous-diacre et bachelier en théologie. M. de Brancas, archevêque d'Aix, le portait à l'agence du clergé pour 1780, et cette désignation avait reçu l'approbation de Louis XV, lorsque la mort de M. de Brancas déranga ce projet. Son successeur, M. de Boisgelin, avait un neveu ecclésiastique qu'il fit nommer à ces fonctions; mais il se crut obligé de dédommager l'abbé de Bausset, qui venait d'être ordonné prêtre, en lui donnant, à 24 ans, en 1772, le titre de vicaire-général d'Aix. Ce contre-temps qui sans doute contraria les vues ambitieuses qu'on avait sur M. de Bausset, se trouva par événement lui ouvrir le chemin de l'épiscopat, plutôt que s'il eût été nommé agent-général du clergé. En effet, l'agence de 1780 ne finit qu'en 1785, et M. l'abbé de Bausset fut nommé évêque d'Alais en 1784.

Le jeune prélat s'était formé à la haute administration ecclésiastique sous M. de Boisgelin. Il a toujours depuis, considéré, comme un bonheur d'avoir passé plu-

sieurs années dans cette école, et d'avoir reçu les conseils d'un évêque distingué par son esprit et ses lumières. Un écrit consacré à sa mémoire atteste en même temps la reconnaissance de son illustre élève. Celui-ci s'y est complu à rendre compte du soin que prit M. de Boisgelin de lui inspirer le goût de l'étude, et de lui apprendre à écrire avec méthode et pureté. M. de Bausset avait été nommé, en 1782, administrateur de Digne, avec le titre de vicaire-général de ce diocèse, à l'occasion de très-vifs démêlés qui avaient éclaté entre l'évêque et son chapitre, relativement à leurs intérêts temporels. Il parvint à terminer cette affaire, et sa conduite fut marquée au coin de la justice et de l'habileté. Il fut sacré le 18 juillet 1784, par l'archevêque d'Aix, à Issy, dans la chapelle des Sulpiciens.

Le Diocèse d'Alais, situé dans les Cévennes, n'était pas fort étendu, mais il était peuplé de protestans, que des lois iniques vouaient à l'oppression. M. de Bausset ne vit en eux que les frères de ses enfans, et il étendit sur eux sa charité. Membre par le droit de son siège, des États provinciaux du Languedoc, qui eut laissé un grand nom dans les fastes de l'ancienne administration, l'évêque d'Alais fut l'un des députés chargés, en 1780, de porter au pied du trône les cahiers de ces États. Organe de la députation, il eut l'honneur de haranguer le roi Louis XVI et toutes les personnes de la famille royale. Ces harangues passaient ordinairement avec la *Gazette de France*, qui les rapportait, et étaient aus-

sitôt oubliées qu'elle. On conserva le souvenir de celles que prononça, cette fois, le député du Languedoc. Son discours au Roi, soit par la générosité de la pensée, soit par la noblesse du langage, serait digne de l'assemblée librement élue d'une monarchie constitutionnelle; le discours à Monsieur (Louis XVIII) rappelle que ce prince jouissait déjà de la réputation d'aimer les lettres et la philosophie; le discours à M. le comte d'Artois (S. M. Charles X) confirme ce qu'on nous raconte des grâces chevaleresques de la jeunesse de ce Prince; enfin, le discours à Madame Elisabeth est un modèle parfait de la grâce la plus exquise et la plus décente (1).

(1) Les discours prononcés par M. l'évêque d'Alais, dans l'occasion dont il s'agit, se trouvent imprimés dans une Notice que M. de Gravine a consacrée à ce prélat. Ils sont au nombre de sept; savoir: 1^o au Roi, 2^o à la Reine, 3^o à Monsieur, 4^o à Madame, 5^o à M. le comte d'Artois, 6^o à Madame la comtesse d'Artois, 7^o à Mme Elisabeth. — « Je crois, dit M. Beuchot, les 2^o, 4^o et 6^o inédits. Le 7^o a été imprimé dans le *Conservateur* (par M. Dalandine, année 1787, t. I). Les 1^{er} 3^e et 5^e, dans le même recueil (année 1788, t. II), où l'on trouve de plus, 1^o Discours à M. l'archevêque de Narbonne, 2^o Discours à M. le comte de Vergennes (*Bibliographie de la France*, 1824, p. 716). — Nous citerons le début du discours au Roi
« Sire, un usage antique assure aux États de votre province de Languedoc le privilège de porter au pied de votre trône leurs réclamations et leurs vœux. — Heureux les peuples dont la voix peut frapper l'oreille du souverain! Heureux les rois qui ne craignent pas d'entendre la voix de leurs sujets!
— De cette utile correspondance, Sire,

M. l'évêque d'Alais fut membre de la première assemblée des Notables, convoquée en février 1787, et aussi de la seconde, tenue en novembre 1788. Il fit partie du bureau de M. le duc de Bourbon, et fut chargé par ce Prince d'en rédiger les délibérations. A cette époque, il jouissait à Versailles de beaucoup de considération. Lorsque Louis XVI eut nommé le duc d'Harcourt gouverneur du Dau-

phin son fils, les bruits de la cour désignèrent l'évêque d'Alais au nombre des candidats qui paraissaient convenables au poste de précepteur du jeune héritier de la couronne. M. de Bausset ne fut point député aux Etats-généraux de 1789, comme on l'a imprimé inexactement. L'Assemblée constituante ayant décrété la suppression de l'évêché d'Alais, le prélat crut devoir déclarer, par une lettre du 12 juillet 1790, que ce décret ne pouvait briser les liens qui l'attachaient à son église. Cette lettre fort courte, mais à la fois ferme et modérée, était adressée à ses grands-vicaires, et elle fut publiée le 1^{er} novembre suivant, avec une réclamation pour les droits de l'évêque, signée de l'abbé Giraud, un de ses grands-vicaires, qui avait été sommé par le directeur du district d'Alais, d'évacuer le palais épiscopal. M. de Bausset adhéra à l'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*, par les évêques députés à l'Assemblée nationale, rédigée par M. de Boisgelin, et publia divers actes analogues, dans lesquels il s'unissait aux principes et aux déterminations adoptés par la majorité de ses collègues.

dépend la véritable force d'un empire. Le terme de sa prospérité serait celui où l'on verrait la plus noble de toutes les institutions dégénérer en une vaine cérémonie, qui rappellerait à une nation ce qu'elle était, en lui faisant sentir ce qu'elle n'est plus. — Parmi les provinces fortunées soumises à vos lois, le Languedoc, Sire, la première de toutes par son étendue, son commerce, sa situation, s'enorgueillit encore des avantages de sa constitution; cette constitution, souvent méconnue, souvent défigurée, offre tous les caractères qui peuvent, dans une monarchie, placer des sujets et des hommes à une distance égale de la servitude et de la licence. — Défenseurs des peuples confiés à nos soins, nous cherchons à concilier leurs intérêts avec les besoins de l'Etat dont nous sommes membres, avec les demandes du Prince dont nous sommes sujets. Les formes sacrées de la liberté, conservatrice de nos droits, attachent à nos délibérations et à nos sacrifices un prix et un éclat qui les ennobliissent aux yeux de Votre Majesté. Ces délibérations transmises ensuite au pied de votre trône, reçoivent le sceau de votre puissance souveraine et tous les caractères augustes qui rendent les lois respectables aux peuples. — C'est à l'ombre d'une constitution aussi favorable à la prospérité publique que l'on voit depuis vingt ans le Languedoc se livrer à des entreprises dont la grandeur appelle l'admiration même des étrangers... etc. »

Vers la fin de l'année 1791, M. l'évêque d'Alais avait émigré en Suisse, mais il se détermina à revenir à Paris, au mois de septembre 1792. Les persécutions ne pouvaient manquer de l'y atteindre. Il fut arrêté, et enfermé au couvent de Port-Royal, rue de la Bourbe, alors transformé en prison. Ayant eu le bonheur d'échapper au Tribunal révolutionnaire, M. de Bausset, rendu à la liberté après le 9 thermidor, se retira à

Villemoisson, près Lonjumeau, chez M^{me} de Bassompierre. Il y passait la plus grande partie de l'année, et ne faisait à Paris que quelques voyages rares et courts, pour voir ses amis. Parmi ceux-ci l'on distinguait M. Emery, supérieur-général de St.-Sulpice. Une grande conformité de vues et de caractère établit entre eux des rapports intimes; ils se prêtaient un mutuel secours dans leurs travaux, et entretenaient, lorsqu'ils étaient séparés, une correspondance assidue. Il paraît que ces deux ecclésiastiques se décidèrent de concert, en faveur de la déclaration exigée des ministres du culte, par la loi du 7 vendémiaire an IV, déclaration de pure soumission, et au prix de laquelle le clergé non assermenté a pu exercer librement, en France, le culte catholique, jusqu'à l'époque du 18 fructidor. Le prélat insistait notamment dans son écrit, sur l'inconvénient de mêler les considérations de la politique aux affaires de la religion. M. de Bausset se déclara également en faveur de la promesse de fidélité à la constitution, qui fut exigée des ecclésiastiques sous le gouvernement consulaire, et il est cité plusieurs fois à cette occasion, dans les *Annales philosophiques, morales et littéraires*, journal ecclésiastique de l'époque.

Lorsque Pie VII, à la suite du concordat consenti avec le premier consul de la République française, demanda aux anciens évêques de France la démission de leurs sièges, M. d'Alais s'empressa d'envoyer la sienne. Sa lettre se trouve dans les *Annales philosophiques* (T. IV, pag. 155).

Mais en outre, le prélat crut devoir manifester hautement ses sentimens dans cette importante circonstance; à cet effet, il publia une autre lettre à ses vicaires-généraux, dans laquelle il déplore sans amertume les maux de l'Eglise, et montre la sagesse de la Providence dans la marche des événemens, et la protection de Dieu sur son Eglise. — « Ma conscience m'a dit, s'écrie-t-il, que je ne pouvais être exposé à aucun reproche de la part de Dieu, ni des hommes, en remettant les intérêts de la Religion et de l'Eglise à mon supérieur, à celui que la divine Providence a établi le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. — La simple raison a suffi pour me convaincre qu'aucun évêque ne pouvait, dans les circonstances présentes, juger aussi sainement de ce qui convient ou de ce qui ne convient pas aux intérêts de l'Eglise de France, que celui qui est préposé au gouvernement de l'église universelle et le centre de correspondance de toutes les églises particulières. »

Le mérite et le caractère de l'évêque d'Alais lui eussent sans doute procuré un siège dans la nouvelle organisation de la France ecclésiastique; mais déjà il était attaqué de la maladie qui affligea ses dernières années. La goutte, dont les premières atteintes l'avaient ramené en France, au risque des plus grands périls, à la fin de 1792, ne cessa de le tourmenter cruellement jusqu'au terme de ses jours; elle le priva peu à peu de l'usage de ses jambes; elle l'empêchait même quelquefois d'écrire, et c'est au mi-

lieu de ces douleurs qu'il a composé les deux ouvrages qui ont donné le plus de célébrité à son nom. M. l'abbé Emery ayant trouvé l'occasion d'acquérir les manuscrits de Fénelon, les communiqua à M. l'évêque d'Alais, qui forma d'abord le dessein de donner une nouvelle édition des œuvres de l'archevêque de Cambrai; quelques lettres de M. de Bausset, que l'on a conservées, ne permettent pas de douter de ce projet. C'est M. Emery qui engagea le prélat à composer une histoire de Fénelon: l'auteur lui faisait passer ses cahiers à mesure qu'il les écrivait, et obéissait avec beaucoup de déférence, aux observations qu'il recevait de lui. *L'Histoire de Fénelon*, publiée en 1808, obtint le succès le moins équivoque. Une diction agréable et pure, une heureuse abondance de style, un ton noble et simple, des jugemens souvent dictés par la sagesse, et toujours exprimés avec beaucoup de mesure et de dignité; telles sont les principales qualités de cet ouvrage, qui ne coûta, dit-on, à l'auteur, que deux années de travail. En 1812, l'Institut désigna l'histoire de Fénelon comme méritant le deuxième grand prix décennal de seconde classe, pour le meilleur écrit de biographie. — « L'ou- » vrage, disait le jury, est écrit » partout avec le ton de noblesse » et de dignité qui est propre à » l'histoire; on y désirerait seule- » ment un peu plus de cette onction » douce et pénétrante qui convient » à l'histoire de Fénelon. Le style » en est, en général, pur, correct » et élégant, quoiqu'on y puisse » remarquer quelques taches. La

» narration manque quelquefois de » rapidité, mais jamais de clarté, » et rarement d'intérêt: attachante » par le ton de sincérité qui y rè- » gne, elle est semée de réflexions » toujours justes et jamais ambi- » tieuses, qui servent à relever les » détails et à jeter du jour sur les » faits.» Un critique ingénieux a dit ailleurs (1): « Les trois époques qui lient l'histoire de Fénelon aux grands intérêts des peuples, de l'humanité et de la religion, et lui impriment un caractère d'élévation et d'importance qu'on trouve rarement dans une histoire particulière, ont été supérieurement tracées par l'historien: l'éducation du duc de Bourgogne, la longue et déplorable querelle qui divisa deux hommes tels que Bossuet et Fénelon, enfin, la disgrâce dont cette querelle fut la première origine, et ce long exil honoré par tant de vertus et de grandeur d'âme. Ce qui attache surtout le lecteur, et soutient son attention dans toute l'étendue de cet ouvrage, dont la longueur paraît d'abord un peu hors de proportion avec l'histoire d'un simple particulier, ou, si l'on veut, d'un grand évêque et d'un beau génie, c'est que l'auteur sait y rattacher avec beaucoup d'art et d'agrément, des détails importans, des vues générales, des tableaux étendus et d'un intérêt public. Il présente ce beau siècle de Louis XIV, non, à la vérité, dans ses rapports politiques, militaires, extérieurs, mais peut-être dans ses points de

(1) M. de Féletz; Notice sur M. de Bausset, dans le *Journal des Débats* du 28 juin 1824.

vue les plus intéressans, et sous ses aspects les plus curieux. Il peint ces mœurs élégantes, cette société spirituelle, cette cour tout à la fois brillante, grave et polie. Il aime surtout à faire ressortir certains nobles caractères, la plupart liés avec Fénelon, dont la religion et l'honneur réglaient toujours sévèrement la conduite; qui, dans le séjour de la dissimulation et de la flatterie, où tout est trop souvent sacrifié à la faveur, donnèrent constamment l'exemple du plus noble désintéressement, restèrent toujours fidèles à l'amitié malheureuse, ne flattèrent jamais le vice triomphant, ne trahirent jamais ni leurs sentimens ni la vérité, et, toujours respectueux envers leur souverain, furent néanmoins toujours francs et sincères. » — Enfin, l'auteur écrivait lui-même à M. de Gravine : « Quel » que flatté que je puisse être de la » bienveillance avec laquelle le » public a accueilli l'*Histoire de » Fénelon*, je n'ai point cherché à » me dissimuler que son principal » succès est attaché à ce sentiment » universel d'intérêt qu'inspirent » toujours le nom et la mémoire de » Fénelon. On est toujours sûr de » plaire et de toucher lorsqu'on » retrace un des plus beaux caractères qui aient honoré l'humanité. (2 octobre 1808.) » — Les bénéfices produits par l'*Histoire de Fénelon* furent abandonnés par l'auteur, au séminaire de Saint-Sulpice, où son héros et lui-même avaient reçu l'éducation sacerdotale.

On avait cru remarquer dans l'*Histoire de Fénelon*, qu'en parlant des longs démêlés qu'il eut avec Bossuet, l'historien paraissait

trop pencher pour l'archevêque de Cambrai, qui pourtant perdit sa cause à Rome, et qu'il n'avait pas assez ménagé la mémoire de l'évêque de Meaux. M. d'Alais entendit ces objections, et voulut y répondre, en essayant d'élever à Bossuet un monument pareil à celui qu'il venait de terminer pour Fénelon; mais cette fois, l'historien, toujours élégant et toujours ingénieux, n'atteignit pas jusqu'à la hauteur de son objet. En effet, l'esprit éminemment sage et circospect de M. de Bausset manquait de cet élan vigoureux et de ces touches brillantes nécessaires pour peindre le génie sublime et fier de l'aigle de Meaux. Peut-être aussi ce second ouvrage n'est-il un peu moins travaillé, et offre-t-il plus de longueurs que le premier. D'ailleurs, ici aussi bien que dans l'*Histoire de Fénelon*, les opinions de l'auteur, qu'il avait puisées à Saint-Sulpice, paraissent avoir obscurci à ses yeux les faits historiques, relatifs à diverses époques importantes de l'histoire ecclésiastique du 17^{me} siècle. Ces points d'histoire sont devenus l'objet d'attaques assez vives de la part d'écrivains exercés à la polémique, auxquelles l'historien de Bossuet et de Fénelon ne jugea point à propos de répondre. Au reste, nous sommes bien loin de vouloir insinuer que l'*Histoire de Bossuet* soit un ouvrage sans mérite; nous n'hésitons pas d'affirmer au contraire, qu'elle offre le résultat de beaucoup de recherches et de lectures, qu'elle est à la fois agréable et instructive (1).

(1) Nous avons pensé qu'on lirait

Lors de la première organisa-

ici avec intérêt, une lettre *inédite* adressée à M. de Bausset par le feu Roi, à l'occasion de l'*Histoire de Fénelon*.

« A Paris, ce 3 janvier 1815.

» M. l'archevêque de Reims m'a en effet remis, Monsieur, votre *Histoire de Bossuet*. Je l'ai reçue avec bienveillance sans doute, mais avec avidité, et je me plains de mes occupations, qui depuis huit jours m'ont à peine permis d'achever la lecture du premier volume.

» Écrire l'histoire de deux grands hommes contemporains, également célèbres dans le même genre, unis d'abord, puis divisés avec éclat, et, sans jamais se contredire, les faire tous deux chérir et respecter au même degré, était un effort que Plutarque lui-même n'osa pas tenter : vous l'avez cependant entrepris. Je connaissais, j'aimais l'un de ces ouvrages, et si le nom de l'auteur, la magie du style, l'art de rendre historiques (ainsi que Bossuet lui-même l'a fait dans ses *Variations*) les choses qui semblent le plus étrangères au domaine de l'histoire ne me font pas illusion sur le second, je crois dès à présent pouvoir affirmer que jamais on ne dira de vous : *magnis tamen excidit musis*.

» Mais que dirai-je de votre lettre ? Ce tableau qu'elle offre en peu de lignes, ne déparerait ni le Discours sur l'histoire universelle, ni l'Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre ; mais vous y tracez de moi un portrait beaucoup trop flatteur ; j'espère être le faible instrument que, par un mouvement de sa volonté, le Dieu de saint Louis a destiné à faire éclater sa miséricorde sur la France ; c'est bien assez d'honneur pour moi, et j'ai besoin de chercher dans cette vérité des armes contre l'amour-propre qu'un suffrage tel que le vôtre ne serait que trop capable de m'inspirer. Soyez bien persuadé, Monsieur, de ma parfaite estime et de tous mes sentimens pour vous.

» LOUIS.

» A M. l'ancien évêque d'Alais. »

tion du chapitre de St.-Denis, M. de Bausset en avait été nommé chanoine de première classe, le 13 avril 1806. Il fut aussi nommé premier conseiller titulaire de l'Université, lors de l'établissement de cette institution, en 1808. L'ordonnance du 17 février 1815 donnait une organisation toute nouvelle à l'Université, plus conforme à l'esprit de la monarchie constitutionnelle : elle lui donnait en même temps M. de Bausset pour chef, en remplacement de M. de Fontanes, sous le titre de président du Conseil royal de l'instruction publique. Le retour inopiné de Bonaparte empêcha l'exécution de l'ordonnance, qui est restée sans effet. Durant les Cent jours, un décret impérial restitua à M. de Bausset son titre de conseiller titulaire de l'Université ; mais le prélat n'en exerça point les fonctions, et il habita la campagne, depuis le 21 mars jusqu'au moment où les armées étrangères vinrent environner Paris.

Aussitôt après la première restauration, en 1814, une commission d'évêques ayant été formée pour s'occuper des affaires de l'église de France, M. de Bausset en fut nommé membre, avec MM. de Périgord, de Pressigny et Boulogne : on leur adjoignit cinq ecclésiastiques du second ordre. Au mois de novembre de la même année, l'on forma une seconde commission composée de neuf évêques ; l'ancien évêque d'Alais fut encore de leur nombre. Ces deux commissions ne produisirent point de résultats ; mais M. de Bausset s'y distingua par sa sagesse et sa modération, et il contribua peut-être

à dissiper quelques préventions parmi des hommes absens depuis long-temps, et qui ne connaissaient pas bien l'état de l'église de France. Lorsqu'en 1818 l'on ouvrit des négociations pour modifier le concordat de l'année précédente, la première réunion des évêques se tint le 12 mars, chez M. de Bausset; celle du lendemain se tint aux Tuileries, et la goutte empêcha le prélat d'y assister. Au mois de juin suivant, tous les évêques qui se trouvaient à Paris réclamèrent contre la non-exécution du concordat. Une lettre fut rédigée pour cet objet, et présentée au Roi; elle porte la signature de M. de Bausset (dès lors cardinal), et de trente-deux archevêques ou évêques. En 1819, les négociations recommencèrent; une première réunion d'évêques fut indiquée chez M. de Bausset; mais elle fut différée par une indisposition de M. le cardinal de Périgord. Il y eut deux assemblées d'évêques aux Tuileries, le 10 et le 11 mai. Sur la fin de ce mois, les évêques arrêtaient d'écrire au Pape; leur lettre, datée du 50 mai, est signée des trois cardinaux français, et de soixante-treize prélats institués ou simplement nommés. Le 15 juin suivant, ils écrivirent également au Roi en faveur des intérêts de l'église de France. Cette lettre fut encore souscrite par les trois cardinaux et par les prélats qui se trouvaient à Paris. Ces diverses réclamations impliquaient une désapprobation assez formelle des résistances que le ministère de cette époque opposait aux prétentions des chefs du clergé. M. de Bausset, dont l'esprit éclairé et conciliant aurait re-

douté une scission éclatante, hormis le cas des motifs les plus graves et les plus pressans, modifiait au moins dans les formes, les élans du zèle de ses collègues, et pourtant il se joignait définitivement à eux, parce qu'il lui aurait semblé pénible de s'en tenir séparé. Toutefois, une occasion se présenta où on ne le vit point marcher à côté d'eux.

M. de Bausset avait été appelé à la chambre des Pairs, lors de la promotion du mois d'août 1815; mais ses infirmités habituelles ne lui ont permis d'assister aux séances qu'un très-petit nombre de fois. Dans les premiers temps, le peu d'évêques qui faisaient partie de la chambre haute ne fréquentaient guère ses séances. Il n'en fut pas de même lorsque les partisans du système politique du côté droit, mieux organisés, et comprenant l'avantage qu'ils pourraient tirer des formes du gouvernement constitutionnel, commencèrent à former dans la chambre des Pairs une opposition systématique au ministère du 5 septembre. Les intérêts et les sentimens du clergé ne tardèrent pas à se trouver en jeu dans cette lutte. Un projet de loi sur la liberté de la presse avait été adopté par la chambre des Députés: il punissait les délits d'outrages à la morale *publique* et *religieuse*, commis par voie de publication. Plusieurs Pairs demandèrent qu'on y énonçât formellement en outre, des peines contre les auteurs d'outrages à la *religion de l'Etat*. Cet amendement fut rejeté par cent trois voix contre quatre-vingt-quatorze. En conséquence, quatre évêques pairs de France,

signèrent une protestation contre le refus de mentionner expressément la religion de l'Etat, dans la nouvelle loi. M. le cardinal de Bausset fut le seul évêque de la chambre haute qui ne signa pas cette déclaration (1); non sans

(1) Les protestations des minorités, écrites et signées, dans les assemblées législatives, sont parfaitement régulières et essentiellement légales, puisqu'elles sont un témoignage et un engagement que les protestans appellent de la décision rendue, à l'opinion publique, et à une autre assemblée ou plus libre ou plus éclairée; non par conséquent, à la violence, qui seule trouble l'ordre public et amène la sédition. Les protestations par écrit sont d'un usage habituel sur toutes les questions capitales, dans la chambre des lords de la Grande-Bretagne. On n'a pas oublié les mémorables protestations des minorités de l'Assemblée constituante, non plus que celle de la minorité de la Convention contre le 31 mai. Depuis la Restauration, outre la protestation des évêques dont il est question dans cet article, nous avons vu la protestation de la minorité de la chambre des Pairs contre l'application de la peine faite au colonel Maziau, déclaré coupable de non-révélation de complot, en 1821; et la protestation de la minorité de la chambre des Députés contre l'expulsion de M. Manuel, l'un de ses membres. Les protestations verbales sont irrégulières, et celles qui sont suivies de désertion tournent ordinairement contre leurs auteurs: l'Assemblée constituante en offrit l'éclatant exemple. C'est par une protestation de ce dernier genre que le côté droit de la chambre des Députés essaya infructueusement, au commencement de la session de 1826, de soutenir la pétition de la demoiselle Robert pour son père, détenu en vertu des lois d'exception votées durant la session de 1815. Le côté gauche de la même chambre a essayé, depuis, le même moyen de résistance, et toujours avec aussi peu de succès.

doute qu'il pensât autrement que ses collègues, touchant le respect dû à la religion, mais il n'avait point assisté aux discussions; peut-être aussi qu'il ne voulut pas appuyer de l'autorité de son nom une démarche qui devait paraître un acte éclatant d'opposition contre le ministère de cette époque. Il écrivit en conséquence à M. le cardinal de Périgord, une lettre où il exposait les motifs de sa conduite.

Cette occasion ne fut pas la seule où M. l'évêque d'Alais exerça de l'influence dans l'assemblée dont il était membre. Un certain nombre de pairs, d'une opinion analogue à celle des députés qui, dans l'autre chambre, se plaçaient au centre droit, avaient pris l'habitude de se réunir chez M. de Bausset, qu'on était trop certain de trouver constamment retenu chez lui par ses infirmités: là ils s'entretenaient des sujets à l'ordre du jour, et se concertaient pour leurs votes. Cette réunion fut toujours peu nombreuse et néanmoins très-influente, soit par la position sociale des personnes qui la fréquentaient, soit par l'effet de sa situation intermédiaire, qui lui donnait en quelque sorte la disposition de la majorité, suivant qu'elle se portait d'un côté ou de l'autre, dans une chambre divisée par deux partis presque égaux en nombre. On a quelquefois désigné dans le monde, les pairs de la réunion de M. de Bausset, sous la dénomination de *cardinalistes*. M. le duc de Richelieu jouissait de beaucoup de faveur dans ce salon, et c'est avec un vif déplaisir qu'on le vit, à la fin de 1821, se retirer des affaires pour la seconde fois.

Sa mort, arrivée peu de mois après, offrit à M. de Bausset l'occasion de s'en expliquer assez clairement à la tribune, le jour qu'il y fit lire l'éloge de son noble ami, et les regrets qu'il prodigua au ministre tombé parurent causer quelque émotion à ses successeurs.

Ces diverses indications suffisent pour laisser comprendre que M. le cardinal de Bausset, éclairant son zèle par la science, entrevit les nécessités de notre époque, et ne refusa d'y céder qu'autant qu'il put concevoir des alarmes pour l'intérêt de la religion ou pour ceux de la monarchie. C'est sans doute cette disposition à la bienveillance et à la paix qu'un de ses panégyristes a voulu indiquer lorsqu'il a dit que « ses vertus pleines d'indulgence, de charité, de tolérance, étaient éminemment sociales; elles étaient aussi éminemment religieuses, quoiqu'elles aient trouvé quelques détracteurs dans des hommes qui croient être plus religieux encore, en privant la religion de ce qu'elle a de doux, d'aimable, de conciliant, d'attirant, de persuasif (1). » On doit ajouter à cet éloge de M. l'évêque d'Alais, qu'il aimait les arts et les choses utiles, et les encourageait autant qu'il dépendait de lui. Ainsi, il eut beaucoup de part au rétablissement de la statue de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf, et l'on dit que la première idée de ce monument vint de lui; aussi fut-il un des membres de la commission qui en dirigea et en surveilla l'exécution.

C'est dans le consistoire du 28 juillet 1817 que M. l'évêque d'Alais fut décoré de la pourpre romaine, sur la présentation de son souverain, et en même temps que MM. de Périgord et de la Luzerne. Ces prélats furent les trois premiers cardinaux présentés au Saint-Siège par le roi de France, depuis la restauration de sa maison. Le Roi remit la barette à M. de Bausset le 26 août, avec les solennités d'usage (2), et attacha le titre de duc à la pairie du prélat. Depuis, les plus éminentes distinctions ne cessèrent de s'accumuler sur sa tête; il fut nommé commandeur des ordres du Roi, lors de la promotion du 30 septembre 1820, à l'occasion de la naissance de M. le duc de Bordeaux, et ministre d'état, à la fin de 1821, après la mort de M. le cardinal de la Luzerne. Il était entré dans l'Académie française par l'ordonnance de réorganisation de cette compagnie, en 1816 (3).

M. le cardinal de Bausset se trouva empêché, par ses infirmités toujours croissantes, de se rendre au conclave du mois de septembre 1825, où fut élu le pape Léon XII. La goutte, qui depuis si long-temps l'avait privé de l'usage de ses pieds, lui paralysa aussi les mains, dans ses der-

(2) On trouve le discours du cardinal et la réponse du Roi dans le *Moniteur* des 27 et 30 août 1817.

(3) M. de Quélen, archevêque de Paris, a remplacé M. le cardinal de Bausset à l'Académie française. On trouve son discours de réception, contenant l'éloge de son prédécesseur, ainsi que la réponse de M. Auger, chancelier trimestriel de l'Académie, dans le *Moniteur* du 6 décembre 1824.

(1) *Journal des Débats* du 28 juin 1824.

niers jours; en sorte qu'il ne pouvait plus écrire que par l'intermédiaire d'un secrétaire. Au commencement du printemps de 1824, l'altération de la constitution physique du prélat devint générale; l'estomac ne faisait plus ses fonctions et refusait toute nourriture. Il avait fait promettre à M. le docteur Portal, son médecin, de l'avertir aussitôt que son état présenterait du danger. On n'eut presque pas besoin de recourir avec lui aux précautions ordinaires. Depuis long-temps familiarisé avec la mort, par l'habitude de la maladie, il l'attendait avec le calme d'une âme éclairée par la foi, soutenue par l'espérance et consolée par la charité. Plusieurs fois depuis ses infirmités, il avait fait célébrer la messe dans sa chambre; il reçut les derniers sacremens des mains de M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin, son confesseur, et expira doucement, le lundi 21 juillet 1824, à huit heures du soir. Son corps fut enseveli, suivant ses désirs, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, et placé entre les cercueils du cardinal de la Luzerne et du saint prêtre Legris-Duval. On a placé sur son tombeau l'épithaphe suivante.

D. O. M.

HOC SUB. TUMULO. JACET.
 LUDOVICUS. FRANCISCUS. DE BAUSSET.
 Episcopus. quondam. Alesiensis.
 Præsesq. universatis. studiorum.
 unus. è. quadranginta. viris. Academia. Gallicæ.
 Basilicæ. S. Dionysii. canonicus. honorificus.
 Regi. sanctioribus. a. consiliis.
 ordinis. S. Spiritus. commandator.
 Dux. et. par. Franciæ.
 S. R. E. Presbiter. Cardinalis.
 vir
 Pietate. sapientia. morum. lenitate.
 sermonum. suavitate. aequè. commendatus.

Religioni. regno. litteris. pariter. acceptus.
 qui
 Bossueti. Fenelonii. Historias.
 Elegantiori. stylo. conscripsit.
 Eorum. doctrinæ. virtutis. ingeniiq.
 Discipulus. narrator. et. æmulus.
 Natus Ponticæ. XIV. die. decembris.
 Ann. MDCCXLVIII.
 Obiit. Lutetiæ. XXI. die. junii.
 Ann. MDCCXXIV.

L'éloge de M. le cardinal de Bausset, écrit par M. l'abbé de Montesquiou, a été lu à la tribune de la chambre des Pairs, dans la séance du 2 août 1824 (imprimé à part, par ordre de la Chambre, et dans le *Moniteur* du 6 août 1824). — L'oraison funèbre du prélat a été prononcée le 13 juillet 1824, dans l'église métropolitaine d'Aix, par M. l'abbé Christine, chanoine de cette église, en présence de M. de Bausset de Roquefort, archevêque d'Aix, proche parent du défunt. — On trouve une *Notice* sur le cardinal de Bausset, dans *l'Ami de la Religion et du Roi*. t. XL, p. 273 et 369. Cette notice, enrichie de quelques augmentations, a été imprimée à part, chez Adr. Leclère, 1824, in-8. — On a aussi imprimé à part :

Notice historique sur S. E. Mgr. L. Fr. de Bausset, cardinal-prêtre de la Sainte-Eglise Romaine, etc., etc., rédigée d'après les documens les plus authentiques et les lettres autographes adressées à l'auteur; par J. F. de G. (Gravine). Marseille, Achard; et Paris, Adr. Leclère, 1824; in-8, de 72 pages.

Cette notice est principalement intéressante par les lettres du cardinal à l'auteur, qui s'y trouvent imprimées en grand nombre.

Notice biographique sur S. E. Mgr. le cardinal duc de Bausset,

lue en séance publique de l'académie de Marseille, le dimanche 29 août 1824, par son président, M. le comte de Villeneuve, préfet du département des Bouches-du-Rhône. Marseille, Achard; in-8, d'une demi-feuille.

Il existe un beau portrait de l'évêque d'Alais, peint à demi-corps, assis, par Labby. Il a été gravé par Dequevauviller. — On trouve aussi un portrait du cardinal de Bausset, dans la collection des membres de l'Institut, lithographiée par A. Boilly.

Liste des ouvrages de L. Fr. de Bausset.

I. *Lettre à M. le Curé de....* (27 novembre 1790). 52 pages in-8.

L'évêque d'Alais déclarait dans cette lettre, adopter l'instruction pastorale de M. Asseline, évêque de Boulogne, du 24 octobre précédent, sur l'autorité de l'Eglise, et dirigée contre les décrets de l'Assemblée constituante, relatifs à la Constitution civile du clergé.

II. *Lettre pastorale* (12 mai 1791). 85 pages in-8.

Relative aux mêmes matières que la lettre précédente.

III. *Réflexions sur la déclaration exigée des ministres du culte, par la loi du 7 vendémiaire an IV.* 1796; in-8, de 16 pages.

Cet écrit ne parut pas d'abord en entier, et M. Emery, qui le publia, rédigea l'Avertissement, et en crut devoir supprimer une partie, qui avait rapport au serment de liberté et d'égalité, lequel n'était plus exigé des ecclésiastiques; mais la totalité de l'écrit vit le jour l'année suivante, sous le titre

d'Exposé des principes sur le serment de Liberté et d'Egalité et sur la déclaration, etc. Paris, Guerbart; in-8, de lvi et 171 pages.

IV. *Lettre aux Vicaires-généraux du diocèse d'Alais* (24 décembre 1801). 54 pages in-8. — Relative au concordat de 1802.

V. *Notice historique sur S. E. Mgr. le cardinal de Boisgelin.* 1804; in-12. — Réimprimée en tête de l'édition des *OEuvres du cardinal de Boisgelin.* Paris, Guitel, 1818; in-8.

M. de Crouseilhès, grand-vicaire de M. de Boisgelin, et depuis évêque de Quimper, étant dans l'intention de donner une notice sur le cardinal, fit demander des notes à M. de Bausset; les ayant obtenues, il crut ne pouvoir mieux faire que de les publier. C'est donc par erreur que nous avons attribué la *Notice historique sur M. de Boisgelin*, à M. de Crouseilhès lui-même (voyez son article *Annuaire Nécrologique de 1825*, pag. 80); il n'en a été que l'éditeur.

VI. *Histoire de Fénélon, archevêque de Cambrai, composée sur les manuscrits originaux.* 1808, 5 vol. in-8. — *Seconde édition, revue, corrigée et augmentée.* 1809, 5 vol. in-8. — *Troisième édition, ornée du portrait de Fénélon.* Paris, Le Normant, 1817; 4 vol. in-8. — *Quatrième édition, revue et corrigée, avec une table générale des matières.* Paris, Lebel, 1825; 4 vol. in-12. (Voyez le *Journal des Débats*, du 25 mars 1808). — *Traduit en anglais*, par W. Mudford, Londres, 1810, 2 vol. in-8.

M. Tabaraud a publié : *Lettre à M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, etc., pour servir de supplément à son Histoire de Fénélon.*

Paris, Brajeux, 1809; in-8. — Et une *Seconde Lettre* au même, sur le même sujet. Limoges, Barbou, 1810; in-8. (Voyez ci-après le n° VII.)

VII. *Histoire de J. B. Bossuet, évêque de Meaux, composée sur les manuscrits originaux*. Paris, Le Normant, 1814; 4 vol. in-8, avec portrait. — *Deuxième édition, revue et corrigée, etc.*; 4 vol. in-8 et in-12.

M. Tabaraud a publié : *Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon, composées par M. le cardinal de Bausset, où les textes cités dans ces histoires sont rétablis dans leur intégrité, et les faits replacés dans leur ordre convenable*. Paris, 1822, Delestre-Boulogne; in-8, de trente-trois feuilles un quart.

VIII. *Notice sur la vie de l'abbé Legris-Duval, prédicateur ordinaire du Roi* (en tête de l'édition de ses *Sermons*). Paris, Leclère, 1820; 2 vol. in-12.

Cette notice, qui a plus de 200 pages, fut écrite à la sollicitation de M. le duc et de M^{me} la duchesse de Doudeauville.

IX. *Notice historique sur S. E. Mgr. A. A. de Talleyrand, cardinal de Périgord, archevêque de Paris, etc.* Versailles, Lebel, et Paris, Adr. Leclère, 1821; in-8, de 114 pages. — Anonyme.

X. *Notice sur M. le duc de Richelieu. — Discours de Mgr. le cardinal duc de Bausset, à l'occasion de la mort de M. le duc de Richelieu, prononcé à la chambre des Pairs, le 8 juin 1822*. Paris, Dentu, 1822; in-8, de 47 pages. — L'édition originale, sortie des presses de P. Didot l'aîné, imprimée par ordre de la chambre des

Pairs, a été distribuée, mais non mise en vente.

M. le cardinal de Bausset s'occupait, dans ses derniers temps, d'une *Histoire du cardinal de Fleury*, et il avait réuni une assez grande quantité de matériaux pour cet ouvrage. Mais les accès devenus plus fréquents, de sa goutte, et l'impossibilité où il se trouvait souvent, de faire usage de ses mains, le forcèrent de renoncer à son travail. On doit d'autant plus le regretter, que ce nouveau sujet paraissait parfaitement approprié à la nature de l'esprit et du talent de l'historien.

BEAUCHÊNE (EDME-PIERRE-CHAUVOT DE), naquit aux Acharlis, près de Villeneuve-le-Roi, département de l'Yonne; il entra d'abord dans l'état militaire, qu'il abandonna pour se livrer à l'étude de la médecine. C'est à Montpellier qu'il fut reçu docteur. Au commencement de la Révolution il en embrassa les principes, et fut élu membre de la commune de Paris, en 1789, et même député vers les princes à Coblenz, pour les inviter à rentrer en France. On lit le passage suivant, dans la *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblenz*, qu'on sait être une production de la plume du feu roi. « Il nous fallait un passe-port; mais la difficulté était de l'avoir sans nous compromettre. Ma première idée fut d'envoyer chercher Beauchêne, médecin de nos écuries, qui avait des rapports avec M. de Montmorin et M. de la Fayette, et de lui dire que deux prêtres non sermentaires de ma connaissance, effrayés de ce qui venait récemment de se passer aux Théa-

ains, voulaient sortir du royaume, sous le nom de deux Anglais, et que je le chargeais de faire avoir un passe-port, au bureau de M. de Montmorin. D'Avaray ne goûta pas cette idée; il me représenta que Beauchêne, qui est fin, pourrait avoir quelques soupçons de ce que nous avions tant d'intérêt de cacher, et j'abandonnai ce projet... » (pag. 18, 1^{re} édit. de Baudouin frères). On voit que si M. Beauchêne était patriote, il n'était pas jacobin. Aussi, en 1792, il se retira à Sens, et passa les jours les plus orageux dans une terre qu'il avait achetée près de cette ville. Il parut à la société populaire; mais l'intérêt de sa sûreté put exiger de lui cette démarche; d'ailleurs, il ne craignit pas de s'y opposer à un projet d'adresse, au sujet de la mort de Louis XVI. On dit aussi, qu'il eut à subir une courte détention. De retour à Paris, après les derniers excès du régime de la terreur, Beauchêne s'y reconstitua une clientèle, la Révolution ayant dispersé les élémens de la première qu'il avait su s'acquérir. Il obtint successivement les titres et fonctions de médecin en chef de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, du Corps législatif, de l'École normale, du Bureau de bienfaisance de sa section, de médecin consultant du Roi, membre de l'Académie royale de Médecine et de la Légion-d'honneur. Il avait été compris dans la formation d'une commission, créée par l'ordonnance du 9 novembre 1815, pour rendre compte au Roi de l'état de l'enseignement, dans les écoles de médecine et de chirurgie; mais ce projet resta sans ré-

sultat. La Restauration ne retrouva plus M. Beauchêne patriote de 89. Au contraire, il professait, dans ses dernières années, les opinions les plus décidées du côté droit, et il écrivit des articles de journaux dans ce sens, principalement dans la *Quotidienne*. Il publia aussi un recueil de *Maximes et pensées*, à la manière de La Rochefoucault et de Vauvenargues. L'idée en est quelquefois ingénieuse et l'expression piquante. Attaqué de la pierre, il en supporta les douleurs pendant trois ans, sans risquer l'opération. Frappé tout à coup, par les progrès inaperçus de la maladie, il ne fut que deux jours au lit. Il demanda les sacremens de l'Eglise, les reçut avec l'expression des plus vifs sentimens de foi, et expira le 24 décembre 1824.

*Liste des ouvrages de Ed. P. Ch.
de Beauchêne.*

I. *De l'influence des affections de l'âme sur les maladies nerveuses des femmes, avec le traitement qui convient à ces maladies.* Amsterdam et Paris, 1781, in-8. — *Nouvelle édit.* 1785, in-8. — 1798, in-8. — *Trad. en allemand*, Leipzig, 1784, in-8.

II. *Observations sur une maladie nerveuse, avec complication d'un sommeil, tantôt léthargique, tantôt convulsif.* 1786, in-8.

III. *Maximes, réflexions et pensées diverses.* Paris, Goujon, 1817; un vol. in-18, de six feuilles (anonyme). — *Deuxième édit. corrigée et augmentée*, avec le nom de l'auteur. Paris, Nicole, 1818; in-12, de neuf feuilles. — *Troisième édition*, Paris, Goujon, 1819; in-12, de onze

feuilles.—On lit au sujet de cette édition, la note suivante, dans la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot. — « Ce n'est point une réimpression : on a changé le frontispice et fait quelques additions à la fin du volume. » — *Quatrième édition, corrigée et augmentée. Paris, Goujon, 1821; in-12, de onze feuilles un sixième.*

BEAUHARNAIS (EUGÈNE DE), fils du vicomte Alexandre de Beauharnais, l'un des plus illustres patriotes de l'Assemblée constituante, et de Joséphine Tascher de la Pagerie, naquit en Bretagne, le 5 septembre 1780. Agé seulement de quatorze ans, lorsque la faux révolutionnaire lui ravit son père, il se trouva un instant, à peu près abandonné. « Lors de la terreur, nous raconte » Napoléon, Joséphine étant en » prison, son mari mort sur l'é- » chafaud, Eugène son fils avait » été mis chez un menuisier, et y » fut littéralement en apprentis- » sage et en service » (1). Quand les temps devinrent meilleurs, le jeune Beauharnais fut placé à Saint-Germain-en-Laye, dans un pensionnat privé, tenu par M. Mestre, chez lequel il reçut l'éducation qu'on donnait alors communément en France. On rapporte que lors du désarmement ordonné après l'insurrection du 15 vendémiaire, Eugène vint lui-même chez le général Bonaparte, solliciter la remise de l'épée de son père; il l'obtint,

et l'on ajoute que cet incident héroïque et romanesque fut le premier fil de la liaison intime qui unit bientôt après (février 1796) Napoléon et Joséphine. Bonaparte nommé général en chef de l'armée d'Italie, appela près de lui son beau-fils. Depuis, il l'entraîna avec lui vers la fortune. Après le traité de Campo-Formio, Eugène fut envoyé en mission à Corfou, pour traiter avec les envoyés d'Ali-Pacha. Passant par Rome, à son retour, il faillit périr dans l'émeute populaire qui coûta la vie au général Duphot. Il accompagna Bonaparte en Egypte; à Malte, il s'empara du seul drapeau de la Religion, que la prompte cessation des hostilités ait permis à l'armée républicaine de conquérir. Pendant la campagne d'Orient, il fit constamment le service le plus actif, et se trouva aux actions les plus meurtrières, à l'assaut d'Alexandrie, à la bataille des Pyramides, à la révolte du Caire, au combat d'El'Arish, à la prise de Jaffa, à la bataille d'Aboukir. Il fut blessé à la tête d'un éclat de bombe, au premier assaut de Saint-Jean-d'Acre, et resta quelque temps sous les décombres d'une muraille écroulée. Eugène revint en France avec son général, vers la fin de 1799. Nommé chef d'escadron de la garde des Consuls, après le 18 brumaire, il fit la campagne de Marengo et s'y distingua par son courage et son intelligence. Colonel du même régiment, avec le grade de général de brigade, en 1804, il accompagna Bonaparte dans plusieurs voyages. Il fut déclaré prince français, à l'époque

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, par le comte de Las Cases. t. III, p. 358.

de la fondation de la monarchie impériale, et reçut encore le titre d'archichancelier d'état, le 1^{er} février 1805. Napoléon ayant érigé le royaume d'Italie, le 26 mai de la même année, nomma, en juin suivant, le prince Eugène vice-roi de ce nouvel état, qu'il organisa sur le modèle de la France et suivant l'esprit de sa politique. Au mois de septembre, la guerre éclata entre la France et l'Autriche. Le prince Eugène resta dans les états d'Italie, menacés par l'archiduc Charles, à l'habileté duquel Napoléon crut devoir opposer la vieille expérience de Masséna: Eugène était alors à peine âgé de vingt-cinq ans. Après la victoire d'Austerlitz, Napoléon passa par Munich, fit roi l'électeur de Bavière, et lui demanda sa fille, la princesse Auguste-Amélie, pour Eugène, qu'il déclara son successeur à la couronne d'Italie, en même temps qu'il l'adoptait pour son fils, le 12 janvier 1806. Bientôt les Etats vénitiens furent réunis au nouveau royaume d'Italie, et Eugène Napoléon créé prince de Venise.

Lorsqu'en 1809, les hostilités éclatèrent de nouveau entre la France et l'Autriche, Eugène fut mis à la tête de l'armée d'Italie, et se porta sur la ligne de Trente, que le général Joubert avait défendue quelques années auparavant. L'archiduc Jean, commandant l'armée autrichienne, forte de plus de soixante mille combattants, avait établi son quartier-général à Malborghetto. Les troupes françaises et italiennes s'élevaient à peine à quarante mille hommes: cette infériorité de forces fut la principale cause des revers

qu'éprouva l'armée d'Italie, au début de la campagne: ses avant-postes furent forcés de se replier sur le Tagliamento: Eugène fut battu à Sacile, et, comme il le disait lui-même avec ingénuité: « Jamais bataille ne fut plus complètement perdue. » Mais déjà son génie militaire s'était développé: il ressemblait beaucoup à celui de Moreau; il égalait sa prudence et aspirait à son habileté. Les Autrichiens s'avancèrent rapidement sur Udine; poursuivis jusqu'à Vérone, le vice-roi retrancha son armée dans la position de Caldiero. Les Autrichiens, entrés dans Padoue, se préparèrent à tourner les redoutes placées sur les hauteurs; mais cette attaque leur réussit mal; ils ne purent emporter la position, et furent repoussés partout où ils se présentèrent. Cette affaire, où les troupes françaises et italiennes développèrent une rare intrépidité, coûta la vie au général de brigade Sorbier, aide-de-camp du prince, à l'habileté duquel on devait surtout cet important avantage. Néanmoins, la situation de l'armée du vice-roi était loin d'être favorable. Napoléon, instruit de ce qui se passait en Italie, y envoya le maréchal Macdonald, pour s'y concerter avec le prince Eugène sur les opérations subséquentes. Cependant l'armée d'Allemagne, commandée par l'Empereur en personne, marchait de victoire en victoire: les nouvelles qui en parvinrent au quartier-général de l'archiduc Jean décidèrent ce prince à effectuer, dès le 1^{er} mai 1809, sa retraite sur les états héréditaires. Les troupes franco-italiennes, divisées en trois corps,

se mirent aussitôt à sa poursuite. Le vice-roi commandait le centre, le général Baraguey d'Hilliers la gauche, et le général Macdonald la droite, en marchant sur la direction de Goritzia. L'arrière-garde autrichienne engagea quelques affaires de peu d'importance, pour retarder la marche de l'armée française, et donner à l'archiduc le temps d'assurer sa retraite; il y eut même un combat assez vif à Saint-Daniel, dans la vallée de la Sella. Le 17 mai, le fort Malborghetto fut enlevé; on se battit ensuite à Tarvis, sur les bords de la Schlitzer, où les Autrichiens firent une vive résistance. Dans ces différentes affaires, les troupes franco-italiennes furent constamment victorieuses. Vers cette époque, arriva de Vienne le général d'Anthouard, premier aide-de-camp du vice-roi, apportant la nouvelle que Napoléon était entré dans la capitale de l'empire autrichien. Cet événement important, en redoublant l'activité et le courage de l'armée du vice-roi, affaiblissait, dans une proportion égale, les forces morales de l'armée de l'archiduc. En même temps que le prince Eugène prenait possession de la ville de Clagenfurth, le général Jellachich, dans l'impossibilité de résister à Napoléon en Allemagne, se portait en toute hâte sur Léoben, avec huit mille hommes, dans l'espoir de se réunir à l'archiduc Jean, et de battre le vice-roi, qui s'avancait sur la même ville. Les deux armées se rencontrèrent le 25 mai, sur la route qui conduit de Knittelfeld à Léoben. L'armée de Jellachich fut mise dans une déroute complète. A la

suite de ces grands avantages, le prince Eugène pénètre en Hongrie, réussit à arrêter long-temps la marche de l'archiduc, lui livre bataille le 14 juin, à Raab, dans la même position où, près d'un siècle et demi auparavant, Montécuculi avait remporté une victoire signalée sur les Turcs, et obtint un succès complet. La nouvelle victoire de Raab était d'autant plus importante pour le vice-roi, qu'elle délivrait de tout danger les derrières de son armée. Napoléon, qui n'était pas sans quelque inquiétude sur cette armée, avait envoyé le général Lauriston, avec un corps d'observation, pour éclairer sa marche. Ce fut seulement à Bruck (haute Styrie) que les chasseurs des deux armées, envoyés de part et d'autre à la découverte, se rencontrèrent. Le corps du général Lauriston se réunit à l'armée du vice-roi, et ce prince, qui était à Vienne le 26 mai, se rendit, le lendemain 27, à Ebersdorff, où se trouvait le quartier-général de Napoléon. Celui-ci, à la nouvelle de la victoire de Raab, qu'il appelait *une petite fille de Marengo*, s'écria : « Je savais » bien en quelles mains j'avais remis mon épée ! » Il adressa à l'armée d'Italie une proclamation d'une éloquence pittoresque, et qui commençait par ces mots : « Soldats de l'armée d'Italie, » soyez les bienvenus ! je suis » content de vous. » Le bulletin de la Grande Armée, en daté du lendemain, 28 mai, contient un brillant éloge du vice-roi. Il y était dit « que ce prince avait fait » preuve, pendant la campagne, » de toutes les qualités qui consti- » tuent les plus grands capitai-

» nes(1). » On avait imprimé à Milan une histoire de cette campagne d'Italie, racontée tout à l'avantage du vice-roi; mais celui-ci fit supprimer l'ouvrage, pour éviter, à ce qu'on croit, de causer de l'ombrage à Napoléon. Le prince Eugène donna encore, lors de la bataille de Wagram, livrée le 6 juillet 1809, de nouvelles preuves de ses talens militaires et de son courage.

Au mois de décembre 1809, le prince Eugène fut appelé à Paris, afin de recevoir communication du projet que Napoléon avait conçu, de divorcer avec Joséphine, et afin de sanctionner par sa présence cet acte irrégulier autant qu'offensant pour son nom et pour son sang. Bien qu'on eût obtenu péniblement le consentement de Joséphine, néanmoins la position d'un fils en pareille circonstance devenait singulièrement difficile; l'absence et le silence semblaient lui convenir; mais au contraire, il était dans le caractère de Napoléon d'exiger une approbation plus éclatante, à mesure que ses actions devaient pa-

raître plus susceptibles de blâme. Des biographes indulgens ont loué les sentimens d'Eugène en cette circonstance. Nous ne doutons point de leur générosité; mais, à n'en juger que d'après les faits extérieurs, il semble que le courtisan l'emporta sur le fils. Eugène assista à l'assemblée de la famille impériale, convoquée dans le cabinet de l'Empereur, pour délivrer à l'archichancelier, faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, le consentement des époux à leur séparation. La signature du fils se lit au bas de cette déclaration, à côté de celle de la mère. Il vint ensuite prendre séance au Sénat, où il souffrit que le président le complimentât de ce qu'il « faisait taire les sentimens privés » devant l'intérêt des peuples. » Le Sénat prononça le divorce de Napoléon et de Joséphine. Un petit nombre d'hommes consciencieux osa protester par ses votes, contre cette décision: Eugène ne fut pas de ce nombre.

Le 5 mars 1810, le territoire et la ville libre de Francfort ayant été érigés en grand-duché, le Prince-Primat fut déclaré grand-duc, et ce titre réversible après sa mort, sur la tête du prince Eugène. Celui-ci gouvernait paisiblement le royaume d'Italie, lorsque l'ouverture de la dernière campagne de Russie le fit appeler au commandement du premier corps de la Grande Armée, qui franchit le Niémen, au mois de juin 1812. Il justifia de nouveau et à plusieurs reprises la réputation de bravoure qu'il s'était précédemment acquise, notamment aux combats d'Ostrowno, de Witepsk, de la Moskowa, et surtout à la bataille de

(1) « Il est rare et difficile de réunir toutes les qualités nécessaires à un grand général. Ce qui est le plus nécessaire, c'est que chez lui, l'esprit soit en équilibre avec le caractère ou le courage. Si le courage est de beaucoup supérieur, le général entreprend violemment au-delà de ses conceptions; et au contraire, il n'ose pas les accomplir, si son caractère ou son courage demeure au-dessous de son esprit. Cet équilibre était le seul mérite du vice-roi, et suffisait néanmoins pour en faire un homme très-distingué. » (*Mémorial de Sainte-Hélène*, par le comte de Las Cases. t. II. p. 17.)

Malojaroslavetz, où il soutint seul l'effort de toute l'armée ennemie. Dans la retraite désastreuse qui suivit de si près l'invasion, il fut l'un des chefs qui montrèrent le plus de fermeté d'âme et de dévouement personnel. Quoiqu'il souffrit beaucoup d'une infirmité grave, il n'abandonna pas un instant les restes de son corps d'armée, partagea les fatigues et les privations du soldat qui, plus d'une fois, le vit marcher à côté de lui, à l'arrière-garde, le fusil sur l'épaule. Napoléon rendit la plus éclatante justice à la conduite d'Eugène dans cette pénible retraite, et même il eut le tort de ne point assez ménager l'amour-propre de Murat, par des comparaisons peu flatteuses des talens de ce dernier avec ceux de son beau-fils. Ces imprudences du mécontentement et de l'orgueil blessé occasionèrent le départ précipité du roi de Naples pour ses états, et préparèrent de loin sa séparation de Napoléon. Après le départ de l'Empereur et de Murat, le commandement en chef de la Grande Armée passa dans les mains du vice-roi d'Italie. Il termina la retraite en aussi bon ordre que le permettait l'état déplorable de l'armée, et la ramena jusqu'à Magdebourg, à travers les troupes ennemies et les difficultés de toute nature. C'est dans cette ville qu'il s'arrêta; mais, ce ne fut pas sans peine ni sans habileté qu'il parvint à conserver la ligne de l'Elbe, durant quatre mois, jusqu'à l'ouverture de la campagne de 1813.

Le 2 mai de cette année, Eugène commanda à Lutzen l'aile gauche de la Grande Armée, et le 5 du même mois, il entra le pre-

mier dans Dresde; à la tête de ses troupes momentanément victorieuses. Le 12, il reçut l'ordre de retourner en Italie, et de s'y disposer à soutenir une nouvelle campagne contre les Autrichiens, qu'on savait être sur le point d'entrer dans la coalition. En peu de jours, les conjectures furent changées en certitude. Les Autrichiens, commandés par le vieux général Hiller, se présentèrent sur les frontières de l'Illyrie, et s'avancèrent avec une lenteur prudente. Le vice-roi, posté sur la ligne de l'Isonzo, adressa aux Italiens, de son quartier-général de Gradisca, une proclamation qui les appelait aux armes, au nom de l'indépendance italique, si constamment menacée par l'Autriche. Mais à cette époque, les peuples étaient trop fatigués par des guerres iniques et sans cesse renaissantes, aussi bien que par les pénibles sacrifices qu'elles entraînent, pour entendre cette vérité. Les soldats ne se présentaient que par force, et ils désertaient en foule. Les armes et les magasins n'étaient pas moins épuisés que les soldats. C'est dans ces circonstances que Eugène, instruit des négociations entamées entre le roi Joachim et le cabinet de Vienne, s'empressa d'informer Napoléon qu'il aurait bientôt un nouvel ennemi à combattre.

Cependant, les Autrichiens avaient pris l'offensive. A la vérité, la guerre se soutenait en Italie avec des chances presque égales; et néanmoins l'armée franco-italienne se repliait sans cesse, en livrant de continuel combats. Sur ces entrefaites, le général Hiller, dont on accusait la lenteur à

Vienne, ayant été rappelé, le maréchal comte de Bellegarde vint prendre le commandement de l'armée autrichienne, et sembla en effet donner une impulsion plus active aux opérations. Un assez long-temps s'écoula en affaires journalières, dont pas une n'était décisive; mais les pertes réciproques étaient loin d'être compensées du côté des Italiens; car tandis que l'armée autrichienne recevait des renforts continuels par le Tyrol, que la nouvelle politique de la Bavière venait de lui ouvrir, celle d'Italie au contraire, privée de toute espèce de ressources, voyait sa force morale avec sa force numérique s'affaiblir dans la même proportion. Le vice-roi fut donc obligé de se retirer successivement sur l'Isonzo et sur l'Adige; enfin, la défection du roi de Naples le força à se replier derrière le Mincio, où il se maintint jusqu'à la fin de la campagne. Ses deux adversaires réunis avaient à lui opposer des forces plus que triples des siennes; cependant il battit les Autrichiens sur le Mincio, et les Napolitains sous les murs de Parme. Mais ces avantages, toujours achetés bien cher dans l'état de dénuement où il se trouvait, lui devenaient définitivement plus funestes qu'utiles. Enfin, la nouvelle de l'entrée des armées coalisées dans Paris, mit un terme à la guerre, que le vice-roi ne pouvait soutenir plus long-temps, à la tête d'une armée découragée, mécontente et sans solde. Déjà des relations amicales avaient commencé de s'établir avec le feld-maréchal de Bellegarde, qui était venu lui rendre visite à Mantoue, et avait con-

senti à tenir sur les fonts une fille dont la vice-reine était accouchée. On suppose qu'au milieu de ces événemens, Eugène conservait encore l'espoir de rester possesseur de la couronne d'Italie, lorsque des mouvemens populaires très-violens le contraignirent à sauver, non sans peine, sa personne et sa vie.

Il se trouvait à Mantoue, où il avait fait transporter ses effets les plus précieux, lorsque le bruit se répandit à Milan, que dans le Sénat, dans l'armée, un parti considérable le demandait pour roi, et que des députations étaient parties vers le quartier-général des souverains alliés, afin d'appuyer ces réclamations. Tout à coup une émeute violente éclata, le 20 avril, dans la capitale de la Lombardie; elle était dirigée principalement contre le ministre Prina, dont le nom était maudit par toute l'Italie inférieure, comme le conseiller et l'agent principal des mesures fiscales qui dépouillaient ce pays, et qui était représenté en outre, dans ce moment, comme le principal agent d'Eugène dans le Sénat. La populace déchaînée saccagea le palais du Sénat, et Prina périt cruellement déchiré de leurs mains. A cette époque, les patriotes Italiens furent punis, par la perte momentanée de leur popularité, de s'être attachés trop aveuglément à un sceptre qui ne leur procurait qu'une nationalité nominale, sans justice et sans liberté; ils le furent plus cruellement encore, en se voyant entraînés par ce peuple imbécille, sous le joug pesant de l'Autriche. On avait encore répandu que le vice-roi, en quittant l'armée, était

venu jusqu'aux portes de Milan ; mais qu'apprenant ce qui s'y était passé, il avait retrogradé sur-le-champ. Le vice-roi, qui n'avait pas été sans inquiétudes, dès que les premières étincelles du mécontentement populaire s'étaient manifestées, fit ses dispositions pour passer en Bavière. Il donna ensuite des ordres pour le départ de l'armée française, à laquelle il laissa la proclamation suivante :

« Soldats Français ! de longs
 » malheurs ont pesé sur notre patrie. La France, cherchant un remède à ses maux, s'est replacée sous son antique égide : le sentiment de toutes ses souffrances s'efface déjà pour elle dans l'espoir, si nécessaire après tant d'agitations. En apprenant la nouvelle de ces grands changemens, votre premier regard s'est porté vers cette mère chérie qui vous rappelle dans son sein. Soldats Français ! vous allez reprendre le chemin de vos foyers : il m'eût été bien doux de pouvoir vous y ramener : dans d'autres circonstances, je n'eusse cédé à personne le soin de conduire au terme du repos les braves qui ont suivi avec un dévouement si noble et si constant les sentiers de la gloire et de l'honneur. »

Comme depuis six mois l'armée n'avait reçu qu'une partie de sa solde, quelques symptômes de mécontentement éclatèrent. Eugène se hâta de prendre la route du Tyrol avec son épouse. A Roveredo, le colonel autrichien qui commandait le château, lui laissa concevoir des inquiétudes pour sa sûreté personnelle, parce qu'on lui imputait, disait-il, d'avoir fait fusiller, comme

espions, plusieurs habitans notables du pays. Cependant Eugène ne pouvait pas rétrograder : le colonel lui offrit son uniforme, ses gens, sa voiture et sa livrée, lui recommandant de ne s'arrêter nulle part, et surtout de ne point parler français. Ces précautions eurent le succès le plus heureux ; le passage s'effectua sans accident, et les deux époux arrivèrent à Munich, chez leur père, le roi de Bavière, dont la tendre bienveillance adoucit leurs chagrins.

Ici, arrêtons un moment la narration, pour essayer d'apprécier le gouvernement du vice-roi d'Italie ; mais, avant tout, n'oublions pas qu'il fut le vice-roi de Bonaparte ; dès-lors il faut s'attendre à voir trop souvent, sous son gouvernement, en Italie comme en France, les droits des peuples dédaignés et foulés, la justice méconnue, l'humanité offensée, l'ambition, l'avidité, l'égoïsme, substitués sans cesse au mobile sacré de la vertu. Celui-là seul pourtant a le pouvoir d'attirer sur les gouvernemens la protection de Dieu et les bénédictions des hommes : son absence explique suffisamment l'instabilité et la ruine finale de ces royaumes élevés par l'épée, et renversés par elle. Mais il est juste d'observer que la première responsabilité de tout le mal qui s'est fait dans les contrées qui furent soumises au glaive de Bonaparte, retombe sur sa tête coupable, puisqu'il réserva à lui seul la souveraine puissance de vouloir et de commander. Les hommes d'une conscience timorée ont pu pousser l'abnégation jusqu'à refuser de participer à son pouvoir et à sa fortune : un pareil

devoir ne pouvait pas sembler imposé à Eugène de Beauharnais, puisque la providence l'avait placé tout naturellement à côté de Bonaparte. Il fut son premier soldat; il devint son fils. Eugène avait reçu, avec le sang des Beauharnais, de la noblesse d'âme et de la générosité de cœur. Quoique dans les premiers temps la jouissance précoced'une puissance éblouissante, enivrât un peu sa jeunesse, et qu'il ne fût pas toujours bien dirigé par quelques hommes de son conseil, on vit le plus souvent prévaloir en lui sa droiture et sa loyauté natives. On ne lui a reproché qu'un petit nombre d'abus de pouvoir qui lui soient personnels; encore faut-il bien se souvenir que ce fut à une époque où les puissans de la terre, tout récemment élevés au-dessus du frottement des intérêts privés, ne s'en étaient pas complètement désintéressés. On ajoute qu'il revenait facilement sur ses décisions sévères, lorsqu'il les reconnaissait injustes. Dans les premiers temps de sa vice-royauté, Eugène était fort bien dans l'esprit du peuple de Milan; mais par la suite, cette opinion changea totalement: peut-être on en peut rechercher la cause dans les intrigues de l'étranger; mais on la trouvera plutôt dans cette légitime exigence des peuples qui demandent des bienfaits positifs à celui qui n'a ni droit ni préjugé, en vertu duquel il règne sur eux. Il est certain d'ailleurs qu'il sembla craindre et fuir la popularité. Un temps vint où les simples citoyens ne l'approchèrent plus que difficilement, et où il fut exclusivement possédé par ses courti-

sans. Trop souvent Eugène a méconnu, et dans des occasions importantes et décisives, le caractère du peuple qu'il avait été appelé à gouverner. Les réquisitions et les conscriptions immodérées des dernières années de la domination française ne peuvent sans doute lui être imputées: elles appartenaient aux circonstances, ou plutôt à l'auteur de tous les maux de la France et de l'Italie. Mais la sensation douloureuse des peuples ne sait pas remonter si haut. Sans être doué d'une capacité de premier ordre, soit comme général, soit comme roi, on peut croire qu'Eugène eût paru plus brillant, s'il n'eût pas été placé continuellement à côté et au-dessous de Bonaparte. Mais celui-ci fut un génie tellement supérieur, que c'est déjà avoir fait preuve de mérite que d'avoir été trouvé capable de seconder l'exécution de ses vastes plans. L'administration intérieure du vice-roi d'Italie paraît avoir été généralement sage, prudente, éclairée, amie des arts. Il embellit la ville de Milan par des promenades et des édifices publics; il favorisa l'établissement de plusieurs manufactures. Sa galerie de tableaux était devenue l'une des plus magnifiques de l'Italie. On l'accusa néanmoins d'un penchant décidé à la parcimonie. Sa plus grande faute peut-être, c'est de s'être laissé entraîner, dans les derniers temps, à se plaindre des troupes italiennes qui servaient sous ses ordres; et ces plaintes, qui eurent beaucoup de publicité, n'ont pas médiocrement contribué à lui aliéner une partie de son armée. Or ces plaintes étaient mal fondées et décidées

ment inpolitiques, surtout si l'on réfléchit que les troupes italiennes manquaient de tout, et qu'elles étaient, aussi bien que le peuple, fortement impressionnées de l'idée d'un changement prochain et inévitable dans le gouvernement. Le mécontentement du vice-roi s'explique toutefois par la situation cruellement compliquée de découragement et de responsabilité où il se trouva finalement engagé. C'est ainsi qu'après avoir été un objet d'amour pour le peuple lombard, Eugène s'est vu plus tard un objet d'indifférence, et enfin un objet de haine prononcée pour ce même peuple. Mais peut-être a-t-il pu apprendre, dans la retraite de ses dernières années, que désormais quelques regrets étaient mêlés au souvenir de son nom.

Un panégyriste d'Eugène l'a loué sans aucune restriction : cette circonstance seule ôte quelque valeur aux éloges ; cependant il peut être utile de les entendre. « Il régla successivement, dit un biographe allemand, toutes les branches de l'administration publique, avec autant d'ordre que d'économie ; il apporta un soin particulier dans l'organisation des cours de justice et des tribunaux inférieurs ; en peu d'années, l'armée italienne fut mise en état de rivaliser avec l'armée française. L'agriculture, le commerce, l'industrie, furent encouragés ; de grands et utiles travaux furent exécutés sur tous les points du royaume. L'instruction publique fut assise sur des bases convenables ; on vit bientôt reflourir les universités de Pavie, de Bologne et de Padoue ; de nombreux col-

lèges furent établis dans les grandes villes ; la mendicité, cette lèpre de l'Italie, fut extirpée et non sans peine ; les établissemens de bienfaisance furent augmentés et ramenés au véritable but de leur institution ; le régime des prisons reçut des changemens dictés par l'humanité ; les vols et les assassinats furent réprimés avec vigueur, ainsi que l'usage barbare de terminer les querelles particulières à coups de couteau. Les beaux arts furent l'objet de la protection spéciale du prince Eugène ; il les encouragea de toute manière, et fonda le beau Muséum de Brera ; il établit un conservatoire de musique et de déclamation qui fournit bientôt des sujets aux premiers théâtres de l'Italie ; il fit revivre l'art de la mosaïque en grand, et fit exécuter à ses frais le beau tableau de la Cène qui est aujourd'hui à Vienne. Nous citerons encore les belles fresques d'Appiani et la façade du Dôme de Milan, comme des monumens qui doivent immortaliser l'administration du prince vice-roi. »

La mort de l'impératrice Joséphine sa mère, survenue quelques jours après les grands événemens de 1814, engagea le prince Eugène à demander l'autorisation de se rendre à Paris, pour y régler, avec la duchesse de St.-Leu sa sœur (ci-devant reine de Hollande), ses intérêts de famille. Il s'y rendit incognito, sous le titre de *marquis de Beauharnais*, et fut très-bien accueilli par le roi de France, qui eut la courtoisie de le qualifier dans la conversation, de *prince Eugène*. Ses affaires terminées, le prince se hâta de quitter la France. Il retourna à Mu-

nich, et se rendit ensuite à Vienne, afin d'y faire valoir les droits qu'il pensait avoir à quelque souveraineté, dans l'organisation définitive du continent. Il paraît que ses prétentions étaient fondées principalement sur la promesse verbale que Napoléon avait faite en sa faveur à la cour de Bavière, pour décider son mariage, ainsi que sur la déclaration du même, à la suite du traité d'Amiens, de ne vouloir retenir les états de la Lombardie que jusqu'à la paix générale. Les souverains réunis à Vienne, et particulièrement l'empereur de Russie, qui, pendant son séjour à Paris, avait témoigné les sentimens les plus affectueux à l'impératrice Joséphine, accueillirent le prince Eugène avec distinction, et il parut en public dans leurs rangs et comme de leur famille. Le retour de Bonaparte en France, en mars 1815, rendit la position du prince embarrassante et difficile. On parut le soupçonner d'avoir eu des relations avec son beau-père. Il se décida à quitter Vienne, et à se retirer pour quelque temps à Bareuth. Bonaparte avait inscrit son nom, comme prince de la famille impériale, sur la liste de la chambre des pairs qu'il avait formée; toutefois, Eugène ne prit aucune part aux affaires de France, et depuis qu'elles furent terminées, on le vit constamment fixé auprès de son beau-père le roi de Bavière, qui le déclara prince de sa famille, et lui conféra le titre de *duc de Leuchtenberg*. Le Pape consentit qu'il retint, dans les états romains, des biens nationaux considérables, qui formaient une partie de la dotation d'un million de revenu que Bonaparte

lui avait assignée en Italie. Désormais le prince Eugène vécut paisible au sein de la royale famille qui l'avait adopté, et dont le vénérable chef eut pour lui une sincère affection. La princesse de Bavière, son épouse, qui fut toujours fière de lui, n'avait jamais paru le chérir avec plus de tendresse. Le prince Charles, second fils du Roi, lui témoignait une vive amitié. C'est avec leur aide qu'il triompha de l'aversion que la récente tyrannie de Napoléon avait laissé gravée au fond de tous les cœurs allemands.

Au mois de janvier 1817, durant le voyage de la cour de Munich à Vienne, à l'occasion du mariage de l'empereur d'Autriche avec une princesse de Bavière, le prince Eugène se rendit à Lindau, près du lac de Constance, où la duchesse de Saint-Leu, sa sœur, a fixé sa résidence; la princesse son épouse voulut l'y accompagner. Le motif de ce voyage mérite d'être rapporté. On avait élevé des difficultés sur le point de savoir quel rang le prince Eugène, qui n'était point issu de famille souveraine, devait avoir dans les fêtes qui allaient se donner à Vienne, et l'on avait réglé que ce rang serait inférieur à celui de la princesse Auguste-Amélie de Bavière, son épouse. Lorsque la nouvelle de cette décision parvint à Munich, la princesse déclara sa ferme résolution de ne point se rendre à Vienne, dans le cas où son époux n'y jouirait pas des mêmes honneurs qu'elle. Cette réponse reportée à Vienne, donna lieu à de nouvelles réflexions. On ne voulait ni désobliger la cour de Munich avec qui l'on formait

une alliance, ni se trop écarter du cérémonial dont la cour de Vienne s'est montrée dans tous les temps rigide observatrice. On découvrit enfin qu'à une époque reculée, une princesse de la maison d'Autriche, mariée à un simple gentilhomme, ayant été l'occasion d'une discussion de même nature, le gentilhomme, par une décision expresse de l'Empereur, avait été élevé au rang de prince. Ce précédent parut faire autorité, et l'on s'empressa de transmettre une décision analogue à la cour de Munich; mais tandis que cette affaire se traitait entre les deux cours, la princesse avait déterminé son époux à se rendre à Lindau, et la décision n'arriva à Munich que lorsqu'ils en étaient déjà partis.

Au printemps de 1825, une première attaque d'apoplexie fit entrevoir au prince Eugène les portes du tombeau. De nouvelles atteintes de cette redoutable maladie mirent un terme à son existence, le 21 février 1824. Trois jours avant sa mort, il fit ses dernières dispositions, et reçut les derniers sacremens avec une pieuse résignation. Lorsque le premier médecin vint annoncer au Roi la fatale nouvelle, Sa Majesté s'écria : « Je perds un excellent fils et mon meilleur ami ! » Elle ajouta : « Je veux qu'il soit enterré comme si c'était mon propre fils. »

Eugène de Beauharnais eut sept enfans de son mariage avec Auguste-Amélie de Bavière, parmi lesquels on compte des héritiers de son nom. Joséphine, l'aînée de tous, a épousé Oscar, prince royal de Suède. Si nous avons dû

apporter des restrictions sévères aux éloges prodigués à la vie publique du vice-roi d'Italie, il nous est doux d'ajouter en terminant, que le caractère privé d'Eugène ne mérita presque que des louanges. La sagesse et la modération semblèrent devancer pour lui le nombre des années; et surtout depuis le déclin de sa prospérité, sa vie intérieure fut parfaitement morale.

On a publié : 1° *Notice historique sur le prince Eugène, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstatt, etc.* Augsbourg, imprimerie de Wirth, 1824; in-8, de 15 pages. (anonyme.)

2° *Vie politique et militaire du prince Eugène*; contenant, etc., ornée d'un beau portrait en buste, de grandeur naturelle, faisant partie de la *Grande Galerie civile et militaire des personnages célèbres contemporains*. in-folio, de 4 pages; Paris, 1824, à la *Librairie encyclopédique contemporaine*.

3° *Vie politique et militaire d'Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie*; par M. Ant. Aubriet. Paris, Auguste Imbert, 1824; in-18. — 2° édit., *ibid.* 1825.

4° *Histoire du prince Eugène de Beauharnais, prince d'Eichstaed, etc.*, par G***, *ex-officier d'infanterie*. Paris, Vauquelin, 1821; in-12, de 10 feuilles.

5° *Mémoires sur la cour du prince Eugène et sur le royaume d'Italie pendant la domination de Napoléon Bonaparte*; par un Français attaché à la cour du vice-roi d'Italie. Paris, Audin, 1824; in-8.

Cet ouvrage n'est autre que l'*Histoire de l'administration du*

royaume d'Italie pendant la domination française, publiée en 1823. Il est de M. Lafolie. (Voy. ci-après l'article LAFOLIE.)

6° *Observations du marquis Arborio Gattinara de Brême, sur quelques articles peu exacts de l'Histoire de l'administration du royaume d'Italie pendant la domination des Français, attribuée à un nommé M. Frédéric Coraccini (Lafolie), et traduite de l'italien.* Turin, 1823; imprimerie de Joseph Favale; in-8, de 94 pages.

7° *Lettre du prince Eugène Beauharnais aux souverains alliés, ou Protestation contre le pouvoir arbitraire que s'est arrogé l'Angleterre, de retenir à Sainte-Hélène le corps de Napoléon, etc.* Paris, imp. de Hardy; in-8, d'une demi-feuille.—auteur supposé.

8° *Ode sur la mort du prince Eugène, duc de Leuchtenberg.* Paris, 1824; brochure in-8.

BELLAY (FRANÇOIS - PHILIBERT), médecin, naquit le 26 août 1762, à Lent, petite ville de la principauté de Dombes, près de Bourg en Bresse, d'une famille honnête, mais peu riche. Il perdit son père de bonne heure; son oncle, curé à Chalamont, se chargea de son éducation. Le jeune Bellay répondit au généreux appel fait à son émulation par des efforts soutenus. Au collège où il obtint des prix, à Bourg, où il étudia la chirurgie, à Lyon, où il fut envoyé par son oncle, pour suivre les cours de médecine et de chirurgie, partout il se distingua. Ses succès dans cette dernière ville, un prix d'encouragement au Collège de médecine, reçu en 1787, des mains du pre-

vôt des marchands, annoncèrent à l'oncle bienfaisant qu'il avait dignement placé ses dons. Marié le 14 mai 1789, il poursuivit avec le même zèle ses études médicales, et fut reçu docteur en médecine, le 28 octobre 1790. Aussitôt après sa réception, il alla se fixer à Chalamont, près de son bienfaiteur. Mais ses amis, son oncle lui-même, l'engagèrent à venir s'établir à Lyon, sur un théâtre plus digne de lui et de ses connaissances. Praticien bientôt avantageusement connu dans cette ville, il enrichit les journaux de médecine d'observations intéressantes, et publia, en 1791, une petite brochure, *sur la guérison des hernies*. La tourmente révolutionnaire vint l'arracher à ses occupations. A l'époque de la chute de la Gironde, Lyon leva l'étendard d'une généreuse insurrection; M. Bellay se joignit aux habitants de sa nouvelle patrie, combattit dans les rangs des Lyonnais, et succomba avec eux dans cette lutte inégale. Quand Lyon, occupé par les troupes de la Convention, fut livré à toutes les rigueurs de la vengeance, M. Bellay fut dénoncé pour avoir été officier municipal; il dut fuir et chercher un asile; comme tant d'autres, à cette époque fatale, il le trouva aux armées. Un homme que l'exagération de ses opinions rendait alors tout-puissant, le fit nommer médecin militaire. Plus tard, cet homme, banni à son tour, menacé dans son existence pour les mêmes opinions, fut sauvé par M. Bellay, qui eût rougi, lui banni de la veille, de se ranger parmi les proscripteurs du jour.

Employé aux armées des Alpes

et d'Italie, Bellay les suivit dans leurs rapides conquêtes. Au milieu du mouvement général, il s'occupait des devoirs de sa profession et de sa place; il visitait ces antiques universités dont tant de professeurs illustres par leurs écrits ont fait la gloire; il comparait leur pratique avec la pratique des médecins français, étudiait leurs ouvrages et la langue même de l'Italie. Cependant l'ordre renaissait en France; la société tendait à se recomposer, après les tempêtes qui l'avaient agitée. M. Bellay, pressé de revoir sa patrie, sollicita et obtint son remplacement; il vint exercer de nouveau la médecine à Lyon. Dans les intervalles d'une pratique assez étendue, il traduisit de l'italien, de Joseph Pasta, un opuscule sur les devoirs du médecin, sous le titre assez singulier de *Galatée des Médecins* (1799, in-8). Il traduisit également de l'italien, de Michel Sarcone, *l'Histoire raisonnée des maladies observées à Naples, pendant le cours entier de l'année 1764* (Lyon, 1803-4, 2 vol. in-8), traduction utile, bien qu'elle porte l'empreinte de la précipitation, et que la critique puisse y signaler quelques négligences de style. Au mois de février 1798, M. Bellay entreprit la rédaction d'un journal de médecine, avec son ami M. Brion. Cet écrit périodique intitulé : *le Conservateur de la Santé, Journal d'Hygiène et de Prophylactique* (1799 à 1805, 5 vol. in-8), paraissait tous les dix jours. Outre les sujets variés annoncés par le prospectus, chaque numéro présentait un tableau des observations météorologiques faites sur le baromètre et le ther-

momètre; enfin, tous les trois mois, l'histoire des maladies observées pendant le trimestre. Aucune des parties de la littérature médicale n'était étrangère à ce journal. Les rédacteurs dénoncèrent à l'autorité tous les vices de la police médicale; ils se plaignirent de l'usage pernicieux de conserver les boucheries au sein des villes; ils signalèrent l'abus de la vente des remèdes secrets et des remèdes prescrits empiriquement par les herboristes; s'élevant à de hautes considérations d'économie politique et de morale, ils donnèrent d'utiles avis sur les épidémies, sur la conservation des grains, et se récrièrent, avec indignation, contre les scandales de la prostitution publique. C'est dans ce journal que se trouve le plan d'une école secondaire de médecine à Lyon.

En 1801, le journal de M. Bellay devait briller d'un nouvel éclat, et l'activité de ses rédacteurs devait trouver un nouvel aliment. Jenner venait de découvrir son précieux préservatif de la petite-vérole. En France, un homme aussi illustre par ses nobles aïeux que par d'importans services rendus à l'humanité (M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt) s'empressait d'annoncer l'efficacité de la vaccine, et d'en étendre les bienfaits par le moyen des souscriptions. D'une extrémité de la France à l'autre, à la voix du premier comité central de vaccine, à la voix des Thouret, des Chaptal, des Pinel, des Husson, les expériences se multiplièrent. A Lyon, les premières vaccinations et les contre-épreuves furent faites à l'hospice de la Charité, le

26 mars 1801, par M. le docteur Martin jeune. Elles se firent sous les auspices d'une commission nommée par la société de médecine de cette ville et prise dans son sein : ce ne fut pas sans opposition qu'on put faire ces épreuves. Le zèle de M. Bellay et de son collaborateur n'en fut point ralenti. Ils proclamèrent la découverte dans leur journal, discutèrent son efficacité, et répondirent avec chaleur et talent à toutes les objections. Ils firent plus : ils annoncèrent des vaccinations gratuites ; ils les commencèrent le 15 avril 1801, et les continuèrent pendant un grand nombre d'années, avec autant d'empressement que d'exactitude. Pour apprécier le mérite de telles actions, il faut se reporter à l'époque où tant de préjugés environnaient la nouvelle doctrine, et quand de nos jours, après vingt-quatre ans d'épreuves, de succès dans toutes les parties du monde, des écrivains, poussés par je ne sais quel esprit d'imprudence, veulent faire naître des doutes sur l'efficacité de la vaccine, on doit sentir l'estime qui est due au zèle de M. Bellay.

Il fut élu successivement secrétaire-général et président de la société de médecine de Lyon. Cette compagnie ordonna l'impression du compte qu'il rendit de ses travaux, dans la séance du 16 mai 1808, ainsi que du discours qu'il prononça comme président, dans la séance publique du 50 juillet 1812. M. Bellay a publié encore, à la fin de chaque année, depuis la cessation de son journal jusqu'en 1813, sous le titre de *Météorologie médicale*, une

petite brochure contenant des observations barométriques et thermométriques, et de plus, un précis sur les maladies régnantes. Ces occupations diverses ne lui firent point négliger la propagation de la vaccine : nous en voyons la preuve dans les rapports qu'il a publiés, comme secrétaire du comité de vaccine, et dans les *Tableaux historiques de la vaccination pratiquée à Lyon, depuis le 5 avril 1801 jusqu'au 31 décembre 1809*, qu'il a publiés avec M. Brion, en 1810. L'année suivante, l'administration des hospices de Lyon ayant arrêté que les places de médecins seraient données au concours, M. Bellay ne craignit point, athlète vieilli, non sans quelque gloire, de descendre dans la carrière où se présentaient aussi des adversaires dignes de lui. Le concours s'ouvrit au mois de septembre 1811, et M. Bellay y obtint la première place. En 1822, l'administration des hôpitaux de Lyon l'appela aux fonctions de médecin de l'hospice de la Charité. Mais peu de temps après, son fils, peintre de genre estimé dans la naissante école lyonnaise, manifesta le désir d'aller à Paris, sur un plus grand théâtre, produire de brillantes dispositions. Bellay, plein de tendresse pour ce fils, abandonna sans regret sa place, sa clientèle, et le suivit dans la capitale, où il alla se fixer en 1823. A l'âge où était parvenu M. Bellay, on ne rompt pas impunément d'anciennes habitudes. Le regret d'avoir quitté Lyon s'empara vivement de son âme ; il tomba malade. A toute force, en toute hâte, il voulut revenir à Lyon ; il partit, malgré les efforts de sa fa-

mille ; mais, à peine arrivé à Mâcon, affaibli par le chagrin, il fut atteint par la maladie qui l'enleva, loin de sa famille et de ses amis, le 28 septembre 1824. (Extrait de l'*Eloge de M. Bellay*, prononcé à la société de médecine de Lyon, le 20 décembre 1824, par J.-M. PICHARD, secrétaire-général, imprimé dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*. Lyon, Barret, et Paris, Audin; t. I, 1825, p. 221 à 228.)

BÉNIT (ANNE-FRANÇOIS), naquit à Mirecourt, département des Vosges, en 1796. Il embrassa d'abord la profession des armes ; mais ses méditations et les sentimens qu'elles réveillèrent en lui, le dégoûtèrent bientôt de cette carrière. En la quittant spontanément, il crut devoir au public les motifs de sa détermination ; ils sont consignés dans une brochure intitulée : *Idées d'un jeune officier sur l'état militaire* (Paris, décembre 1820, in-8, de 66 pages). L'organisation actuelle des armées européennes s'y trouve jugée avec une sévérité qui n'est pas dépourvue de fondement. L'auteur prétend « que les méthodes adoptées pour l'instruction des corps, le défaut d'émulation, enfin des abus nombreux et intolérables, font de l'état militaire un véritable esclavage » (pag. 6). Il croit à la nécessité, au moins temporaire, des armées permanentes ; mais il les voudrait campées aux frontières, et qu'il fût interdit par la loi de les employer, en aucune occasion, contre les citoyens ; car il pense qu'une garde nationale nombreuse et bien organisée doit toujours suffire au

maintien de l'ordre intérieur, si le gouvernement n'est pas oppresseur. L'étude des sciences physiologiques et médicales remplit désormais les loisirs de Bénit. Il étudia les premières au Jardin du Roi, sous M. Geoffroy-Saint-Hilaire, les secondes à l'école du docteur Broussais. En ce genre, nous connaissons de lui un article publié dans les *Annales de la médecine physiologique* (t. III, p. 140-164) : il offre l'analyse du beau système de *philosophie anatomique* de M. Geoffroy-Saint-Hilaire. L'idée originale et féconde du savant professeur, savoir l'unité de composition organique, dans tous les degrés de l'échelle animale, s'y trouve exposée avec précision, et ses importantes applications pour les sciences physiologiques et médicales y sont développées avec méthode et clarté. Cette esquisse que l'intérêt du sujet et le talent du critique recommandent également, permet de supposer que Bénit aurait pu obtenir des succès dans la nouvelle carrière qu'il venait d'embrasser ; mais cet infortuné jeune homme était prédestiné au malheur. Des boulettes de mie de pain, lancées par inadvertance, chez un restaurateur, à la figure d'un des convives, lui occasionnèrent un duel. L'adversaire de Bénit reçut son feu à quinze pas ; la balle du pistolet l'atteignit dans les reins ; il se crut mort, et pendant son sang-froid, il tira son coup sur le témoin de Bénit, qui accourait à son secours. Celui-ci tomba roide et sans vie, tandis que celui qui l'avait frappé guérit. Bénit, son adversaire et le témoin de ce dernier furent traduits de-

vant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention de meurtre. Ils furent tous trois acquittés par le jury ; mais Bénit resta profondément frappé de cet affreux événement. Au commencement de 1823, il disparut de Paris inopinément. On croit qu'il passa en Espagne, pour aller se joindre aux Français qui s'y trouvaient réunis, à cette époque, autour d'un drapeau tricolore. On ajoute qu'il fut tué à l'ouverture de la campagne.

BERGON (LE COMTE) naquit à Mirabel, province du Rouergue, en 1741. Après avoir débuté au barreau du parlement de Paris, Bergon abandonna cette carrière, à l'époque des divisions qui éclatèrent entre cette cour souveraine et les ministres de Louis XV. « Animé d'un goût vif pour les lettres, dit un biographe (*Journal des Débats*, du 22 novembre 1824), il leur consacra alors tous ses momens, et il composa plusieurs ouvrages. Parmi ceux qu'il a publiés se trouvent les *Eloges du maréchal d'Estrées*, de *Clairaut* et de *Restout*. Ils attestent la variété de ses connaissances, et ils sont écrits avec un talent remarquable. » A l'âge de vingt-six ans, Bergon fut nommé premier secrétaire des intendances d'Auch et de Pau. Il obtint dès 1780 une pension de 2400 fr. et fut appelé à Paris auprès de l'administration centrale, où il fut successivement chef au contrôle général et directeur de correspondance à l'administration de l'enregistrement et des domaines, avant que celle des forêts en fût séparée. Il resta constamment en place tout le temps de la Révolu-

tion. En exécution de la loi du 25 nivose an IX, le gouvernement consulaire nomma cinq administrateurs des forêts, dont M. Bergon fut le premier. Il entra au Conseil d'état, section des finances, le 10 mars 1806, et fut nommé directeur-général des forêts, le 4 avril suivant. Il a occupé ce poste important jusqu'au mois de mai 1817, que l'administration des forêts a été réunie à celle des domaines. On sait qu'elle en a été de nouveau séparée pour former une direction à part, en 1824. M. Bergon présida le collège électoral du département de l'Aveyron en 1812, et depuis la Restauration, en 1815. Il avait harangué, le 17 avril 1814, *Monsieur*, comte d'Artois, au nom du Conseil d'état. Durant les Cent jours, il ne conserva point d'activité ; mais il rentra au Conseil d'état depuis, et ne s'en est retiré qu'avec le titre du service extraordinaire. Il avait aussi la décoration de grand-officier de la Légion-d'honneur. Le comte Bergon est mort d'une attaque d'apoplexie, aux Thermes, près Paris, le 16 octobre 1824, âgé de près de quatre-vingt-quatre ans. M. le général Dupont, celui qui fut ministre de la guerre en 1814, avait épousé la fille de M. Bergon ; et ses disgrâces en 1808, altérèrent un moment le crédit dont jouissait son beau-père, sous le gouvernement impérial.

BERNARDI (JOSEPH-ELZÉAR-DOMINIQUE) naquit à Montjean, en Provence, le 16 mars 1751. Avant la Révolution, il était lieutenant-général au siège du comté de Sault, et membre de l'académie de Marseille. Il se fit con-

naître par divers écrits sur l'histoire et la philosophie de la jurisprudence, dans lesquels on remarquait, à cette époque, une tendance très-marquée vers les idées libérales, puisqu'il réclamait des réformes dans la justice criminelle, la comparant à l'inquisition, et qu'il sollicitait l'introduction du jury dans nos lois. Lors de la première organisation populaire des tribunaux de district, en 1791, M. Bernardi obtint une place de juge : il fut révoqué après le 10 août 1792. Arrêté dans le mois de mars 1793, il ne dut son salut qu'à l'insurrection des fédéralistes de Marseille. Il émigra pour se soustraire aux dangers qui ne tardèrent pas à le menacer de nouveau, par suite des succès de l'armée du général Carteaux, et ne rentra en France qu'un an après le 9 thermidor. A cette époque, les royalistes ayant reconquis de l'influence en Provence, M. Bernardi fut élu député du département de Vaucluse, au Conseil des Cinq-cents. Dans cette assemblée, il prit la défense des émigrés de Toulon, et obtint l'abrogation des lois portées contre eux. Le *Moniteur* a passé son discours sous silence, mais cette omission n'a pas été commise par les autres journaux de l'époque. C'est sur le rapport de M. Bernardi que le Conseil des Cinq-cents adopta la résolution portant que la fête de la fondation de la République serait célébrée le 1^{er} vendémiaire (séance du 13 fructidor an V.—*Moniteur* du 4 septembre 1797). Ce discours qui semblerait aujourd'hui trop républicain, alors ne le parut point assez. L'élection de M. Bernardi fut annulée par

suite du 18 fructidor. Après le 18 brumaire, il obtint la place de chef de la division des affaires civiles au ministère de la justice, qu'il a occupée jusque vers ses dernières années. Il professa le droit civil à l'Académie de législation, et fut élu membre de la deuxième classe de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) en 1812. Après la Restauration, en 1814, il reçut la croix de la Légion-d'honneur, et le titre de censeur royal. M. Bernardi obtint sa retraite en 1820, et se retira dans sa patrie, où il est mort, au mois de novembre 1824, âgé de plus de soixante-treize ans.

*Liste des ouvrages
de J. E. D. Bernardi.*

I. *Éloge de Cujas*. Paris, libraires associés (Avignon, 1770); in-12.

Cet éloge contient des notes intéressantes qui ont commencé d'éclaircir des faits jusqu'alors très-obscurs, de l'histoire de Cujas. L'auteur l'avait composé pour les concours de l'Académie des Jeux floraux. Il a rédigé depuis l'article *Cujas*, dans la *Biographie Universelle*, avec ceux de quelques autres jurisconsultes.

II. *Discours sur la justice criminelle*, couronné par l'académie de Châlons-sur-Marne. 1780; in-8.

M. Bernardi partagea le prix avec le célèbre Brissot, dont l'ouvrage a été aussi imprimé vers la même époque, sous ce titre : *Les moyens d'adoucir les lois pénales en France, sans nuire à la sûreté publique*.

III. *Essai sur les révolutions du*

droit français, pour servir d'introduction à l'étude de ce droit; suivi de Vues sur la justice civile, ou Projet de réformation de l'administration de la justice civile. 1782, in-8.

IV. *Lettres sur la justice criminelle de la France, et sa conformité avec celle de l'Inquisition.* 1786.

V. *Principes des lois criminelles, suivis d'Observations impartiales sur le droit romain.* 1788; in-8.

VI. *De la République, ou du meilleur gouvernement; ouvrage traduit de Cicéron, et rétabli d'après les fragmens et ses autres écrits.* Paris, J.-J. Fuchs, an VI (1798); in-8. (anonyme.)—2^e édit., avec le nom du traducteur. Paris, 1807; 2 vol. in-12.

M. Bernardi a lié les fragmens qu'on avait alors de l'ouvrage de Cicéron, par des passages analogues tirés de ses autres écrits, sans autre secours étranger que des fragmens de Salluste, et quelques passages très-courts de Tite-Live et de Florus, que la liaison des faits l'a obligé d'employer. Dans le rapport de la classe de littérature ancienne de l'Institut sur les prix décennaux, le jury a mentionné honorablement cet ouvrage, et a loué l'auteur « d'avoir » restitué le texte latin de Cicéron, et rempli les lacunes de cet » excellent traité, avec autant de » goût que de savoir. » On ne peut dissimuler que ce travail a beaucoup perdu de son intérêt et de son utilité, depuis la découverte du texte véritable de Cicéron, faite par l'abbé Majo, bibliothécaire du Vatican, publié par ce savant, avec un commentaire, et traduit en français, avec un discours préliminaire et des disser-

tations historiques, par M. Villemain. (Paris, Michaud, 1825; 2 vol. in-8.)—On a aussi une édition du texte latin du même ouvrage, publiée à la même époque, chez M. Renouard.

VII. *Institution au droit français, civil et criminel, suivi d'un Mémoire sur l'origine et les révolutions du droit de jugement par pairs et par jurés, en France et en Angleterre, qui a remporté le prix de l'Académie des inscriptions, en 1789.* 1799, in-8. (anonyme.)—2^e édit., avec le nom de l'auteur. 1800, in-8.

VIII. *Nouvelle Théorie des lois civiles, où l'on donne le plan d'un nouveau système général de jurisprudence, et la notice des codes les plus fameux.* 1802, in-8.

IX. *Commentaire sur la loi du 15 floréal an XI, relative aux donations et aux testamens.* 1804, in-8.

X. *Commentaire sur la loi du 20 pluviose an XII, relative aux contrats de mariage et aux droits respectifs des époux, avec les formules principales des conventions dont ce contrat est susceptible.* 1804, in-8.

XI. *Cours complet de droit civil français.* 1803-1805; 4 vol. in-8.

XII. *Essai sur la vie, les écrits et les lois de Michel de l'Hospital* (imprimé dans les *Archives littéraires*, et réimprimé à part). 1807; in-8.

XIII. *De l'Origine et des progrès de la législation française, ou Histoire du droit public et privé de la France, depuis la fondation de la monarchie jusques et compris la Révolution.* Paris, Béchet, 1816; in-8, de 59 feuilles.

XIV. *Observations sur les Quatre Concordats, de M. de Pradt.* Paris,

Egron, 1819; in-8, de dix-sept feuilles.

M. Bernardi a été éditeur conjointement avec M. Hutteau, des *Œuvres de Pothier*, mises en rapport avec le Code civil, le Code de procédure civile et le Code de commerce (25 vol. in-8, 1806 et années suivantes). Cette édition qui ne renferme ni le *Traité de la procédure civile*, ni ceux des *fiefs* et de la *garde noble*, ni la *Coutume d'Orléans*, est moins recherchée que d'autres plus complètes. — Le *Traité des Obligations* a été reproduit, avec une *Notice sur la vie de Pothier*, due aussi à Bernardi, en 1815 (Paris, Letellier, 2 vol. in-8).

Bernardi a fourni des articles au *Dictionnaire de la Provence et du comtat Venaissin*, par Cl. Fr. Achard (Marseille, 1785-87, 4 vol. in-4). — à divers journaux savans, notamment au *Magasin Encyclopédique*; enfin, il a publié une *Notice sur Papon*, historiographe de Provence, dans un numéro du *Journal des Débats*, du mois de janvier 1803. Cette notice n'est pas exempte d'inexactitudes.

BERT (PIERRE-CLAUDE-FRANÇOIS), né dans le département de la Nièvre, est mort à Paris, le 12 septembre 1824, âgé d'environ cinquante-six ans. Nous connaissons de lui :

I. *D'une alliance entre la France et l'Angleterre*. 1790, in-8.

II. *Des prêtres salariés par la nation, considérés dans leurs rapports avec le gouvernement républicain*. 1795; in-8, de plus de cent pages.

BIDOU (CH....), instituteur, mort à Chaillot, le 15 février

1824. Nous connaissons de lui : *Le Guide d'une Mère pour l'éducation de ses enfans*. 1805; 2 vol. in-8. — *Deuxième édition*, 1805; 2 vol. in-8.

BOISTE (PIERRE-CLAUDE-VICTOIRE), lexicographe, né à Paris, en 1765, est mort à Ivry-sur-Seine, au mois d'avril 1824. Il avait été avocat. C'était un écrivain laborieux, mais de peu de goût et de jugement. Ses ouvrages supposent une lecture immense; ils sont utiles, quoique mal rédigés. Son style est commun et même trivial, ce qui n'est pas sans exemple parmi les grammairiens. Nous connaissons de Boiste, les ouvrages suivans :

I. *Dictionnaire Universel de la langue française*, avec le latin et les étymologies; extrait comparatif, concordance, critique et supplément de tous les dictionnaires; manuel encyclopédique et de grammaire, d'orthographe, de vieux langage, de néologie; contenant, etc. — *Sixième édition*, revue, corrigée et augmentée par l'auteur. Paris, Verdière, 1823; in-4. de xvi, 717 et 207 pages, plus diverses pièces liminaires et tableaux; ou 2 vol. in-8.

La première édition de ce dictionnaire est de 1800, in-8, un vol. Boiste eut pour collaborateur F.-J. Bastien, son beau-père. — La 2^e édit. est de 1803, 2 vol. in-8. — La 3^e, de 1808. — La 4^e, de 1812, in-4 et 2 vol. in-8 oblong. — La 5^e, de 1819, chez Verdière, in-8 oblong, et in-4.

« Le mieux relatif, a dit M. Ch. Nodier (*Journal des Débats*, du 10 avril 1819), est le Dictionnaire de M. Boiste, ouvrage immense,

qui mérite toute notre reconnaissance et tous nos éloges; c'est là seulement que se trouvent réunis, avec de bonnes définitions et de bonnes autorités, tous les élémens de la langue, dans toutes leurs acceptions. M. Boiste ne s'est pas borné, comme l'Académie, à la langue sociale; son plan infiniment plus vaste, renferme toutes les langues spéciales, toutes les nomenclatures savantes.... Les deux volumes de M. Boiste sont donc l'encyclopédie de la langue.»

Le Dictionnaire de Boiste a donné lieu à l'anecdote suivante. Après chaque mot du dictionnaire, se trouve indiqué, entre deux parenthèses, le nom de celui qui l'a créé ou employé de manière à faire autorité. Or, il arriva par hasard que dans l'édition de 1805, le nom de Bonaparte se trouvait placé à la suite de l'article *spoliateur*. La police l'ayant remarqué, on fut obligé de faire un carton, où le nom de Frédéric-le-Grand a été substitué à celui de Bonaparte.

II. *Nouveaux Principes de grammaire*, suivis de Notions grammaticales élémentaires, de solutions de questions et difficultés grammaticales d'après ces principes, la génération des idées, l'usage et l'harmonie; avec un Appendice sur le philosophisme et une Lettre sur la critique; etc. Paris, Verdrière, 1820; un vol. in-8, de 712 pages.

III. *Dictionnaire des Belles-Lettres*, contenant les élémens de la littérature théorique et pratique, etc., appuyés d'extrait raisonnés des écrits didactiques d'Aristote, Cicéron, Horace...., de

Barante, Lefebure, Guizot, etc. Paris, Verdrière, 1821-24; in-8, 5 vol.

Cet ouvrage était annoncé en 9 ou 10 volumes; le 5^e seulement avait paru à l'époque de la mort de l'auteur. Les trois ouvrages que nous venons de citer faisaient partie, dans l'ordre où ils sont placés, d'un ensemble que Boiste intitulait : *l'Art d'écrire et de parler français*, ainsi qu'on le lit sur le faux titre de chacun d'eux.

IV. *L'Univers délivré, narration épique, en vingt-cinq livres*. Nouvelle édition avec figures, 1809; in-8.

La première édition de cet ouvrage est de l'an IX (1801), in-8, anonyme. — La deuxième, qui porte le nom de l'auteur, est de 1802, 2 vol. in-8. — La troisième est de 1805. La première édition est intitulée : *l'Univers, poëme en prose et en douze chants, suivi de notes et d'observations sur le système de Newton et la théorie physique de la terre*. L'auteur a la prétention de combattre, sous le voile de l'allégorie, les diverses théories métaphysiques et physiques concernant l'univers; qu'il considère comme fausses. L'univers de Boiste ressemble beaucoup au chaos. Cet écrivain n'avait ni les connaissances positives nécessaires pour parler convenablement d'un tel sujet, ni surtout l'étendue d'esprit et la haute portée d'intelligence indispensables pour embrasser un horizon si vaste.

V. *Dictionnaire de Géographie universelle*. 1806; in-8, avec atlas in-4.

C.

CAMBACÈRES (JEAN-JACQUES-RÉGIS), naquit à Montpellier, d'une ancienne famille de robe, le 18 octobre 1755 (1). Destiné à entrer dans l'un des parlemens du royaume, leur suppression passagère, en 1771, et des intérêts de famille, déconcertèrent ce projet. Le jeune Cambacères fut du nombre de ces hommes de loi, indépendans et fidèles, qui refusèrent de s'asseoir aux tribunaux illégitimes du chancelier Maupeou. Jusqu'au rétablissement de l'ancienne magistrature, il s'occupa dans la retraite, de l'étude des lois, y fit des progrès rapides et y acquit des connaissances qui lui valurent une considération précoce. En 1771, il fut reçu conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, sur la démission de son père, qui était en même temps maire de la ville. Dès que la Révolution s'annonça, Cambacères en adopta les principes. Il fut choisi par l'ordre de la noblesse, pour rédiger ses cahiers et pour remplir une seconde place de député de cet ordre aux États-généraux, que la sénéchaussée de Montpellier croyait avoir le droit d'occuper, d'après l'état

de sa population et les exemples du passé. Cette prétention n'ayant point été admise, Cambacères fut d'abord élu à quelques fonctions administratives, et bientôt président du tribunal criminel de l'Hérault; enfin, en septembre 1792, il fut élu député de ce département à la Convention nationale.

Entré au comité de législation, Cambacères y demeura près de deux ans, essentiellement occupé d'affaires contentieuses, de la solution d'une multitude de questions de droit, et de divers rapports sur ces matières. Il eut le malheur de se trouver placé en grande évidence et d'avoir un rôle beaucoup trop important à remplir, dans la fameuse affaire du jugement de Louis XVI. Son caractère circonspect aussi bien que ses principes modérés le faisaient incliner naturellement vers le parti le moins violent; et néanmoins, la difficulté des circonstances l'entraîna dans un système compliqué, dont il eut depuis à se repentir. Cambacères contesta d'abord à la Convention le droit de juger le monarque: «Le peuple, dit-il, vous a créés législateurs, mais il ne vous a pas institués juges. Il vous a chargés d'établir sa félicité sur des bases immuables; mais il ne vous a pas chargés de prononcer vous-mêmes la condamnation de l'auteur de ses infortunes.»

Nommé l'un des commissaires pour aller retirer du greffe du Tribunal criminel les pièces pro-

(1) La famille Cambacères a donné à l'Église ou à l'État un prédicateur célèbre de la fin du dix-huitième siècle; un docteur de Sorbonne, mort en 1758, académicien de Béziers; un cardinal-archevêque de Rouen; et enfin, un maréchal-de-camp des armées du Roi; ces deux derniers frères de Parichancelier.

duites contre Louis XVI, et pour lui annoncer le décret qui lui accordait un conseil, il se prononça ouvertement afin que la plus grande latitude fût laissée à la liberté de la défense, et aux communications du Roi avec ses défenseurs. Sur la première question, celle de la culpabilité, Cambacérés, avec presque tous ses collègues, se déclara pour l'affirmative. — Sur la seconde question, celle de la peine, il dit : « J'estime que la Convention nationale doit décréter que Louis a » *encouru* les peines établies contre » les conspirateurs par le code » pénal ; qu'elle doit suspendre » l'exécution du décret jusqu'à la » cessation des hostilités, époque » à laquelle il sera définitivement » prononcé par la Convention ou » par le corps-législatif, sur le » sort de Louis, qui demeurera » jusqu'alors en état de détention : » et néanmoins, en cas d'invasion » du territoire français par les ennemis de la République, le décret » sera mis à exécution. » Ce vote contenait l'intention de sauver Louis XVI ; et il est certain qu'il fut compté au nombre des 554 votes d'absolution ; les procès-verbaux de la Convention en font foi. Cambacérés se prononça encore pour le sursis à l'exécution ; et c'est par une erreur impardonnable en matière si grave, que la *Biographie des hommes vivans* avance le contraire. Il est vrai qu'après la proclamation du décret de condamnation, Cambacérés ayant demandé pour Louis XVI la liberté de voir sa famille et ses conseils, ainsi que la faculté de se choisir un confesseur à son gré, ces propositions, qui d'ailleurs

furent adoptées, excitèrent les murmures de quelques montagnards ; ces murmures déterminèrent l'orateur à ajouter ces paroles : « Sans toutefois que l'exécution puisse être retardée au-delà de vingt-quatre heures. » Cette clause de soumission à la chose jugée, est sans doute bien dure à entendre, mais elle ne changeait rien à la question ; elle ne rétractait pas le vote positif émis par Cambacérés en faveur du sursis, et même, avec un peu d'impartialité, il est facile d'y entrevoir une précaution pour que ce dernier effort tenté par la commisération qu'excitait la position de Louis, ne vînt pas encore à échouer.

Après le jugement de Louis XVI, Cambacérés chercha à calmer les impressions que les meneurs de la Montagne avaient pu prendre contre lui, et vota trop souvent avec eux. Un comité de défense générale venait d'être formé ; Cambacérés en fut nommé membre et présenta en son nom, dans la séance du 26 mars 1795, un rapport sur la défection de Dumouriez, par laquelle il pouvait craindre de se trouver compromis ; ayant, peu de jours auparavant, embrassé chaudement sa défense. Chargé par les comités de gouvernement, conjointement avec M. Merlin (de Douai), de revoir toutes les lois rendues depuis la Révolution en matière de législation civile, et de les réunir en un seul code, Cambacérés lut à la Convention, dans la séance du 10 août 1795, un travail étendu sur cet objet, qui se ressentait fort des idées démocratiques de l'époque. A ce rapport était joint

un tableau de classification, d'après lequel le nouveau code se serait trouvé partagé en trois divisions générales et vingt-huit subdivisions. Il peut paraître curieux d'indiquer quelque une des principales idées qu'il émit à cette époque, les mêmes que son crédit contribua si puissamment depuis à écarter ou à modifier, lors de la rédaction du Code civil, au Conseil-d'état. Ainsi, on l'entendit demander l'application du jury aux matières civiles, faire reconnaître des droits de successibilité aux enfans naturels, parler en faveur de la plus grande extension permise à la faculté de divorcer : on le reconnaît mieux lorsqu'il demande la suspension provisoire des lois concernant l'égalité des partages dans les successions. Ces projets de code civil de Cambacérés, plusieurs fois repris au sein de la Convention, n'eurent cependant aucune suite définitive (1).

Cambacérés resta étranger aux événemens du 9 thermidor; mais cette journée augmenta son influence et lui permit d'énoncer avec plus de sécurité ses véritables principes. Douze jours après la chute de Robespierre, lors de la

première réorganisation des comités de gouvernement, il insista pour qu'on leur retirât le droit monstrueux d'attenter à la liberté des membres de la Convention, qui détruisait toute liberté dans les opinions et dans les délibérations de l'assemblée. Appelé à la présidence, le 16 vendémiaire an III (5 novembre 1794), dont il avait été exclu jusques-là, comme tous ceux qui n'avaient pas voté la mort du Roi, il rédigea une adresse au peuple français, qui fit beaucoup de sensation, parce qu'elle contenait un exposé du nouveau système de politique intérieure, juste et modéré, que la Convention se proposait d'adopter pour l'avenir. A l'occasion de la rentrée au sein de l'assemblée, des soixante-treize députés qui en avaient été illégalement exclus le 31 mai, Cambacérés invoqua une amnistie pleine et entière, pour tous les faits révolutionnaires, non expressément qualifiés par le code pénal; mesure qui ne tendait à rien moins qu'à l'affranchissement complet des victimes et à la punition des bourreaux. Il prononça aussi durant sa présidence, deux discours remarquables, l'un au Panthéon, quand les restes de J.-J. Rousseau y furent transportés; l'autre au Champ-de-Mars, pour annoncer au peuple français que les ennemis avaient entièrement évacué le territoire de la République.

Cambacérés possédait alors un grand crédit dans la Convention; au sortir de sa présidence, il fut placé au Comité de salut public, où il est resté jusqu'à la fin de la session de l'assemblée. Chargé de la direction des relations exté-

(1) Les travaux de Cambacérés sur le Code civil sont imprimés, sous le titre suivant : *Projet de Code civil et Discours préliminaire*, 179... — *Nouvelle édit.*, 1796, in-8. — La *France littéraire* de Ersch (tom. IV, pag. 91) lui attribue encore : *Constitution de la République française, avec les lois y relatives, précédées et suivies de Tables chronologiques et alphabétiques*, 1798; 5 vol. in-12. (avec Oudot, conventionnel.)

rieures, cette position lui fournit le moyen d'amener la conclusion de la paix avec la Prusse et avec l'Espagne. Son habileté et son influence donnèrent beaucoup d'importance au poste de président du Comité de salut public, qu'il occupait et d'où il sut saisir et conduire les rênes du gouvernement, d'une main à la fois douce et ferme. Son système paraissait alors d'affermir la constitution républicaine, tout en revenant peu à peu aux principes de modération et de prudence qui conviennent à tous les gouvernemens. C'est dans cette double vue qu'on l'entendit s'opposer à la mise en liberté, jusqu'à la paix générale, des prisonniers de la famille royale, détenus au Temple; tandis qu'il obtenait la substitution du bannissement simple à la déportation, dans la législation tyrannique concernant les prêtres insermentés. Il parlait d'ailleurs avec une grande facilité, et jouissait beaucoup de faveur auprès de la nouvelle majorité. Mais cette faveur reçut de graves atteintes au 15 vendémiaire. Il se trouva compromis dans la correspondance saisie chez Lemaitre, ancien secrétaire des finances, par ces mots d'une lettre de M. d'Entraigues : « Je ne suis nullement étonné que Cambacérès soit du nombre de ceux qui veulent le rétablissement de la royauté; je le connais... » Cambacérès repoussa vivement l'inculpation, par un exposé de sa conduite tout-à-fait dans le sens révolutionnaire, dont l'assemblée ordonna l'impression; mais le coup était porté à sa popularité, et il fut écarté du Directoire, où peu auparavant il semblait qu'il

dût être porté par la presque unanimité des suffrages.

Le sort favorisa Cambacérès et le fit entrer au Conseil des Cinq-cents, après la session conventionnelle; il y obtint de nouveau les honneurs de la présidence et parla plusieurs fois sur les matières de droit civil, qui lui étaient particulièrement familières. A la même époque, et lors de la première organisation de l'Institut national, il fut compris dans la classe des sciences sociales et législatives; il passa depuis dans la classe de la langue et de la littérature française (Académie française). Il n'a cessé de faire partie de cette compagnie littéraire que par l'ordonnance du 31 mars 1816. Sorti du Conseil au bout de quelques mois, avec le second tiers conventionnel, le Directoire, qui le considérait comme un chef d'opposition, ne voulut pas l'employer: il rentra un moment dans la vie privée, et se livra de nouveau à l'exercice de la profession de jurisconsulte. Il évita de la sorte de se mêler aux événemens du 18 fructidor an V. La fraction de l'assemblée électorale de la Seine, séante à l'Oratoire, l'élut député en l'an VI; mais cette nomination fut annulée par l'influence du Directoire. Au commencement de l'an VII, le collège électoral de la Haute-Vienne élut Cambacérès membre du Tribunal de cassation: il n'accepta point; mais enfin, le 30 prairial ayant écarté ses adversaires du Directoire, Sieyes, qui venait d'y être appelé, lui fit accepter le ministère de la justice, au mois de thermidor an VII. Il tenait ce portefeuille au 18 brumaire, et beaucoup de ses

amis ayant participé à cette journée, Bonaparte le lui conserva pendant la durée du gouvernement provisoire. Durant ce peu de temps, le nouveau maître de l'état, qui n'avait fait la connaissance de Cambacérés que depuis son retour d'Égypte, prit si bien confiance à lui, que lors de l'organisation définitive de la constitution de l'an VIII, Cambacérés fut choisi pour être le second consul de la République française : c'était comme la main de justice placée à côté de l'épée. Rien ne manquait en effet à Cambacérés, sous le rapport du bon sens, de la capacité, et même, on doit le dire, des bonnes intentions; mais il ne fut point doué de cette aversion inflexible pour l'injustice, qu'une grande énergie de caractère peut seule donner aux hommes puissans. Placé à côté de Bonaparte, Cambacérés se résigna, dès l'abord, à n'être point le maître, pour se borner au rôle de premier exécuteur de ses plans, dans les parties qui furent abandonnées à sa direction. Le Code civil et l'organisation judiciaire sont, en particulier, son ouvrage. On y reconnaît cette modération, cet esprit conservateur, cette foi à l'expérience, cette défiance de toute innovation, enfin cette aversion pour toute démocratie, qui dominaient le caractère de Cambacérés. Quand Bonaparte se fit empereur, son ancien collègue devint un des principaux personnages de son empire. Il reçut les titres d'archichancelier avec la présidence perpétuelle du Sénat, de prince, de duc de Parme, et les décorations de presque tous les ordres nationaux et étran-

gers (1). Des revenus et des dotations proportionnés à l'éminence de ces dignités, métamorphosèrent le jurisconsulte de Montpellier en l'un des plus grands seigneurs de l'Europe. Il eut bientôt pris les mœurs et les habitudes de sa nouvelle position. On eût dit qu'il y était né, et qu'il y avait toujours vécu, tant il portait la prospérité avec calme et la grandeur avec facilité. Consul ou archichancelier, Cambacérés a toujours servi Napoléon avec zèle et fidélité; il a eu part à presque tous les actes de son gouvernement, particulièrement à ceux qui appartiennent à l'administration intérieure. Si Napoléon n'a pas toujours suivi ses conseils, du moins il n'a jamais douté de leur sincérité, non plus que de l'habileté de celui qui les donnait. Pendant quatorze ans, la confiance qu'il accorda à Cambacérés n'éprouva aucune altération. Celui-ci ne lui a pas épargné, plus que d'autres, les adulations, dont il s'était fait un besoin pué-

(1) Voici le texte de la lettre que Bonaparte écrivit à Cambacérés, lorsque par suite du sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII, celui-ci dut perdre son titre de consul.

« Citoyen consul Cambacérés,

» Votre titre va changer; vos fonctions et ma confiance restent les mêmes. Dans la haute dignité d'archichancelier de l'Empire dont vous allez être revêtu, vous manifesterez comme vous l'avez fait dans celle de consul, la sagesse de vos conseils et les talens distingués qui vous ont acquis une part aussi importante dans tout ce que je puis avoir fait de bien. — Je n'ai donc à désirer de vous que la continuation des mêmes sentimens, pour l'Etat et pour moi.»

ril et fatal : celles qui accompagnaient et coloraient les sénatus-consultes si fréquens relatifs aux conscriptions, furent sans doute les plus coupables, puisque le sang des hommes et toutes les désolations de la guerre en devaient être la conséquence et le prix ; il ne faut ni l'oublier ni le pardonner. Mais il est certain que dans le conseil, Cambacérés a fait quelque chose, pour affaiblir en Napoléon la passion funeste des combats. C'est contre son opinion que la campagne de Russie fut entreprise, et qu'on n'évita point les chances de celle de 1813. On ne doit pas taire non plus, qu'il ne fut pas d'avis du meurtre du duc d'Enghien et même qu'il osa le dire. Tout le monde reconnaît d'ailleurs que Cambacérés usa de son crédit avec modération ; qu'on n'a jamais eu à lui reprocher aucun acte arbitraire, relatif à sa personne privée ; qu'il a puissamment contribué à mitiger d'abord, et ensuite à faire rapporter entièrement, les lois contre les émigrés, les prêtres insermentés, la liberté du culte catholique ; enfin, qu'on lui est redevable en grande partie du retour à ces mœurs douces, à ces habitudes sages, que la Révolution avait brusquement interverties.

Durant les voyages guerriers de Napoléon hors de France, Cambacérés fut chargé de la direction suprême des affaires ; ce qui mérite d'autant plus d'être remarqué, qu'on n'ignore pas combien celui-ci fut ombrageux et jaloux de son autorité. Après son alliance avec l'Autriche, pour laquelle Cambacérés avait opiné dans le conseil, c'est à Marie-

Louise que Napoléon conféra le titre de régente de l'Empire, mais en même temps Cambacérés lui fut donné pour président de son conseil de régence, et la confiance que cette princesse lui accorda fut complète. C'est précisément pour cette raison, qu'on a voulu faire retomber sur Cambacérés la responsabilité de la détermination qui fit quitter Paris à l'Impératrice-régente, lorsque la capitale se vit sur le point de tomber au pouvoir des armées de la coalition. Il n'est pas douteux que cette détermination eut une influence décisive sur la chute de la dynastie de Napoléon ; mais il est encore plus certain que l'ordre de sortir de Paris, si les alliés en approchaient, avait été donné par Napoléon lui-même, dans les instructions laissées avant son départ pour l'armée. Il les renouvela dans le courant de mars, par une lettre adressée à son frère Joseph. Cette lettre ayant été lue au conseil de régence, tous ceux qui le composaient (hors un seul) furent d'avis que l'Impératrice, la cour et l'administration centrale devaient se retirer au-delà de la Loire. L'archichancelier ne fit que se ranger au sentiment commun, et tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de n'avoir pas élevé la voix pour le combattre.

Après que la nouvelle de l'abdication de Napoléon fut connue à Blois, et que l'Impératrice eût été remise entre les mains des commissaires de son père, chargés de l'accompagner en Autriche, Cambacérés envoya, les 7 et 9 avril 1814, son adhésion aux actes du Sénat. Il revint ensuite à Paris, où il vécut très-retiré, et

ne parut pas faire attention aux libelles et aux caricatures qui, dans ce premier moment, déversèrent sur lui l'injure et la calomnie. Le retour de l'île d'Elbe le surprit et l'inquiéta, sans doute, autant que qui que ce soit. Appelé aux Tuileries dès le 20 mars, il ne s'y rendit que sur un ordre réitéré, et il fit quelques efforts pour être dispensé de se lancer de nouveau dans une activité désormais trop périlleuse ; cependant il reprit le titre d'archichancelier de l'Empire (1), et accepta, par *intérim*, le portefeuille de la justice. Le détail des affaires de ce département fut confié entièrement à M. Boulay (de la Meurthe) : Cambacérés n'eut qu'à prêter sa signature. Le 26 mars, il présenta, au nom du ministère, une adresse à Napoléon, où l'on remarque l'expression des principes libéraux qui devaient présider au nouveau système du gouvernement. C'est Cambacérés qui, en sa qualité d'archichancelier, fit le recensement général des votes sur l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, et en proclama le résultat dans la cérémonie du Champ de Mai ; enfin, il présida la chambre des Pairs des Cent-jours, avec sagesse et gravité.

Le second retour des Bourbons ramena naturellement Cambacérés dans la retraite ; il ne demandait qu'à y rester paisiblement, lorsqu'on prétendit lui appliquer l'article de la loi d'amnistie qui

condamnait les votans au bannissement. Cette application était évidemment injuste, puisque le vote de Cambacérés n'ayant pas été compté pour la mort, avait dû compter au contraire nécessairement, au nombre des votes d'absolution. Il sortit de France et se réfugia en Belgique, partageant sa résidence entre les deux villes de Bruxelles et d'Amsterdam. Lorsque l'administration française fut revenue aux règles de justice dont elle n'aurait jamais dû s'écarter, elle reconnut l'erreur commise à l'égard de M. Cambacérés ; en conséquence, une décision royale, en date du 13 mai 1818, le rétablit dans tous ses droits civils et politiques. Il revint à Paris, où il est mort d'une attaque d'apoplexie, le 8 mars 1824, âgé de plus de 70 ans. A peine il avait fermé les yeux, que des commissaires du gouvernement, se présentèrent pour mettre la main sur ses papiers, et recueillir ceux qu'ils jugeraient être la propriété de l'Etat. Cette prétention souleva une contestation judiciaire d'un grand intérêt, dans laquelle le gouvernement triompha, et qui donna lieu à la publication d'un mémoire de M^e Dupin aîné.

M. le duc Cambacérés laissa en mourant, une grande fortune, qui a été partagée, sauf plusieurs legs particuliers, entre deux neveux, de son nom. Depuis qu'il avait été visité de l'adversité, il s'était réfugié avec une foi vive et une conviction sincère, dans le sein de la religion, qui ne refuse à personne ses ineffables consolations. On le voyait assidument, le dimanche, à Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse. Il avait fondé, de son vi-

(1) Le 26 mars 1815, Cambacérés envoya au congrès de Vienne sa renonciation en bonne forme, au titre de duc de Parme.

vant, un certain nombre de lits à l'hospice *Marie-Thérèse*. Son testament commence par ces mots, usités chez nos pères : *Au nom de la très-Sainte-Trinité* ; il déclare vouloir mourir dans la communion de l'église catholique, au sein de laquelle il est né ; il y demande pardon des *fautes innombrables* qu'il a commises, sans toutefois spécifier particulièrement aucune d'elles ; il y fait des legs nombreux et considérables, aux pauvres et aux églises de Paris, de Bruxelles et de Montpellier, à la charge de dire des messes pour le repos de son âme. Après qu'il eut été réhabilité dans ses droits politiques, M. le duc Cambacérés les exerça avec exactitude, aux élections de Paris. Plusieurs fois les journaux se sont amusés à publier qu'il aurait voté pour les candidats du côté droit ; il ne répondit point à cette imputation, mais nous avons lieu de croire que les journalistes furent toujours mal informés. M. le duc Cambacérés était trop ennemi du bruit, et trop amoureux de son repos, pour donner à ses opinions et à ses votes électoraux, une publicité à laquelle il pouvait ne point se croire obligé. Il est certain d'ailleurs que, sauf quelques préjugés de vieille magistrature, les principes politiques de ses derniers jours furent ceux d'un sectateur éclairé des libertés constitutionnelles. Ses amis, et il en conserva de toujours fidèles, dans les rangs les plus éminens de la société, peuvent, sur ce point, rendre un témoignage honorable à sa mémoire.

On a publié : *Vie de Cambacérés, ex-archichancelier* ; par M. A. A**.

(Aubriet.) Paris, Tourneux, 1824. 1 vol. in-18, de 324 pag. avec un portrait lithographié. — 2^e édition ; ibid. 1825. — On a un beau portrait de Cambacérés, gravé dans la collection des Grands-Aigles de la Légion-d'honneur.

CARON (JEAN-CHARLES-FÉLIX), chirurgien, est mort à Paris, dans un âge avancé, le 19 août 1824. Il se donnait, sur le frontispice de ses ouvrages, les titres et qualifications qui suivent : ancien chirurgien-élève-aide-major-gagnant-maîtrise des Invalides ; membre du collège de la ci-devant Académie royale de chirurgie ; élu deux fois de suite, prévôt du collège et hospice de chirurgie de Paris ; chirurgien en chef de l'hôpital Cochin, depuis sa fondation. — On a publié son *Oraison funèbre* (imprimerie d'Eberhart, 1824, in-8, d'une demi-feuille). Voici la liste de ses écrits.

I. *Compendium institutionum philosophiæ, ad usum candidatorum, etc.* — Abrégé des élémens de philosophie, à l'usage des candidats au grade de maître-ès-arts. 1770, 2 vol. in-8.

II. *De poplitis aneurismate.* — De l'anévrisme de l'artère poplitée. 1772.

III. *Recherches critiques sur la quatrième section d'un ouvrage ayant pour titre : De la connexion de la vie avec la respiration, etc.* ; par Edme Godwin, traduit de l'anglais, par J.-N. Hallé ; où il s'agit de déterminer l'action chimique que l'air a sur les poumons, dans la respiration. 1798, in-8.

IV. *Dissertation sur l'effet mécanique de l'air dans les poumons, pendant la respiration, avec des ré-*

flexions sur un nouveau moyen de rappeler les noyés à la vie, proposé par le docteur Menzies. 1798, in-8.

V. *La chirurgie peut-elle retirer quelques avantages de sa réunion à la médecine? Cette réunion fournira-t-elle des médecins assez instruits en chirurgie pour soulager l'humanité souffrante?* 1802, in-8.

VI. *Réflexions sur l'exercice de la médecine.* 1804, in-8.

VII. *Remarques sur un fait d'insensibilité, qui quelquefois doit avoir lieu sur les amputations des grandes extrémités.* 1804, in-8.

VIII. *Examen du Recueil de tous les faits et observations relatifs au croup.* 1808, in-8.

IX. *Réfutation du premier mémoire de la Clinique chirurgicale, de M. Pelletan, chirurgien consultant de LL. MM. II. et RR. etc., sur la Broncotomie.* Paris, Merlin, 1811; in-8, de quatre feuilles un quart.

X. *Programme d'un prix relatif à la trachéotomie, dans le traitement du croup, offert par Ch. F. Caron.* Paris, imp. de Pillet, 1812; in-8, d'une feuille.

XI. *Démonstration rigoureuse du peu d'utilité de l'École de médecine, du grand avantage que l'on a retiré et que l'on retirera toujours du rétablissement du Collège de chirurgie.* Paris, imp. de Pillet aîné, 1818; in-8, de deux feuilles un quart.

CHAMPCOUR (ANDRÉ DE), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est mort à Paris, dans les derniers jours de septembre 1823, à l'âge de cinquante-trois ans. — Je connais de lui.

I. *L'Auteur et son compère,*

dialogue en vers. 1810, in-12, de douze pages.

Je présume que la date de 1810 est fautive, et qu'il faut lire 1820. Cet opuscule a été réimprimé, page 53 du n° VIII, ci-après, sous le titre de : *les Deux Pédans.*

II. *Le Courage dans l'adversité, ode.* 1821, in-12. — réimprimé, page 37 du n° VIII.

III. *Mes Vœux, stances.* 1821, in-12. — réimprimé, page 52 du n° VIII.

IV. *Le Rendez-Vous, romance.* 1821, in-12. — réimprimé, p. 129 du n° VIII.

V. *Ma Philosophie, couplets bachiques.* 1821, in-12. — réimprimé, page 157 du n° VIII, sous le titre de *Couplets bachiques.*

VI. *Les Moines, couplets bachiques.* 1821, in-12. — réimprimé, page 132 du n° VIII.

VII. *Poésies légères.* in-12, de douze pages, sans frontispice ni millésime, qui sans doute sont comprises dans le n° VIII.

VIII. *Poésies légères.* 1822, in-12, de VIII et 204 pages.

On y trouve une pièce de théâtre intitulée : *les Rivaux de la Courtille*, tragédie burlesque (en un acte et en vers). — page 72, il y a deux imitations de Martial. — p. 155, le *Cantique de saint Ignace de Loyola*, fondateur des Jésuites, etc. — Ce volume, dont j'ai un exemplaire sous les yeux, n'a dû être tiré qu'à un très-petit nombre. Il est dédié à M. le duc de C***, grand d'Espagne de première classe, colonel du deuxième régiment d'infanterie de ligne. Dans une note (page 126) est nommé M. le duc de Céraste, colonel de la légion de l'Aisne, et c'est pro-

bablement à lui qu'est dédié le recueil.

IX. *Pièces fugitives et légères, ou Mélanges d'historiettes et d'anecdotes récentes*. Paris, 1820, in-18, de cent-quatre-vingt-douze pages, plus quatre pour les faux-titre et titre, et un feuillet pour la table.

Ce volume a été tiré à très-petit nombre. Toutes les pièces qu'il contient sont en prose.

X. *Histoire morale de l'Éléphant, ou Choix des plus beaux traits d'intelligence, d'affection et de docilité de cet animal envers l'homme, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Paris, 1821, in-18, de 158 pages, y compris les faux-titre et titre, préface et table.

Ce volume a été aussi tiré à très-petit nombre et imprimé par l'auteur lui-même, qui en avait les moyens.

(Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot, volume de 1824, pages 216 et 662).

CHASTELLAIN (JEAN-CLAUDE), né le 4 décembre 1747, était membre du directoire du district de Sens, lorsqu'il fut nommé, en 1792, par le département de l'Yonne, député à la Convention nationale, où il se fit remarquer par la sagesse et le courage de ses opinions, principalement dans le procès de Louis XVI. Il se déclara pour l'appel au peuple, et seul des députés de son département, il ne vota point la mort du monarque; il opina pour la détention et le bannissement à la paix. Devenu dès-lors suspect et accusé de *modérantisme*, il donna plus tard une preuve de courage qui s'éleva jusqu'à l'héroïsme. Le

rapporteur de la Convention ne pouvant lire distinctement sa signature, parmi celles qui se trouvaient au bas de l'acte de protestation contre la journée du 31 mai, conclut à ne rien prononcer contre l'inconnu. M. Chastellain se leva aussitôt, et dit avec la plus noble fermeté : « Cette signature est la » mienne, et je demande à partager le sort de mes collègues. »

Il fut mis en arrestation et ses biens séquestrés. Ayant recouvré la liberté après le 9 thermidor, il rentra à la Convention, et plus tard au Conseil des Cinq-cents, d'où il sortit en mai 1797. Après le 18 brumaire (novembre 1799), Chastellain fut nommé juge au tribunal civil de Sens; mais il n'occupa que peu de temps ces fonctions, et il se retira dans sa maison de campagne de Subigny, près Sens, sur les bords de l'Yonne, où il est mort, au mois d'octobre 1824. —

On doit à J.-Cl. Chastellain un ouvrage intitulé : *Pacte social combiné sur l'intérêt physique, politique et moral de la nation française et autres nations*. Paris, imp. nationale, messidor an III (juin 1795); in-4, avec tableaux. — « Je crois me rappeler, ajoute M. Beuchot (*Bibliographie de la France*, vol. de 1825, page 159), qu'en 1795, Chastellain publia un *Plan de constitution* »

CHRISTOPHE (ANTOINE-NOEL-MATTHIEU), né à Lyon, vers 1768, venait d'être ordonné prêtre en 1791, lorsque le refus de prêter serment à la Constitution civile du clergé l'obligea à s'expatrier. Il passa d'abord en Savoie, et de là il vint à Fribourg, en Suisse, d'où un ordre de la police le fit partir.

Alors il se réfugia dans les bailliages suisses et italiens; mais il revint à Paris, en 1797. Il y publia, sous le voile de l'anonyme, une brochure où il invitait les ecclésiastiques à se soumettre à l'autorité de fait. Dans le même temps, l'abbé Christophe, cédant à la licence de l'époque, présenta aux comédiens français une pièce de sa composition; ceux-ci refusèrent de la jouer. Quelque mois après parut pour la première fois, sur la scène, *Blanche et Montcassin*, tragédie de M. Arnault. L'abbé Christophe, qui aurait pu entrevoir dans la ressemblance de cette tragédie avec la pièce qu'on lui avait refusée une consolation pour son amour-propre, aime mieux supposer qu'on s'était indiscretement approprié son sujet et une partie de son plan. Il essaya de faire du bruit dans les journaux; mais ses réclamations n'eurent point de suite. L'abbé Christophe devint, sous le gouvernement impérial, professeur de belles-lettres au collège de Tournay. Il perdit cet emploi en 1815; il est mort à Néris-les-Bains, département de l'Allier, le 51 juillet 1824. C'était un écrivain laborieux et passablement versé dans la connaissance des langues anciennes.

*Liste des ouvrages
de A.-N.-M. Christophe.*

I. *Les deux Emilies, ou Aventures du duc et de la duchesse d'Albeerdeen*, trad. de Henriette Lee. 1800, 2 vol. in-12.

II. *Arundel et Henriette, ou les Aventures de deux Orphelins; suivies de Montfort, ou les Dangers*

des voyages; trad. de l'anglais, de Henriette Lee. 1800, in-12.

III. *Antoinette et Valmont.* 1801, 2 vol. in-18.

IV. *Le Château de Saint-Hilaire, ou le Frère et la Sœur devenus Epoux*; par Henriette Lee, trad. de l'anglais. 1801, 2 vol. in-12.

V. *Lettres Athéniennes, ou Correspondance d'un agent du roi de Perse, résidant à Athènes pendant la guerre du Péloponèse*, trad. de l'anglais. 1802, 4 vol. in-12.

Cet ouvrage a aussi été traduit par Villeterque.

VI. *Dictionnaire pour servir à l'intelligence des auteurs classiques, grecs et latins.* Paris, Duprat-Duvergier, an XIII (1805); 2 vol. in-8.

C'est une traduction libre du Dictionnaire anglais de Lemprière, qui est lui-même un abrégé du grand Dictionnaire de Sabatier, en 56 vol. in-8.

Christophe a laissé quelques ouvrages inédits, parmi lesquels on cite une *Histoire de Malte*.

COLLEVILLE, née SAINT-LÉGER (Madame de), fille d'un médecin de Paris, est auteur de comédies, de romans et de poésies légères; elle est décédée le 18 septembre 1824. Nous connaissons de cette dame; les ouvrages suivants :

I. *Lettres du chevalier de Saint-Alme et de mademoiselle de Melcourt*; par mademoiselle de ***. Amsterdam, Changuion; et Paris, Delormel, 1781, in-12.

II. *Alexandrine, ou l'Amour est une vertu*; par mademoiselle de S***. Amsterdam; et Paris, Delormel, 1782; deux parties in-12.

On trouve le même ouvrage

reproduit sous le titre suivant : *Alexandrine de Ba...*, ou *Lettres de la princesse Albertine*, trad. de l'allemand. Paris, Buisson, 1786, in-12.

III. *Le Bouquet du Père de famille*, divertissement en un acte et en prose. 1784, in-8.

IV. *Les Deux Sœurs*, comédie en un acte et en prose. 1784, in-8.

V. *Sophie et Merville*, comédie en 2 actes et en prose. 1788, in-12.

VI. *Madame de M ****, ou *la Rentière*. Paris, Maradan, 1802 et 1804; 4 vol. in-12 (anonyme).

VII. *Victoire de Martigues*, ou *Suite de la Rentière*. Paris, 1804; 4 vol. in-12.

VIII. *Salut à Messieurs les maris*, ou *Rose et Linnal*, par l'auteur de *la Rentière*. Paris, G. Desenne, 1812, in-12.

Ce roman avait déjà paru en 1805, ou 1806.

« M^{me} de Colleville nous avait promis l'histoire d'une illustre victime de la Révolution, sous le titre du *Porteur d'Eau*; des scrupules religieux (dit-on) ont changé ses idées sur les romans et l'ont portée à détruire son manuscrit (*Petite Bibliographie biographico-romancière*, par le libraire Pigoreau, 1821, in-8, page 171).

CONDÉ (LOUISE-ADÉLAÏDE DE BOURBON), fille de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, naquit à Chantilly, le 5 octobre 1757. Cette princesse avait été destinée par Louis XV à épouser M. le comte d'Artois (aujourd'hui S. M. Charles X); mais des divisions de famille, auxquelles on a dit, dans le

temps, que la reine Marie-Antoinette ne fut pas étrangère, empêchèrent cette union. Mademoiselle de Condé fut nommée, en 1786, abbesse du chapitre noble de Remiremont, dignité dotée avec opulence; mais qui, suivant les usages ou plutôt les abus du temps, ne l'obligeait pas à quitter le monde. La princesse continua donc à rester à la cour jusqu'au 16 juillet 1789, trois jours après la prise de la Bastille, qu'elle émigra avec son père. Mademoiselle de Condé se rendit à Turin par la Suisse, et résida successivement, pendant vingt-cinq ans, en Allemagne, en Russie et en Angleterre. C'est durant son exil qu'elle prit la résolution d'embrasser sérieusement la vie religieuse. Elle en fit part au roi Louis XVIII, par la lettre suivante :

« SIRE, ce n'est pas au moment
 » où je vais avoir l'inappréciable
 » bonheur de me consacrer à mon
 » Dieu, que j'oublierai, pour la
 » première fois, ce que je dois à
 » mon Roi! Appelée depuis long-
 » temps à l'état religieux, je suis
 » venue à Turin, où les bontés et
 » l'ancienne amitié de madame la
 » prieure de Piémont m'ont pro-
 » curé des facilités pour exécuter
 » mes projets, mûrement examinés
 » et réfléchis. Mais avant leur en-
 » tier accomplissement, je supplie
 » V. M. de vouloir bien y donner
 » son agrément. Je le lui demande
 » avec d'autant plus de confiance,
 » que j'ai la certitude qu'il ne sera
 » pas refusé, et que votre religion,
 » Sire, vous fera même trouver de
 » la consolation à voir une prin-
 » cesse de votre sang se revêtir
 » des livrées de Jésus-Christ.
 » Puisse le Dieu dont j'éprouve

» d'une manière si insigne l'infinie
 » miséricorde, exaucer les vœux
 » que je formai constamment pour
 » le rétablissement de l'autel et du
 » trône dans ma malheureuse pa-
 » trie : ils seront aussi sincères que
 » les efforts de mes parens sont
 » soutenus pour le même objet.
 » Le désir du bonheur personnel de
 » V. M. est également dans mon
 » cœur : j'ose la supplier de dai-
 » gner en être persuadée.

» Je suis avec un profond res-
 » pect, etc. »

Turin, le novembre 1795.

Le 1^{er} décembre suivant, ma-
 demoiselle de Condé reçut du Roi
 la réponse qui suit, datée de Vé-
 rone :

« Vous avez mûrement réfléchi,
 » ma chère cousine, sur le parti
 » que vous avez pris. Votre père
 » y a donné son consentement, j'y
 » donne aussi le mien, ou plutôt
 » je cède à la Providence, qui
 » exige de moi ce sacrifice. Il est
 » grand, je ne vous le dissimule
 » pas, et ce n'est qu'avec un re-
 » gret extrême que je perds l'es-
 » pérance de vous voir être un
 » jour, par vos vertus, l'exemple
 » de ma cour et l'édification de
 » tous mes sujets. Je n'ai qu'une
 » consolation ; c'est de penser que,
 » tandis que la valeur et les talens
 » de vos parens les plus proches
 » m'aident à relever les autels de
 » Dieu et le trône de saint Louis,
 » vos prières attireront les bénédic-
 » tions du Très-Haut sur ma
 » cause, qui est aussi la sienne, et
 » ensuite sur tout mon règne. Je
 » m'y recommande donc, et je vous
 » prie, ma chère cousine, d'être

» bien persuadé de toute mon
 » amitié pour vous.

Signé Louis. »

Mademoiselle de Condé, ren-
 trée en France avec la famille
 royale, ne put reprendre immé-
 diatement la clôture. Le Roi lui
 donna l'ancien palais du Temple,
 pour s'y réunir avec ses sœurs :
 mais de grands travaux étaient
 nécessaires afin de me ttre cette
 demeure en état de les recevoir. Ils
 ne furent terminés qu'en 1816, et
 le 3 novembre de cette même an-
 née, la princesse entra dans cette
 demeure pour n'en plus sortir, et
 s'y consacra avec ses religieuses,
 à l'adoration perpétuelle du Saint-
 Sacrement, association dont l'ob-
 jet est d'expier les crimes de la Ré-
 volution. Mademoiselle de Condé
 est morte comme elle avait vécu,
 dans la profession et la pratique
 du christianisme le plus sublime,
 le 10 mars 1824.

CONSTANT-BERRIER (JEAN-
 FRANÇOIS), natif d'Aire, en Artois,
 est mort à Paris, le 12 juin 1824.
 Il avait rempli près des armées
 républicaines les fonctions d'a-
 gent en chef des vivres, sous le
 commandement de Kellermann
 et sous celui de Schérer. Hu-
 main et modéré dans ses opi-
 nions, des personnes persécutées
 durant la Révolution, trouvèrent
 un asile dans son administra-
 tion. Ce fut à tel point que le
Journal des Hommes-Libres dé-
 nonça Constant-Berrier, et il fut
 obligé de quitter ses fonctions.
 Il sortit pauvre d'un poste où
 tant d'autres auraient fait une
 grande fortune ; depuis, il vé-
 cut obscur, et mourut indigent,

s'employant pour subsister, à traduire les journaux étrangers, au bureau de la *Gazette de France*. On voit, en parcourant les titres de ses productions, que Constant-Berrier s'essaya à chanter toutes les circonstances; offrant ainsi en sa personne une triste et nouvelle preuve de cette vérité, que la probité ne suffit pas seule pour faire un homme honorable, si elle n'est unie à l'indépendance de position, que l'ordre et l'industrie peuvent uniquement garantir.

*Liste des ouvrages
de J.-Fr. Constant-Berrier.*

I. *Ode à LL. MM. II. et RR. Napoléon - le - Grand et Marie-Louise d'Autriche*. Paris, Michaud, 1810; in-8.

II. *Stances à LL. MM. II. et RR. sur la naissance du Roi de Rome*. Paris, Egron, 1811; in-8.

III. *Le Livre du Destin, poème sur la naissance du Roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques à Napoléon*. t. II, p. 233).

IV. (Avec Armand Ov.....) *Le Mari Confident*, comédie-vaudeville, représentée sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 2 août 1820. Paris, Fages, in-8, de deux feuilles un quart.

V. *Le Dévouement de Malesherbes*. Paris, imprimerie de M^{me} Jeunehomme-Crémière, 1821; in-8, d'une feuille un huitième.

VI. (Avec Armand Ov.....) *L'Epicurien malgré lui*, vaudeville en un acte, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 14 novembre 1822. Paris, Quoy; in-8, de deux feuilles.

VII. *La Restauration des lettres et des arts sous François I^{er}*, ode

qui a concouru pour le prix de poésie, à l'Académie française. Paris, Delaunay, 1822; in-8, d'une demi-feuille. — tiré à cent exemplaires.

VIII. *Les Médecins Français et les Sœurs de Sainte-Camille à Barcelonne*, pièce qui a concouru pour le prix de poésie, à l'Académie française. Paris, Delaunay, 1822; in-8, d'une feuille.

IX. (Avec Armand Ov.....) *Les Deux Lucas*, vaudeville en un acte, représenté sur le théâtre de la Gaîté, le 5 mars 1823. Paris, Duvernoy; in-8, de deux feuilles et demie.

X. (Avec le même et Hippolyte L^{***}) *Félix et Roger*, pièce en un acte, mêlée de couplets, représentée sur le théâtre de la Gaîté, le 3 février 1824. Paris, Barba; in-8, de deux feuilles un quart.

Constant-Berrier concourut en 1824, à la Société des Bonnes Lettres, sur la question *des avantages de la légitimité*. Son travail obtint une mention honorable; mais il n'a point été imprimé.

CORDIER (.). Il était juge de paix à Coulommiers, en Brie, et fut député de Seine-et-Marne, à la Convention nationale. Dans le jugement de Louis XVI, il vota la mort de ce prince, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Depuis, on l'a entièrement perdu de vue. Il est mort à Bruxelles, où il vivait dans l'exil, le 24 octobre 1824, à la suite d'une maladie de langueur. Les journaux ont publié qu'il avait manifesté les sentimens les plus vrais, de religion et de résignation; ils ont ajouté qu'un service avait été célébré pour le repos de son

âme, dans l'église de Notre-Dame, de Bruxelles. Ni le *Moniteur*, ni aucune autre source qui nous soit connue, ne fournissent de détail sur la carrière politique ou sur la vie privée de Cordier; sans doute, il n'est sorti qu'un seul jour de l'obscurité qui couvre le reste de sa carrière; mais ce jour est de ceux dont l'avenir doit garder la mémoire.

CUGNET DE MONTARLOT (N.) naquit à Rioze, département de la Haute-Saône, le 3 juillet 1778. « Il servit d'abord, disent les auteurs de la *Biographie nouvelle des Contemporains*, dans la vingt-troisième demi-brigade d'infanterie de ligne. En 1798, il prit, entre Weintherthur et Frauenfeld, un obusier et deux chevaux, à l'ennemi. Les blessures graves qu'il avait reçues dans cette campagne, ne lui permettant pas de supporter les fatigues de la marche, il entra, en l'an VIII (1799), dans le deuxième régiment de chasseurs à cheval. A la bataille de Sienne, en Toscane, en l'an IX (1800), il chargea seul sur une pièce de canon, tua le canonnier qui allait mettre le feu, et en rejoignant son corps, il fit prisonnier trois cavaliers napolitains. Il compte trente-trois blessures. Les gazettes d'Autriche et de Saxe ont publié le fait suivant : le 24 mai 1815, M. Cugnet de Montarlot, chargé de la police du convoi des subsistances de l'armée, conduisait un convoi de quarante-cinq voitures de vivres, escorté par deux cent trente hommes. L'escorte était réduite à cent hommes, extrêmement fatigués et pouvant à peine mar-

cher, lorsque trois cents Cosaques se jettent sur elle, et cherchent à lui enlever le convoi. Cugnet de Montarlot, à la tête des braves dont il prit le commandement, fit si bonne contenance, que l'ennemi fut forcé de se retirer, après avoir perdu beaucoup de monde. Deux heures auparavant, les mêmes Cosaques avaient pris deux canons et des caissons, à deux cent cinquante Français. »

En 1816, Cugnet de Montarlot fut arrêté comme prévenu d'avoir fait partie d'une société secrète, dite des *Chevaliers du Lion*, et dont le procès, devenu célèbre, est connu sous le nom d'*affaire de l'Épingle noire*, à cause du signe de ralliement que l'accusation prêtait aux conjurés. Après dix-huit mois de détention, les accusés traduits devant la cour d'assises de la Seine, furent acquittés par le jury (1). Au sortir de la Conciergerie, Cugnet de Montarlot entra dans les bureaux de *l'Indépendant*, journal de l'opposition du côté gauche, qui se publiait à cette époque; mais il ne put y être employé que d'une manière subalterne. En 1818, à la faveur de la législation qui laissait une liberté illimitée aux écrits périodiques publiés à des époques irrégulières, on vit éclore une foule de pamphlets rédigés souvent avec autant de virulence que de légèreté. Parmi eux, le *Nouvel Homme gris* (1818 et 1819; Paris, Brissot-

(1) Voyez *Conspiration des Chevaliers de l'Épingle noire*, contenant l'acte d'accusation, les débats, etc. Paris, Plancher et Delaunay, 1817; in-8, de 5 feuilles et demie.

Thivars, xi livraisons, in-8) (1) sut encore se faire distinguer par son audacieuse amertume. La couverture des cahiers de ce journal portait le nom de Cugnet de Montarlot, qui en était effectivement l'éditeur responsable, mais qui fut toujours incapable de concourir de sa plume, à la rédaction. Plus tard, le journal s'intitula : *le Libéral*, (dont il a paru douze numéros, publiés en 1819, in-8, Paris, Brissot-Thivars). Un individu nommé Coquelet ayant été tué par un soldat de la garde suisse, il parut à cette occasion, dans *le Libéral* un article où l'on disait que le *Suisse* pourrait bien devenir le mot d'ordre universel des habitans de Paris. Le procureur-général près la Cour royale ayant vu dans ce jeu de mots, une provocation au meurtre, poursuivit l'éditeur responsable du *Libéral*, à ce qu'on assure, contre l'intention du Gardes-sceaux (M. de Serres), qui professait à cette époque, une grande tolérance pour la presse. Cugnet de Montarlot traduit devant la cour d'assises de la

Seine, fut encore acquitté par le jury (2).

L'année suivante, le système politique et le ministère ayant changé, à la suite du funeste assassinat de M. le duc de Berri, Cugnet de Montarlot publia un écrit intitulé : *Opinion et protestation de Cugnet de Montarlot, ex-commissaire des guerres, l'une des victimes du pouvoir discrétionnaire résultant de la loi du 9 novembre 1815, contre les propositions qui tendent à porter atteinte à la loi des élections, à la liberté individuelle et à la liberté de la presse, adressées à M. le président de la Chambre des Députés, le 19 février 1820* (Paris, imprimerie de Renaudière, 1820, in-8, d'un quart de feuille). Cugnet fut en effet un des premiers atteints par les lois contre lesquelles il protestait d'avance. Arrêté d'abord extra-judiciairement, en vertu de la loi suspensive de la liberté individuelle, il fut immédiatement impliqué dans un procès politique, désigné sous la dénomination de *Conspiration de l'Est*, laquelle avait pour but, suivant l'acte d'accusation, d'enle-

(1) *L'Homme gris* est le principal personnage d'un roman allemand que MM. d'Aubigny et Pujol firent paraître, en 1817, sur la scène de l'Odéon. C'est un original franc et brusque, à qui l'on donne un sobriquet emprunté de la couleur des vêtemens qu'il porte habituellement. — La Table du volume de 1820, de la *Bibliographie de la France*, attribue à Cugnet de Montarlot *l'Homme gris*, *Almanach français, orné d'une victoire par jour*, etc. (Paris, Poulet, 1820, in-8, de 4 feuilles 4/9). Ce volume est en effet composé presque tout entier, d'extraits du journal *l'Homme gris*; mais Cugnet de

Montarlot est resté étranger à la rédaction de ce dernier, et par suite, à la composition de *l'Homme gris*, almanach qui du reste ne porte point son nom.

(2) Il parut à l'occasion de ce procès, un pamphlet judiciaire intitulé : *Précis analytique pour servir de justification à Cugnet de Montarlot (ex-commissaire des guerres), en réponse à une injure de M. de Vatimesnil, avocat-général faisant les fonctions du ministère public; dans l'affaire du Libéral, à l'occasion des Suisses, le 14 juillet 1819*. Paris, Corréard, 1819; in-8, d'une feuille un quart.

ver ou même d'assassiner M. le duc d'Angoulême, dans un voyage qu'il fit en Franche-Comté. Après cinq mois de détention, la cour de Besançon déclara qu'il n'y avait lieu à suivre contre Cugnet de Montarlot; il fut mis en liberté, et ceux de ses co-accusés qui avaient été renvoyés devant la cour d'assises du Doubs, furent peu de temps après acquittés par le jury. Tant de tribulations qu'il avait peut-être provoquées en partie, par son imprudence, aigriront Cugnet de Montarlot. Croyant sa liberté trop exposée en France, il passa en Espagne, en 1821. Les journaux de ce pays parlèrent de lui, comme essayant de jouer un rôle dans le parti démocratique. Un mouvement attribué aux comuneros, fut comprimé à Saragosse; et Cugnet de Montarlot se vit aussi poursuivi en Espagne, comme ayant pris une part active à ce nouveau complot. Alors il repassa clandestinement en France, et parcourut, en se cachant, quelques-uns des départemens du midi. Après la journée de Madrid, du 7 juillet 1822, il crut pouvoir rentrer en Espagne. L'on doit supposer qu'il s'y occupait de susciter des obstacles à l'invasion des Français, ou même d'y provoquer une diversion, en excitant quelques mouvemens sur leur frontière, puisque le *Moniteur* publia au commencement de 1823, une pièce en forme de proclamation, surprise sur un de ses émissaires. Ce document qui annonce un cerveau dérangé plutôt qu'un ennemi dangereux, prouve, s'il est authentique, que l'auteur n'avait pas la plus légère notion des véritables doctrines du parti poli-

tique qu'il avait autrefois compromis par les ardeurs de son zèle, et que tout imbu des idées vaniteuses et féodales de la monarchie militaire de Napoléon, il confondait avec les principes de la Révolution, quelques locutions hyperboliques qui ne sont plus employées aujourd'hui que par ses zéloteurs les plus subalternes. Dans cette pièce, Cugnet se qualifie *chef du grand empire français*, et se gratifie de décorations de l'*ordre du Soleil*. Cugnet de Montarlot échappa aux Français, même après qu'ils eurent envahi toute l'Espagne; mais il devait enfin rencontrer la destinée violente qu'il semblait rechercher avec une sorte d'inquiétude. Il se mêla, sous le nom de *D. Carlos de Malsot*, à la petite troupe d'Espagnols du parti constitutionnel, qui, partis de Gibraltar ou de la côte d'Afrique, s'emparèrent, au mois d'août 1824, de la forteresse de Tarifa. Délégé de cette retraite par les troupes françaises, il tomba entre les mains des Espagnols, fut condamné à mort par une commission militaire de cette nation, et fusillé à Almeria, en Andalousie, le 24 août 1824. — A l'époque où *l'Homme gris* faisait quelque bruit dans le monde, un dessinateur s'avisait de publier le portrait lithographié de Cugnet de Montarlot.

CUVELIER DE TRIE (JEAN-GUILLAUME - AUGUSTIN), auteur dramatique, naquit à Boulogne-sur-Mer, le 15 janvier 1766. Il fut reçu avocat au barreau de cette ville, après avoir fait ses études à Paris, au collège des Grassins. Mais la Révolution le jeta dans une carrière différente. Nommé

capitaine dans la garde nationale de Boulogne, il assista comme député de ce corps, à la première fédération, du 14 juillet 1790. Cette fois, la littérature et l'ambition le retinrent à Paris; il obtint successivement l'emploi de commissaire du gouvernement dans les départemens de l'Ouest, et de sous-chef dans les bureaux de l'instruction publique. Cuvelier, qui était fils d'un ancien militaire, avait porté l'uniforme dès l'âge de douze ans, en qualité de garde d'artillerie du petit port d'Ambleteuse. Il le reprit de nouveau après le 18 brumaire, en qualité de hussard du premier Consul; servit à la deuxième armée de réserve, en Suisse et dans les Grisons, ensuite à l'armée du Rhin. Nommé au mois de prairial an XII, capitaine de première classe, commandant les guides-interprètes, il fit les premières campagnes de Prusse et de Pologne. Les fatigues de cette guerre et les rigueurs du climat lui firent contracter un rhumatisme aigu, qui le força de renoncer au métier des armes. Il l'échangea contre celui des lettres, dans lequel il sut conquérir des succès productifs et bruyans. Il est regardé comme le créateur du mélodrame. On avait cependant, je crois, joué *le Château du Diable*, au théâtre de Molière, avant qu'il donnât *l'Enfant du Malheur*, à l'Ambigu. Des mélodrames nombreux, joués sur les divers théâtres du boulevard, le firent proclamer de son vivant, l'un des pères de cette scène subalterne, et lui acquirent le surnom ironique de *Corneille du boulevard*. Il est certain que Cuvelier abusa de sa facilité et du peu d'exigence des

spectateurs auxquels s'adressaient ses tableaux, pour produire sur les théâtres populaires, des ouvrages qui furent bien plus des spéculations d'argent que des œuvres littéraires; aussi ses moyens dramatiques sont-ils trop souvent communs et peu vraisemblables, en même temps que le dialogue de ses personnages est emphatique et incorrect. Il faut convenir pourtant qu'il dut être doté, par la nature, d'un esprit bien fécond, et d'une imagination fertile en toute sorte de combinaisons, celui qui produisit sur la scène plus de cent actions dramatiques, toutes abondantes en ingénieuses inventions, en situations pathétiques ou terribles, en tableaux effroyables ou gracieux. Savoir amuser ou attendrir le peuple de Paris, ce peuple dégrossi par la présence et le contact du foyer de la plus exquise civilisation, et auquel se mêlent d'ailleurs, au théâtre, les gens de lettres et les gens du monde, n'est-ce pas posséder un mérite plus réel, un talent plus original, que celui de tant de beaux esprits, qui encadrent symétriquement des traits rebattus de l'histoire ancienne, suivant les règles qu'on nous apprend au collège, et sans jamais rencontrer une situation attachante, un mot vrai, une pensée nouvelle?

Cuvelier est mort le 25 mai 1824, âgé de cinquante-huit ans. Depuis seize années, il était perclus des jambes et des cuisses. Sa philosophie et sa gaité, dans cette triste situation, le faisaient comparer à Scarron, auquel il ne ressemblait d'ailleurs que par ses beaux côtés. — On a publié : *Paroles funèbres prononcées sur la*

tombe de notre ami J.-G.-A. Cuvelier de Trie, capitaine de cavalerie en retraite, membre de la Légion d'Honneur, conservateur ad vitam de la R. L. des Artistes, O. de Paris, le Jeudi 27 mai 1824. in-8 d'une feuille, imp. de Dondey-Dupré père; signé Dondey-Dupré, fils.

Liste des ouvrages
de J.-G.-A. Cuvelier (1).

I. *La Fête de l'Être-Suprême*. 20 prairial, an II.

II. *Le Codicille, ou les Deux Héritiers*, comédie représentée au théâtre Montansier. Juin, 1795.

III. *La Caverne dans les Pyrénées*, pantomime en trois actes. 1795.

IV. *Quel Guignon!* pantomime (indiquée dans la *France Littéraire* de Ersch).

V. *Le Menuisier de Vierzon*. 5 brumaire, an III.

VI. *Les Akankas*, prologue; suivi des *Espagnols dans la Floride*. an III.

VII. *La Fille Hermite*. 1^{er} brumaire, an IV.

VIII. *Le Génie Azouf, ou les Deux Coffrets*. 4 nivose, an IV.

IX. *Le Damoiselet et la Bergerette*, historiette du 15^e siècle, ornée d'airs notés. 1795, in-8.

Cuvelier a composé depuis, une pantomime, sous le même titre et sur le même sujet, jouée d'abord sur le théâtre de la Cité; remise le 15 pluviôse an VII, avec des changemens; enfin, imprimée chez Barba, en 1804 et 1818, ayant

pour second titre : *La Femme vindicative*, et jouée au Cirque-Olympique de MM. Franconi frères, rue du Faubourg-du-Temple.

X. *Le Phénix, ou l'Île des Vieilles*. 19 brumaire, an V.

XI. *Le Conseil de Lucifer*, prologue; suivi des *Tentations, ou Tous les Diables*. 27 frimaire, an V.

XII. *L'Enfant du Malheur, ou les Amans muets*, comédie-féerie en quatre actes et en prose, mêlée de pantomimes, combats et danses, représentée pour la première fois, le 9 germinal, an V. 1799, in-8. — remise en scène par M. Franconi jeune, et reprise au théâtre du Cirque-Olympique, faubourg du Temple, le 2 août 1817. Paris, Barba, 1817; in-8.

XIII. (Avec Bouilly) *La Mort de Turenne*, pièce historique et militaire, à grand spectacle, en trois actes, mêlée de pantomimes, combats et évolutions, représentée pour la première fois, le 29 prairial, an V (1797). in-8.

XIV. *Les Faux Monnayeurs, ou la Vengeance*, drame en trois actes, mêlé de chants, représenté pour la première fois, le 12 floréal, an V (1797). in-8.

XV. *C'est le Diable, ou la Bohémienne*. 28 brumaire, an VI.

XVI. *Les Quiproquos nocturnes*. 25 frimaire, an VI.

XVII. (Avec Hapdè) *Le Petit Poucet, ou l'Orphelin de la Forêt*, drame en 5 actes et en prose, mêlé de chants, etc. ventose, an VI, in-8. — cinquième édition, 1801, in-8.

XVIII. *L'Anniversaire de la Fête de la Souveraineté*. 50 ventose, an VI.

XIX. *La Naissance de la Pantomime*. 2 floréal, an VI.

(1) La bibliographie de cet article a été rectifiée et complétée d'après des notes manuscrites communiquées par M. Beuchot.

XX. *L'Héroïne Suisse, ou Amouret Courage.* 7 prairial, an VI.

XXI. *Frédégilde, ou le Démon Familier*, drame à grand spectacle, en quatre actes, mêlé de pantomimes, chants, danses et évolutions militaires. 15 brumaire, an VII (1798).

XXII. *La Fille Hussard, ou le Sergent Suédois.* 29 frimaire, an VII (date d'une reprise).

Cuvelier a publié un roman, sous ce même titre : un vol. in-8.

XXIII. *L'Empire de la Folie, ou la Mort et l'Apothéose de don Quichotte.* prairial, an VII.

XXIV. *Le Tombeau de Turenne, ou l'Armée du Rhin à Suspach.* an VII. — repris le 6 novembre 1809.

XXV. *Les Miquelets, ou le Repaire des Pyrénées.* 30 brumaire, an VIII.

XXVI. *Les Chevaux savans, ou les Arabes à Marseille.* 14 ventose, an VIII.

XXVII. *Le Chevalier Noir, ou le Dévouement de l'Amitié*, drame à grand spectacle, en 3 actes. 17 prairial, an IX (1801), in-8.

XXVIII. *Les Deux Sylphes*, prologue, suivi des *Hommes de la nature* et des *Hommes policés*. 1^{er} fructidor, an IX.

XXIX. *Le Chat Botté, ou les Vingt-quatre heures d'Arlequin*, opéra-pantomime, en quatre actes. 29 ventose, an X (1802), in-8.

XXX. *Le Tribunal invisible, ou le Fils criminel*, mélodrame en trois actes, mêlé de pantomimes, chants et danses. 10 floréal, an X (1801), in-8.

XXXI. *Les Hommes et les Femmes.* an X.

XXXII. *Kallick-Fergus, ou les*

Génies des Iles Hébrides, en trois actes. 16 nivose, an XI (1803), in-8.

XXXIII. *Ardres sauvée, ou les Rambures.* 25 pluviöse, an XI.

XXXIV. *A-t-il deux Femmes? ou les Corsaires Barbaresques.* an XI.

XXXV. *L'Officier cosaque.* 19 germinal, an XI.

XXXVI. *L'Enfant Prodigue.* 3 frimaire, an XII.

XXXVII. (Avec Coffin-Rosny et Morange) *Le Nain Jaune, ou la Fée du Désert*, mélodrame-féerie, en trois actes et en prose. 27 nivose, an XII (1804), in-8.

XXXVIII. *Tête d'Airain, ou le Prince à deux faces*, pantomime en trois actes, à grand spectacle. 7 ventose, an XII (1804), in-8.

XXXIX. *Hermann et Sophie, ou le Carnaval Bavaïois.* 11 vendémiaire, an XIV (3 octobre 1805).

XI. *Dago, ou les Mendians d'Espagne.* 12 juin 1806.

XLI. *L'Enchanteur Morto-Vivo*, prologue, suivi de *l'Île du Silence, ou l'Arlequin malgré lui.* 17 juin 1806.

XLII. *La Lanterne de Diogène.* 28 décembre 1807.

XLIII. *Les Français en Pologne.* 9 mars 1808.

XLIV. *Radiavolo, ou le Frère Diable.* 17 août 1808.

XLV. *La Bataille d'Aboukir, ou les Arabes du désert.* 7 septembre 1808.

XLVI. *Cavalo Dios, ou le Cheval Génie bienfaisant.* 16 novembre 1808.

XLVII. *Nouvelles, Contes, Historiettes, Anecdotes, Mélanges.* 1808, 2 vol. in-8.

XLVIII. *La Belle Espagnole,*

ou *l'Entrée triomphale des Français à Madrid*. 14 janvier 1809.

XLIX. *Valther-le-cruel, ou la Géolière de Mergentheim*. 25 août 1809.

L. *La Fille mendiante*. 12 octobre 1809.

LI. *Le Bandit sans le vouloir et sans le savoir*. 1809, 3 vol. in-12.

Cuvelier a fait aussi une pantomime sur le même sujet et sous le même titre que son roman.

LII. (Avec Franconi cadet) *Gérard de Nevers et la Belle Euryant*, scènes pantomimes, etc., représentées au Cirque-Olympique, le 11 février 1810. — nouvelle édition, Paris, Barba, 1814, in-8. — nouvelle édition, ibid, 1820.

LIII. *La Main de Fer, ou l'Épouse criminelle*. 24 mars 1810.

LIV. *Le Faux Ami*. 20 juillet 1810.

LV. *La Famille Savoyarde, ou les Jeux de la Fortune*. 16 août 1810.

LVI. *Martial et Angélique, ou le Cheval accusateur*, scènes pantomimes, équestres et anecdotiques, en trois parties, représentées au Cirque-Olympique, le 10 novembre 1810, et reprises le 15 février 1812. Paris, Barba, 1812, in-8.

LVII. *Tilberge l'Amazone, ou les Monténégriens*. 6 décembre 1810.

LVIII. *Le Jugement Suprême, ou l'Innocence sauvée*. février 1811.

LIX. *L'Enfant d'Hercule, ou les Deux Temples*. 1^{er} avril 1811.

LX. *L'Entrée des Chevaliers français dans Sérica*, prologue, suivi du *Chevalier de la Table Ronde*. 17 juin 1811.

LXI. *Stanislas Leszczinski, ou le Siège de Dantzick*. 25 juin 1811.

LXII. *Don Quichotte et Sancho Pança*. 1811.

LXIII. (Avec Villiers) *La Petite Nichon, ou la Petite paysanne de la Moselle*, anecdote consignée dans le *Journal de Paris*, le 7 novembre 1811, petits tableaux, en une petite action, précédés d'un petit prologue, représentés à la salle des Jeux Gymniques, le samedi 25 novembre 1811. chez Barba, in-8.

LXIV. *L'Enfant Prodigue, ou les Délices et les Dangers de Memphis*. 22 janvier 1812.

LXV. *Le Volcan, ou l'Anachorète du Val des laves*, pantomime magique, en trois actes, à grand spectacle, musique de M. Alexandre, ballets de M. Camus, décors de M. Moench, costumes exécutés sur les dessins de M. Isidore; représentée pour la première fois au Cirque-Olympique, le 11 mars 1812. chez Barba, in-8.

LXVI. *La Fille Sauvage, ou l'Inconnue des Ardennes*, mélodrame en trois actes et à grand spectacle, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de la Gaité, le 31 mars 1812. Chez Barba, in-8.

LXVII. *La Femme Magnanime, ou le Siège de La Rochelle*, musique par M. Alexandre, divertissemens de M. Morand, costumes et décors de M. Isidore; représenté pour la première fois, à Paris, au Cirque-Olympique, le 2 mai 1812. Paris, Barba, 1812, in-8.

LXVIII. *Le Regard, ou la Trahison*. 8 septembre 1812.

LXIX. *Le Renégat, ou la Belle Géorgienne*, pantomime chevaleresque, en trois actes et à grand

spectacle, tirée de la *Vieille Chronique des Croisades*, représentée sur le théâtre du Cirque-Olympique, le 25 novembre 1812; et reprise pour l'ouverture de la nouvelle salle de MM. Franconi, le 8 février 1817. — *nouvelle édition, corrigée*. Paris, Barba, 1817, in-8.

LXX. *La Pauvre Fille, ou la Victime de la séduction*, pantomime en trois actes, musique arrangée par M. Alexandre, représentée pour la première fois, à Paris, au théâtre de la Gaîté, le 9 mars 1813. Paris, Barba, in-8.

LXXI. *La Pucelle d'Orléans*, pantomime historique et chevaleresque, en trois actes, à grand spectacle, précédée du *Songe de Jeanne d'Arc*, et terminée par son *Apothéose*, représentée pour la première fois, à Paris, au Cirque-Olympique, le 10 novembre 1813. Chez Barba, in-8. — *nouvelle édition*, 1814, in-8.

Le tome V de la *France Littéraire* de Ersch, imprimé en 1806, donne à cette pièce la date de 1803. Les notes manuscrites de M. Beuchot lui donnent celle du 25 germinal an XI. De là, il est nécessaire de conclure que la pièce avait déjà paru sur quelque autre théâtre, avant de se produire pour la première fois, au Cirque-Olympique.

LXXII. *Adolphe de Halden, ou l'Orphelin du Château*, mélodrame en trois actes, représenté sur le théâtre de la Gaîté, le 12 octobre 1813. Paris, Barba, in-8.

LXXIII. *Saint-Hubert, ou le Cerf Miraculeux*, pantomime en trois actes et à grand spectacle, représentée pour la première fois, à Paris, au Cirque-Olympique, le

22 janvier 1814. — remise avec des changemens, le 21 septembre 1814. — *seconde édition*, Paris, Barba, 1814, in-8.

LXXIV. *Alcibiade Solitaire*. 8 mars 1814.

LXXV. *L'Entrée de Henri IV à Paris*. 30 avril 1814.

LXXVI. *La Jeunesse du grand Condé, ou la Bataille de Rocroy*, pantomime historique, mêlée de dialogues, en trois actes et à grand spectacle, représentée pour la première fois, sur le théâtre du Cirque-Olympique, le 11 juin 1814. Paris, Barba, in-8.

LXXVII. *La Paix ou la Fête d'un bon Roi*. 28 juin 1814.

LXXVIII. *Le Vieux de la Montagne, ou les Arabes du Liban*, mélodrame en trois actes, en prose et à grand spectacle, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 26 décembre 1814. Paris, Barba, in-8.

LXXIX. *Les Martyrs, ou Eudore et Cymodocée*, pantomime en trois actes, à grand spectacle, tirée de l'ouvrage de M. de Châteaubriand. Paris, Barba, 1824; in-8.

LXXX. *Dieu, l'Honneur et les Dames*. 1^{er} avril 1815.

LXXXI. *Bélisaire*. 19 avril 1815.

LXXXII. *Le Chef Ecossais, ou la Caverne d'Ossian*, pantomime en deux actes, à grand spectacle, avec un prologue; représentée sur le théâtre du Cirque-Olympique, le 25 septembre 1815. Paris, Barba, in-8.

LXXXIII. (Avec Franconi jeune) *Sancho dans l'île de Barataria*, pantomime bouffonne, en deux actes, avec un prologue, etc.; représentée sur le théâtre du Cir-

que-Olympique, le 14 février 1816. Paris, Barba, in-8.

LXXXIV. *L'Union des Lys*, ou *le Triomphe du Génie du bien*, féerie mêlée de pantomime, de chants et de danses, en deux actes et à grand spectacle, représentée (à l'occasion des fêtes pour le mariage de S. A. R. le duc de Berri) au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 15 juin 1816. Paris, Barba, in-8.

LXXXV. (Avec Léopold) *Le Sacrifice d'Abraham*, pièce en quatre actes, à grand spectacle, mêlée de pantomimes et de danses, représentée sur le théâtre de la Gaîté, le 20 juin 1816. Paris, Barba, in-8.

LXXXVI. (Avec Hubert) *L'Homicide*, ou *les Amis du Mogol*, mélodrame en trois actes, à grand spectacle, représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 8 janvier 1817. Paris, Fages, in-8.

LXXXVII. (Avec Léopold) *La Gueule de Lion*, ou *la Mère esclave*, mélodrame en trois actes et en prose, représenté sur le théâtre de la Gaîté, le 14 janvier 1817. Paris, Barba, in-8.

LXXXVIII. (Avec Brazier) *Le Boulevard du Temple*, vaudeville en un acte, pour l'ouverture de la nouvelle salle de MM. Franconi, représenté sur le théâtre du Cirque-Olympique, le 8 février 1817. Paris, Barba, in-8, — deux éditions.

LXXXIX. *Macbeth*, ou *les Sorcières de la Forêt*, pantomime en trois actes, à grand spectacle, avec une *Introduction*, représentée au Cirque-Olympique, le 20 mars 1819. Paris, Fages, in-8.

XC. (Avec Léopold) *Les Macha-*

bées ou *la Prise de Jérusalem*, drame sacré, en quatre actes, à grand spectacle, représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 23 septembre 1817. Paris, Fages, in-8.

XCI. (Avec le même) *Roland Furieux*, pantomime chevaleresque et féerie, en quatre actes, avec des prologues, représentée au Cirque-Olympique, le 21 novembre 1817. Paris, Fages, in-8.

XCII. (Avec le même) *Le Coffre de Fer*, ou *la Grotte des Apennins*, pantomime en trois actes, représentée au Cirque-Olympique, le 21 février 1818. Paris, Fages, in-8.

XCIII. *L'Orphelin soldat*, drame militaire, en trois actes, représenté sur le théâtre de la Gaîté, le 5 mars 1818. Paris, Fages, in-8.

XCIV. (Avec Léopold) *Jean Sbogar*, mélodrame en trois actes, à grand spectacle, tiré du roman (de Ch. Nodier), représenté sur le théâtre de la Gaîté, le 24 octobre 1818. Paris, Fages, in-8.

XCV. *Le More de Venise*, ou *Othello*, pantomime entremêlée de dialogues, en trois actes, imitée de la tragédie anglaise, représentée sur le théâtre du Cirque-Olympique, le 29 octobre 1818. Paris, Fages, in-8.

XCVI. *La Mort de Kléber*, ou *les Français en Egypte*, mimodrame historique et militaire, en deux actes, représenté au Cirque-Olympique, le 7 janvier 1819. Paris, Fages, in-8. — *nouvelle édition*. Paris, Bezon, 1825; in-8.

XCVII. *L'Ours et l'Enfant* ou *la Fille bannie*, mélodrame en trois actes, à grand spectacle, représenté sur le théâtre du Cirque-Olympique de MM. Franconi,

le 19 octobre 1819. Paris, Fages, in-8.

XCVIII. (Avec Léopold) *La Montre d'or ou le Retour du fils*, mimodrame en deux actes, représenté au Cirque-Olympique, le 29 février 1820. Paris, Fages, in-8.

XCIX. (Avec Hélitas de Meun) *La Mort du Tasse*, tragédie lyrique, en trois actes, représentée sur le théâtre de l'Académie-Royale de musique, le 7 février 1821; musique de Manuel Garcia, ballets de Milon. Paris, Vente, in-8.

C. (Avec Léopold) *La Prise de Milan, ou Dorothée et la Trémouille*, pièce en trois actes, à grand spectacle; musique arrangée par MM. Leblanc et Alexandre, ballets de M. Lefèvre, décors de M. Joany; représentée sur le théâtre de la Gaîté, le 10 février 1821. Paris, Fages, in-8.

CI. *L'Attaque du Convoi*, mimodrame militaire, en trois actes; musique composée et arrangée par M. Sergent, ballets de M. Chap; représentée sur le théâtre du Cirque-Olympique, le 17 février 1821. Paris, Fages, in-8.

CII. (Avec Léopold) *Sydonie, ou la Famille de Heindorff*, pièce en trois actes, à grand spectacle, imitée de l'allemand; musique arrangée par MM. Alexandre et Marty, ballets de M. Renauzi, décors par M. Allaux; représentée le 5 juillet 1821, sur le théâtre du Panorama - Dramatique. Paris, Pollet, in-8.

CIII. (Avec le même) *Le Temple de la Mort, ou Ogier le Danois*, pièce en trois actes et à grand spectacle, représentée au théâtre du Panorama-Dramatique, le 15

septembre 1821. Paris, Pollet, in-8.

CIV. *L'Armure, ou le Soldat Moldave*. 20 octobre 1821.

CV. *La Prise de la Flotte, ou la Charge de cavalerie*, mimodrame militaire et historique, en trois actes, à grand spectacle, mis en scène par M. Franconi jeune; musique de M. Sergent, ballets de M. Chap, décoration de MM. Demarcy et Justin; représenté sur le théâtre du Cirque-Olympique, le 12 mars 1822. Paris, Fages, in-8.

CVI. *L'Amour Mendiant; ou les Deux Chercheurs d'esprit*, pantomime-ballet, en un acte; musique de M. Amédée, ballets de M. Renauzi; représentée au Panorama-Dramatique, le 26 décembre 1822. Paris, Pollet, in-8.

CVII. (Avec Caron) *La Fausse Aveugle*, drame en un acte et en prose, représenté sur le théâtre du Cirque-Olympique, le 25 novembre 1825. Paris, Duvernois, in-8.

CVIII. *La Gloire et la Paix*, dialogue dramatique en vers libres, fait à l'occasion des victoires en Espagne, etc. Paris, Dondey-Dupré fils, 1825, in-8.

CIX. (Avec Franconi jeune) *Le Pont de Logrono, ou le petit Tambour*, suivi de *la Prise du Trocadero*, action historique et militaire, en trois parties, représentée pour la première fois, au théâtre du Cirque-Olympique, le 7 janvier 1824. Paris, Bezon, in-8.

CX. (Avec Etienne Arago et Desvergiers) *Le Pont de Kehl, ou les Faux Témoins*, mélodrame en trois actes, représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 6 août 1824. Paris, Barba, in-8.

Peut-être n'avons-nous pas encore donné la liste entièrement complète des ouvrages dramatiques de Cuvelier, puisque le rédacteur de *l'Almanach des spectacles* pour 1825, dit que le nombre de ses pièces s'élève à plus

dé cent dix. Toutefois, parmi le petit nombre de celles qu'il indique, nous remarquons seulement *Barberousse-le-Balafre*, mélodrame, dont le titre n'était point parvenu à notre connaissance.

D.

DALMAS (JOSEPH-BENOÎT), né à Aubenas, en Vivarais, exerçait avant la Révolution, la profession d'avocat dans sa ville natale. En 1790, il fut nommé procureur-général-syndic du département de l'Ardèche, et dut, en cette qualité, prendre des mesures contre l'insurrection du camp de Jalès, circonstance dans laquelle il se conduisit avec modération. Député de son département à l'Assemblée législative, en 1791, il y siégea constamment dans les rangs du parti constitutionnel. Le 25 octobre, il s'opposa à toutes les lois répressives de l'émigration, soutint qu'elles ne feraient qu'aggraver le mal, et que d'ailleurs, on n'avait le droit de prononcer des peines que contre les fonctionnaires publics qui abandonnaient leur poste. Le 11 juillet 1792, il parla avec force contre la déchéance du Roi, et rappela à l'Assemblée le serment qu'elle avait fait de maintenir la monarchie constitutionnelle. Le 13, il fit une vive sortie contre Pétion, maire de Paris, s'opposa à la levée de sa suspension, et demanda la punition de ceux qui, le 20 juin, avaient forcé l'entrée du château des Tuileries et outragé Louis XVI. Enfin, le 10 août, il

fut un des députés qui accoururent pour recevoir la famille royale, lorsqu'elle vint se réfugier dans le sein de l'Assemblée, et il donna même son bras un moment, à la Reine et à la princesse sa fille. Après cette journée, Dalmas réfugié à Rouen, qui offrait alors un asile aux personnes menacées, ne craignit pas de braver le danger, pour se dévouer à la défense du Roi. Il composa et publia un écrit intitulé : *Réflexions sur le Procès de Louis XVI* (1793, in-8), qu'il envoya à M. de Mallesherbes. Ce mémoire fut distribué à tous les membres de la Convention. Poursuivi à raison de cette publication, en 1794, il fut arrêté et ne dut probablement son salut qu'à la révolution du 9 thermidor. En 1795, Dalmas fut nommé par voie d'élection populaire, président du tribunal civil du département de l'Ardèche. Constant dans ses idées monarchiques, il publia en 1798, un écrit *tendant au rétablissement de la royauté en France*, pour lequel il fut destitué et un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. Appelé au Corps législatif en 1805, il y siégea durant cinq ans, et obtint les honneurs de la vice-présidence. Lors de la réorganisation

des tribunaux, en 1811, il fut nommé conseiller à la Cour impériale de Nîmes. Le 19 octobre 1815, M. Dalmas fut présenté au Roi, comme président du Collège électoral de l'Ardèche, et S. M. répondit au discours qu'il lui adressa : « Je n'oublierai jamais » le service que vous nous avez » rendu dans une circonstance » bien désastreuse. » En effet, M. Dalmas fut nommé préfet de la Charente-Inférieure, le 15 novembre 1815. Il fut révoqué par le ministère de 1818, et nommé en 1822, par un nouveau ministère, à la préfecture du Var. Il est mort à Draguignan, chef-lieu de ce département, d'une attaque d'apoplexie, le 10 août 1824. — On trouve une notice sur J. B. Dalmas, dans le *Moniteur* du 1^{er} septembre 1824.

DAMPIERRE (ANTOINE - ESMONIN, marquis de), né à Beaune, en Bourgogne, au mois de janvier 1745, d'une famille de militaires (son aïeul maternel était maréchal-de-camp d'artillerie), suivit la carrière de la magistrature. Il fut successivement conseiller et président à mortier au Parlement de Bourgogne, et depuis, président de chambre en la Cour royale de Dijon ; il fut aussi membre du conseil général du département de la Côte-d'Or. Ce respectable magistrat est mort à Dijon, le 12 septembre 1824. Imbu de la lecture des livres saints, M. de Dampierre s'était constamment livré aux méditations scripturaires : il en a consigné le résultat dans les écrits suivans.

I. *Vérités Divines pour le Cœur et l'Esprit*, par A. de D... (avec

cette épigraphe,) « J'ai cru, c'est » pourquoi j'ai parlé ; car de lui, » par lui et pour lui sont toutes » choses ; à lui soit gloire éternel- » lement ! » *Ps. cxvi, vers. 10. et Epis. ad Rom. xi, vers. 36.* Lausanne, Daniel Petillet, 1825. 2 vol. in-8 ; le premier de xxiv et 401 pages, le 2^e de 565 pages.

II. *Historique de la Révolution, tiré des Saintes Écritures.* Dijon, imprimerie de Frantin, 1824 ; in-8, de 20 pages.

(Extrait d'une notice insérée dans le *Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, du 15 septembre 1824, signée C. N. AMANTON.)

DAUDET (ROBERT), graveur, naquit à Lyon, en 1757. Il était fils d'un marchand d'estampes de cette ville. La vue des modèles lui inspira le goût de l'art, et après en avoir appris les premiers principes, il quitta le magasin paternel pour venir à Paris, où il entra dans l'atelier de Balechou. Le célèbre Wille termina son éducation. Ses premiers ouvrages remontent vers 1772 ; ce sont des paysages de l'école flamande, tirés du cabinet de M. le duc de Choiseul et ornés de ses armes. Depuis cette époque, Daudet ne quitta plus le burin jusqu'à l'âge de 82 ans, qu'il termina son dernier morceau, la *Promenade du Prado*, à Madrid, pour le *Voyage en Espagne*, de M. Alexandre de Laborde ; on y reconnaît sa manière correcte et spirituelle. Voici l'indication de ses principaux ouvrages.

Vue du Port d'Ostende, d'après Solvyns, dédiée à l'archiduchesse Marie Christine.

Les Ruines de Palmire, dans le *Voyage en Syrie* de Cassas.

Passage du Pô, par Napoléon Bonaparte, d'après Carle Vernet.

Marines, d'après Joseph Vernet.

Des *Batailles réduites*, d'après Vander-Meulen.

Six paysages dans le *Musée Français*, de Robillard et Laurent.

Plusieurs planches dans la *Galerie de Florence*, dans le *Voyage à Naples* de l'abbé de Saint-Non. — dans le *Voyage en Espagne* de M. Alexandre de Laborde. — dans les *Monumens de l'Hindoustan*, par M. Langlès, etc., etc.

Robert Daudet est mort à Paris, le 2 juin 1824, âgé de près de 87 ans. L'œuvre de ce laborieux artiste se compose de quatre-vingt-deux épreuves. M. Baluse son héritier possède l'exemplaire de l'auteur, avec soixante-deux eaux-fortes, ainsi qu'un portrait de Daudet, dessiné au crayon rouge, en 1768, par G. Wille.

DAVID (FRANÇOIS-ANNE), graveur de la chambre et du cabinet du Roi, membre des Académies de Berlin et de Rouen, est mort à Paris, le 2 avril 1824. Ses productions comme artiste, particulièrement les dernières qu'il a publiées, ne s'élèvent pas même jusqu'à la médiocrité. La plupart furent destinées à devenir l'ornement ou le prétexte de différens livres, ce qui ne nous permet pas de les passer entièrement sous silence. Plus d'une fois d'ailleurs, David a rédigé le texte qui accompagne ses images. On rencontre quelquefois des gravures isolées de David, telles qu'un *portrait en pied de Louis XVIII*, en habits royaux, un *portrait en pied de Charle-*

magne, en habits impériaux : celles-ci ne valent pas mieux que ses autres productions.

Liste des livres de gravures de F. A. David.

I. *Elémens du dessin, ou Catéchisme à l'usage de ceux qui se destinent aux beaux-arts*; orné de douze planches, d'après les plus belles figures antiques, pour l'intelligence des mesures et des proportions. 1797, in-8.

II. *Proportions des plus belles figures de l'antiquité, accompagnées de leur description*, par Winckelmann. 1798, in-4, avec vingt planches.

Ces deux ouvrages ont été traduits en allemand. Leipzig, 1799, in-8.

III. *Les Monumens inédits de l'Antiquité, expliqués par Winckelmann, gravés par David et M^{lle} Sibire, avec des explications françaises*, par A. F. Desodoards. Paris, 1806; 5 vol. in-4.

IV. *Les Antiquités d'Herculanum*, avec les explications, par Sylvain Maréchal. Paris, 1780-1805; 12 vol. in-4, fig. et in-8.

V. *Antiquités Etrusques, Grecques et Romaines*, avec leurs explications, par d'Hancarville. Paris, 1785-88; 5 vol. in-4, fig.

« Quoique cette édition, dit M. Brunet (*Manuel du Libraire*. T. I. page 500), ne soit pas comparable à celle de Naples, elle est pourtant assez bien exécutée, et les exemplaires des premières épreuves ont quelque valeur. »

VI. *Muséum de Florence*, avec une explication, par Mulot. Paris, 1787-1805; 8 vol. in-4 et in-8.

VII. *Histoire de France*, avec

un Précis historique, par l'abbé Guyot. Paris, 1787-96; 5 vol. in-4, fig.

VIII. *Histoire de France sous le règne de Napoléon-le-Grand, représentée en figures*, accompagnées d'un Précis historique, depuis le 18 brumaire an VIII, par David. Paris, 1811-15; 4 vol. in-4 (rare).

IX. *Histoire de France jusqu'en 1814, représentée en figures*, par F. A. David, avec un Précis historique, par Ant. Caillot. Paris, 1818, 5 vol. in-8.

X. *Histoire d'Angleterre*, représentée en figures, accompagnées d'un Précis historique, par Letourneur et autres. Paris, 1784-1800. 5 vol. in-4, fig.

XI. *Histoire d'Angleterre, sous le règne de Georges III*, depuis l'expédition du duc d'York contre la Hollande, en 1799, jusqu'à l'abandon de l'île de Walcheren, en 1809; représentée en figures, accompagnées d'un Précis historique, par David, graveur d'histoire. Paris, 1812, in-4. — Les quatre premières livraisons seulement ont été publiées.

XII. *Histoire d'Angleterre jusqu'au traité de Paris, en 1814, représentée en figures*, par F. A. David, avec un Précis historique, par Ant. Caillot. Paris, 1818, un vol. in-8.

Cet article se joint ordinairement au n° IX ci-dessus; les quatre vol. doivent renfermer ensemble cent douze gravures.

XIII. *Histoire de Russie*, représentée en figures, accompagnées d'un Précis historique, par Blin de Sainmore. Paris, 1799-1805; 5 vol. in-4, fig.

XIV. *La Bible des Enfants*, représentée en figures, gravées par

David, d'après les dessins de Monnet; accompagnée d'un Précis historique de l'Ancien et du Nouveau Testament, où l'on a conservé les propres paroles de l'Écriture-Sainte. *Ancien-Testament*. Paris, 1814; in-12, fig.

Nous ne croyons pas que la partie du Nouveau Testament ait jamais été publiée.

XV. *Livres historiques de l'Ancien-Testament*, ornés de peintures orientales, gravés par F. A. David. *Première livraison* (contenant le *Cantique des Cantiques*.) Paris, 1819; in-8, de 2 feuilles.

Six livraisons étaient annoncées : nous ne connaissons que la première.

XVI. *Le Cabinet du Roi*, ou Les plus beaux Tableaux des peintres de l'école française, accompagnés d'une notice sur les ouvrages de chaque maître, gravés en miniature, par une société d'amateurs et d'artistes. Paris, chez David, 1816; in-12. — A dater de la troisième livraison, le titre de l'ouvrage porte simplement, par F. A. David. Il n'a paru que cinq livraisons de cet ouvrage.

XVII. *Abrégé de l'Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'au XIX^e siècle*; orné de figures. — Histoire ancienne, depuis la création jusqu'à l'empire de Charlemagne, par Bossuet; les figures par F. A. David, d'après les dessins de Monnet. 1817, in-4. — Il n'a paru que deux livraisons de cet ouvrage, qui devait former deux vol.

DEGUERLE (JEAN-NICOLAS-MARIE) naquit à Issoudun, en Berry, le 15 janvier 1766. Son père habitait Paris, et était employé dans

les bureaux du fermier général Francueil. Le jeune Deguerle cultiva d'abord la poésie légère, avec quelque succès; mais, après la Révolution, il embrassa la carrière de l'instruction publique, à laquelle il sacrifia entièrement la poésie. Il fut successivement professeur de rhétorique au prytanée de Saint-Cyr, d'éloquence au lycée Bonaparte, et à la faculté des lettres de l'Académie de Paris; enfin, censeur du collège royal de Louis-le-Grand. Il est mort dans l'exercice de ces fonctions, par suite d'une maladie au foie, le 11 novembre 1824. — M. Ch. du Rozoir, professeur d'histoire à Louis-le-Grand, a prononcé un *Discours* sur la tombe de M. Deguerle (Paris, 1824; in-8, d'une demi-feuille). Les poésies de Deguerle ont de la facilité, de la grâce et de la correction. Ses écrits en prose sont ingénieux et décèlent une instruction solide et variée. C'était d'ailleurs un homme d'un excellent esprit et d'un noble caractère. Quelques-uns de ses élèves et de ses amis ont pu seuls l'apprécier complètement sous ce rapport: ils savent que la vérité et la justice lui furent chères; et qu'il regrettait en silence, de vivre dans des temps où l'une et l'autre furent souvent calomniées et persécutées. Honneur à la mémoire du poète! Paix et bénédiction à la tombe de l'homme de bien.

*Liste des ouvrages
de J. N. M. Deguerle.*

I. *Les Etats généraux des bêtes.* 1790 (anonyme).

II. *Proclamation du camp de*

Jalès. 1791; brochure pseudonyme sous le nom du *marquis d'Arnay.*

III. *Origine des Temple de l'Amour, poème érotique (en trois chants)* par M. de Chanély. 1789, Paris, in-8, de 18 pages, sans nom de libraire.

IV. *Les Amours, Imitations en vers des plus jolis poètes latins.* Paris, Pigoreau, an II (1794); in-8, de 126 pages (anonyme).

L'auteur a promis long-temps une nouvelle édition de ce recueil principal de ses poésies, que ses fonctions dans l'instruction publique lui firent craindre plus tard, de reproduire. Il appelait alors ces poésies, *delicta juventutis*; sur quoi l'on a observé que c'étaient des fautes souvent heureuses. Il a aussi promis long-temps un poème de *Paris et OEnone*, dont nous croyons qu'il n'a composé que des fragmens.

V. *Eloge des Perruques, enrichi de notes plus amples que le texte; par le docteur Akerlio.* Paris, Maradan, an VII (1799). in-12. — traduit en hollandais. Amsterdam, 1800, in-8.

C'est une débauche d'érudition dans le genre de l'*Eloge de la Folie*, par Erasme, et de l'*Eloge de l'Ivresse*, par Sallengre; elle place M. Deguerle au nombre des savans apologistes des petites choses.

VI. *La Guerre civile, poème, traduction libre de Pétrone (en vers français), orné du texte latin, et suivi de recherches critiques, tant sur la satire de Pétrone que sur son auteur.* Paris, an VII (1799). in-8. — réimprimé à la suite du Lucain de M. Amar-Durivier. (Paris, Delalain, 1816, 2 vol. in-12); — et dans la seizième

livraison des *Classiques latins*, de la collection in-12, du même libraire (1821).

VII. *Stratonice et son peintre, ou les Deux Portraits; conte qui n'en est pas un. Suivent: Phryné devant l'Aréopage; Pradon à la comédie, ou les Sifflets; Bonaparte en Italie, etc.* Paris, Pigoreau, brumaire an VIII (1800); in-8, 31 pages.

Conte satirique à l'occasion d'un portrait épigrammatique de M^{lle} Lange, exposé par Girodet, au salon de l'an VIII (V. ci-après l'article GIRODET).

VIII. *Discours sur la Grammaire générale, prononcé le 27 thermidor an IX, à la distribution des prix, faite aux élèves du collège de Saint-Cyr, par le ministre de l'intérieur.* 1801, in-8.

M. Deguerle a aussi prononcé une fois, le discours universitaire d'usage à la distribution annuelle des prix du concours général des lycées de Paris. Il paraît que l'étude fut le sujet de cette dissertation.

IX. *L'Enéide de Virgile, traduction nouvelle, avec le texte en regard, par J. N. M. Deguerle; publiée d'après les manuscrits autographes de l'auteur, et précédée d'une notice biographique et littéraire, par Ch. Héguin-Deguerle, professeur au collège royal de Louis-le-Grand.* Paris, A. Delalain, 1825; 2 vol. in-8.

Les poésies fugitives de M. Deguerle se trouvent imprimées en grand nombre, dans les almanachs des muses et recueils littéraires de l'époque du Directoire; ainsi que dans les *Etrennes d'Apollon*, de 1804 à 1807. On trouve aussi de ses pièces parmi les poé-

sies de M. de Labouffse, à qui il adressa de jolis vers, et qui lui répondit du même style.

Des biographes ont rangé au nombre des ouvrages de M. Deguerle, des *Notices sur les OEuvres de Léonard*, publiées par Campeanon, et sur la tragédie de *Laurent de Médicis*, de M. Petitot. Ce sont simplement des articles publiés dans le *Moniteur* des 17 nivose et 12 pluviôse an VII. — M. Deguerle a aussi coopéré, avant le 18 fructidor, au *Mémorial* de l'abbé de Vauxcelle. — Le libraire Pigoreau, dans la *Bibliographie biographico-romancière* (art. *Deguerle*, p. 177), insinue assez indiscrètement, que notre poète pourrait bien être l'auteur d'un ouvrage libre, intitulé : *la Prusse galante* (1801, in-12). Cette opinion fondée sans doute sur une ressemblance inexacte du pseudonyme (*le docteur Akerlino*), avec celui dont s'est couvert M. Deguerle pour publier son *Eloge des Perruques* (*le docteur Akerlio*), n'est point adoptée par M. Barbier (v. *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes: seconde édition*. T. III. p. 99).

M. Deguerle a laissé en manuscrit, une traduction de la Satire de Pétrone, en prose et en vers, écrite en 1795, et un *Discours sur l'imitation*, prononcé à la distribution des prix de Saint-Cyr, en 1805. — On trouve une notice biographique sur M. Deguerle, dans les *Souvenirs et Mélanges littéraires, politiques et biographiques*; par M. L. de Rochefort. Paris, Bossange frères, 1825. in-8, T. II. — Nous y avons puisé des renseignemens pour la rédaction de cet article.

DEJEAN (JEAN-FRANÇOIS-AIMÉ,

comte), pair de France, naquit à Castelnaudary, en Languedoc, le 6 octobre 1749, de Jean-Pierre Dejean, qui fut successivement maire de sa ville et subdélégué de l'intendant de la province, et de dame Marie de Fabry (1). Destiné à l'état militaire, il fut élevé au collège des Bénédictins de Sorèze, aux vicissitudes duquel il s'est intéressé jusqu'à ses derniers jours. Il entra ensuite à l'école du génie à Mézières, en 1766, avec le rang de lieutenant en second; au sortir de l'école, M. Dejean fut employé comme ingénieur ordinaire du Roi, dans diverses places fortes. Il exerça les fonctions d'ingénieur en chef dans celles de la Picardie, depuis 1781 jusques et compris 1791 : c'est à cette année que remonte son admission dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. M. Dejean s'était marié à Abbeville, et la Picardie était devenue pour lui, par suite de ce lien, comme une seconde patrie. Déjà il y jouissait d'assez de considération pour être élu commandant en second des gardes nationales de la Somme, et bientôt après membre de l'administration cen-

trale du même département. Cependant les guerres si longues de la Révolution allaient commencer. Depuis le mois de mai 1792 jusqu'à la fin de mars 1793, M. Dejean fut employé à l'armée de Dumouriez, au camp de Famars, au camp de Maulde, à l'attaque de St.-Amand, etc. Il assista à plusieurs affaires de cette campagne et notamment à la bataille de Neerwinde. Sur la nouvelle de la mort cruelle de Louis XVI, M. Dejean, alors capitaine du génie, écrivit de Ruremonde, dont on venait de s'emparer, au général Beurnonville, ministre de la guerre, qu'il avait particulièrement connu au camp de Maulde, pour lui envoyer sa démission : il demandait qu'il lui fût permis de se retirer à Amiens, pour s'y consacrer uniquement à l'éducation de son fils, dont il espérait, disait-il, faire un bon citoyen, ami de son pays, soumis aux lois, mais ennemi de l'anarchie et de toute espèce de tyrannie. Cependant peu de temps après, les hostilités ayant recommencé, et nos armées ayant éprouvé des revers, qui les rejetèrent jusqu'en deçà de la frontière française, M. Dejean écrivit de nouveau au général Beurnonville pour lui marquer que la position des affaires se trouvant changée, et que sentant qu'il pouvait encore être utile à son pays, il priait le ministre de vouloir bien considérer sa première lettre comme non avenue. Mais cette démarche se trouva superflue, car Beurnonville au reçu de la première lettre, sentant bien qu'elle devait compromettre gravement son auteur et peut-être même le perdre,

(1) Pierre-Jean Fabry, l'un des aïeux de la mère du comte Dejean, était médecin à Castelnaudary, sous le règne de Louis XIII; il a dédié à ce Roi un traité d'alchimie (ce qui était la chimie de son temps), intitulé : *Palladium spagyricum*. Toulouse, Pierre Bosc, 1624; petit in-8, de 394 pages, plus les index : ce fut son premier ouvrage. La *Biographie universelle*, qui a consacré un article à ce médecin, sous le nom de *Fabre* (Tom. XIV, pag. 19), cite huit autres ouvrages de lui, tous sur des sujets analogues.

avait pris sur lui de la supprimer.

Il paraît que dès cette première époque de sa vie, les talens de M. Dejean pour l'administration militaire avaient été appréciés, puisqu'en mars 1794, il fut nommé membre de la commission centrale des travaux publics, qui était l'un des grands démembrements du département de la guerre; mais il ne jugea pas convenable d'accepter, et préféra rester encore dans les camps. Rappelé à l'armée du Nord par le général en chef Pichegru, il commanda le génie dans cette armée, dirigea les sièges d'Ypres, de Newport, de Nimègue, conduisit les attaques de Courtrai, de Menin, de l'île de Cadzan, et suivit Pichegru en Hollande, pendant sa campagne d'hiver, traversant sur la glace les fleuves, et les bras de mer. Cependant M. Dejean était arrivé de grade en grade, jusqu'à celui de général de brigade dans son arme, et avait été nommé en outre, inspecteur général des fortifications, à la fin de juin 1795. Lorsque l'armée de Sambre et Meuse, sous les ordres du général en chef Jourdan, se préparait à franchir la barrière du Rhin, le général Dejean fut chargé de réunir secrètement, en Hollande, les bateaux et les agrès nécessaires pour tenter le passage. Cette opération fut effectuée par lui, avec un succès complet, la nuit du 5 au 6 septembre 1795, sur deux points, à Ekelcamp au dessous d'Urdingen, et à l'embouchure de l'Erfst au dessus de Dusseldorf, sous les ordres du général Kléber et en présence du général en chef Jourdan. Un troisième passage

entrepris à l'anse d'Urdingen, servit à tromper l'ennemi sur nos véritables dispositions. L'honneur de cette brillante opération, non moins habilement conçue qu'exécutée, appartient surtout au général Dejean. Même ce ne fut pas sans difficulté qu'il vint à bout de faire adopter ses projets. Toutefois, il se plaisait à rendre justice à Kléber, qui ne se faisant pas la moindre idée de l'opération, y résista d'abord fortement: mais aussitôt qu'elle lui eut été expliquée, sa sagacité la saisit tout entière, et il en devint l'un des plus chauds partisans. Le passage du Rhin valut à M. Dejean le grade de général de division, qu'il obtint le 16 octobre 1795. Le général Lejeune a fait de cette action le sujet d'un de ses tableaux, où l'on distingue le général Dejean, parmi les principaux personnages de la scène.

Après avoir suivi l'armée de Sambre et Meuse jusques sur le Mein, le général Dejean revint à l'armée du Nord, reprendre le commandement du génie. Bientôt le général en chef de cette armée, Beurnonville, ayant été appelé au commandement de celle de Sambre et Meuse, le général Dejean commanda en chef, par *interim*, les troupes françaises et bataves, en Hollande, depuis le 16 septembre 1796, jusqu'au 24 septembre 1797, qu'il fut mis à la réforme, pour un motif particulièrement honorable. Les proclamations factieuses de l'armée d'Italie, contre la majorité du corps législatif, lui avaient été transmises, avec l'invitation de les publier dans son armée. Mais pénétré des grands principes d'or-

dre public sur lesquels reposent l'inviolabilité des lois et la sécurité des états , approuvant sans doute dans son cœur , les efforts que les députés légitimes de la France tentèrent à cette époque, pour la ramener dans les voies de la morale et de la justice , le général Dejean se refusa aux démarches illégales qu'on sollicitait de lui ; aussi fut-il destitué immédiatement après le 18 fructidor. On venait de le voir un moment dans un de ces postes à la fois éminens et difficiles , qui mettent en lumière la vertu de l'homme de bien et la capacité de l'homme habile ; et dès lors aussi avait commencé de s'établir , tant dans l'armée que parmi les citoyens des pays occupés par elle , cette haute réputation de probité et de justice , qui fut le caractère distinctif de sa carrière politique. Il revint , comme les grands citoyens de l'antiquité et du nouveau monde , s'asseoir sans murmure et sans bruit , au pied de son foyer.

Cependant , la guerre ayant recommencé en 1799 , sous de malheureux auspices , le comité des fortifications se présenta chez le ministre de la guerre , pour redemander le général Dejean , qui fut réintégré dans ses fonctions d'inspecteur général des fortifications. Après la révolution du 18 brumaire , le premier Consul l'appela au Conseil d'état , section de la guerre. Néanmoins il n'était guères connu du nouveau chef de la République que par le refus qu'il avait fait dans le temps , d'accueillir les proclamations du général de l'armée d'Italie : mais à cette époque pleine de jeunesse , d'espérance , et peut-être bercée

des rêves du bien , Bonaparte s'efforçait de réunir à son gouvernement tous les hommes de grand mérite et de bonne réputation : sous ce double rapport , le général Dejean dut fixer son attention. Il l'envoya d'abord faire une inspection générale sur les côtes de Bretagne , et particulièrement à Brest , pour déterminer les mesures de défense à prendre , dans le cas où l'armée navale combinée de France et d'Espagne quitterait ce port. En mai 1800 , le général Dejean suivit le premier Consul au-delà des Alpes , et fut nommé commissaire pour l'exécution de la convention de Marengo , qui livrait aux Français la plus grande partie de l'Italie supérieure. La ville de Gènes était un des fruits les plus précieux de cette victoire. Il s'agissait d'y organiser un gouvernement qui , en conservant l'indépendance nominale du pays , le maintint sous l'influence de la France. Le général Dejean fut désigné pour cette mission importante : il résida près de deux ans à Gènes , avec le titre de ministre extraordinaire , et en même temps de président de la *Consulta* législative. Il ne fallut pas moins que l'habile circonspection et l'inaltérable justice du général Dejean , pour remplir , sans exciter des plaintes , un poste où il devait être si difficile de concilier avec la politique du gouvernement français , la susceptibilité nationale et les intérêts spéciaux des Génois. C'est pendant son séjour dans leur ville , que le général Dejean , après un long veuvage , contracta une seconde union , qui embellit et consola la plus brillante et la dernière moitié de sa vie. Son fils

et lui, épousèrent les deux sœurs. Il ne quitta Gènes que pour venir prendre à Paris, en 1802, le porte-feuille de l'administration de la guerre.

« Les conquêtes de la France, dit M. le comte Daru (1), avaient amené un tel développement de forces, et, par suite de ce développement, une telle complication dans l'administration de toutes les choses de la guerre, que le gouvernement conçut la pensée de partager entre deux ministres les attributions de ce vaste département. C'était bien sans doute de quoi occuper un ministre que le recrutement, l'organisation, les mouvemens d'une armée de huit cent mille hommes; mais il restait à pourvoir à tous les besoins de cette armée. Quelques esprits, que l'expérience avait avertis de la nécessité d'une impulsion unique et simultanée, s'effrayèrent de cette conception; ils jugèrent la division impraticable; ils prévirent des rivalités, le défaut d'ensemble, les retards dans des mesures qui exigent autant de diligence que de secret: et en effet, l'une des conditions du succès de cette innovation était de trouver deux hommes indépendans l'un de l'autre, concilians par caractère, au-dessus de toutes les prétentions, et ne rivalisant que de zèle pour le bien public. Etablir un ordre régulier dans ce qui, de sa nature, est l'élé-

ment du désordre; développer une activité, une prévoyance qu'on ne trouve jamais en défaut; concevoir un système, avec des plans de campagne, dont mille circonstances devaient modifier les opérations; pourvoir en homme d'état aux consommations qui, par leur immensité, avaient une si grande influence sur le commerce et sur l'agriculture; enfin, appliquer une sage économie à l'emploi d'un budget de quatre ou cinq cents millions: telle fut la tâche qui se trouva imposée au général Dejean, lorsqu'il fut appelé au ministère de l'administration de la guerre, qu'il a occupé pendant huit ans. — Cette période embrasse deux conquêtes de l'Allemagne, celle de la Pologne et de l'Illyrie, l'occupation de l'Italie, de l'Espagne, et du Portugal. Quels que puissent être les jugemens que la postérité aura à prononcer sur ces diverses opérations, la voix publique a déjà rendu justice à la diligence, à la sagesse du ministre qui y prit une si grande part. L'intégrité était chez lui une vertu naturelle, dont il n'aurait pas permis qu'on le louât: mais son exemple produisait d'heureux fruits, et ceux qui n'en avaient pas besoin se sentaient honorés d'avoir avec lui cette noble conformité. On lui a su gré de cet esprit de justice, qui absout quelquefois les rigueurs de l'administration, de cette vigilance qui tendait sans cesse à diminuer les abus, de cet ordre qui allait tous les jours se perfectionnant. Il est de la nature de l'ordre de tendre sans cesse à améliorer les objets auxquels on l'applique, parce qu'il

(1) *Discours prononcé à l'occasion de la mort de M. le comte Dejean. Chambre des Pairs de France. Séance du jeudi 21 juin 1824. Impressions, n° 115; et Moniteur du 3 juillet 1824.*

tend à les éclaircir : M. le comte Dejean fut un de ceux qui contribuèrent le plus à ces heureux progrès. Mais ce ne fut point là son seul mérite ; il en eut un bien plus rare : il porta dans le conseil cette intégrité de conscience qui sait dire la vérité. A des vues sages , à des conceptions lumineuses, il joignait des sentimens élevés. La justesse et l'étendue de son esprit lui faisaient apercevoir de loin, des conséquences qu'il ne dissimulait pas. Il était du petit nombre des hommes qui ont des idées arrêtées sur les objets importants, et qui se sont tracés d'avance un plan de conduite pour n'en dévier jamais. Mais telle était la candeur, la modération de son caractère, et le désintéressement de toutes ses opinions, que de sa part, la contradiction ne pouvait déplaire. »

Une époque remarquable du ministère du général Dejean, fut celle du débarquement des Anglais, dans les bouches de l'Escaut, au mois d'août 1809. Peu auparavant, le 25 octobre 1808, il avait été promu à la dignité de premier inspecteur-général du génie, qui était l'une des charges de grand-officier de la couronne. C'est en cette qualité et pour assurer les subsistances de l'armée qu'on improvisait autour d'Anvers, qu'il vola à la défense des frontières de l'empire menacées. Nous avons sous les yeux une courte relation manuscrite de sa vie, où le général Dejean raconte lui-même, avec une simplicité pleine d'intérêt, quelques-unes des circonstances de son voyage en Belgique : nous allons le laisser parler :

« La réputation du général en chef, prince de Ponte-Corvo, en imposa sans doute au général anglais, qui n'osa rien entreprendre ; car les premières dispositions de défense n'auraient certainement pas arrêté un général actif et entreprenant, vu que dans les premiers momens, il n'y avait à Anvers qu'un très-petit nombre de troupes, et que les gardes nationales qui y furent appelées, arrivaient, en grande partie désarmées et sans organisation. Au bout de peu de jours, les moyens de défense furent organisés et l'inaction des Anglais me convainquit qu'il n'y avait plus rien à craindre. Je le dis au maréchal prince de Ponte-Corvo, qui était bien loin de partager ma sécurité. En effet, le jour même où je lui annonçais mon départ pour achever mon inspection des côtes, le maréchal avait ordonné, sans m'en faire part, la levée de tous les hommes en état de porter les armes, de dix-huit à cinquante ans, par suite de fausses informations de ses espions. Je fus instruit de cet ordre en allant prendre congé de M. le comte d'Argenson, préfet du département. La flotte anglaise ayant commencé sa retraite le soir même, l'ordre ne reçut point d'exécution. »

La retraite du général Dejean du ministère suivit de quelques mois son voyage d'Anvers. Cette coïncidence de date a donné lieu aux suppositions tout-à-fait inexactes de quelques biographes, qui ont voulu rattacher l'un à l'autre ces deux évènements, quoiqu'en effet, il n'ait existé entre eux aucune liaison ; l'unique mo-

tif de la démission du général Dejean fut qu'il ne crut pas possible de faire aller le ministère de l'administration de la guerre avec les fonds qui lui étaient accordés, et que d'un autre côté, il ne voulait pas promettre aux fournisseurs les fonds qu'il savait bien ne pouvoir leur donner. Il demandait donc à l'Empereur un budget beaucoup plus élevé que celui qui lui était alloué, tandis que, d'autre part, on promettait de faire marcher le service avec des fonds bien moins considérables. L'Empereur se détermina à passer le porte-feuille en d'autres mains. Peut-être le nouveau ministre fit-il quelques économies la première année de son administration; mais aussi l'on s'est plaint que plusieurs parties du service furent désorganisées, et l'on allégué que les années suivantes furent infiniment plus coûteuses. Nous allons recueillir encore dans l'écrit du général Dejean que nous avons déjà cité, le récit de quelques circonstances relatives à la manière dont s'effectua sa démission.

« Le 2 janvier 1810, l'Empereur me fit demander par M. le duc de Bassano, ma démission du ministère, et M. le duc me proposa de signer une lettre sur cet objet. Dans cette lettre, ma démission n'était motivée que sur l'affaiblissement de ma santé. Je répondis, que d'après un pareil motif, je ne pouvais pas plus conserver l'inspection des fortifications que le ministère, et j'ajoutai qu'il ne m'était pas possible de motiver ainsi ma démission. Je répondis naïvement, que si l'Empereur voulait payer

» les dépenses du ministère, je me croyais plus propre que tout autre à en remplir les fonctions; mais que, s'il persistait dans son système de ne point payer, il était urgent de me remplacer plutôt que plus tard. M. le duc m'ayant proposé une autre rédaction, je me décidai à la signer, et je dois convenir que l'Empereur me proposa et m'accorda beaucoup plus que je n'aurais demandé. Je conservai la place de premier inspecteur du génie, et j'eus la promesse d'être nommé sénateur. Bonaparte y ajouta le traitement de 50,000 fr. pour honoraires de la place de grand trésorier de la Légion-d'Honneur, traitement dont je n'ai jamais joui, parce qu'il ne fut pas rendu de décret sur cet objet, et que je ne jugeai pas convenable de le réclamer (1). »

Au mois de novembre 1812, le général Dejean fut nommé pour présider le conseil de guerre qui jugea le général Mallet et ceux qui avaient tenté, avec lui, de renverser le gouvernement impérial. Toute commission de ce genre est nécessairement pénible : mais l'acceptation est au nombre des devoirs de la condition militaire. D'ailleurs, cette fois, les lois étaient précises et les faits incontestés. Il restait au gouvernement le soin de se donner les honneurs et le

(1) Le général Dejean était grand-trésorier de la Légion-d'Honneur, depuis la date de l'institution. — En avril 1805, il avait présidé le collège électoral de la Somme, qui l'élut candidat au Sénat; et en janvier 1812, il fut nommé président à vie du collège électoral d'Indre-et-Loire.

mérite du calme et de l'impartialité. Le choix auquel il s'arrêta, dans cette vue, est un témoignage de l'opinion qu'on s'était formée à la cour de Napoléon, touchant l'indépendance de caractère du général Dejean ; et peut-être que cette indépendance contraria bientôt cette espèce de courtisans et d'administrateurs, qui ne connaissent d'autre moyen de pouvoir que la violence et la sévérité. Le président du conseil de guerre usa de l'influence de sa position pour maintenir l'exécution stricte des lois, et même pour en adoucir l'effet, autant que cela fut possible. Ainsi, il accorda la plus grande latitude à la défense des accusés, ce qui ne s'était pas vu depuis long-temps, en de semblables occasions, et ce qui fut si bien remarqué, que les défenseurs en adressèrent des remerciemens au Conseil. Le président parvint encore à faire renvoyer absous tous les soldats et sous-officiers qui avaient pris part à la révolte, en les faisant considérer comme agens passifs des ordres de leurs chefs. Cette décision était absolument contraire aux idées de plusieurs ministres d'alors, avec lesquels le président du Conseil de guerre eut des discussions très-vives sur ce point.

M. le comte Dejean ne fut pas du nombre des sénateurs qui prononcèrent la déchéance de l'Empereur ; mais après l'abdication, il adhéra au Gouvernement provisoire et vint prendre sa place dans les rangs du premier corps de l'état. Un membre ayant proposé l'érection d'un monument à la mémoire de Moreau, le patriotisme militaire du général Dejean s'a-

larma de cet hommage rendu à celui que la fatalité des circonstances avait condamné à trouver la mort dans les rangs des armées étrangères ; il combattit vivement la proposition, au moins comme intempestive, dans un moment où ces armées envahissaient la meilleure partie de la surface de la France, et occupaient même la ville où l'on délibérerait. Monsieur, comte d'Artois, alors lieutenant-général du royaume, nomma le comte Dejean un de ses commissaires extraordinaires, pour aller établir régulièrement l'autorité royale, dans la XI^e division militaire. Arrivé à Bordeaux, l'effervescence des esprits ne permit pas au général Dejean d'accomplir tout ce qui aurait pu être utile au maintien de l'ordre et des lois, et il dut revenir à Paris au bout de quelques jours, après avoir vu l'autorité légitime méconnue, ou du moins éludée en sa personne. A son retour, il fut nommé successivement pair de France, gouverneur de l'Ecole royale Polytechnique et président du comité de liquidation de l'arrière.

Cependant Bonaparte revint de l'île d'Elbe, et releva son trône. Le général Dejean reprit ses fonctions de premier inspecteur-général du génie, qui avaient cessé depuis la Restauration, et remplit par *intérim*, durant les Cent jours, les fonctions de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. Il entra aussi à la nouvelle chambre des pairs. Après la bataille de Waterloo et lorsque les armées coalisées étaient aux portes de Paris, il eut dans les bureaux de la Chambre, une discussion très-

vive avec plusieurs généraux, qui soutenaient que la capitale ne pouvait pas se défendre et qu'il fallait adhérer à tout ce qu'exigeait l'ennemi; malgré son âge et malgré l'affaiblissement de ses forces, il montra dans cette occasion, la plus grande énergie, et dit hautement à ceux qui soutenaient l'opinion contraire à la sienne « qu'il était bien étonnant » que des hommes qui avaient » été si braves toute leur vie, » montrassent autant de faiblesse » dans un pareil moment. »

Le général Dejean se trouva momentanément exclu de la Chambre des Pairs, par l'ordonnance extra-constitutionnelle du 20 juillet 1815. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ayant été appelé au ministère de la guerre, détermina son ancien compagnon d'armes à se charger de la direction générale des subsistances militaires, que le général Dejean a conservée jusqu'à la fin de 1820, époque à laquelle l'affaiblissement sérieux de sa santé l'engagea à donner sa démission. Sans doute que le désir de voir rentrer en France son fils aîné, dont le nom avait été placé sur une liste d'exil, par l'effet de la malveillance capricieuse de Fouché, contribua pour beaucoup à faire rentrer le comte Dejean dans le service actif. Les nombreux employés qu'il avait eus autrefois sous ses ordres s'applaudirent de retrouver un chef si juste et si éclairé. La direction des subsistances militaires, qui échappait à des fermiers ruinés, fut rétablie, grâce aux soins actifs et éclairés de cet habile administrateur, sur le meilleur pied d'ordre et d'économie. Les

calculs rigoureux de la statistique, les idées les plus exactes de l'économie politique, les vues les plus sages d'intérêt public dirigèrent ses marchés, et généralement tous les actes de son administration, contre lesquels il ne s'éleva jamais aucune plainte sérieuse. Son zèle pour le bien du service lui fit imaginer un procédé ingénieux pour conserver le grain, renfermé hermétiquement dans des cuves de plomb. Cette invention extrêmement utile, soit pour former des greniers d'abondance, soit pour approvisionner les places fortes, a été mise à l'épreuve avec un plein succès, à la manutention des vivres de la guerre. Tout ce qui concerne ces expériences, auxquelles le général Dejean attachait avec raison, beaucoup de prix, se trouve consigné dans deux brochures qu'il a publiées sur cet objet (1).

(1) 1°. *Description d'un nouveau moyen proposé par le Directeur-général des subsistances militaires, et mis en essai à la manutention des vivres, pour la conservation illimitée des grains.* Paris, Balard (sans date); in-8, 10 pages. Signé le comte Dejean. — 2°. *Résumé de toutes les expériences faites pour constater la bonté du procédé proposé par M. le comte Dejean, pour la conservation illimitée des grains et farines.* Paris, Bachelier, mars, 1824; in-8, de 40 pages. (Extrait des *Annales de l'Industrie nationale et étrangère*). Cette seconde brochure est rédigée par M. le chevalier Sainte-Fare-Bontemps, mais vue et approuvée par le général Dejean. — On n'ignore pas que M. Ternaux a fait également, et répété avec succès à son château de Saint-Ouen, des expériences sur la conservation des grains. M. Ternaux enfouit les grains dans des silos de terre

L'ordonnance royale du 6 mars 1819, rappela M. le comte Dejean à la Chambre des Pairs. Il y vota constamment avec les amis des libertés constitutionnelles : deux fois il monta à la tribune pour parler sur des questions d'économie publique qui lui étaient plus spécialement familières. Il appuya la loi du mois de juillet 1820, relative à la limite de l'importation et l'exportation des grains, et en prit occasion de développer l'utilité de faire des provisions de blé pour les temps de disette, aux époques d'abondance et d'avilissement de la denrée, en usant du procédé de conservation dont nous venons de parler. Dans la discussion de la loi du mois d'août 1822, relative à l'achèvement et à la construction de plusieurs canaux, il combattit comme trop dispendieux relativement à son utilité, le système de grande navigation, du moins toutes les fois que l'entreprise d'un canal est à la charge du gouvernement, et il fit part à la Chambre des observations qu'il avait été à portée de faire, touchant l'économie et l'utilité des canaux de petite navigation, très-usités en Hollande(1).

M. le comte Dejean conservait dans un âge avancé, non-seulement toute la vigueur de sa tête, mais même une énergie physique très-remarquable. Une attaque

d'apoplexie qui paralysa en partie le côté droit de son corps, respecta encore toutes ses facultés mentales. Il continua de travailler dans son cabinet, et de jouir de la vie, au milieu de sa famille et de ses amis. On le vit même se traîner, appuyé sur le bras d'un ami, pour venir voter aux élections de 1824; mais enfin, une affection au pyllore, dont il se plaignait depuis long-temps, termina ses jours, après de cruelles souffrances, le 12 mai 1824; il était âgé de près de soixante-quinze ans. Son corps fut déposé au cimetière du Père-la-Chaise, dans le caveau de sa famille. Là, en présence d'un grand nombre de Pairs, et d'officiers généraux, principalement du corps du génie, M. le baron Haxo, lieutenant-général dans cette arme, prononça son éloge funèbre (2). Le général Dejean a laissé après lui une nombreuse postérité; son fils aîné, successeur de sa pairie, est lieutenant-général des armées du Roi, et cultive avec grande distinction, les sciences entomologiques.

La famille de feu M. le comte Dejean possède deux beaux portraits en pied, de lui; l'un peint par Kinson, et l'autre par Robert Lefebvre. Ce dernier particulièrement, est d'une belle exécution et d'une parfaite ressemblance. Il

marneuse, après les avoir tapissés de paille dans tous les sens. Le général Dejean les conserve dans des cuves de plomb. L'un et l'autre atteignent parfaitement au but de la conservation; mais M. le général Dejean et M. Ternaux sont entièrement divisés sur la question de l'économie des frais, dont

chacun d'eux réclame l'avantage pour son procédé.

(1) Ces deux discours imprimés par ordre de la Chambre, se trouvent dans la collection de ses impressions, sous les numéros 83 de 1820, et 23 de 1822.

(2) *Paris, imp. de Fain, 1824; in-8°, de 14 pages.*

en existe une bonne lithographie, dessinée par M. Hesse. On trouve aussi un portrait gravé du comte Dejean, dans la *Collection des défenseurs de la Charte et de la loi des élections*, publiée en 1821, par A. Tardieu.

C'est par le récit tout nu de sa vie, et par l'indication de quelques traits de son caractère, que nous avons fait jusqu'à ce moment, l'éloge de M. le comte Dejean. Cette louange est la plus convenable à sa vertu, qui fut si simple et si naturelle. Les orages de la Révolution le trouvèrent calme et pur; les dangers et les difficultés de la guerre firent briller sa bravoure et son habileté; la France n'eut jamais de fils plus fidèle. C'est la fortune qui vint le chercher, il ne fit rien pour la conserver que son devoir. L'instinct naturel et si bien reconnu de Napoléon pour distinguer et attirer les hommes supérieurs, conduisit seul ses regards vers le général Dejean, et lui inspira de le faire asseoir dans ses conseils. Le système du gouvernement consulaire, considéré uniquement de son côté juste, modéré, habile et moral, offre l'expression exacte du caractère politique du comte Dejean. A mesure qu'on s'écarta de cette nuance, il se trouva moins en harmonie avec les idées et les plans du cabinet impérial. Souvent il y fit entendre la vérité avec cette sincérité qui est inoffensive, parce qu'elle est pleine de candeur et tout-à-fait exempte de passion; mais aussi avec un désintéressement d'autant plus méritoire, qu'il est bien rarement apprécié. Il en sortit enfin, et ce fut pour rester fidèle à cette

probité publique inaltérable, qui décora toute sa vie, et qui pareille à la pudeur fuit à la fois l'éloge et le soupçon. « Il quitta le ministère, » dit M. le comte Daru, comme » il l'avait reçu, sans se croire ni » plus ni moins qu'il n'était auparavant; et le lendemain de sa » démission, rien, ni dans sa » tenance, ni dans l'accueil qu'il » recevait, n'aurait pu faire soupçonner un ministre disgracié. » En effet, il ne l'était pas; on » l'avait déchargé d'un fardeau. » Le général Dejean jouit d'un rare privilège pour un homme d'état; il n'eut point d'ennemis; on doit le croire, du moins, puisque jamais on n'entendit dire du mal de lui. Cet avantage singulier, il le dut à une justice parfaite et à une modération infinie. Il est vrai que ni les circonstances, ni la nature de ses fonctions, ne le mirent aux prises avec ces passions irritables qui agitent le plus violemment les hommes; pourtant il y eut tant de droiture dans son cœur, tant d'élévation dans son esprit, tant de calme dans son caractère, qu'il faut bien accorder à son mérite personnel, une large portion dans cette conquête paisible de l'estime, qui ne manqua pas un seul moment à l'honneur et à la consolation de sa vie. « Tel » fut le général Dejean, dit M. le » baron Haxo : semblable aux » hommes que l'antiquité présente » à notre admiration, également » propres à la guerre et à l'administration de l'état, grand dans » le public et grand dans son » intérieur, mais d'une grandeur » simple et toute humaine; c'est » de lui qu'on a dit avec justesse, » qu'il portait des vertus comme

» l'arbre porte des fruits. Sa vie
 » entière a été sans tache ; ceux
 » qui l'ont connu le présen-
 » teront comme un modèle ; on
 » se souviendra long-temps des
 » exemples qu'il a donnés, et ses
 » mânes se réjouiront de ce qu'un
 » tel souvenir sera encore utile à
 » la patrie.

» Honneur à sa mémoire. »

DELICHÈRES (JEAN-PAUL), né en 1792, à Aubenas (Ardèche), est mort dans cette ville, le premier décembre 1820. Jurisconsulte et littérateur, il se montra aussi, patriote et homme de bien, dans les diverses fonctions publiques où il fut appelé, sous le gouvernement républicain, par l'élection de ses concitoyens. Il a été successivement, maire de sa ville natale, procureur-syndic de son district, administrateur de son département, député au Conseil des Cinq cents, président au tribunal de Privas. Il donna sa démission de cette place en l'an XII, quand le gouvernement impérial éloignait des fonctions publiques les hommes d'opinion et de réputation démocratique. Rendu à la vie privée, il partagea son temps entre les consultations du cabinet et la culture des lettres, qui avaient fait toute sa vie, le charme de ses loisirs. Les antiquités et spécialement celles de son pays, furent l'objet particulier de ses études. On a de lui plusieurs dissertations imprimées, parmi lesquelles on cite :

I. *Notice historique du département de l'Ardèche.*

II. *Dissertation sur le monument de Mithra, qui existe à Bourg-Saint-Andéol.*

III. *Dissertation sur l'Hercule*

Gaulois, dans laquelle on indique au bourg de Desagnez, le premier monument qui lui fut élevé par les Romains.

M. Delichères a laissé plusieurs manuscrits qui sont au pouvoir de son neveu (M. Vernet, avocat et juge suppléant au tribunal de Privas). Le plus considérable, celui auquel l'auteur attachait le plus de prix, a pour titre : *Théorie de la langue primitive, basée sur la peinture des objets, par opposition au langage des sons de la nature, ou de l'Onomatopée et de ses rapports avec l'invention et les signes de l'écriture alphabétique, etc.* — Deux autres manuscrits se rattachent à cet ouvrage ; ils sont intitulés : 1° *Essai sur la langue Celto-Helviennne, dans lequel on examine si les idiomes du midi de la France sont dérivés ou corrompus du latin, et l'on démontre que celui du département de l'Ardèche est, en particulier, le dialecte le moins altéré de la langue primitive de l'Europe.* 2° *Vocabulaire, ou Choix raisonné des dénominations des sites du département de l'Ardèche, expliquées par le rapport des images qu'ils offrent avec l'idiome des habitans et avec les langues anciennes de l'Asie.* Ces trois ouvrages formeraient trois ou même quatre gros volumes. (Extrait d'une Notice signée V., insérée dans la *Revue Encyclopédique* ; tome XXV, page 287.)

DESCHAMPS (JOSEPH-FRANÇOIS-LOUIS) naquit à Chartres, le 14 mars 1740. Destiné à l'état ecclésiastique, il y renonça dès qu'il put comprendre les sacrifices qu'impose le culte des autels, et les vertus difficiles qu'il exige. Il se

rendit à Paris à l'âge de dix-neuf ans, pour étudier la médecine. C'est en assistant aux visites de Moreau, alors chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, qu'il se crut sentir appelé à exercer cet art que venaient d'élever si haut la munificence de Louis XV, et la célébrité de l'Académie royale de chirurgie. Cette société savante que renversa la tourmente révolutionnaire et que remplaça si glorieusement ensuite l'École de santé, comptait parmi ses membres des hommes qui attachaient toute leur gloire à sa prospérité naissante, y consacraient et leurs travaux et leur fortune. Admis en 1764 à l'École pratique, Deschamps remporta plusieurs années de suite, les premiers prix fondés pour les élèves de cette école expérimentale, par la bienveillante générosité de Houstet. Bientôt il fut reçu membre du Collège et de l'Académie de chirurgie; un an plus tard, il obtint au concours, la place de *gagnant-maitrise* de l'hôpital de la Charité, et y remplaça Desault, lorsque ce célèbre praticien fut appelé à la tête de la chirurgie de l'Hôtel-Dieu.

Dès lors il crut se devoir tout entier au service des pauvres. Recherché par le riche, l'indigent eut souvent la préférence, et il négligea tellement le soin de sa fortune que la place de chirurgien consultant de l'Empereur, qu'il obtint dans un âge fort avancé, fut autant un secours qu'une juste récompense de ses longs services. L'année suivante, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut le choisit pour occuper la place que laissait va-

cante dans son sein la mort de Sabatier. En 1815, Deschamps fut membre d'une commission chargée par le gouvernement, de prendre en considération l'exercice de l'état médical. Les travaux de cette commission furent interrompus par les événemens politiques et demeurèrent sans résultat. Nommé chevalier de la Légion d'Honneur vers la même année, cette distinction tardive le flatta moins que ne l'eût fait alors une décoration plus ancienne à laquelle il avait des droits, et qui lui aurait été donnée, si la vertu, le mérite et des travaux pénibles pouvaient l'emporter sur la médiocrité en faveur. Ennemi de l'intrigue, doux, humain, charitable, Deschamps consacrait son temps à l'étude. La chirurgie doit à ses recherches, à ses méditations, à sa longue expérience, un *Traité historique et dogmatique de l'opération de la taille* (1796-97; 4 vol. in-8); ouvrage un peu prolixe peut-être, mais qui n'en contient pas moins une excellente doctrine, des faits intéressans et une instruction complète. A la suite de ce traité se trouvent plusieurs *Observations sur la ligature des artères*, et spécialement dans l'anévrisme de l'artère poplitée, selon la méthode de J. Hunter, que Deschamps adopta le premier en France. Ces observations avaient été publiées trois ans auparavant (en 1795), dans le journal de médecine que rédigeait Fourcroy.

Lié d'amitié depuis l'enfance avec Colin d'Harleville et Guillard ses compatriotes, Deschamps avait pris près d'eux le goût de la bonne littérature et des vers. Il faisait avec

facilité des couplets où la gaiété se joignait aux sentimens tendres et affectueux de son cœur, et qu'il ne disait jamais sans verser une larme d'attendrissement. Dans une société où il était tendrement chéri, on donna un jour des bouts-rimés à remplir ; les deux poètes en firent à leur ami un hommage que des dames se hâtèrent de lui envoyer.

Voici les vers inédits de l'auteur du *Vieux Célibataire* :

L'amour de son prochain, la tendre... CHARITÉ,
Deschamps, toi, docte fils du profane... ESCULAPE,
Est un don, conviens-en, de la... DIVINITÉ.
Tel moderne censeur de l'église et du... PAPE
La met dans ses discours plus qu'en ses... ACTIONS;
Mais il dégrade en vain son origine... ILLUSTRE:
Elle est fille du Ciel, et ses..... ÉMOTIONS
A la religion doivent leur plus beau... LUSTRE.

L'amitié inspira à l'auteur d'*OEdipe à Colonne* des vers non moins flatteurs, auxquels Deschamps répondit sur les mêmes rimes, en adressant ses remerciemens à la femme et à la sœur de Guillard, qui avaient provoqué les vers de ses amis.

De ce triste séjour nommé la..... CHARITÉ
Reçois l'encens offert par un fils d'... ESCULAPE,
Sexe aimable, ici bas, notre..... DIVINITÉ,
Dont le culte enchanteur a séduit plus d'un... PAPE.
De ton sensible cœur je béuis..... L'ACTION;
Il inspira pour moi deux poètes.... ILLUSTRES.
O ciel! pour prolonger ma vive..... ÉMOTION
A mes vieux ans encore ajoute quelques... LUSTRES!

Deschamps eut pendant plus de trente ans, pour adjoint, le savant M. Boyer, qui ne voulut jamais consentir que ce bon vieillard se démit en sa faveur de la première place. Cet homme exemplaire qui le remplace à l'Institut et à l'hôpital de la Charité, ne cessa d'avoir pour Deschamps les plus touchans égards, jusqu'aux derniers instans

d'une vie de près de quatrevingt-cinq ans, qui s'éteignit le 8 décembre 1824. L'éloge de Deschamps fut prononcé au nom de l'Institut, par M. le baron Percy, qui moins de deux mois après, le suivit au tombeau. M. Roux exprima les regrets de l'Académie-Royale de médecine, dont Deschamps était membre honoraire. Ces deux discours ont été imprimés.

Deschamps laisse un fils, docteur en médecine, auteur d'un *Traité des maladies des fosses nasales*, et qui a traduit de l'anglais les *Transactions médico-chirurgicales* de la société de médecine de Londres, le *Traité de la goutte* de Scudamore, etc. (*Article communiqué par M. le Docteur VARÉLIAUD*).

DESPREZ (CLAUDE - AIMÉ) naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 5 avril 1783. Il est auteur de plusieurs vaudevilles et d'un grand nombre de chansons. Il mourut d'une affection de poitrine, à Herbelay, près Pontoise, le 26 avril 1824, âgé de 41 ans, chez son frère, curé d'Herbelay, auprès duquel il s'était retiré. On peut remarquer que sa dernière chanson est intitulée : *Ma Promenade au Père-la-Chaise*. Desprez avait joué la comédie, vers 1810, à l'Ambigu-Comique, sous le nom de *Saint-Clair*. Depuis, il fut employé à la Trésorerie, et après la Restauration, on le fit officier dans la 5^e légion de la garde nationale de Paris, pour laquelle il composa souvent des couplets de circonstance. On trouve plusieurs des chansons de Desprez-Saint-Clair dans le recueil intitulé : *Les Soupers de Momus*. Le t. XII^e de cette collection, pour 1825,

contient une *Notice sur Cl. A. Desprez*, par M. Dussaulchoy, président de la réunion.

*Liste des ouvrages
de Cl. A. Desprez-Saint-Clair.*

I. (Avec Varez.) *Le Foyer ou le Couplet d'annonce*, vaudeville joué aux *Jeunes Artistes*.

II. (Avec Brazier et Varez.) *Kikiki*, parodie de *Tékéli*, jouée aux *Nouveaux Troubadours*.

III. *Le Mariage de La Valeur*, vaudeville représenté à l'Ambigu-Comique.

IV. *L'Espoir Réalisé*, vaudeville. *ibid.*

V. *Le Jardin d'Olivier. id., ibid.*

VI. (Avec de Ferrière) *Le Mariage sous d'heureux auspices*, vaudeville en un acte, pour les fêtes du mariage de S. A. R. le duc de Berry, représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 15 juin 1816. Paris, Fages, 1816, in-8.

VII. (Avec le même.) *Marguerite de Strafford, ou le Retour à la Royauté*, mélodrame en trois actes, en prose et à spectacle, représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 21 août 1816. Paris, Barba, in-8.

VIII. (Avec Varez.) *Retour-nons à Paris*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, représentée sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 4 décembre 1817. Paris, Barba, in-8.

IX. (Avec de Ferrière.) *Grégoire à Tunis*, vaudeville, représenté à l'Ambigu-Comique.

X. *Monsieur de la Hure*, vaudeville, représenté à la Gaité.

XI. (Avec un anonyme.)

'Homme à Tout, vaudeville, représenté à la Gaité.

XII. (Avec Edmond.) *Les Epaulettes du Grenadier*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, représentée sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 29 mai 1820. Paris, Barba, in-8.

XIII. (Avec Edmond, Crosnier, et Emile de Pluyette.) *Paris, le Vingt-neuf septembre* 1820, impromptu mêlé de couplets, à l'occasion de la naissance de S. A. R. Mgr. le duc Bordeaux, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 8 octobre 1820. Paris, Quoy, in-8.

XIV. (Avec de Ferrière.) *Le Bouffon dans l'Embarras*, vaudeville, représenté sur le théâtre des Variétés.

XV. (Avec de Rougemont et Edmond.) *Les Ermites*, comédie-vaudeville en un acte, représentée sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 25 juillet 1821. Paris, Barba, in-8.

XVI. (Avec Joseph Dussaulchoy.) *Le Protégé de tout le Monde*, comédie-vaudeville en un acte, représentée sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 12 novembre 1822. Paris, Quoy, in-8.

XVII. (Avec un anonyme.) *Le Mariage à la Turquie*, vaudeville en un acte, représenté sur le théâtre de la Gaité, le 3 avril 1823. Paris, Quoy, in-8.

XVIII. *Malbrouck*, folie-vaudeville.

XIX. *La Grotte de Fingal, ou le Soldat mystérieux*.

DODERET (.), ancien administrateur du district de

Langres, est mort à Rivières-les-Fosses, département de la Haute-Marne, au mois d'avril 1824. Il paraît qu'il a publié plusieurs ouvrages, sur lesquels nous manquons de renseignemens précis. Tout ce que nous savons de lui est extrait du *Drapeau Blanc*, du 4 mai 1824, qui s'exprime en ces termes.

« M. Doderet, ancien administrateur du district de Langres, connu par l'impiété dont il faisait parade, et qui pendant son administration, fit imprimer plusieurs ouvrages contre la religion, notamment le *Catéchisme de toutes les religions, en abrégé* (1), vient de mourir à Rivières, à l'âge de 75 ans. Pendant sa maladie qui a été assez longue, et jusqu'au moment de sa mort, ce vieillard a conservé toute sa connaissance. Ses enfans, le voyant dans un danger imminent, essayèrent de lui faire abjurer ses erreurs, et le supplièrent, avec les plus vives instances, d'invoquer les secours de la religion, ce à quoi il se refusa pendant long-temps, avec la plus grande opiniâtreté; mais enfin, sentant la mort approcher, il fit, de son propre mouvement et au grand étonnement de sa famille, appeler un prêtre qui, après l'avoir confessé deux fois, lui administra les derniers sacremens. Cette imposante cérémonie eut lieu en présence de la majeure partie des habitans de sa commune, auxquels il déclara qu'il avait toujours été dans l'erreur,

qu'il en demandait pardon à Dieu, et qu'il se rétractait de tout ce qu'il avait écrit contre la religion, dans le sein de laquelle il allait mourir. »

DONNAT (JACQUES), architecte, est mort à Montpellier, au mois de juillet 1824, dans la 83^e année de son âge. Il était déjà entré dans la carrière des beaux arts, quand l'auteur justement estimé du bel amphithéâtre de Saint-Côme, à Montpellier, M. Giral, attira son émulation du côté de l'architecture, et après se l'être attaché d'abord en qualité de disciple, se l'attacha plus particulièrement ensuite, en qualité de gendre et d'associé. C'est au concours de ces deux artistes réunis, que Montpellier est redevable de la magnifique place du *Peyrou*, sans parler d'une foule de constructions utiles et remarquables dont Donnat a encore embelli cette cité. Parmi les travaux qu'il a exécutés sur divers autres points du Languedoc, on cite les restaurations du palais archiépiscopal de Narbonne; l'édification de la cathédrale d'Alais, et les belles routes qu'il a tracées dans les contrées montueuses et difficiles du Vivarais. Donnat dessina aussi avec succès, les décorations éphémères des fêtes ou cérémonies publiques, célébrées à diverses époques dans les villes du Bas-Languedoc; et il remplit pendant près de cinquante ans, les fonctions d'architecte de la ville de Montpellier.

(1) Cet ouvrage fut dédié au Cercle constitutionnel de Langres, en l'an VI de la République.

DROUET (JEAN - BAPTISTE), conventionnel, né le 8 janvier 1763, servit quelque temps dans

les dragons, et devint ensuite maître de poste à Ste-Menehould, en Champagne. Il occupait cet emploi, lorsque Louis XVI, fuyant de Paris avec sa famille, le 21 juin 1791, pour se rendre à Montmédy, traversa Ste-Menehould. Les officiers municipaux de cette ville avaient déjà reçu l'éveil, par quelques mouvemens extraordinaires de troupes, quand Drouet vint leur annoncer qu'il avait vu passer une voiture suspecte, dans laquelle il prétendait avoir reconnu le Roi, dont il ne connaissait pourtant que l'effigie gravée sur les assignats : on lui ordonna de la suivre. Il prend en conséquence un chemin de traverse, devance la voiture du Roi à Varennes, avertit le maître de poste, et comme c'était au milieu de la nuit, avant de donner l'alarme, et d'éveiller personne, il alla droit au pont par où le Roi devait passer, afin de le barricader. Une voiture chargée de meubles qui se trouva là, servit son projet : il la renversa à l'entrée du pont, et courut ensuite avertir le procureur de la commune, le maire et le commandant de la garde nationale. L'arrestation de Louis XVI, et par suite sa fin tragique et celle d'une grande partie de sa famille, sont devenus le terrible résultat de ce zèle si malheureux (1). L'Assemblée nationale voulut ac-

corder à Drouet une gratification de 30,000 livres qu'il refusa, et au lieu de laquelle il sollicita un grade dans la gendarmerie.

Nommé en septembre 1792, député de la Marne à la Convention nationale, Drouet figura dans cette assemblée au rang des montagnards ; son caractère violent et ses formes âpres l'entraînèrent toujours aux plus furieuses exagérations. On l'entendit demander l'addition de nouveaux griefs à ceux qu'un comité spécial avait dressés contre Louis XVI ; réclamer contre le décret qui permettait à ce prince infortuné de communiquer avec sa famille ; enfin, voter pour sa mort et sans sursis : il était absent lors du vote sur la question de l'appel au peuple. Plus tard, c'est contre Dumouriez que Drouet tourna son ardeur démagogique, et voici, selon la version de Dumouriez lui-même, quelle fut l'origine de ces hostilités.

« Le général, dit-il, avait pour courrier affidé, un honnête et bon homme nommé Drouet, frère du maître de poste de Ste-Menehould, qui avait arrêté le Roi à Varennes, et qui était un des députés de la Convention et jacobin ; il le fit d'abord préparer par son frère, le courrier, et ensuite il le fit venir ; il lui peignit avec tant d'énergie l'atrocité de ce crime, que Drouet, frappé d'horreur, promit de demander la suspension du procès à la Convention et aux Jacobins. Drouet tomba malade et *n'opina pas au jugement* (1), mais à peine fut-il guéri, qu'il

(1) On peut voir dans les Mémoires de MM. le duc de Choiseul, le marquis de Bouillé et le baron de Goguelat, publiés dans la collection de MM. Baudoin, tous les détails relatifs au voyage de Varennes, y compris le rôle que Drouet remplit dans cette affaire.

(1) Cette assertion est inexacte.

dénonça, en pleine Convention, la démarche du général Dumouriez. » (*Mémoires du général Dumouriez*. T. III, page 327, édition de 1825.)

Ardent jacobin, Drouet prit une part très-active à la fatale journée du 31 mai 1793, attaquant brutalement les Girondins à la tribune, et faisant une guerre féroce à leurs personnes. Le 5 septembre, il proposa de rendre les suspects responsables des succès des tyrans, et d'autoriser les conseils-généraux des communes, ou les comités révolutionnaires, à les incarcérer sans rendre compte de leurs motifs : à cette occasion, il se livra à des mouvemens si violens, qu'il réussit à provoquer les murmures de l'assemblée même devant laquelle il parlait. Le président Thuriot le rappela à l'ordre à cause de cette phrase : « S'il faut être brigand pour le bonheur du peuple, soyons brigands. » Peu de temps après, on l'envoya à l'armée du Nord, et il se trouva enfermé dans Maubeuge, lorsque cette place fut investie par le prince de Cobourg. Craignant, avec quelque raison, un traitement sévère, s'il venait à tomber entre les mains des Autrichiens, il essaya de s'échapper avec cent dragons, pendant la nuit du 2 au 3 octobre; mais il fut pris et envoyé dans la forteresse de Spielberg, en Moravie. Il avait d'abord été gardé quelque temps à Bruxelles, et plusieurs rapports faits à la Convention affirmèrent qu'on l'y tenait enchaîné dans une cage de fer, avec le projet de le laisser mourir de faim. On envoya même à l'assemblée l'instrument qui le retenait enchaîné, et un

décret ordonna que cet instrument serait attaché au pied de la statue de la Liberté; mais ces détails, malgré leur forme officielle, peuvent être fort inexacts, et sont réputés suspects d'exagération. Le 6 juillet 1794, Drouet essaya de s'échapper de la forteresse de Spielberg, en sautant par une fenêtre de sa prison, d'une hauteur de deux cents pieds, muni d'une espèce de parachute qu'il était parvenu à fabriquer lui-même; mais il se cassa un pied et fut repris. Il avait laissé dans sa chambre une lettre très-audacieuse, adressée à l'Empereur.

Drouet fut échangé à Bâle, en novembre 1795, avec quelques autres de ses collègues de la Convention, contre la fille de Louis XVI, et il dut à sa captivité l'entrée au Conseil des Cinq-cents. Pourtant, sa conduite passée avait laissé contre lui des impressions tellement défavorables, qu'on demanda son exclusion spéciale du Corps Législatif, et M. Desfermon raconta à cette occasion que, quelques jours après le 2 juin, Drouet le menaçait de lui brûler la cervelle, s'il ne lui livrait M. Lanjuinais, qui venait d'être mis hors la loi. Drouet fut admis au Conseil des Cinq-cents, et le récit qu'il y fit lui-même des souffrances de sa captivité, lui valut sans doute un retour d'intérêt, puisqu'il fut élu secrétaire. Mais la sagesse et la modération qui régnaient à cette époque dans les conseils de la république française, ne pouvaient plaire à cet indomptable factieux. Il n'hésita pas à confesser, avec une naïveté atroce « qu'il eût marché sur les traces de Robespierre et de Ma-

»rat, s'il se fût trouvé dans sa patrie, lors du régime de la terreur.» Regrettant sincèrement ce règne de sang, il se lia avec Babeuf et quelques insensés démagogues qui complotaient le renversement du gouvernement directorial. Arrêté avec ses complices, dans la nuit du 10 au 11 mai 1796, il fut enfermé à l'Abbaye, et le Conseil des Anciens décréta qu'il serait renvoyé devant la Haute-Cour nationale siégeante à Vendôme; mais il vint à bout de s'échapper dans la nuit du 18 août; et, le 20, il fit paraître dans le *Journal des Hommes libres*, les détails de son évasion, qu'il dit s'être opérée par un tuyau de cheminée. Il paraît certain que Drouet se trouva, dans la nuit du 9 au 10 septembre 1796, au milieu de cette foule impure d'agitateurs subalternes, qui tentèrent de soulever le camp de Grenelle contre le Directoire, et qu'il dut son salut à une laitière, qui le cacha sous la paille de sa voiture. Après ce dernier effort, Drouet voyant la cause des Jacobins définitivement perdue, songea à sauver sa personne; il se réfugia d'abord en Suisse, et s'embarqua ensuite pour les Indes. Le vaisseau qui le portait touchait au Pic de Ténériffe, au moment où les Anglais attaquaient l'île; Drouet se battit contre eux avec courage. Ayant appris peu après qu'il avait été acquitté en son absence, par la Haute-Cour nationale, il rentra en France, et y fut accueilli assez favorablement, par suite de la nouvelle direction que le 18 fructidor venait de donner au gouvernement. Il reçut une indemnité pécuniaire pour les pertes qu'il

avait éprouvées durant sa captivité en Autriche. Il fut, après la journée du 30 prairial, un des principaux organisateurs du club du Manège, et obtint la place de commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de la Marne. Après le 18 brumaire, les Consuls le nommèrent sous-préfet à Ste-Menehould, et il remplit assez paisiblement ces fonctions, pendant toute la durée du gouvernement impérial. Ce fut lui qui, en 1810, reçut Napoléon dans cette ville, et qui le conduisit sur le champ de bataille de Valmy, où il lui indiqua les positions. Drouet était encore sous-préfet à Ste-Menehould au commencement de 1814; la Restauration l'écarta des fonctions publiques. Durant les Cent jours, il fut élu député de la Marne à la Chambre des Représentans, où il ne se fit point remarquer. La loi d'amnistie du 6 janvier 1816 le condamnait à l'exil: nous ignorons s'il sortit de France; mais il est certain qu'il se retira mystérieusement à Mâcon, où il passa les dernières années de sa vie caché sous le faux nom de *Merger*. Cette époque est restée enveloppée de nuages. Inconnu à Mâcon, Drouet vivait dans la retraite, réguilièrement et même pieusement. A ses derniers momens, il montra le trouble et la contrition d'un chrétien repentant de ses fautes; mais il ne s'expliqua pas davantage, au moins devant le public. La surprise fut extrême, lorsqu'on découvrit, après qu'il eut expiré, que M. Merger était le fameux Drouet, de Ste-Menehould. Sa mort arriva le 11 avril 1824: il était âgé de plus de 61 ans.

DUBOIS (**FRANÇOIS-NOEL-ALEXANDRE**), chanoine et théologal de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, naquit dans cette ville, en 1752. Après de bonnes études, tant au collège qu'au séminaire, à peine fut-il sorti des banes qu'il devint maître. Pendant plus de dix ans, il professa les mathématiques et la physique, au petit-séminaire d'Orléans. L'évêque de cette ville le nomma, en 1787, à un canonicat de la cathédrale. L'abbé Dubois n'adopta point les principes de la Révolution et ne leur fit aucune concession, mais il charma par l'amour des sciences, les loisirs qu'elle lui imposait. Aux mathématiques qu'il avait toujours cultivées par goût, il unit l'étude de la botanique, et il a laissé un monument des travaux auxquels il dut se livrer en ce genre, pendant qu'il remplissait les fonctions de démonstrateur au Jardin des plantes d'Orléans. Aussitôt que la législation fut devenue tolérante pour les prêtres catholiques, l'abbé Dubois établit à Orléans un pensionnat qui long-temps a été florissant, et où l'on s'appliquait surtout à élever la jeunesse dans les principes religieux. Parvenu à l'âge de plus de soixante ans, l'abbé Dubois quitta l'enseignement; mais il écrivit sur cette matière, et dans son zèle pour les Frères de la doctrine chrétienne, il crut devoir attaquer l'enseignement mutuel, avec lequel néanmoins ils ne sont nullement incompatibles. Son activité aimait à s'exercer, en outre, à la prédication. On pense que l'ardeur avec laquelle il se livra dans ces derniers temps, à cette

fonction attrayante, mais pénible, a pu abrégé ses jours. Il succomba à une inflammation d'entrailles, le 2 septembre 1824. Par son testament, il laissa ses manuscrits théologiques au séminaire d'Orléans, et ses manuscrits historiques à la bibliothèque de la même ville. Parmi les premiers, il existe une *Dissertation contre le serment de liberté et d'égalité. Un travail sur Jeanne d'Arc*, pour lequel il avait fait des recherches dans les archives de la ville d'Orléans, doit se trouver parmi les seconds: cet ouvrage aurait formé un vol. in-4, orné de planches et de gravures.

*Liste des ouvrages
de Fr. N. A. Dubois.*

I. *Méthode éprouvée avec laquelle on peut parvenir facilement et sans maître, à connaître les plantes de l'intérieur de la France et en particulier celles des environs d'Orléans.* Orléans et Paris, 1805, in-8. — Il y a de nouveaux titres, avec le millésime de 1825; Paris, chez Creté.

II. *Mémoire en faveur des sœurs de la Croix d'Orléans.* 1815, in-8, de 40 pages.

III. *Question importante. Les Frères des Écoles chrétiennes peuvent-ils adopter la méthode d'enseignement connue sous le nom de méthode de Lancaster, ou méthode d'enseignement mutuel; et s'ils pouvaient l'adopter, serait-il avantageux pour le public qu'ils le fissent?* Orléans, imprimerie de Darnault-Maurant, 1817; in-8, de deux feuilles.

L'auteur résout négativement ces deux questions.

IV. *Nouvelle Question impor-*

tante : Est-il possible d'établir, dans tous les chefs-lieux de département, un collège royal dans lequel l'administration serait gratuite, chrétienne et religieuse, en procurant en même temps au gouvernement, une économie annuelle de plus d'un million, et en diminuant d'environ six cents francs, la dépense que font les parens pour chacun de leurs enfans qui étudient comme externes dans les collèges royaux? Orléans, imprimerie de Darnault-Maurant, 1818; in-8, de quatre feuilles.

V. *Réponse des défenseurs des Frères des Écoles chrétiennes, à un long article relatif à l'instruction publique, inséré dans le Moniteur du 15 janvier 1818, etc. Orléans, Monceau, et Paris, Adr. Leclère, 1818; in-8, d'une feuille et demie.*

VI. *Notice historique et description de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans. 1818, in-8.*

VII. *Troisième Question importante : Est-il avantageux aux habitans d'Orléans qu'on établisse dans leur ville une école d'enseignement mutuel? Orléans, imprimerie de Darnault-Maurant, 1819; in-8, d'une feuille un quart.*

VIII. *Plan d'instruction publique, également propre à procurer l'exécution des intentions que S. M. nous a manifestées dans son ordonnance du 17 février 1815, et à combler les vœux des Français, en assurant à tous leurs enfans, dans tous les chefs-lieux de département, une éducation chrétienne, religieuse et entièrement gratuite, sans augmenter, et même en diminuant les dépenses que le gouvernement fait tous les ans, pour l'instruction publique. Orléans, imprimerie de*

Guyot aîné, 1822; in-8, d'une feuille et demie.

Cet ouvrage reproduit les idées proposées dans le n° IV ci-dessus.

IX. *Notice historique sur Jeanne d'Arc, et les monumens érigés à Orléans en son honneur. in-8; de seize pages, sans date, mais publiée en 1824.*

DUBREUIL (JOSEPH), avocat, né à Aix, le 22 juillet 1747, fut maire de cette ville durant les Cent jours, et y est décédé le 6 juin 1824. Il est auteur des ouvrages suivans, cités dans la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot (vol. de 1825, pag. 452); et en tête desquels il prend aussi les titres d'ancien assesseur d'Aix, et procureur du pays de Provence.

I. *Observations sur quelques coutumes et usages de Provence, recueillies par Jean de Bony : Essai sur la simulation, sur la séparation des patrimoines, les obligations de la femme mariée et sur l'autorisation maritale. Aix, 1815; in-4, de trente-sept feuilles et demie.*

II. *Analyse raisonnée de la législation sur les eaux, pour servir de suite aux Observations sur quelques coutumes de Provence. Aix, 1817; in-4, de trente-trois feuilles.*

III. *Observations sur le rapport des dons faits par le père à ses enfans, réclamé par les légataires de la quotité disponible; sur le cumul de la quotité disponible ordinaire, déterminée par l'art. 913 du Code civil, avec la quotité disponible entre époux, déterminée par l'art. 1904; sur la double retenue de la quotité disponible et de la réserve légale, par l'enfant donataire qui renonce à la succession. Aix, Pontier, 1822;*

in-8, de cinq feuilles trois quarts.

DUCREST (CHARLES - LOUIS, marquis), frère de M^{me} de Genlis, descendait d'une famille noble de Savoie, établie en Bourgogne : il naquit aux environs d'Autun, le 28 avril 1747. Entré fort jeune dans la marine, il la quitta pour le service de terre, en 1766, arriva successivement jusqu'au poste de colonel-commandant du régiment des grenadiers royaux, en 1779, et obtint la croix de saint Louis en 1782. Le père du feu duc d'Orléans lui conféra, en 1785, la charge importante et lucrative de chancelier de sa maison. L'on dit que Ducrest donna des idées pour le plan qu'on a suivi dans les constructions du Palais-Royal. En 1787, Ducrest fit présenter à Louis XVI, un mémoire dans lequel il s'annonçait comme l'homme de France le plus propre à rétablir les finances et à ramener l'établissement d'un ordre et d'un bonheur parfait. Cette prétention lui attira l'attention des chansonniers, et l'on trouve dans la *Correspondance de Grimm*, plusieurs des plaisanteries qui furent faites à ce sujet (octobre 1787. T. IV. pag. 383 et suiv.). Grimm raconte que M. le duc d'Orléans, après avoir entendu très-patiemment tous les éloges que Ducrest se donnait à lui-même dans son mémoire, lui dit : « Vous » n'avez oublié qu'une chose; c'est » de dire que vous étiez le plus joli » homme de France. » Le marquis Ducrest essaya aussi de faire une pièce pour le théâtre de M^{me} de Montesson, que M. le duc d'Orléans avait épousée. — « La dernière nouveauté, dit Grimm, par

laquelle on a fait la clôture de ce brillant spectacle, est celle qui a le moins réussi; c'est la *Réduction de Paris par Henri IV*, grand opéra, paroles de M. le marquis Ducrest, musique du sieur Méreaux, déjà connu par quelques *oratorios*, exécutés avec assez de succès au concert spirituel. Quoique dans cet opéra, Mayenne voie en songe toutes les hautes destinées de la maison de Bourbon, toutes ses alliances, sans en excepter celles dont l'amour et la vertu ne s'applaudissent encore qu'en secret; quoique l'auteur n'ait rien négligé, comme l'on voit, pour donner à son poème le caractère le plus national, et s'il est permis de s'exprimer ainsi, même le plus domestique, l'ouvrage n'en a pas été trouvé moins ennuyeux, maladroitement conçu, plus maladroitement exécuté, sans invention et du plus faible intérêt (*Correspondance de Grimm*. Avril 1781; t. V, p. 289).

Ducrest se démit bientôt de son emploi chez M. le duc d'Orléans, ne voulant pas, disait-il, s'attacher au parti dont quelques hommes ambitieux environnaient ce prince, et il vint habiter la terre de Gennevilliers, qu'il possédait alors. Le Roi le chargea, quoiqu'il fût colonel d'infanterie, de construire au Havre, d'après un système particulier de son invention, une frégate de quarante canons, qui reçut de Louis XVI lui-même, le nom de *la Prosélyte*; en même temps, il fit l'épreuve d'un procédé qu'il avait imaginé, pour garantir nos ports de la Manche de l'encombrement dont ils sont menacés, par l'introduction continuelle du galet; mais

cet essai eut peu de succès. Plus tard (1798), il construisit à Copenhague, pour le commerce de cette ville, un bâtiment de cinquante tonneaux, uniquement formé de planches de sapin, d'un pouce d'épaisseur. Ce bâtiment navigua très-bien, durant un mois, environ; mais entièrement dépourvu des fortes pièces de bois qui s'emploient dans tous les autres, pour les rendre solides, il heurta contre un banc de sable et fut aussitôt mis en pièces. Ducrest sortit de France en 1787; il y revint vers la fin de l'année 1790, afin de soutenir devant les tribunaux, la réclamation d'une rente de 15,000 fr. qu'il prétendait sur le duc d'Orléans. On a dit que deux ou trois avocats de Paris, parmi les plus célèbres de l'époque, craignirent de se charger de la cause du marquis Ducrest, intimidés par la faveur populaire dont jouissait le prince. Ducrest prit le parti de plaider lui-même et gagna complètement. Après cela, il quitta la France, pour la seconde fois, séjourna dix ans environ, dans le Holstein, et rentra en 1800. Il publia encore depuis son retour, divers écrits relatifs à des procédés ou mécanismes nouveaux, de son invention, qui annoncent tous beaucoup d'imagination, mais pas suffisamment de bon sens. Le marquis Ducrest est mort le 8 avril 1824, dans sa terre de Mehung-sur-Loire, près Orléans: il était âgé de 77 ans.

*Liste des ouvrages
de Ch. L. Ducrest.*

I. *Essai sur les machines hydrauliques.* 1777, in-8.

II. *Essai sur les principes d'une bonne constitution.* 1789, in-8.

III. *Mémoire sur l'impôt considéré dans ses rapports avec sa constitution.* 1791, in-8.

IV. *Notice de l'expérience faite à Copenhague, pour le compte de M. de Coningk, d'un vaisseau construit en planches.* Copenhague, 1795, in-8.

V. *Nouvelle Théorie de la construction des vaisseaux.* Copenhague, 1800, in-8.

VI. *Vue nouvelle sur les courans d'eaux, la navigation intérieure et la marine.* 1805, in-8.

VII. *Mémoire contenant le projet de l'établissement du commerce maritime, à Paris et à Versailles.* 1806, in-8.

Cette pensée dont on s'occupe sérieusement aujourd'hui, permet de croire qu'il n'a manqué aux conceptions de Ducrest, pour n'être point chimériques, que d'être accompagnées d'une instruction plus solide.

VIII. *Traité d'hydraulique, ou l'Art d'élever l'eau porté à sa perfection.* 1809, in-8.

IX. *Nouveau Système de navigation, ayant pour objet la liberté des mers pour toutes les nations, et la restauration immédiate de notre commerce maritime, au sein même de la guerre actuelle.* 1811, in-8.

X. *Traité de la monarchie absolue, et des véritables moyens pour opérer la libération de la France, garantir l'intégrité de son territoire et assurer le bonheur du peuple.* 1817, in-8.

Cet écrit, publié au commencement de 1817, et dans lequel l'auteur propose entre diverses choses bizarres, de payer les sol-

dates avec des espèces de billet de loterie, a eu le sort des premières productions de Ducrest. Les journalistes de nos jours ont plaisanté de ses dernières idées, à peu près comme firent Grimm et les chansonniers de 1787.

DUMONT, baron de **COURSET** (GEORGES-LOUIS-MARIE), agronome, naquit à Boulogne-sur-Mer, ancienne province d'Artois, le 16 septembre 1746. Dans sa jeunesse, il embrassa la carrière militaire et parvint jusqu'au grade de capitaine de cavalerie. Se trouvant en garnison dans les Pyrénées, il se livra à l'étude de la botanique et se passionna vivement pour cette science. A l'âge de trente-un ans, il quitta le service, se maria et s'adonna exclusivement aux études et aux expériences agronomiques. La terre de Courset, située à cinq lieues de Boulogne-sur-Mer, au pied de la chaîne circulaire des montagnes qui séparent le haut et le bas Boulonnais, s'enrichit par ses soins persévérans, des plus belles espèces du règne végétal, soit nationales, soit exotiques. « Les jardins de Courset, dit M. P.-A. Lair, contiennent plus de 5 hectares (10 arpens) ; le parc est encore plus étendu ; M. Dumont cultive, sans parler des plantes annuelles, au-delà de 5,600 espèces étrangères, vivaces et ligneuses, de toute température, dont la plupart sont très-multipliées. Les châssis ont 120 pieds de longueur, et les serres plus de 150 : celles-ci renferment de 6 à 7000 pots et 120 caisses. Je ne me lassais point de voir cette réunion immense de plantes que l'on devait à un seul homme, et

qui était entretenue par un seul jardinier et un petit nombre d'ouvriers. Le jardinier est chez M. Dumont depuis la fondation de son établissement ; il en a reçu les premières leçons de botanique : à travers sa simplicité, je remarquai beaucoup de bon sens, et même de l'instruction. Tous les jours la collection de M. Dumont augmente : l'on en sera peu surpris. Placé près des frontières de la France, voisin de la Belgique, de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Angleterre, on dirait que Courset est, en quelque sorte, au centre du monde botanique ; aussi est-il cité comme un modèle, dans tous les ouvrages nouveaux sur l'agriculture et le jardinage..... M. de Courset est le créateur de cette belle propriété ; lui seul en a dirigé les distributions, et il l'a fait d'une manière d'autant plus habile, qu'il ne possédait pas d'abord tout le terrain, qui a été réuni à des époques différentes et par des acquisitions successives. La forme actuelle des jardins n'existe que depuis 1792 et 1794, et les plantations n'ont été commencées qu'en 1784 et 1788 (1). » M. Lair nous apprend encore que le portefeuille de Dumont de Courset renfermait plus de 1000 plantes dessinées par lui, dans les Pyrénées. Du fond de sa retraite, il entretenait une correspondance étendue avec un grand

(1) *Notice sur les Jardins de M. Dumont de Courset*. Paris, imprimerie de D. Colas, 1813 ; in-8, de 19 pages. — réimprimée sous le titre de *Description des Jardins de Courset (Extrait d'un Voyage en France)*. Paris, Déterville, 1824 ; in-8, de 20 pages.

nombre de savans. Ce habile agronome est décédé dans sa terre, au mois de juin 1824, âgé de près de 78 ans. Il était membre de la Société royale d'Agriculture et correspondant de l'Institut. On trouve son éloge dans le *Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts, de Boulogne-sur-mer, du 12 juillet 1824* (Boulogne, in-4°, de 64 pages). — La Société royale d'Arras a mis au concours le même sujet, pour l'année 1825.

Liste des ouvrages de G.-L.-M. Dumont de Courset.

I. *Observations sur l'agriculture du Boulonnais.* 1784, in-8.

II. *La Météorologie des cultivateurs, suivie d'un Avis aux habitans des campagnes sur leur santé et sur quelques-uns de leurs préjugés.* 1798, in-12.

III. *Le Botaniste Cultivateur, ou Description, culture et usages de la plus grande partie des plantes étrangères, naturalisées et indigènes, cultivées en France et en Angleterre, et rangées suivant la méthode de Jussieu.* 1798, 5 vol. in-8. — T. IV., 1802. — T. V., 1805. — *Seconde édition, entièrement refondue et considérablement augmentée.* 1811, 6 vol. in-8. — T. VII. *Supplément.* Paris, Déterville, 1814, in-8. — *Trad. en allemand, par C.-G. Berger.* Leipzig, 1804, et années suivantes, in-8.

Le *Botaniste Cultivateur* a obtenu beaucoup de succès. Outre la nomenclature presque universelle des plantes, il offre une description simple et précise de leurs caractères et de leurs propriétés,

avec la méthode de les conserver et de les propager. On lui a reproché d'être trop fidèlement traduit des ouvrages anglais, en sorte qu'on y trouve enseignés d'une manière générale, des principes de culture qui ne seraient parfaitement appropriés qu'à des climats analogues à celui de l'Angleterre.

Les *Trimestres* de l'ancienne *Société d'Agriculture de Paris*, des années 1786, 1787 et 1788, contiennent des observations géorgico-météorologiques de Dumont de Courset. — Les *Annales de l'Agriculture française*, et la *Bibliothèque des Propriétaires ruraux*, renferment plusieurs mémoires de lui. On remarque dans le t. III^e des *Annales de l'Agriculture française*, ses réponses à des questions sur l'agriculture, proposées par le ministre de l'intérieur, en 1795. — On trouve le nom de Dumont de Courset, parmi ceux des collaborateurs d'un journal intitulé : *Ephémérides des Sciences naturelles et médicales*, dont nous croyons qu'il n'a paru qu'un numéro, en 1816.

DUSSAULT (JEAN-JOSEPH), naquit le 1^{er} juillet 1769, à l'École royale militaire de Paris, où son père était attaché en qualité de médecin. Placé à l'école de Sainte-Barbe, il y fit de brillantes études, à la suite desquelles il se destinait à l'enseignement des humanités, lorsque la Révolution survint. Dussault ne se fit remarquer qu'après le 9 thermidor : ce fut à cette époque qu'il écrivit beaucoup dans le journal du conventionnel Fréron, intitulé *l'Orateur du Peuple*. Cette feuille périodique

dique, rédigée dans le sens de la réaction thermidorienne, provoquait l'indignation publique contre les hommes par qui la France venait d'être couverte d'échafauds et de prisons. Cependant l'*Orateur du Peuple* conservait la couleur des idées dominantes, et faisait de telles concessions aux circonstances, qu'on y retrouve jusqu'à l'éloge de Marat. M. Dussault, qui rédigeait effectivement le journal sous le nom de Fréron, a dû subir plus tard, lorsqu'on l'a vu rangé sous les bannières des journaux du côté droit, des récriminations à l'appui desquelles il n'était pas difficile de choisir des textes nombreux dans les feuilles de l'*Orateur du Peuple*. Néanmoins, on ne peut méconnaître que le journaliste s'éleva souvent avec vigueur, contre les excès et les crimes de l'époque, et qu'il contribua pour sa part, à faire restituer aux victimes des tribunaux révolutionnaires leurs biens confisqués. Dussault publia vers le même temps, quelques pamphlets politiques, écrits dans un esprit analogue et qui furent remarqués. Plus tard, il coopéra à la rédaction du journal le *Véridique*, dont les principaux auteurs furent condamnés à la déportation, le 18 fructidor : c'est dire assez dans quel sens il était rédigé.

Après le 18 brumaire, et dès l'établissement du *Journal des Débats*, sous sa forme actuelle, Dussault devint l'un des collaborateurs les plus actifs de cette feuille, où ses articles sont signés de la lettre Y, et plus tard de son nom même. A cette époque de ses brillans débuts, le *Journal des*

Débats faisait la guerre à l'école philosophique et littéraire de Voltaire, dont les adeptes dégénérés offraient de faciles victoires à ses attaques. Les excès de la Révolution, l'anarchie introduite par elle jusque dans la république des lettres, avaient préparé les esprits à un mouvement rétrograde vers le passé. La France se trouvait toute disposée à l'admiration pour des époques déjà lointaines, signalées sans doute par de grands génies et par de grands caractères, mais dont les imperfections et les vices échappaient à la préoccupation des maux plus récents et plus extrêmes, auxquels elle venait de se soustraire. Bonaparte, occupé à restaurer les institutions et les idées de l'ancienne monarchie, voyait avec complaisance ce mouvement rétrograde, et le secondait de tout le prestige de sa fortune, de toute la force de sa puissance. Les écrivains du *Journal des Débats* rendirent la victoire, on ne doit pas le méconnaître, à des idées morales long-temps outragées ; ils popularisèrent de nouveau des doctrines sociales long-temps dédaignées ; mais leur réaction fut trop souvent exagérée, arrogante et cruelle. Trop bornés dans leurs vues, ils ne surent aspirer qu'à la résurrection d'un ordre d'idées et de sentimens qui ne pouvaient acquérir une existence nouvelle et durable, qu'à condition de se représenter modifiés par les lumières du siècle et accommodés à la situation présente de la société. Aussi, tandis qu'ils auraient pu s'efforcer d'élargir la voie à une philosophie et à une littérature, toutes deux neuves et fécondes, leurs efforts n'eurent

pour résultat que de communiquer artificiellement un mouvement factice et passer à des cadavres éteints. Le despotisme en profita pour marcher à l'accomplissement de ses desseins, et la France, tourmentée par ces tentatives impuissantes et mal dirigées, se montra bientôt disposée à subir l'impulsion d'une réaction nouvelle, qui risquait de la retenir encore éloignée des régions neuves et fertiles, où une jeune école philosophique, toute patriotique et toute religieuse, promet de l'entraîner. M. Dussault écrivit dans le *Journal des Débats*, comme on pouvait l'attendre d'un esprit méthodique et cultivé, mais froid et circonscrit en un cercle resserré. Il reproduisit fidèlement, dans un style orné des grâces symétriques et compassées de l'école, les jugemens tout faits que répète depuis deux siècles l'obscur génération des rhéteurs. Sans audace d'esprit, sans enthousiasme, sans passion, sans originalité, il vanta jusqu'à l'idolâtrie le siècle de Louis XIV, dont il ne voulut voir aucune des imperfections, et dont il prit souvent de travers les admirables beautés. Injuste à l'égard de Voltaire et de son école, les égaremens de ce puissant génie obscurcirent à ses yeux ses beautés divines. Enfin, admirateur exclusif de la perfection des anciens, il sembla déshériter l'esprit humain d'un coup de sa férule, du pouvoir de remonter à ce qu'il considérait comme l'apogée de sa gloire. Il soutint dans une longue suite d'articles, écrits avec une exagération paradoxale, qu'il est impossible de traduire les anciens

d'une manière complètement satisfaisante; assertion que dans les principales langues modernes, assez de grands écrivains avaient pris soin de réfuter d'avance. Le seul mérite qu'on ne peut contester à M. Dussault, c'est d'avoir très-bien possédé le mécanisme de son idiome, sans qu'il lui ait été donné d'ajouter à ses richesses par l'originalité des expressions qu'il en obtint. Si ces jugemens paraissent sévères, c'est que nous n'apprécions pas Dussault par comparaison à d'autres critiques de la même école, moins lettrés et moins élégans; mais plutôt, en récrimination d'une certaine réputation de supériorité, que l'esprit de coterie essaya d'usurper pour lui.

Depuis 1818, M. Dussault avait cessé de coopérer régulièrement à la rédaction du *Journal des Débats*; mais il jouissait d'une pension sur la caisse de ce journal. Les articles principaux qu'il y avait publiés durant une longue suite d'années, furent recueillis en volumes, sous le titre d'*Annales littéraires*; c'est alors qu'on put s'apercevoir, par le froid accueil du public, que ces productions éphémères étaient déjà vieilles, et qu'elles n'étaient plus en harmonie avec les idées et les goûts de notre temps. Les louanges que les *Annales littéraires* obtinrent dans les journaux s'expliquent facilement, par la position particulière de l'auteur, et par un certain intérêt curieux, qui s'attache toujours aux chroniques de la république des lettres, surtout quand elles nous entretiennent d'époques qui n'ont point encore trouvé leur historien.

M. Dussault obtint, en 1818, la décoration de la Légion d'Honneur, et plus tard, l'une des places de conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève; c'est dans cet asile littéraire qu'il est décédé, le 14 juillet 1824, âgé de cinquante-cinq ans, après avoir reçu les secours de la religion catholique et dans la profession de sa foi et de sa piété. — M. de Féletz a consacré dans le *Journal des Débats*, du 19 juillet 1824, une notice intéressante à son ancien collaborateur. — On a publié : *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Dussault*. Paris, Pichard, 1824; in-8, de quatre feuilles.

*Liste des ouvrages
de J. J. Dussault.*

I. *Fragmens pour servir à l'histoire de la Convention nationale.*

II. *Lettre au citoyen Ræderer, sur la religion.* An III, 1795, in-8.

III. *Lettre au citoyen Bonnet, au sujet de son journal.* Idem.

IV. *Lettre au citoyen La Harpe.*

V. *Lettre à M. J. Chénier.* 1807, in-8.

Elle fut publiée à l'occasion des critiques que Dussault avait faites dans le *Journal des Débats*, du Cours de littérature de Chénier, à l'Athénée. Chénier y répondit dans un de ses opuscules.

VI. *Annales Littéraires, ou Choix chronologique des principaux articles de littérature insérés par M. Dussault, dans le Journal des Débats, depuis 1800 jusqu'en 1817 inclusivement; recueillis et publiés par l'auteur des Mémoires historiques sur Louis XVII (M. Ec-*

hard). Paris, Maradan, 1818; 4 vol. in-8 — *T. V. publié par M. Massabiau.* Paris, Grimbert, 1824; in-8, un vol.

M. Dussault a été l'éditeur des ouvrages suivans, ou du moins il a coopéré à leur publication :

1° *Oraisons funèbres de Bossuet, Fléchier, Mascaron, de la Rue, Bourdaloue, Massillon, etc.* Paris, Janet, 1820, 21, 22; 3 vol. in-8, fig.

Cette collection, dont M. Dussault n'a publié que 3 volumes, contient de lui, un *Discours sur l'Oraison funèbre*, et des *Notices biographiques* sur les orateurs sacrés dont elle reproduit les chefs-d'œuvre.

2° *Quintus Fabius Quintilianus, de Institutione oratoriâ, ad codices parisinos recensitus, cum integris commentariis G. L. Spalding, quibus novas lectiones et notas adjecit J. J. Dussault.* Paris, Nicolle, 1821, 22, 25; in-8, 4 vol.

Cette édition fait partie de la collection des *Classiques latins*, publiée par M. E. Lemaire. La préface, fort bien écrite en latin, est de M. Dussault. Celui-ci a joint au travail de Spalding les notes de Turnèbe et de Rollin, avec les variantes de quinze manuscrits, collationnés par M. Vicairé, qui fut dans son temps, recteur de l'Université de Paris.

3° *Notice sur la vie et les ouvrages d'Augustin de Barruel.* Paris, Clo, 1825; in-12, de cinq sixièmes de feuille. — opuscule tiré à part, et qui se trouve en tête de la sixième édition des *Helviennes* publiée la même année, chez Méquignon fils aîné, en 4 vol. in-12. Nous avons déjà et précédem-

ment, consacré une notice à l'abbé Barruel, dans l'*Annuaire Nécrologique* de 1820, page 6.

4° *Mémoires de M^{elle} Dumesnil, en réponse aux Mémoires d'Hippolyte Clairon; revus, corrigés et augmentés d'une Notice sur cette comédienne, par M. Dussault.* Paris, Ponthieu, 1823, in-8. — fait partie d'une série de mémoires intitulée: *Collection de Mémoires sur l'Art dramatique.*

5° Enfin, M. Dussault a donné des articles dans la *Biographie Universelle.*

DUVAUCEL (ALFRED), voyageur-naturaliste. Après avoir servi dans l'armée française, et s'être distingué au siège d'Anvers, où il fut nommé officier d'ordonnance, il reprit, lors du rétablissement de la paix, ses études d'histoire naturelle, dans lesquelles il eut l'avantage d'être dirigé par le célèbre Cuvier, son beau-père. Quelque temps après, il fut envoyé dans l'Inde par le gouvernement français, comme naturaliste du Roi, et arriva à Calcutta en 1818. Il s'y joignit à M. Diard, afin d'étudier l'histoire naturelle de l'Inde, et rassembler des animaux pour le Muséum de Paris. Ils travaillèrent ainsi dans les environs de Calcutta jusqu'à la fin de 1818, et dans ce court espace de temps, ils envoyèrent parmi beaucoup d'autres objets, un squelette du dauphin du Gange, le crâne de la vache à courte queue, une description du tapir, deux faisans à cornes, et un bouc de Cachemire, le premier qu'on ait possédé en France, où il existe encore. Les deux naturalistes quittèrent le Bengale avec sir Stam-

fort Raffles, pour se rendre à Sumatra, où ils rassemblèrent une collection considérable, jusqu'à la fin de 1819. Parmi un grand nombre d'objets curieux qu'ils avaient recueillis, se trouvait un dugong, celui de tous les animaux qui se rapproche le plus de la fabuleuse syrène. Une description de cet animal, faite par les naturalistes français, a été insérée par sir Everard Home, dans la deuxième partie des *Transactions philosophiques* de 1820. En 1819, MM. Diard et Duvaucel quittèrent Bencoolen; le premier continua ses travaux du côté de l'Est, et est au moment de revenir de la Cochinchine; M. Duvaucel retourna au Bengale, et l'on reçut à Paris, pendant les années 1820 et 1821, quatre collections considérables qu'il y envoya, et qui furent déposées dans les galeries du Muséum. En 1821, M. Duvaucel partit pour explorer les forêts du Sylhet: il pénétra au delà des frontières, traversa une partie du Cossya, et fut le premier Européen qui visita la caverne de Bhunava. Le climat malsain du Sylhet lui donna une fièvre des bois qui le força de revenir à Calcutta, ramenant une grande quantité d'animaux, tous d'un grand intérêt, soit local, soit général. Son premier désir fut ensuite de visiter le Napaul; mais les événemens politiques firent échouer son projet, et il ne put explorer que les contrées situées au pied des montagnes. Il passa la plus grande partie des années 1822 et 1823 à Bénarès et à Katmendos, où il réunit les collections les plus précieuses; mais des fatigues et des dangers inouïs,

joints à la fièvre qui ne le quittait plus, rendirent de nouveaux efforts impossibles, et M. Duvaucel revint à Calcutta. La collection qu'il rapporta consistait principalement en oiseaux; les quadrupèdes avaient composé un premier convoi; il s'y trouvait aussi une quantité considérable d'alligators, de lézards, de serpens et d'insectes. Le nombre des objets se montait à plusieurs centaines. Il languit pendant quelques mois après son retour, sans éprouver de soulagement; et on le décida, comme dernière ressource, à essayer l'air de la mer. Il quitta donc Calcutta vers la fin des dernières pluies, et n'arriva à Madras que pour y rendre le dernier soupir; il mourut dans la maison de Herbert-Compton, écuyer, avocat-général, vers la fin d'août 1824, âgé seulement de trente-un ans. M. Duvaucel n'était pas simplement un collecteur, c'était un observateur spirituel des mœurs

animales; il décrivait avec beaucoup de talent tous les objets de ses recherches immédiates, et ceux même qui n'avaient avec elles que des rapports éloignés. Sa description de la caverne de Cossya et les extraits de ses lettres insérés dans la *Revue encyclopédique* (1), sont des preuves suffisantes de son mérite en ce genre; et ses communications à la Société Asiatique témoignent de ses grandes connaissances et de son ardeur pour l'histoire naturelle. Son dernier mémoire, inséré dans le volume qui va paraître des *Recherches Asiatiques*, peut donner une idée de sa facilité à apprendre les langues étrangères. Quand il arriva dans l'Inde, il ignorait complètement l'anglais, et cependant le mémoire dont nous parlons, sur l'Hippélaphe d'Aristote, est écrit dans cette langue, et a été rédigé par lui-même (Extrait du *Journal Asiatique*, mai 1825). (2)

E.

EYMAR (CLAUDE), naquit à Marseille, en 1748. Fils d'un négociant de cette ville, il ne s'appliquait qu'avec dégoût aux affaires du commerce, lorsque la lecture de l'*Emile* de J. J. Rousseau lui inspira des idées sérieuses et philosophiques qui firent naître en lui l'amour du travail. Depuis lors, il voua une espèce de culte au philosophe de Genève. En 1774, il entreprit le voyage de Marseille à Paris, exprès pour faire sa connaissance. On

sait qu'il n'était pas facile de voir Rousseau. M. Eymar s'introduisit chez lui, sous le prétexte de lui apporter de la musique à copier. Ce moyen lui réussit très-bien; et quatre ou cinq fois, il revint

(1) Voyez t. x, p. 473; et t. XXI, p. 257.

(2) On a publié à part, extrait du même *Journal Asiatique*: *Notice sur le voyage de M. A. Duvaucel, dans l'Inde*. Paris, Dondey-Dupré, 1824; in-8°, d'une feuille et demie.

chez le philosophe de Genève, lui paya son travail, et en fut assez bien accueilli. Cette liaison naissante fut brusquement interrompue par les affaires, qui rappelèrent M. Eymar à Marseille; et depuis, il ne conserva plus aucune relation avec Rousseau; mais son enthousiasme pour lui ne fut point refroidi : il ne cessa de s'occuper de ses ouvrages. Plus tard, il mit par écrit jusqu'aux détails les plus minutieux de ses relations avec Jean-Jacques. Cet opuscule intéressant, intitulé : *Mes Visites à J. J. Rousseau*, a été publié pour la première fois, par M. Musset-Pathay, dans le T. II des *OEuvres Inédites de J. J. Rousseau* (Paris, P. Dupont, 1825, in-8). Ce vol. contient en outre, les opuscules suivans de M. Eymar. — *Examen de la lettre de J. J. à d'Alembert*. — *Examen du jugement de M. Servan sur les ouvrages de J. J. Rousseau*. — *Réponse aux critiques (concernant Rousseau) de MM. Sennebler Trembley et Prévost*. — *Question de droit politique: Rousseau pouvait-il renoncer à sa patrie?* — *Examen de la Nouvelle Héloïse*. — *Coups d'œil sur l'Emile*. — *Analyse du Contrat Social*. Les divers écrits de M. Eymar remplissent 404 pages du volume.

M. Beuchot indique encore (*Bibliographie de la France*, vol. de 1825, p. 448), d'après les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* (cahiers de 1807, 1809 et 1810), dont Eymar était membre, l'écrit suivant du même auteur, probablement inédit : *Appel à la postérité, ou Examen du discours de J. J. Rousseau sur l'inégalité des conditions; et du discours de J. J. Rousseau sur les sciences*. — M. Musset, dans l'*Avertissement* du tom. II. des *OEuvres inédites de J. J. Rousseau*, nous fait connaître les sujets de six autres écrits d'Eymar, savoir : *Sur la Nature et l'essence de la loi*; — *sur le Droit de punir et la peine de mort*; — *sur la Mendicité*; — *des Causes favorables à la population*; — *de la Liberté de la presse*. — Enfin, le sixième, qui seul a été publié, est intitulé : *De l'Influence de la sévérité des peines sur les crimes, discours qui a remporté le prix de l'Académie de Marseille. 1787*, in-8. — Plusieurs bibliographes, Ersch, Desessarts, le *Dictionnaire historique universel* de 1810, etc., attribuent mal à propos ce dernier écrit à Ange Marie d'Eymar, mort préfet du Léman, en 1805 : il est bien de Claude Eymar. Celui-ci mourut à Bellegarde, près Nîmes, en 1822.

F.

FIGON (Louis), prêtre; né aux Pennes, près Marseille, le 9 février 1745, avait fait sa théologie aux missions de France. Quand il eut été ordonné, il

exerça le ministère sacré durant quelques années, en diverses paroisses, et entra ensuite dans la congrégation de la mission, dite de saint Lazare. Il professa la

théologie à Arles et puis à Marseille. Ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il émigra à Nice, où il s'adonna à la chaire. Revenu en France sous le Directoire, il fut le premier à Marseille, qui osa célébrer en public l'office divin, et il desservit l'église des Missions jusqu'au concordat de 1802. A cette époque, M. de Cicé, nouvel archevêque d'Aix, lui donna la cure d'Aubagne. Lorsque la congrégation de saint Lazare eut été rétablie, en 1816, Fignon obtint de son supérieur, de rester dans sa cure, sans cesser d'appartenir à la congrégation. Il est mort le 9 juillet 1824. C'était un ecclésiastique rempli de piété et qui ne manquait pas de lumière. On n'a de lui qu'un opuscule intitulé : *L'Encyclique de Benoît XIV, Vix pervenit, expliquée par les tribunaux de Rome ; par un curé, ancien professeur de théologie*. Marseille, Camoin ; et Paris, Adr. Leclère, 1822 ; in-8, de deux feuilles et demie. C'est un extrait des cahiers de théologie de l'auteur ; il y démontre que l'Encyclique n'est pas contraire au prêt à intérêt.

FULVY(**PHILIBERT-LOUIS-ORRY**, marquis de), fils de Jean-Henri-Louis Orry, conseiller d'état, intendant des finances, frère du ministre d'état du même nom, à qui Gresset adressa une jolie épître. Le père de notre auteur établit à ses frais, à Vincennes, la belle manufacture de porcelaine, qui, à sa mort, fut transférée à Sèvres, pour le compte du Roi, et mise sous la surveillance de M. Bertin. Elle est connue aujourd'hui de

toute l'Europe, par la perfection de ses ouvrages et l'excellence des peintures qui les embellissent. — Le marquis de Fulvy naquit le 4 février 1756, peut-être à Versailles, ou peut-être dans la terre dont il portait le nom (1), et qu'il décrivit ainsi, dans sa quarante-septième fable :

On rencontre, allant de *Tonnerre*
 Au territoire bourguignon,
 Un paysage gai, petit coin de la terre,
 Aussi délicieux que les bords du Lignon :
 Voisine d'un bosquet, solitude charmante,
 Abri du rossignol, de mes courses le but,
 Dans des roches de marbre brut,
 Y jaillit avec force une source abondante.

 Là coulé, en serpentant, le paisible *Armançon*,
 Qui va bordant *Fulvy* de l'une de ses rives,
 Et l'enrichit de son poisson ;
 Qu'un joli château neuf, à mi-côte domine,
 Ayant le village à ses pieds,
 Et pour vue un bassin que remplit, que termine
 Un ensemble enchanteur de tableaux variés.

La fable intitulée : *le Pêcheur et le Brochet*, contient ces détails :

Un jour, dans les filets que les pêcheurs jetèrent,
 Pour moi, seigneur de ce château,
 Vingt brochets d'un coup se trouvèrent,
 Dix-neuf étaient petits : on les remit à l'eau.
 Un seul aux pêcheurs parut beau,
 Et ce fut le seul qu'ils gardèrent.

Le pêcheur lui reproche d'avoir dévoré à lui seul plus que tous les autres, le fretin de la rivière. Le brochet l'avoue et il ajoute :

Mais du sort des humains que le nôtre diffère !
 J'éprouve un châtement que les petits ont fui ;
 Et le plus gros voleur est parmi vous celui
 Qui se tire le mieux d'affaire.

Cette fable est dédiée, par un envoi, à M. de Lamoignon, garde des sceaux de France, ancien camarade de collège, et ami de M. de Fulvy, qui dit, entre autres choses, que le chancelier écrira sur le palais :

Aux grands voleurs point de relâche.

(1) Suivant un journal, Fulvy naquit à l'île de France (île Maurice).

Cela devrait bien être toujours ainsi; mais *l'on sait*, par mille exemples passés, présents et futurs, que la méthode contraire la prévalu. — Dans la vingt-deuxième fable, où *Pandore* est mise en scène avec un *colporteur*, elle répond à un reproche de son interlocuteur, ce trait si moral :

Monstre, reprit Pandore, aux malheureux mortels
Tu nuis bien plus que moi, tu fais plus de victimes;
Si je portai les maux, toi tu portes les crimes,
Et ce sont là les maux réels.

On peut juger par ces passages, du style et du talent de M. de Fulvy. Le *Miroir*, du 15 mai 1825, contient un article spirituel et caustique sur ce poète, dont on a attribué, je ne sais pourquoi, les poésies à Louis XVIII. Ce prince avait assez d'esprit naturel, assez de richesse de son propre fonds, sans qu'il fût besoin d'aller dépouiller autrui pour en grossir son bagage. Est-il d'ailleurs nécessaire qu'un roi fasse des vers? Louis XVIII en a fait, mais peu; tandis que le marquis de Fulvy en a fait beaucoup. — « On croit que ce marquis est un être de raison (dit le *Miroir*), un marquis imaginaire, comme le marquis de Carabas; on a tort. Le marquis de Fulvy a bien réellement existé; il était neveu de M. Orry, non pas le comte, dont les protesses ont fourni matière à une romance et à un vaudeville; mais Orry, qui fut contrôleur général sous Louis-le-Bien-Aimé: Fournisseur des plus exacts du *Mercury*, de l'*Almanach des Muses*, et de l'*Almanach* (1) de l'illustre M. d'Aquin

de Château-Lyon, ce marquis florissait peu de temps après la *Muse limonadière*, entre le marquis de Villette et le chevalier de Meudemaupas; c'était l'inévitable de l'époque, versifiant partout et sur tout. Il a même rédigé pour les Etats généraux, des cahiers ou des avis en couplets, sur l'air du *haut en bas*. » — Le *petit Almanach des Grands Hommes* parle en ces termes (p. 90), du marquis de Fulvy: — « Un des poètes les plus laborieux de la nation; on trouve, « s'il est permis de le dire, « que ses charades sont un peu « trop épiques: on désirerait qu'il « les maintint à la hauteur de ses « autres poésies. » — Et l'on révoque en doute une existence si authentiquement constatée! l'existence d'un homme qui a brillé comme poète et comme marquis! C'est aux jeunes gens à réparer ce tort autant qu'ils le pourront. » — Fort bien, ce ton est très-plaisant et très-piquant dans un journal; mais le piquant et le plaisant ne sont pas toujours le style de la vérité. Si Rivarol a donné place dans son Dictionnaire au marquis de Fulvy, il s'y trouve avec Derville, et Florian, qu'il suffit de nommer pour prouver que la justice n'accompagne pas toujours le sel de ses mordantes censures, qui peuvent faire sourire les lecteurs, mais qui ne doivent être d'aucune autorité pour les critiques. Aussi, a-t-on parlé de lui sur un autre ton, dans le *Journal des Débats* du 15 juin 1825. C'est un correspondant de Londres qui s'exprime de cette manière: « Modeste, plein de douceur et d'amabilité, il représentait dans toute sa perfection, l'ancien caractère des chevaliers

(1) Connu sous le titre d'*Etrennes d'Apollon*.

français. Homme d'esprit, sans nulle prétention, il était, jusque dans l'extrême vieillesse, de la plus agréable société. Il avait cultivé les muses avec succès, longtemps avant notre révolution : elles lui servirent dans l'exil, à charmer les chagrins que lui faisaient éprouver les malheurs de sa patrie, et jamais paroles n'ont été plus sincères, ni plus dignes d'un vrai Français, que celles qui terminent son testament : « Je » meurs fidèle à la religion et à la » monarchie établie sur la légitimité. » — Poète chaste, poète de la vertu, il a craint, par une délicatesse qui lui était naturelle, de s'être oublié une seule fois dans ses nombreuses poésies ; et il a fait cette recommandation qui l'honore. « Si l'on donne au public quelques ouvrages de moi, » je veux que ce soit après l'examen le plus scrupuleux des » pièces que l'on imprimera. Repentant des mauvais exemples » que j'ai pu donner pendant ma » vie, je suis loin de vouloir y » ajouter de mauvaises leçons » après ma mort. » — Sa maison, simple comme celle d'un émigré, paraissait un sanctuaire où l'on n'entrait qu'avec respect. Il avait choisi, dans un âge avancé, une épouse vertueuse, digne de lui, et qui, d'un caractère merveilleusement assorti au sien, a fait la consolation et tous les agrémens de ses dernières années. Une femme forte, donnée par le ciel à l'homme de bien, s'occupant sans cesse d'adoucir les peines du vénérable vieillard ; et ce vieillard occupé paisiblement à chercher encore, sous les glaces de l'âge, les fleurs de la poésie ; tout offrait,

chez ce vétéran de l'émigration, l'image de la paix et du bonheur. Ses amis aimaient à jouir de ce spectacle des mœurs antiques. Quoiqu'il communiquât peu ses poésies, dont il ne fit jamais vanité, on connaît cependant de lui quelques pièces pleines de grâces et de délicatesse, surtout des fables imitées des plus célèbres fabulistes anglais. On pourrait, de ce qui se trouve de meilleur dans ses ouvrages, former un volume qui serait certainement reçu favorablement du public. M. le marquis de Fulvy emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu, et il suffisait de le connaître pour s'attacher irrévocablement à lui. — Il paraît que le correspondant de Londres (où le marquis de Fulvy décéda le 18 janvier 1825) ne connaissait pas un recueil in-12, qui parut à Madrid, en 1798, contenant cent trente-trois fables, de l'imprimerie de Sanche. Il est de deux cent soixante-deux pages, dit M. Adry. *Nota.* Je ne sais si elles sont en français. — Ce doute du savant bibliographe est-il une épigramme ? Car peut-il avoir ignoré que le marquis de Fulvy avait au moins une trentaine de fables, imprimées depuis longtemps dans tous les journaux, antérieurement à 1789 ? Quoi qu'il en soit, le seul exemplaire peut-être qui existe en France, se trouve à la Bibliothèque du roi (coté Y. 6611. t. V. a.) ; il n'a que 260 pages.

On a publié :

1° *Relation d'un voyage de Paris à Bruxelles, en 1791, suivie de poésies diverses.* in-18, Paris, 1825, Urbain Canel.

Le voyage est de Louis XVIII ;

les poésies sont : la première, *sur un éventail*, de Lemièrre ; toutes celles qui suivent appartiennent au marquis de Fulvy, sauf les deux dernières (la *Boutade improvisée pour la fête de Madame*, et les *Mouchoirs blancs, anecdote historique*), qui sont du feu roi. Mais on a oublié d'y joindre d'autres morceaux qui appartiennent réellement à ce prince et entre autres un distique sur les couches de S. A. R. Madame la duchesse de Berri. Comment a-t-on pu imaginer que Louis XVIII, alors MONSIEUR, avait pu prendre le ton, le rôle, le style de son prétendu pseudonyme ? qu'il s'était amusé à se dire, dans plusieurs pièces en vers, neveu du ministre Orry, et qu'il avait cru devoir parler sans cesse

de cet Orry ? Cela était-il naturel, et dans l'ordre des convenances ? Il ne fallait donc pas que l'éditeur de ce recueil admît si légèrement une propriété qui, à la simple réflexion, devait lui paraître incertaine.

2° *Louis XVIII : sa vie, ses derniers momens et sa mort ; suivis du détail de ses funérailles, d'un recueil d'anecdotes sur ce prince*, etc. Par E. de St. H. — Paris, Peytieux, 1825 ; in-12, deux éditions.

On a répété exactement dans ce volume les mêmes pièces qui se trouvent dans le précédent ; ainsi il faut lui appliquer les mêmes remarques. (Extrait des *Souvenirs et Mélanges de M. L. de Rochefort*. Paris, Bossange frères, 1825. T I, pag. 199.)

G.

GAUTIER (du Var) (ISIDORE-MARIE-BRIGNOLLES), né à Brignolles, en Provence, fut député du département du Var au Conseil des Cinq-cents ; après le 18 fructidor. Il ne parut point à la tribune, mais il publia dans le *Moniteur* des 2 prairial et 12 messidor an VI (1798), deux lettres, où il accuse ceux qu'il appelle les contre-révolutionnaires du Midi ; de recommencer à piller et assassiner. Depuis la Restauration ; M. Gautier changea de bannière ; et devint écrivain ministériel ; c'est-à-dire qu'il défendit d'abord M. Decazes contre la majorité de la chambre de 1815, puis contre le côté droit et le côté gauche ;

puis il écrivit pour le second ministère de M. de Richelieu, puis enfin, pour celui de M. de Villèle. On suit dans ses *Annales des sessions du Corps Législatif*, publiées de 1814 à 1822, les révolutions de sa politique. C'était d'ailleurs un écrivain médiocre. Gautier (du Var) est mort à Paris, le 20 décembre 1824, âgé de cinquante-neuf ans.

Liste des ouvrages de I.-M.-B. Gautier (du Var).

I. *Réfutation de l'Exposé de la conduite politique de M. Carnot*. 1815, in-8.

II. (Avec M. d'Auréville.)

Annales historiques des sessions du Corps Législatif, années 1814 et 1815, et Parallèle des opinions des auteurs avec celles de M. Fiévée, auteur de l'Histoire de la session de 1815. Paris, 1816; 2 vol. in-8. — *Session de 1816; 1817, in-8. — Session de 1817; 1818, 2 vol. in-8. — Seconde édition; 1818, in-8. — Session de 1818; 1821, in-8. — Session de 1819; 1822, in-8. — Session de 1820; 1822, in-8. — Session de 1821; 1825, in-8. — Session de 1822; 1825, in-8.* La collection des *Annales* forme ainsi dix volumes in-8.

III. (Avec le même.) *La Vérité sur les sessions, années 1815 et 1816, et Aperçu sur les élections de 1817.* Paris, 1817, in-8. — *Seconde édition; 1818, in-8.*

IV. (Avec le même.) *Réflexions sur le dernier ouvrage de M. le vicomte de Châteaubriand, intitulé: Du Système suivi par le ministère.* 1818, in-8.

V. (Avec le même.) *La Vérité aux électeurs de 1818, précédée d'une Lettre à Benjamin Constant.* 1818, in-8.

VI. (Avec le même.) *La Vérité aux électeurs de 1820. Réflexions sur la nouvelle loi des élections et sur les avantages de la dissolution de la chambre.* 1820, in-8.

VII. *Attention! électeurs de la seconde série, sur les choix que vous êtes appelés à faire.* 1822, in-8.

VIII. *Conduite de Bonaparte relativement aux assassinats de Mgr. le duc d'Enghien et du marquis de Frotté.* 1825, in-8.

IX. *Des Indépendans, des Libéraux et des Constitutionnels, ouvrage adressé aux électeurs français.* Paris, Ponthieu, 1825; in-8, de cinq feuilles.

Quelques autres opuscules de Gautier (du Var) sont anonymes.

GERAUT (MATHIEU), docteur-régent et professeur de l'ancienne faculté de médecine de Paris, ci-devant médecin breveté de la marine, est mort subitement, le 12 avril 1824, âgé de 76 ans. Nous connaissons de lui :

I. *Essai sur la suppression des fosses d'aisance*, etc. Amsterdam et Paris, 1786, in-12.

II. *Projet de décret à rendre sur l'organisation civile des médecins et des autres officiers de santé, présenté à l'Assemblée nationale.* 1791, in-8.

GÉRICAUT (JEAN - LOUIS - THÉODORE-ANDRÉ), peintre, naquit vers le commencement de la Révolution. Entré à l'école de M. Guérin, il y fit en fort peu de temps, des progrès remarquables. Son maître, qui découvrait en lui les symptômes d'une imagination ardente, ne chercha pas à l'arrêter dans son essor; il permit à ce talent fougueux de suivre le cours de ses inspirations, quelquefois audacieuses, mais toujours pleines de chaleur et de vie. Son début au salon fit beaucoup de sensation. Les artistes et les amateurs remarquèrent dans son *Chasseur à cheval*, quelques incorrections, et un faire trop heurté; mais en même temps, une fermeté de dessin et une hardiesse de touche dignes des plus grands éloges. Un *Cuirassier blessé*, exposé l'année suivante, obtint un pareil succès. Mais tout à coup, le *Naufrage de la Méduse* vint élever l'auteur

au niveau des grands maîtres. On se souvient que la frégate française *la Méduse*, expédiée au Sénégal, échoua sur un banc, le 2 juillet 1816, à une très-grande distance des côtes d'Afrique. Cent cinquante hommes entassés sur un radeau fait à la hâte, et munis de quelques provisions, se livrent à la merci des vents et des flots. Durant douze jours d'une navigation rendue encore plus effroyable par la faim, la fatigue et l'épuisement, que par l'imminence constante de la mort, cent trente-cinq d'entre eux succombèrent, et quinze qui restaient allaient périr aussi, lorsqu'ils découvrirent enfin un bâtiment qui les atteignit et les sauva. Tel est le sujet éminemment pathétique choisi par le peintre, et déroulé par lui sur une vaste toile (1), avec une grande vigueur d'imagination et une admirable fougue de pinceau. Des cadavres à moitié submergés, des morts et des mourans, des hommes livrés au désespoir, et d'autres que soutient un faible rayon d'espérance, une lumière grise et sauvage, un dessin plein de chaleur et de nerf; tels sont les traits les plus saillans de cette belle composition. Le succès du tableau, accru d'ailleurs par le stimulant de l'esprit de parti (2), devint tout-à-fait populaire. Pendant toute la durée de l'exposition, la foule resta

comme fixée en permanence, devant le *Radeau de la Méduse*; on en parlait dans les journaux, dans les ateliers, dans les salons. En vain quelques artistes et même quelques théoriciens, que tout ce qu'ils voient pour la première fois épouvante, crièrent à l'abomination, à la violation des usages. Les uns demandaient si c'était un tableau d'histoire, d'autres ne consentaient à y voir qu'une marine: encore ils auraient voulu agrandir la mer et rappetisser le radeau. Ces critiques divertirent beaucoup le public, et peut-être même l'auteur; tandis que le *Radeau de la Méduse*, grâce à la franchise du pinceau, à un coloris sombre et terrible, et à l'expressive harmonie du désespoir et de la mort, prit sa place au premier rang des productions de l'école romantique. A Londres, où Géricault fit un voyage pour y exposer aussi son tableau, le public plus avide de sensations fortes et de beautés originales, fut complètement unanime dans ses applaudissemens (1).

Une mort prématurée enleva Géricault, à peine âgé de 31 ans, le 26 janvier 1824, avant qu'il eût le loisir de multiplier les productions de son génie. Il avait entrepris deux grandes compositions, la *Traité des Nègres*, destinée à faire pendant au *Radeau de la Méduse*, et la *Peste de Bar-*

(1) Hauteur, quinze pieds; largeur, vingt-deux pieds.

(2) On imputa la perte de *la Méduse* à un défaut de pratique et de fermeté du capitaine, émigré et officier de l'ancienne marine française.

(1) Le *Radeau de la Méduse* est placé au musée du Louvre, dans le salon des maîtres français, décédés. Il a été payé 6000 fr. par l'administration de cet établissement. M. Landon a publié le trait de cette composition dans son *Salon de 1819* (t. 1, p. 65).

celonne. Les esquisses et études de ces deux sujets promettaient de très-beaux ouvrages. Quoiqu'il se sentit peu de goût pour traiter les sujets sacrés, peut-être parce qu'ils ont été à peu près épuisés par les anciens maîtres, pourtant, il avait voulu s'y essayer : une *Descente de croix*, qu'il était sur le point de terminer, rappelle la manière de l'école italienne. Géricault ne restera pas seulement comme peintre d'histoire ; il aura aussi un rang distingué, parmi les peintres de chevaux. Ce genre l'absorbait presque entièrement durant les deux dernières années de sa vie : là aussi il s'attachait à rendre la nature telle qu'elle est, et il y réussissait avec une supériorité de talent, qui a fait rechercher avidement ses chevaux, et leur a donné une grande valeur. On a vu au salon de 1824, deux tableaux de chevalet représentant une *Forge de village*, et un *Enfant donnant à manger à un cheval*, où la vigueur, la hardiesse de la touche, la naïveté, la franchise du dessin, la variété de l'expression et des attitudes, sont portées à un très-haut degré de perfection (1). Parmi les dessins et lithographies qu'on doit au crayon facile de Géricault, l'on cite, un *Épisode de la retraite de Moscou*, les *Batailles de Maïpu* et de *Chacabuco* en Espagne, où l'auteur figure lui-même, décoré de l'étoile de la Légion-d'honneur. Quelques aquarelles, avec trois ou quatre planches de la *Vie poli-*

tique et militaire de Napoléon ; par M. A. V. Arnault (1822-25, in-fol.), complètent à peu près ce qui nous reste de cet artiste.

Un émule du talent de Géricault, M. Schœffer, a fait de son dernier soupir le sujet d'un tableau de chevalet très-intéressant, qu'on a vu au salon de 1824. Cette composition a été lithographiée par Maurin, en 1825.

GIRODET-TRIOSON (ANNE-LOUIS), peintre, naquit à Montargis (Loiret), le 5 janvier 1767. Son père était directeur des domaines de M. le duc d'Orléans ; sa mère, née *Cornier*, était fille d'un banquier expéditionnaire en cour de Rome. Orphelin de bonne heure, avec un patrimoine plus que suffisant aux besoins de son âge, il recevait, sous la garde d'un tuteur, M. Trioson (1), médecin des armées, une éducation soignée, mais qui n'avait rien de spécial, et dans laquelle le dessin n'entraît que comme un art d'agrément. Cependant, à treize ans, pendant le cours de ses études, il fit le portrait de son père. Avant de s'adonner exclusivement à la peinture, il eut à combattre les intentions de ses parens, qui le destinaient à la carrière militaire ; mais enfin, son penchant l'emporta. Ses progrès, déjà avancés sous des maîtres particuliers qu'il lui était facile de surpasser, de-

(1) En 1812, M. le docteur Trioson, qui venait de perdre un fils unique, voulut, par une adoption, associer son nom à l'immortalité du nom de son pupille. C'est depuis cette époque que les ouvrages de celui-ci ont été signés : *Girodet-Trioson*.

(1) Plusieurs livraisons d'études de chevaux, par Géricault, ont été publiées chez Gibaut, marchand d'estampes, boulevard des Italiens.



Revid. sc.

Girodet.



vinrent rapides dans l'école de M. David, que les succès du jeune Drouais et le tableau des *Horaces* venaient de rendre à jamais célèbre et faisaient dès-lors rechercher par-dessus tous les autres. David a dit plus tard, en parlant de Girodet, que c'était son plus bel ouvrage. Lauréat au concours de 1789 (1) et pensionnaire de l'École de Rome, celui-ci dut, selon l'usage, envoyer à Paris une figure d'étude peinte : cette étude était le tableau d'*Endymion* (2), ouvrage où l'on admire la pureté du dessin et la noble simplicité de la composition, unies à une exquise suavité de pinceau. David, fier à juste titre d'un tel fruit de ses leçons, se plaisait à raconter l'étrange sensation que la première vue de ce chef-d'œuvre avait produite sur les professeurs de l'ancienne Académie, qui, la plupart, ne savaient trop que penser et que dire d'un ouvrage si différent de tout ce qu'ils étaient habitués à faire et à enseigner.

Le tableau d'*Hippocrate repoussant les présens des envoyés du roi de Perse*, est aussi daté de Rome, 1792. C'était un hommage de la reconnaissance de l'artiste envers son tuteur ; ce dernier l'a légué par son testament à l'École de Médecine de Paris, dont il décore

une des salles principales (1). La figure du médecin grec est pleine de noblesse : celle du jeune homme qui verse des larmes en perdant l'espoir d'amener près de son père celui qui seul peut le guérir, exprime la douleur la plus vraie et la plus touchante. Tous les personnages qui composent cette scène offrent la plus admirable variété d'expression. Girodet a introduit son portrait parmi eux, dans le groupe placé derrière Hippocrate.

À cette époque, les évènements qui avaient ébranlé la France jusque dans ses fondemens, commençaient à remuer le reste de l'Europe ; obligé de quitter Rome, Girodet se rend à Naples ; il parcourt en revenant diverses parties de l'Italie, arrive à Gênes et y tombe malade. M. Grès, son ancien camarade, alors officier d'état-major, depuis l'un de ses plus illustres émules, informé de cette nouvelle, accourt auprès de lui et lui prodigue les soins les plus pressés. Rentré en France, Girodet resta plusieurs années sans offrir aux regards du public d'autres ouvrages que des portraits, dans lesquels il faisait briller toute la puissance de son talent (2) ; mais il travaillait en silence, et c'est de cette même époque que date une partie des

(1) Le sujet était *Joseph se faisant connaître à ses frères* : on y remarquait déjà un talent supérieur dans l'heureux agencement des groupes, dans la noblesse des airs de tête, et dans le style des draperies.

(2) Ce tableau a été gravé par M. Châtillon. M. Aubry-Lecomte a lithographié les têtes des deux figures. L'original est placé aujourd'hui dans la sec-

tion des peintres français de la galerie du Louvre, ainsi que l'*Atala*, la *Révolte du Caire* et la *Scène du Déluge*, dont nous parlerons plus tard.

(1) Le tableau d'*Hippocrate* a été gravé par Raphaël-Urbain Massard.

(2) On cite parmi ses portraits de cette époque, celui d'un noir, député à la Convention.

compositions admirables dont nous avons à parler. Ce fut au salon de 1799 qu'il se vengea d'une insulte faite à son talent, par un tableau satirique qui fit beaucoup de bruit et de scandale. Il avait fait le portrait d'une actrice nommée M^{lle} Lange. Celle-ci ne voulut point le recevoir, sous prétexte qu'il manquait de ressemblance. Girodet irrité, peignit la comédienne en Danaë; mais au lieu d'une pluie d'or, c'était une pluie de pièces de 5 francs et même de monnaie de cuivre, qui parsemait le boudoir de la nouvelle Danaë; un dindon était représenté, faisant la roue dans un coin du tableau. L'ouvrage ne passa guère que vingt-quatre heures au salon : ce fut plus qu'il n'en fallait pour faire beaucoup de bruit. La malignité publique trouva le portrait fort ressemblant. Les journaux s'emparèrent de l'anecdote, et un poëte (M. Deguerle) la mit en vers dans un conte allégorique intitulé : *Stratonice et son peintre, conte qui n'en est pas un* (brumaire an VIII, in-8).

« Vers la fin du dernier siècle, dit M. P.-A. Coupin (1), une circonstance particulière fournit à Girodet l'occasion de montrer toute la richesse de son imagina-

tion. L'homme célèbre qui présidait alors aux destinées de la France, aimait passionnément les poésies d'Ossian. Deux élèves de David, deux émules, deux rivaux de gloire, furent chargés d'exécuter chacun un tableau dont le sujet serait choisi dans les chants du barde écossais. Gérard et Girodet déployèrent tous deux un grand talent. La composition de Gérard, empreinte de cette sorte de mélancolie sauvage qui caractérise le poëme où il avait puisé son sujet, se faisait distinguer autant par la sagesse et l'habileté de la disposition que par le charme de l'effet. Girodet y vit une occasion de rapprocher et d'illustrer à la fois le courage des anciens Scandinaves et celui des guerriers français, et il le fit avec une verve et une fécondité extraordinaires. Qui n'a gardé le souvenir de ces belles têtes de bardes, de ces jeunes filles pleines de grâces et de pudeur, de cet accent mâle qui anime les figures des héros français (1) ! »

Le tableau connu sous le nom d'*Une Scène du Déluge*, fut terminé en 1806. « Ici l'artiste semblait s'être inspiré du génie sombre du Dante et avoir voulu développer les parties les plus

(1) *Notice nécrologique sur Girodet*. Paris, 1825; in-8, de quinze pages; avec un portrait de l'artiste, lithographié par Vigueron, d'après un dessin autographe du peintre, orné du fac-simile de la signature de Girodet. Cette notice est extraite de la *Revue Encyclopédique*, t. XXV, p. 336. Nous avons adopté plusieurs fois les opinions du critique judicieux à qui elle est due, et souvent jusqu'à ses pro-

pres expressions. Nous ne pouvions suivre un meilleur guide que celui que Girodet honora de son amitié, et qui est chargé, par les disciples de ce grand maître, de la rédaction du texte qui accompagne la publication de ses dessins.

(1) Les têtes de ce tableau ont été lithographiées par M. Aubry-Lecomte, et forment une suite qui a paru en deux cahiers.

importantes et les plus élevées de son art. Une famille, poursuivie par les élémens en furie, est sur le point d'échapper aux ondes qui la menacent : les malheureux gravissent des rochers ; ils vont être hors de danger. L'âme de cette action, celui qui est tout à la fois fils, époux et père des êtres qui l'entourent et qu'il entraîne, a saisi une branche à laquelle il s'attache pour faire un dernier effort. La branche rompt et les infortunés retombent dans le gouffre. Quel drame ! Le public, sous les yeux duquel cette production fut mise au salon de 1806, n'était peut-être pas en état de sentir tout ce qu'elle contenait de savant et d'élevé ; mais il fut vivement ému par le caractère de la scène. Les connaisseurs applaudirent avec enthousiasme à la vue de ce tableau, où le peintre avait réuni, comme pour surmonter toutes les difficultés de son art et montrer l'étendue de sa science, un vieillard, un homme dans la force de l'âge, une femme jeune et belle et des enfans ; et dès-lors Girodet fut dans leur opinion, au premier rang de l'Ecole française.

» Nous voici arrivés à une époque célèbre, où la place que Girodet devait occuper dans l'école lui fut assignée par ses pairs. Deux décrets, des 24 fructidor an X et 28 novembre 1809, avaient institué des prix décennaux. Les chefs-d'œuvre des lettres, des arts et des sciences devaient recevoir, avec une solennité extraordinaire, des couronnes et des récompenses. Les beaux temps de l'ancienne Grèce allaient se renouveler : ce fut une déception.

Les rivaux furent mis en présence ; les juges du combat prononcèrent ; mais il n'y eut ni récompenses ni couronnes. Dans cette lutte, le maître et l'élève entrèrent en lice. *Une Scène du Déluge* l'emporta sur *les Sabines*, et le grand prix de peinture historique fut décerné à Girodet, par le jury et par la classe des beaux-arts de l'Institut. (1) »

Voici maintenant en quels termes se résume le rapport présenté à l'Empereur dans cette mémorable occasion « Cette » scène si touchante et si terrible » du déluge, en offrant à nos regards ce que la crainte et le danger extrême ont de plus effrayant, » ne présente que des mouvemens » nobles et ce que la belle nature » nue offre de plus pur. La réunion » des différens âges et des sexes » différens, ajoutée encore à la » beauté du tableau par d'heureuses oppositions rendues avec » autant de grâce que de force, et » qui décèlent dans l'artiste, une » connaissance approfondie de la » nature et de ce qui constitue le » beau. Le pinceau de M. Girodet, » toujours précieux, est dans ce » tableau aussi vigoureux que brillant. La couleur et l'effet y sont » également portés à un très-haut » degré. Enfin, on peut regarder » cet ouvrage comme un des plus » beaux de notre école, sous les » rapports de l'expression, de la » science du dessin et sous celui de » l'exécution. » — Des ennemis

(1) Coupin ; *Notice nécrologique sur Girodet*, p. 7. David dit, en voyant le tableau du *Déluge*, qu'on viendrait un jour l'étudier, comme on étudie les tableaux de Michel-Ange.

de cet immortel triomphe ont depuis voulu insinuer qu'il avait été décerné par la passion; mais il faut remarquer qu'à l'époque où le concours décennal fut jugé, d'abord par une commission de l'Institut et ensuite par l'Institut lui-même, l'auteur des *Sabines* n'était nullement en butte à l'animadversion de ce corps; tandis qu'au contraire son rival y jouissait de si peu de faveur, qu'on ne l'avait pas encore appelé à en faire partie, bien que l'occasion se fût plusieurs fois présentée. Après un si brillant succès, le tableau du Déluge est resté dix ans dans l'atelier de l'artiste. Il a été acheté en 1819, par le ministre de la maison du Roi, avec l'*Endymion* et l'*Atala*.

Les Funérailles d'Atala mirent le comble à la réputation de Girodet : « Ici tout le monde fut d'accord, dit M. Coupin, et la critique fut réduite au silence. Cet épisode touchant d'un poëme qui avait mis son auteur au premier rang de la littérature, était bien digne d'occuper l'imagination rêveuse, tendre et mélancolique de notre grand peintre. Il fut sublime, parce qu'il fut simple et touchant, savant sans recherche, noble sans affectation. Depuis ce moment la gloire du peintre et celle du poëte sont devenues inséparables : en lisant le poëme, on a le tableau sous les yeux; comme, en voyant le tableau, le poëte et toute la richesse de son imagination se représentent à l'esprit (1). »

Napoléon recevant les clefs de la

ville de Vienne, tableau commandé par le gouvernement, concourut aussi pour le prix décennal et fut exposé au salon de 1808; il obtint une mention honorable dans la classe des sujets empruntés à l'histoire de France. Cette toile, d'une exécution très-savante, porte le cachet du beau talent de l'auteur. « Ce fut aussi un tableau commandé que la *Révolution du Caire*. Dans la *Reddition de Vienne*, on retrouvait deux des caractères particuliers du talent de Girodet : la pureté du dessin et la force de l'exécution; mais la *Révolution du Caire* fut conçue et exécutée avec une chaleur, une verve, un élan inexprimables. Cette scène offrait des circonstances heureuses pour la peinture, des nus, de beaux caractères de têtes, des draperies riches d'effet, des oppositions fortes : le peintre ne laissa échapper aucune occasion de faire briller son talent. Quel bel épisode que celui de cet Arabe nu, qui soutient sur l'un de ses bras le fils du pacha expirant, tandis que de l'autre il lève son cimenterre pour se défendre contre les Français qui l'attaquent ! Que ce fils du désert a de fierté dans les poses, dans l'expression, dans les mouvemens ! Comme la mort se répand rapidement sur la figure du jeune Osmanli qu'il soutient ! quelle douceur et quelle finesse dans ses traits déjà décolorés ! et tout près de là, avec quelle énergie la frayeur et la rage sont peintes sur le visage de cet Africain, à moitié renversé, qui porte à sa main la tête d'un Fran-

(1) Ce tableau a été gravé successivement par MM. Roger et Raphaël-Urbain Massard. Les têtes ont été plu-

sieurs fois gravées comme études, de grandeur naturelle, à la manière noire.

çais, digne trophée de son courage barbare ! quelle beauté de caractère dans cette même tête ! Mais il faut aussi faire la part de la critique. On a trouvé que ce hussard qui s'élançait, le sabre à la main, occupait une trop grande place dans le tableau relativement à l'importance du personnage, et que son mouvement avait quelque chose d'exagéré, de désordonné. Ce reproche n'est peut-être pas sans fondement ; mais ce tableau n'étincelle pas moins de beautés de premier ordre, et puis, quel est l'ouvrage parfait au monde (1) ?

» Maintenant, il s'écoulera un long espace de temps avant que nous voyons paraître un nouvel ouvrage de Girodet, si ce n'est toutefois, cette belle *Tête de Vierge*, que l'on jugea digne et qui était digne en effet d'être attribuée à Raphaël : tant les moindres productions de cet artiste avaient un caractère élevé (2). Enfin peu de jours avant la clôture de l'exposition de 1819, parut le tableau représentant *Pygmalion et Galatée* (3). C'était un hommage à la sculpture, dont le peintre avait voulu montrer la puissance. Je crois même que cette idée lui avait été inspirée par son estime parti-

culière pour le caractère de Canova : rien n'était plus propre à manifester la pensée du peintre que cette fable, où l'amour réalise l'illusion du génie qui croit voir son propre ouvrage s'animer sous ses doigts. Lui-même semblait avoir donné une seconde fois la vie à Galatée... (1) »

Le tableau de *Pygmalion et Galatée* produisit une sensation extraordinaire ; il devint l'occasion d'un grand nombre d'écrits en vers et en prose. La critique ne l'épargna point, et ses traits n'étaient point cette fois sans fondement, malgré les beautés dont le nouveau chef-d'œuvre étincelle. Nous avons assez écouté la critique qui loue ; écoutons une fois celle qui blâme « Ce programme, dit M. Landon, tel que l'artiste paraît l'avoir conçu, pouvait fournir à la poésie une suite d'images gracieuses, dont quelques-unes auraient l'attrait de la nouveauté ; mais la disposition est un peu chargée d'idées accessoires, et, par cette raison, elle est moins favorable à la peinture. L'art n'a pas de moyens assez puissans pour rendre d'une manière satisfaisante ces rayons, cette explosion lumineuse, électrique, dont M. Girodet paraît avoir fait le principal ressort de sa composition, et qui, loin d'en augmenter l'intérêt, ne fait que l'affaiblir, en détournant de l'objet essentiel l'attention du spectateur... Au surplus, abstraction faite du sujet et du goût de la composition, le tableau mérite

(1) Plusieurs têtes de *la Révolte du Caire* ont été gravées, comme études, à la manière noire.

(2) Sa tête de Vierge a été exposée au Salon de 1812. M^{me} Jacquotot l'a reproduite sur porcelaine, et en a fait hommage à l'auteur, qui mettait beaucoup de prix à cet ouvrage.

(3) Hauteur, sept pieds neuf pouces ; largeur, six pieds quatre pouces. Ce tableau, qui a été gravé, fait partie de la galerie de M. le comte de Sommariva, pour qui il a été exécuté.

(1) Coupin ; *Notice nécrologique sur Girodet* ; pag. 8. et 10.

d'être considéré pour le dessin, le coloris et le goût, et l'on peut dire que sous ces différens rapports, il ne pouvait sortir rien de médiocre du pinceau qui a retracé les *Funérailles d'Atala*, une *Scène du Déluge* et le *Sommeil d'Endymion*. On sait d'ailleurs que le tableau de Galatée est resté sept ans sur le chevalet, et que l'artiste n'a épargné ni soins, ni études, ni corrections, pour le rendre digne de ceux qui l'ont précédé... Il est vrai que les morceaux le plus long-temps et le plus soigneusement médités, ont souvent moins de succès que ceux qui sont le fruit d'une subite inspiration et dont l'exécution a suivi de près le premier jet de la pensée. Le sujet dont il s'agit paraît venir à l'appui de cette observation. On peut croire, au peu de liaison de certaines parties, que l'ensemble n'aurait pas été conçu d'abord tel qu'il se présente aujourd'hui; que la figure de l'Amour n'y aurait été placée qu'après coup; que, dans l'origine, la statue de Galatée se modelait en clair sur un fond plus coloré ou plus vigoureux, tel qu'un rideau ou un morceau d'architecture, et non sur cette masse de fumée ou de lumière, on ne saurait trop dire lequel des deux, dont la teinte blanchâtre se confond avec les parties les plus éclairées des carnations et en ternit l'éclat.

On aurait désiré plus d'action, plus d'élan, dans la figure de Pygmalion. Le peintre aura cru pouvoir exprimer à la fois, dans l'attitude, dans le geste et sur les traits de l'amant de Galatée, les divers sentimens dont il le suppose agité. Mais, en voulant réu-

nir sous un seul aspect plusieurs nuances, dont quelques-unes se trouvent évidemment en opposition, il ne pouvait manquer de les affaiblir. Moins heureux que le poète, le peintre ne peut représenter qu'une action, un moment déterminé, et ne saurait offrir sur la physionomie du même personnage, qu'une seule sensation, une seule passion à la fois; c'est pour cette raison que les traits de l'amant de Galatée ont paru manquer de chaleur et d'énergie. La position de ses deux mains, également rapprochées de la tête, n'est pas heureuse: on ne conçoit ni le mouvement ni l'attachement du bras gauche, qui se trouve entièrement caché; et le droit, en se repliant, forme un angle aigu qui contraste symétriquement avec le bras gauche de Galatée: ces légers défauts devaient être évités dans une composition d'un si petit nombre de figures. La draperie, un peu trop collée sur le nu, n'offre que de petites masses, ou plutôt de petits détails, et semble plutôt avoir été arrangée pli à pli sur le mannequin, mis préalablement dans l'attitude convenue, que formée naturellement par le mouvement et l'action du personnage. La figure de l'Amour aurait plus de grâce si le bras droit n'était pas coupé dans son attachement avec l'épaule; on ne peut plus en suivre le mouvement ni les contours, et la main se trouve désagréablement isolée: au surplus, cette petite figure est dessinée avec finesse; mais son sourire, purement malicieux, ne paraît pas bien conforme à l'expression du sujet... Nous avons cru remarquer une légère faute

de perspective dans le haut de la statue de Galatée. Le point de vue étant plus bas que le cou, l'épaule droite qui fuit, devrait se trouver moins élevée que la gauche; ici l'effet est contraire et donne à la pose un air un peu gêné. Quant au coloris du tableau dans son ensemble et de la figure de Galatée en particulier, il n'est pas inférieur à celui des autres tableaux du même artiste; peut-être même est-il plus fin et plus vrai. Il ne laisse rien à désirer pour la précision et l'agrément du pinceau(1).»

Depuis l'époque où il exposa sa Galatée, Girodet semblait avoir renoncé à la peinture. Les fatigues inouïes que lui avait causées ce tableau, la maladie grave qui en avait été la suite, le délabrement de sa santé, occasioné par l'irritabilité de son organisation et par l'ardeur de son sang; cette sorte de fièvre qui s'emparait de lui lorsqu'il était dominé par son imagination, et qui l'avait conduit plusieurs fois aux portes du tombeau, ne justifiaient que trop son repos et semblaient lui interdire de se livrer à une nouvelle entreprise. Tout à coup il se ranime; sur la demande du ministre de la maison du Roi, il exécute et envoie au salon deux

portraits en pied de Vendéens (*Cathelineau* et *Bonchamp*) (1), où l'on reconnaît les traces de son génie, quoique sa main fût déjà affaiblie par la maladie qui le traînait au tombeau. Cette maladie fut courte, mais douloureuse. Depuis environ seize ans, la constitution de Girodet, naturellement bonne et forte, luttait contre un principe de destruction menaçant. Enfin, une affection gangréneuse, qui déjà deux fois, à des intervalles éloignés, s'était manifestée aux extrémités inférieures, se porta sur la vessie. Après six jours de douleurs croissantes, il fallut se résoudre à une opération périlleuse. Comme tout était prêt pour y procéder, Girodet eut occasion d'entrer dans son atelier. Là, le sentiment de son danger et la vue des objets qui l'environnaient, produisirent sur lui une vive émotion, qui s'exprima en termes déchirans, par un adieu à son art, à ses pinceaux, et à l'ouvrage qu'il allait laisser inachevé. L'opération n'ayant pu retarder les progrès du mal, M. l'abbé Feutrier, alors curé de la Madeleine, fut appelé auprès de celui que, selon son expression, *Dieu avait doué d'un si beau génie*. Après avoir reçu de ce prélat plein

(1) *Salon de 1819*, par Landon (Paris, in-8); t. II, p. 11 et 15. — Outre les divers écrits relatifs à l'exposition de 1819 en général, qui s'occupent tous, comme ils le doivent, de la *Galatée* de Girodet, ce tableau a donné lieu à la publication de l'opuscule intitulé: *Examen critique et impartial du tableau de M. Girodet*, ou *Lettre d'un amateur à un journaliste*. Paris, Boucher, 1819; in-8, d'une feuille et demie.

(1) Girodet n'a pas été moins supérieur dans le portrait que dans le tableau d'histoire: parmi les plus remarquables de ses productions en ce genre, on cite les portraits de *Mme de Bréaud*, de *Bernardin de Saint-Pierre*, de *M. Desèze*, de *M. de Châteaubriand* (en pied). Ces deux derniers ont été lithographiés, en 1823 et 1825. Le portrait de *M. de Châteaubriand* a été gravé au burin, par Langier, en 1817.

de lumière et de charité les derniers sacrements de l'Eglise, Girodet expira, le 9 décembre 1824, à neuf heures et demie du soir (1), âgé d'un peu moins de cinquante-huit ans.

La mort de ce grand peintre produisit une forte sensation dans le monde, mais particulièrement parmi les artistes : l'affluence était immense à ses funérailles : elle se composait des élèves de toutes les écoles de la capitale, de tous les rivaux de gloire du défunt, et de plusieurs personnages illustres dans les rangs les plus éminents, que les liens de l'amitié unissaient à lui. Le grand écrivain qui célébra le génie du christianisme vint

rendre les derniers devoirs au peintre d'Atala. Une certaine analogie de talent et une entière conformité d'opinions politiques, avaient rapproché ces deux hommes célèbres. Ce fut M. de Châteaubriand qui, à la demande du président de l'Académie des Beaux-Arts, attacha sur le cercueil les insignes d'officier de la Légion-d'Honneur (1), que le Roi avait accordés à la mémoire de Girodet. Le corps fut transporté dans sa dernière demeure, au cimetière du Père Lachaise ; sur les épaules des jeunes gens des diverses écoles, qui l'avaient accompagné jusque-là. Plusieurs discours furent prononcés sur la

(1) M. le docteur Larrey a fait insérer dans le *Moniteur* du 13 décembre 1824, la lettre suivante :

« Le mercredi 1^{er} décembre, M. Girodet me fit appeler pour remédier à une *ischurie* violente, qui le tourmentait depuis quatre jours. Une rétention complète de l'urine, accompagnée de douleurs lancinantes, et une tumeur peu sensible au périnée, indiquaient assez la formation d'un abcès profond. Après avoir vainement essayé le cathétérisme, et après avoir employé, pendant les premières vingt-quatre heures, les déplétifs, les émolliens et les antiphlogistiques, je procédai, dès le lendemain, à la pointe du jour, et en présence de MM. les docteurs Chaussier et Ribes, appelés en consultation, à l'ouverture de cet abcès. La quantité et la nature de l'écoulement produit aussitôt par l'incision, nous fit reconnaître la profondeur de cet abcès, qui avait envahi tout le tissu cellulaire qui sépare la vessie du dernier des intestins ; elle nous annonçait également le développement d'une affection gangréneuse, et nous fit porter sur cette maladie, préparée d'ailleurs depuis longues années, un pronostic fâcheux. La gangrène a fait des progrès si rapides vers les organes intérieurs, que tous

les moyens mis en usage ont été inutiles. Néanmoins, deux autres médecins, MM. Portal et Lerminier, ont été appelés. Enfin, M. Girodet a succombé le neuvième jour de l'opération, et le treizième de l'invasion de la maladie. L'autopsie cadavérique a fait découvrir une crevasse dans la partie membraneuse du canal de l'urètre, très-près du col de la vessie, par laquelle l'urine s'était échappée, pour former, dans le tissu cellulaire du bassin, l'abcès gangréneux que nous avions ouvert presque aussitôt son apparition au périnée. Les reins étaient ramollis et parsemés de taches gangréneuses ; la cavité de la vessie était ulcérée, et les autres viscères du bas-ventre participaient de l'affection gangréneuse. Nous avons remarqué que les sillons qui séparaient les circonvolutions du vaste cerveau de ce peintre célèbre étaient beaucoup plus profonds qu'on ne l'observe ordinairement. Tel est, M. le rédacteur, l'exposé succinct, mais très-exact, de la marche de la maladie cruelle qui a enlevé prématurément un grand homme aux arts et aux nombreux amis qui déplorent sa perte.

» Baron LARREY, D. M., CH. »

(1) Girodet avait reçu le cordon de Saint-Michel, au mois de janvier 1817.

toisème. Le plus remarquable fut celui qu'improvisa M. Gros, l'un des plus illustres rivaux de la gloire de Girodet.

« J'ai parlé jusqu'ici de l'artiste, dit M. P.-A. Coupin (1); et cependant, il s'en faut de beaucoup que j'aie nommé tous ses ouvrages. Je n'ai point rappelé ces compositions puisées dans l'Énéide et dans Racine, et qui sont jointes aux belles éditions imprimées par M. Didot; j'aurais dû mentionner ces charmantes figures des *Saisons*, exécutées pour le roi d'Espagne, et dont il existe des répétitions à Compiègne; une *Danaë*, figure entièrement nue, où la grâce, la finesse de l'exécution, se joignent à tout ce qu'un esprit délicat peut produire de plus aimable (2). Mais ce qu'il serait impossible d'énumérer, ce sont ces compositions admirables dont ses porte-feuilles sont remplis, et qui accroîtront d'une manière étonnante sa réputation, lorsqu'elles seront connues. Je désignerai seulement cinquante sujets environ, empruntés à *Anacréon* (3), gravés par M. Chatillon, élève et ami de Girodet, et qui allaient être publiés, lorsque la mort est venue tout arrêter; à peu près deux cents compositions

puisées dans *Virgile*, autres que celles dont je viens de parler: les sept Chefs devant *Thèbes*, grande et magnifique scène, dans laquelle le peintre français a disputé la palme au poète grec; les *Amours des Dieux*, une *Pandore*, la *Naissance de Vénus*, *Vénus implorant Jupiter pour les Troyens*, et une foule d'autres choses, non moins belles, non moins intéressantes, tirées de *Sapho*, *Moschus*, *Musée* et autres tragiques grecs, dans lesquelles il a répandu tout ce qu'il y avait de grâce, de sentiment, d'élevation dans son talent; où, livré à lui-même et n'ayant point à s'occuper de l'opinion du public et des autres, il s'est abandonné à son génie créateur et poétique (1). »

Girodet avait été nommé, en 1816, membre du conseil établi près le ministère de la maison du Roi, et composé d'artistes et d'amateurs. Il était membre de la classe des beaux-arts de l'Institut. Le 5 mai 1818, il lut dans la séance solennelle des quatre Académies réunies, un discours sur l'originalité dans les arts du dessin, où il s'efforçait d'indiquer les motifs qui justifient et qui expliquent les sublimes hardiesses dont il a semé ses compositions. Cet écrit n'est pas le seul qui soit sorti de sa plume. Il avait encore composé un poëme sur les délices de la peinture, une traduction d'*Anacréon*, et même

(1) *Notice nécrologique sur Girodet*, p. 13.

(2) Cette figure a été lithographiée par Aubry-Lecomte, avec quelques changemens faits par le peintre lui-même.

(3) Quelques-uns de ces sujets ont été gravés en taille-douce, et accompagnent les belles éditions de la traduction d'*Anacréon*, par M. de Saint-Victor.

(1) Les journaux ont parlé encore de l'ébauche, ou du moins de l'esquisse d'un tableau de *Saint Louis en Egypte*, qui fut demandé à Girodet par le gouvernement, dès 1817.

encore d'autres ouvrages qui sont restés inédits (1).

L'originalité, la grandeur, l'énergie et la grâce, mariées avec un goût exquis, et rendues encore plus séduisantes par une parfaite pureté de dessin, une admirable suavité de pinceau, et un coloris plein d'harmonie et de chaleur : telles sont les qualités qui doivent placer Girodet au premier rang des peintres ses contemporains. Toutefois, nous ne pouvons pas le dissimuler, cette opinion que des personnes d'un esprit supérieur ont professée avec conviction, ne fut pas de son vivant celle de la majorité des artistes, ni même de l'ensemble du public. Bien que le talent de Girodet n'ait trouvé nulle part des contempteurs, il y a pourtant dans sa manière, comme dans toutes les productions supérieures de l'époque actuelle, quelque chose d'inusité et de pittoresque, qui fatigue les sensations blasées de tant de gens qui ne savent juger que par routine et par répétition. Le commun du monde n'eut du talent de Girodet qu'un sentiment très-incertain, une idée

très-vague. A part un petit nombre de connaisseurs, l'issue du concours décennal surprit fort les critiques parisiens : cela excédait de beaucoup la portée de leurs lumières. Jusques-là, on ne s'était pas douté que Girodet fût un aussi grand peintre, et cette découverte ne rendit pas ses ouvrages beaucoup plus populaires. Il faut l'élite de plusieurs générations, pour former autour de mérites si élevés un concours tant soit peu nombreux de véritables amateurs. Girodet a eu et aura, n'en doutons pas, le sort réservé aux grands hommes. Il a été méconnu ; il sera un jour complètement apprécié. Ce maître avait pris de l'école de David, la pureté et la science du dessin, la beauté des formes, le goût et l'entente de la composition ; mais il a détaché tout cela de l'imitation servile, froide et monotone des marbres antiques ; il y a joint le feu de l'imagination et la vérité de la nature ; tantôt naïf jusqu'à la simplicité, tantôt sublime jusqu'à l'audace. Or, c'est précisément ce caractère singulier de son génie, qui ne fut pas toujours senti du public, comme il devait l'être. Le grand artiste s'en inquiéta vivement, et il est arrivé qu'on a pris ses inquiétudes pour de l'envie ; pourtant, personne ne sentit et n'apprécia mieux que Girodet les belles productions de ses plus célèbres émules ; mais plus original qu'aucun d'eux, il ne savait pas se soumettre à de certaines formes symétriques et conventionnelles, qui à chaque époque dominant tyranniquement les arts ; voilà ce qui explique l'étonnement et même quelque-

(1) On attribue à Girodet une satire intitulée : *La Critique des critiques du salon de 1806*. Paris. F. Didot, janvier 1807 ; in-8, de quarante-deux pages. Cet opuscule, dont l'auteur a pris pour épigraphe : *Ne sutor ultra crepidam*, montre que Girodet supportait trop impatiemment la censure. La pensée en est commune, l'expression froide et peu élégante.—Nous citerons encore : *Lettre de M. Boher, peintre et statuaire, et la réponse de M. Girodet*. Perpignan, imprimerie d'Alzine (1820) ; in-8, d'une demi-feuille. La lettre de Girodet est datée du 20 décembre 1819.

fois la froideur du vulgaire. Les mêmes préjugés d'école, qui ont fait critiquer si déraisonnablement et quelquefois accueillir avec tant de dédain, les écrits immortels de M. de Châteaubriand et de M^{me} de Staël, nuisirent au succès des tableaux de Girodet. Avec plus de circonspection que ces grands écrivains, mais avec non moins d'enthousiasme, il s'efforça de rajeunir le goût national, en nous inspirant un attrait plus vif pour le vrai et pour le beau, infiniment diversifiés de la nature, qu'il voulut substituer au vrai factice, au beau froid et limité de l'art. Il poursuivit dans la peinture la régénération qui s'opère aujourd'hui simultanément, dans la poésie et dans toutes les branches du domaine de l'esprit. Engagé dans cette lutte glorieuse, il en subit les amertumes; il fut malheureux, puisqu'il faut le dire, et puisqu'après tout, c'est la dure compensation que le génie apporte en lui-même, à ceux qui sont dotés de ses inestimables trésors. On peut même remarquer que le pinceau de Girodet ne fut appelé à décorer aucun édifice public important (1), que les rois dont il fut le partisan, mais non pas le flatteur, ne lui commandèrent pas leurs images. Cela tient en partie, à cette méconnaissance de la sublimité de son talent, dont nous accusons avec lui ses contemporains (2); mais autant pour

le moins, à l'indépendance d'une imagination qui ne savait s'appliquer qu'aux conceptions nées d'elle-même.

« Chez Girodet, ajoute un critique éclairé (1), les puissances de l'âme avaient un grand empire sur la nature physique. Quand il était occupé de quelque ouvrage important, il semblait qu'il fût ravi en esprit, et que le corps n'entrât alors pour rien, dans la condition de son existence. Ils'é-tait habitué à peindre la nuit aussi bien, mieux même, disait-il, que le jour, et il passait des semaines, des mois, devant sa toile, sans presque manger, ni dormir. Son œuvre achevé, lorsqu'il sortait de son atelier, on le revoyait amaigri et le visage exténué, comme après une longue maladie. » La constitution de Girodet le maintenait dans un état habituel d'agitation; ses regards pénétrants et rapides annonçaient assez la mobilité et la vivacité de son esprit; sa conversation pleine de charme et d'intérêt, surprenait par une originalité piquante et par des aperçus qui décélaient sa profonde sagacité. Le nombre des ouvrages de ce peintre est loin d'égalier, par exemple, ceux que nous ont laissés Raphaël et Le Sueur, moissonnés à un âge encore moins avancé. La raison doit en être recherchée dans l'altération habituelle de sa santé, dans le soin avec lequel il finissait ses ouvrages, dans la

(1) Nous ne connaissons de Girodet, en fait de peintures de décoration, que celles qui ornent les plafonds du châteaude Compiègne.

(2) « Si mes contemporains me mé-connaissent, s'écriait Girodet dans

« un moment d'amertume, je me jet-terai dans les bras de la postérité. »

(1) M. Boutard, *Journal des Débats*, du 14 décembre 1824. »

mobilité de son esprit, et enfin dans la situation indépendante où la fortune l'avait placé.

On a publié, à l'époque de la mort de Girodet, et depuis, les écrits suivans :

1° *Catalogue des tableaux, esquisses, dessins et croquis de M. Girodet-Trioson, etc., rédigé par M. Pérignon son élève.* Paris, imprimerie de Moreau, 1825; in-8, de 6 feuilles trois quarts.

La vente de l'atelier de Girodet attira un grand concours d'amateurs, et les moindres productions échappées à son crayon ou à son pinceau y furent payées de grands prix.

2° *Les Amours des Dieux* : Recueil de compositions dessinées par Girodet, et lithographiées par MM. Aubry-Lecomte, Chatillon, Counis, Coupin de la Couprie, Dassy, Dejuine, Delorme, Lancrenon, Monanteul, et Pannetier, ses élèves; avec un texte explicatif, rédigé par M. P. A. Coupin. Paris, lithographie d'Engelmann, 4 livraisons in-fol. de 5 planches chacune, tirées sur papier-chine, 1825 et 1826.

3° *Anacréon* : Recueil de compositions dessinées par Girodet et gravées par M. Chatillon son élève; avec la traduction en prose des odes de ce poète, faite également par Girodet. Paris, Chaillou-Potrelle (imprimerie de F. Didot), 1825 et 1826; in-4, neuf livraisons.

4° *Girodet* : 17 décembre. Paris, 1824, chez les marchands de nouveautés; in-8, de trois quarts de feuille.

5° *Paroles prononcées sur la tombe de M. Girodet-Trioson, par M. Becquerel, ancien chef de ba-*

taillon du génie. Paris, 1825, imprimerie de Le Normant fils.

6° *Sur Girodet*; par madame la princesse Constance de Salm. Paris, A. Bertrand; in-8, de trois quarts de feuille, en vers.

7° *Girodet.* Ode en 15 strophes. Paris, Ponthieu, 1825; in-8, d'une demi-feuille.

8° *Sur la mort de Girodet.* Ode, par le marquis de Valory. Paris, Boucher, 1824; in-8, d'une demi-feuille.

9° *Aux mânes de Girodet.* Élégie, par M. Ch. P***. Paris, Maurice; in-8, d'une demi-feuille, — datée du 15 décembre 1824.

10° *Girodet* : par E. Souesme, de Montargis. Paris, Delaunay, 1825; in-8, d'une demi-feuille, en vers.

Le portrait de Girodet a été lithographié deux fois, par Vignerot; en profil, d'après un dessin autographe du peintre, et en trois quarts. Le même dessin autographe a été lithographié par M. Aubry-Lecomte. On a encore un *fac-simile*, lithographié par J. B. Lambert, d'un portrait de Girodet, en trois quarts et en buste, dessiné par lui-même, en 1824. Les mains qui dessinent et la draperie ne sont qu'esquissées.

GUILLEMEAU (1) (JEAN-JACQUES-DANIEL), ancien médecin-militaire, descendant d'une suite non-interrompue de médecins, depuis plus de trois cents

(1) L'article GUILLEMEAU (JEAN-LOUI-MARIE), publié dans l'*Annuaire Nécrologique* de 1823, p. 173, doit être annulé. Les prénoms et les ouvrages qu'il indique sont ceux d'un autre Guillemeau, neveu de celui qui fait le sujet de cet article.

ans , a terminé sa longue carrière à Niort (Deux-Sèvres), le 18 octobre , à l'âge de 87 ans 3 mois et 18 jours , après une courte maladie. Toute sa vie fut consacrée à l'étude des sciences ; les langues mortes et la plupart des langues vivantes lui étaient familières ; dans sa jeunesse , il voyagea pour son instruction , en Angleterre et en Italie ; un grand nombre d'ouvrages de médecine , d'histoire naturelle , de politique , et même de littérature , ont été le fruit de ses veilles. Peu de jours avant sa mort il écrivait encore ; cependant , il a peu fait imprimer. Voici quelques - uns des ouvrages sortis de sa plume laborieuse.

1° *Nosologie méthodique , ou Classification de toutes les maladies qui affligent l'espèce humaine.* 2° *Mémoire sur l'Égypte et la Guiane* (imprimé .) 3° *Moyens pour cultiver avec succès la garance dans le département des Deux-Sèvres* (imprimé). 4° *Notice sur les ruines d'une ville fortifiée* (Gernon) dans le département des Deux-Sèvres , avec carte. 5° *Notice sur la famille Théodore-Agrippa d'Aubigné.* 6° *Mémoire sur la manière de guérir , à volonté , les fièvres intermittentes.* 7° *Jeanne de Fouquet , ou le Siège de Beauvais ;* tragédie en 5 actes et en vers. 8° *Mémoire sur l'épargne des vaisseaux vinaires , et la manière de faire artificiellement toutes sortes de vins étrangers.* 9° *Notice sur*

Jacques Gateau , de Niort , mort en 1628 , prêtre de l'Oratoire , et sur ses divers établissemens dans les villes de Niort et de La Rochelle (imprimé). 10° *Notice sur André Jousseau , de Niort , prêtre de l'Oratoire , mort en 1661 , et auteur de plusieurs sermons imprimés.* 11° *Histoire des sommeils extrêmement longs , avec leurs causes , etc.* 12° *Vie de Marthe-Marguerite , comtesse de Caylus , fille de Philippe de Valois , seigneur de Villette et de Murcay , née à Niort , le 18 avril 1671 , auteur des Souvenirs , etc.* 13° *Notice sur la vie et les ouvrages de Jacques Hiver , auteur d'un poëme intitulé : le Printemps.* 14° *Conjectures sur le but , les motifs et la destination du monument souterrain découvert à Niort , hors de la porte Saint-Gelais , en 1818* (imprimé). 15° *Notice sur le père Isidore Binet , père provincial des capucins , né à Niort , sous le règne de Henri II.* 16° *Fragmens d'une histoire entomologique des environs de Niort.* 17° *Histoire de la ville de Niort , et des maires qui ont successivement gouverné cette ville.* 18° *Vie d'Isaac de Beauvobre , auteur de l'Histoire du Manichéisme , né à Niort , en 1659 et mort à Berlin , le 5 juin 1738 , etc.* — M. le docteur Guillemeau fut l'un des fondateurs de l'Athénée de Niort , qu'il a long-temps présidé. En mourant , il a légué à la ville de Niort , sa bibliothèque , composée de près de 3000 volumes.

H.

HEURTIER (.) architecte , né à Paris , le 6 mars 1759 , passa son enfance à Versailles , où sa mère s'était retirée , pour vivre économiquement. Quand le goût des arts du dessin se fut développé en lui , il vint étudier à Paris. Recommandé au marquis de Thiboutaut , commandant-général de l'artillerie , Heurtier partit pour l'armée , et fit deux campagnes , la première comme dessinateur de plans et de fortifications , la seconde comme aide-de-camp de M. de Thiboutaut. Ramené par la paix à ses goûts naturels , il obtint le grand prix d'architecture , en 1764 , et alla passer à Rome les quatre années de sa pension. Il y forma son style sur l'antiquité , et en rapporta dans ses portefeuilles , de nombreux souvenirs. Mais la fortune , peu favorable à sa gloire , ne lui permit qu'une seule fois de faire preuve de talent et d'invention. C'est M. Heurtier qui a construit le théâtre de la place Favart , en 1782. Le reste de sa vie fut consacré à soigner et à restaurer les monumens de Versailles. Il fut attaché aux bâtimens de cette résidence royale , à son retour d'Italie , d'abord comme suppléant-titulaire. Il devint ensuite inspecteur du château , enfin architecte du Roi et inspecteur de tous les bâtimens. Il continua d'être employé à Versailles , dans des fonctions analogues , durant la Révolution ; mais on conçoit que les circonstances durent en diminuer beaucoup l'importance et

l'activité. Depuis , M. Heurtier fut attaché à la grande voirie de Paris et entra au Conseil des bâtimens civils. Il est mort à Versailles , plus qu'octogénaire , dans le courant de l'année 1825. Membre , avant la Révolution , de l'Académie royale d'architecture , il fut appelé depuis , à la section d'architecture de la classe des beaux-arts de l'Institut. C'est au nom de cette compagnie , que M. Quatremère de Quincy , son secrétaire perpétuel , a prononcé l'éloge de M. Heurtier , dans la séance publique du 2 octobre 1824 (imprimé dans la collection de l'Institut , chez *F. Didot* , 1824 , in-4.) — « MM. Peyre et de Wailly , dit M. Quatremère , venaient de construire la Comédie française. Il s'agissait aussi d'un nouvel établissement pour ce qu'on appelait les Comédiens Italiens , ou l'Opéra - Comique. M. Heurtier fut chargé d'en composer et exécuter l'architecture. A Paris , où le terrain pour bâtir coûte souvent plus cher que la bâtisse , le difficile a presque toujours été , non pas de faire un monument , mais de lui faire une place , et il ne paraît pas que cette difficulté soit diminuée de nos jours. On sait cependant à quel point la beauté d'un emplacement ajoute à celle d'un édifice : et quel édifice en demande plus qu'un théâtre , où afflue un si grand concours de monde ? Aussi M. Heurtier s'applaudit-il du dessein formé , de placer son théâtre en reculée , sur les terrains qui devaient s'ouvrir devant une des

plus belles parties de la promenade des boulevards. Ce fut pour figurer de ce point de distance, qu'il composa le péristyle ionique de sa façade ; c'est -à-dire que le monument devait occuper le terrain de la place actuelle, et cette place celui du monument. Mais, ô vanité des calculs de l'artiste ! une autre sorte de vanité, celle des comédiens d'alors, s'était alarmée d'un rapport de position entre leur théâtre et les petits spectacles, qu'une appellation vulgaire désignait par le nom de leur emplacement. « On pourrait donc » aussi, disaient-ils, les appeler » comédiens des boulevards. » Ce fut là une objection sans réplique. Le projet de M. Heurtier allait être abandonné (tant est grande la puissance des mots contre celle des choses !) lorsqu'il fut proposé, par manière d'accommodement, que le théâtre tournât le dos au boulevard, comme pour protester, par ce signe d'opposition, contre ce qu'il pourrait y avoir de commun entre eux. En vain M. Heurtier fit valoir la beauté de la situation, l'accord de son péristyle avec la distance du point de vue pour lequel il était composé, et le désaccord qu'il aurait avec l'exiguïté de la nouvelle place : il fut obligé de faire faire volte-face à son théâtre. L'architecture extérieure, la seule chose aujourd'hui de ce monument qui appartient en propre à son auteur, est restée telle qu'il l'avait projetée ; et il y a sans doute de quoi, pour l'artiste, y admirer le beau galbe des colonnes, la pureté des profils, la simplicité élégante de l'ordonnance, l'exacte proportion des formes, l'harmonie de

l'ensemble, et la sévère exécution des détails. Mais celui qui connaît toutes les causes des effets de l'architecture, sait qu'aucun art plus que celui-là, ne vit de rapports et de correspondances. C'est un avantage pour tout objet d'art, d'être vu et placé selon l'intention du sujet : c'est une nécessité pour l'ouvrage d'architecture, destiné plus que tous les autres, à s'adresser aux sensations de la multitude, qui ne sait, ni ne peut savoir les raisons du bon et du mauvais effet de ce qu'elle voit, et ne saurait, avec l'aide de l'imagination, corriger le défaut involontaire d'une position inopportune. Ainsi presque tout le monde s'est accordé à accuser M. Heurtier de lourdeur dans un péristyle, qui, vu d'où il aurait dû l'être, n'aurait manqué certainement ni d'élégance ni de légèreté. »

HURTAULT (MAXIMILIEN - JOSEPH), architecte, naquit à Hunningue, en Alsace, en 1765, d'une famille pauvre. Il reçut, sous le directeur des fortifications de cette ville, les premiers éléments du dessin, et montra dès son plus jeune âge un goût décidé pour les arts. Les circonstances l'ayant amené à venir chercher des ressources à Paris, il y trouva quelques parens, qui voulurent lui faire embrasser la carrière du commerce ; mais sa vocation l'en détournait. Il se mit à travailler comme tailleur de pierre ; bientôt il conduisit les constructions qui s'exécutaient dans les bâtimens de la Reine, à Trianon, et y obtint ensuite l'emploi de dessinateur, sous la direction de M. Mique, premier architecte de la princesse.

La Révolution survint et enleva cette place à Hurtault. Ses connaissances en dessin et en mathématiques le firent employer successivement, dans l'administration de la grosse artillerie, puis comme professeur adjoint à l'École polytechnique. Sa collection de dessins en renfermait plusieurs, qu'il avait composés pour servir de modèles dans cette école. Enfin, il devint inspecteur des salles d'assemblée des conseils des Anciens et des Cinq-cents. Cependant son sort n'était point encore assuré, mais il s'améliorait, et son premier soin fut d'appeler auprès de lui une mère qu'il chérissait, et avec laquelle il partageait le fruit de ses travaux. Toutefois, il trouva les moyens de commencer dès cette époque, à réunir les premiers élémens d'une bibliothèque et d'un cabinet d'architecture, où furent successivement accumulés durant trente ans, les ouvrages les plus précieux et les plus rares qui concernent cet art, presque tous choisis avec un goût et un luxe remarquables (1).

Hurtault qui n'avait fait dans sa jeunesse que des études irrégulières et incomplètes, les reprit dans l'âge mûr, à l'école de M.

Percier. Des succès académiques couronnèrent son zèle : il obtint un grand prix d'architecture, et se présenta plusieurs fois dans la lice, avec des projets qui réunirent un grand nombre de suffrages, tels qu'un monument à Desaix, des colonnes départementales à la gloire des armées françaises, etc. Enfin, il fit le voyage d'Italie. Durant un séjour de vingt mois dans ce pays, il recueillit et dessina une précieuse collection de monumens et d'édifices de tout genre : elle a été donnée par sa famille, à M. Malpièce son élève. Hurtault, qui depuis onze ans était employé à l'inspection des grands travaux qui s'exécutaient aux Tuileries, sous la direction de MM. Percier et Fontaine, fut nommé, quelque temps après son retour d'Italie, architecte du château de Fontainebleau, bâti par François I^{er} et embelli par le talent de Vignolle et du Primatice. Le nouvel architecte s'occupa d'abord de la reconstruction de la galerie de Diane, qui tombait en ruine. Cette restauration présentait, dans son exécution, plusieurs difficultés à vaincre ; il les surmonta avec beaucoup d'art. Quoique circonscrit dans des limites que les appartemens voisins ne permettaient pas de changer, Hurtault a su trouver le moyen de déguiser l'extrême longueur de la pièce, comparée à sa largeur, en plaçant aux deux extrémités des arcs doubleaux, supportés par des colonnes d'ordre dorique en stuc, lesquelles à l'entrée, ménagent une espèce de vestibule, d'où l'on monte à la galerie, par sept degrés en marbre, et qui, du

(1) On a publié, 1^o du vivant de M. Hurtault : *Catalogue des livres de la bibliothèque de M.* *** (rédigé par M. Barbier jeune). Paris, imprimerie bibliographique, 1805 ; in-8, cent cinquante-neuf pages, avec une table des auteurs. 2^o Après la mort de M. Hurtault : *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. J. Hurtault*. Paris, Merlin, 1824 ; in-8, cent soixante-six pages, précédé d'une notice sur Hurtault, et orné de son portrait, lithographié par Vigneron.

vôté opposé, forment un salon décoré avec plus de richesse encore que la galerie même. Huit pilastres de même ordre que les colonnes, marquent le milieu de la galerie, et rappellent très-heureusement l'ordonnance des deux extrémités et de l'ensemble. La galerie est éclairée sur le fossé, du côté de la ville, par une grande croisée cintrée, avec un beau balcon en pierre, dans le style de la renaissance. Les quatre trumeaux qui se trouvent de chaque côté des portes, sont revêtus de stuc, et sur un fond blanc; dans le milieu, sont peints des sujets relatifs à l'histoire de Diane. Les panneaux sont encadrés par des ornemens de la plus grande délicatesse. La coupure est en compartimens, peints en blanc, rehaussés d'or; les panneaux sont remplis par des peintures, empruntées aussi de l'histoire de Diane et qui ont été exécutées par M. Blondel. Des glaces placées entre les colonnes, et les pilastres des différens arcs-doubleaux du vestibule et du salon, ajoutent encore à la magnificence et à la décoration de cette belle galerie.

Dans le jardin qui se trouve sous les fenêtres de la même galerie, M. Hurtault a élevé un petit monument qui est à la fois un modèle d'élégance dans son ensemble, de finesse et de goût dans ses détails: c'est la fontaine de Diane. Elle est construite sur un plan circulaire; quatre larges gradins en marbre blanc la dessinent; son diamètre de trente-quatre pieds au gradin supérieur, se réduit à dix-neuf pieds au gradin inférieur qui entoure les eaux. Dans le milieu du bassin,

sur un socle carré, dont les quatre faces sont ornées de têtes de cerfs qui jettent de l'eau, s'élève le piédestal circulaire sur lequel est placée la statue de Diane. Une riche et élégante balustrade en fer doré, coupée par douze piédestaux qui supportent des vases de forme antique, entoure et ferme ce bassin.

M. Hurtault a aussi dessiné à Fontainebleau, un jardin pittoresque de la plus belle ordonnance: un terrain inculte, ingrat, marécageux, sans mouvement, sans point de vue, de la forme la plus irrégulière, fut métamorphosé en une année, en un parc délicieux, dans le style anglais. Les plantations ont été combinées avec art, de manière à dérober à la vue, la majeure partie des bâtimens voisins pour n'en laisser apercevoir que les façades pittoresques. Des percées habilement ménagées rattachent l'ensemble du jardin à la forêt, et semblent ainsi réunir ses montagnes agrestes au sol riant du nouveau jardin; une belle et grande allée, dont les contours sont dessinés largement, embrasse toute l'étendue du jardin qu'elle domine.

Les cascades du Tibre, dans le même château de Fontainebleau, ont été reconstruites sur les dessins de M. Hurtault; malheureusement, il ne les a pas achevées. La cour de la Fontaine, dont l'architecture est de Serlio, a été restaurée par Hurtault, en respectant le caractère que lui avait donné le premier architecte. Son porte-feuille contenait une foule d'autres restaurations projetées. Il fit élever dans la forêt, une chapelle avec un porche, pour

servir d'asile aux voyageurs. Ce petit édifice rappelle ceux du même genre que l'on rencontre si souvent en Italie.

Indépendamment de travaux importans que M. Hurtault a suivis ou dirigés dans les bâtimens de la couronne, il a construit plusieurs maisons ou édifices particuliers, qui tous portent le cachet de ce caractère simple, gracieux et noble, qu'il savait donner à ses productions. On distingue particulièrement parmi ces ouvrages, une maison (passage Cendrier) dont la distribution et la décoration eurent une heureuse influence sur le goût des constructions de cette époque; un manège dans la rue Saint-Honoré, où il sut allier dans la façade, le double caractère d'un établissement public au soubassement et celui d'habitation, dans la partie supérieure qui était consacrée au logement du chef de l'école d'équitation; un hôtel rue de la Paix remarquable surtout par le caractère de la décoration extérieure; enfin sa propre maison, rue Richepanse, qui peut être considérée comme un chef-d'œuvre de simplicité et de goût. Le préfet de la Seine ayant demandé à divers architectes, des projets de fontaines monumentales pour la ville de Paris, M. Hurtault présenta le sien, qu'on a vu à l'exposition de 1818. Sa fontaine était consacrée à Apollon et aux Muses; elle devait être placée sur le boulevard Bonne-Nouvelle.

M. Hurtault obtint successivement les principales distinctions de la carrière qu'il parcourait. Il fut élu membre de l'Institut, le 15 février 1819; il était aussi membre du jury de l'École

des beaux-arts. Le ministre de l'intérieur le nomma inspecteur général et membre du Conseil des bâtimens civils; enfin, l'administration des bâtimens de la Couronne l'appela à la direction des travaux de Saint-Cloud: il y donna de nouvelles preuves de son habileté, dans la construction des petits pavillons de la grille de Sèvres, et dans l'établissement d'un jardin à Montretous, pour M. le duc de Bordeaux. M. Percier l'avait proposé lui-même, pour le remplacer dans l'exécution du monument à élever à la mémoire du feu duc de Berri: mais une mort inopinée priva notre artiste de l'avantage d'y attacher son nom. Hurtault mourut à Paris, le 2 mai 1824: plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe; celui de M. Mazois, au nom du Conseil des bâtimens civils, a été imprimé (Paris, F. Didot, in-8, 12 pages).

HUVIER DES FONTENELLES (PIERRE-MARIE-FRANÇOIS) naquit à Coulommiers, en Brie. Après avoir été élevé au collège royal de Juilly, il passa plusieurs années dans la congrégation de l'Oratoire. Il la quitta vers 1780, pour aider son père, bailli de Coulommiers et subdélégué de l'intendance. Les leçons, les exemples d'un père très-instruit, auraient fait de M. Huvier des Fontenelles un excellent administrateur; mais l'éloignement qu'il professa constamment, pour les principes de la Révolution, l'empêcha d'accepter aucune place avant le retour de la maison de Bourbon. La culture des lettres a rempli presque

tous ses momens. Personne n'a mieux su que lui intéresser les sociétés qu'il fréquentait par le récit d'anecdotes piquantes et variées, ou les amuser par ces jeux dont il a fait la description. *Les Soirées amusantes, ou Entretiens sur les jeux à gages et autres.* Paris, veuve Duchesne, 1788. — *Nouvelle édit.* 1790, in-12. Son ouvrage fut accueilli très-favorablement; il est à regretter que l'auteur n'en ait pas, dans une nouvelle édition dirigée par lui-même, fait disparaître des négligences de style et des réflexions peu mesurées, qui lui ont été justement reprochées. A son insu, Lacombe l'a inséré en 1799, dans la LXVI^e livraison de *l'Encyclopédie Méthodique*, contenant les jeux mathématiques et les jeux familiers. Il se contente de dire que ces entretiens sont tirés des *Soirées amusantes*, sans même donner la date de l'ouvrage. M. Huvier des Fontenelles a publié quelques brochures politiques, sous le voile de l'anonyme (1). Il envoya, en mars 1799, à la société des Dîners du Vaudeville, une liste d'airs, dont M. Capelle

paraît avoir profité pour la composition de l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *La Clef du Caveau, à l'usage de tous les chansonniers français*, etc.; par C^{***}, du Caveau moderne. Paris, Capelle et Renand, 1811, in-8 oblong. Les auteurs des Dîners du Vaudeville adressèrent à mon compatriote un reçu, en trois couplets très-flatteurs pour lui. — Lorsque les troupes alliées se sont approchées de Coulommiers, le village de Monroux fut incendié; la maison de M. Huvier des Fontenelles qui en est éloignée d'une demi-lieu, a été pillée par les Cosaques. Il s'enfuit dans les bois qui l'avoisinent; mais les Cosaques ont fouillé ces bois et ont dépouillé complètement les malheureux fuyards. Le nouvel ordre de choses qui s'ouvrait pour M. Huvier des Fontenelles, et qui était si conforme à ses vœux, l'empêcha de se plaindre. Il est mort maire de sa commune de Monroux, le 21 octobre 1825, âgé de 66 ans (Extrait du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, par M. Barbier : seconde édition. T. III. pag. 265. n^o 17,112).

(1) 1^o *La Targétade, tragédie un peu burlesque, parodie d'Athalie, de Racine.* Paris, 1791; in-8, de soixante-quinze pages (anonyme). — contre Target, rapporteur du comité de révision de la constitution de 1791.

2^o *Les Remontrances du parterre,*

etc.; par M. Bellemare, ci-devant commissaire-général de police à Anvers; réfutées par M. H. D., otage de Louis XVI. Paris, Panckoucke, 1814; in-8, de trente-neuf pages.

J.

JUBÉ (AUGUSTE, baron de LA PÉRELLE), né le 12 mai 1765, entra dans l'administration de la marine en 1786, et fut employé sur les côtes de l'Océan, en 1789, par les généraux Dumouriez, Soucy et Wimpfen. Il devint successivement, chef de la première légion des gardes nationales de la Manche, en 1792, inspecteur des côtes de la Manche, en 1795, et l'année suivante, inspecteur général des côtes. En 1796, Jubé était passé dans l'armée de terre, avec le grade d'adjudant général; il fut employé auprès du général Hoche, dans les fonctions de chef d'état-major. Le 18 brumaire, an VIII, il se trouvait commandant de la garde du Directoire. Bonaparte lui confia pareillement le soin de la première organisation de la garde des consuls, mais il le fit ensuite passer dans l'administration civile. M. Jubé fut d'abord membre du Tribunal, où il paya son tribut d'encens à l'idole du jour; ensuite préfet de la Doire (Piémont) et du Gers. Après la Restauration, Jubé qui avait écrit sur l'histoire de la guerre, fut attaché au dépôt général de ce département, avec le titre d'historiographe. Plus tard, il fut mis à la retraite, mais avec le grade de maréchal de camp et les décorations de chevalier de Saint-Louis et de commandant de la Légion-d'Honneur. Le général Jubé est mort à Dourdan (Eure-et-Loir), le 1^{er} juillet 1824, âgé de 59 ans.

Liste des ouvrages d'A. Jubé.

I. *Histoire des guerres des Gau-*

lois et des Français en Italie, avec le tableau des événemens civils et militaires, depuis Bellovèse jusqu'à la mort de Louis XII, par Jubé; et depuis Louis XII jusqu'au traité d'Amiens, par le général Servan. 1805, 7 vol. in-8, avec atlas.

Jubé est l'auteur seulement du 1^{er} volume de cette histoire; les six autres sont du général Servan.

II. *Hommage des Français à l'empereur Alexandre. De la nécessité de transmettre à la postérité le souvenir des bienfaits de l'empereur Alexandre et de ses augustes alliés, et des moyens de signaler la reconnaissance des Français. Paris, imprimerie de F. Didot, 1814, in-8, d'une feuille.*

III. *Lettre d'un Français à lord Stanhope, et Réflexions sur l'événement arrivé à lord Wellington, dans la nuit du 10 au 11 février. Paris, Plancher, 1818; in-8, d'une feuille un quart.*

IV. *Le Temple de la Gloire, ou les Fastes militaires de la France, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours. Paris, Rapet, 1819; 2 vol. in-fol. avec 40 gravures.*

V. *Histoire générale militaire des guerres de la France, depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'à l'année 1815.*

L'ouvrage devait avoir 3 vol.; la publication du dernier a été retardée jusqu'à ce jour, par la maladie et la mort de l'auteur. Le manuscrit se trouve dans ses papiers.

Le général Jubé a coopéré à la

rédaçtion du *Journal général*, feuille de l'opposition, en 1818 et années suivantes.

JUGE-SAINT-MARTIN (J. J.), ancien professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de Limoges, vice-président honoraire de la société d'agriculture, sciences et arts de la même ville, y est décédé, dans un âge avancé, au commencement de l'année 1824. Cet estimable agronome répandit autour de lui, le goût d'une agriculture éclairée, non-seulement par l'influence de ses exemples, mais aussi par ses instructions et par les secours qu'on trouvait dans ses pépinières. La société royale d'agriculture de Paris, dont il était devenu correspondant, lui avait décerné une médaille d'or, pour avoir mis les cultivateurs de son voisinage à portée de se procurer chaque année, des milliers d'arbres de différentes espèces, qui n'avaient jamais été cultivés dans son canton. Des plantations d'arbres vigoureux et variés, couvrent aujourd'hui par les soins de Juge, plus de deux cents hectares de

mauvaises terres qui formaient le domaine de ses ancêtres.

*Liste des ouvrages
de J. J. Juge-Saint-Martin.*

I. *Traité de la culture du chêne.* 1788, in-8.

II. *Notice des arbres et arbustes du Limousin.* Limoges, 1790; in-8.

III. *Observations météorologiques et économiques, faites pendant l'année 1791, dans le département de la Haute-Vienne.* 1791, in-8.

IV. *Proposition d'un congrès de paix générale.* 1798, in-12.

V. *Théorie de la pensée, de son activité primitive, et de sa continuation par les songes.* 1806, in-8.

VI. *Changemens survenus dans les mœurs des habitans de Limoges, depuis une cinquantaine d'années. Deuxième édition, augmentée des changemens survenus depuis 1808 jusqu'en 1817, où l'on a mentionné les nouveaux établissemens et quelques faits historiques inédits, etc.* Limoges, Bargeas; et Paris, M^{me} Huzard, 1817; in-8, de quatorze feuilles et demie.

L.

LABARTHE (PIERRE), issu d'une famille noble, naquit à Dax, département des Landes, le 9 juin 1760. Elevé à Bordeaux, où son père avait formé un établissement commercial, il fit ses études à l'université de cette ville et y fut reçu avocat. Mais des liaisons de parenté et d'amitié le dirigèrent vers une autre carrière.

En 1785, M. Devaivre, appelé à l'intendance générale des colonies, le choisit pour son secrétaire : il ne tarda pas à être employé dans l'administration elle-même. En 1794, Labarthe fut nommé chef du bureau des colonies orientales et des côtes d'Afrique, au ministère de la marine. Pendant quatorze ans qu'il occupa ce poste

important, il eut le loisir de recueillir une ample moisson de documens authentiques, et d'observations importantes qui rendent utiles et précieux les ouvrages qu'il a publiés sur les colonies. L'affaiblissement de sa vue le força à demander sa retraite, qu'il obtint en 1808, après vingt-cinq ans de services. P. Labarthe est mort à Paris, le 6 juin 1824. — M. Allut a donné une *Notice sur la vie et les ouvrages de P. Labarthe*, dans les *Annales maritimes et coloniales*. N° de juillet et août 1824, pag. 162 - 164.

*Liste des ouvrages
de P. Labarthe (1).*

I. *Essai sur l'étude de la législation de la marine, tant ancienne que moderne, avec les notices des décrets rendus par les assemblées sur cette matière, rangés par ordre méthodique.* 1796, in-8, de trente-deux pages.

II. *Annales maritimes et coloniales, contenant des recherches sur la marine considérée sous les rapports qui la caractérisent, la navigation, la construction et l'administration; des relations des voyages en Asie, en Afrique et en Amérique qui n'ont jamais paru; les actions mémorables des marins français; les lois et arrêtés relatifs au régime maritime et colonial; l'analyse des ouvrages nouveaux sur la marine et les colonies; le tableau des prises faites par la marine de la République et les corsaires français, depuis*

le commencement de la guerre. Paris, Didot le jeune, et chez Bossange, Masson et Besson. An septième, in-8.

III. *Voyage au Sénégal, pendant les années 1784-85, d'après les mémoires de Lafaille, ancien officier de marine; contenant des recherches sur la géographie, la navigation et le commerce de la côte occidentale d'Afrique, depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Sierra-Leone, avec des notes sur la situation de cette partie de l'Afrique jusqu'en l'an X.* Paris, Dentu; 1802, in-8; — traduit en allemand, Mayence et Weimar, 1802, in-8.

IV. *Voyage à la côte de Guinée, ou Description des côtes d'Afrique, depuis le Cap-Tagrin jusqu'au Cap de Lopès Gonzalès, contenant des instructions sur la traite des noirs, d'après des mémoires authentiques, avec une carte gravée sous la direction de Brion fils, d'après un dessin fourni par l'auteur.* 1803, in-8; — traduit en allemand par J. Ad. Bergk. Leipzig, 1805, in-8.

V. *Synonymes anglais, ou Différences entre les mots réputés synonymes dans la langue anglaise, avec la traduction française en regard; ouvrage utile à ceux qui veulent écrire et parler avec justesse et élégance;* traduit par P. L. 1805, 2 vol. in-8.

VI. *Harmonies maritimes et coloniales, contenant un Précis des établissemens français en Amérique, en Afrique et en Asie.* Paris, imprimerie de Didot jeune, 1815; in-8, de cinq feuilles.

VII. *Intérêts de la France dans l'Inde, contenant, 1° l'indication des titres de propriété de nos possessions d'Asie; 2° Epoques de nos*

(1) Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot; vol. de 1824, p. 566.

succès et de nos rêves dans ces contrées ; 3° *les actes relatifs à la rétrocession de nos établissemens, après la paix de 1785*. Paris, imprimerie de Didot le jeune, 1816 ; in-8, de quatre feuilles.

Enfin, P. Labarthe a donné des articles dans le journal intitulé : *Annales maritimes et coloniales*, rédigé par M. Bajot.

LABOULLAYE - MARILLAC (.), chimiste, prenait le titre de comte honoraire de Brioude. Après s'être mis au rang des personnes qui s'offrirent volontairement, comme otages de Louis XVI, il servit, en qualité d'officier, dans l'armée des princes, et obtint la croix de Saint-Louis. Durant l'émigration, il prit le grade de docteur en médecine, à l'université de Goettingue. Depuis la Restauration, il obtint les emplois importans de directeur de la manufacture de tapisserie des Gobelins, et de contrôleur des dépenses, au ministère de la maison du Roi. Laboullaye-Marillac est mort à Paris, le 25 août 1824. Nous connaissons de lui :

I. (Avec Tonnelier) *Voyages entrepris dans les gouvernemens méridionaux de l'empire de Russie, dans les années 1793 et 1794, par le professeur Pallas, traduit de l'allemand*. Paris, 1805 ; deux vol. in-4, et atlas in-fol. — Les mêmes, Paris, 1811, 4 vol. in-8, et atlas in-4.

Une autre traduction de cet ouvrage, en 2 vol. in-4, et atlas in-fol. avait déjà paru à Leipzig, de 1799 à 1801.

II. *Mémoires sur les couleurs inaltérables pour la teinture, découvertes par M. de Laboullaye-Maril-*

lac, etc. ; lu à la séance de la première classe de l'Institut, le 29 mai 1814, et suivi du *Rapport fait à la classe des sciences physiques et mathématiques, le 24 octobre 1824, par MM. Vauquelin, Gay-Lussac et Berthollet*. Paris, Pillet, 1814 ; in-4, de deux feuilles et demie.

LACRETELLE aîné (PIERRE-LOUIS) naquit à Metz, en 1751. Son père, avocat distingué au Parlement de Nancy, le destina de bonne heure à la carrière du barreau. Une occasion favorable se présenta, en 1777, de prouver à quel point il est possible d'allier, dans les discussions judiciaires, les considérations de droit public et de morale universelle, aux discussions de droit et d'intérêt privé. Le jeune Lacretelle eut à plaider pour deux Juifs de Metz, contre l'hôtel-de-ville et le corps des marchands de Thionville, qui leur refusaient le droit de prendre des brevets pour faire partie du corps des marchands, droit accordé par l'édit de 1767, non-seulement aux nationaux, mais encore aux étrangers. C'est par cette affaire qu'il débuta au parlement de Nancy ; la justice et la raison étaient pour M. Lacretelle : il perdit sa cause au palais ; mais l'éloquent mémoire qu'il publia à cette occasion, a été long-temps cité comme un modèle d'élégance de style et de cet esprit philosophique qui fut l'un des caractères de son talent. On reconnaît le même esprit dans un de ses mémoires de cette époque, pour une comédienne réclamant son douaire. Ces premiers succès firent concevoir au jeune avocat messin l'ambition de

se produire sur le théâtre plus séduisant de la capitale. Il vint à Paris en 1778, et fut inscrit l'année suivante, au tableau des avocats en parlement; en même temps, il devenait l'un des rédacteurs du *Grand Répertoire de jurisprudence*. Toutefois, le barreau ne le fixa point exclusivement; même il ne s'y occupa guère que de la rédaction de mémoires imprimés, parmi lesquels on cite encore ceux qu'il publia pour le comte de Sannois, détenu arbitrairement, à l'instigation de sa famille, sous prétexte d'aliénation mentale; et le mémoire pour la liberté du commerce, contre les privilèges de la compagnie des Indes, que le ministre Calonne venait de rétablir. La période de 1780 à 1790 fut celle des succès littéraires les plus remarquables de M. Lacretelle. Des jeunes gens qui bientôt devinrent des hommes célèbres, furent alors ses amis, ses camarades; de ce nombre étaient Garat, Fontanes, Suard, Ginguené, M. de Pastoret. À côté d'eux et à leur exemple, M. Lacretelle s'adonna à la littérature philosophique; il en recueillit les palmes dans les lices académiques, où elles croissaient alors sans contrainte. L'*Eloge de Montausier*, couronné par l'Académie française, le *Discours sur le préjugé des peines infamantes*, des écrits sur des points importants de philosophie législative ou sur les diverses théories de plusieurs genres d'éloquence, enfin, des articles dans le *Mercure de France*, élevèrent assez haut la réputation littéraire de M. Lacretelle, et ne restèrent pas sans influence sur les progrès de la raison pu-

blique. L'on peut dire que cet écrivain a efficacement contribué à jeter le barreau moderne dans cette voie nouvelle que le gouvernement représentatif lui promet si brillante. «Le caractère principal des écrits de philosophie judiciaire de M. Lacretelle, dit M. Parent-Réal (*Revue Encyclopédique*, tom. XIX, pag. 522), c'est l'alliance nouvelle et intime de la philosophie à la jurisprudence, du talent littéraire aux oracles du droit. Leur effet constant est d'indiquer les ressources philosophiques et littéraires que peuvent offrir les moindres causes du barreau et surtout les grandes, dont l'intérêt les détache des ouvrages ordinaires des juriconsultes pour les placer dans la bonne littérature; c'est de prouver, par des exemples autant que par des principes, que les choses judiciaires ont souvent un contact utile avec les vues politiques; et que la jurisprudence où l'étude pratique des lois doit être considérée comme une partie de la science sociale et non comme une rubrique du palais.»—Admis dans les cercles littéraires de cette époque, M. Lacretelle y connut particulièrement d'Alembert, Condorcet, La Harpe, Marmontel, Saint-Lambert, Buffon, Turgot, et surtout le vertueux Malesherbes. Il allait souvent visiter ce dernier dans la terre dont il portait le nom, et rêver avec lui aux progrès de la civilisation, des mœurs publiques, et au perfectionnement des institutions nationales. Ses rapports avec Buffon furent moins intimes et moins affectueux: néanmoins, il était d'une réunion du Dimanche, dans

une maison de campagne que le naturaliste possédait aux environs de Paris, et au sein de laquelle il se plaisait à disserter savamment des artifices du style.

En 1787, M. Lacretelle avait été placé, par le crédit de Malesherbes, dans une commission nommée par le Roi pour préparer des projets de réforme de la législation pénale. Il fut, en 1789, un des électeurs de Paris et membre de la première commune élue par cette grande cité : alors aussi, il avait été nommé député-suppléant de Paris aux Etats-généraux ; il ne siégea point dans l'Assemblée constituante, mais dans l'Assemblée législative, où il entra comme député de Paris. M. Lacretelle était trop éclairé et trop pur pour hésiter devant la Révolution ; mais il fut de ce petit nombre en qui se rencontra cette rare alliance d'un amour ardent et indomptable pour la vérité, avec une modération parfaite dans le choix des moyens qui devaient assurer son triomphe. M. Lacretelle vota avec la minorité, qui défendait la constitution de 1791, et peut-être l'ordre social tout entier. Membre du club des Feuillans, c'est lui qui leur fit adopter pour devise : *la Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution.* A l'occasion d'une adresse de félicitation envoyée par le club des Wihgs à l'Assemblée législative, il témoigna publiquement son adhésion aux principes de ces véritables patriotes de la Grande-Bretagne. Enfin, insulté et frappé au sortir de la séance du 9 août 1792, parce qu'il avait voté contre la mise en accusation de M. de Lafayette, il écrivit à l'Assemblée

une lettre énergique, où il s'efforçait de lui faire comprendre les dangers qui menaçaient tous les honnêtes gens, si on ne prenait pas des mesures efficaces contre les violences brutales et capricieuses de la populace.

Le 10 août condamna M. Lacretelle à la retraite et au silence : l'amitié lui gardait un asile hors de Paris. Il reparut après le 9 thermidor, toujours ami de la Révolution, mais professant un juste éloignement pour ceux qui l'avaient déshonorée par leurs excès. Cette opposition fut prise pour du royalisme par ceux qui songeaient alors au rétablissement de la monarchie, et il faillit être compromis, parce qu'on trouva des notes sur son compte dans la correspondance de Lemaître, Brottier, la Vilheurnois et autres, où il était représenté comme disposé en faveur des Bourbons. M. Lacretelle fut élu, sous le gouvernement du Directoire, l'un des jurés de la Haute-Cour nationale. Le 18 brumaire flatta un moment ses illusions : il entra au Corps législatif en 1801, mais il y vota contre la plupart des projets du gouvernement. Aussi il ne fut point réélu et ne reçut aucune part de l'or des nations et de leurs dépouilles, que le conquérant du monde distribuait à la France pour la distraire de ses libertés. M. Lacretelle fut élu membre de la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut, à la place de La Harpe. Fidèle à la mémoire des encyclopédistes, pour lesquels il professait du respect et de l'amour, bien qu'il n'adoptât pas entièrement leur philosophie, le récipiendaire versa le blâme, dans son discours

de réception, sur son prédécesseur, qui, élevé et grandi sur le sein des philosophes du dix-huitième siècle, depuis, les combla d'amertumes et de malédictions. L'Académie, alors composée des débris de celle qu'avaient élaborée avec tant d'intrigues, d'Alembert et Marmontel, sourit aux censures austères et mesurées de M. Lacrosette. Mais son discours trouva des censeurs virulents dans des journaux dirigés par une autre secte, dont la religion, pétrie de vanité et de haine, n'est pas non plus celle de l'Evangile.

Sous l'Empire, comme sous la République, M. Lacrosette sut conserver son indépendance aux dépens de sa fortune; et sa pauvreté honorable n'excita jamais en lui une plainte ni un regret. Cette époque de sa vie fut remplie en grande partie, par les soins qu'il voua à la poursuite des réclamations élevées sur les anciens biens de la maison de Savoie, par le fils de l'un des princes de Carignan; et la réclamation du douaire de sa mère, devenu l'unique ressource de cette dernière. Après plusieurs voyages à Turin, après la publication de divers mémoires sur cette affaire, après y avoir consumé une partie de sa fortune personnelle, M. Lacrosette obtint enfin justice du chef du gouvernement français.

Le règne de Napoléon, en brisant toutes ses espérances et ne lui présentant qu'une longue perspective de la dégradation des hommes et des peuples, lui avait ôté tout courage. Avec la plupart des hommes éclairés et justes, il se réjouit de sa chute, et son cœur, ranimé par l'air de la liberté,

rendit à son esprit une activité qui semblait éteinte. Avant la Révolution, M. Lacrosette avait copié à la rédaction du *Mercure*, lorsque cette feuille, rédigée par La Harpe, Marmontel, Garat, exerçait une grande influence sur la république des lettres. Plus tard, il avait donné des articles au *Publiciste*, de M. Suard. En 1817, quand MM. Benjamin Constant, Etienne, Jouy, Jay et d'autres, relevèrent le *Mercure*, qui plus tard, obtint une si grande vogue, sous le titre de *Minerve française*, ils voulurent s'appuyer du nom respecté de M. Lacrosette. Le petit nombre d'articles qu'il publia dans la *Minerve*, roule sur les sociétés savantes, et retrace ses idées particulières sur l'indépendance qu'il leur souhaite et la tendance utile qu'il voudrait leur imprimer. En 1820, le changement survenu dans les principes de l'administration publique, amena l'adoption de lois oppressives de la liberté de la presse. Cependant la France, tourmentée d'une fièvre brûlante, demandait à entendre la voix de l'opposition. Dans les pays libres, obéir au texte de la loi est le seul devoir imposé au citoyen qui l'improove, et on lui reconnaît le droit d'é luder la volonté du législateur, s'il est assez circonspect et assez habile pour se soustraire à un texte impuissant, ou par l'excès de sa violence, ou même simplement par son imperfection. M. Lacrosette se dévoua à tenter une expérience en faveur de la plus précieuse des libertés publiques : il se fit libraire, comme Franklin fut imprimeur, espérant publier, sous la forme de brochures épar-

ses, le journal périodique dont les nouvelles lois interdisaient la continuation. Par là, il trompait leur vœu fatal, nous pouvons le dire, aujourd'hui que la France est affranchie de leur joug, mais il n'avait pas violé leur lettre. Cependant on appela devant la police correctionnelle l'ami de Mallesherbes, ce vieillard dont le front rayonnait de candeur et de vertu, et à l'aspect duquel un jury français se serait levé peut-être, avec vénération, si comme auparavant, la loi plus généreuse l'eût amené devant lui; et non-seulement il s'assit sur le banc des accusés, mais encore il fut condamné à un mois de prison, pour contravention aux lois de censure. Il s'était défendu lui-même avec noblesse et fermeté. Mais si la condamnation fut prononcée, l'on sentit que l'exécution serait impossible. Peut-être que l'angoisse morale ou la débilité physique allaient faire expirer sous les verrous un homme de bien, consacré par d'honorables souvenirs: quelque violentes que fussent encore à cette époque, les passions politiques, il paraît qu'on s'effraya de cette chance. La justice du Roi fit remise à M. Lacre- telle de l'emprisonnement; mais lui, non convaincu de son délit, regretta d'avoir manqué d'énergie pour revendiquer l'accomplissement de sa peine et s'en fit à lui-même des reproches. Dans ces pénibles circonstances, l'Académie française s'empressa d'élire M. Lacre- telle pour son chancelier trimestriel.

M. Lacre- telle consacra les derniers jours de sa vie à revoir ses divers ouvrages et à préparer une dernière édition de ses œuvres.

Un dépérissement graduel le conduisit jusqu'à son terme: « Mon ami, disait-il à M. Jouy » la veille de son décès, je meurs » sans regrets: j'ai rempli toute » ma destinée; j'ai écrit quelques » pages qui me survivront, voilà » ma récompense dans ce monde; » j'ai fait un peu de bien, voilà » mon espérance dans l'autre. » Il expira paisiblement, le 5 septembre 1824, âgé de 75 ans. Ses restes mortels ont été déposés au cimetière du P. la Chaise, où MM. le comte Bigot de Prémeneu et Jouy, tous deux de l'Académie française, ont prononcé son éloge. M. Droz lui a succédé au fauteuil académique, et l'a loué à son tour, suivant l'usage, dans la cérémonie de sa réception (1). M. Parent-Réal, avocat aux Conseils du Roi, lui a consacré une Notice dans la *Revue Encyclopédique* (t. XXIV, p. 551). On trouve le portrait de M. Lacre- telle aîné, gravé dans la *Collection des défenseurs de la Charte et de la Loi des élections*, publiée par Ambroise Tardieu, et lithographié dans la *Collection des membres de l'Institut*, par A. Boilly.

Lacre- telle aîné fut un homme de bien, un écrivain utile, un bon citoyen. La liberté, qu'il aima et qu'il défendit toute sa vie, ne fut jamais pour lui, comme on l'a très-bien dit, ni une *déesse*, ni une *bacchante*, mais un *droit public*. Il traversa avec honneur nos sub- versions sociales, sans jamais reculer devant les conséquences de

(1) On trouve le discours de M. Droz et la réponse de M. Auger, faisant les fonctions de chancelier de l'Académie, dans le *Moniteur* des 15 et 16 juillet 1825.

la vérité qu'il eut le bonheur de connaître, sans rétracter ses opinions suivant les circonstances, par de pusillanimes conceptions ou par de lâches apostasies. On l'entendit sur ses vieux jours, dans la Société des amis de la liberté de la presse, professer avec une ferme conviction, soutenir avec un dévouement plein de chaleur, les principes politiques et les droits constitutionnels qu'il avait jadis accrédités par ses écrits, et qu'il avait aidé à fonder dès les premiers pas de la Révolution. Sa bonne renommée et son honorable caractère firent souvent penser, à lui, à l'époque où les élections populaires peuplaient la chambre des Députés d'hommes distingués par quelque supériorité; et c'était avec un regret mêlé d'un peu d'admiration qu'on se voyait arrêté, en apprenant que cet homme intègre et simple n'avait pas, dans tout le cours d'une vie longue et honorée, rassemblé assez des biens de la terre, pour être légalement éligible. Elève des encyclopédistes, M. Lacretelle semble n'avoir pris de leurs doctrines que les idées philanthropiques et les théories politiques; mais son esprit, naturellement doux et circonspect, se garda de promulguer leurs sophismes irréligieux. Il est vrai qu'on ne trouve pas le chrétien dans ses écrits moraux. La philosophie de son temps n'était pas encore remontée à cette hauteur; mais, du moins, jamais par une pensée ou par une parole impie, il n'attriste ou ne scandalise le lecteur. Sa morale est douce et pure; son style est exact et même élégant; ses développemens métho-

diques et semés parfois d'idées ingénieuses. Arrivés entre l'époque des théories et celle des applications, ses écrits offrent le caractère de cette situation transitoire: à côté d'idées générales, ils offrent quelques indications positives; mais ces esquisses communément trop vagues, manquent souvent d'importance et de précision; tandis que les conceptions de l'écrivain et ses expressions sont dépourvues de cette audace originale et éclatante, qui distingue ceux du premier ordre. Le génie de M. Lacretelle n'aspirait pas si haut: ajouter à la popularité de vérités déjà connues, en déduire quelques applications utiles, les présenter sous leurs faces diverses, les appuyer de sa persévérance et de sa conviction: telle fut la mission de M. Lacretelle, et il l'a suffisamment remplie. Il recueillit pour récompense la vénération des siens et l'estime, au moins, de ses antagonistes. La douceur et la pureté des mœurs privées de M. Lacretelle aîné, lui épargnèrent la plupart des amertumes de la vie; et si facile fut la tolérance de son esprit, si douce l'aménité de son caractère, qu'il vécut toujours en parfaite harmonie avec son frère, M. Lacretelle jeune, malgré l'entière opposition de leur manière de penser et d'agir.

*Liste des ouvrages de
P. L. Lacretelle.*

I. *Essai sur l'éloquence du barreau* (réimprimé, dans les *Œuvres* de l'auteur. V. ci-après n° XX).

II. *Discours sur ce sujet*: Assigner les causes des crimes et donner les moyens de les rendre

plus rares et moins funestes. Nancy, 1774, in-8.

III. *Plaidoyers. Bruxelles* (Nancy), 1775, in-8. — anonyme.

IV. *Discours sur la multiplicité des lois.* 1778.

V. *Mélanges de Jurisprudence, ou Divers plaidoyers, précédés d'un Essai sur l'Eloquence du barreau, et suivis de différens morceaux de philosophie et de jurisprudence.* Paris, Hardouin, 1779; in-8, anonyme. — réimprimé dans les *Œuvres* de l'auteur, ci-après, n. XX.

VI. *Eloge de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier: Discours qui a obtenu l'accessit de l'Académie française.* 1781, in-8.

M. Lacretelle eut pour concurrent M. Garat, qui obtint le prix.

VII. *Notice sur M. Legouvé, avocat au parlement de Paris* (dans le *Mercury* de 1782).

L'avocat Legouvé fut le père de l'auteur du *Mérite des Femmes*.

VIII. *Sur les fonctions et sur l'amélioration du sort des curés* (dans le *Mercury* de 1782).

IX. *Discours sur le préjugé des peines infamantes, couronné par l'Académie de Metz.* 1784, in-8. — réimprimé avec les pièces suivantes, du même auteur: *Lettre sur la réparation qui serait due aux accusés jugés innocens* (1785). — *Dissertation sur le ministère public* (vers 1782). — *Réflexions sur la réforme des lois criminelles* (1786).

En 1786, l'Académie française décerna au *Discours sur le préjugé des peines infamantes*, le prix fondé par M. de Monthyon, en faveur de l'ouvrage le plus utile, publié dans le courant de l'année. L'Académie avait demandé pour

l'année suivante, un traité de morale élémentaire et populaire, sous le titre de *Catéchisme de morale*. M. Lacretelle, inspiré par la lecture du programme, conçut l'ouvrage sur un plan plus étendu et envoya l'aperçu de son projet. L'Académie eut le bon esprit d'applaudir à l'écrivain qui avait agrandi sa pensée, et recula de deux années le terme du concours, pour donner à M. Lacretelle le temps d'achever son ouvrage. La Révolution survint: l'Académie fut détruite et le prix ne fut point adjugé. Le *Discours sur le préjugé des peines infamantes*, est l'un des titres les plus honorables de l'auteur, non-seulement à cause du talent distingué qu'il y a déployé, mais surtout parce que cet ouvrage ne fut pas sans une influence réelle sur l'affaiblissement du préjugé qu'il attaque. Thomas écrivit à M. Lacretelle une lettre où sa production se trouve appréciée avec justesse et avec éloge. Chénier, dans son *Tableau de la Littérature du dix-huitième siècle* (chap. XI), s'en exprime en ces termes: « Il » s'agissait de cette odieuse opi- » nion qui faisait rejallir sur une » famille entière l'ignominie d'un » coupable condamné. Il fallait re- » monter à l'origine du préjugé, » peser ensuite ce qu'il pouvait » avoir d'utile et ce qu'il avait de » désastreux, indiquer enfin les » moyens à mettre en usage pour » en triompher. Les trois parties » sont ce qu'elles doivent être; la » seconde est d'un grand effet. » Quoi! de plus touchant que l'his- » toire de cette famille, honneur » du séjour qu'elle habite, et tout » à coup plongée dans l'opprobre » par le supplice d'un brigand

» qu'elle a produit !.... Quoi de
 » plus terrible que l'hypothèse de
 » ce jeune homme, n'ayant d'au-
 » tre héritage que l'opprobre d'un
 » père coupable, réduit par le dés-
 » espoir à mériter au moins la
 » honte qu'il subit injustement,
 » ne se voyant plus d'asile que
 » parmi les brigands; et quand il
 » va subir un juste supplice, repro-
 » chant les crimes qu'il a commis
 » à la société qui le rejeta loin
 » d'elle, lorsqu'il était encore in-
 » nocent ! etc.» Il est à remarquer
 que M. Lacrosette eut pour con-
 current, à l'Académie de Metz,
 le trop fameux Robespierre. Le
 discours de ce dernier obtint le
 second prix. M. Lacrosette en ren-
 dit compte dans le *Mercur*, avec
 impartialité, et tout en critiquant
 le style de l'avocat d'Arras, il se
 plut à louer les beaux sentimens
 de l'excellent jeune homme. Il ne
 paraît pas que Robespierre ait
 gardé rancune à son critique, car
 les dangers que M. Lacrosette a
 courus durant la Révolution, ne
 sont point du fait de son redou-
 table concurrent.

X. *Convocation de la prochaine tenue des Etats - Généraux, en France.* Novembre 1788 (V. *Correspondance de Grimm*, année 1788; T. IV. pag. 654).

XI. *De l'Etablissement des connaissances humaines et de l'instruction publique, dans la Constitution française.* 1791, in-8.

XII. *Du Système du gouvernement pendant la session actuelle, et de l'affermissement de la Constitution par la préférence de la réélection sur le tirage au sort, pour les deux tiers conventionnels.* 1797, in-8.

XIII. *Sur le dix-sept brumaire :*

à Sieyès et à Bonaparte. 1799, in-8.

XIV. *Idee sommaire d'un grand travail sur la nécessité, l'objet et les avantages de l'instruction; sur les difficultés qui s'y opposent et sur leur applanissement au moyen d'une collection complète et méthodique de toutes les connaissances humaines; par le citoyen D. L. C.* 1800, in-8.

XV. *Oeuvres diverses : Mélanges de philosophie et de littérature.* 1802-7. 5 vol. in-8.

XVI. *Fragmens politiques et littéraires.* Paris, Eymery, 1817; in-8, deux parties.

XVII. *Des Partis et des Factions de la prétendue aristocratie d'aujourd'hui.* Paris, Barrois l'aîné, 1819; in-8, de deux feuilles trois quarts.

XVIII. *Panorama, par M. Lacrosette aîné.* Paris, chez Lacrosette aîné, Mai, 1820; in-8, de trois feuilles.

Cette brochure qui n'est pas tout entière de M. Lacrosette, était destinée à faire suite à la *Minerve Française*.

XIX. *Mémoire pour M. P. L. Lacrosette (aîné), contre le jugement par défaut, du 16 décembre 1820, par le tribunal de la justice (sic) correctionnelle, à Paris.* Paris, imprimerie de Plassan, mars, 1821; in-8, de trois feuilles.

XX. *Oeuvres de P. L. Lacrosette aîné.* Paris, Bossange frères, in-8. *Eloquence judiciaire et philosophie législative.* T. I — III, 1825. — *Roman théâtral.* T. IV. 1824. — *Portraits et tableaux.* T. V et VI. 1824.

Le prospectus de cette collection promettait le plan de publication suivant, que la mort de l'auteur est venue troubler. — Ces *Oeuvres* seront divisées en quatre

parties ou collections. La première collection intitulée : *Eloquence judiciaire et philosophie législative*, aura 5 volumes. — La deuxième intitulée : *Philosophie et Littérature*, 5 vol. — La troisième, *Organisation des corps scientifiques et Critiques littéraires*, 5 volumes. — La quatrième, *Etudes sur la Révolution française, précédées d'Etudes sur la politique générale de la législation civile*, 4 volumes. — « L'auteur, ajoute le prospectus, si sa vie et ses forces pour le travail durent encore, se propose de publier un dernier écrit qui aurait pour titre : *Revue de ma vie*. » — Ces œuvres devaient paraître par livraisons, chaque livraison formant un ouvrage complet.

Charles Artaud Malherbe, ou *le Fils Naturel*, roman théâtral, qui forme le quatrième volume de la collection, avait déjà paru avec l'édition de 1801. C'est un drame dans la manière de Diderot, divisé en plusieurs pièces ou journées; l'auteur s'affranchissant des entraves de la poésie de notre scène, aspire, par tous les moyens que le naturel et la vraisemblance n'interdisent pas, à émouvoir ou du moins à intéresser son lecteur. Cet ouvrage qui obtint les éloges de Chénier, est remarquable, sous le rapport de l'effet dramatique, de la peinture des mœurs de l'époque où l'action se passe, et enfin, à cause de la vérité de physionomie des personnages historiques introduits en scène. Malherbe est le masque de d'Alembert, fils naturel de la marquise de Tencin. Il s'interdit, par respect filial, la réclamation juridique de son état, et offre en sa

personne, un beau modèle de la haute vocation de l'homme de lettres.

Les premiers volumes de cette dernière édition des Oeuvres de M. Lacroix, contiennent la plupart des écrits de législation philosophique, publiés dans son premier temps, que nous avons indiqués ci-dessus; des extraits de ses mémoires judiciaires les plus importants, avec des modifications et les additions que le temps a dû rendre nécessaires. Cette collection sera continuée par MM. Saulnier fils, ancien préfet, et J. M. Berton, avocat aux Conseils du Roi, neveux de M. Lacroix et légataire de ses papiers. Outre une foule de morceaux détachés, elle contiendra deux grands ouvrages inédits, savoir : *Les Etudes sur la Révolution*, et un écrit du plus grand intérêt, intitulé : *Mes Soirées à Malherbes*.

Ersch (*France Littéraire*) dit que M. Lacroix est auteur des traités de *Logique*, de *Métaphysique*, et de *Morale*, dans l'*Encyclopédie méthodique*; et qu'il a été l'éditeur de la traduction française des *Lettres d'un cultivateur Américain*, par Saint-John Crèvecoeur (Paris, 1784; 2 vol. in-8). — On a imprimé l'opinion de M. Lacroix sur le *Génie du Christianisme*, dans une collection d'*Observations critiques* touchant cet ouvrage. Paris, Maradan, 1817, in-8.

LAFOLIE (CHARLES-JEAN), né à Paris le 25 janvier 1780, entra dès l'âge de quinze ans, dans les bureaux de l'administration départementale de la Seine, section de l'instruction publique.

Lors du procès du général Moreau, en 1804, il répandit dans le public, la veille du jugement, un petit écrit anonyme auquel on a voulu attribuer quelque influence sur le dénouement non sanglant de l'affaire de Moreau (*V. le Précis historique de Fauche-Borel*, pag. 15, octobre 1815, in-8). « Des mercenaires à gages, disait Lafolie, osent affirmer que personne ne doute plus de la complicité de Moreau; que personne ne doute plus de la part qu'il a prise à la conspiration, que son crime est avéré; et ces misérables libellistes, jugeant de l'âme du chef de l'état, par les passions honteuses dont la leur est dévorée, appellent déjà la vengeance sur la tête de l'illustre et malheureux général. Il importe d'éclairer le gouvernement. Tous ceux qui ont assisté à la procédure, tous ceux qui ont lu les pièces du procès, imprimées par l'ordre même du gouvernement, tous ceux qui ont lu et les discours du général Moreau et son mémoire justificatif, ont une même opinion, et cette opinion est celle de l'innocence de l'accusé. Le peuple qui ne juge que par sentiment, mais que le sentiment conduit si souvent à la vérité, l'a aussi cette opinion. L'intérêt pour ce général s'est accru au point de ne pouvoir plus croître. Tous les citoyens se sont étonnés d'être frappés d'un sentiment qui n'était pas encore celui du chef de l'Etat: ils se sont étonnés que, par une de ces inspirations familières à un héros, il n'eût pas pressenti l'innocence de cet illustre général, lorsqu'ils en étaient tous convaincus. »

Lafolie fut appelé à Milan, en 1805, par M. Méjan, ministre de la justice du royaume d'Italie, pour y être chef de ses bureaux. Il publia dans cette ville, divers écrits de politique et de littérature, et y coopéra à la rédaction d'un journal littéraire, intitulé : *Il Poligrafo*. En 1812, il fut disgracié pour avoir peint trop vivement, dans sa correspondance avec M. Méjan, qui était alors près du vice-roi d'Italie, au quartier-général en Autriche, le mécontentement qu'inspirait aux Italiens les charges sans cesse renaissantes de la guerre. Il fut envoyé à Trévise, avec la qualité de secrétaire général de la préfecture du Tagliamento, et devint ensuite sous-préfet à Ravenne. Ramené en France, par les événemens de 1814, Lafolie obtint la même année, la place de conservateur des monumens publics de la capitale, dans les attributions du ministère de l'intérieur. Il est mort, le 4 février 1824, âgé de 44 ans. — On a publié : *Catalogue de la Bibliothèque de feu Ch. J. Lafolie*. Paris, Pichard, 1824, in-8, d'une feuille.

*Liste des Ouvrages
de Ch. J. Lafolie (1).*

I. Une édition revue de *Janua linguæ latinæ reserata*, de J. Amos Comenius. 1802, in-12.

II. *Discours prononcé à la distribution des prix d'une école secondaire*. 1805, in-8.

(1) La partie bibliographique de cet article est extraite de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Benchet, vol. de 1824, p. 446.

III. *Observations d'un habitant de Vincennes, sur une demande adressée à M. le cardinal-archevêque de Paris, tendant à ce que la cure du canton de Vincennes soit fixée à Montreuil.* 1803, in-8.

IV. *Petite leçon d'un habitant de Vincennes, à un grand docteur de Montreuil.* 1803, in-8.

V. *Grammaire Italienne de MM. de Port-Royal; cinquième édition, précédée de Réflexions (par Ch. J. L.) sur cette grammaire et suivie d'une préface de MM. de Port-Royal, sur la décadence de la langue latine et la renaissance de l'italienne.* Paris, Arthus-Bertrand, 1803, in-8.

VI. *L'Opinion publique sur le procès du général Moreau, par un citoyen, dédiée à Napoléon Bonaparte.* In-8.

VII. *L'Angleterre jugée par elle-même, ou Aperçus moraux et politiques sur la Grande-Bretagne, extraits des écrivains anglais; ouvrage trad. de l'italien.* Milan, 1806, in-8. — Paris, 1808, in-12.

VIII. *Elisabetta, ovvero gli Esiliati in Siberia, della signora Cottin.* Milan, 1817, in-18. — Elisabeth, ou les Exilés en Sibérie, de M^{me} Cottin. trad. du français.

IX. *Lettre de Vincent Monti à M. l'abbé Xavier Betinelli, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, membre de l'Institut d'Italie, trad. de l'italien.* Milan, 1807, in-8.

X. *L'Épée de Frédéric II, roi de Prusse, Octave de M. V. Monti, historiographe du Roi; trad. de l'italien.* Milan, 1807, in-8.

XI. *De la Reconnaissance des gens de lettres envers le gouvernement bienfaiteur: Discours pro-*

noncé par Louis Mabil, professeur, à la clôture de l'université de Padoue; trad. de l'italien. Brescia, 1808, in-8.

XII. *L'Hérogamie de Crète, Hymne de M. le chevalier V. de Monti; trad. de l'italien.* Paris, 1810, in-8.

XIII. *Tavole chronologiche degli uomini più illustri d'Italia, dal tempo della Magna Grecia, sino a giorni nostri.* Milano, 1810, in-8. — Tables chronologiques des hommes les plus célèbres de l'Italie, depuis le temps de la Grande Grèce, jusqu'à nos jours.

Ces tables font partie d'une édition italienne de la géographie de Guthrie, donnée à Milan, en 1810.

XIV. *Mémoires historiques relatifs à la fonte et à l'élevation de la statue équestre de Henri IV, sur le terre-plain du Pont-Neuf.* Paris, Le Normant, 1819, in-8.

XV. *Notice des monumens publics, palais, édifices, musées, galeries, dépôts, bibliothèques, collèges, écoles, hospices, hôpitaux, manufactures royales, halles, marchés, fontaines, ponts, quais, places, jardins, théâtres, établissemens scientifiques, littéraires et d'art, de la ville de Paris, avec l'indication des ministères, etc.* Paris, Ballard, 1820, in-12, de 9 feuilles (anonyme.)

XVI. *Histoire de l'administration du royaume d'Italie pendant la domination française, précédée: 1° d'un Index chronologique des principaux événemens concernant l'Italie, depuis 1792 jusqu'en 1814; 2° d'un Catalogue alphabétique des Italiens et des Français au service de ce royaume, etc.; par M. Frédéric Corradini; trad. de l'italien.* Paris, Audin, 1823, in-8.

« Lafolie, poursuit M. Beuchot, est non le traducteur, mais l'auteur de cet ouvrage anonyme et pseudonyme, quoiqu'il l'ait désavoué par une lettre insérée dans les journaux. Ce volume, sans avoir été réimprimé, a été reproduit en 1824, sous le titre de : *Mémoires sur la cour du prince Eugène et sur le royaume d'Italie*. — Il a paru des *Observations du marquis Arborio Gattinara de Brême, sur quelques articles peu exacts de l'Histoire de l'administration du royaume d'Italie, pendant la domination des Français, attribuée à un nommé M. Frédéric Corradini, et trad. de l'italien*. Turin, 1823, in-8, de 94 pages.

Enfin, Lafolie a donné des *Notices biographiques* dans l'ouvrage intitulé *Galerie Française, ou Collection des portraits des Hommes et des Femmes célèbres qui ont illustré la France, dans les XVI^e XVII^e et XVIII^e siècles*. Paris, imprimerie de F. Didot, 1822 et 1824, in-4.

LANGLÈS (LOUIS-MATHIEU), orientaliste, naquit à Péronne, près Mont-Didier, en Picardie, le 23 août 1763. Son père, issu d'une famille honorable, possédait la charge militaire d'officier près le tribunal des maréchaux de France de la connétable. Après que le jeune Langlès eut fait ses études en Picardie et qu'il eut passé quelques années à Paris, pour les compléter, ses parens qui le destinaient à la carrière militaire, firent passer la charge sur la tête de leur fils. Mais l'oisiveté de cette profession s'accordait mal avec cette ardeur si vive

pour le travail qui distingua M. Langlès dès ses premières années. Il obtint donc la permission de se livrer à l'étude des langues orientales, dont il espérait avec raison, tirer un grand parti, en servant dans l'Inde française, soit comme militaire, soit comme diplomate. A cet effet, il suivit au Collège de France, les leçons d'arabe de M. Caussin de Perceval, et celles de persan de M. Ruffin. M. Langlès fit pour la première fois, en 1787, connaître au public ses travaux sur les langues et l'histoire de l'Asie, par une traduction française des *Instituts politiques et militaires de Tamerlan*, dont il existait déjà une traduction anglaise, du major Davy. Le maréchal de Richelieu, alors doyen du tribunal des maréchaux de France, flatté d'apercevoir un jeune savant parmi les personnes attachées à cette juridiction, lui procura une douze pensions de mérite dont le tribunal disposait en faveur de ses officiers les plus distingués. M. Langlès n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il obtint cette récompense.

« La même année, dit un biographe de M. Langlès (1), M. Bertin, trésorier des parties casuelles, qui depuis long-temps entretenait une correspondance suivie avec les missionnaires de la Chine, cherchait un jeune littérateur qui voulût se charger d'être éditeur du dictionnaire mandchou-français, dont le P. Amiot lui avait

(1) M. Abel Remusat, *Journal Asiatique*, t. IV, pag. 151 (Paris, Dondey-Dupré; 1824, in-8).

envoyé le manuscrit. M. Langlès lui fut désigné pour ce travail, et il s'en acquitta avec zèle et exactitude (1). L'examen des manuscrits du missionnaire lui fournit en même temps, les moyens de décomposer le syllabaire tartare, d'en rédiger un alphabet, et d'en faire graver les poinçons. La haute importance que M. Langlès mettait à cette analyse alphabétique, et les éloges un peu outrés qu'elle lui attira, ont éveillé la sévérité de la critique, et on l'a accusé de s'être approprié l'alphabet que Deshauterayes avait fait graver, vingt ans auparavant, dans les planches de l'*Encyclopédie*. Il est plus probable que M. Langlès n'en avait pas eu connaissance; car l'opération qu'il avait exécutée, si simple et si facile que le premier venu eût pu le faire tout aussi bien, ne méritait pas qu'on s'exposât au reproche de plagiat. M. Langlès n'a jamais su le mandchou, assez, du moins, pour en lire une page dont il n'aurait pas connu le sens d'avance: mais il a donné une édition très-exacte du dictionnaire d'Amiot; il a fait graver deux corps de caractère de cette langue; et il en a tant de

fois vanté l'utilité et la facilité, qu'on peut le regarder, à plus juste titre encore que les missionnaires, comme étant celui qui en a introduit l'étude en Europe. Les services qu'il a rendus aux autres langues de l'Orient sont de la même nature; il les aimait, les célébrait en toute occasion, en introduisait les mots ou les caractères dans tous ses livres, éveillait par la bizarrerie même de ces formes exotiques, l'attention de ses lecteurs, publiait des textes orientaux, indiquait les moyens d'en étudier les idiomes, et par là, il a peut-être plus contribué à en répandre le goût, que bien des savans plus profondément initiés que lui dans leurs mystères. C'est de cette manière qu'il était sans cesse ramené à entretenir ses lecteurs des différentes langues de la Tartarie, de l'Inde et des îles orientales. Les langues plus répandues et dans lesquelles il est tout à la fois, plus facile et plus indispensable de faire des progrès réels, l'arabe, le turc et surtout le persan, avaient aussi occupé M. Langlès, et sa vie entière a été remplie par le soin de les populariser. Il aurait voulu les mettre à la mode, et ses *Recherches sur l'essence de la rose*, petit ouvrage peu propre à produire cet heureux effet, semblent n'avoir pas eu d'autre but.

(1) Le P. Amiot écrivait à M. Ber-
tin, en date de Pékin, le 10 octo-
bre 1788. « ... Si le hasard me procure
» l'acquisition de livres chinois, tra-
» duits en tartare-mandchou, je ne man-
» queraï pas de leur faire passer les
» mers pour nous mettre à même de
» profiter du talent de M. Langlès,
» dont j'ai lu les ouvrages. Ce qu'il a
» fait sur la langue des Mandchoux est
» très-bien; je vous prierai, Mon-
» seigneur, de lui présenter de ma
» part, un juste tribut d'estime.»

La Révolution au lieu de dé-
tourner M. Langlès de la carrière
qu'il avait embrassée, ne fit que
l'y enfoncer davantage. En 1790,
il présenta une adresse à l'Assem-
blée nationale, où il signalait
l'importance des langues orien-
tales, pour l'extension du com-
merce, les progrès des sciences

et des lettres. C'est à cette première démarche et à celles qu'il continua depuis, avec persévérance, qu'est due principalement la création de l'École des langues orientales vivantes, fondée en 1794, près la Bibliothèque nationale. M. Langlès fut nommé administrateur et en même temps professeur de persan et de malais au nouvel établissement. Il occupait déjà, depuis 1792, la place de conservateur des manuscrits orientaux à la Bibliothèque nationale, et il eut le bonheur de n'être jamais arraché à ce docte asile. Il fit même partie, durant les temps les plus orageux, de la Commission temporaire des arts, adjointe au Comité d'instruction publique, qui contribua efficacement à sauver la plupart des objets de sciences et d'arts qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire; enfin, après le 9 thermidor, le Comité d'instruction publique de la Convention lui confia la garde du dépôt littéraire des Capucins-Saint-Honoré. M. Langlès ayant eu les secondes voix à la dernière élection de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, avait à peu près la certitude d'être admis à l'élection prochaine; mais le jour même que cette élection devait avoir lieu, l'Académie fut dissoute. Aussi dès la première création de l'Institut, M. Langlès fut appelé par le choix du premier tiers nommé par le Directoire, à faire partie des deux autres tiers, au moyen desquels ce corps savant se trouva complètement organisé pour la première fois.

Le reste de la carrière de M. Langlès fut exclusivement consacré à ses études favorites et

à la publication de voyages dans l'Orient, la plupart traduits de l'anglais et qu'il enrichissait de notes utiles, pour la connaissance de la géographie, de la statistique et des langues de l'Asie. Quelques-uns des nombreux ouvrages qu'il a publiés, comptent parmi les belles productions de l'art typographique. Ses *Monumens anciens et modernes de l'Hindoustan* sont précieux pour l'histoire de l'Inde, en même temps qu'ils ont pris rang parmi les livres destinés à faire l'ornement des grandes bibliothèques. — « Pendant trente ans, dit M. Abel Remusat (1), il ne s'est pas passé un seul événement en Asie, il n'y a pas eu en Europe de circonstance propre à rappeler quelque chose de relatif à l'Orient, qui n'aient été pour M. Langlès, le sujet ou l'occasion de quelque publication. Cette persévérance et le bon accueil qu'obtenaient de lui presque tous ceux qui aspiraient au même genre de mérite, lui avaient valu, dans cette branche de littérature, une véritable popularité. Nulle entreprise de librairie, en ce qui concernait l'Asie, ne se formait sans qu'il y eût participé; l'Orient était en quelque sorte son domaine; on le consultait sur ce qu'on croyait qu'il devait savoir; et le nom nouveau d'*orientaliste*, sous lequel quelques personnes aiment à confondre ceux qui étudient les langues de l'Asie, et ceux qui cherchent à approfondir l'histoire de cette partie du monde,

(1) *Journal Asiatique*; tom. IV, pag. 154.

ce nom aurait pu être inventé pour M. Langlès, tant il exprimait bien les goûts et les habitudes de son esprit. La connaissance des langues, même les plus éloignées et les plus difficiles, n'a rien en soi de bien précieux; elle ne vaut que par ce qu'on en tire : sous ce rapport, on doit rendre justice à M. Langlès; s'il était trop souvent préoccupé de l'idée qu'on acquiert un haut mérite, en sachant, même médiocrement, un grand nombre d'idiomes, il a toujours dirigé l'étude de ceux qu'il avait réellement appris vers les objets d'utilité. Il s'est peu arrêté à ces minuties philologiques, ou à ces bagatelles poétiques, qui exigent, à la vérité, des connaissances profondes, mais qui sont peu propres à en faire sentir le prix, et qui décréditeraient peut-être les études orientales, si de bons esprits ne se chargeaient du soin de rappeler au public qu'elles peuvent conduire à autre chose. C'était surtout l'histoire et la géographie qui sollicitaient la curiosité de M. Langlès, et ce sont ces sciences aussi qui lui ont eu le plus d'obligation; il a, si l'on veut, entrepris plus qu'il ne pouvait faire, il a formé des systèmes, émis même des erreurs; mais il a abordé des questions graves, provoqué des discussions utiles, et ceux qui le réfuteront lui seront quelquefois redevables des connaissances même qu'ils emploieront à cet usage. Il a réuni beaucoup d'idées, mis en circulation un grand nombre de renseignemens, publié, traduit, extrait une foule de livres, fait graver de nouveaux types, appelé par sa prédication, de nombreux

partisans à l'étude des langues orientales. Bien des savans, plus profonds dans leurs études, n'ont pas laissé d'aussi grands résultats de leurs veilles (1).»

M. Langlès est mort âgé d'un peu plus de soixante ans, le 28 janvier 1824, d'une fièvre inflammatoire bilieuse, qui avait été précédée d'une ophtalmie, provoquée à ce qu'on croit, par son application persévérante à surveiller la fonte de caractères orientaux. MM. Jomard, Gail, Barbié-du-Bocage et Caussin, prononcèrent tour à tour des discours funèbres sur la tombe de M. Langlès, au nom des diverses corporations savantes auxquelles il appartenait. Parmi elles on peut citer, outre l'Institut de France, la Société asiatique de Calcutta, dont les suffrages durent le flatter particulièrement, ainsi que les sociétés des antiquaires de France et de géographie, dont il était l'un des présidens. En 1817, M. Langlès reçut l'ordre de Saint-Wladimir de Russie; il n'avait obtenu que depuis la Restauration, la décoration de la Légion d'Honneur; cependant il était connu personnellement de Bonaparte, et avait même entretenu des relations d'intimité avec lui, à l'une des époques les moins heureuses de la vie de ce dernier, celle qui

(1) On a quelquefois contesté durement le savoir de M. Langlès, et notamment, l'on a fait des erreurs qui se trouvent dans quelques-uns de ses ouvrages, le sujet d'une brochure intitulée: *Grande exécution d'Automne; n. II Langlès*. Paris, impr. de Fain, 1815; in-8, de iv et 76 pages (par M. Jules de Klaproth).

précéda immédiatement la journée de vendémiaire. Mais M. Langlès avait refusé depuis, de suivre Bonaparte en Egypte; et surtout, il était resté fidèle aux principes de la Révolution; or ceci déplaisait souverainement à Napoléon, qui ne fit rien pour avancer la fortune de celui qui souvent avait été son commensal.

Outre la notice de M. Abel Remusat que nous avons citée, on trouve d'autres notices nécrologiques sur M. Langlès: 1° dans le *Moniteur* du 1^{er} septembre 1825, par M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, prononcée dans la séance publique de cette Académie, du 29 juillet 1825; 2° dans le *Bulletin de la Société de Géographie* (n° XII), par M. Roux, prononcée dans la séance publique de cette Société, pour 1824; 3° dans le *Bulletin universel des Sciences*, de M. de Férussac (*Sciences Géographiques*) T. II, page 82, par M. Aubert de Vitry; 4° dans le *Journal des Débats*, du 29 janvier 1824, par M. Malte-Brun; 5° En tête du *Catalogue* de sa bibliothèque, par M. Ed. Gauttier (1). Ce catalogue est du nombre de ceux qui doivent être conservés parmi les ouvrages de bibliographie. Faisant le plus noble usage de son patrimoine et des émolumens de ses places littéraires, M. Langlès avait formé une magnifique bibliothèque des livres relatifs à l'Orient. C'était la collection la plus complète de ce

genre qui existât sur le continent; c'était aussi l'une des plus belles par le choix et la condition des exemplaires. Malheureusement elle a été vendue en détail et dispersée. Le souvenir de ce docte tabernacle des muses de l'Orient vivra néanmoins encore long-temps dans la mémoire de ceux qui eurent l'avantage d'y être admis, par le savant bienveillant et loyal qui l'avait élevé à leur culte. C'était au milieu de ses livres, que M. Langlès avait ouvert une sorte d'académie européenne, accueillant à jour fixe, durant tout le cours de l'année, les Français et les étrangers, que le moindre lien attachait à la culture des lettres ou des sciences. Là se rencontraient deux fois le mois, les savans de Saint-Petersbourg, de Leipzig, de Naples, de Londres, voyageurs à Paris. Là, le Français casanier, observait sans risque et sans frais, tant de nations diverses qu'il aurait voulu visiter. L'homme de l'Orient lui-même y arrivait plus d'une fois, avec ses mœurs, son costume, son langage, son attitude austère et silencieuse, et jamais M. Langlès n'était plus fier ni plus heureux que lorsqu'il pouvait présenter à la curiosité de ses visiteurs, ses frères ou ses enfans adoptifs. Il semble au reste que ce local des bâtimens de la Bibliothèque du Roi, où séjournèrent trop peu de temps les livres de M. Langlès, soit désormais un caravansérail littéraire, consacré aux réunions aimables et paisibles des savans de la France et de l'étranger. M. Millin l'ouvrit le premier, et en fit les honneurs durant près de vingt ans, avec la grâce spiri-

(1) *Paris*, Merlin, 1825; in-8; de xvij et 558 pages, plus les prix de la vente.

tuelle et polie qui distinguait particulièrement cet érudit, homme du monde. L'archéologie, la numismatique et la gravure, y prédominèrent à cette époque. Plus tard, M. Langlès y fit triompher l'orientalisme. Aujourd'hui, par une heureuse analogie avec les circonstances, la Grèce antique, ses souvenirs, ses grands écrivains, son harmonieux idiome, y occupent le premier rang, sous les auspices de M. J. B. Gail. Puisse ce célèbre helléniste, faire durant de longues années, les honneurs de la Bibliothèque du Roi, aux savans de toutes les nations, que son affabilité et sa réputation y attirent! Accueilli moi-même dans ces doctes réunions, avec une bienveillance toujours croissante, sous les trois générations de professeurs, qui s'y sont succédées, on m'excusera sans doute d'en avoir parlé un instant, à l'occasion de celui qui les présida quelques années, et dont la mémoire triste et pieuse ne s'effacera pas du milieu de nous.

On a un portrait ressemblant de M. Langlès, dans la collection des membres de l'Institut, lithographié par M. Boilly.

Liste des ouvrages
de L. M. Langlès (1) :

I. *Instituts politiques et militaires de Tamerlan, proprement appelé Tymour, écrits par lui-même, en mogol, et traduits en*

(1) M. Langlès avait donné de son vivant, divers catalogues détaillés de ses propres ouvrages, notamment en 1811, chez Le Normant, in-8.

français sur la version persane d'Abou-Thaleb-âl-Hoceiny; avec la vie du conquérant d'après les meilleurs auteurs orientaux, des notes et des tables historiques et géographiques. Paris, Née de La Rochelle, 1787, in-8, fig.; et chez J. S. Merlin.—Dédiées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres

« M. Langlès, dit M. Abel-Remusat, s'exerça à comparer la traduction anglaise du major Davy, avec l'original persan; et ce fut de cette manière qu'il rédigea une version nouvelle en français. Il la fit imprimer, enrichie de quelques additions, et cette publication fut son début dans une carrière où il a toujours persévéré depuis. »

II. *Alphabet Tartare-Mandchou, composé d'après le syllabaire et le dictionnaire universel de cette langue, avec des détails sur les lettres et l'écriture des Mandchous.* Paris, Fr. Ambr. Didot, 1787, in-4°. — *troisième édit. augmentée d'une notice sur l'origine, l'histoire et les travaux littéraires des Mandchoux, actuellement maîtres de la Chine.* Paris, impr. impériale, 1807, in-8.

C'est le premier ouvrage sur cette langue, imprimé avec des caractères mobiles.

III. *Contes, fables et sentences tirés de différens auteurs arabes et persans, avec une analyse du poëme de Ferdoussy sur les rois de Perse.* Paris, Royer, 1788, in-18 (V. ci-après le n° VII).

IV. *Ambassades réciproques d'un roi des Indes, de la Perse, et d'un empereur de la Chine, trad. du persan d'Abdout-Rizâc de Samarcand, avec la vie de ces deux*

souverains, et des notes tirées des différens auteurs orientaux, manuscrits et imprimés. Paris, Royer, 1785, in-8.

V. *Dictionnaire Tartare-Mandchou-Français, composé d'après un dictionnaire mandchou-chinois, par le P. Amiot, rédigé et publié avec des additions et l'alphabet de cette langue, par M. L. Langlès.* Paris, Fr. Amb. Didot aîné, 1789—90; et chez J. S. Merlin, 5 vol. in-4°.

F. A. Didot aîné publia, la même année, un prospectus intitulé : *Dictionnaire, grammaires et dialogues tartares-mandchou-français, rédigés et publiés avec des additions considérables, par M. Langlès.*

VI. *De l'importance des langues orientales pour l'extension du commerce, les progrès des lettres et des sciences; adressé à l'Assemblée nationale.* Paris, Champigny, 1790, in-8.

VII. *Fables et contes indiens nouvellement traduits, avec un discours préliminaire et des notes sur la religion, la littérature, les mœurs etc., des Hindous.* Paris, Royer, 1790, in-18.

VIII. *Description du Pégu et de l'île de Ceylan, renfermant des détails exacts et neufs sur le climat, les productions, le commerce, le gouvernement, les mœurs et les usages de ces contrées; par W. Hunter, Chr. Wolf et Eschelskroon, trad. de l'anglais et de l'allemand.* Paris, 1795, in-8 (anonyme).

IX. *Collection portative de voyages, trad. de différentes langues orientales et européennes, avec des notes géographiques et historiques.* Paris, Crapelet, 1797—1805, in-8, 5 vol., et atlas petit in-4.

Cette collection est composée comme il suit :

Voyage de l'Inde à la Mekke, par Abdoul-Kérym, pèlerin musulman, extrait de ses mémoires écrits en persan; avec des notes géographiques, historiques, etc. 1797. 1 vol. 1^{er} de la collection.

Voyage de la Perse dans l'Inde en 1442—1444; et du Bengale en Perse, en 1787—1788; le premier trad. du persan (d'Abd-Oul-Rizaq), le second de l'anglais (de Franklin); avec une Notice sur les révolutions de la Perse, un Mémoire historique sur Persépolis et des notes. 1798. 2 vol. in-18. T. II et III de la collection.

La traduction du *Voyage du Bengale en Perse*, par M. Franklin, a été publiée à part. Paris, an VI (1798), in-8.

Voyage pittoresque de l'Inde, de 1780 à 1785, par W. Hodges, dessinateur du capitaine Cook, orné de planches, trad. de l'anglais, avec des notes. 1805, 2 vol. in-18. T. IV et V. de la collection.

X. *Rapport de M. Langlès, au nom de l'Institut, sur l'état des dépôts établis dans le dépt. de la Seine et à Versailles, et sur la destination à donner aux livres qu'ils renferment.* Paris, impr. nat. an V, in-8.

XI. (Avec J. B. Lamarck). *Voyages de C. P. Thunberg au Japon, par le Cap de Bonne-Espérance, les îles de la Sonde, etc, trad., rédigé et augmenté de notes considérables sur la religion, le gouvernement, le commerce, l'industrie et les langues de ces différentes contrées, particulièrement sur le Javan et le Malais.* Paris, Dandré, 1796, 2 vol. in-4, ou quatre vol. in-8.

XII. *Voyage du Bengale à Pé-*

tersbourg, à travers les provinces septentrionales de l'Inde, le Kachmyr, la Perse, sur la mer Caspienne, etc., suivie de l'Histoire des Rohillahs et de celle des Scykes; par Georges Forster; traduit de l'anglais, avec des additions et une notice chronologique des khans de Crimée, d'après les écrivains turks, persans, etc. Paris, Delance (au XI), 1805; 3 vol. in-8, avec deux grandes cartes géographiques.

XIII. *Voyage de Hornemann dans l'Afrique septentrionale, depuis le Caire jusqu'à Mourzouk, capitale du Fezzan, suivi d'éclaircissemens sur la géographie de l'Afrique, par Rennel; traduit de l'anglais et augmenté de notes et d'un mémoire sur les Oasis, d'après les auteurs arabes.* Paris, Dentu, an XI (1805); in-8, 2 vol. avec cartes.

M. Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*) attribue le texte de cette traduction à M. Labaume, qui en effet, a exécuté plusieurs travaux du même genre, avec M. Langlès.

XIV. *Recherches sur la découverte de l'essence de rose.* Paris, 1804, in-8.

Cet opuscule, qui est un petit chef-d'œuvre de typographie orientale, était originairement destiné à former une des notes dont M. Langlès a enrichi la traduction française des deux premiers volumes des *Asiatic Researches*. L'auteur prouve que la découverte de l'essence de rose ne date que de l'an 1612, et qu'elle est due au hasard.

XV. (Avec Alex. Hamilton) *Catalogue des manuscrits samskrits de la Bibliothèque impériale, avec*

les notices du contenu de la plupart des ouvrages.

Il paraît que le corps de l'ouvrage a été composé en anglais, par Hamilton, et que M. Langlès l'a traduit, en y ajoutant des notes.

XVI. *Notes sur les monnaies de Crimée.* Paris, imprimerie impériale, 1806; in-8.

XVII. *Diatribes de l'ingénieur Sëid Moustapha, sur l'état actuel de l'art militaire, du génie et des sciences à Constantinople; publiée littéralement, d'après l'édition originale, avec quelques notes qui ont paru nécessaires pour l'intelligence de l'ouvrage.* Paris, Ferra, 1810, in-8.

Le catalogue de la bibliothèque de M. Langlès (n° 607), mentionne une édition de Paris, imprimerie impériale, 1807, grand in-8, avec l'observation qui suit, signée de l'auteur lui-même : « Cet exemplaire, le seul qui existe de cette édition, n'est composé que d'épreuves, qui n'ont été ni corrigées, ni tirées définitivement. »

XVIII. *Relation de Dourry Efendy, ambassadeur de la Porte-Othomane auprès du roi de Perse, traduit du turk, et suivi de l'extrait des voyages de Pétis de La-Croix, rédigé par lui-même.* Paris, Ferra, 1810; in-8 (anonyme).

XIX. *Voyages de Sin-Bud le marin, et la Ruse des femmes, contes arabes, traduction littérale, accompagnée du texte et des notes.* Paris, imprimerie royale, 1814, in-18.

XX. *Notices sur l'état actuel de la Perse, en persan, en arménien et en français: par Myr-Davaud-Zadour de Melik Schahnazar, et*

MM. Langlès et Chahan de Cirbiéd. Paris, imprimerie royale; 1818, in-18.

XXI. *Monumens anciens et modernes de l'Hindoustan, en cent cinquante planches, d'après MM. Daniel, Hodges, Holmes, Salt et différens dessinateurs indiens, décrits sous le double rapport archéologique et pittoresque, et précédés d'un Discours sur la religion, la législation et les mœurs des Hindous.* Paris, P. Didot aîné, 1821, 2 vol. in-folio, figures.

Cet ouvrage est le plus considérable que M. Langlès aura laissé après lui. Il commence ses descriptions par l'extrémité de la presqu'île du Cap Comorin et remonte ainsi jusqu'à Dehly et Srinagar, en passant alternativement de l'orient à l'occident. — « Les planches, dit M. Abel Remusat, reproduisent, dans une dimension qui en rend le prix plus généralement accessible, ce qu'il y a de plus important dans celles de Daniels. Le texte, comme celui des autres ouvrages de M. Langlès, contient de nombreux extraits d'ouvrages anglais publiés dans l'Inde, qu'il possédait presque seul sur le continent, et auxquels il accordait parfois trop de confiance. » — La gravure a été dirigée par M. Boudeville.

XXII. *Analyse des mémoires contenus dans le douzième volume des Asiatic Researches; avec un appendice.* Paris, Everat, 1825; in-4, avec deux planches.

L'impression de ce volume n'a été terminée qu'après la mort du traducteur.

M. Langlès a été éditeur ou coopérateur des ouvrages suivans :

1° *Voyage de Pallas dans plu-*

sieurs provinces de l'empire de Russie et dans l'Asie septentrionale, traduit de l'allemand, par Gaultier de la Peyronie, avec des notes par MM. Lamarch et Langlès. Paris, Maradan, an II (1794), 8 vol. in-8, et atlas petit in-fol.

2° *Journal des Savans.* 1796, douze cahiers (avec MM. Camus, Daunou et Baudin (des Ardennes).

3° *Voyage d'Égypte et de Nubie, par Fr. L. Norden. Nouvelle édition, avec des notes et des additions tirées des auteurs anciens et modernes, et des géographes arabes.* Paris, P. Didot aîné, 1795-98, in-4, 5 volumes.

Le troisième volume de cette édition est presque entièrement composé du travail du nouvel éditeur; il renferme, entre autres, des *Mémoires sur le canal de Suez, sur les Pyramides*, qui étaient originaires, suivant M. Langlès, des monumens héliques; *sur Alexandrie*, etc., composés surtout, d'après les écrivains arabes. — La première édition du Voyage de Norden est de *Copenhague*, imprimerie royale, 1755, 2 vol. in-folio.

4° *Œuvres complètes de P. Poivre, précédées de sa vie et accompagnées de notes* (par M. Langlès). Paris, Fuchs, 1797, in-8.

5° *Recherches Asiatiques, ou Mémoires de la société établie au Bengale pour faire des recherches sur l'histoire, sur les antiquités, les sciences, les arts et la littérature de l'Asie: traduites de l'anglais par A. Labaume, revues et enrichies de notes, par L. Langlès, pour la partie orientale, et par MM. Delambre, Cuvier, de Lamark et Olivier, pour les sciences exactes et naturelles.* Paris, impri-

merie impériale, 1805 ; in-4. T. I et II, les seuls publiés.

6° *Voyage en Chine et en Tartarie, à la suite de l'ambassade de lord Marcartney, par Holmes ; auquel on a joint les vues, costumes etc., de la Chine, par W. Alexandre, les planches de l'atlas original de cette ambassade omises dans la traduction française, et leur explication ; traduit de l'anglais par MM. revu et publié avec des observations sur les relations politiques et commerciales de l'Angleterre et de la France avec la Chine, et quelques notes ; par M. Langlès. Paris, Delance, 1805 ; 2 vol. in-8.*

7° *Voyages du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient, nouvelle édition (la première est de 1686) ; soigneusement conférée sur les trois éditions originales, augmentée d'une notice de la Perse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour ; de notes, etc. Paris, Le Normant, 1811 ; 10 vol. in-8 et atlas in-folio.*

Cette édition d'un ouvrage estimé, est fort bien exécutée ; les notes de l'éditeur sont au nombre de près de deux mille.

8° *Mœurs, usages et coutumes des Othomans, et Abrégé de leur histoire ; par M. A. L. Castellan ; avec des éclaircissemens par M. Langlès. Paris, Nepveu, 1812 ; in-18, six volumes.*

9° *Grammaire de la langue arabe vulgaire et littérale (en français et en latin) ; ouvrage posthume de Savary, augmenté de quelques contes arabes, par l'éditeur (M. Langlès). Paris, imprimerie impériale, 1815 ; in-4.*

10° *Voyage chez les Mahrattes, par Tone ; traduit de l'anglais, par*

MM. L. et publié avec des notes, rédigées en forme de glossaire, par M. Langlès. Paris, Everat, 1820 ; in-18.

Un pseudonyme, se disant Joseph, ancien corsaire, a publié des observations critiques sur le travail de M. Langlès, à la fin d'un volume intitulé : *Des Castes de l'Inde, ou Lettres sur les Hindous, à l'occasion de la tragédie du Paria de M. Casimir Delavigne. Paris, P. Corneille, 1822 ; in-8, de neuf feuilles un quart.* — M. Langlès avait déjà publié, en 1788, un *Précis historique sur les Mahrattes, composé en persan, par l'écrivain Hamédin, inséré dans le volume intitulé : Affaires de l'Inde depuis le commencement de la guerre avec la France, etc. (traduit de l'anglais, par Soulès). Paris, Buisson, 1788 ; 2 vol. in-8.*

11° *Histoire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Aly, par M. Félix Mengin, avec des notes par M. Langlès. Paris, 1823, in-8, 2 vol.*

12° Dans les *Mémoires de l'Institut. Classe de littérature. T. IV. page 115 à 141. Dissertation sur les papiers monnaies des Orientaux.*

13° Dans les *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi. T. V, pages 192-228.* — *Fragmens du Code de Djenguyz-Khân, (Gengis-Kan), tirés de la grande Histoire Universelle de Myrkhond. N° 104 de la Bibliothèque du Roi.* — *Notice d'un Dictionnaire latin-mandchou-chinois, qui se trouve en manuscrit, à la Bibliothèque du Roi. Tome V. page 584.* — *Même tome, page 668-688. Recueil de Lettres écrites en arabe, en turk et en persan, par différens princes et souverains othomans,*

persans, égyptiens, depuis 1304 jusqu'en 1517. — T. VI. pag. 320-386, de la même collection. *Description historique du canal d'Égypte* (de Suez), tirée du *Livre des avis et sujets de réflexion* (ou *Description de l'Égypte*), par *Al-Magryzy*. — T. VII. page 241-308 de la même collection. *Recueil des usages* (ou *cérémonies*) établis pour les offrandes et sacrifices des *Mandchoux*, par ordre de l'empereur (ou *Rituel des Mandchoux*), avec dix planches, représentant soixante-cinq instrumens et ustensiles du culte chamanique. — tiré séparément sous le titre de *Rituel des Tatares-Mandchoux, etc.* 1804, in-4. — T. VIII. page 1-131 de la même collection. *Table chronologique des crues du Nil les plus remarquables, depuis l'an 23 jusqu'en 922 de l'hégire* (613-1517 de J. C.), tirée de la *cosmographie de Mohammed-ben-Ahmed-ben-Ayâs*. — tiré à part, sous ce titre : *Extraits de l'odeur des fleurs dans les merveilles de l'univers.* 1807, in-4.

14° Des articles dans la *Biographie Universelle*, parmi lesquels nous citerons : *Abbas-le-Grand*, roi de Perse, *Aboul-Fazl, Akbar, Aureng-Zeyb, Châh-A'alem, Châh-Djihan, Chardni, Djenguyz-Khân, Ferdoucy, Hâfiz, Hyder-Aly-Khân, W. Jones, Kerym-Khân, Mahé de la Bourdonnais.*

15° Des *Mémoires, notices ou articles*, dans le *Magasin*, les *Annales*, la *Revue Encyclopédique*, et dans le *Mercur étranger*, journaux auxquels M. Langlès a coopéré. Plusieurs de ces morceaux ont été tirés à part, et leur collection ne serait pas sans intérêt pour

l'histoire de l'Asie : nous citerons, entre autres :

Notice sur le Catalogue de la bibliothèque de Lamoignon Malesherbes (*Magasin Encyclopédique*, 1797).

Notice de trois manuscrits orientaux rapportés d'Égypte et déposés à la Bibliothèque nationale, par Bonaparte (l'Orient du bonheur, le Rosaire des justes, les Conversations des amans) (*Ibid.* an V).

Sur la vie et les ouvrages de Saady, d'après les manuscrits persans de la Bibliothèque nationale (*Ibid.* deuxième année. 1796. T. II. page 475). M. de Sacy (*Biographie Universelle*. T. XXXIX. page 404) assure que M. Langlès n'a pas toujours bien entendu l'auteur persan, duquel il a emprunté quelques traits de la vie de Saadi.

Travaux littéraires et typographiques des Anglais dans l'Inde (*Ibid.*).

Notice sur les travaux littéraires des missionnaires dans l'Inde (*Annales encyclopédiques*, juillet 1817).

Notice sur Feth-Aly-châh de Perse.

La France littéraire de Ersch, attribue encore à M. Langlès quelques autres productions moins importantes ; mais attendu qu'on ne les a pas revendiquées pour lui, ni dans le *Catalogue* de ses ouvrages qui précède celui de sa bibliothèque, ni dans les biographies rédigées à Paris du vivant de l'auteur, et où il est facile de remarquer qu'on a obtenu des notes assez directes, au moins pour la partie bibliographique de son article, nous avons cru prudent de ne point attribuer décidément ces ouvrages à M. Langlès, encore que leur sujet rentre très-bien

dans le cercle ordinaire de ses travaux, et qu'il soit difficile d'ailleurs, de supposer aucun motif qui ait pu le porter à ne pas les avouer (1).

LAURAGUAIS (**LOUIS-LÉON-FÉLICITÉ**, duc de **BRANCAS**, comte de), naquit à Paris, le 3 juillet 1753. Il était fils du duc de Villars-Brancas, pair de France, qui fut chevalier de la Toison-d'or et lieutenant-général des armées du Roi. Celui-ci mourut dans un âge très-avancé, au mois de décembre 1773 (1). Le comte de

Lauraguais débuta dans le monde par la carrière des armes; mais il la quitta, bien jeune encore, en 1758, malgré les succès qu'il avait obtenus durant la campagne de l'année précédente, dans le grade de colonel. Cette même année, sa femme, M^{lle} de Mérodes, nièce du marquis d'Isenghien, d'une famille ancienne du Brabant, accoucha d'une fille, seul enfant né d'un mariage célébré

France sous le règne de Charles VII. Après avoir soutenu en Italie, les intérêts de la seconde maison d'Anjou, qu'il n'abandonna point dans ses malheurs, il la suivit en Provence, où il fut doté de plusieurs fiefs considérables, tels que la baronie d'Oyse, le marquisat de Villars et le comté de Lauraguais. Le petit-fils de Buphile, *Barthélemi de Brancas*, épousa une fille du comte de Forcalquier et de Toulouse, ce qui donna lieu à MM. de Brancas de prendre quelquefois le nom de Forcalquier. La famille de Brancas s'étant séparée en deux branches, on vit, vers le milieu du seizième siècle, naître de la seconde, Gaspard, André et Georges. *André*, connu sous le nom de *l'amiral de Villars*, vécut sous Henri IV, et tient une place mémorable dans les annales de ce règne. *Georges de Brancas*, son frère puîné, lui survécut, et obtint, en 1726, le brevet d'érection du marquisat de Villars en duché-pairie. (Il ne faut pas confondre ce duché de Villars avec celui qui fut érigé en faveur du vainqueur de Denain; celui-ci n'avait rien de commun avec la famille de Brancas). Son fils, celui qui fait le sujet de cet article, eut une fille, mariée au duc d'Aremberg; mais étant décédé sans enfans mâles légitimes, une ordonnance royale a transféré son duché-pairie sur la tête de son neveu, *Louis-Marie Buphile de Brancas*. — Constant Dioville de Brancas, fils de M^{lle} Arnoult, colonel de cuirassiers, fut tué sur le champ de bataille de Wagram.

(1) Les ouvrages attribués à M. Langlès, par Ersch, sont les suivans :

1^o *Les Paroles du Sage*. 1790, in-18. — indiqué comme douteux.

2^o *Voyages sur la Mer rouge, les côtes de l'Arabie heureuse, etc.; avec une Notice sur l'expédition de M. de Suffrein au Cap de Bonne-Espérance, par Rooke, trad. de l'anglais*. Paris, Royer, 1787; in-8.

M. Barbier (*Dict. des Anonymes*) donne aussi cette traduction à M. Langlès.

3^o *Description géographique, historique et politique de Maroc et Fez, par G. Hoest; traduite et augmentée de notes*. 1796, in-4.

4^o *Notice des ouvrages élémentaires manuscrits sur la langue chinoise, que possède la Bibliothèque nationale*. 1800, in-8.

5^o Enfin, Ersch dit que M. Langlès a rédigé avec Laporte du Theil et Legrand, le texte du *Voyage dans la Syrie, la Phénicie, la Palestine, etc. de Cassas*. 1798 et suivantes, in-fol.

(1) La famille des *Brancacci*, originaire du royaume de Naples, où elle subsiste encore avec distinction, était déjà illustrée avant l'invasion des Normands. Elle possède les noms et titres de *Villars*, *Lauraguais*, *Forcalquier*, *Céreste*. *Buphile de Brancas* fut le premier de son nom qui s'établit en

en 1755. Le comte de Brancas, son frère, avait épousé, en 1766, une fille du maréchal de Lowendal.

Le comte de Lauraguais ne tarda pas à se faire connaître dans Paris, par un goût décidé pour les lettres et pour les arts. Il fut à la fois un savant, un homme du monde et un caractère original. Des expériences, des écarts, des bons mots, furent les produits naturels de ce triple caractère. Voltaire réclamait contre l'usage ridicule des sièges et des banquettes, qui, garnissant les deux côtés de la scène française, plaçaient les acteurs au milieu des spectateurs, et ne permettaient à Auguste, à Mithridate, à Mahomet, de se montrer debout dans leur palais, qu'entourés de marquis et de financiers assis. Le ridicule était senti, mais il ne pouvait disparaître sans laisser dans la caisse de la comédie un vide considérable; ce vide, M. de Lauraguais le combla avec une forte somme, et il acheta au profit de l'art, la suppression définitive d'un abus invétéré. Ce fut à cette époque, et à cette occasion, que Voltaire dédia son *Écossaise* au comte de Lauraguais. «Vous avez rendu, lui écrivait-il, un service éternel aux beaux-arts et au bon goût, en contribuant par votre générosité, à donner à la ville de Paris un théâtre moins indigne d'elle. Si l'on ne voit plus sur la scène César et Ptolémée, Athalie et Joad, Mérope et son fils, entourés et pressés d'une foule de jeunes gens; si les spectacles ont plus de décence, c'est à vous seul qu'on en est redevable. Ce bienfait est d'autant plus considérable que l'art de la tragédie et de

la comédie est celui dans lequel les Français se sont distingués davantage... Comment hasarder ces spectacles pompeux, ces tableaux frappans, ces actions grandes et terribles qui, bien ménagées, sont un des plus grands ressorts de la tragédie; comment apporter le corps de César sanglant sur la scène, comment faire descendre une reine éperdue dans le tombeau de son époux, et l'en faire sortir mourante de la main de son fils, au milieu d'une foule qui cache et le tombeau et le fils et la mère, et qui énerve la terreur du spectateur par le contraste du ridicule? — C'est de ce défaut monstrueux que vos seuls bienfaits ont purgé la scène; et quand il se trouvera des génies qui sauront allier la pompe d'un appareil nécessaire et la vivacité d'une action également terrible et vraisemblable, à la force des pensées et surtout à la belle et naturelle poésie, sans laquelle l'art dramatique n'est rien, ce sera vous, Monsieur, que la postérité devra remercier.»

Voltaire ajoute qu'il ne veut pas laisser à la postérité le soin de dire ce que ses contemporains font de noble et d'utile. «Les justes éloges, dit-il, sont un parfum qu'on réserve pour embaumer les morts.» Et il révèle un autre trait honorable à la vie de M. de Lauraguais. Dumarsais, soupçonné de jansénisme et même d'avoir défendu les droits de la couronne contre les prétentions de la cour de Rome, languissait, sans secours, dans sa vieillesse, lorsque le comte de Lauraguais se chargea d'acquitter la dette du gouvernement: il fit une pension à cet

écrivain. « Je veux, écrivait encore Voltaire, que ceux qui pourront lire ce petit ouvrage sachent qu'il y a dans Paris plus d'un homme estimable et malheureux secouru par vous; je veux qu'on sache, que tandis que vous occupez votre loisir à faire revivre par les soins les plus coûteux et les plus pénibles, un art utile perdu dans l'Asie qui l'inventa (l'art de faire résister au feu la porcelaine), vous faites renaître un secret plus ignoré, celui de soulager par vos bienfaits cachés, la vertu indigente. »

C'était l'époque où les sciences exactes commençaient à devenir le sujet des méditations de la plupart des esprits disposés à l'étude. M. de Lauraguais s'y livra avec ardeur et ne ménagea pour leurs progrès, ni une application constante, ni les dépenses auxquelles les expériences l'entraînaient. On lui doit la découverte de la décomposition du diamant, qu'il fit d'un commun travail, avec son malheureux ami Lavoisier. Déjà sous le règne du dernier des Médicis, l'Académie de Florence avait vu se dissiper sans laisser aucune trace, un diamant exposé au foyer d'un miroir ardent. Le savant Darcet obtint le même résultat, en plaçant des diamans dans le fourneau de porcelaine de M. de Lauraguais. Les expériences furent répétées en public par Rouelle, Roux et Macquer : M. de Lauraguais fournit plus d'une fois le creuset et le diamant. Et comme à cette ardeur dispendieuse pour la science, se joignait un goût non moins vif pour le plaisir, la fortune du comte se trouva bientôt dérangée. Il fit vendre publi-

quement une bibliothèque riche et nombreuse qu'il avait formée, et dont le catalogue est encore recherché par les bibliographes (1).

Le comte de Lauraguais avait été nommé dès 1758, adjoint-mécanicien à l'Académie des sciences; il fut reçu en 1771, associé vétérane, et dans la dernière organisation de cette société savante, en 1816, il se trouva, et il est mort le premier des Académiciens libres. L'inoculation de la petite-vérole lui dut une partie de la rapidité avec laquelle elle s'introduisit en France, et même il défendit par ses écrits la méthode nouvelle contre les préjugés et les docteurs de plus d'une faculté. Suivant l'exemple de Voltaire, M. de Lauraguais attachait un écrit à presque tous les évènements grands et petits qui venaient fixer un moment l'attention publique, et ces écrits portaient tous un cachet original. En 1771, lors du grand ébranlement donné à la monarchie par la lutte des parlemens contre la cour, et par les coups d'état du chancelier Maupeou, M. de Lauraguais publia un écrit plus hardi que solide, plus singulier que profond : Il avait pour titre : *du Droit des Français*. Ce droit n'était alors que dans la loi salique, ripuaire, bourguignonne; dans les capitulaires; dans les premières ordonnances des rois de la 5^e race, dans les traditions antiques; et c'est là que l'auteur alla le chercher, non

(1) Il est intitulé : *Catalogue d'une collection de livres choisis, provenant du cabinet de M. ****. Paris, G. Debure fils aîné, 1770. in-8.

sans quelque désordre de style et quelque confusion d'idées.

Les lettres partageaient avec les sciences les goûts et les loisirs de M. de Lauraguais; il fit imprimer en 1764, une tragédie de *Clytemnestre*; elle ne fut point représentée. Les critiques du temps louèrent l'exposition, les caractères, la simplicité du plan et la versification de la tragédie nouvelle. Ils citèrent parmi beaucoup d'autres, ces vers :

On voit l'ennui peser sur le front des tyrans.

Qui sait braver la mort est sûr de la donner

Ils n'approuvèrent ni l'apparition de l'ombre d'Agamemnon, ni le tonnerre qui gronde pour le dénouement, et peut-être ne firent-ils en ceci, que céder à des préjugés d'école; mais ils reconnurent que l'auteur avait suivi les traces des tragiques grecs, lesquels n'avaient garde de dédaigner ces moyens qui sympatisent si bien avec nos instincts religieux. Le *Journal encyclopédique*, alors fort en vogue, trouva même dans toute la pièce un air d'antiquité. M. de Lauraguais l'avait dédiée à Voltaire. Toutefois, l'exécution et particulièrement la poésie du style, ne répondaient pas à la hardiesse de la conception. La tragédie de *Jocaste*, imprimée en 1784, fut encore un essai plus malheureux. Voltaire était mort, et M. de Lauraguais entreprit de refaire son *OEdipe*. *Jocaste* est précédée d'une *Dissertation sur les OEdipes de Sophocle, de Corneille, de Voltaire, de Lamoignon, et sur Jocaste*. L'*OEdipe* de Voltaire y est jugé sévèrement: cependant, on peut dire qu'un grand nombre d'observa-

tions critiques ne manquent ni de justesse ni de trait. L'auteur prouve que Voltaire, en traduisant dans la préface d'*OEdipe*, des passages de Sophocle, s'est permis de les défigurer pour les rendre ridicules. Quant au style de la tragédie de M. de Lauraguais, on en peut juger par cette réponse de Jocaste aux terribles confidences d'*OEdipe*:

Ah! seigneur, c'en est trop; finissez, ou j'expire! (1)

M. de Lauraguais avait trop d'esprit pour ne pas comprendre le silence ou l'éloge embarrassé de la critique. Il cessa de chasser le cothurne, et se contenta des succès de salon et de la fortune de ses bons mots: mais bientôt la Révolution le rappela aux choses sérieuses. Il écrivit en sa faveur, et quand l'ordre de la noblesse s'assembla pour élire ses députés, il publia une lettre signée un *bourgeois de Paris*. Cependant l'originalité de son caractère et la tournure de son esprit le condamnaient à se trouver, sous tous les régimes, dans les rangs de l'opposition. Frondeur durant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, il maudit en les persifflant, les excès de la Révolution. Bientôt les fureurs démagogiques conduisirent son épouse sur l'échafaud; lui-même arriva jusqu'à la Conciergerie, où il fut renfermé en 1795. Il en sortit la vie sauve, mais dépouillé de la plus grande

(1) On lit dans la *Correspondance de Grimm* (mai 1781, t. V, p. 291), une analyse de *Jocaste*. Suivant le critique allemand, on disait que ce qu'il y a de plus clair dans cette tragédie, c'est l'énigme du sphinx.

partie de ses biens, sans parler de ses privilèges et de ses titres. Soutenant les revers avec autant de philosophie qu'il en avait montré dans la prospérité, et souvent même, trouvant dans sa nouvelle condition des sujets de plaisanterie, il traversa presque en riant, le long intervalle qui sépare la Révolution de la Restauration, faisant par ses saillies, la petite guerre au Directoire, au Consulat et à l'Empire. Il adressa à Bonaparte une comédie intitulée *les Marionnettes*, dans laquelle son esprit plein de sarcasme, manifestait clairement des sentimens qui durent ôter toute idée de fléchir son indépendance. Un peu plus tard, quand il fut devenu physiquement impossible d'atteindre avec la plume, jusqu'au chef de l'état lui-même, M. de Lauraguais choisit Geoffroy pour adversaire et lança contre lui un pamphlet. Il montra dans cette lutte, inégale par la supériorité de l'instrument que son ennemi conservait chaque jour à sa disposition, que son esprit comme son style n'avaient rien perdu de leur originalité bizarre.

A la Restauration, M. de Lauraguais fut porté sur la première liste des pairs, avec le titre de duc de Brancas. On dit qu'il accepta cette dignité du droit de sa naissance, et en sa qualité d'ancien pair du royaume, prétendant qu'on reconnût sa légitimité parallèlement avec d'autres. Il est certain en effet, que ni son crédit, ni ses sollicitations ne doivent être comptés parmi les causes qui purent lui ouvrir les portes de la chambre haute. Il y parla durant la session de 1814, en faveur de

la liberté de la presse, et vota le rejet de la loi présentée sur ce sujet, par M. l'abbé de Montesquiou. Depuis, ses infirmités ne lui permirent que rarement d'y paraître, mais ce fut constamment pour y voter avec les amis des libertés publiques, qui toujours lui furent chères. Sortant peu de chez lui, durant ses dernières années, il continuait d'y vivre dans son originalité et dans son indépendance, entouré d'un petit cercle de savans et de gens de lettres, et s'occupant encore de physique et de chimie, sciences dont il avait vu commencer l'ère nouvelle et qu'il avait suivi jusqu'aux plus beaux développemens de leur maturité. Lorsqu'il sentit ses derniers momens approcher, le duc de Brancas voulut recevoir en chrétien, les secours et les consolations de la religion. Il mourut d'un accès de goutte qui se fixa sur la poitrine, le 9 octobre 1824, âgé de plus de 91 ans.

Une si longue carrière, son esprit, sa position dans le monde, rendirent M. de Lauraguais témoin, toujours spirituel et souvent actif, d'une grande succession de temps et d'événemens, et contemporain d'un nombre infini de personnages célèbres, à des époques diverses, mais toutes fécondes en faits importans et en hommes distingués dans tous les genres. Une extrême vivacité d'esprit, une excessive sensibilité et une imagination ardente, l'ont quelquefois éloigné d'une juste modération; mais ces écarts ou plutôt ces singularités, portèrent toujours l'empreinte d'un caractère original et surtout d'un cœur généreux. Il favorisa constamment

les innovations utiles et toutes les idées qui eurent pour but le bien-être et l'amélioration de l'espèce humaine. Une grande facilité d'écrire et de s'exprimer, lui fit produire, avec une égale prodigalité, des brochures et des bons mots. Les premières trop négligemment écrites et rattachées aux circonstances du moment, ont disparu avec elles; les autres subsistent encore, dans les traditions du monde et dans les mémoires littéraires les plus répandus du siècle dernier, notamment dans ceux dits de Bachaumont, et dans l'*Arnoldiana* (1). Enfin, comme l'a dit son ingénieux biographe (2),

« M. de Lauraguais est mort avec la réputation d'un homme d'esprit, qui aurait pu mieux ordonner sa vie, mais non la semer de plus de bons mots, et, ce qui est bien préférable, de plus de bonnes actions. »

*Liste des ouvrages
de L. L. F. Brancas-Lauraguais* (1).

I. Dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1758 :
1° *Mémoires sur les mélanges qui donnent l'Ether, sur l'Ether lui-même, et sur sa miscibilité dans l'eau.*
2° *Mémoire sur la dissolution du soufre dans l'esprit de vin.*

II. *Clytemnestre*, tragédie en 5 actes et en vers. 1761, in-8.

L'auteur avait offert aux comédiens de fournir les habillemens et de subvenir aux frais des représentations; mais ceux-ci ne crurent pas devoir accepter, par égard pour Crébillon et Voltaire, alors encore vivans, et qui avaient déjà traité le même sujet. Voilà du moins ce que disent les *Mémoires secrets* (de Bachaumont), du 11 février 1762.

III. *Mémoire sur l'Inoculation*. 1763, in-12.

Le Parlement avait, le 8 juin, sur le réquisitoire d'Omer de Fleury, rendu un arrêt provisoire contre l'inoculation,

IV. *Observation sur le Mémoire de M. Guettard, concernant la porcelaine*. 1766, in-12.

V. *Mémoire sur la compagnie des*

Lauraguais, dans *la Semaine, Gazette littéraire*; t. I, p. 367.

(1) La bibliographie de cet article a été rédigée, en grande partie, sur des notes communiquées par M. Beuchot.

(1) On ferait un *Ana* complet des saillies de M. de Lauraguais, M^{lle} Arnould, de l'Opéra, avec laquelle il fut intimement lié, prit de lui ce genre d'esprit, auquel elle dut une partie de sa vogue et de sa célébrité: souvent ils mirent leur causticité en commun. Le prince d'Hénin s'étant introduit dans leur intimité, et y ayant porté l'ennui, M. de Lauraguais convoqua une assemblée de médecins, et leur soumit sérieusement, cette question: « Peut-on mourir d'ennui? » La possibilité du fait constatée, il accuse le nouveau venu d'assassinat prémédité, en se fondant sur la décision des docteurs. Cette singulière vengeance divertit tout Paris. — Entre ses bons mots, citons celui-ci: Après avoir manqué deux ou trois fois de se rendre chez une dame, où, tout en dinant mal, on médissait beaucoup, il cessa définitivement d'y retourner. Quelqu'un lui en demandant la cause, « je suis las, répondit-il, de manger » mon prochain sur du pain sec. » — Par droit de représailles, on a fait aussi des bons mots sur M. de Lauraguais. — Qu'avez-vous fait en Angleterre? lui demandait Louis XV. — Sire, j'y ai appris à penser. — Des chevaux? répondit le Roi.

(2) On trouve une Notice sur M. de

Indes, précédé d'un discours sur le commerce en général. Paris, 1769, in-4.

C'est dans un avertissement que l'auteur réfute le *Mémoire* de l'abbé Morellet, sur la situation actuelle de la compagnie des Indes. — (Voyez *Mercur*. Août 1769, pag. 156; septembre 1769, pag. 129. — *Année littéraire*. 1769, vol. 27.)

VI. *Du Droit des Français.* 1771, in-4.

VII. *Mémoire pour moi, par moi, Louis de Brancas, comte de Lauraguais.* Londres, 1773, in-8, de xl et 109 pages.

Ce mémoire est relatif à un procès qu'on lui avait suscité en Angleterre, pour un prétendu enlèvement d'une de ses femmes de chambre; ce sont ses expressions.

VIII. *Jocaste, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une Dissertation (de 185 pages) sur les OEdipes de Sophocle, de Corneille, de Voltaire, de Lamoignon, et sur Jocaste.* Paris, Debure l'aîné, 1781, in-8.

C'est à la fin de la dissertation que M. de Lauraguais rappelant le service qu'il avait rendu à la Comédie française, en déblayant la scène des spectateurs, a dit plaisamment: « Je suis le marguillier de cette paroisse. »

IX. *Recueil des pièces historiques sur la convocation des États-généraux et sur l'élection de leurs députés.* 1788, in-8.

X. *Dissertation sur les assemblées nationales, sous les trois races des rois, en France.* 10 octobre 1788, in-8, de 105 pages.

XI. *Lettres sur les États-généraux convoqués par Louis XVI, et composés par M. Target.* 1788;

in-8, de iv et 42 pages, plus les faux titre et titre.

Grimm (*Correspondance littéraire*. Novembre 1788. T. IV. pag. 627) donne encore un autre titre d'une brochure de M. de Lauraguais, sur le même sujet: *Lettre sur la convocation des gens des trois États et sur l'élection de leurs députés.*

XII. *Aperçu historique sur la cause et la tenue des États-généraux, avec des Réflexions sur certains objets qui y ont été agités et d'où dépend le bien public.* 1789, in-8, de viii et 226 pages, plus deux tables.

XIII. *Discours de M. le comte de Lauraguais aux habitans de Manicamp, le 7 février 1790.* in-8, de 7 pages.

Les habitans de Manicamp avaient élu maire M. de Lauraguais. Il refusa; et motiva son refus par un écrit public, fondé sur son opposition aux décrets de l'Assemblée constituante.

XIV. *Lettres du citoyen B. Lauraguais, à l'occasion du contrat de vente que le département de l'Aisne lui a passé, du presbytère et de l'église à Manicamp, et du suris que le ministre des finances a mis à l'exécution de ce contrat.* Paris, 1797, an V; in-8, de 48 pages.

Ces lettres sont au nombre de quatre.

XV. *Première Lettre d'un incrédule à un converti, par le citoyen Lauraguais.* 1797, in-8, de 52 pages, plus une note de l'éditeur, signée Sobry et qui est sur la couverture.

C'est une réponse à un article de La Harpe, contre le discours de M. Boulay (de la Meurthe) sur la déclaration exigée des prê-

tres catholiques. A la fin de cette *Première Lettre*, l'auteur en promet une autre; je ne sais si cette seconde a paru.

XVI. *Dissertation sur l'ostracisme, par le citoyen Lauraguais.* 24 vendémiaire an VI. Paris, de l'imprimerie de Lemaire; in-8, de 40 pages.

XVII. *Lettres aux citoyens Lebreton et Cuvier, à l'occasion de l'Eloge du citoyen Darcet.* 1802, in-8.

XVIII. *Lettres de L. B. Lauraguais à Madame ****, dans lesquelles on trouve des jugemens sur quelques ouvrages, la vie de l'abbé de Voisemon, une conversation de Champfort sur l'abbé Sieyès, et un fragment historique des *Mémoires de M^{me} de Brancas, sur Louis XV et M^{me} de Châteauroux.* Paris, Buisson, 1802; in-8, de iv et 250 pages, plus un feuillet sur lequel l'Errata.

XIX. *Lettre à M. l'abbé Geoffroy, rédacteur du feuilleton du Journal des Débats.* 1802, in-8.

XX. *Lettres à Suard.* 1802, in-8.

XXI. *Lettres de M. de Lauraguais à M. le duc d'Artemberg.* Paris, Dabin, an XI (1803); in-8, de vingt-deux pages. — relatif à des discussions d'intérêts de famille.

XXII. *Lettre de M. le duc de Brancas à M. le vicomte de Châteaubriand.* Paris, imprimerie de Charles, 1815; in-8, d'une feuille trois quarts.

XXIII. *Discours du duc de Brancas, pair de France, prononcé le 10 août, dans le Bureau dont il était membre.* Paris, imprimerie de Brasseur aîné, 1814; in-8, de vingt-sept pages.

XXIV. *Discours du duc de Brancas, préparé pour la séance des Pairs, du 30 août 1814.* Paris, imprimerie de Brasseur aîné, 1814; in-8, de quinze pages.

XXV. *Lettres de M. le duc de Brancas, pair de France, à l'occasion de la circulaire adressée le 7 octobre 1817, aux pairs, par M. le comte de Sémonville, leur Grand-référendaire.* 1817, in-8.

XXVI. *Lettre à M. Michaud, membre de l'Académie française.* 1818, in-8.

XXVII. *Lettre des consonnes BR, à la voyelle E.* 1819, in-8.

Enfin, on trouve diverses pièces de M. de Lauraguais, dans différens recueils: telles que *Lettre à M. le comte de Saint-Florentin en lui envoyant son mémoire sur l'inoculation, pour être mis sous les yeux du Roi* (dans les *Mémoires secrets.* 18 juillet 1765). — *Lettre à M. le comte de Bissy, en lui envoyant copie de la Lettre écrite à M. le comte de Saint-Florentin, (ibid. 20 juillet).* — *Lettre à M. le comte de Noailles (Ibid. 21 juillet).* — *Lettre à M. de Saint-Florentin, à la réception de la lettre de cachet du 15 juillet (Ibid. 10 août).* Ces diverses lettres firent naître la *Lettre d'un philosophe à un autre philosophe de ses amis (ibid. id.).* — *Lettre à M. Suard, relativement à la comédie des Originaux (dans la Correspondance de Grimm, troisième partie. T. II. pag. 129).*

LEBRUN (CHARLES-FRANÇOIS, duc de Plaisance, naquit à Saint-Sauveur-Landelin, près de Coutance, le 19 mars 1759. Sa famille, originaire de Bretagne, était venue à une époque reculée, s'établir en ce lieu, et y avait ac-

quis des propriétés. Son père, connu sous le nom de *Lebrun de la Senière*, eut sept enfans, dont quatre garçons. Charles-François, le plus jeune, fut placé comme pensionnaire, au collège des Grassins, à Paris, où il eut pour professeur Charles Lebeau, célèbre dans les fastes de l'Université. Le jeune Lebrun se livra avec ardeur, à l'étude des langues anciennes et modernes, et c'est de cette époque que datent ses premiers essais des traductions d'Homère et du Tasse, qui lui valurent depuis un rang honorable dans la république des lettres, et justifièrent plus tard, son admission dans la troisième classe de l'Institut. Après avoir fait sa philosophie au collège de Navarre, il s'adonna à l'étude du droit public et des théories politiques, qui, à cette époque, n'étaient encore familières qu'à un nombre de personnes très-restreint. Pour compléter son instruction en ce genre, par la contemplation de l'expérience, il alla voyager en Hollande et en Angleterre. A son retour, il se mit à étudier le droit : le professeur Lorry le donna pour répétiteur au fils du premier président de Maupeou, qui, grâce aux abus du temps, avait déjà le titre de président à mortier, avant d'avoir terminé ses cours de droit. Cette circonstance fut la source première de la fortune de M. Lebrun. Quand Maupeou devint chancelier de France, il prit son répétiteur pour secrétaire ; c'est ainsi que Lebrun devint le rédacteur des actes de son ministère, et le défenseur de ses mesures, en faveur desquelles il publia une foule de pamphlets, dont quelques-uns, à

ce qu'on croit, sont restés jusqu'à ce jour, cachés sous le voile de l'anonyme. On lui attribua même plusieurs des discours et mémoires prononcés ou publiés par Maupeou. Ce chancelier ne craignit pas de porter une main sacrilège sur le sanctuaire de la justice, et de réduire la France à la condition de la monarchie la plus absolue, en brisant illégalement ses Parlemens, vénérables et vieux débris de nos antiques libertés. C'est au profit du despotisme ministériel le plus abusif et le plus capricieux, que fut frappé ce coup d'état téméraire. L'opinion nationale se souleva contre un acte d'une audace telle, que Louis XIV, irrité et victorieux, n'avait pas osé élever sa pensée jusque là : mais la faiblesse mutinée ne doute de rien. Maupeou eut bien de la peine à trouver dans les rangs secondaires de la magistrature et du barreau, de quoi composer ses tribunaux illégitimes : durant environ dix années, on les repoussa avec une persistance, qu'on rencontre rarement chez les Français ; et telle fut l'impression de dégoût et de mépris qu'ils inspirèrent universellement, que dans les villes de Parlement, c'est encore au palais, une tache qui n'est pas entièrement effacée, d'avoir appartenu de quelque manière, au Parlement-Maupeou. M. Lebrun partage avec son ministre la responsabilité historique de ces événemens. Les hommes de toutes les opinions s'accordent aujourd'hui, sinon à vanter les magistrats, du moins à blâmer celui qui les frappa.

Les querelles du duc d'Aiguillon, gouverneur de la Bretagne, avec le parlement de cette pro-

vince, amenèrent la crise dont nous parlons. C'est l'abbé Terray, d'odieuse mémoire, qui composa le préambule de l'édit de décembre 1769, et qui en rédigea les articles, après que la rédaction de M. Lebrun eut été écartée; mais c'est celui-ci qui composa le discours du chancelier Maupeou, et qui rédigea ensuite les édits relatifs à l'établissement des Conseils supérieurs qui remplacèrent les Parlements. La fortune ne pouvait manquer d'accompagner un tel crédit. Lebrun fut nommé successivement, censeur royal, payeur des rentes, inspecteur-général des domaines de la couronne. Mais après la disgrâce du duc de Choiseul, le duc d'Aiguillon étant parvenu au ministère malgré le chancelier, le crédit du protecteur et celui du protégé baissèrent simultanément. Enfin, l'avènement de Louis XVI anéantit pour jamais cette justice éphémère, éclosée de leurs mains : Maupeou et Lebrun furent renvoyés le même jour. Ce dernier se retira dans sa terre de Grillon, qui avait appartenu au poète Regnard, et y vécut quinze ans dans la retraite : la Révolution vint l'en tirer.

Un écrit publié en 1789, sous le titre de *la Voix du Citoyen*, rappela l'attention publique sur M. Lebrun : on y retrouve aujourd'hui avec étonnement, ce passage prophétique : « Il nous faut une constitution nouvelle, le vœu public l'appelle, l'intérêt de la nation la demande, le souverain l'a promise, et nous en sommes venus au point où il n'y a plus pour nous de milieu entre être libres ou cesser d'être... Mais si un esprit de vertige égarait la

raison, si un vil intérêt, un intérêt aveugle corrompait les âmes les plus pures... alors, libres comme les autres Ordres, vous vous refuseriez (le tiers-état) à un fardeau qu'ils ne voudraient pas partager. Alors, plus de puissance publique, plus de nœud social, plus de nation; ou si vous pouviez l'être encore, vous seriez la dernière de toutes.... Bientôt s'élèverait un homme audacieux, un *leveller* déterminé, qui sur les débris de vos anciennes fortunes, établirait une constitution nouvelle... Il appellerait les citoyens à plus de liberté, à plus de richesse; mais il dirait aussi : l'autorité manque à mes vœux bienfaisantes, à chaque pas des formes importunes arrêtent ma marche et votre prospérité; des assemblées perpétuelles vous arrachent à votre culture, à vos travaux, à votre commerce : tranchons d'un seul coup toutes les difficultés; rompons ces vieux liens qui enchaînent un pouvoir qui n'existe plus que pour vous rendre libres, heureux et puissans!... Le vœu général remettra dans ses mains toute la puissance publique. Alors sera établi un despotisme légal, et nos fers à tous, seront rivés au trône même de la constitution. » — On est étourdi de lire l'avenir ainsi raconté, avec tant de précision, précisément par un de ceux qui devaient concourir si directement à nous le faire tel qu'il le disait.

Lebrun fut élu député de la noblesse du bailliage de Dourdan, aux états-généraux de 1789, et rédigea les cahiers de son ordre. Dans l'assemblée, il se montra habile, patriote et modéré; il parla fréquemment, particulière-

ment sur les matières de finance, qui lui étaient familières; il s'opposa à la multiplication exagérée des assignats, ce qui le mit aux prises avec Mirabeau; il fit prendre plusieurs mesures favorables au crédit public. Ses opinions les plus remarquables furent concernant les biens du clergé: il ne crut pas que la nation eût le droit de s'en emparer, et soutint qu'en cas d'extinction de l'usufruit du clergé, ils devaient légalement faire retour aux héritiers des donateurs: en faveur des académies, il demandait leur conservation: « En créant l'Académie française, dit-il, Richelieu n'y chercha peut-être que des panégyristes et des esclaves; elle a expié son origine: on n'oubliera pas que plusieurs de ses membres ont été les apôtres de la liberté. » Il fit enfin supprimer diverses fonctions à la fois onéreuses et sans utilité, parmi lesquelles on remarque celles des commissaires-priseurs, qu'on a rétablis depuis.

Au sortir de l'Assemblée constituante, M. Lebrun fut élu membre et président du Directoire du département de Seine-et-Oise. A la fin de l'hiver de 1792, des troubles très-inquiétans éclatèrent dans ce département, à l'occasion de la disette des grains; les marchés furent assaillis; le maire d'Étampes, nommé Simonneau, fut massacré par les factieux, et celui de Montlhéry fut grièvement maltraité. M. Lebrun fut député extraordinairement vers l'Assemblée législative pour lui rendre compte de ces événemens. Il se présenta à la barre le 6 mars 1792, et dans son rapport, peignit des couleurs les plus fortes,

l'anarchie et ses affreuses conséquences. Il obtint de l'Assemblée et du gouvernement, les forces nécessaires pour réprimer les mouvemens séditieux, et parvint avec ses collègues, à ramener le calme, par des mesures aussi sages qu'énergiques. Après le 10 août 1792, il donna sa démission et s'écarta des fonctions publiques. Le premier septembre 1793, il fut mis en arrestation dans la maison des Recollets de Versailles: relâché six mois après, et renvoyé chez lui avec un gardien, il fut emprisonné de nouveau le 28 messidor an II, et aurait sans doute augmenté le nombre des victimes de la terreur, sans la journée du 9 thermidor. Il fut rendu à la liberté trois mois après, et ne tarda pas à être appelé pour la seconde fois, à la présidence du Directoire du département de Seine-et-Oise.

En l'an IV, Lebrun fut élu par son département, député au Conseil des Anciens. Tour à tour secrétaire et président, il s'y occupa exclusivement des finances, parla toujours en faveur des résolutions conformes à la modération et à la justice, notamment contre l'emprunt forcé et pour des mesures favorables aux ascendans des émigrés. Sans avoir pris aucune part aux événemens qui préparèrent la journée du 18 brumaire et le changement de gouvernement qui en fut la suite; sans avoir eu, à ce qu'on assure, pendant qu'il présida la commission temporaire du Conseil des Anciens, ni de relation, ni même d'entrevue avec Bonaparte; enfin, sans avoir fait aucune démarche, il fut nommé troisième consul. On ne sait si ce choix fut suggéré

à Bonaparte par quelque circonstance particulière, ou s'il trouva naturel de prendre le président du Conseil des Anciens, pour compléter par un financier, son consulat, qui avait déjà son général et son légiste. Le nom de M. Lebrun était d'ailleurs de nature à rassurer les personnes qui auraient pu craindre le retour de l'influence des Jacobins. Au reste, il faut entendre Bonaparte lui-même, expliquer et justifier son choix.

« Le premier Consul en arrivant » aux Tuileries, succédait à des » orages, des temps, des mœurs » qu'il était résolu de faire oublier; » mais il avait toujours été aux armées; il arrivait d'Égypte; il » avait quitté la France jeune et » sans expérience; il ne connaissait personne, et c'est ce qui lui » causait d'abord un grand embarras. » Lebrun fut pour lui, dans ces premiers momens, une espèce de tuteur fort précieux... Le premier » Consul se vit presque aussitôt entouré de femmes de fournisseurs; » elles étaient presque toutes charmantes et de la dernière élégance. » Ces deux circonstances semblaient être de rigueur, parmi » tous les faiseurs d'affaires, et » entrer pour beaucoup dans leurs spéculations. Mais le sévère » Lebrun était là pour éclairer son jeune Télémaque. Il fut résolu » de ne pas les admettre dans la société des Tuileries.... (1). Napoléon disait qu'au demeurant, » il avait choisi dans Cambacérès

» et Lebrun, deux hommes de » mérite, deux personnages distingués; tous deux sages, modérés, capables; mais d'une » nuance tout-à-fait opposée. L'un » (Cambacérès) l'avocat des abus, » des préjugés, des anciennes institutions, du retour des honneurs, des distinctions, etc.; » l'autre froid, sévère, insensible, » combattant tous ces objets, y » cédant sans illusion, et tombant » naturellement dans l'idéologie.... (1). Lebrun était le contraire de Cambacérès; il avait » une pente extrême vers le sens » opposé; Lebrun était l'homme » des idéalités (2). »

Avant que le jugement de Bonaparte sur ses deux collègues nous fût connu, M^{me} de Staël avait prononcé le sien, qui lui est assez analogue. « La constitution, dit-elle, donnait à Bonaparte deux collègues; il choisit, avec une sagacité singulière, pour ses consuls adjoints, deux hommes qui ne servaient qu'à déguiser son unité despotique : l'un, Cambacérès, juriconsulte d'une grande instruction, mais qui avait appris, dans la Convention, à plier méthodiquement devant la terreur; et l'autre, Lebrun, homme d'un esprit très-cultivé et de manières très-polies, mais qui s'était formé sous le chancelier Maupeou, sous ce ministre qui avait substitué un parlement nommé par lui, à ceux de France, ne trouvant pas encore assez d'arbitraire dans la monarchie telle qu'elle était alors. Cambacérès était l'interprète de

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, par le comte de Lascazes. t. III, p. 412 et 413.

(1) *Ibid.* t. IV, p. 463 et 464.
(2) *Ibid.* t. III, p. 45.

Bonaparte auprès des révolutionnaires, et Lebrun, auprès des royalistes; l'un et l'autre traduisaient le même texte en deux langues différentes. » (*Considérations sur la Révolution française*. T II. pag. 254, édit. de 1816.)

Collègue de Napoléon, le consul Lebrun ne contraria point sa politique, et ne conçut pas la pensée de lui disputer le pouvoir; mais il exerça une heureuse influence sur la restauration des finances de la France. On lui attribue la rédaction de divers actes du gouvernement consulaire, relatifs à cette branche de l'administration publique, et qui, en effet, portent le caractère de son style. La Cour des comptes est une de ses créations. Quand Napoléon érigea son trône, Lebrun fut dédommagé de sa portion de souveraineté, par la nouvelle dignité d'Archi-trésorier de l'Empire et par le titre de duc de Plaisance. L'Archi-trésorier était le contrôleur, pour l'Empereur, des comptes de ses comptables, à commencer par les ministres. C'est à lui que la Cour des comptes remettait ses observations sur les comptes de toutes les administrations financières. Ce mécanisme qui pouvait n'être pas dépourvu d'efficacité dans une monarchie pure, conserva au duc de Plaisance une influence positive sur les affaires, et il en usa pour maintenir l'ordre dans les finances. Cependant, l'Archi-trésorier eut toujours bien moins de crédit que son collègue l'Archi-chancelier : car celui-ci tenait la clef du Sénat, qui après l'épée de l'Empereur, fut le principal levier de la monarchie impériale.

En l'an XIII, le duc de Plaisance fut envoyé à Gènes, qui venait d'être réunie à la France, avec le titre de gouverneur-général de la Ligurie. Nommé, en 1809, président du collège électoral du Rhône, il fonda à Lyon, à cette occasion, un prix d'encouragement pour l'industrie de cette ville, qui continue d'y être annuellement décerné. Après qu'il eut forcé son frère Louis à descendre du trône qu'il lui avait élevé en Hollande, Napoléon confia à M. Lebrun toute l'administration de ce pays, avec le titre de gouverneur-général. Le duc de Plaisance y resta jusqu'au mois de novembre 1813, époque où le pays se souleva et proclama son indépendance. Les Hollandais avouent eux-mêmes qu'ils furent gouvernés avec modération et avec équité, et que M. Lebrun sut concilier les ménagemens dus à un peuple malheureux, avec les devoirs des fonctions dont il était revêtu. L'Archi-trésorier ne signa point l'acte du Sénat qui prononça la déchéance de Napoléon, mais il signa celui qui rappelait au trône la maison de Bourbon. Monsieur, lieutenant-général du royaume, l'envoya à Caen, avec le titre de commissaire extraordinaire, pour y établir et y faire reconnaître l'autorité royale. Il fut compris dans la première organisation de la Chambre des Pairs du royaume; il entra aussi dans celle des cent jours, et à la même époque, fut nommé Grand-Maître de l'Université. Éloigné de la Chambre des Pairs par l'ordonnance du 24 juillet 1815, il y fut rappelé par celle du 6 mars 1819, et y vota habituellement avec le

parti constitutionnel. Le duc de Plaisance mourut âgé de 85 ans, le 16 juin 1824, à sa terre de Saint-Mesmes, près Dourdan. Il a laissé un fils, lieutenant général des armées du Roi, et successeur de sa pairie : celle-ci est classée par les ordonnances royales au banc des barons ; ce qui ne préjudicie point au titre de duc de Plaisance, qui reste héréditaire dans sa famille, suivant les statuts ordinaires qui régissent les transmissions des titres de noblesse. — M. le marquis de Marbois, uni à M. le duc de Plaisance par les liens du sang (1), a prononcé l'éloge de son collègue, à la tribune de la Chambre des Pairs (*Moniteur* du 25 juin 1824).

*Liste des ouvrages
de Ch.-Fr. Lebrun.*

I. *La Jérusalem délivrée*, poème du Tasse, trad. de l'italien (en prose). Paris, Musier fils, 1774, 2 vol. in-8 (anonyme). — *Nouvelle édit.* 1782, 2 vol. in-12. — Lille, 1794, 3 vol. in-18. — *Nouvelle édit. revue, corrigée, enrichie de la vie du Tasse* (par M. Suard); Paris, Bossange, 1803, 2 vol. in-8. — 1810, 2 vol. in-18. — *Nouvelle édit. précédée de la vie du Tasse* (par M. Suard); Paris, Bossange, 1811, in-fol. et 2 vol. in-8 et in-12. — *Ibid.* 1813, 2 vol. in-8.

Traduction élégante et agréable à lire. La singularité de la préface fit, dans le temps, attribuer l'ouvrage à Jean-Jacques Rousseau.

II. *L'Iliade d'Homère*. Traduct. nouvelle, en prose. Paris, 1776, 3 vol. in-8 et in-4, ou 2 vol. in-12 (anonyme). — La même traduction, presque entièrement refaite. Paris, Bossange, 1809, 2 vol. in-12. On a tiré 25 exemplaires de cette édition, format in-fol. à deux colonnes, avec un titre imprimé en or. Ces exemplaires qui n'ont pas été mis dans le commerce, sont ornés de 34 gravures d'après Flaxman et des bustes d'Homère et d'Achille. (V. ci-après le n° VIII.)

C'est dans cette traduction que les gens du monde lisent communément Homère; en effet, la diction en est élégante et rapide: mais le traducteur se permet d'abrégier son original, d'effacer les images qui lui semblent incompatibles avec le génie de notre langue, et d'altérer, s'il est permis de le dire, les mœurs homériques. Les savans accordent plus d'estime à la traduction de M. Dugas-Montbel.

III. *Eloge de l'abbé Terray*. 178..

L'auteur le compare à Sully et à Colbert.

IV. *La Voix du Citoyen*. 1789 (anonyme). — *Nouvelle édit.* Paris, Bossange et Masson, 1814. in-8, de 94 pages.

V. *Utilité de régler la théorie de l'impôt par des lois constitutionnelles*. 1790, in-8. — douteux.

VI. *Lettre sur les Finances* (V. *Moniteur*, n° 46, de 1791.).

VII. *Mémoire présenté à l'Assemblée Nationale, sur les moyens de soutenir et de faire hausser la valeur des assignats, et de remédier au renchérissement des biens usuels*, par M. Lebrun; et *Parallèle de son plan avec ceux de MM. Clavière, Bois-*

(1) M. le duc de Plaisance actuel, a épousé la fille unique de M. de Barbé-Marbois.

tandry , Philibert , Condorcet , Cailhasson et Marbot. 1792, in-8.

VIII. *L'Odyssee d'Homère*, traduite du grec. Paris, Bossange et Masson, 1819; 2 vol. in-12, (anonyme).

On a publié : *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de Plaisance*. Paris, Bossange père et Brunet, 1824; in-8, de 6 feuilles trois quarts.

LEGRAS (PHILIPPE), ancien procureur au parlement de Dijon, fut un des hommes justes et courageux qui osèrent élever la voix contre la loi du 9 floréal an III (28 avril 1795), relative au partage de présécession des pères et mères et autres ascendans d'émigrés. Il publia à cette occasion, un écrit intitulé : *Pressante réclamation pour les pères et mères des émigrés*. Paris, an III (1795); in-8 (anonyme). La *Biographie des hommes vivans* (Paris, Michaud, t. IV, 1818) dit que Legras est encore auteur d'un ouvrage intéressant *sur les Faillites*. Cet écrit contribua sans doute à fixer sur son auteur, l'attention du ministre de l'intérieur, qui, en 1803, désigna Legras pour faire partie de la commission chargée de rédiger le projet de code de commerce, qui depuis a été converti en loi. Legras fut nommé, le 8 juillet 1806, avocat au Conseil d'état : il obtint aussi la décoration de la Légion-d'Honneur. Les dernières années de sa vie se sont écoulées à Dijon, où il est décédé, le 14 avril 1824, à l'âge de 72 ans.

LEMONNIER (ANICET-CHARLES-GABRIEL), peintre d'histoire, naquit à Rouen, le 6 juin 1745.

Après qu'il eut fait ses études au collège des Jésuites de cette ville, ses parens qui auraient voulu le destiner au commerce, cédant à une vocation marquée, l'envoyèrent à Paris, étudier la peinture à l'école de Vien. Il s'y trouva condisciple de David et de Vincent, à côté desquels il fit de rapides progrès. Lemonnier fréquentait le monde, en même temps que l'atelier. Dans sa jeunesse, il fut admis chez M^{me} Geoffrin, qui l'avait pris en affection et qui le tutoyait. Lorsqu'un demi-siècle après, il fit le tableau qui représente une lecture chez M^{me} Geoffrin, les personnes de cette société étaient encore si bien présentes à sa mémoire, qu'on peut dire qu'il les peignit d'après nature. En 1770, Lemonnier remporta le grand prix de peinture, sur le sujet de *Molière et sa famille*. Il composa ensuite, d'après les ordres du gouvernement, la *Résurrection de Tabithe*, tableau qui orne l'ancienne cathédrale de Lisieux. Il se rendit à Rome, en 1774, en qualité de pensionnaire de l'Académie de France. Non content d'avoir exploré les antiques trésors de cette vieille capitale du monde, il parcourut d'autres contrées de l'Italie. Il se trouvait à Naples, en 1779, époque d'une fameuse éruption du Vésuve. Plus tard, il fit un second voyage à Rome, et eut l'avantage d'y être accueilli par le cardinal de Bernis, ambassadeur de France.

De retour à Paris, pour s'y fixer définitivement, Lemonnier exposa au salon de 1785, son tableau de *Saint Charles-Borromée, portant les secours de la religion aux pestiférés de Milan*. « Toutes les expres-

sions de ce tableau sont pleines de sentiment, et les différentes parties de l'art répondent à l'intérêt du sujet (1). » Le tableau de *Cléombrote* fut exposé au salon de 1787. Ce guerrier, gendre de Léonidas II, roi de Sparte, avait conspiré contre lui et usurpé son trône; mais la face des affaires changea, et Léonidas fut rappelé par les Spartiates. L'usurpateur cherche un refuge aux autels de Neptune, où vient le trouver le courroux de son beau-père, tandis qu'en même temps, son épouse Chélonide et ses enfans accourent pour le protéger. « Cet ouvrage, l'un des plus capitaux de M. Lemonnier, est recommandable par le goût de la composition, l'expression des personnages et la fermeté du pinceau (2). » Deux fois exécuté en tapisserie, il est maintenant placé dans le château de Versailles. David dit, en voyant le *Cléombrote* : « Voilà un tableau d'excellent professeur. »

En 1786, Louis XVI passa par Rouen, à son retour de Cherbourg, où il était allé visiter les constructions de ce port. Les notables commerçans de la ville de Rouen furent présentés au Roi, qui leur fit un gracieux accueil. La Chambre du commerce voulant perpétuer la mémoire de cet événement, invita M. Lemonnier à le retracer sur la toile. Ce grand tableau composé de vingt-deux figures, la plupart vêtues de noir, fut exposé au salon du Lou-

vre, en 1789. Il fut ensuite placé dans la salle des séances de la Chambre du commerce de Rouen, où on le voit aujourd'hui. Les traits de Louis XVI ont été fidèlement rendus par l'artiste, qui avait obtenu une séance du Roi. Autour du prince sont placés, le duc d'Harcourt, gouverneur de la Normandie, le maréchal de Castries, ministre de la marine, M. de Villedeuil, intendant de la province, et plusieurs autres personnes de la cour. Seize membres de la Chambre du commerce, habilement groupés, sont peints avec vérité. Sous le rapport de l'art, pour l'entente du clair-obscur, l'harmonie des lignes et des plans, ce sujet présentait de grandes difficultés, qui ont été heureusement surmontées. Deux fois, pendant la Révolution, sauvé d'une destruction qui paraissait inévitable, ce tableau a été conservé à Paris, durant quinze années, dans les ateliers de son auteur. Il a été replacé en 1816, au lieu de sa destination.

Le *Génie du Commerce*, allégorie, figure en face de la *Présentation de la Chambre du commerce à Louis XVI*, et dans la même salle. Cette grande machine, de vingt-six pieds de longueur, sur quatorze pieds de hauteur, ne fut terminée qu'en 1791. Le *Mercur de France* du 25 juin 1791, donne de grands éloges à ce tableau.

Lemonnier fut élu membre de l'Académie royale de peinture, en 1789 : la *Mort d'Antoine* lui fournit le sujet de son morceau de réception. Confiné au Louvre durant la Révolution, il fit partie de la Commission des monumens, ce qui le mit à même de conserver

(1) *Annales du Musée*, par Landon. T. X, p. 41.

(2) *Ibid.*, p. 133.

une foule d'objets précieux menacés par le vandalisme. En 1794, le Comité d'instruction publique ayant organisé l'École de Médecine de Paris, Lemonnier fut choisi pour remplir l'emploi de peintre-dessinateur de cette école : elle lui doit quatre beaux portraits et beaucoup de dessins, où des bizarreries de la nature sont fidèlement retracées. *Les Ambassadeurs Romains venant demander à l'Aréopage communication des lois de Solon* : tel est le sujet d'un des bons tableaux de Lemonnier, qui fut exposé au salon de 1808. L'année suivante, la place de directeur de l'Académie française de Rome se trouvant vacante, Lemonnier se mit sur les rangs. Il obtint la majorité des voix, dans la classe des beaux-arts de l'Institut; mais un autre fut choisi par le chef de l'état. Pour dédommager M. Lemonnier, on le nomma, en 1810, administrateur de la manufacture des tapisseries de la couronne. Pendant les six années qu'il dirigea cet établissement, il fit faire des progrès à l'art de la tapisserie, et c'est durant son administration que les Gobelins ont fourni quelques-uns de leurs plus beaux ouvrages, notamment, *la Peste de Jaffa*, d'après M. Gros. M. Lemonnier avait reçu, en 1814, la décoration de la Légion-d'Honneur; mais il fut destitué au mois de mai 1816, sans motif connu, sans égard pour son âge avancé et ses longs travaux, uniquement, dit-on, par suite du système de persécution suivi à cette époque. Peu d'années après, la ville de Rouen protesta contre cette injustice, en lui votant une somme de 5000 fr. Mais l'artiste ne voulant pas se lais-

ser vaincre en générosité, fit hommage au muséum de cette cité d'un de ses tableaux de grande dimension, représentant *les adieux d'Ulysse et de Pénélope à Icarus*, qui avait figuré avec distinction à l'exposition de 1811. Le muséum de Rouen, qui a été disposé par Lemonnier, contient douze de ses ouvrages : les plus remarquables sont : *la Peste de Milan, une Présentation de la Vierge au Temple, une Mission des apôtres, Jésus-Christ dans la Synagogue, un Sinite parvulus venire ad me*, etc. Tous ces tableaux se distinguent par de beaux caractères de tête, par la noblesse des expressions, et par une grande manière de draper.

Quelque temps avant la chute de l'Empire, Lemonnier avait exécuté pour l'impératrice Joséphine, son tableau d'*Une soirée chez madame Geoffrin*. Il entreprit de lui donner deux pendants. D'une main octogénaire, mais guidée encore par un génie plein de verveur, il peignit *François I^{er} recevant à Fontainebleau, dans la galerie de Diane, la sainte Famille de Raphaël, et Louis XIV assistant dans le parc de Versailles, à l'inauguration de la statue de Milon de Crotoné, du Puget*. Ces trois sujets avaient pour principale donnée de rassembler les personnages qui ont illustré les siècles de la France, où les arts et les lettres ont jeté le plus grand éclat. Le prince Eugène acquit ces tableaux pour sa galerie de Munich, et une médaille d'or, à son effigie, exprima sa satisfaction à l'auteur. *La Lecture chez madame Geoffrin*, ayant été gravée par Jazet, le même prince en agréa la dédicace. Le *François I^{er}* a été aussi

gravé par Debucourt. Ces trois tableaux de chevalet se distinguent surtout par le charme de la conception : la *Lecture chez M^{me} Geoffrin* offre un intérêt tout particulier. Le peintre, comme nous l'avons dit, avait connu la plupart des personnages célèbres qu'on y voit représentés. Non-seulement il a copié les traits de leur physionomie, mais encore, il a pu exprimer les diverses habitudes de leur corps, et ces riens importans, qui sont tout pour la ressemblance. Près de soixante figures, groupées autour de Le Kain et de M^{lle} Clairon, qui lisent une tragédie de Voltaire, remplissent sans confusion, un cadre assez étroit. Des notices imprimées ont donné des explications étendues sur les trois intéressantes productions qui clôturent l'œuvre de notre artiste.

Lemonnier mourut le 17 août 1824, dans sa 82^e année. — Son fils, connu avantageusement dans les lettres, a publié : *Notice historique sur la vie et les ouvrages de A. C. G. Lemonnier*. Paris, imprimerie de Crapelet, 1824; in-8, 23 pag. C'est dans cet opuscule que nous avons puisé pour la rédaction de cet article.

LENOBLE (PIERRE-MADELEINE), intendant-militaire, naquit à Autun, en Bourgogne, en 1772. Se trouvant à Paris, au commencement de la Révolution, il en adopta les principes, et les propagea dans un journal intitulé : *le Cosmopolite*. En 1792, il fut nommé commissaire des guerres et employé à l'armée de la Belgique. L'année suivante, il passa aux armées de l'ouest. Le général

Canclaux le fit nommer, en 1794, commissaire-ordonnateur, par les représentans en mission près les armées de la Vendée. Mais d'après une loi de cette même année, il ne put conserver ce grade, n'ayant point l'âge requis. Rentré dans la classe des commissaires des guerres, il n'en exerça pas moins les fonctions d'ordonnateur pendant onze ans, sans en avoir le titre. Il l'obtint enfin définitivement, après la campagne d'Eylau, et depuis, il n'a cessé d'être employé en cette qualité, dans les diverses contrées où furent poussées les armées françaises. Plus tard, il passa dans le corps des intendans militaires. Lenoble est mort à Paris, le 28 mai 1824. Il était chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Liste des ouvrages de P. M. Lenoble.

I. *Projet de loi pour les mariages, présenté à l'Assemblée nationale*. 1790, in-8.

II. *Projet pour l'établissement des greniers d'abondance*. 1792.

III. *Essai sur l'administration militaire*. 1797, 1^{er} cahier. — 1811, 2^e et 3^e cahier.

IV. *Mémoires sur la pacification*. 1798.

V. *Découverte sur le galvanisme, comme cause des sensations de l'organe de l'ouïe et des effets de la voix*. 1805.

VI. *Mémoire sur la formation d'un dépôt de l'administration de la guerre*. 1815.

VII. *Considérations générales sur l'état actuel de l'administration militaire en France, au 1^{er} janvier 1816*. Paris, Magimel, 1816; in-4, de cinq feuilles et demie.

VIII. *Projet de loi ou d'ordon-*

nance pour l'institution d'une magistrature militaire, en remplacement de l'inspection aux revues et du commissariat des guerres, faisant suite aux Considérations générales sur l'état de l'administration militaire en France; auquel on a joint deux Mémoires, le 1^{er} sur la diététique militaire; le 2^e sur les moyens administratifs dans la vallée du Tage; présenté au maréchal Masséna, prince d'Essling, lors de la retraite de l'armée de Portugal. Paris, Magimel, 1817; in-4, de 22 feuilles.

IX. *Mémoires sur les opérations militaires des Français en Galice, en Portugal et dans la vallée du Tage, en 1809, sous le commandement du maréchal Soult; avec un Atlas militaire.* Paris, Barrois l'aîné, 1821; in-8, de 25 feuilles, et atlas petit in-fol.

X. *Extrait de la pétition présentée à la Chambre des Députés, par le chevalier Lenoble, intendant militaire, sur le refus qu'on lui a fait d'ordonner deux créances pour remboursement d'avances qu'il a déboursées, sous la garantie des lois, pendant qu'il était chargé en chef de l'administration du 4^e corps de la Grande Armée, puis à l'armée du midi de l'Espagne.* Paris, 1822; in-8, d'une demi-feuille.

XI. *Examen général et détaillé des récoltes et des consommations de blé en France, avec indication des moyens propres à remédier à la surabondance et aux disettes.* Paris, 1822; in-8, de 10 feuilles.

LEVAILLANT (FRANÇOIS), naturaliste voyageur, naquit à Paramaribo, dans la Guyane Hollandaise. Son goût pour l'histoire

naturelle se manifesta de bonne heure, et lui fit entreprendre deux voyages au Cap de Bonne-Espérance. La relation qu'il en a publiée, annonce un homme d'un esprit ingénieux, mais on l'a accusé de manquer parfois de véracité. L'histoire naturelle des oiseaux à plumage brillant de l'Amérique et de l'Afrique, fixa principalement son attention, et les ouvrages d'ornithologie qu'il a publiés, sont très-recherchés pour leur belle exécution. Le cabinet d'histoire naturelle du Jardin du Roi possède la giraffe de Levaillant et sa riche collection de perroquets et d'oiseaux de paradis empaillés. Levaillant est mort à Sézanne, en Champagne, dans un âge avancé, au mois de novembre 1824.

*Liste des ouvrages
de F. Levaillant.*

I. *Voyage de M. Levaillant dans l'intérieur de l'Afrique, par le Cap de Bonne-Espérance, dans les années 1780-1785.* Paris, Leroi, 1790; 2 tom. en 1 vol. in-4, fig.—2^e édit. Paris, Déterville, sans date, in-4.—Nouvelle édit. 1789, 2 vol. in-8.—Nouvelle édit. 1798, 2 vol. in-8.—trad. en allemand. Francfort, 1790, 2 vol. in-8.—en Hollandais, par J. D. Pasteur. Leyde et Amsterdam, 1791, 2 vol. in-8.—En danois, dans l'Archiv. f. Reisebeskr. vol. II. 1797.

II. *Second Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, dans les années 1785-1785.* Paris, Jansen, an III (1795); 2 vol. in-4, fig.—nouvelle édit. augmentée de la carte d'Afrique, et d'une table générale des matières, servant aux deux voyages.

Paris, Desray, an VIII—1800; 5 vol. in-8.—*trad. en allemand*, 1797, in-8.—*trad. en danois*, dans *l'Archiv. f. Reisebeskr.* Vol. III et IV.—*en suédois*. Stockholm, 1798, in-8.—*trad. en Russe*.

La rédaction de ces deux voyages est attribuée à Casimir Varron, et au père de Levaillant lui-même. — « En donnant la relation de ses deux voyages, dit M. Boucher de la Richarderie (*Bibliothèque des Voyages*, T. IV pag. 242), M. Levaillant s'est écarté rarement de la fidélité des faits, dans l'exposé de ses diverses excursions: je dis rarement, car on ne peut pas se dissimuler qu'il a sacrifié quelquefois l'exactitude rigoureuse de la vérité, à la satisfaction de présenter à ses lecteurs des tableaux d'un coloris agréable. Cette petite faiblesse lui a attiré des censures amères de la part de John Barrow, et des critiques plus sévères encore, quoiqu'un peu adoucies par l'expression, de la part du traducteur de la relation du voyageur anglais (L. Grandpré). — Au surplus, M. Levaillant a jeté dans ses narrations, tout le charme des fictions romanesques... Avec plus de secours que Sparmann, il a presque couru les mêmes dangers. Indépendamment des grandes richesses qu'il a procurées à l'ornithologie, en décrivant tant d'espèces d'oiseaux inconnus qui peuplent les forêts et les eaux du midi de l'Afrique, on lui est encore redevable d'avoir fait parfaitement connaître la giraffe mâle et femelle, de tous les animaux du globe celui dont la taille est la plus haute. Il parvint à en

tuer plusieurs et à rapporter la dépouille du mâle en Europe (on la voit au Muséum d'histoire naturelle du Jardin du Roi): c'était un des objets qu'il avait eu le plus à cœur dans le cours de sa première expédition... M. Levaillant ne mit pas moins d'ardeur que Sparmann à poursuivre l'énorme amphibie connu sous le nom d'hippopotame: plus heureux que son devancier, il réussit à en coucher un par terre, dont il a conservé les défenses. Ces conquêtes sur le règne animal dans deux de ses plus importantes espèces, ne rendaient point M. Levaillant indifférent aux plantes qui couvrent la terre du Cap. Il nous a donné la description et les dessins de deux espèces d'euphorbes, l'une à côte de melon, l'autre à chenille, et toutes deux très-curieuses. Enfin, il a résolu le problème du fameux tablier des Hottentotes, en vérifiant sur l'une d'elles, qu'il sut rendre complaisante pour ses recherches, que ce prétendu tablier est tout simplement le prolongement de certaines parties sexuelles, qu'a introduit chez les Hottentotes le caprice bizarre et inexplicable de la mode, et qu'elles préparent de bonne heure, en y disposant ces parties dès le plus bas âge. »

III. *Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique*. Paris, an IV et suiv. (1797—1812), 6 vol. in-4 et in-12, fig. coloriées. 51 livraisons — *trad. en allemand* par J. M. Bechstein; Nuremberg, 1797, et années suivantes, in-4.

IV. *Histoire naturelle d'une partie d'oiseaux nouveaux et rares de l'Amérique et des Indes*. Paris, Dufour, 1801-1804, in-fol. fig.





Revel sc.

Louis XVIII.

V. *Histoire naturelle des perroquets*. Paris, Levrault, an IX, (1801—1805). 2 vol. gr. in-4 et in-fol., fig. coloriées.

VI. *Histoire naturelle des oiseaux de paradis, des toucans et des barbuis; suivie de celle des promerops-guèpiers et des couroucous*. Paris, Denné, 1805—1816. 3 vol. gr. in-fol. 55 livraisons, fig. coloriées.

La collection complète des dessins originaux des oiseaux de paradis et des perroquets de Levaillant, exécutée par Barrabant, enlevé à la fleur de l'âge et d'un talent distingué, est passée entre les mains de M. Pichard, libraire, à Paris.

LINDSAY (Madame), morte à Angoulême, en 1820, était probablement anglaise d'origine, comme son nom semble l'indiquer. M. Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*. T. III. n. 19105. 2^e édit.) lui attribue la traduction française d'un ouvrage anglais de miss C. Knight, intitulé: *Vie privée, politique et militaire des Romains, sous Auguste et Tibère*. Paris, Buisson, 1801, in-8. L'original de cet ouvrage publié à Londres, en 1792, porte pour premier titre: *Marcus Flaminius*. C'est une suite de lettres supposées écrites par un patricien à son ami, vers l'an de Rome 767. Dans ce cadre, l'auteur a fait pour Rome à peu près ce que l'abbé Barthélemy avait déjà fait pour la Grèce, en retraçant l'histoire des mœurs et des monumens de ce pays.

LOUIS XVIII, Roi de France, naquit à Versailles,

le 17 novembre 1755, et reçut, avec les prénoms de *Louis-Stanislas-Xavier* (1), le titre de Comte de Provence. Il fut le quatrième fils de Louis, Dauphin de France, fils de Louis XV et de Marie-Joséphine de Savoie. Louis-Stanislas-Xavier n'avait que dix ans lorsqu'il perdit son père. On lui donna pour gouverneur, en même temps qu'aux princes ses frères, M. le duc de la Vauguyon, et pour précepteur, M. de Coëtlosquet, évêque de Limoges. Le marquis de Sinetti fut son sous-gouverneur; l'abbé Nollet lui donna des leçons de physique, et Moreau, l'historiographe, lui enseigna l'histoire. L'abbé de Radonvilliers, de l'Académie française, et le P. Berthier, jésuite, furent aussi au nombre de ceux qui donnèrent des soins à l'éducation de M. le comte de Provence. Suivant les idées inexactes du temps, cette éducation fut principalement dirigée vers les études purement littéraires, pour lesquelles le prince conserva toujours un goût prononcé: c'est à la lecture et à l'observation qu'il dut tout ce qu'il a pu apprendre depuis sur des matières plus importantes. Le père et la mère du jeune prince, connus par la sévérité de leurs principes religieux,

(1) On sait que le nom de *Louis* est patronimique dans la branche des Bourbons de France; *Stanislas* était le nom du roi de Pologne, aïeul maternel du comte de Provence; *Xavier* fut choisi par le Dauphin son père, en témoignage de l'affection singulière qu'il avait vouée à la Compagnie de Jésus, du sein de laquelle est sorti saint François-Xavier.

écartèrent de son enfance ; avec un soin extrême, les livres impies ou immoraux qui auraient pu en troubler l'innocence. Madame la Dauphine prenait soin de lire elle-même tous les ouvrages qui devaient passer sous les yeux de ses enfans. Son zèle, bien louable sans doute, dans ses motifs, fut poussé jusqu'à l'excès, et il eut même des résultats funestes, puisqu'on a cru pouvoir attribuer une partie des maux qui fondirent plus tard sur la tête de l'infortuné Louis XVI, à l'éducation retrécie et arriérée du temps, dans laquelle ses parens emprisonnèrent sa jeunesse. L'esprit de M. le comte de Provence, naturellement plus vigoureux et plus actif, s'affranchit bientôt de ces entraves. La supériorité de son savoir fut de bonne heure reconnue par son frère aîné, le duc de Berri (Louis XVI). Celui-ci étant enfant, avait coutume de dire, quand on agitait en sa présence quelque chose qu'il ignorait : — « Il faut de- » mander cela à mon frère de Pro- » vence. » — Un jour il arriva que le petit duc de Berri dit, *il pleuva* (pour *il plut*) : — « Ah ! mon » frère, quel barbarisme ! » s'écria M. le comte de Provence, qui avait un an de moins que lui ; « cela » n'est pas beau : un prince doit » savoir sa langue. » — « Et vous, » mon frère, vous devriez retenir » la vôtre, » répliqua le duc de Berri, un peu mortifié de l'apostrophe. — Une autre fois, le duc de Chartres (le feu duc d'Orléans) était venu faire sa cour aux enfans de France. Il appelait toujours le duc de Berri, alors Dauphin, *Monsieur*. — « Mais, vous » me traitez bien cavalièrement,

» lui dit le jeune prince ; ne de- » vriez-vous pas m'appeler *Mon-* » *seigneur* ? — Non, reprit vive- » ment M. le comte de Provence, » non, mon frère, il vaudrait » mieux qu'il dise *mon cousin*. »

Les dissipations du monde et les plaisirs bryans de la jeunesse parurent de bonne heure offrir peu d'attraits à M. le comte de Provence : non-seulement il protégea dès-lors les sciences et les lettres, mais encore il essaya de les cultiver lui-même. Il fit entrer en foule dans l'organisation de sa maison et dans les deux ordres hospitaliers dont il était le grand-maître (Saint-Antoine⁽¹⁾ et N. D. du Mont

(1) Les affaires de l'ordre de Saint-Antoine, donnèrent lieu à la lettre suivante, que nous publions ici pour la première fois. L'original fait partie de la riche et curieuse collection d'autographes du cabinet de M. Villenave.

« A Versailles, le 8 mars 1776.

» Par le compte, Monsieur, que m'a rendu mon surintendant de la commission que je lui avais donnée auprès de vous, concernant la réunion de l'Ordre de Saint-Antoine à celui de Malte, je vois que l'état de la question est absolument changé ; l'obstacle ne vient plus des prétentions du clergé ; vous avez, m'a-t-on dit, si bien reconnu le peu de fondement de ses moyens, que vous auriez voté vous-même pour la réunion, si le Roi dans l'intervalle, ne vous avait ordonné de chercher quelque emploi plus utile et plus avantageux des biens de l'Ordre de Saint-Antoine. C'est donc ce nouveau désir du Roi qui devient en quelque sorte aujourd'hui notre partie, puisque vous voulez remplir ses intentions de préférence à tout.

» Dieu me garde de vouloir altérer en rien le zèle des ministres de S. M. pour la moindre de ses volontés. Je serai moi-même, dans tous les temps,

Carmel), des académiciens, des savans et des artistes. On y voyait

réunis Rulhières et Doyen, Didot et Target, Elie de Beaumont et

Le plus empressé de ses sujets à les seconder; mais comme le premier d'entre eux, comme celui dont les intérêts se confondent nécessairement avec les siens, comme son frère enfin, éclairé par ma tendresse et guidé par l'amour le plus pur, j'ose croire que la gloire du Roi est la première de toutes les considérations, et que ce serait surtout bien mal seconder ses vœux que de s'écarter de cet esprit de justice qui les caractérise. Or, toute application des biens de l'Ordre de Saint-Antoine, autre que celle à laquelle ses membres ont unanimement et volontairement consenti, serait injuste; elle serait même une violation de propriété; violation d'autant plus étrange, qu'elle serait gratuite, puisqu'il ne tenait qu'au Roi de manifester à l'Ordre de Saint-Antoine, dès le principe, ses vœux sur ses biens: cet ordre se serait peut-être alors porté au projet dont il s'agit aujourd'hui, avec autant d'empressement qu'il s'est livré à sa réunion à l'Ordre de Malte. Mais malheureusement les choses ne sont plus entières, et c'est ce que vous perdez de vue et qui est cependant capital. Quoi! ce serait après que le Roi m'a permis de favoriser cette réunion; après que S. M. l'a elle-même approuvée dans son conseil, qu'elle a écrit directement au Pape pour lui faire part des motifs qui l'y avaient déterminée et pour lui demander sa sanction; c'est après que le Pape aurait fait examiner la question dans un consistoire composé de plusieurs cardinaux et des plus habiles jurisconsultes romains; ce serait enfin, quand Sa Sainteté est déterminée à donner le bref nécessaire, qu'à l'occasion d'un embarras frivole que quelques prélats intrigans apportent à son expédition, on ferait revenir le Roi sur ses pas, et que par une destination imprévue des biens de l'Ordre de Saint-Antoine, on lui donnerait aux yeux de l'Europe entière une apparence d'inconstance dans ses décisions, que S. M. ne mé-

rite assurément point; un vernis de vexation envers l'Ordre de Saint-Antoine, qu'elle mérite encore moins; enfin, un air d'abandon et de mépris pour les Ordres de Malte et de Saint-Lazare, dont elle est sûrement bien éloignée. S. M. pouvait sans doute se refuser, dans le principe, à cette réunion: ne pas accorder cette grâce n'était qu'une chose simple; mais la retirer quand elle est accordée, deviendrait indigne d'elle et avilissant pour deux Ordres remplis des premières familles de son royaume. La noblesse n'est pas moins digne des regards de S. M. que les autres ordres de l'Etat; si ceux qui arrosent de sueur nos sillons paraissent intéressans, combien le seront ceux qui arrosent les champs ennemis de leur sang versé pour l'Etat! Après d'aussi grandes considérations, je ne devrais faire entrer pour rien mon personnel dans toute cette affaire. Je vous avouerai cependant que je ne me verrais pas sans une douleur amère compromis aux yeux de toute la France et des cours étrangères, dont trois ou quatre ont déjà, depuis cette époque, opéré la réunion de l'Ordre de Saint-Antoine à d'autres Ordres. Personne n'ignore l'intérêt que j'ai pris à celle dont il s'agit en France; l'on ne m'accusera pas même de l'avoir fait avec légèreté; je ne m'y suis abandonné que d'après la permission du Roi. L'approbation qu'il y donna lui-même, lors du rapport qui lui en fut fait à Compiègne, en 1774, m'a dû faire regarder son succès comme certain; je m'en suis dès-lors déclaré garant; mon nom est devenu la sauvegarde de plusieurs délibérations de l'Ordre de Saint-Antoine. J'ai cautionné différens traités; j'ai moi-même contracté en conséquence. Je ne croirai jamais, Monsieur, que le Roi, mon frère, voulût me donner la mortification sensible de détruire une affaire dans laquelle je me trouve autant avancé et m'attirer l'humiliation qui retomberait sur moi, si elle venait à

le marquis de Bièvre, Treillard et l'abbé de l'Attaignant. La liste serait longue des noms diversement célèbres, que le comte de Provence avait su s'attacher, à divers titres. Nous ne citerons encore que les architectes Louis et Chalgrin, l'helléniste Laporte du Theil, l'abbé Arnaud, le fabuliste Boisnard, les médecins Bourdois de la Mothe, Buc'hoz et Portal, le chirurgien Loustouneau, l'oculiste Grandjean, le géographe Lacroix, le prédicateur Gros de Besplas, etc. Ducis était secrétaire de ses commandemens; Morel, de son conseil. On a même voulu attribuer au prince quelque participation à diverses productions littéraires de cette époque; ce qui est

manquer aujourd'hui : j'ose dire que je ne la mérite sous aucun regard. Un semblable événement ne pourrait avoir lieu qu'autant qu'on dissimulerait à S. M. quelques-unes de toutes ces circonstances; je vous en crois incapable, et c'est pour cette raison que je vous les retrace ici, bien persuadé du soin que vous prendrez au contraire de les faire valoir. Au surplus, je me propose de les mettre moi-même sous les yeux du Roi, si le cas l'exige, et je vous demande à cet effet de me donner communication, comme vous l'avez promis, de votre projet et de vos démarches : il n'en est pas que je ne sois disposé à faire personnellement auprès de S. M., dans une occasion où sa justice et sa gloire me paraissent aussi intéressées, et où la mienne propre est autant compromise. Un grand Etat comme celui-ci, et un génie comme le vôtre, présenteront toujours au Roi assez d'autres ressources pour remplir ses vues.

» Vous connaissez, Monsieur, tous mes sentimens pour vous

» LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

» A Monsieur de Malsherbes.»

plus certain, c'est que le nom de *Monsieur*, que Louis-Stanislas-Xavier dut adopter depuis que son frère fut monté sur le trône, s'attacha à une foule d'établissements utiles et honorables pour les lettres et pour les arts. A la même époque, Paris avait le *Lycée de Monsieur*, le *Théâtre de Monsieur*, le *Journal de Monsieur*, l'*Imprimerie de Monsieur* (1).

(1) 1^o Le *Lycée de Monsieur*, fondé d'abord sous le titre de *Musée*, par Pilâtre du Rosier : cet établissement était sur le point de périr avec son fondateur, lorsque MONSIEUR, secondé par M. le comte d'Artois son frère, acheta pour cinquante mille francs le cabinet de physique de Pilâtre du Rosier, et par là, rendit une nouvelle vie à cet établissement utile. Parvenu à la quarantième année de sa nouvelle existence, il subsiste encore aujourd'hui sous le titre d'*Athénée Royal*. C'est en 1785 que Monsieur adopta cet établissement et lui permit de se parer de son nom : le premier programme des cours du Lycée sortit de l'*Imprimerie de Monsieur* : les professeurs obtinrent l'honneur de lui être présentés. Le programme de 1785 indique leurs noms de la manière suivante : — *Physique*. professeur, M. Monge; adjoint, M. Gingembre. — *Mathématiques* professeur, M. de Condorcet; adjoint, M. de Lacroix. — *Anatomie*. professeur, M. Sue. — *Chimie*. professeur, M. Fourcroy. — *Histoire*. professeur, M. Marinotel; adjoint, M. Garat. — *Littérature*. professeur, M. de La Harpe. (*Voyez Correspondance littéraire de La Harpe*. t. V, p. 100.)

2^o Le *Théâtre de Monsieur* fut ouvert aux Tuileries, le 26 janvier 1789. C'était le troisième essai fait à Paris, pour y naturaliser la musique dramatique des Italiens.

3^o Le *Journal de Monsieur* parut en 1776; c'était un cahier périodique, publié à peu près dans la forme de l'*Année littéraire*, mais écrit dans un

M. le comte de Provence fut marié, en 1771, à Marie-Joséphine-Louise de Savoie, fille aînée de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne. Le banquet de cérémonie fut célébré à Fontainebleau. Tous les princes du sang, excepté le prince de la Marche (Bourbon - Conti), s'en absentèrent. Ils ne venaient plus à Versailles, depuis leur protestation contre la destruction des Parlemens. M^{me} du Barry eut l'audace de venir s'asseoir à ce banquet ; mais trois ou quatre places restèrent vides entre elle et les dames de la cour qui avaient été invitées. Le comte de Provence, qui professait un grand éloignement pour la favorite, se trouvait absent, l'étiquette exigeant qu'avant la bénédiction nuptiale, il s'abstînt de coucher sous le même toit que sa future. Les deux époux furent unis devant Dieu, le 14 mai 1771, dans la chapelle de Versailles. — « Mon- » sieur mon frère, lui dit le len- » demain, M. le comte d'Artois, » vous aviez la voix bien forte hier ; » vous avez crié bien fort votre *oui*. — » C'est, répondit M. le comte de » Provence, que j'aurais voulu » qu'il eût été entendu jusqu'à Tu- » rin. » Cette union qui parut d'a-

meilleur esprit. Il cessa de paraître en 1783. On y remarque un article bien pensé contre la traite des nègres, et qui, publié à une époque déjà si éloignée de nous, fait honneur à l'écrivain et au prince qui le protégeait.

4^o Pierre-François Didot, frère de François-Ambroise et l'oncle de MM. Pierre Didot l'aîné et Firmin Didot, fut nommé imprimeur de Monsieur, en 1788. Les ouvrages sortis de ses presses ne sont pas indignes du nom de sa famille.

bord heureuse, n'eut pas le bonheur d'être féconde.

Depuis la Fronde, c'était une maxime d'état, admise par tous les ministres qui entraient au cabinet de Versailles, de tenir les princes dusang éloignés de la participation aux affaires publiques. Hormis en ce qui touche l'héritier présomptif de la couronne, cette tradition paraît sage ; car les affaires de l'état souffriraient d'être influencées par les intérêts de famille ; et puis, un prince du sang ne pouvant être renvoyé comme on renvoie un ministre, et devant toujours rester à la cour, il ne serait pas bon de se placer vis-à-vis de lui dans une position d'où il deviendrait trop difficile de le faire sortir en cas de besoin. Louis XV poussa peut-être à l'excès la pratique de cette politique à l'égard du Dauphin son fils : toutefois, c'est cette circonstance qui permit au duc de Choiseul de délivrer la France des Jésuites. A l'avènement de Louis XVI, le besoin de mouvement politique qui bientôt devait agiter et entraîner tous les esprits, commença de se manifester, au sein de la cour et de la famille royale elle-même. Monsieur se déclara contre le rappel des Parlemens, et produisit un mémoire, où la question est envisagée exclusivement du côté favorable au maintien de l'autorité royale. Si l'on pouvait consentir à négliger les diverses faces de la question, il faudrait convenir que cette pièce n'est dépourvue ni de logique, ni de raison. Toutefois, ce mémoire, bien qu'adopté par M. le comte de Provence, fut peut-être composé seulement par ses ordres ; mais voici, à ce qu'on rapporte, les

propres paroles que lui-même adressa à Louis XVI, dans un entretien qu'il eut avec lui, au sujet de cette même affaire : « Le Parlement actuel a remis sur la tête du roi la couronne, que le Parlement en exil lui avait ôtée; et M. de Maupeou que vous avez exilé, a fait gagner au feu roi le procès que les rois vos aïeux soutenaient contre les Parlemens depuis deux siècles. Le procès était jugé; et vous, mon frère, vous cassez le jugement pour recommencer la procédure. » Au reste, quelle que fût l'opinion intime de Monsieur, la mesure du rétablissement des anciennes cours souveraines une fois décidée, il crut de son devoir de se charger de l'installation de la Chambre des comptes, et parut ainsi extérieurement, adhérer à une mesure que l'opinion nationale reçut avec le plus vif enthousiasme.

Au mois de juin 1777, Monsieur partit pour aller parcourir les provinces méridionales du royaume. En passant par Toulouse, il voulut recevoir l'Académie des jeux floraux, immédiatement après le Parlement et avant les autres cours souveraines; il assista à l'une de ses séances particulières, accepta son jeton de présence, en signe de l'égalité académique, et inscrivit son nom sur la liste des *mainteneurs du gay savoir*. Il visita Saint-Ferréol, dans la Montagne noire, où est situé le trésor des eaux du canal de Languedoc, et l'école royale de Sorèze, doublement célèbre par ses longs succès et par de récentes persécutions. Le bénédictin D. Despaulx était alors à la tête de la maison. Monsieur, après avoir parcouru

tous les détails de l'établissement, dit en partant, à D. Despaulx : — « Dans tout mon voyage, rien ne m'a plus flatté que cette école. » Il revint à Paris par la Provence, où il rencontra l'empereur d'Allemagne Joseph II, qui venait à cette même époque, visiter ces riches contrées.

Monsieur avait acheté le beau château de Brunoy, où il tenait comme une petite cour. M^{me} de B...i, entrée auprès de Madame, en qualité de dame d'atours, jouissait de beaucoup de crédit auprès du prince. — « M^{me} de B...i, dit un biographe étranger (*Galerie historique des Contemporains*. Bruxelles, 1817), alors dans les premières années de sa jeunesse, n'était pas régulièrement jolie; mais sa physionomie était très-expressive, très-attachante, et ses yeux étincelans; sa taille était surtout d'une élégance parfaite. Ces brillans avantages s'évanouirent presque en un moment; elle fut horriblement défigurée par une petite-vérole de la nature la plus malfaisante. Cette disgrâce ne sembla destinée qu'à faire ressortir avec plus d'éclat les charmes d'un esprit délié, brillant, souvent solide et toujours aimable, auquel la plus heureuse mémoire fournissait sans cesse, les traits les plus ingénieux et les plus piquans. C'est ainsi qu'elle parvint, non-seulement à oublier elle-même, mais encore à faire oublier aux autres, par les dons qui lui restaient, les dons qu'elle avait perdus. Logée au château de Versailles, où sa place lui donnait un appartement, sa société se composait de ce qu'il y avait de plus aimable et de plus spirituel

à la cour. Monsieur, si distingué lui-même par une rare instruction et par les qualités d'un esprit solide et cultivé, recherchait alors, avec empressement, des réunions qui lui offraient des ressources toujours difficiles à trouver dans le monde, mais plus difficiles encore à rencontrer à la cour. Il entendit parler des assemblées de M^{me} de B...i et souhaita d'y être admis. C'était ce qu'elle désirait le plus. Le salon et le boudoir rivalisèrent d'efforts pour captiver le prince, etc... — M^{me} de B...i continua jusqu'à la Révolution, à jouir de beaucoup de crédit à la cour de Monsieur. Lorsque ce prince se décida à quitter la France, en 1791, elle régla son départ sur le sien, et vint le retrouver dans les Pays-Bas : tous deux se rendirent presque en même temps, à Coblenz. Là, étaient successivement présentés à S.A.R. les personnes qui, depuis une année, avaient quitté la France et celles qui la quittaient journellement. C'était une convenance admise et en quelque sorte une étiquette d'obligation, régulièrement observée, lorsqu'on sortait de l'audience de Monsieur, de se présenter chez M^{me} de B...i. La campagne de septembre 1792 dispersa la cour de Coblenz, et M^{me} de B...i se sépara de Monsieur. Cette dame ne vit point le Roi, lors de son premier retour en France, en 1814 : mais elle eut l'honneur d'obtenir deux audiences de lui, à son retour de Gand, en 1815, et en reçut des marques d'intérêt. On trouve une lettre de M^{me} de B...i à Monsieur, datée de la fin de 1792, dans un volume imprimé à Paris,

en 1795, sous ce titre : *Correspondance originale des émigrés, prise par l'avant-garde du général Kellermann, à Longwy et à Verdun, etc.*

Monsieur, qui, selon que nous l'avons dit, avait embrassé le parti de la cour dans l'affaire des Parlemens, devait pencher pour la cause populaire, dans les assemblées des notables. Le ministère de M. de Maurepas ne le comptait point parmi ses appuis. On lui a même attribué un écrit anonyme, intitulé : *Songe de M. de Maurepas, ou les Machines du gouvernement français*. Cette satire allégorique parut en 1776; elle est dirigée principalement contre les réformes libérales essayées par Turgot. La pauvreté des idées et la médiocrité de l'exécution, permettent de douter qu'elle appartienne réellement à celui auquel on s'est permis de l'attribuer. Le premier ministère de M. Necker fut aussi mal apprécié par Monsieur. Cromot et Bourboulon, chefs des finances du prince, se signalèrent parmi les adversaires du nouveau contrôleur-général. Plus tard, une caricature allégorique circula contre Calonne. Tout Paris répéta que Monsieur en avait suggéré l'idée. Cette opposition sourde éclata d'une manière expresse et authentique, dans la première Assemblée des Notables, tenue en 1787. Calonne l'avait convoquée pour donner à ses plans de finances l'appui d'une imposante sanction. On sait que le contrôleur-général se trouva entièrement déçu dans ses espérances. L'assemblée devait être présidée par le Roi, et en son absence par Monsieur. Elle se divisa en sept bureaux ou comi-

tés. Le premier présidé par Monsieur, fut appelé, dans le monde, le *Comité des Sages*. Le prince ne manqua pas un seul jour de le présider; et comme il parut partager les sentimens patriotiques qui l'animaient, on en fit un sujet de plaisanterie à la cour, au point que le Roi lui-même, voyant un jour le vieux duc de Biron qui allait passer la revue, dit : « Il aime » beaucoup la parade, comme » mon frère les bureaux. » C'est du bureau de Monsieur que partirent les coups les plus redoutables qui renversèrent le ministre. Ouverte le 22 février, la première session des Notables fut close le 25 mai 1787. Monsieur, dans un discours adressé au Roi son frère, se félicita « de l'honneur d'être le premier gentilhomme du royaume, puisqu'il lui procurait l'avantage d'être auprès de S. M., l'organe de sa noblesse. » Une grande popularité fut le prix de la conduite de Monsieur, en ces mémorables circonstances : il en recueillit les plus éclatans témoignages, le jour qu'il reçut commission royale de faire enregistrer les édits du timbre et de l'impôt territorial à la Chambre des comptes. Le peuple salua Monsieur de mille acclamations ; on s'empressait de lui présenter des bouquets et de jeter des fleurs sur son passage. Sa voiture pouvait à peine se faire jour à travers la foule. Son cocher ayant voulu hâter le pas, le prince mit la tête à la portière, en lui criant : « Prenez » garde de blesser personne. » Une attention si naturelle redoubla les transports. Les dames de la halle, se prévalant d'un antique usage, haranguèrent Monsieur,

qui poussa l'affabilité jusqu'à se laisser embrasser par l'une d'elles.

Lors du premier rappel de M. Necker, Monsieur lui adressa ces propres paroles : « Le vœu » de la nation vous rappelle ici; et » je vous y vois avec le plus grand » plaisir. En 1781, j'avais quel- » ques préventions contre vous, » sans jamais cesser de vous esti- » mer. Vos ouvrages m'ont récon- » cilié avec le ministre des finances. » A trente ans passés, on pense, » on juge différemment qu'à vingt- » cinq. » Depuis cette époque, les suffrages de Monsieur parurent définitivement acquis à la cause populaire. Dans la seconde Assemblée des Notables, son bureau fut le seul qui se prononça pour que le tiers-état députât aux Etats-généraux qui allaient être réunis, autant de membres que les deux premiers ordres ensemble. En outre, ce prince seul, de tous les princes du sang, refusa de signer le mémoire qu'ils adressèrent au Roi, contre la convocation des Etats-généraux : aussi resta-t-il en France après le 14 juillet 1789, tandis que M. le comte d'Artois avec ses enfans, ainsi que M. le prince de Condé, émigraient. Dans ces nouvelles circonstances, Monsieur se conduisit avec la plus grande circonspection. Le marquis de Favras ayant été arrêté, dans la nuit du 24 au 25 décembre 1789, comme auteur d'un projet tendant à soulever trente mille hommes pour enlever le Roi, faire assassiner MM. de la Fayette et Bailly, et réduire Paris par la disette, le prince fut accusé le même jour, dans un pamphlet signé *Barrauz*, d'être l'âme secrète de ce complot. Dès le

lendemain 26, il crut devoir se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où siégeaient les représentans de la Commune, pour donner des éclaircissemens sur cette affaire, à laquelle il se déclara entièrement étranger. Il termina son discours par les paroles suivantes, qu'on peut sans doute répéter encore aujourd'hui, sans crainte d'offenser sa mémoire: «... Quant à mes opinions personnelles, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, dans la seconde Assemblée des Notables, je me déclarai sur la question fondamentale qui divisait encore les esprits, je n'ai pas cessé de croire qu'une grande révolution était prête; que le Roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait pas être davantage à la nation sans l'être également au monarque; enfin, que l'autorité royale devait être le rempart de l'autorité nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale... Je n'ai jamais changé de sentimens ni de principes, et je n'en changerai jamais. » Cette démarche valut au prince un retour de popularité, dont il jouit encore quelque temps. Lorsqu'en février 1791, Mesdames, tantes de Louis XVI, quittèrent Paris, le bruit se répandit que Monsieur devait les suivre de près; et deux jours après leur départ, une députation tumultueuse se rendit au Luxembourg, où il habitait. Les orateurs des groupes ayant été introduits dans le palais, demandèrent à Monsieur s'il était vrai qu'il pensât à sortir du royaume: le prince les assura que jamais il ne se séparerait de la

personne du Roi; mais l'un d'eux ayant répliqué: Et si le roi venait à partir...? — « Osez-vous bien le prévoir? » répondit le prince sans se déconcerter. Cependant, le Roi, étant parti effectivement, la nuit du 20 au 21 juin 1791, Monsieur quitta secrètement le Luxembourg, accompagné seulement du comte d'Avaray, une heure après le départ de son frère des Tuileries. Sous le nom de comte de Lille, il prit la route de Maubeuge, et arriva heureusement à Bruxelles, après avoir évité toutes les difficultés de la route. On sait que le comte de Lille nous a conservé lui-même la relation de ce voyage.

Monsieur se rendit à Coblenz, qui était devenu le quartier général de l'émigration. Il n'assista pas aux conférences de Pilnitz, mais il provoqua la déclaration qui en fut le résultat. Les frères de Louis XVI ne pouvant plus correspondre librement avec lui, depuis qu'on l'eut ramené de Varennes, l'informèrent de la négociation, par un manifeste en forme de lettre, datée du château de Schoënbrunnstadt, près de Coblenz, le 10 septembre 1791, et qui fut rendue publique. Ils engageaient fortement le Roi à refuser son adhésion à l'acte constitutionnel, et protestaient d'avance contre tout ce qui avait été fait, ou pouvait l'être dans la suite par l'Assemblée constituante; enfin, ils annonçaient à Louis XVI, l'engagement mutuel pris par l'Empereur et le roi de Prusse, d'employer toutes leurs forces pour le rétablir dans la plénitude de son autorité. Cette lettre connue en France ne fit qu'accroître l'exaltation récipro-

que des partis, sans en décourager aucun. De son côté, l'Assemblée législative somma Monsieur de rentrer dans le royaume, et rendit successivement, des décrets pour le mettre en accusation et le déclarer déchu de son droit éventuel à la régence. Le 8 août, il signa, conjointement avec les autres princes émigrés, un manifeste où se trouvaient exposés les motifs de la coalition qui allait pénétrer sur le territoire français. Il déclara ensuite personnellement, dans un discours adressé aux gentilshommes émigrés, que : « son » intention, en rentrant en France, » était de pardonner aux erreurs » de ses compatriotes. » Le 11 septembre 1792, accompagné de M. le comte d'Artois, il partit à la tête de six mille hommes de cavalerie, pour se réunir à l'armée prussienne. Les princes établirent d'abord, leur quartier-général à Verdun, puis successivement à Vouziers, Buzancy, et Somme-Suippe; mais bientôt la retraite de l'armée prussienne les contraignit à rétrograder. Ils vinrent s'établir, le 29 octobre, au château de la Neuville; et là, ils attendirent les événements, qui prirent une tournure tellement contraire à leurs intérêts, que le 15 novembre, ils se virent forcés à licencier leur armée.

Les Princes se trouvaient au château de Ham, en Westphalie, lorsqu'ils apprirent la mort de Louis XVI. Le 28 janvier 1795, il reconnurent, par une déclaration, le fils de ce monarque infortuné pour roi de France, sous le nom de Louis XVII. Monsieur prit en même temps le titre de Régent du royaume, et donna à

M. le comte d'Artois, celui de lieutenant-général du royaume. Catherine II, impératrice de Russie, s'empessa de reconnaître le Régent en sa nouvelle qualité. Bientôt les deux frères se séparèrent, et Monsieur vint résider à Vérone, sous le nom de *comte de Lille*. A la mort du fils de Louis XVI (8 juin 1795), Monsieur se déclara roi de France, sous le nom de Louis XVIII, et data désormais de ce jour les années de son règne. Le roi d'Angleterre Georges III lui fit présenter, à cette occasion, les félicitations accoutumées. Le premier acte du règne de Louis XVIII fut la publication d'une proclamation, qui fut généralement jugée impolitique. Cette pièce ne promet qu'une amnistie exceptionnelle; on y insiste fortement sur le rétablissement de la monarchie dans ses anciennes formes, et du pouvoir royal dans sa plénitude; elle ne laisse entrevoir que vaguement l'espérance des améliorations et des garanties que le progrès des lumières et le nouvel état de la société rendaient dès-lors indispensables. Cet acte daté du mois de juillet 1795, « *et de notre règne le premier* » est contre-signé : *le baron de Flaschlanden*.

Cependant les progrès des armées françaises en Italie, menaçaient Louis XVIII jusque dans son asile de Vérone. Le gouvernement Vénitien intimidé, envoya le marquis Carletti porter à l'illustre exilé, l'ordre de quitter les terres de la République. Le Roi, justement blessé de cette démarche, répondit qu'il avait droit de rester, en sa qualité de noble

Vénitien ; mais qu'il partirait , après toutefois , qu'on lui aurait rendu l'épée dont jadis Henri IV avait fait présent à la République, et après qu'il aurait rayé de sa main, six noms de sa famille, inscrits au livre d'or du patriciat. Les Vénitiens eurent, dit-on , la dureté de répondre qu'ils rayeraient les noms eux-mêmes , et qu'ils rendraient l'épée, quand ils auraient reçu 12 millions , dont Henri IV était resté redevable à la République. Le Roi partit de Vérone, au mois d'avril 1796, accompagné seulement du comte d'Avaray, du vicomte d'Agoult et d'un valet de chambre nommé Guignet. Il traversa le Saint-Gothard par des chemins peu fréquentés ; arriva en Suisse sans accident, chez le comte de Salis, et se rendit à l'armée de Condé , *n'ayant plus d'asile* , comme il le dit lui-même , dans son ordre du jour, *hors celui de l'honneur*.

Jamais les armées de la République n'avaient vu le roi de France d'aussi près ; il se montrait à leurs postes avancés , et l'on y entendit sa voix. D'ailleurs, à cette époque, une grande négociation se tramait pour renverser le gouvernement républicain et restaurer la monarchie des Bourbons. Le général Pichegru était entré dans ce projet , et Louis XVIII avait écrit directement au général, pour lui déléguer tous ses pouvoirs. La journée du 18 fructidor renversa ces plans et ajourna ces espérances. Les papiers de la négociation tombés entre les mains du Directoire exécutif, furent publiés dans les journaux français. Moreau, placé à

la tête de notre armée, passa le Rhin, et les troupes autrichiennes se replièrent devant lui. Louis XVIII quitta l'armée de Condé, où la politique de certains cabinets le voyait avec ombrage, et traversa la Souabe, dont la population parut mal disposée pour lui. Le 19 juillet, à Dillingen, un assassin tira sur le Roi, d'une fenêtre, un coup de carabine. La balle effleura le haut de la tête et fit paraître le sang. Le Roi portant la main au front, dit avec un calme imperturbable : « Une demi-ligne » plus bas , et le roi de France » s'appelait Charles X. » Le duc de Brunswick offrit au petit-fils de Louis XIV, un asile que les plus puissans monarques de l'Europe auraient craint de lui accorder chez eux. La petite ville de Blankenbourg, dans le cercle de la Basse-Saxe, devint la résidence de celui que la plupart des gazettes de l'Europe n'appelaient désormais que le *Prétendant*. Le Roi y resta jusqu'en février 1798. Là vint le joindre l'abbé Edgeworth de Firmont, qui avait assisté Louis XVI dans ses derniers momens. Louis XVIII choisit pour son confesseur le confesseur de son frère. « Je ne vous » commande pas , lui dit-il, de » rester avec moi ; mais si vous » n'avez aucun autre engagement, » et que vous puissiez disposer de » vous-même, je vous invite à » demeurer ici. » L'abbé Edgeworth resta. Le fidèle Cléry vint aussi peu après, à Blankenbourg. C'est là que le roi perdit le baron de Flashlanden, son ministre, et son ami. Le comte de Lachapelle le remplaça un moment. Des intelligences étaient tou-

jours entretenues avec la France, par des voies détournées. Des personnes dévouées y servaient la cause royale, avec plus d'ardeur que de succès. Plusieurs agens royalistes étaient presqu'en même temps arrêtés à Paris : des personnages alors influens, et qui avaient joué un rôle très-actif, en faveur de la Révolution, se trouvaient compromis par leurs papiers. Avec Pichegru, quelques-uns des membres des deux Conseils avaient trahi la cause de la République. Sur ces entrefaites, la journée du 18 fructidor suspendit violemment l'ordre légal établi en France par la constitution de l'an III; mais elle ajourna pour long-temps le succès dont les partisans de la dynastie proscrite avaient pu se flatter.

Cependant, Paul I^{er} ayant succédé sur le trône de Russie à sa mère Catherine, épousa ouvertement la cause des Bourbons malheureux. Il invita le chef de la famille à venir prendre sa résidence au château des anciens ducs de Courlande, à Mittau, et lui offrit une pension considérable. Louis XVIII partit de Blankenbourg, le 13 février 1798, et arriva le 25 mars à Mittau, avec le comte de Schouvaloff, aide-de-camp de l'empereur de Russie qui avait reçu la mission d'accompagner le Roi. Là, parut renaître une ombre des splendeurs, ou au moins de l'étiquette de Versailles. Cent des anciens gardes-du-corps du Roi faisaient le service du château; le cardinal de Montmorency y remplissait ses fonctions de grand aumônier de France : les ducs de Villequier, de Guiche, de Fleury, les comtes d'Avary, de Cossé,

de Saint-Priest, le marquis de Nesle, et un petit nombre d'autres gentilshommes furent les courtisans de ce règne d'adversité. La Reine, séparée de son époux depuis huit ans, vint le rejoindre à Mittau. C'est là que fut célébré le mariage de M. le duc d'Angoulême (M. le Dauphin), avec la fille unique de Louis XVI. Cet événement apporta quelque douceur au milieu de ces jours d'affliction « Si la couronne de France » était de roses, dit le Roi aux deux » époux, en les unissant, je vous » la donnerais; elle est d'épines, je » la garde. » Mittau fut visité, entre autres personnages célèbres, par les généraux Suwarow et Dumouriez. Après la mort de Pie VI, les cardinaux réunis à Venise pour élire son successeur, écrivirent au roi de France, suivant l'usage, pour lui notifier la perte que l'Eglise venait de faire, et en même temps la prochaine tenue du Conclave. S. M. leur répondit, le 24 novembre 1799. Peu après, Pie VII annonça son élection au Roi, qui nomma le cardinal Maury son ambassadeur auprès du nouveau pontife.

Après trois années d'une noble hospitalité, Louis XVIII reçut l'injonction formelle de quitter les états de l'autocrate russe. Paul I^{er}, changeant tout à coup d'affection et de politique, venait de rompre avec la coalition, pour former une étroite alliance avec le premier consul de la République française. Repoussé de toutes parts par la politique craintive des souverains du Nord, la situation du monarque proscrit devint un instant très-cruelle. Enfin, il lui fut permis de résider à Varsovie, avec l'au-

torisation de la cour de Berlin, qui néanmoins, fit arrêter peu à près, à Bareuth, à la demande du gouvernement de France, quelques-uns des agens de la maison de Bourbon. Le voyage de Mittau à Varsovie, entrepris par une cruelle et impérieuse fatalité, précisément le 21 janvier de l'an 1801, fut pénible et douloureux au delà de toute expression. On en a connu les détails par une *Lettre de M. le comte d'Avaray à un Ami*, publiée par M. Eckard, et datée de Memel, 30 janvier 1801. « Ce voyage, jus- » qu'ici, dit M. d'Avaray, au bord » de la mer surtout, a été cruel ; » une tempête horrible, des tour- » billons de neige aveuglant les » hommes et effrayant les che- » vaux, ont interrompu la der- » nière journée : déjà un des gens » de la suite s'était démis le bras. » Heureusement, nos chers maîtres » n'ont point souffert ; ou, pour » s'exprimer comme eux, les souf- » frances qu'ils éprouvent ne sont » autres que celles dont ils sont en- » vironnés. La rigueur de la sai- » son, les gîtes les plus affreux, » l'ignorance absolue du lieu où » puissent se reposer ces têtes » précieuses ; rien n'altère la dou- » ceur, la constance de notre ado- » rable princesse. Uniquement oc- » cupée du Roi, tout est bien, » tout est bon pour elle. Ici, la » chaleur étouffante, là, le froid » glacial d'une chambre sans feu, » qu'il faut habituellement parta- » ger avec M^{me} de Sérant et ses » femmes, tandis que son oncle » repose dans le *stube* commun, » rien ne peut lui arracher une » plainte ; c'est un ange consolateur pour notre maître et un

» modèle de courage pour nous... » Ce qui n'ajoute pas peu sans » doute, à l'horreur de cette situa- » tion, est de songer que malgré » toutes les précautions que nous » avons pu prendre, M. le duc » d'Angoulême est peut-être er- » rant de son côté, cherchant à » revoir le précieux dépôt qu'il » avait laissé en Courlande, etc. » Le comte de Lille et la *marquise de Meilleray* (c'était le titre qu'avait adopté en cette occasion, M^{me} la duchesse d'Angoulême), arrivèrent à Memel le 27 janvier, au soir. Outre M. d'Avaray et M^{me} de Sérant, l'abbé Edgeworth et le duc de Fleury formaient leur suite. Ce ne fut que dans les premiers jours de février qu'il leur devint possible de continuer leur route pour Kœnigsberg, d'où ils se rendirent à Varsovie, qui leur offrit enfin un asile paisible (1).

(1) M. le marquis de Paroy exécuta en France, vers cette même époque, une gravure qui représentait Louis XVIII, conduit à travers les neiges de la Lithuanie, s'appuyant sur le bras de sa nièce. On lisait au bas ces mots : *La moderne Antigone*. Cette gravure fut sévèrement recherchée par la police.—Le 14 octobre de la même année, jour de la fête de *Bladane*, cette princesse ayant reçu quelques complimens en vers, dont le goût du Roi ne fut pas satisfait, S. M. improvisa les suivans, qu'elle intitula : *Bowade*. Ils nous paraissent les plus jolis qui soient échappés à sa plume :

De Thérèse, en ce jour, pour célébrer la fête,
Poètes, vous chantez ses grâces, ses appas ;
Avec vos lieux communs vous me rompez la tête ;
Messieurs, chantez des dons que tant d'autres n'ont pas :

Au milieu des revers son âme inaltérable,
Dans les fers, dans l'exil, ses parens consolés,
Le bonheur de Louis et d'un époux aimable,
Les malheureux par elle, en cent lieux sonlagés,
Des cœurs vraiment français l'amour et l'espérance ;
Voilà ce qu'il faut dire ou garder le silence.

Paul I^{er} ayant été assassiné dans la nuit du 23 au 24 août 1801, son fils Alexandre rétablit la pension que son père faisait naguères à Louis XVIII, et la porta même à 600,000 roubles. Le Roi passait l'été à Lajinka, maison de plaisance des anciens souverains de la Pologne, à un quart de lieue de la ville. Au commencement de février 1803, le général Keller, diplomate prussien, se présenta devant S. M., et lui fit verbalement, dans les termes les plus polis, mais en même temps les plus précis, la proposition de renoncer au trône de France et d'y faire renoncer les princes de sa famille. Pour prix de ce sacrifice, Bonaparte promettait les plus brillantes indemnités ; on a été jusqu'à dire le trône de Pologne. Le surlendemain, le Roi transmit à l'envoyé prussien la lettre suivante, monument remarquable de fierté et d'élevation d'âme.

Varsovie, 22 février 1803.

« Je ne confonds pas M. Buonaparte avec ceux qui l'ont précédé ; j'estime sa valeur, ses talens militaires ; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration, car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher ; mais il se trompe, s'il croit m'engager à transiger sur mes droits : loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

« J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi ; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître.

« Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir ; fils de saint Louis, je saurai à son exemple, me respecter jusque dans les fers ; successeur de François I^{er}, je veux du moins pouvoir dire comme lui : *tout est perdu, fors l'honneur.* »

L'envoyé prussien emporta le 19 mars, la lettre que nous venons de transcrire. Elle avait été munie au paravant, de l'adhésion de tous les princes de la maison de Bourbon, et nulle considération ne put y faire apporter le moindre changement : elle parut bientôt après dans les journaux anglais.

Le 5 juin 1804, à la nouvelle de la création de la monarchie impériale par Napoléon, Louis XVIII adressa de Varsovie, à tous les souverains de l'Europe, une protestation contre l'envahissement de son trône. Enfin, quand le roi d'Espagne (Charles IV) donna le collier de la Toison d'Or à Napoléon, Louis XVIII lui envoya la lettre suivante :

« Sire, monsieur et cher cousin.

« C'est avec regret que je vous renvoie les *insignia* de l'ordre de la Toison d'Or, que S. M. votre père, de glorieuse mémoire, m'avait confiés. Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel que son audace et sa fortune ont placé sur mon trône, qu'il a eu la barbarie de teindre du sang d'un Bourbon, le duc d'Enghien. La religion peut m'engager à par donner à un assassin, mais le tyran de mon peuple doit être toujours mon ennemi. Dans le siècle présent, il est plus glorieux de mériter un sceptre que de le porter. La Providence, par des

» motifs incompréhensibles , peut
 » me condamner à finir mes jours
 » en exil ; mais ni la postérité , ni
 » mes contemporains ne pour-
 » ront dire que , dans le temps de
 » l'adversité , je me suis montré
 » indigne d'occuper jusqu'au der-
 » nier soupir , le trône de mes
 » ancêtres. »

Cette haine vigoureuse et fière vouée au meurtrier du duc d'Enghien , convenait au chef de la race des Bourbons. Toutefois , ce prince ne travailla jamais à la destruction de ce redoutable rival de sa maison , que par des voies légitimes que tous les gens de cœur et de conscience pourraient avouer. « En passant en revue les nombreuses tentatives pratiquées sur sa personne , dit M. de Lascases (*Mémoires de Sainte-Hélène*) , Napoléon observait que pourtant , il devait à la justice de dire , qu'il n'avait jamais trouvé Louis XVIII dans une conspiration directe contre sa vie... Il n'avait connu de ce prince que des plans systématiques , des opérations idéales , etc. » Ce témoignage doit tenir l'historien en garde contre une foule de documens suspects , concernant l'histoire de l'émigration , dans lesquels le nom du comte de Lille se trouve parfois , très-indiscrètement mêlé à des intrigues équivoques , conduites la plupart du temps , par des aventuriers faméliques ou perfides.

Vers la fin de 1804 , le comte de Lille revint habiter Mittau , sur l'invitation de l'empereur Alexandre. Monsieur , comte d'Artois , résidait en Angleterre depuis 1793 , et il y avait onze ans que les deux frères ne s'étaient vus. Cette année , ils eurent une entrevue en Suède ,

où chacun se rendit de son côté. Le Roi s'embarqua à Riga , pour Calmar ; les deux princes y passèrent quelques jours ensemble , au mois de novembre 1804. Après leur séparation , ils retournèrent chacun à leur résidence ordinaire. Bientôt l'ambition de Bonaparte poussa les troupes françaises presque vers ces contrées lointaines : des prisonniers français furent transportés jusqu'à Mittau , où la famille royale revit des compatriotes. L'abbé Edgeworth se dévoua pour leur procurer les secours de la religion , et mourut en exerçant cet auguste ministère. Le Roi fut très-sensible à la perte de cet ami de sa famille , et composa une épitaphe latine pour son tombeau.

Trois années s'étaient écoulées dans cette situation obscure , mais paisible , quand le traité de Tilsitt (8 juillet 1807) dut éloigner le comte de Lille de la Russie. Il s'embarqua pour la Suède , sans savoir encore où il pourrait se fixer. Enfin , il résolut d'abandonner le continent et de passer en Angleterre. Il y arriva vers le mois d'octobre , et résida durant quelque temps , à Gosfield , puis à Wanstead , enfin , à Hartwell , château situé dans le comté de Buckingham , à seize lieues de Londres. Le marquis de Buckingham lui en abandonna la jouissance , et le gouvernement anglais lui assura les moyens d'exister convenablement ; c'est là que le comte de Lille passa les dernières années de son exil. M. le duc et M^{me} la duchesse d'Angoulême y résidaient habituellement auprès de lui ; Monsieur y venait fréquemment de Londres ,

où il faisait son séjour ordinaire. Le Roi sortit de sa retraite, le 14 juin 1811, à l'occasion de la fête qui fut donnée par le prince Régent, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Georges III. Invité de paraître à la cour de Saint-James, Louis XVIII s'y montra, avec M^{me} la duchesse d'Angoulême, et y reçut les honneurs du rang suprême. Plus tard, cédant à un sentiment de patriotisme honorable, le monarque exilé refusa de paraître à une fête brillante, célébrée par les corporations de la cité de Londres, à l'occasion de la destruction de l'armée de Napoléon, en Russie. Cette armée, déplorable instrument de désolation et d'injustice, était pourtant l'armée française : Louis XVIII ne l'oublia point. En vain les ordonnateurs de la fête multiplièrent les allusions à la chute de Bonaparte et au rétablissement des Bourbons; en vain ils semèrent les lis à demi fermés, avec cette devise. « Ils vont refleurir; » aucune personne de la famille royale ne parut. — « J'ignore, » répondit le Roi, à la députation » qui lui fut envoyée à ce sujet, » j'ignore si ce désastre est un » des moyens que la Providence, » dont les vues sont impénétrables, » veut employer pour rétablir » l'autorité légitime en France; » mais jamais, ni moi, ni aucun » prince de ma famille, nous ne » pourrons nous réjouir d'un événement qui a fait périr deux cent » mille Français. »

Durant son séjour à Hartwell, Louis XVIII perdit successivement plusieurs personnes qui lui étaient chères : la reine, son épouse, qui mourut le 10 novembre 1810 ;

le comte, depuis duc d'Avray, qui possédait toute la confiance de son maître, mort loin de lui à Madère ; enfin, le 10 avril 1813, M. Asseline, évêque de Boulogne. Ce vertueux et savant prélat était, depuis la mort de l'abbé Edgeworth, le confesseur du Roi, de M. le duc d'Angoulême et de Madame ; il résidait auprès d'eux, à Aylesbury. Le Roi choisit pour le remplacer, M. l'abbé Rocher, ancien curé de Loches, qui lui fut indiqué par M. l'évêque d'Usez, et qui a continué jusqu'à la fin, avec autant de désintéressement que de modestie, à remplir le même ministère auprès de S. M.

Cependant l'heure de la Restauration avait sonné. Avant l'époque marquée par la Providence, les hommes s'étaient agités vainement pour la hâter. Les plus habiles y perdirent leurs fatigues ; les plus téméraires leur sang. De toute la noblesse et de tout le clergé émigré, il ne restait hors de France, qu'un petit nombre d'évêques et de gentilshommes, fidèles jusqu'à la fin, même après toute espérance évanouie. Bonaparte avait reconstitué, sous d'autres noms, mais avec des formes identiques, la vieille monarchie française. Tout ce qui vivait des honneurs, des prodigalités, des abus de l'ancien régime, avait accepté l'échange, sans difficulté et sans remords ; les plus dévots comme les plus nobles. La Vendée était éteinte ; l'émigration amnistiée et satisfaite. Un petit nombre d'hommes consciencieux et circonspects, observaient en silence le mouvement des esprits et des événemens, bornant leurs com-

plots à tenir le Roi informé, par de fidèles rapports, du véritable état des choses dans l'intérieur (1). Mais quand l'œuvre à laquelle la Providence l'avait destiné, dans ses profonds et redoutables desseins, fut accomplie, Bonaparte se précipita lui-même du trône qu'il avait relevé. Les Bourbons n'eurent que la peine de venir s'y rasseoir, rappelés sans préméditation, par le souvenir des crimes de leurs ennemis; plus encore par le souvenir de la sainte mansuétude des martyrs de leur famille; surtout en haine de Bonaparte, de sa conscription, enfin, de son gouvernement arbitraire et violent. Avant de quitter l'Angleterre, Louis XVIII passa par Londres, où il adressa au Prince-régent d'expressives actions de grâces.

Après vingt-trois ans d'exil, Louis-Stanislas-Xavier rentra en France, élu par le vœu unanime du peuple, fatigué de la tyrannie

(1) Le comité royaliste dont nous voulons parler se composait de MM. Royer-Collard, le marquis de Clermont-Gallerande, mort pair de France en 1821, l'abbé de Montesquiou, M. Bequey, et l'abbé André, mort en 1823. Ce dernier était l'intermédiaire de la correspondance avec le Roi. Ses papiers, à ce qu'on nous assure, furent réclamés, après son décès, par l'intermédiaire d'un maître des requêtes, délégué par le Garde-des-sceaux. On ajoute que parmi ceux qui furent recueillis, S. M. déclara qu'elle ne retrouvait pas tous ceux dont elle connaissait l'existence : il y a lieu d'espérer que ces pièces importantes ne sont point perdues et qu'elles sont tombées entre les mains d'un dépositaire fidèle, qui les conservera pour l'histoire.

belligérante de Napoléon, et par les actes réguliers et légitimes des corps qui représentaient légalement la nation. Il débarqua à Calais, le 24 avril 1814, passa par Compiègne, et s'arrêta au château de Saint-Ouen, situé aux portes de Paris : c'est là qu'il publia la déclaration célèbre, datée du 2 mai, par laquelle, déclinant l'acceptation de la couronne de France qui lui était offerte en vertu du principe de la souveraineté populaire, formellement énoncé dans l'acte constitutionnel décrété par le Sénat, et aux clauses et conditions énoncées en cet acte, il reprenait l'exercice du pouvoir royal par le droit de sa naissance, et comme étant le légitime héritage de sa famille. La déclaration de Saint-Ouen contient d'ailleurs l'énoncé précis et pur des principes fondamentaux du gouvernement représentatif et des garanties spéciales jugées nécessaires au maintien de l'ordre social, tel qu'il se trouve reconstitué en France, depuis la Restauration. Par cet acte, le Roi garantit aux Français l'établissement du gouvernement représentatif, le libre consentement de l'impôt par les députés des départemens, la liberté individuelle et celle de la presse, l'égalité admission aux charges et emplois publics, la liberté des cultes, la responsabilité ministérielle, le jugement par jury, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la consolidation de la dette publique, et divers privilèges particuliers d'une moindre importance. Enfin, le Roi déclare considérer la vente des biens nationaux comme irrévocable, et les opinions et votes émis durant la Révolution, comme

exempts de toute responsabilité légale. Ainsi l'on crut avoir assez fait pour satisfaire à de certains engagemens, et pour remplir les vœux des monarques alliés, alors favorables à la cause de la liberté des peuples. Bientôt la plupart des inquiétudes individuelles parurent apaisées; personne ne réclama en faveur de la constitution du Sénat: on ne parut même pas comprendre l'importance capitale de cet acte, qui renfermait logiquement et moralement la Révolution toute entière. D'ailleurs, l'opinion de la majorité numérique de la nation, quoique non régulièrement dénombrée, ne pouvait paraître douteuse aux hommes sincères. On ne voulait plus de Bonaparte et l'on voulait les Bourbons. L'histoire appréciera par ses résultats, ce grand mouvement de l'opinion nationale; mais elle n'en contestera point la réalité. Elle ajoutera que les amis les plus sincères et les plus éclairés des libertés publiques coopérèrent dans toute la loyauté de leur cœur, à la Restauration; mais elle ne taira point qu'ils ne furent pas entièrement exaucés lorsqu'ils réclamèrent des garanties efficaces pour l'asseoir et la consolider sur les bases inébranlables de la raison et de la justice. Il ne serait pas exact de dire que l'ancienne dynastie fut rendue à la France par les armées de la coalition: les princes de l'Europe animés, à cette époque, des sentimens les plus généreux, et conseillés par des hommes aussi justes qu'éclairés, se bornèrent à laisser au vœu public la faculté d'une libre expression: il faut ajouter même qu'ils concoururent à nous assurer le bienfait inappré-

ciable de la possession du gouvernement représentatif, dont la nation, dans l'impétuosité de ses douleurs et de ses joies, semblait oublier l'importance. Mille grâces soient rendues, sous ce rapport, à leur généreuse intervention.

Louis XVIII choisit, au sein du Sénat et du Corps législatif, une commission à laquelle il adjoignit quelques-uns de ses conseillers, afin de discuter les bases et d'arrêter la rédaction de la Charte constitutionnelle qu'il avait résolu d'octroyer à ses peuples. Le 2 juin, le Corps législatif et la majorité des membres du Sénat furent réunis en séance solennelle, pour en recevoir communication. La Charte fut jurée par eux, sans discussion et sans réclamation. Les autorités constituées y donnèrent pareillement leur adhésion. Comme la déclaration de Saint-Ouen, la Charte contient l'expression assez précise des principes fondamentaux de la monarchie constitutionnelle, ensemble les garanties particulières dont il a semblé convenable qu'elle fût entourée en France. Imparfaite comme toutes les œuvres humaines, la Charte renferme, au moins en germe, la plupart des améliorations dont l'état social européen paraît prochainement susceptible. Par la Charte, les familles souveraines et l'aristocratie du vieux continent ont pu se réconcilier avec la démocratie parlementaire, que les écarts de la Révolution les portaient à considérer comme un intraitable ennemi. Louis XVIII conservera la gloire d'avoir attaché son nom à cet acte, l'un des plus mémorables de l'histoire moderne, et cette gloire fera toujours

distinguer son règne entre tous ceux de la monarchie.

En rentrant aux Tuileries, le Roi data ses actes de la 19^e année de son règne. C'était la conséquence régulière du rejet de l'acte constitutionnel du Sénat et de l'octroi de la Charte. Le premier ministre de la nouvelle monarchie offrit un amalgame sans harmonie, d'hommes spirituels, mais légers, alliés à d'autres, qui blessés dans leurs intérêts personnels, et doués d'une insuffisante capacité, manquaient tout à la fois de prévision et de fermeté. M. le prince de Talleyrand, chef nominal de ce premier ministère, dut se rendre immédiatement à Vienne avec M. de Jaucourt, pour assister au congrès, où l'on posa les bases du nouvel équilibre européen. M. le duc de Blacas, resté à Paris, eut à cette époque la principale influence sur la direction des affaires. Lorsque M. d'Arvaray était parti pour Madère, en 1810, par l'ordre des médecins, M. de Blacas avait succédé à ses fonctions ministérielles. Le Roi l'avait connu à Vérone, et S. M. l'avait employé dans la négociation qui lui obtint une asile au sein des états de l'empereur de Russie. En quittant cet empire, Elle l'avait amené en Angleterre, et chaque jour semblait accroître depuis la bienveillance et le crédit qu'Elle accordait à ce ministre. A la Restauration, le département de la maison du Roi lui fut confié; mais son crédit ne se bornait pas à la distribution des faveurs qui dépendent de ce portefeuille. Sous l'administration de M. de Blacas, des fautes furent commises : elles portaient surtout le caractère de la légèreté et de l'imprudance. Bientôt

les mécontentemens assoupis se réveillèrent : on ne sut ni les satisfaire ni les étouffer : on les négligea. Ils s'emparèrent des idées libérales, que le ministère aurait pu approprier à la Restauration; et ils empruntèrent d'elles une certaine force morale que le cadavre de la monarchie impériale eût été hors d'état de jamais leur donner. On se trouvait dans ces dispositions, quand Bonaparte sortit de l'île d'Elbe, dernier refuge abandonné à sa puissance abattue, et mit le pied sur la côte méridionale de la France. C'était, on s'en souvient, le 6 mars 1815. Le 20, il dormit aux Tuileries : l'armée l'y avait porté. Une portion de la nation, la minorité sans doute, s'adjoignit à ce mouvement. Il y eut pourtant assez de monde pour reconstituer toutes les apparences d'un gouvernement régulier. Pendant que l'orage approchait, le Roi, éclairé sur son temps et sur sa nation, demanda de l'appui à la véritable source de la force; savoir, aux idées libérales et aux institutions populaires sagement, mais franchement organisées. Le 6 mars, il se rendit à la Chambre des Députés, accompagné de tous les membres de sa famille qui se trouvaient à Paris, et y renouvela ses sermens à la monarchie constitutionnelle. Cette démarche et les principes vraiment libéraux professés par les Bourbons, en ces mémorables circonstances, rallièrent autour d'eux un grand nombre de patriotes sincères, dont rien ne put altérer les loyaux sentimens.

Forcé de pourvoir à sa sûreté personnelle, le Roi quitta Paris,

et se retira à Gand, dans le royaume des Pays-Bas, par la route de la Flandre, sous le titre de *comte de Lille*, qu'il avait adopté lors de sa première émigration. Une cour et un ministère furent bientôt ralliés autour de lui. Les souverains de l'Europe réunis au congrès de Vienne, ne voulurent point reconnaître ailleurs le gouvernement légitime de la France. Leurs armées furent employées à rouvrir à Louis XVIII la route de Paris. Deux partis s'étaient prononcés dans l'intérieur; celui des Bourbons se trouva debout, le lendemain de la bataille de Waterloo, et applanit la route par ses acclamations. Fidèle à ses engagements du jour de l'adversité, Louis XVIII s'empressa de promettre de nouveau, toutes les améliorations libérales que l'opinion des hommes éclairés sollicitait (Ordonnance du 13 juillet 1815). Sacrifiant les plus légitimes répugnances, aux impérieuses nécessités de la politique, il avait consenti à prendre pour ministre l'un des juges de Louis XVI, le duc d'Otrante; et ce choix seul indiquait suffisamment quelle politique devait guider la nouvelle administration, à la tête de laquelle fut placé de nouveau M. le prince de Talleyrand. Le Roi était rentré en France par Cambrai, le 24 juin; il reprit à Paris les rênes du gouvernement, le 17 juillet. Ses premiers actes comme ses premières paroles, furent empreints de l'esprit de pacification et de concorde. Roi et français, Louis XVIII voulait ne se montrer sensible qu'aux malheurs de la France. Mais le levain des partis s'agitait autour du trône: profitant du désordre in-

séparable de tels événemens et des cruelles circonstances de l'invasion étrangère, les vieux ennemis de la Révolution s'interposèrent entre le Roi et le peuple; ils paralysèrent les généreuses pensées du Monarque; ils exigèrent des proscriptions (Ordonnance du 24 juillet 1815) qu'ils eurent l'art funeste d'amplifier et d'étendre dans l'exécution; ils voulurent effacer une clause sacrée du testament de Louis XVI, et rétracter l'article 5 de la Charte constitutionnelle (Loi d'amnistie du 6 janvier 1816). La liberté individuelle et celle de la presse furent par eux foulées aux pieds; la France se trouva, en un instant, couverte de prisons et de proscrits; l'arbitraire et le désordre s'introduisirent dans toutes les parties de l'administration, et l'on put appréhender le moment où la justice allait cesser d'être la loi souveraine de l'état. Aidés de la foule ambitieuse et intrigante qu'ils avaient ralliée autour d'eux, les réactionnaires étaient parvenus à envahir la Chambre des Députés, et par elle, à renverser le ministère. M. de Talleyrand se retira, et une nouvelle administration fut formée par M. le duc de Richelieu. Les sentimens personnels du Monarque en éloignèrent les plus ardens fauteurs de la réaction, et sa volonté bien prononcée appuya son nouveau ministère dans la lutte orageuse qu'il eut bientôt à soutenir, placé entre la Révolution exaspérée et palpitante, et la contre-révolution irritée et parvenue à s'établir jusqu'au cœur du gouvernement. La sûreté du trône d'une part, de l'autre la paix publique, sem-

blaient menacées; tout système paraissait dangereux à suivre, tout parti difficile à embrasser. Le Roi sentait une répugnance invincible pour ce royalisme cruel et violent qui, à cette époque, réclamait des punitions et des récompenses, du ton dont parlent les factions. Parmi ses ministres, un homme ne craignit pas d'affronter toutes ces haines parées de tant de dévouement. Aussitôt l'impétuosité du torrent se dirigea vers lui; mais le Roi le couvrit de sa puissante protection. Enfin, les ambitions et les animosités particulières ayant mis à nu leur égoïsme, on n'hésita plus à rentrer dans les voies de la conciliation et du régime légal, dont on n'aurait pas dû s'écarter un instant. L'ordonnance du 5 septembre fut rendue.

Par cet acte célèbre, la couronne, usant de la plus éminente de ses prérogatives constitutionnelles, cassa la Chambre des Députés élue en 1815, et fit un appel à la nation, par la voie d'une réélection générale. La nation ne trompa point, en cette circonstance, l'espoir de son Roi; et aussitôt le nouveau système du gouvernement parut se consolider. Le grand crédit de M. Decazes date de cette époque; la confiance, et on peut le dire, l'amitié du Roi, lui attribuèrent naturellement la principale part dans la direction des affaires. Nous n'essaierons pas d'apprécier ici l'administration de cet homme d'état : sans doute il n'est pas difficile d'y signaler des erreurs; peut-être serait-il plus facile encore de démontrer qu'elles furent bien souvent entraînées par d'impérieuses nécessités. Il est cer-

tain du moins, pour tout homme de bonne foi, qu'à aucune autre époque, la France n'a été administrée avec plus de modération et d'impartialité, que par les ministres qui se succédèrent depuis le 5 septembre jusqu'au 13 février 1820. Parmi toutes les incriminations qui leur furent adressées par l'opposition du côté droit de la Chambre des Députés, il n'en est pas une seule que les coryphées de cette opposition n'eussent encourue et bien plus gravement, alors qu'ils se disputaient et se partageaient le pouvoir, en 1815; et il n'en est pas une seule qu'ils n'aient sciemment et ardemment embrassée de nouveau, lorsque, pour le malheur de la France, le pouvoir leur est échoué complètement, en 1821.

Sans doute les pas du ministère du 5 septembre furent mal assurés, sa marche lente et vacillante; surtout, il manqua de prévision et de sollicitude pour l'avenir : mais sa tendance évidente fut constamment vers la liberté légale, vers les principes les mieux en harmonie avec les progrès actuels des lumières et les plus favorables aux développemens de la civilisation. La France est entrée, conduite par lui, dans les voies merveilleuses du crédit public, à l'issue desquelles elle doit rencontrer, tôt ou tard, la meilleure solution du problème difficile de sa reconstitution sociale. L'année 1819 vit arriver à son plus grand développement les applications des idées libérales à la monarchie constitutionnelle; et jamais peut-être on n'entendit proférer, par aucun gouvernement de l'Europe, des maximes plus

sages, plus généreuses, plus morales que celles qui tombèrent à cette époque, du haut du trône ou des deux tribunes nationales. Jamais, en France, les droits sacrés de l'humanité ne furent plus strictement respectés; jamais la justice ne trouva moins d'obstacle à promener son niveau sur la société entière. Telle était, sauf de légères taches, qui chaque jour allaient s'effaçant, le tableau que présentait la France fière et glorieuse de sa prospérité, sous le règne de Louis XVIII, et sous l'administration libérale qu'il lui plut de choisir dans sa sagesse. Le Roi qui avait vu notre révolution et ses écarts, avait vu aussi l'Angleterre et ses libertés : c'est pourquoi il ne s'effrayait pas des nouvelles mœurs auxquelles s'accoutumait la France. Louis XVIII professa hautement les principes libéraux, depuis le 5 septembre jusqu'à la fin de 1819. Beaucoup d'anciens royalistes, moins éclairés, moins généreux que le Roi, s'en offensaient; et un moment, son nom fut prononcé par la bouche des plus chauds amis de la maison de Bourbon, non pas avec moins de dévouement, mais peut-être avec moins de tendresse : parce qu'alors, les grâces n'étaient plus leur patrimoine exclusif, ils parlèrent d'ingratitude; mais le Roi constitutionnel de la France n'est pas un chef de parti; et Henri IV a bien su trouver grâce devant la postérité, quoiqu'il n'ait pas craint de braver les mêmes murmures; de la part de quelques-uns des siens.

Malheureusement, cette ère de bonheur et de gloire, que faisait luire sur la France un trône en-

touré des plus pures lumières de la religion et de la philosophie, ne devait pas s'accomplir, ou du moins devait être interrompue par de tristes jours. Les alarmes d'une aristocratie corrompue par l'égoïsme et dégradée par l'ignorance, s'élevèrent jusqu'aux plus hautes régions de la terre : l'atmosphère des trônes européens en fut troublée. Mais peut-être que l'esprit élevé du roi de France, secondé de l'instinct excellent de sa nation, aurait vaincu ce nouvel orage, si un crime isolé n'eût été exploité avec une infernale science, par l'esprit de parti, qui sut en faire la plus grande des calamités publiques. Les idées libérales furent accusées d'un attentat incité par un fanatisme inexplicable et féroce. L'assassinat du duc de Berry blessa le cœur de Louis XVIII dans ses sentimens les plus vifs et les plus légitimes. Il craignit de s'être trop avancé vers la Révolution, et que le tigre de l'anarchie démuselé ne s'apprêtât de nouveau à dévorer les restes échappés de sa famille. La politique de son gouvernement prit désormais une nouvelle direction : elle se rapprocha de la Sainte Alliance, à laquelle jusqu'à ce jour, elle n'avait guère participé que nominale. Les ministres qui suivaient le système fondé depuis le 5 septembre furent renvoyés. Tout ce que la nation avait obtenu de garanties et de libertés publiques fut successivement altéré et considérablement restreint par leurs successeurs. Une lutte de frayeurs et de mécontentemens, suivie d'irritations réciproques, ne tarda pas à s'engager. La baïonnette et même l'échafaud compri-

mèrent les oppositions trop exaltées. Le côté droit, maître du pouvoir, partagea entre la noblesse, le clergé et leur clientèle, toutes les faveurs de l'administration. La nation française vaincue par un parti, s'endormit d'un sommeil léthargique; et la corruption acheva sur elle les dures expériences commencées par la violence. Vers cette même époque, les hommes éclairés et généreux que l'Espagne recéloit dans son sein ayant accompli une révolution qui devait régénérer leur patrie, les armées et les trésors de la France furent dévoués par le ministère français, à courber de nouveau ce malheureux pays sous le joug du pouvoir absolu, qui l'a strictement conservé inerte et féroce, au milieu de l'activité féconde et de la douce culture du reste de l'Europe. Des réactions sanglantes ont fait passer la jouissance du crime, de l'oppresser à l'opprimé, avec cette différence qu'il y avait au moins, derrière l'intolérance des réformateurs, des principes de justice et de raison, qui devaient en modérer et en arrêter bientôt l'excès; tandis que les cruautés du fanatisme ne font qu'irriter la soif qu'il éprouve du sang et lui apprêtent sans cesse de nouvelles victimes. D'ailleurs, la France n'était pas responsable du sang versé dans les guerres civiles de l'Espagne, tant qu'elle n'avait pris fait et cause pour l'un ni l'autre des partis qui dévoient cette malheureuse contrée. Il n'en est plus de même aujourd'hui, que ses armes ont fait la loi dans les deux Castilles. Si le sang innocent y fut versé une seule fois, il pèsera aussi sur ceux qui ont prêté main-forte

pour aplanir, devant la victime, le chemin de l'échafaud. Les ministres des dernières années de Louis XVIII ont fait servir le nom de ce prince à renverser ce que leurs prédécesseurs avaient fondé, à proscrire et à maudire la plupart des principes publics que les premiers avaient essayé d'introduire dans les mœurs et dans les institutions. L'histoire jugera les uns et les autres: mais quel que soit son jugement, elle remarquera sans doute que les principes libéraux furent ceux vers lesquels le feu Roi parut incliner, tant que les forces de l'âge secondèrent en lui les forces intellectuelles; elle observera qu'une amère douleur, à laquelle il eût été bien difficile de résister, put seule entraîner sa politique hors des sentiers qu'elle avait constamment suivis, à l'époque de ses deux restaurations successives; enfin, elle n'oubliera pas qu'alors même qu'un parti funeste eut obtenu ses triomphes les plus décisifs, le Roi conserva toujours à la France la possession de la Charte constitutionnelle, que l'Europe continentale lui envie, et qui, malgré nos malheurs, renferme toujours en soi, un germe immortel de régénération et de vie.

Louis XVIII avait toujours été d'une corpulence considérable. L'âge et le défaut d'exercice favorisèrent cette disposition; et, comme il arrive trop souvent aux personnes d'une constitution analogue, les humeurs se laissant tomber vers les extrémités inférieures, engendrèrent des ulcères aux jambes, accompagnés de suppurations abondantes. L'art des médecins, aidé des soins les mieux entendus, sut prolonger merveil-

leusement, en cet état, les jours, et même on pourrait dire, la santé du feu Roi; car si l'activité corporelle lui devint pénible et difficile, celle de son esprit ne se ralentit sensiblement que dans les derniers temps de sa vie. Au mois de décembre 1825, la santé du Roi, bien que déjà visiblement altérée, lui permit encore d'ouvrir en personne la session législative, et d'y prononcer le discours de la couronne. Au mois d'août suivant, les signes précurseurs d'une fin prochaine se manifestèrent. Le 25, jour de la Saint-Louis, le Roi eut encore la force de recevoir cette foule nombreuse de fonctionnaires publics et de courtisans, qui fréquentent le palais aux époques solennelles; et si son abatement physique ne put être dissimulé, sa présence d'esprit se manifesta encore par des paroles spirituelles ou gracieuses qu'il adressa à quelques-uns de ceux qui passèrent devant lui. Il avait dit à ceux qui voulaient le détourner de recevoir ce jour-là : « Un roi de France meurt, mais il ne doit pas être malade. » Cependant le 12 septembre, sa maladie dut être officiellement annoncée. Les évêques ordonnèrent des prières publiques pour le rétablissement de sa santé; la Bourse, les spectacles et les lieux publics d'amusement furent fermés, en signe de deuil. Averti par M. l'évêque d'Hermopolis du danger de son état, le Roi désira recevoir les secours et les fortifications de la religion de ses pères. Il se confessa le dimanche 12 septembre : depuis ce jour, ses forces déclinerent très-rapidement; la fièvre augmenta dès le soir, et la faiblesse s'accrut.

Néanmoins, le Roi conserva sa connaissance. Il vit de nouveau son confesseur le lundi matin. La nuit n'ayant pas été bonne, S. M. témoigna le désir d'être administré. Son confesseur se rendit pour cet effet, chez le Grand-Aumônier. A huit heures du matin, le prélat partit de la chapelle des Tuileries, portant processionnellement le Saint-Sacrement, accompagné de M. l'évêque d'Hermopolis et de plusieurs aumôniers du Roi qui portaient des torches. M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des Tuileries, assistait en étole le Grand-Aumônier, et portait les saintes huiles. Monsieur et ses enfans suivaient le Saint-Sacrement, tenant à la main des cierges allumés, et accompagnés des personnes de leur maison : le cortège était précédé et suivi des gardes-du-corps. Arrivé dans la chambre du Roi, le Grand-Aumônier adressa à S. M. quelques paroles d'édification et lui administra le saint viatique. Monsieur, M. le duc d'Angoulême, M. l'évêque d'Hermopolis et M. l'abbé de Saman tenaient la nappe de communion. Immédiatement après, le Roi reçut l'Extrême onction. Les princes retournèrent ensuite à la chapelle, et entendirent la messe pour la santé de S. M. A leur retour, Elle leur dit les choses les plus affectueuses, et bénit toute sa famille, qui paraissait plongée dans la plus vive affliction. Le mardi, à une heure après midi, le Roi éprouva une défaillance, et les personnes qui l'entouraient crurent qu'il touchait à sa dernière heure. M. l'archevêque de Paris se mit à réciter

Les prières des agonisants. Mais le Roi reprit si bien sa présence d'esprit, qu'il répondait aux prières, et dans une occasion, il dit au prélat : — « M. l'archevêque, » vous passez un verset. » Le mercredi matin, la fièvre redoubla et fut accompagnée d'anxiété et de faiblesse : l'affaïssement de toutes les fonctions allait croissant. Le soir, la respiration devint râleuse et le pouls extrêmement débile. C'est à onze heures de la nuit que l'agonie commença. On croit que le Roi conservait encore sa connaissance, du moins il paraissait vouloir parler ; mais les sons inarticulés de sa voix expiraient sur ses lèvres. Les Princes du sang et de la famille royale veillaient autour du lit de mort, ainsi que le confesseur ; on y voyait aussi le Grand-Aumônier de France, le Ministre des affaires ecclésiastiques, l'archevêque de Paris, les grands officiers de la couronne et les aumôniers de la maison. Le moment suprême ne fut marqué par aucune convulsion : c'est le 16 septembre 1824, à quatre heures précises du matin, que Louis XVIII rendit le dernier soupir. Les médecins en avertirent l'assistance, et aussitôt tout le monde tomba à genoux, et resta quelque temps en prières. Ensuite, toutes les personnes qui se trouvaient dans la chambre du feu Roi passèrent successivement dans une salle voisine. Son frère resta seul un instant auprès de lui, et quand il parut, M. le comte (aujourd'hui duc) de Damas, premier gentilhomme de la chambre, le précéda et dit, en ouvrant les deux battans : « Le Roi, Messieurs. » Immédiatement après, on an-

nonça M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine. A la pointe du jour, le nouveau Roi quitta les Tuileries et se rendit à Saint-Cloud.

Le corps de Louis XVIII resta étendu plusieurs jours, sur le même lit où il était mort. On voyait placé dans ses mains un crucifix qu'il tenait le jour même de son décès. Les jours suivans, il fut visité par une grande multitude de peuple, à qui on ouvrit la chambre mortuaire, sans obstacle et sans distinction. Des ecclésiastiques, les grands officiers de la couronne et des officiers aux gardes, veillèrent nuit et jour, et récitèrent des prières auprès du corps, tout le temps qu'il resta exposé. L'acte de décès du Roi fut rédigé, le jour même de sa mort, par le chancelier de France, faisant les fonctions d'officier de l'état civil de la maison royale. Ce magistrat apposa ensuite les scellés sur les papiers particuliers du défunt, qui furent remis quelques jours après, suivant l'usage, au Roi son successeur.

L'opération de l'embaumement du corps dura deux jours. Le procès-verbal d'auprosie n'a point été rendu public : mais on trouve les détails qui suivent dans le N^o XXVIII de la *Gazette de Santé*, dont ce journal garantit l'exactitude.

« On a remarqué que les os de la partie antérieure du crâne étaient très-épais, tandis que ceux de la partie postérieure étaient plus minces qu'à l'ordinaire. Le cerveau, très-grand dans toutes ses dimensions, était cependant plus développé à gauche qu'à droite. (C'est une circonstance assez rare, et qui a été observée sur le

cerveau de Bichat.) Les *poumons* ont été trouvés parfaitement sains. Le *cœur* était gros, peu consistant et vide de sang. L'*estomac*, d'un très-grand volume, distendu par des gaz et des mucosités : sa surface interne offrait deux petites plaques rouges. Les *intestins* n'ont présenté ni rougeur ni ulcération; mais on a trouvé dans la duplication du mésentère, une tumeur stéatomateuse assez considérable, qui n'avait occasioné aucune douleur pendant la vie, et dont l'existence n'avait été indiquée par aucun signe sensible. (Des tumeurs de cette nature se rencontrent souvent dans le mésentère, sans avoir même été soupçonnées: au reste, à moins d'un développement extraordinaire, elles ne troublent pas d'une manière sensible l'exercice des fonctions.) Les autres viscères étaient en bon état. Les *extrémités* supérieures et inférieures très-amaigries. La *cuisse gauche* offrait à la face interne, la trace d'un ancien vésicatoire. Les deux *jambes*, depuis les genoux jusqu'à l'extrémité des pieds, présentaient une substance lardacée, jaune, dans laquelle les tissus cellulaires, musculaux, et même osseux, étaient confondus. L'instrument pénétrait avec facilité jusque dans les os eux-mêmes. Le *pied droit* et le bas de la jambe, jusqu'à la hauteur du mollet, étaient sphacelés; les os en étaient ramollis; quatre orteils s'en étaient détachés successivement, par les progrès de la maladie. Le *pied gauche* était aussi sphacélé, mais seulement jusqu'au tarse. Quelque temps après la mort, et au moment de l'embaumement, on a fait des lotions

avec le chlorure de M. Labarraque, pharmacien, qui ont détruit à l'instant, toute espèce de mauvaise odeur. L'embaumement a été fait au moyen de ce chlorure et du sublimé. »

Le corps du Roi Louis XVIII, placé dans un double cercueil de plomb et de chêne, fut transporté à Saint-Denis le 22 septembre, et par un malentendu ou par un oubli assez remarquable, le clergé de Paris, qui n'avait point reçu d'invitation, ne parut point à cette cérémonie. Après la célébration d'une pompe funèbre solennelle, le cercueil fut descendu, selon l'usage, à l'entrée de la basilique où reposent les restes des rois et des princes des maisons royales de France.

Il est encore trop près de nous ce premier roi de la Restauration, pour qu'il nous soit permis de parler de lui comme nous parlerions d'un roi de l'histoire. La discrétion prescrite à la censure, même dans le cas où elle pourrait être dictée par la conscience, invite user d'une égale mesure relativement à l'éloge, fût-il le mieux mérité; car la louange juste et vraie est encore de la flatterie, si elle n'est parfaitement libre. Toutefois, Louis XVIII n'est plus : sa royauté n'est désormais qu'un souvenir et qu'une ombre. Essayons de la considérer avec une respectueuse liberté, afin qu'il nous soit permis ensuite de la glorifier sans rougir.

D'abord le règne de ce monarque nous semble offrir un caractère dont on ne l'a point assez loué, mais que nous ne passerons pas sous silence. Il fut un roi magistrat, et non pas un roi sol-

dat. Cette distinction que la constitution a fondée en Angleterre, n'est pas encore légalement établie en France. La Providence attentive au salut de ce pays, voulut y pourvoir merveilleusement au début de la Restauration. Elle voulut que les dons de l'esprit et les vertus pacifiques obtinssent une supériorité marquée chez celui qu'elle avait prédestiné à rasseoir la monarchie sur ses nouvelles bases. Or, ce fut un grand bonheur pour nous, et cette circonstance seule imprima au gouvernement de la Restauration un sceau de modération et de légalité, qui le distingue essentiellement des gouvernemens militaires des autres monarchies du continent, et plus encore que ses formes extérieures, de l'ancienne monarchie française. Le vieux principe de la France militaire reste toujours debout, pour flatter des penchans et des préjugés qu'il serait bon, sans doute, de réformer, puisqu'ils peuvent encore produire des effets funestes. Néanmoins, les principes de gouvernement et les habitudes d'administration fondées en même temps que la nouvelle monarchie constitutionnelle, resteront comme antécédens d'une grande influence sur les destinées de cet empire. Echappant à la monarchie militaire de Napoléon pour rentrer sous le sceptre des Bourbons, anciennement aussi chefs militaires des Français, il était facile de donner dans l'écueil opposé à la route que nous avons suivie, le plus funeste de ceux qui menacent aujourd'hui les progrès de la vraie civilisation. Sachons gré au roi législateur qui

éloigna ce danger. Louis XVIII crut toujours la meilleure part de sa gloire attachée à la Charte constitutionnelle, qu'il avait donnée à ses peuples : et bien qu'en abusant de son nom et de son autorité, on ait essayé plus d'une fois, de porter atteinte à ce précieux trésor de la France, il est certain néanmoins, que le feu Roi professa toujours un vif et paternel attachement pour les institutions politiques adoptées par sa sagesse et par ses lumières. Cette pensée dominante de son esprit mérite aussi nos éloges ; car il lui fallut sans doute quelque élévation d'âme pour ne point s'effrayer de cette immense limitation du pouvoir royal, lui surtout qui en avait vu opérer naguère, et presque en ses mains, l'appauvrissement et la sanglante ruine. D'ailleurs, combien n'en est-il pas à qui toute loi, si modérée qu'elle soit, paraît un frein outrageant et une dure capitulation ?

Louis XVIII fut un homme d'esprit, dans l'acception commune de ce mot. En quelque position que le sort l'eût fait naître, on peut croire qu'il aurait su s'assurer dans le monde un rang honorable. Il était gentilhomme autant qu'il convient à un Bourbon, mais il savait ne pas le laisser paraître plus que ne le doit le roi des Français, au dix-neuvième siècle. Il connaissait très-bien l'histoire des familles de qualité de la monarchie, savait leurs alliances et leurs prétentions, et même il attachait toujours une importance de premier ordre à cet objet. Il avait bien observé les mœurs de la cour, et sentit de bonne heure le besoin de s'y réserver un ami intime. Quel-

ques personnes de l'un et de l'autre sexe, ont joui successivement de l'honneur de ce choix; et toutes ont paru le justifier, par quelque mérite particulier, ou du moins par un grand dévouement : le Roi s'est toujours montré envers elles, généreux et magnifique jusqu'à la prodigalité. La représentation royale ne le fatiguait pas; et il s'en acquittait bien. Il avait le travail facile avec ses ministres, et les affaires ne semblèrent jamais l'importuner. Il paraît qu'il lui fallut se faire à lui-même une sorte de violence, toutes les fois qu'il se crut obligé à remercier quelqu'un de ses ministres. Aussi, il évitait soigneusement de leur annoncer leur disgrâce, et semblait espérer de l'adoucir par un redoublement de courtoisie. Cette conduite qui a été quelquefois mal interprétée par le mécontentement, peut aussi s'expliquer en l'attribuant à un grand fonds de bonté et au chagrin d'avoir à contrister des serviteurs qui n'avaient point perdu son estime. D'ailleurs, il savait très-bien faire céder ses affections et ses penchans particuliers aux nécessités de la politique et aux intérêts généraux de l'état. Il savait distinguer entre sa volonté royale et sa volonté personnelle, et sacrifier l'homme au roi, quand sa raison lui démontrait la nécessité de ce sacrifice. Louis XVIII avait puisé dans le commerce des lettres l'art de rédiger avec précision et facilité. Ses discours d'apparat étaient nobles, précis et convenables. Sa correspondance était soignée et même spirituelle; ceux qui ont eu l'honneur d'être admis auprès de sa

versation; le public en a entendu raconter quelques bons mots : c'est lui qui a dit : — « L'exactitude est la politesse des rois. » — « Chaque soldat français porte le bâton de maréchal dans sa giberne; il ne s'agit que de l'en faire sortir. » Ces mots et une foule d'autres, dénotent certainement un esprit fin et agréable.

On a eu raison de vanter l'amour du Roi pour les lettres et même son aptitude à les cultiver. En effet, cette branche des études qu'on désigne sous le nom d'humanités, lui était assez familière : il possédait bien son Horace et d'autres classiques romains : il tournait un madrigal français avec quelque délicatesse. Ces amusemens sont innocens sans doute : on peut même leur trouver un vernis d'élégance ; mais Louis XVIII n'eut pas le bonheur de recevoir dès son enfance une éducation rationnelle et bien entendue. Les choses sérieuses et vraiment utiles entrèrent dans son esprit par le frottement de la vie; mais il ne fut pas mis de bonne heure en état d'en saisir facilement les théories et d'en apprécier nettement l'importance et la valeur. Personne aujourd'hui ne conseillerait de donner au jeune prince destiné à régner un jour sur la France, une éducation analogue à celle qu'avait reçue son oncle. Le feu Roi respecta toujours les idées religieuses et honora comme il le devait la religion de saint Louis; mais il ne fut point dominé par cette espèce de dévotion minutieuse et absolue que les gens du monde taxent de bigoterie. L'enseignement mutuel, ce puissant véhicule de l'instruction, et par conséquent

de l'amélioration du peuple, trouva long-temps en lui, un zèle protecteur. Il ne revint point de l'exil, le cœur gonflé de ressentiment et d'animosité, comme on aurait pu le craindre d'un homme ordinaire. Il sentait très-bien que l'équité est la meilleure sauve-garde des trônes, et la clémence leur plus bel ornement. On se plaît à reconnaître en lui, une foule de traits de cette bonté paternelle et de cette douce longanimité qui a si long-temps fait chérir le sang des Bourbons. Durant sa maladie, on lui présenta un travail relatif à des commutations de peines : il les accorda toutes, en ajoutant : — « Pour la première fois, il me coûte » de signer grâces et faveurs; je » voudrais tout réserver à mon » frère; car c'est par là que doit » toujours commencer le règne » d'un Bourbon. » En effet, les grâces et les commutations de peines sont devenues sous ce règne, d'un usage plus fréquent qu'à aucune autre époque de la monarchie : tellement qu'on peut dire, que se rapprochant en ce point des institutions de l'Angleterre, la prérogative de la couronne a corrigé chez nous, comme chez nos voisins, les rigueurs excessives de notre code pénal. Ceci est un très-grand éloge que j'entends donner à la mémoire du Roi. Dieu voit avec complaisance que l'homme épargne le sang de son semblable; et sa miséricorde est encore au-dessus de sa justice. L'amélioration des prisons a commencé aussi sous ce règne, à devenir le sujet d'une sollicitude sérieuse, de la part du gouvernement. S'il n'a pas pris l'initiative, il a du moins cédé à l'impulsion.

Il reste encore trop à faire, pour que les philanthropes cessent de réclamer en faveur des améliorations; mais ils aiment à rendre justice à celles qui déjà sont opérées. La liberté individuelle et le droit de propriété, ces deux bases fondamentales et sacrées de la société, ont obtenu, sous le règne de Louis XVIII, un degré de respect et de sécurité inconnu parmi nous, avant cette époque. La liberté de la presse a triomphé aussi, à travers mille vicissitudes. Le crédit public a été fondé, par l'effet de la sagesse du gouvernement et de sa fidélité scrupuleuse à remplir des engagements, que la mauvaise foi et l'esprit de parti auraient pu facilement décliner. L'industrie manufacturière a acquis d'immenses développemens. Le principe de l'abolition de la traite des nègres a été posé, et cet infâme trafic s'est vu flétri par la loi : il est à regretter que les dispositions qu'elle a tracées pour le réprimer, soient restées jusqu'ici presque entièrement inefficaces.

Ces bienfaits du règne de Louis XVIII sont immenses, sans doute. Peu habitué à encenser la puissance, c'est avec quelque timidité, et comme vaincu par le devoir de l'impartialité, que j'ose en faire ici l'énumération. Hélas ! pourquoi faut-il ajouter que toutes ces choses si précieuses à conserver, manquent absolument de garanties, par suite de l'imperfection des lois politiques et des vices du caractère national. Aussi, combien il est triste de remarquer, que les triomphes d'un mauvais esprit de parti ont arrêté et même refoulé, durant les secondes années de ce règne, le

mouvement progressif vers le bien qui avait signalé les premières ! Ainsi, la liberté de la presse a été dépouillée de ses principales garanties, et nous avons acquis, précisément pendant les derniers jours du Roi, la cruelle et honteuse expérience que rien n'était plus facile que de nous l'enlever. La corruption a été érigée en système et pratiquée à la face du soleil, avec une infernale effronterie. Le caractère national en a été profondément altéré. La liberté politique a été blessée du même coup ; les élections ont été corrompues par la fraude combinée avec la violence ; et nous avons vu ainsi le gouvernement représentatif vicié dans son premier élément. L'arbitraire proscrit en thèse générale, s'est glissé partout dans les détails et triomphe par subtilité. L'indépendance de toutes les professions, y compris celles qui vivent de travail et d'industrie privée, a été inopinément attaquée, par une centralisation envahissante et intolérante ; en sorte qu'à la faveur de cette extension du pouvoir central administratif, il est devenu rare et difficile en France, de vivre et d'assurer du pain à ses enfans, sans aliéner sa conscience à la merci capricieuse des agens du pouvoir. L'hypocrisie et l'immoralité ont fait alliance, pour s'ouvrir les routes de la fortune. Un parti s'est aidé du clergé pour arriver au pouvoir, et s'est vu contraint aussitôt de le partager avec lui. Ce point de l'horizon politique paraît aujourd'hui menaçant et semble devoir léguer à l'avenir bien des difficultés. L'enseignement primaire a été contrarié dans ses développemens, et l'esprit

d'association souvent comprimé. Enfin, les résultats de l'expédition d'Espagne n'ont que trop justifié les prévisions des orateurs, qui, à la tribune des deux Parlemens d'Angleterre et de France, ont contesté la moralité de son principe et l'utilité de ses motifs. Ces erreurs des dernières années du dernier règne, les serviteurs de la couronne en sont responsables devant la loi : le Roi en a rendu compte à Dieu.

Pour reposer la vue de ces ombres (eh ! quel est le tableau d'aucune époque de l'histoire qui n'en présente d'analogues ?) répétons en terminant ce récit de la vie et de la mort du feu Roi, l'hymne chanté sur son sépulcre par le plus brillant écrivain de notre siècle. Ses paroles où le feu de l'imagination l'emporte sur la sévère raison, partent toujours d'une âme élevée et d'un esprit généreux : c'est le secret de leur popularité. Il y a de la volupté à l'entendre, lors même qu'on hésiterait à penser tout ce qu'il dit ; et ce n'est pas une des moindres bonnes fortunes des Bourbons, que tous leurs événemens, depuis la restauration de leur maison, soient précédés, accompagnés, ou suivis de cette voix si harmonieuse et si haut retentissante.

« Le prince comprenait son siècle, dit M. de Châteaubriand, et était l'homme de son temps : avec des connaissances variées, une instruction rare, surtout en histoire, un esprit applicable aux petites comme aux grandes affaires, une élocution facile et pleine de dignité, il convenait au moment où il parut et aux choses qu'il a faites. S'il est extraordi-

naire que Buonaparte ait pu façonner à son joug les hommes de la République, il n'est pas moins étonnant que Louis XVIII ait soumis à ses lois les hommes de l'Empire ; que la gloire, que les intérêts, que les passions, que les vanités même, se soient tous simultanément devant lui. On éprouvait en sa présence un mélange de confiance et de respect : la bienveillance de son cœur se manifestait dans sa parole, la grandeur de sa race dans son regard. Indulgent et généreux, il rassurait ceux qui pouvaient avoir des torts à se reprocher ; toujours calme et raisonnable, on pouvait tout lui dire ; il savait tout entendre. Pour les délits politiques, le pardon, chez les Français, lui semblait moins sûr que l'oubli ; sorte de pardon dépouillé d'orgueil, qui guérit les plaies sans faire d'autres blessures. Les deux traits dominans de son caractère étaient la modération et la noblesse ; par l'une, il conçut qu'il fallait de nouvelles institutions à la France nouvelle ; par l'autre, il resta roi dans le malheur ; témoin sa belle réponse aux propositions de Buonaparte. La partie active du règne de Louis XVIII a été courte, mais elle occupera une grande place dans l'histoire. On peut juger de ce règne par une seule observation : il ne se perd point dans l'éclat que Napoléon a laissé sur ses traces. On demande ce que c'est que Charles II, après Cromwell ; Charles II, dont la restauration ne fut que celle des abus qui avaient perdu sa famille : on ne demandera jamais ce que c'est que le sage qui a dérivé la France des armées étran-

gères, après l'ambitieux qui les avait attirées dans le cœur du royaume : on ne demandera jamais ce que c'est que l'auteur de la Charte, le fondateur de la monarchie représentative ; ce que c'est que le souverain qui a élevé la liberté sur les débris de la révolution, après le soldat qui avait bâti le despotisme sur les mêmes ruines ; on ne demandera jamais ce que c'est que le roi qui a payé les dettes de l'état, et fondé le système de crédit, après les banqueroutes républicaines et impériales. Son règne s'agrandira encore en s'éloignant de nous : la postérité le regardera comme une nouvelle ère de la monarchie, comme l'époque où s'est résolu le problème de la Révolution, où s'est opérée la fusion des principes, des hommes et des siècles ; où tout ce qu'il y avait de possible dans le passé, s'est mêlé à tout ce qu'il y avait de possible dans le présent. De la considération des difficultés innombrables que Louis XVIII a dû rencontrer à l'exécution de ses desseins, naîtra pour lui, dans l'avenir, une admiration réfléchie. Et quand on observera que ce monarque, dépouillé de tout, a aboli la confiscation ; qu'étant maître de ne rien accorder en rentrant en France, il nous a rendu des libertés pour des malheurs ; nul doute que sa mémoire ne croisse en estime et en vénération chez les peuples. »

Le bronze, le marbre et la toile, ont si souvent et plusieurs fois, si heureusement reproduit les traits de Louis XVIII ; qu'il serait superflu de les esquisser avec la plume ; la première pièce de monnaie d'or ou d'ar-

gent, frappée depuis 1816, d'après le coin de M. Michaut, suffit pour les rappeler, avec autant de noblesse que de fidélité. Des circonstances diverses n'ont pas permis qu'ils fussent reproduits par les deux plus célèbres artistes de l'époque, David et Canova. En revanche, Gros et Gérard les ont multipliés à l'envi, et chaque fois, avec un succès éclatant; tantôt dans de vastes compositions historiques (1), tantôt par des portraits en pied savamment historiés (2). Les statuaires durent être moins heureux à reproduire l'image du feu Roi; le costume moderne, combiné avec ses proportions physiques, offrant des difficultés à peu près insurmontables à leur art. On a plusieurs belles gravures du portrait de Louis XVIII. Celle de P. Audouin, d'après M. Gros, en pied, avec les ornemens et attributs de la royauté, décore les plus beaux cabinets, où elle se place en pendant du rare et magnifique portrait de Louis XVI, restaurateur des libertés publiques, de Bervic, d'après Callet.

*Liste des ouvrages
attribués à Louis XVIII.*

I. *Les Mannequins, conte ou histoire, comme l'on voudra, à Ispaham.* (sans date) in-12, de 74 pag. (V. *Mémoires secrets de Bachaumont*. T. ix. p. 120. et 121)

(1) Voy. *Le Vingt mars*, par M. Gros, la Coupole de Sainte-Généviève, par M. Gérard.

(2) Entre autres, *Louis XVIII à Saint-Ouen*, par M. Gérard.

avec une clef, imprimée en tête du vol.

Cet écrit est principalement dirigé contre Maurepas, Turgot et Terray.

II. *Description historique d'un monstre symbolique, pris vivant sur les bords du lac Fagua près Santa Fé, par les soins de Francisco Xaveiro de Meunrios (Monsieur), comte de Barcelonne et vice-roi du Nouveau Mexique. Envoyé par un négociant du pays à un Parisien son ami. A Santa Fé, et se trouve à Paris, chez le correspondant de l'auteur, rue Neuve des Petits-Champs; et sous les portiques du Mystère.* 1784. In-8, de 29 pages, plus deux gravures noires, représentant le monstre mâle et femelle.

Cette brochure évidemment allégorique, est dirigée selon les uns, contre le magnétisme, suivant les autres, contre le ministère de M. de Calonne. Une opinion accréditée parmi les bibliographes, et conservée par tradition, depuis l'époque où la brochure circula dans le public, l'attribue à Monsieur. Il existe aussi deux représentations du même monstre allégorique, mâle et femelle, dont on trouve la figure au commencement et à la fin de la brochure, toutes deux très-médiocres d'exécution, format in-4, oblong, avec un texte explicatif au bas. De ces deux gravures l'une est noire et représente une espèce de harpie mâle, vue de profil; l'autre est coloriée et représente la femelle du même monstre, vue en trois quarts; celle-ci porte l'adresse de Paris, chez Basset, rue Saint-Jacques. Le visage de forme humaine indique des traits qui ne paraissent pas entièrement de fan-

taisie. On suppose que l'idée de ces caricatures a pu sortir de chez Monsieur, et que c'est d'après cette première donnée, que quelqu'un se sera permis de faire circuler sous son nom, la brochure qu'on lui attribue peut-être trop légèrement. Il existe une autre brochure qui paraît avoir quelque rapport avec la précédente, et ornée comme elle d'une caricature monstrueuse, dans un style analogue. Celle-ci est intitulé : *Traces du magnétisme*. A La Haie. 1784, in-8, 48 pages.

III. *Éclaircissement sur le Livre rouge, en ce qui concerne MONSIEUR, frère du Roi*. A Paris, de l'imprimerie de Monsieur. 1790, in-8, de 19 pages.

Ce mémoire, orné des armes de Monsieur, et qui roule sur des affaires financières le concernant personnellement, paraît avoir été rédigé par lui-même.

IV. *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblantz (1791)*. Paris, Baudouin frères, 1825; in-8, de 120 pages.

M. Eckard, connu par plusieurs écrits remplis de documens curieux et authentiques sur l'histoire de diverses personnes de la Famille royale, durant la Révolution, a publié : *Notice sur le manuscrit original de la relation des derniers événemens de la captivité de Monsieur, frère de Louis XVI, roi de France, etc.* (véritable titre que porte le manuscrit). Paris, G. L. Michaud, 1825; in-8, de vi et 52 pages. Nous y avons recueilli les renseignemens qui suivent. — «Ce manuscrit est entièrement de la main du Roi. Il avait été donné par S. M. à son libérateur, immédiatement après qu'elle l'eut

achevé. M. le duc d'Avary ne voulant jamais s'en dessaisir, l'avait emporté avec lui, à Madère. Après sa mort, arrivée en 1811, M. le comte de Pradel, qui avait reçu les derniers vœux de M. d'Avary pour son Roi, recueillit le manuscrit de la *Relation* et les nombreuses lettres que ce prince avait, presque journallement, écrites à son ami, et il les rapporta en Angleterre, où il les remit à M. le comte, aujourd'hui duc de Blacas d'Aulps, alors principal ministre de Louis XVIII. Le Roi avait aussi daigné remettre lui-même, à M. Peyronnet, une copie qu'il avait fait faire de cette relation. Ce digne serviteur l'a toujours conservée religieusement, et sans l'avoir communiquée, jusqu'à présent, à qui que ce soit. Enfin, il paraît que S. M. a bien voulu en accorder deux copies à des personnes qu'elle affectionnait, et en envoyer une particulièrement, avec une lettre de sa main, à M. le comte Romanzow, ami intime de M. d'Avary. Revenons à l'autographe. Apporté en France, il n'a été découvert aux Tuileries et ravi au noble depositaire (M. de Blacas), que par l'oubli des mesures qu'il avait expressément ordonnées, et pendant les funestes événemens où il suivit notre monarque, obligé de sortir encore de son palais et de s'éloigner momentanément de son royaume. On sait encore que ce manuscrit, ainsi que plusieurs autres laissés dans le cabinet du Roi, furent transportés peu de jours après son départ, chez Fouché, redevenu ministre de la police générale; mais on ignore complètement ce que, depuis cette

époque, est devenu cet autographe, si précieux à tant de titres. L'on a donc présumé que c'était d'abord sur ce manuscrit, ainsi égaré, que des copies plus ou moins exactes, ont été prises de la Relation du voyage à Coblentz; et qu'ensuite, elles ont servi à en reproduire quelques autres... Cependant, il est à observer qu'aucune de ces copies, au moins de celles que l'on connaît, ne contient la lettre du Roi à M. le comte Romanzow, dans laquelle sont consignés de nouveaux témoignages de la reconnaissance du prince envers son libérateur et de son amitié pour lui; lettre qui a été transcrite sur l'autographe, ainsi que sur les copies que S. M. a bien voulu en accorder. En outre, il existe dans toutes les copies, autres que ces dernières, des lacunes importantes, ou des omissions, et l'on remarque entre elles, des variantes essentielles... Que l'on joigne à toutes ces circonstances, les fautes, les erreurs et les incorrections occasionées successivement par l'ignorance ou par l'inattention des copistes; et l'on jugera combien doivent être défectueuses la plupart de ces copies faites à la hâte, et qui n'ont pas été, comme les premières dont on a parlé, revues sur le manuscrit original. Enfin, à l'égard de la publicité donnée inopinément à la Relation du voyage à Coblentz, et qui a excité autant de surprise que l'ouvrage a produit de sensation, il a été, dès les premiers momens, répandu des bruits divers et si contradictoires, quoique provenus de la même source, que personne n'a voulu y ajouter foi.

Mais quoique les véritables causes de cette publication ne soient pas entièrement inconnues, on laisse au temps le soin de les dévoiler.»

On a publié, dans le courant de l'année 1823, plusieurs éditions en divers formats, de la *Relation d'un voyage à Bruxelles*. Quelques-unes sont accompagnées de poésies attribuées à Louis XVIII, parmi lesquelles on remarque celles qui parurent dans les *Almanachs des Muses* des années qui précéderent immédiatement la Révolution, et qui sont signées le *marquis de Fulvy*, masque adopté, disait-on à cette époque, par Monsieur (voyez l'article FULVY, ci-dessus, page 112). Nous ignorons sur quel fondement les auteurs de la *Biographie nouvelle des Contemporains*, ont avancé que la *Relation d'un voyage à Bruxelles*, fut publiée à Londres en 1791, et nous persistons à croire que l'édition originale est celle de MM. Baudouin, que nous avons indiquée. Outre les nombreux articles des journaux de l'époque, on a publié à part :

*Examen critique de la Relation d'un voyage fait en 1791, à Bruxelles et à Coblentz, ou Problème historique, par M. R*** W*** (Regnault-Warin), seconde édition, augmentée d'un avertissement polémique.* Plancher, 1825, in-8, de sept feuilles. — La première édition, publiée quelques jours auparavant chez le même libraire, n'offre d'autre différence que l'absence de l'*avertissement polémique*. Elle est simplement intitulée : *Problème historique, par M. Wilhem Roberts.*

On peut voir encore :

Relation de ce qui s'est passé au palais du Luxembourg, deux mois

avant le départ de MONSIEUR (aujourd'hui Louis XVIII); traits anecdotiques et scènes de l'intérieur du même palais, au temps de la terreur, par M. Lablée. Paris, 1823; in-12, de trois feuilles et demie.

V. *Correspondance et écrits politiques de S. M. Louis XVIII*. Paris, Rapilly, 1824; in-18, de six feuilles un tiers.

VI. *Lettres écrites d'Hartwell*. octobre 1824, in-8.

Ces lettres ont été imprimées, mais non publiées.

L'ouvrage de M. Hue, intitulé : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI* (Paris, imprimerie royale; 1814, in-8), a été positivement revu, corrigé et complété par Louis XVIII.

On cite parmi les poésies attribuées à Louis XVIII, une fable intitulée : *le Petit Prince et les Cartes*. — un quatrain sur les ballons de Montgolfier. — des vers accompagnant l'envoi d'un filet d'argent, à M^{me} de Montesson, à Sainte-Assise, rapportés par M. Ch. Durosier, dans son ouvrage intitulé : *Le Dauphin, fils de Louis XV et père de Louis XVI et de Louis XVIII*. — *les Mouchoirs blancs*, conte composé durant les cent jours, et imprimé pour la première fois, dans le *Moniteur de Gand*. On dit enfin que le même prince a dû laisser des traductions en vers de plusieurs odes d'Horace, auteur qu'il possédait parfaitement, qu'il citait volontiers et pour lequel il avait un goût décidé.

Outre la *Caravane* de Morel, on a cité aussi parmi les pièces de théâtre auxquelles on suppose que Louis XVIII aurait eu quelque part, le *Luthier de Lu-*

beck, comédie en un acte et en prose, représentée sans succès au Théâtre-Français en 1818, et non imprimée. Mais cette dernière supposition ne paraît fondée que sur des bruits très-vagues. Il est positif que Monsieur essaya quelquefois d'indiquer des corrections aux tragédies de Ducis, du temps que ce poète était secrétaire de ses commandemens. Charles Loyson faisait entendre assez clairement qu'il avait joui de la même faveur, lorsqu'il imprimait, en tête de son volume d'*Epitres et Elégies* (1819), «qu'il n'osait apprendre au public quelle main auguste avait daigné corriger ses vers.» L'abbé Soulavie dit que Monsieur envoyait en secret, à différens journaux, et surtout à celui de Paris, des pièces fugitives anonymes (*Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*. T. II).

Le quatrain sur *l'Eventail de Marie Antoinette*, attribué à Monsieur, se trouve imprimé dès 1782, sous le nom de Lémierre. — La chanson : *J'ai vu Lise l'autre soir*, etc., attribuée au même prince, est positivement de feu Germain Garnier, qui la composa quelques années avant la Révolution, lorsqu'il eut l'honneur de se rencontrer quelquefois avec Monsieur, chez madame Adélaïde, fille de Louis XV, où il avait l'emploi de secrétaire des commandemens.

On a publié le prospectus des *OEuvres de Louis Stanislas Xavier, roi de France et de Navarre, précédées de la vie impartiale de ce monarque*, par MM. Lachassagne et Dourille (de Crest). Paris, Trouvé, 1824, in-8. — L'ouvrage devait

former un volume, qui n'a point paru.

Liste des ouvrages pour servir à l'histoire de Louis XVIII.

1° *Le Roi est mort : Vive le Roi !* par M. le vicomte de Châteaubriand, pair de France. Paris, Le Normant, 1824, brochure in-8, plusieurs éditions. — traduit deux fois en anglais, sous ce titre : *The King is dead : live the king ! by viscount Châteaubriand, translated into english, by a friend to the house of Bourbon.* Paris, Clô, 1824, brochure in-8; — et Paris, A. Boucher, 1824, brochure in-8.

2° *Des Funérailles de Louis XVIII*, par N. A. de Salvandy. Paris, Baudouin frères, 1824; in-8, d'une feuille et demie.

3° *Louis XVIII à son lit de mort, ou Récit exact et authentique de ce qui s'est passé au château des Tuileries, les 15, 14, 15 et 16 septembre 1824*, par M. Alissan de Chazet. Paris, Ponthieu, brochure in-8.

4° *Détails des cérémonies qui ont été observées dans l'église royale de Saint-Denis, le 25 octobre 1824, jour de l'inhumation de S. M. Louis XVIII*, par M. l'abbé V***, chanoine du chapitre royal de Saint-Denis. Paris, Dentu, 1824; in-8, de trois feuilles.

5° *Oraison funèbre de très-haut, très-puissant, et très-excellent prince Louis XVIII, roi de France et de Navarre, prononcée dans l'église royale de Saint-Denis, le 25 octobre 1824*, par M. l'évêque d'Hermopolis, premier aumônier du Roi. Paris, A. Leclère, 1824; in-8, de trois feuilles et demie.

On a remarqué que l'orateur s'est

abstenu de prononcer le nom de la Charte constitutionnelle. — On a prononcé ou publié cette même année plusieurs oraisons ou éloges funèbres de Louis XVIII. Nous nous bornerons à citer ceux de M. l'abbé de Bonnevie (*Lyon, Durand et Perrin*, in-8); de M. l'abbé Liautard (*Paris, Leblanc*, deux éditions); de M. l'abbé Savy, vicaire général de Toulouse; de M. l'abbé de Bouvens; de M. Rey, évêque de Pignerol, prononcée à Turin (*ibid.* in-4); etc.

6° *Vie privée politique et littéraire de Louis XVIII, suivie de la relation de ses derniers momens, de morceaux choisis des ouvrages qui lui sont attribués*, etc. Paris, imprimerie de Goëtschy, 1824; in-8, de quatre feuilles.

A la suite et indépendamment de la *Vie privée*, se trouve la *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz*.

7° *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XVIII, roi de France et de Navarre; par l'auteur des Mémoires du duc d'Enghien.* Paris, Gaillot, 1824; in-8, de neuf feuilles trois quarts. — première partie.

8° *Vie de Louis XVIII, roi de France et de Navarre, continuée jusqu'à sa mort; par M. Alphonse de Beauchamp; troisième édition, revue, corrigée, considérablement augmentée et ornée du portrait de Louis XVIII.* Paris, Naudin, 1825; 2 vol. in-8, plus une planche.

Les deux premières éditions de cet ouvrage ont été publiées du vivant du feu roi.

9° *Histoire de Sa Majesté Louis XVIII, surnommé le Mé-siré, depuis sa naissance jusqu'au traité de paix en 1815; par A. An-*

toine, auteur de la *Vie publique et privée de Louis XVI*, de la *Vie de Louis XVII*, etc. Paris, Blanchard, 1816; in-8, de vingt-quatre feuilles. — Il y a de nouveaux frontispices datés de 1824, avec des cartons aux exemplaires auxquels ils s'appliquent.

10° *Louis XVIII à ses derniers momens, précédé des exemples édifiants de la mort des princes de la famille des Bourbons, et suivi d'un Précis anecdotique et chronologique sur Louis XVIII et S. M. le roi Charles X; avec un Post-Scriptum comprenant les actes de Charles X, les funérailles de Louis XVIII, et son oraison funèbre prononcée par Monseigneur l'évêque d'Hermopolis; par M. Charles Durosoir, professeur d'histoire au collège Louis-le-Grand, auteur du Dauphin, père de Louis XVI, etc., ouvrage dédié à la jeunesse française.* Paris, Pillot aîné, 1824; in-12, de vingt-deux feuilles.

11° *Louis XVIII, ses derniers Momens et sa Mort, suivis... d'un recueil d'anecdotes... et de quelques-unes de ses poésies; par E. M. de St. H. (de Saint Hilaire).* Paris, Peytieu, 1825; in-12, deux éditions.

12° *Règne de Louis XVIII, ou Histoire politique et générale de l'Europe, depuis la Restauration, avec le développement des principes qui sont devenus la base de la Sainte Alliance; par M. Barbet du Bertrand.* Paris, Babeuf, 1825; 2 vol. in-8, avec deux planches de portraits lithographiés. — Deux éditions.

13° *Éphémérides du règne de Louis XVIII, par Cyprien Desmarais.* Paris, Maurice, 1825; un vol. in-8.

Nous avons indiqué seulement les ouvrages qui se rapportent d'une façon spéciale à la personne de Louis XVIII; et parmi ceux-là, nous avons fait un choix. Il est facile de concevoir que tous les mémoires politiques et littéraires qui ont paru durant les cinquante dernières années écoulées, contiennent plus ou moins de choses relatives à ce prince. Il est une autre catégorie d'ouvrages que nous n'avons pas indiqués: ce sont ceux qui furent composés par les ennemis du feu Roi, à l'époque de ses malheurs, dans l'intention de le noircir aux yeux des contemporains et de la postérité: tels sont entre autres: — *l'Histoire secrète de la Cour de Coblenz*, publiée en 1793, in-8, sous le nom de Rivarol, et réimprimée en 1814, sous le nom du comte de Montgaillard, mais qui très-probablement n'appartient à l'un ni à l'autre écrivain. — *la Correspondance* (apocryphe) *de Louis XVIII avec le duc de Fitz-James, le marquis et la marquise de Favras et le comte d'Artois* (Paris, avril 1815, in-8). — *Les Secrets de la Cour de Louis XVIII; recueil de pièces authentiques, lettres confidentielles au comte d'Artois, au duc de Fitz-James, aux généraux vendéens, etc.* (Paris, avril 1815). — *Extraits du Moniteur* (prairial an VI); réimprimés clandestinement en 1815 (in-8, de trente-deux pages), et supprimés par les tribunaux. Assurément, nous ne prétendons pas dire qu'aucun reproche ne puisse être adressé par l'histoire, à la mémoire du dernier monarque qui a régné sur la France; mais il faudrait être dénué de toute critique, ou totalement aveuglé par

la haine, pour ne pas reconnaître les caractères évidens d'une supposition calomnieuse, dans la plupart des lettres attribuées à Louis XVIII, par les pamphlets que nous venons de citer, où elles se trouvent placées, avec une perfide adresse, à côté de proclamations authentiques, et qui ne sont pas indignes de celui dont elles émanent. Ce ne peut être que par une surprise fâcheuse, que ces pièces apocryphes se trouvent citées comme authentiques, dans le sixième volume d'un recueil, dont les auteurs se sont toujours fait distinguer par leur impartialité et leur bonne foi. On sait aujourd'hui, d'une manière assez positive, quand et comment elles furent fabriquées par la police. Elles parurent, pour la première fois, en 1802, dans une espèce de roman historique, intitulé : *les Prisonniers du Temple* (5 vol. in-12). — La prétendue *lettre au duc de Fitz-James*, fabriquée avec plus de grossièreté qu'aucune autre, est le principal document d'une fable autant absurde que calomnieuse, mais que le respect des convenances nous interdit d'indiquer plus expressément. Nous croyons en avoir trouvé l'origine dans le passage suivant des *Mémoires secrets de Bachaumont* (T. II. 12 janvier 1779) qui, dans tous les cas, pourra servir à compléter l'histoire anecdotique

du prince auquel nous avons consacré cet article. — « On a remarqué une observation de Monsieur, au baptême de Madame, fille du Roi (aujourd'hui M^{me} la Dauphine). On sait que ce prince tenait l'enfant sur les fonts pour le roi d'Espagne. Le Grand-Aumônier lui a demandé quel nom il voulait lui donner; Monsieur a répondu : — « Mais, ce n'est pas par où l'on commence; la première chose est de savoir quels sont les père et mère : c'est ce que prescrit le Rituel. » Le prélat a répliqué que cette demande devait avoir lieu lorsqu'on ne connaissait pas d'où venait l'enfant; qu'ici, ce n'était pas le cas, et que personne n'ignorait que Madame était née de la Reine et du Roi. S. A. R., non contente, s'est retournée vers le curé de Notre-Dame (de Versailles) présent à la cérémonie, a voulu avoir son avis, lui a demandé si, lui curé, plus au fait de baptiser que le cardinal, ne trouvait pas son objection juste. Le curé a répliqué avec beaucoup de respect qu'elle était vraie en général; mais que, dans ce cas-ci, il ne se serait pas conduit autrement que le Grand-Aumônier; et les courtisans malins de rire. Tout ce qu'on peut inférer de là, c'est que Monsieur a beaucoup de goût pour les cérémonies de l'Eglise, est fort instruit de la liturgie et se pique de connaissances en tout genre. »

M.

MAINE DE BIRAN (MARIE-FRANÇOIS-PIERRE-GONTHIER), né à Grateloup, près Bergerac, en Périgord,

l'an 1766, entra au service, avant la Révolution, dans les gardes-du-corps du Roi. S'arrachant aux

séductions de son âge et aux dissipations de son état, il s'enfonça, dès sa jeunesse, dans les études sérieuses et dans les méditations abstraites de la métaphysique. Sous le gouvernement directorial, le département de la Dordogne l'élut député au Conseil des Cinq-cents, mais son élection fut annulée, le 18 fructidor. M. de Biran reprit alors ses études favorites, et s'acquît bientôt un rang distingué dans la science. Un recueil périodique, rédigé par des écrivains d'un esprit très-distingué, va nous fournir l'histoire exacte et l'appréciation savante du métaphysicien qui fait le sujet de cet article.

« Un des philosophes qui ont marché le plus près de Cabanis et de M. de Tracy, dans l'école idéologique, est sans contredit M. Maine de Biran. Il faut distinguer toutefois : c'est à son début dans la carrière qu'il paraît leur disciple ; par la suite, il l'est moins ; à la fin, il ne l'est plus ; il devient celui de Leibnitz, il arrive au plus pur spiritualisme. Mais n'anticipons pas.

« On connaît peu la philosophie de M. Maine de Biran, et cela doit être : il n'y a rien dans ses ouvrages ni dans son talent qui ait pu frapper vivement l'attention du public. Un mémoire sur *l'Influence de l'habitude* (1), un mémoire sur *la Décomposition de la pensée*, un *Examen des Leçons de*

M. La Romiguière, un article sur *Leibnitz*, voilà des matières qui sont peu propres à exciter l'intérêt et la curiosité de la plupart des esprits. Quelle question un peu populaire s'y rattache ? En quoi touchent-elles d'un peu près aux beaux-arts, aux lettres, à la morale, à la politique et à la religion ? Comment se laisser prévenir pour des dissertations purement métaphysiques et qui ne roulent d'ailleurs que sur quelques points particuliers de la science ? Ajoutez à cela que M. Maine de Biran a d'ordinaire un sentiment si profond et en quelque sorte si personnel de ce qu'il veut dire, qu'il ne peut le dire qu'à sa manière ; il lui faut sa langue, et il la fait ; ce n'est pas un écrivain, c'est un penseur qui se sert des mots comme il l'entend, et sans songer au lecteur. De là ces longueurs, ces bizarreries et ces négligences qui choquent souvent dans son style, et rebutent ceux qui s'en tiennent à la phrase et n'entrent pas dans l'esprit de l'auteur, ne sympathisent pas avec sa conscience, ne sentent pas avec lui et comme lui. Mais pour les philosophes qui pénètrent sa pensée intime et qui savent combien cette science de soi-même, à la fois, si profonde, si déliée et si diverse, est difficile, ils comprennent et pardonnent aisément ces défauts d'expression. M. Maine de Biran est un de ces hommes si rares en des temps d'affaires et de mouvement, qui par tempérament autant que par réflexion, ont la faculté de descendre, de rester en eux-mêmes, avec une sorte de contemplation et de bonheur. Il se complait à oublier le monde extérieur, à

(1) *Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, ouvrage qui a remporté le prix proposé par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut national. Paris, an XI (1803), in-8.

se faire dans sa conscience un asile impénétrable et paisible, où sa vie se passe dans l'étude et la jouissance du spectacle des impressions qui l'affectent. En cet état, il n'emploie pour se connaître aucun de ces artifices logiques auxquels on a recours pour saisir et déterminer les objets qui ne peuvent pas être immédiatement aperçus. Sa science n'est que la conscience ; son grand mérite, c'est d'avoir fait de la philosophie avec le sens philosophique, et non avec les yeux, les mains, l'ouïe, en un mot avec les organes de la perception externe. Notre philosophie, trop souvent, n'est que la physique appliquée à la connaissance de l'âme ; elle conçoit l'âme à l'image de quelque substance matérielle, d'une flamme subtile, d'un souffle, d'un fluide délié ; elle assimile ses actes aux mouvemens d'un agent naturel, et lors même qu'elle veut le mieux être spiritualiste, il lui arrive encore de ne se former une idée de l'esprit que par analogie avec le corps. Cela tient à une fausse méthode, au préjugé qui porte à croire que l'étude psychologique doit se faire par voie de raisonnement : car alors on procède du connu à l'inconnu ; et comme l'inconnu est l'esprit, que le connu ne peut être que la matière, on conclut ou du moins on incline à conclure du physique au moral, de l'externe à l'interne. Telle n'est pas la manière de M. de Biran : il sent et il observe ; aussi c'est un témoignage que lui rendent ceux qui l'ont bien lu, ceux qui l'ont vu dans des entretiens familiers, pressés du besoin de communiquer et de rendre sensibles par le ton,

le geste, l'air, et des expressions trouvées, les résultats de son observation intérieure ; tous le regardent comme ayant possédé au plus haut point, la vraie méthode philosophique : *Il est notre maître à tous*, a dit de lui un homme qui ne prodigue pas son estime et qui lui-même a été la gloire de l'enseignement avant d'être celle de la tribune politique (M. Royer-Coillard).

« Ce qui a manqué à M. Maine de Biran pour avoir plus de succès, c'est, comme nous l'avons déjà dit, l'art du style, dont il a trop ignoré ou négligé les secrets. Il n'a donné à sa pensée aucun de ces avantages extérieurs qui pourraient la faire valoir ; il n'a mis dans les formes qui l'expriment, ni vivacité, ni grâce, ni force, ni même assez de clarté. On peut aussi regretter que dans ses écrits, dans ceux du moins qu'il a publiés, il n'ait point embrassé un point de vue plus large que celui auquel il s'est constamment borné. Nul n'a vu mieux que lui l'âme comme une pure force, comme un principe essentiellement actif et libre ; nul n'a plus insisté sur ce point capital en philosophie. Mais de cette vérité si féconde, il n'a presque tiré aucune importante application ; il n'en a presque jamais suivi les conséquences jusqu'à la morale, à la politique et à la religion ; il s'est toujours étroitement tenu aux spéculations psychologiques les plus générales. C'était peut-être en lui le besoin d'un esprit qui, avant de quitter un principe pour passer aux idées qui s'en déduisent, veut parfaitement l'approfondir ; c'était peut-être timidité de caractère et condescen-

dance pour des opinions dominantes qu'il craignait de blesser. Quoi qu'il en soit, c'est là un des défauts qu'on peut remarquer dans ses ouvrages.

» Nous avons dit que M. de Biran a passé de l'école de Cabanis à une école toute différente : pour s'en convaincre, qu'on lise dans leur ordre les traités qu'il a successivement publiés. Dans le premier, dont l'objet est de déterminer l'*Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, son idéologie n'est évidemment qu'une espèce de physiologie, la physiologie des impressions actives ou passives, dont les nerfs sont les organes et le siège. C'est ce que fait d'abord soupçonner le choix de son épigraphe : *Mon cerveau est devenu pour moi une retraite où j'ai goûté des plaisirs qui m'ont fait oublier mes afflictions* (BONNET); et c'est ce qui résulte clairement de l'analyse de sa doctrine. Selon lui, la pensée n'est en général fortifiée ou affaiblie que par des habitudes passives ou actives; ces habitudes passives ou actives consistent dans la répétition fréquente et facile de deux espèces de sensations; ces sensations sont produites lés unes par le simple ébranlement, la simple action, les autres par l'action et la réaction des nerfs. Ainsi en dernière analyse, les nerfs, le cerveau qui en est le centre commun, voilà le principe de toute impression, de tout renouvellement d'impression, de toute habitude intellectuelle, de toute pensée; l'étude de la pensée n'est que celle d'un phénomène particulier de l'organisation. Or cette opinion de M. Maine de Biran se trouve déjà beaucoup mo-

difiée dans son mémoire sur la *Décomposition de la faculté de penser*. Là, en effet, s'il continue à voir dans la pensée passivité et activité, sentiment et réflexion, il paraît moins disposé à expliquer tout cela par la physiologie. La physiologie lui semble toujours, et avec raison, très-propre à éclaircir les circonstances au milieu desquelles s'opère le développement intellectuel; mais il n'est pas éloigné de croire que l'être intelligent, distinct de l'organisme, est un principe à part, une substance réelle qui sent ou réfléchit, perçoit simplement ou pense, selon que les impressions, les idées qu'elle reçoit des objets sont ou ne sont pas modifiées par la réflexion. Mais c'est dans son *Examen des Leçons de M. La Romiguière* qu'il faut le suivre pour le voir arrêter et déclarer ses principes nouveaux. Là il établit à chaque pas que l'âme est une cause, une force, un principe actif. Cause, force, activité, activité libre, volontaire et motrice, voilà le point de vue qu'il considère à l'exclusion de tout autre. Aussi ne doit-on pas s'étonner de le trouver ensuite dans son article de *Leibnitz*, leibnitzien, monadiste, ou du moins partisan d'un système dont le fond est le monadisme. A sa manière de voir les choses, à cette façon de se concentrer en lui-même, de se préoccuper de l'observation intérieure, il était facile de juger qu'il finirait par ne plus avoir qu'une idée, celle de vie, de force, de pure activité, et qu'il arriverait ainsi à un spiritualisme absolu et universel qui explique tout, Dieu, l'homme et le monde,

leur nature et leurs rapports, par les seules notions de *principes actifs et d'actions*. C'est en effet à ce système qu'il a été conduit; sa dernière pensée, son dernier mot, celui qu'il a assez positivement donnée en exposant la doctrine de Leibnitz, est le *monadisme*, sauf toutefois le dogme de l'harmonie préétablie et celui de la prédestination fatale de l'âme humaine qu'il n'admet pas (1). »

On trouve dans le n° suivant du même journal, des renseignements qui complètent tout ce qu'on a pu savoir des écrits inédits de M. de Biran. Il existe de lui un ouvrage qu'il a laissé à peu près terminé. Le premier volume, qui renfermait les principes généraux de sa philosophie, était achevé; le second, destiné à faire sentir la vérité de ces principes par des applications, ne demandait plus qu'un peu de travail. On a dû encore trouver parmi les papiers de M. de Biran, un *Traité de la folie*, dans lequel il se proposait spécialement d'établir la nature des rapports du physique et du moral, sous un point de vue tout différent que celui que Cabanis a adopté. Ce traité était achevé, et l'auteur avait l'intention de le faire entrer dans le cadre de celui de ses ouvrages inédits, que nous venons d'indiquer.

La monarchie impériale rouvrit à M. de Biran la carrière publique. Il devint successivement, membre du conseil de préfecture de son département, sous-préfet de Bergerac, et enfin, en 1810, il fut

élu pour la seconde fois, député au Corps législatif. Le 4 février 1810, au nom de la députation du collège électoral de la Dordogne, il porta la parole pour haranguer Napoléon, suivant les formules d'usage. A la fin de 1813, M. de Biran eut le grand courage et l'immortel honneur d'accepter une place dans cette commission de cinq membres, qui après quatorze années de servitude et de silence, osa réclamer pour la France, la paix et la liberté, au soldat formidable qui se courrouçait qu'on osât lui adresser des demandes si légitimes et si modérées.

Après la Restauration, M. de Biran rentra dans les Gardes-du-corps, compagnie de Raguse, et reçut la croix de Saint-Louis. Le 11 juin 1814, il fut nommé questeur de la chambre des Députés. Réélu au mois de septembre 1815, il vota avec la minorité et appuya le ministère de M. Decazes. En conséquence, il fut repoussé de la députation après le 5 septembre, comme président ministériel. La loi des élections du 5 février 1817, rouvrit cette même année, à M. de Biran, les portes de la Chambre des Députés; il continua de voter comme précédemment, encore pendant une session; mais à la fin de 1819, il suivit M. Lainé dans une route qui définitivement nous a conduits à une issue toute opposée à celle qu'indiquait l'ordonnance du 5 septembre. Depuis, M. de Biran vota avec le ministère de M. le duc de Richelieu, et puis aussi avec celui de M. de Villèle. Deux fois nommé président de collège

(1) *Le Globe*, n. 139, du 30 juillet 1825, article signé P.H.

électoral, par la faveur de ces deux administrations, et deux fois élu, grâce à leur aide, il ne prit point de part ostensible aux grandes discussions qui passèrent sous ses yeux, la faiblesse de son organe lui interdisant l'accès de la tribune; mais dès 1814, et jusqu'à ses dernières années, on le vit, non sans effroi, s'acharner au règlement de la Chambre, pour lui faire subir des modifications tendant à restreindre la publicité des discussions, à renforcer le pouvoir de la majorité sur la minorité, enfin, à étouffer arbitrairement le droit de pétition. L'abondance des affaires capitales, la longueur des formes de délibération de la Chambre des Députés, et peut-être aussi le bon génie de la France ne permirent pas que les propositions de M. de Biran, beaucoup plus importantes que leur nature réglementaire ne semblaient l'indiquer, fussent adoptées par la Chambre, bien qu'il se soit toujours trouvé dans son sein un grand nombre de membres dont elles flattaient les passions ou les infirmités d'esprit. Il est vraiment triste d'avoir gâté pour si peu de chose une carrière législative qui débuta par la gloire. M. de Biran avait été nommé conseiller d'état, section de l'intérieur, peu de temps après le 5 septembre; il devint aussi vers cette époque membre de la commission de liquidation des créances étrangères. Durant les divers ministères qui succédèrent à celui de M. Decazes, il ne quitta pas plus le conseil d'état que les bancs de la majorité. Il était en outre, correspondant de l'Institut et officier de la Légion-d'Honneur.

M. de Biran est mort à Paris d'une maladie de poitrine, le 20 juillet 1824. Visité dans ses derniers jours, par un prélat qui était lié d'amitié avec lui, il a rempli d'une manière édifiante ses devoirs de chrétien, et a reçu les sacrements des mains de son pasteur, le curé de Saint-Thomas d'Aquin. C'était un homme d'un caractère aimable et doux, d'un esprit conciliant et pacifique à l'extrême. Ces dispositions expliquent, mais ne justifient pas les incertitudes de sa vie politique. Charles Loyson a adressé à M. de Biran l'une des meilleures épîtres qu'on trouve dans le recueil de ses poésies.

MALEVILLE (JACQUES DE), pair de France, naquit à Domme, province de Périgord, en 1741, d'une famille qui tenait un rang honorable dans le pays. Son oncle, Guillaume de Maleville, prêtre et docteur de Sorbonne, a laissé des écrits de théologie et de philosophie critique, qui obtinrent quelque estime, vers le milieu du dernier siècle, époque où ils furent publiés. Jacques de Maleville exerça d'abord la profession d'avocat au barreau de Bordeaux: rentré de bonne heure au sein de sa famille, il y vivait sans fonctions publiques depuis plusieurs années, lorsque la Révolution éclata. Tant qu'elle borna sa tendance à l'établissement de la monarchie constitutionnelle, M. de Maleville en fut le partisan; aussi, fut-il élu, l'an 1790, membre et puis président du directoire de son département. Porté au Tribunal de cassation, en 1791, par les suffrages des électeurs de la Dordogne, il devint, par les suffrages

de ses collègues, président temporaire du tribunal suprême. Les élections de brumaire an IV le portèrent au Conseil des Anciens, où il vint se réunir à ces législateurs courageux qui conspiraient publiquement le retour aux principes d'ordre et de morale, hors desquels il n'existe ni société ni patrie. Les émigrés étaient depuis long-temps l'objet de mesures législatives et administratives, iniques et cruelles. M. de Maleville se joignit à ceux qui essayaient de reconquérir à ces Français pros crits, ou du moins à leur famille, l'eau et le feu qu'on avait voulu leur interdire. Dans le premier discours qu'il prononça pour cette cause, il ne craignit point de dire « qu'il n'avait pas l'honneur d'avoir des émigrés dans sa famille ». On l'entendit attaquer avec vivacité, la loi du 9 floréal an III, qui avait ordonné le partage, à titre de présuccession, des biens des ascendants d'émigrés, et faire ressortir l'énorme injustice d'une législation qui punissait si cruellement les parens, d'un tort auquel ils étaient étrangers; et qui, plus impitoyable que la mort, les dépouillait, avant elle, des biens qu'ils n'auraient dû quitter qu'avec la vie. C'est avec la même énergie qu'il appuya la proposition d'abroger cette loi monstrueuse du 3 brumaire an IV, qui plaçait un nombre presque innombrable de Français, en état de prévention et de surveillance, et qui excluait de toutes les fonctions électorales les parens et les alliés d'émigrés. Il demanda aussi que l'on remplaçât, selon les formes légales et constitutionnelles, les magistrats sans pouvoir que le Directoire

exécutif avait introduits irrégulièrement dans le Tribunal de cassation, pour en corrompre l'indépendance.

Lié avec MM. Portalis, Lebrun, Muraire, Barbé-Marbois et avec les principaux chefs du parti de Clichy, il fit partie d'un comité décadaire où se concertaient leurs résolutions. Néanmoins, plus circospect et moins engagé que d'autres, la révolution du 18 fructidor ne l'atteignit point. Depuis, le sentiment de la crainte qu'il aurait pu raisonnablement éprouver, ne le fit point dévier de ses principes. Le 21 nivose an VI, il s'opposa à ce que la nomination des membres des tribunaux criminels fût provisoirement enlevée aux assemblées électorales dont on suspectait alors, l'esprit et la tendance : « Oui, disait-il à cette occasion, ce qui pourrait bien ramener le peuple au royalisme, malgré son éloignement naturel, c'est de s'apercevoir que sa souveraineté n'est qu'un vain nom et que l'exercice lui en devient illusoire; c'est de voir destituer arbitrairement ses magistrats; c'est que des nominations, dictées (au Directoire) par des rapports infidèles, tombent sur des sujets indignes, souillés de sang et de rapine. » Ce discours fut plusieurs fois interrompu par les murmures et les cris de mécontentement de la majorité du Conseil des Anciens, et l'impression en fut refusée. Les journaux du parti dominant l'attaquèrent par les plus virulentes récriminations, et *l'Observateur de la Dordogne* reprocha à l'orateur d'avoir été élu député par les royalistes du département. M. de Maleville se crut obligé de

répondre par une brochure adressée à ses collègues et à ses commettans. On l'entendit aussi défendre avec un zèle que le succès couronna, les droits sacrés de la propriété, dans la question si délicate et si importante des domaines congéables; on le vit soutenir le rétablissement de la contrainte par corps; enfin il s'éleva, dans l'intérêt de la société et des familles, contre cette législation corruptrice, née du bouleversement de toutes les idées morales, qui, déshonorant le mariage au profit des enfans naturels, prodiguait les avantages de la légitimité aux fruits de ces unions fortuites, que le christianisme réprouve et que la loi doit toujours désavouer.

Au mois de floréal an VII, M. de Maleville fut réélu député de la Dordogne par une assemblée électorale scissionnaire. Le Directoire, qui dominait le Corps législatif et lui faisait approuver ou rejeter tous les choix qu'il lui plaisait, fit annuler celui de M. de Maleville. Il demeura hors des fonctions publiques jusqu'après l'établissement du gouvernement consulaire, en l'an VIII. Il rentra, cette fois, par le choix du Sénat, au Tribunal de cassation, où déjà on l'avait vu reparaître précédemment, en 1795, et où il avait lutté avec une courageuse indépendance, contre les influences illégales et cruelles que le Directoire s'efforçait de faire subir à ce corps indépendant. Les suffrages de ses collègues l'élevèrent à la présidence de la section civile, en remplacement de Tronchet, nommé sénateur.

Une commission ayant été nommée, par les consuls de la Répu-

blique, le 24 thermidor de l'an VIII, pour préparer la rédaction d'un projet de code civil, le nom de Maleville y fut associé à ceux de Tronchet, Portalis et Bigot de Préameneu. Il prit une part remarquable à la discussion et à la confection de ce beau travail, qui présente l'ensemble de nos lois civiles, soit au sein de la commission, soit lors de la discussion solennelle qui eut lieu au Conseil d'état. « Né dans un pays de droit écrit, dit son panégyriste, familiarisé avec les plus savans interprètes des lois romaines, pénétré de cet esprit d'ordre et de famille que ces lois respirent, austère de mœurs et de principes comme les philosophes et les jurisconsultes dont elles étaient l'ouvrage, il se montra toujours leur zélé partisan. Promoteur éclairé de la puissance paternelle et de la liberté de tester, il chercha, en toute occasion, à concourir, par ses efforts, au rétablissement de cette magistrature domestique, de cette juridiction des pères de famille si favorable à la conservation des mœurs, si conforme aux lois de la nature, et si utile auxiliaire des institutions politiques et civiles. Persuadé enfin que les familles sont les élémens de la société, et que la bonne constitution de l'état dépend en grande partie de la bonne constitution des familles, il repoussa, de tous ses efforts, le divorce et l'adoption. Selon lui, le divorce entraînait, à sa suite, le relâchement de tous les liens sociaux; il voyait dans son établissement le vœu de la nature méconnu, la sainteté du mariage profanée, et dans cette promiscuité des familles, les pa-

rens sans dignité, les enfans sans respect et l'innocence des mœurs sans asile. Il ne considérait l'adoption que comme une fiction dangereuse, propre à décourager du mariage, à favoriser l'égoïsme, à faire entrer en partage des avantages de la légitimité les enfans illégitimes, à affaiblir de plus en plus l'esprit de famille (1). »

M. de Maleville ne se contenta pas de prendre une part importante à la discussion intérieure du Code civil. Il publia en outre, un écrit pour justifier une opinion qu'il n'avait pu faire triompher; savoir, que le divorce ne devait être admis qu'en cas d'adultère; il reproduisit plus tard cet écrit, avec des modifications, à l'époque où le divorce a été définitivement aboli en France (2). Enfin, il publia l'analyse complète de la discussion du Code civil au Conseil d'état, et après avoir occupé une place distinguée parmi ses auteurs, il se plaça encore aux premiers rangs de ses interprètes (3).

Au mois de mars 1806, M. de Maleville fut nommé sénateur par le choix du Sénat lui-même, et sur la présentation du collège électoral de la Dordogne; il vota

(1) Eloge de M. le marquis de Maleville, par M. le comte Portalis, prononcé à la Chambre des Pairs, le 20 décembre 1824 (*Moniteur* du 26 janvier 1825).

(2) *Du Divorce et de la Séparation de corps*. 1801, in-8. — *Examen du Divorce*. Paris, Cérioux jeune, 1816; in-8, de 2 feuilles trois quarts.

(3) *Analyse raisonnée de la discussion du Code civil au Conseil d'état*. 1804-1805. 4 vol. in-8 (trois éditions.) — trad. en allemand, par Blanchard. 1808.

en 1814, pour la déchéance de Bonaparte et pour le projet d'acte constitutionnel du Sénat, qu'il défendit même par une brochure anonyme (1). Compris dans la première création de la Chambre des Pairs, du 4 juin 1814, il n'a pas cessé de faire partie de cette chambre, dans laquelle il a constamment défendu les principes constitutionnels. Dès le 25 août 1814, il parla contre le projet de loi concernant la presse, où pour la première fois, depuis la Restauration, l'on rétablissait la censure. Le 28 novembre 1815, il combattit une proposition de M. le marquis de Bonnav, ayant pour objet d'autoriser les Pairs absens à voter par procureur, ainsi que cela se pratique à la chambre des lords de la Grande-Bretagne. Lors du procès du maréchal Ney, il fut du petit nombre des juges qui opinèrent pour la déportation. Le 4 mars 1816, il demanda que la faculté de recevoir des donations ne fût pas restreinte aux établissemens ecclésiastiques des catholiques, mais qu'elle s'étendît à ceux des cultes protestans. Le 28 janvier 1817, il prononça un discours en faveur de la célèbre loi des élections promulguée le 5 février suivant, et abrogée en 1820. Le 22 février de la même année, il fit un rapport au nom d'une commission, en faveur de l'adoption d'un projet de loi qui prolongeait pour un an la censure des journaux; mais en même temps, il énonça le vœu formel

(1) *Défense de la Constitution, par un ancien magistrat*. Paris, Dentu, 1814; in-8, d'une feuille un quart.

que ce sacrifice fût le dernier concédé à la paix publique ou plutôt à la timidité ministérielle.

Durant la session de 1818, M. de Maleville parla en faveur de la loi du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, concernant le recrutement et l'organisation de l'armée; le 26 janvier 1819, il s'opposa à l'entière abolition du droit d'aubaine et de détraction; le 2 mars, il combattit la proposition de M. le marquis Barthélemy tendante à modifier la loi des élections du 5 février 1817; le 27 juin 1821, il vota contre l'augmentation du nombre des évêchés proposée aux chambres par le ministère de cette époque. La plupart des opinions de M. de Maleville, outre qu'elles sont consignées dans le *Moniteur*, ont été imprimées à part, par ordre de la chambre devant laquelle elles furent prononcées. Le grand âge de M. de Maleville l'empêcha désormais de prendre part aux discussions de la Chambre des Pairs. Il retourna à Domme, département de la Dordogne, où il était né, et il y a terminé ses jours, le 25 novembre 1824. La religion qu'il avait toujours respectée, a sanctifié ses derniers moments.

M. de Maleville a présidé deux fois, le collège électoral du département de la Dordogne, en 1809 et au mois d'août 1815. Il était décoré du cordon de grand officier de la Légion-d'Honneur, et classé dans la Chambre des Pairs, au titre des marquis; jusqu'en 1817 il avait porté le titre de comte. Il a laissé deux fils, qui ont déjà fourni une carrière honorable dans les lettres et dans les emplois publics. L'aîné, premier président

de la cour royale d'Amiens, a succédé à la pairie de son père.

MALINGRE (P..... F.....) a consacré ses premières rimes, en 1794, à Barra et Viala, martyrs de la liberté; plus tard, c'est Napoléon que sa muse a chanté; enfin, elle a aussi trouvé des vers pour les Bourbons. Il composa en 1816, des distiques placés au bas du buste de Louis XVIII, à la Bibliothèque royale, où Malingre était employé. Il est mort le 27 mai 1824, âgé de soixante-huit ans: on ne peut rien imaginer de plus médiocre que ses poésies; nous connaissons de lui:

I. *Mémorial Anglais, ou Précis des Révolutions d'Angleterre jusqu'à nos jours, en trois cent cinquante vers.* 1796, in-8.

II. *Appel à l'Angleterre* (en vers. 1792, in-8.

III. *Ode sur le premier Consul.* 1802, in-12.

IV. *Carmen de rebus egregie gestis domi, à Neapoleone Augusto.* in-8. — Vers sur les belles actions de l'empereur Napoléon, dans l'intérieur de sa famille.

V. *La Naissance de Titus* (vers à l'occasion de la naissance du roi de Rome, imprimés dans les *Hommages poétiques*, de Lucet et Eckard. T. II. page 150).

MARCILLAC (PIERRE-LOUIS-AUGUSTE de CRUSY, marquis de), naquit le 9 février 1769, à Vauban, en Bourgogne, d'une famille ancienne. Admis à l'école militaire de Paris, en qualité de cadet-gentilhomme, il obtint au sortir, une lieutenance dans le régiment de Picardie-cavalerie, dont par la suite, il devint colo-

nel. Lors de la Révolution, M. de Marcillac émigra. Les auteurs de la *Biographie des hommes vivans* (Paris, Michaud. T. IV. 1818) racontent des détails peu connus, sur l'activité qu'il se donna durant son séjour hors de France. Nous allons reproduire la substance de ces détails, qui paraissent avoir été communiqués directement aux biographes de qui nous les empruntons, observant toutefois, que le gouvernement royal, depuis la Restauration, n'ayant employé M. de Marcillac, simplement que dans son grade militaire, il est permis de supposer qu'il aura pu s'exagérer à lui-même l'importance des premiers événemens de sa vie.

M. de Marcillac, suivant cette narration, aurait donc été chargé par les princes français, de se rendre en Hollande, pour y négocier un emprunt de deux millions de fr. Il traita cette affaire avec autant de désintéressement que de zèle. MM. Osy, de Rotterdam, et Cohen, d'Amsterdam, les prêteurs, lui offrirent le pot-de-vin d'usage, et il était considérable. M. de Marcillac l'accepta, mais ce fut pour le porter en diminution des clauses onéreuses que les Princes avaient à subir. La même année, M. de Laqueuille, envoyé des princes français près l'Archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, avait reçu à Bruxelles, où il résidait, une dépêche écrite de la main de Louis XVI, qui lui donnait l'ordre de se rendre à Paris, où ce prince devait lui communiquer les détails d'un plan concerté pour amener le Dauphin hors de France. Le Roi,

en confiant une tête si chère à M. de Laqueuille, lui ordonnait de traverser le territoire français avec la plus grande rapidité, d'annoncer, dès son arrivée en pays étranger, l'évasion du Dauphin, de le faire reconnaître par les Puissances coalisées et de rester auprès de sa personne tant qu'il serait hors de France; enfin, de se réunir aux princes français, à Coblenz. M. de Marcillac fut admis par M. de Laqueuille, son oncle, dans le secret du projet, et cette confiance fut approuvée par Louis XVI. Déjà tout se trouvait disposé pour leur rentrée en France, qui devait avoir lieu, après l'arrivée d'un dernier courrier, lorsque ce courrier rapporta une dépêche écrite de la main du Roi, annonçant que des raisons puissantes l'avaient déterminé à changer de résolution.

M. de Marcillac fit la campagne de 1792, en qualité d'aide-de-camp de M. de Laqueuille, et celle de 1795, à l'armée du prince de Cobourg, qu'il quitta après la prise de Valenciennes. Il passa en Espagne, pour commander une compagnie de la légion formée par le marquis de Saint-Simon, et fut ensuite employé à l'état-major du général Don Ventura Caro. Les biographes que nous avons cités disent expressément, qu'après la paix de Bâle (1795), entre la République française et l'Espagne, M. de Marcillac aurait été envoyé par cette dernière puissance, pour engager le gouvernement britannique à former des entreprises utiles à la cause du Roi, assertion qui paraîtra trop étrange pour être admise sans

preuves. On va plus loin cependant, et l'on ajoute que M. de Marcillac, après avoir couru risque de perdre la vie dans un naufrage, sur les côtes d'Angleterre, fut employé en 1797, dans une mission tendante à affranchir le parti royaliste de la dépendance britannique, en le mettant sous la protection de l'Espagne, dont on ne suspectait pas la bonne foi. Cette puissance, dit-on, offrait de l'argent avec des munitions pour les armées de l'ouest, et promettait de faire des diversions utiles dans le midi, si ces armées obtenaient quelques chances de succès. Le marquis de Marcillac s'aboucha en conséquence avec MM. de Bourmont, Frotté, d'Aiguillon, Mercier dit *la Vendée* et George Cadoudal. Sans doute que les plans qu'il leur proposa étaient plutôt des projets que des ouvertures positives, puisqu'ils n'eurent point de suite. On enfantait sans cesse, à cette époque, mille combinaisons de ce genre, plus chimériques les unes que les autres; il paraît que M. de Marcillac s'occupa fort de ce genre d'affaires, et qu'on lui donna le commandement nominal de la province de Rouergue. Il se rendit en conséquence, à l'armée de Suvarow, qui devait envahir le midi de la France, mais qui fut repoussée à son tour comme toutes celles des coalitions formées contre la République.

On retrouve M. de Marcillac sous-préfet de Villefranche d'Aveyron, en l'année 1812; ce qui prouve ou qu'il avait changé d'opinions et de principes, ou bien que le gouvernement impérial était assez mal informé sur le développement des personnes qu'il em-

ployait. En effet, à l'approche de l'armée anglaise, en 1814, M. de Marcillac entra en relation avec les comités royalistes, dès avant la révolution du premier avril, et usa de l'influence de son poste, pour aider à soustraire le département de l'Aveyron au gouvernement impérial. Lors de l'invasion de Bonaparte, on sentit de nouveau le besoin de recourir à son activité; mais il n'obtint pas plus de succès que tant d'autres. Après les Cent jours, quand M. le duc d'Angoulême vint occuper les départemens du midi, les personnes qui entouraient S. A. R. firent donner à M. Marcillac le titre de préfet de l'Aveyron; cette nomination ne fut point confirmée par le gouvernement du Roi. M. de Marcillac se rendit à Paris, où il obtint enfin, la présidence du premier conseil de guerre de la Division, ce qui le mit dans le cas de prononcer des peines capitales, contre un certain nombre de militaires d'un rang distingué, qui à cette époque malheureuse, furent amenés devant son tribunal. Depuis, M. de Marcillac se fit remarquer dans les rangs de l'opposition royaliste; il écrivit, notamment dans la *Quotidienne*, des articles tendant à provoquer la guerre au gouvernement constitutionnel de l'Espagne, lorsqu'elle ne paraissait pas encore résolue. Quand elle fut déclarée, et même commencée, M. de Marcillac obtint de l'emploi en Catalogne, dans le corps d'armée du maréchal Moncey, en qualité de colonel d'état-major. Il mourut à Paris, d'une fluxion de poitrine, peu après son retour d'Espagne, le 25 décembre 1824.

*Liste des ouvrages
de P. L. A. de Marcillac.*

I. *Voyage en Espagne*. Paris, Le Normant, 1805. in-8.

Cet ouvrage paraît avoir été entrepris pour réfuter Bourgoïn, et surtout le marquis de Langle.

II. *Aperçu sur la Biscaye, les Asturies et la Galice, et précis de la défense des frontières de Guipuscoa et de la Navarre*, 1806, in-8.

III. *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne, pendant les années de la révolution française*. 1793, 1794 et partie de 1795. Paris, 1808, un vol. in-8.

IV. *Histoire de la guerre d'Espagne en 1825 : campagne de Catalogne*. Paris, A. Leclère, 1824; un vol. in-8., de 29 feuilles.

V. *Souvenirs de l'émigration, à l'usage de l'époque actuelle* (ouvrage posthume). Paris, Baudouin frères, 1825; un vol. in-8., de 14 feuilles.

M. Barbier, qui dans la première édition de son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (T. IV. pag. 274.), attribuait à M. de Marcillac le *More-Lack* (Paris, 1789, in-8.), ne mentionne plus cet ouvrage dans sa seconde édition; d'où l'on peut conclure que le savant bibliographe a reconnu qu'il n'est point de Marcillac.

MARS (ANTOINE-JEAN), conseiller à la Cour royale de Paris, est mort dans cette ville, le 17 décembre 1824, âgé de 47 ans. Il s'était d'abord fait connaître comme substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de la Seine. Appelé plusieurs fois par ses fonctions, à porter la pa-

role dans des causes relatives à des délits de la presse, s'il soutint trop souvent des doctrines erronées, ce fut du moins avec quelque modération dans le langage. En 1820, M. Mars, qui était passé au parquet de la Cour royale, fut l'un des substitués de M. de Peyronnet, dans la cause de conspiration, poursuivie devant la Cour des Pairs. M. de Peyronnet, devenu Garde-des-Sceaux, nomma M. Mars conseiller à la Cour royale; et on le comptait parmi les magistrats de cette cour, les plus dévoués aux principes constitutionnels. Nous ne connaissons qu'un seul ouvrage de M. Mars, mais il est utile et savant. Les développemens un peu longs de son titre, en expliquent suffisamment l'objet : *Corps de droit criminel, ou Recueil complet, méthodique et par ordre de matières, des codes d'instruction criminelle et pénal, des lois, arrêtés du gouvernement, décrets, avis du conseil d'État, ordonnances royales, édits, etc., actuellement en vigueur, en matière criminelle, correctionnelle et de police, avec les arrêts de la Cour de cassation, etc.; suivi d'une Table chronologique des lois et des actes du gouvernement, et d'une Table générale alphabétique des matières*, etc. Paris, Ménard et Desenne. T. I, 1820.— T. II. 1821. Deux forts vol. in-4.

MÉGLIN (J... A...), médecin, né à Sultz, en Alsace, en 1756, est mort à Colmar, le 15 mars 1824. On lui doit plusieurs écrits estimés sur l'art de guérir, entre autres 1° un *Traité sur la Névralgie faciale*, maladie contre laquelle il a inventé des pilules qui

portent son nom et qu'on emploie souvent avec succès. 2° Une *Dissertation sur l'usage des bains dans le Tétanos*. 3° *Analyse des eaux de Sulzmatt*, en haute Alsace (1779, in-8.). Enfin, Méglin a publié, avec des notes, une *Notice historique sur l'état ancien de la ville de Sultz*, département du Haut-Rhin, par l'abbé Grandidier, historiographe de France. Strasbourg, Levrault, 1817; in-8, d'une feuille et demie.

MONDENARD (JEAN-SAINT-SARDOS DE MONTAGU, marquis de), est mort à Paris, le 7 février 1825. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il émigra durant la Révolution, et qu'il passa en Angleterre les années de son émigration. On lui doit les ouvrages suivans :

I. *Considérations sur l'organisation sociale, appliquées à l'état civil, politique et militaire de la France et de l'Angleterre*. Paris, Migneret, an X, (1802); 3 vol. in-8° (anonyme).

II. *Examen du budget proposé par le ministre des finances, pour l'année 1817; par l'auteur des Considérations sur l'organisation sociale, etc.* Paris, Dentu, 1817; in-8, de 2 feuilles trois quarts.

III. *Dialogue entre un militaire et un député, ou Petit Catéchisme politique à l'usage des amis de la liberté, de la légitimité et de l'industrie; par l'auteur des Considérations sur l'organisation sociale, etc.* Paris, Porthmann, 1819; in-12, de trois feuilles et demie, plus un tableau.

MONTESQUIEU (le baron de), petit-fils de l'auteur de *l'Esprit*

des Loix, et son dernier descendant direct, doit à cette circonstance le droit d'obtenir une place dans cette biographie, quoique d'ailleurs, sa vie n'ait été marquée, ni par aucun écrit, ni par aucune action, dont l'avenir doive conserver la mémoire. Le baron de Montesquieu entré de très-bonne heure au service, fut attaché à l'état-major du comte de Rochambeau. Il combattit avec distinction, pour la cause de la liberté américaine, et obtint la décoration de Cincinnatus; à la paix, il fut fait colonel en second du régiment de Bourbonnais, et ensuite colonel-commandant de celui de Cambrésis. Il crut de son devoir d'aller rejoindre les princes dans l'émigration, où il commanda, sous le feu duc de La Châtre, le cantonnement d'Ath. Les officiers de Cambrésis échappés au désastre de leur régiment, se réunirent sous ses ordres : vingt-trois avaient péri dans la journée du 9 septembre 1792, à Versailles, avec le duc de Brissac. Le baron de Montesquieu servit depuis, dans le corps de M. le duc de Laval, et fut ensuite attaché à l'état-major de lord Moira, destiné à soutenir la déplorable expédition de Quiberon. Le gouvernement consulaire avait rendu à M. de Montesquieu une portion non vendue de ses biens; mais par une générosité bien rare, il la donna en 1814, sans en réserver l'usufruit, à un parent de son nom, pour récompenser, dit-on, le dévouement qu'il avait témoigné à la cause des Bourbons. On assure que M. Decaze fit offrir la pairie, lors de la promotion du mois de mars 1819, au petit-fils

de l'auteur de l'*Esprit des Loix* : M. de Montesquieu fixé en Angleterre, par son mariage avec une Anglaise, et n'ayant point d'enfant, crut devoir refuser cette éminente faveur. Il s'était créé une charmante demeure, à Bridgges-Hall, près Cantorberry, où vénéré de tout le canton, il menait une vie patriarcale; c'est là qu'il est décédé, sans postérité, le 27 juillet 1824. M. le comte Lynch, pair de France, maire honoraire de Bordeaux, a publié une *Notice sur le baron de Montesquieu*. Paris, imprimerie de Boucher, 1824; in-4, d'une feuille.

MONTGARNY (JEAN-BAPTISTE-HARMAND), médecin, était probablement de la même famille qu'un autre Jean-Baptiste-Harmand de Montgarny, aussi médecin, résidant à Verdun et auteur d'écrits sur la dyssenterie épidémique, publiés dans cette ville. Le jeune Montgarny, après avoir été, d'abord, pharmacien à l'armée d'Espagne, fut placé, à la paix de 1814, et lors de l'organisation des hôpitaux militaires d'instruction, à celui du Val-de-Grâce, à Paris, en qualité de pharmacien. C'est après avoir remporté un prix, dans les concours de cet établissement, qu'il présenta, en 1818, à la faculté de Paris, pour obtenir le grade de docteur, un *Essai de toxicologie considérée d'une manière générale, dans ses rapports avec la physiologie hygiénique et pathologique, et spécialement avec la jurisprudence médicale*. Paris, Méquignon-Marvis, 1818; in-8, de huit feuilles. — Harmand de Montgarny a été l'un des collaborateurs

1° du *Dictionnaire des termes de médecine, chirurgie, art vétérinaire, etc.* Paris, Crevot, 1823; un vol. in-8. 2° du *Journal universel des sciences médicales*. Il faisait aussi, à Paris, des cours publics de physique et de chimie médicale. Il est mort dans cette ville, jeune encore, au mois de décembre 1823.

MONTMIGNON (JEAN-BAPTISTE), naquit, en 1737, à Lucy, près Château-Thierry, entra dans l'état ecclésiastique et fut d'abord secrétaire de l'évêché de Soissons, sous M. de Bourdeilles. Plus tard, le même prélat le nomma, successivement, chanoine, vice-gérant de l'officialité, grand-vicaire et archidiaque. En 1786, l'abbé Montmignon succéda à l'abbé Dinouart dans la rédaction du *Journal ecclésiastique*; mais il abandonna ce travail à l'abbé Barruel, en janvier 1788. Il eut part aux écrits publiés par l'évêque de Soissons, au commencement de la Révolution, et il passa, notamment, pour auteur d'un mandement et ordonnance du prélat, daté de Bruxelles, le 20 mai 1792, écrit étendu, et qui fut alors remarqué parmi les nombreux actes du même genre qui signalèrent cette époque. Obligé de sortir de France, en 1793, l'abbé Montmignon y rentra sous le gouvernement du Directoire; lors du Concordat, il fut nommé grand vicaire de Poitiers; mais il resta peu dans ce diocèse; de retour à Paris, il fut nommé chanoine de la métropole, en 1811, et depuis, grand vicaire du diocèse. En dernier lieu, l'archevêque de Paris l'avait chargé de l'examen des livres pour

lesquels on sollicite l'approbation de l'autorité ecclésiastique. L'abbé Montmignon est mort à Paris, le 21 février 1824. C'était un pieux et savant ecclésiastique. Indépendamment des sciences théologiques, il s'était occupé de celles qui concernent le mécanisme des langues.—On a publié : *Notice des livres de la Bibliothèque de feu M. l'abbé Montmignon*. Paris, Dehansy, 1824; in-8, d'une feuille un quart.

*Liste des ouvrages
de J. B. Montmignon.*

I. *Système de prononciation figurée, applicable à toutes les langues, et exécuté sur les langues française et anglaise*. Paris, Royer, 1787 (1785); in-8.

II. *Lettre à l'éditeur des OEuvres de Daguesseau* (insérée dans le T. VIII de l'édition in-4, des *OEuvres* du chancelier).

III. *Crime d'apostasie. Lettre d'un religieux à un de ses amis*. Artois, Flandre, et Cambrésis. in-8, de vingt-quatre pag. (1790).

IV. *Vie édifiante de Benoît Joseph Labre, mort à Rome, en odeur de sainteté, le 16^e avril 1785, composée par ordre du Saint-Siège, etc., par M. M*** (Marconi), lecteur du Collège romain, confesseur du serviteur de Dieu; traduit de l'italien*. Paris, Servière, ou Guillot, 1784; in-12, de deux cent vingt pages (anonyme).

Cette traduction a eu trois éditions, la même année. Il existe du même ouvrage, une autre traduction, sous le titre de : *Vie et Tableau des vertus de B. J. Labre, traduction nouvelle et complète* (par M. l'abbé Roubault). Paris, Berton,

1785, in-12. — Avant ces deux traductions, on avait publié en français, une *Vie édifiante de B. J. Labre, etc., composée sur les informations faites par le Saint-Siège*. Paris, 1784, in-12.

V. *Préservatif contre le fanatisme, ou les Nouveaux millénaires rappelés aux principes fondamentaux de la foi catholique*. Paris, 1806, in-8 (anonyme).

C'est une réponse à l'ouvrage du P. Lambert, intitulé : *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Église, pour les derniers temps de la gentilité*. 1806, deux vol. in-12.

VI. *Choix de Lettres édifiantes, écrites des missions étrangères; précédées, etc.* 1808, huit vol. in-8.—*Seconde édition, augmentée*. Paris, Grimbert, 1824 et 1825, huit vol. in-8.

Les discours préliminaires, additions et notes de l'abbé Montmignon, forment plus du tiers des huit volumes. La mort l'empêcha de terminer lui-même la seconde édition, dans laquelle on a eu soin de supprimer celles des additions de l'auteur qui ont paru trop étrangères à cette collection.

VII. *De la Règle de vérité et des causes du fanatisme*. 1808, in-8, de onze feuilles.

Cet écrit est anonyme; il n'a point été mis en circulation, à l'époque où il fut imprimé; il semble même que l'impression n'a pas été entièrement terminée, puisqu'il est sans frontispice. C'est dans cet état qu'on en trouve des exemplaires chez le libraire Grimbert. On dit que cet ouvrage était destiné à servir d'introduction au suivant :

VIII. *La Clef de toutes les lan-*

gues, ou *Moyen prompt et facile d'établir un lien de correspondance entre tous les peuples, et de simplifier extrêmement les méthodes d'enseignement par l'étude des langues.* 1811, in-8.

C'est une espèce de pasigraphie fondée sur le numérotage des mots dans le Dictionnaire de chaque langue, comme Cambry l'avait exécuté en petit, dans ses *Vocabulaires polyglottes*.

Enfin, c'est l'abbé Montmignon qui a revu et corrigé la seconde édition de la *Vie de J. C.* par Peigné (V. l'art. PEIGNÉ, *Annuaire Nécrologique* de 1822, page 172).

MOULIN (ONUPHRE - BENOÎT-CLAUDE), ancien procureur, né au Moulin-à-Vent, hameau près Lyon, mort subitement dans cette ville, le 31 mars 1823, à l'âge de 65 ans environ. C'était un homme atteint d'une violente scribomanie, et qui a passé les dernières années de sa vie à faire et à publier des pamphlets et des articles de journaux. Personne ne mourait à Lyon qu'aussitôt il ne brochât sur le défunt une notice biographique (1). Il fut le défen-

seur de Chalier, quoiqu'il ne partageât pas ses opinions politiques. En 1791, il avait publié des *factums*, qui sont encore recherchés à Lyon par les curieux, dans une cause entre Ennemond Garnier et Louise-Marie Besson sa femme, surnommée *la Belle Vinaigrière*, accusée d'adultère, par son mari. Il a exercé pendant plusieurs années, les fonctions d'avoué près le tribunal de première instance de Lyon. Il fut

donné successivement les biographies de MM. Maillot, traiteur, rue des Quatre Chapeaux; Saget, propriétaire à Sainte-Foy; Dacier, Guillin d'Avenas, Gardaz et Riolz, avocats; Bugnet, architecte; Martinière et Rigaud, avoués, et Ronjon, ancien magistrat. Rien de plus bizarre que ces notices, soit sous le rapport du style, soit sous celui des pensées. On a souvent de la peine à discerner si ce sont des panégyriques ou des satires, si l'auteur emploie l'ironie ou s'il parle sérieusement; et les familles de ses héros doivent être fort embarrassées de savoir si elles lui adresseront des remerciemens, ou si elles se plaindront de lui. Un homme d'esprit comparait les phrases de Diderot à des bacchantes dans l'ivresse, qui s'étaient mises à courir les unes après les autres. On peut de même assimiler à des bacchantes les phrases de M. Onuphre, mais à des bacchantes d'un ordre moins relevé. Le délire de Diderot est parfois sublime, celui de son imitateur l'est beaucoup moins. Il vient de lancer du *Château-de-Vaux*, une nouvelle notice après décès, celle de M. Cozon, qui ressemble à toutes celles que nous avons mentionnées. C'est la même incohérence dans les expressions et dans les idées, j'ai presque dit la même extravagance... Mais je crains d'offenser M. Onuphre: il pourrait se venger dans la nécrologie qu'il me fera inmanquablement, si je meurs avant lui.»

(1) La *Gazette universelle de Lyon*, du 4 juin 1822, annonçant une *Notice sur M. Cozon*, par M. Moulin, s'exprimait ainsi: « Il est presque impossible à un homme, même peu connu, de mourir à Lyon sans que M. Onuphre ne lui consacre aussitôt une notice nécrologique. On serait tenté de croire qu'il s'y prend d'avance et qu'il tient en réserve l'histoire de chacun de ses compatriotes, pour la faire paraître à l'instant même de leur mort. C'est ainsi que, sans attendre que leurs cendres fussent refroidies, il nous a

destitué en 1805, pour s'être laissé emporter à des mouvemens de vivacité, dans une affaire qui lui était personnelle, contre un des magistrats appelés à la juger. Plus royaliste que le roi, M. Moulin ne savait pas contenir ses idées dans les bornes d'une juste modération : c'est ce que prouve la lecture de ses derniers ouvrages, où l'exagération des sentimens et des pensées s'allie à une grande bizarrerie de style.

*Liste des ouvrages
d'O. B. C. Moulin.*

I. *Mémoire sur une question d'adultère et de séduction, pour Ennemond Garnier, ci-devant maître vinaigrier à Lyon..., plaignant et accusateur, contre M^e Jean Girard, conseiller du Roi, notaire à Lyon, accusé, et Marie Besson, femme Garnier, dite la Belle Vinaigrière, aussi accusée; enrichi des lettres galantes et amoureuse de M. Girard.* 1791, in-8, de 60 pages.

II. *Le Notaire impuissant accusé d'adultère, ou mémoire pour Louise-Marie Besson..., contre Ennemond Garnier..., en présence de M^e Jean Girard; en réponse au mémoire très-connu, fait pour Ennemond Garnier par M^e Moulin, avoué, son défenseur. Orné de deux lettres galantes et amoureuses, nouvellement découvertes.* 1791, in-8, de 50 pages.

Ce mémoire, encore plus cynique que le précédent, et c'est beaucoup dire, est une réponse ironique, destinée à le confirmer et non à le réfuter; il est en faveur du mari, quoiqu'il semble dirigé contre lui. L'auteur ne s'y épargne pas lui-même, et se dé-

peint dans une note, comme un débauché, un coureur de filles, etc.

III. *Défense de Joseph Chalier, président du tribunal du district de Lyon, prononcée à l'audience du tribunal criminel du département de Rhône-et-Loire, le 15 juillet 1793, l'an II de la République, par le citoyen avoué Moulin, son défenseur officieux.* in-12.

Cette défense fait partie du *procès de J. Chalier*., avec un *Tableau analytique des principaux événemens qui ont rapport aux conjurations ourdies dans le Club central; suivi de sa défense, prononcée par le citoyen Moulin*, etc. C'est un extrait du *Journal de Lyon* de cette époque, tiré à part. Le *Procès* a 62 pages; la *Défense* à laquelle la pagination recommence, en a 48. — « Chalier, dit son défenseur, » est content de mourir pour la » liberté. Il porte tout le monde » dans son cœur; il ira à l'échafaud, » comme un jeune homme vigou- » reux va à la noce (1). »

IV. *Notice nécrologique pour servir à l'éloge de M. Jean-François-Armand Rioltz, ancien jurisconsulte, etc., suivie d'une Dissertation sur le célèbre M. Prost de Royer, de Lyon, et le fameux Merlin de Douai, rela-*

(1) En publiant ce mémoire, M. Moulin se conforma aux dernières intentions de son client, qui, le jour même de son supplice, lui remit la note suivante : « Le cit. Moulin fera imprimer de suite et dans la présente semaine, son plaidoyer prononcé pour ma défense, ainsi que la note par moi lue, avec toutes les notes, les noms des jurés et des juges qui ont prononcé mon arrêt de mort. » *Les Crimes des Jacobins à Lyon, par le cit. Mauville.* Lyon, an IX (1801); in-12, page 120.

*tion à leur caractère particulier et à leurs ouvrages. Dédiée à M. Nouclo (anagramme de M. Coulon), par Onuphre***. Lyon, Boursy, 1817; in-8, de VIII — 47 pages (1).*

On a fait à cette notice l'honneur de la citer dans la *Biographie Universelle* (article *Prost de Royer*). Une autre notice de notre auteur sur M. Gardaz, insérée dans une feuille publique de Lyon, a servi à composer l'article *Gardaz*, du même recueil.

V. *Observations sur l'ouvrage (de M. Maret) intitulé : Traité du droit de retour légal et conventionnel.* in-8, de 6 pages.

Ces *Observations* sont datées du 10 avril 1817, et signées le *Rustre, ci-devant Métayer*. On a des raisons suffisantes de croire que c'est M. Moulin qui est caché sous ce masque.

VI. *Notice sur M. Martinière.* Lyon, Boursy, 1818; in-8, de 8 pages.

VII. *Nécrologie (mars, 1819).* in-8.

C'est une notice dans le genre grotesque, sur un avoué de la Cour

(1) Un M. D***, ancien professeur de législation au département du Var, de l'Académie des Arcades, adressa au rédacteur du *Journal de Lyon* du 20 septembre 1817, une lettre relative à la notice nécrologique de M. Riolz; on y remarque le passage suivant : « Il paraît que ce M. Onuphre, ne pouvant plus sans doute, tourmenter les vivans, prend plaisir à troubler le repos des morts, en remuant leurs cendres encore chaudes. Il épie, en effet, chaque Lyonnais qui meurt, pour dérouler le registre de ses talens ou de ses travers; et ce registre n'est que le dégoûtant tableau, quelquefois piquant, de la vie publique et privée des malheureux trépassés. »

royale de Lyon, nommé Rigaud, qui venait de mourir, et qui y est dépeint comme un ivrogne. Elle est signée *Mancelinier*.

VIII. *L'Enseignement mutuel dévoilé, ainsi que ses jongleries et prétintailles révolutionnaires; ou l'Art d'affranchir l'éducation de l'enfance de toute influence morale et religieuse. Dédié à la jeunesse pensante, réfléchissante, agissante et surtout bien impressionnée. Pour servir de de réponse à M. Sainte-Marie, docteur en médecine, etc. (1).* Accompagné d'aperçus neufs et de notices sur quelques-uns des professeurs de morale qui dogmatisèrent le peuple Lyonnais, et bestialisèrent la jeunesse, jusqu'au retour de l'auguste maison des Bourbons; par Onuphre. Lyon, Boursy, 1820; in-8, de VII — 119 pages.

Quoique ce titre soit un peu long, je l'ai copié en entier, parce qu'il fait connaître la manière de l'auteur et à quel parti il appartenait. *L'Enseignement mutuel dévoilé* est ce que M. Moulin a fait de plus considérable et peut-être de plus original. Lorsqu'il le mit au jour, quelqu'un lui adressa le distique suivant :

Tu viens de démasquer pour jamais nos Lancastres :
Courage ! c'est ainsi que l'on va jusqu'aux astres.

IX. *Lettre sur la souscription sollicitée en faveur des Grecs, par les libéraux, sous le nom de M. le comte de Raxis-Flassan, grec d'origine et chevalier de plusieurs ordres ;*

(1) M. Sainte-Marie venait de publier une brochure intitulée : *Une séance de l'École d'enseignement mutuel de Lyon.* Lyon, 1819, in-8.

insérée dans le *Journal de l'Indépendant* et la *Gazette universelle de Lyon*, du 1^{er} septembre 1821. *Suivie de remarques et ornée de l'ébauche de portraits assez ressemblans; par Onuphre*. Lyon, Bourisy, 1821; in-8, de 24 pages.

X. *Nécrologie de M. Cozon, ancien magistrat à Lyon; par Onuphre*. Lyon, 1822; in-8, de 20 pages.

C'est le dernier ouvrage M. Moulin : il l'a daté du *château de Vaux*, situé en Dauphiné, près de Lyon, qu'il avait acquis depuis quelque temps.

Ces dix opuscules sont difficiles

à réunir : il en est même qui sont devenus très-rares, tels que les trois premiers ; ils forment tout le bagage littéraire de M. Moulin, en y joignant quelques manuscrits du même genre, qu'il a laissés à M^{me} Teste sa fille, quelques mémoires judiciaires publiés par lui pendant qu'il était avoué, et plusieurs articles qu'il a fait insérer dans les journaux lyonnais, et dont les principaux sont désignés dans les passages de la *Gazette Universelle de Lyon*, cités précédemment. (*Article communiqué par M. I. F. de Lyon.*)

N.

NOAILLES (le duc de), connu jusqu'en 1789, sous le nom de *duc d'Ayen*, était le fils aîné du feu maréchal de Noailles; il naquit le 26 octobre 1759. Appelé par sa naissance, à la carrière des armes, il y entra en l'année 1752, où il fut inscrit au nombre des gardes-du-corps, et devint en 1755, colonel du régiment de Noailles-cavalerie, dont sa famille était propriétaire, parce qu'elle avait levé ce corps à ses frais, pendant la guerre de la succession d'Espagne. Il fit à la tête de ce régiment, et avec distinction, les quatre dernières campagnes de la guerre de Sept ans. Il exerça la charge de capitaine de la compagnie Écossaise des gardes-du-corps, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI et fut décoré de la Toison d'or. Elevé rapidement au grade de brigadier et de maréchal de camp, il obtint le gouverne-

ment du Roussillon, que son père Adrien-Maurice de Noailles avait possédé lorsqu'il fit la campagne de Catalogne. M. le duc d'Ayen fut employé en Bretagne, quand la guerre avec l'Angleterre commença. Nommé depuis, lieutenant-général, inspecteur-général militaire commandant en Flandre, et membre du conseil de la guerre formé sous le ministère de M. le maréchal de Ségur, c'est à plusieurs mémoires qu'il lut dans ce conseil, qu'est due, entre autres améliorations, la réforme de l'usage de faire coucher par trois les soldats d'infanterie. Toutefois il ne fit pas oublier, dans ces hautes fonctions, qu'il avait débuté par être un des seigneurs les plus spirituels de la cour de Louis XV, où il s'était fait connaître avec des mots heureux, de piquantes saillies et même des vers faciles et légers. On lui attribue entr'autres,

de jolis couplets, qui furent chantés en 1767, dans un souper à l'île Adam, et auxquels Louis XV en ajouta, dit-on, un de sa façon. Ces couplets se trouvent dans plusieurs recueils de l'époque. Nous ne citerons ici, que le couplet ajouté par le Roi.

Adam n'eut qu'une femme avec lui,
Encor c'était la sienne :
Ici je vois celles d'autrui,
Et ne vois pas la mienne.

M. de Noailles avait émigré en Suisse ; mais il revint auprès du Roi, quand il vit sa personne menacée ; à l'époque du licenciement des Gardes, il se trouva séparé de Louis XVI, qu'il gardait depuis dix-neuf ans, avec la même fidélité qu'il avait montrée à Louis XV pendant seize années. Au premier signal d'alarme, il accourut aux Tuileries, et se tint constamment en uniforme de lieutenant-général, à côté du Roi, toute la semaine qui précéda le 10 août, et durant toute cette journée. Echappé aux dangers qui menaçaient sa personne, le duc de Noailles alla chercher un asile en Suisse, où il a passé trente ans d'une vie paisible, studieuse et honorée. Après la Restauration, il reparut un moment en France, et siégea quelquefois à la Chambre des Pairs, où il avait été naturellement appelé. Mais ses infirmités et de longues et douces habitudes, le rappelèrent bientôt dans sa retraite du canton de Vaud. M. le duc de Noailles avait épousé en première nocces, M^{lle} Daguesseau, fille du célèbre chancelier, et lorsque l'anarchie épouvanta et décima la France, il perdit en un même jour et sur le même échafaud, le 22 juillet 1794, la maréchale de

Noailles sa mère, la duchesse d'Ayen sa femme, et la vicomtesse de Noailles sa fille. Son mariage lui avait donné cinq filles, mères d'une nombreuse postérité : M^{mes} de Noailles, de Lafayette, de Thésan, de Montagu et de Grammont. Toutes furent des modèles de vertu et d'honneur : l'une d'elles fut un modèle d'héroïsme, et se montra digne de porter le plus beau nom de deux siècles et de deux mondes. M. le duc de Noailles avait épousé en secondes nocces, une dame russe, la comtesse de Golofkin. Il la perdit en 1825. Ce second veuvage le ramena dans sa patrie et auprès de ses enfans. Il expira paisiblement, au milieu de quatre générations de sa famille, à Fontenay-en-Brie, où il s'était retiré, le 20 octobre 1824, à pareil jour que celui de sa naissance, âgé de 85 ans. Dans sa jeunesse, le duc de Noailles s'était livré avec ardeur, à l'étude de la physique expérimentale et de la chimie, ce qui lui avait valu d'être admis à l'Académie des sciences, depuis 1777 : il lut au sein de cette compagnie savante, quelques mémoires qui furent distingués. Lors de la dernière réorganisation de l'Institut, en 1816, le nom de M. de Noailles s'y trouva compris, avec le titre d'académicien libre. On sait que c'est à lui qu'est due la carte d'Allemagne connue sous le nom de *Chancharrel*, carte reconnue par les Allemands, pour la première bonne qui ait été faite de leur pays, et devenue depuis, classique pour toutes les guerres dont il a été le théâtre. M. de Noailles conserva dans son extrême vieillesse, une âme forte et un esprit

jeune; peu de jours avant sa fin, il rappelait encore et dictait sans hésitation, à M. le comte de Ségur son beau-frère, une assez longue pièce de vers inédite, et composée il y a cinquante ans,

par un de ses contemporains. L'éloge de M. le duc de Noailles a été prononcé à la Chambre des Pairs, par M. le prince de Poix (Noailles-Mouchy) (*Moniteur* du 5 février 1825).

P.

PACHE (JEAN-NICOLAS), naquit dans la maison du maréchal de Castries, à laquelle son père était attaché. Il soigna l'éducation des enfans de ce seigneur, qui lui assura une pension, et lui fit avoir un emploi dans les bureaux de la marine. Il se maria ensuite, habita quelque temps la Suisse, où même il acquit des propriétés. La Révolution le rappela en France; il y apporta les mœurs austères d'un montagnard, unies aux idées démocratiques les plus exagérées. En conséquence, il commença par renvoyer à M. de Castries le titre de sa pension, renonça au brevet de commissaire de marine qu'il avait reçu sous son ministère, et voulut travailler gratuitement dans les bureaux de Roland, alors ministre de l'intérieur. Pache se présentait tous les jours, à sept heures du matin, à la porte du cabinet du ministre, et y déjeunait avec un morceau de pain sec, qu'il apportait dans sa poche. Cette conduite lui valut quelque popularité ou du moins, une certaine réputation de singularité, ce qui était alors aussi un moyen de fortune. Les gazettes l'appelèrent *le bon homme Pache*, ou *le papa Pache*. Brissot et Roland le prirent en affection et le prônèrent beaucoup. Ce der-

nier, qui éprouvait des contrariétés, s'était déterminé à la retraite, indiquant Pache pour lui succéder. Cependant la démission ne fut point donnée immédiatement, mais Servan quitta le ministère de la guerre, pour raison de santé, et Pache y fut nommé, le 30 octobre 1792. Dumouriez prétend que Roland le plaça à ce poste, espérant gouverner par lui son département. Quoi qu'il en soit, à peine le nouveau ministre fut-il entré au conseil, qu'il abandonna ses anciens protecteurs, s'attacha aux meneurs du club des Cordeliers, et ne tarda pas à devenir, avec des formes assez douces, l'un des plus dangereux ennemis de ceux à qui il devait sa fortune. Vincent, Ronsin, Meusnier, et quelques autres, devenus ses conseillers et ses agens, imprimèrent à son administration une activité aussi violente que désordonnée. Ses commissaires inondèrent bientôt les départemens frontières, et les pays conquis, particulièrement la Belgique, où ils se conduisirent de manière à tout bouleverser. Les arrestations arbitraires et la dissipation des richesses publiques signalèrent partout leur passage. Dumouriez eut beaucoup à se plaindre de ces

agens, qui contrariaient ses plans, bouleversaient ses mesures et lui rendaient impossible toute espèce d'ordre et d'organisation. En conséquence, il n'a point ménagé Pache dans ses mémoires, où il le représente comme la cause première de tout ce mal (1). M^{me} Roland ne l'a pas ménagé davantage; et il semble difficile de répondre à ce qu'elle dit contre lui (2). Cependant les Girondins qui pouvaient encore se faire entendre, attaquèrent vivement le ministre de la guerre, et il fut permis de faire connaître les vexations et le gaspillage qu'il avait au moins tolérés; non, il faut s'empressez de le dire, par cupidité, mais par on ne sait quel inexplicable amour du désordre, trop commun à cette triste époque. Mercier, qui votait avec la Gironde, a dit que le ministère de Pache coûta plus à la France que n'aurait pu le faire une armée ennemie. Accusé par Dumouriez et par Valazé, Pache fut défendu par Marat, qui prétendit que les attaques dirigées contre le ministre, étaient liées aux manœuvres employées pour sauver le Roi. Néanmoins, le désordre fut trouvé si grand et la désorganisation si complète qu'on ne put s'empêcher, le 3 janvier 1793, de nommer une commission pour

statuer sur ces dénonciations : et le 2 février suivant, sur le rapport de Barrère, il fut décrété que Pache serait remplacé : toutefois, le rapporteur rendait justice à ses intentions, et disait, « qu'il » ne manquait que du nerf principal » de l'autorité publique, la confiance. » Les uns demandèrent qu'on déclarât le ministre digne de l'estime publique; les autres au contraire, qu'il fût gardé à vue : la Convention passa à l'ordre du jour sur les deux propositions.

Cette disgrâce provoquée par la Gironde, fixa décidément Pache dans les rangs des Montagnards, qui en firent un de leurs chefs, hors de l'assemblée, quoique la douceur naturelle de son caractère parût le rendre peu propre à ce rôle. Peu de jours après sa sortie du ministère, le 15 février 1793, Pache fut élu maire de Paris, à la place du médecin Chambon, par les anarchistes qui dominaient les sections : il obtint 12,000 suffrages, sur 15,000 votans. Le 28 février, le nouveau maire se présenta à la barre, au nom des 48 sections de la capitale, pour accuser indirectement Dumouriez et les députés qui lui prêtaient son appui. Le 15 avril, il parut de nouveau à la tête d'une députation semblable à la précédente, pour demander l'expulsion illégale de Brissot et des principaux chefs de la Gironde. La section de la Fraternité l'ayant dénoncé comme dirigeant des complots dans le but de dissoudre la Convention et d'assassiner les meilleurs républicains, Pache nia qu'il y eût des complots, et fut justifié par Cambon, parlant au nom du Comité de salut public. Tout cela se passait peu de

(1) V. *Correspondance du général Dumouriez avec Pache, ministre de la guerre, pendant la campagne de la Belgique, en 1798.* Paris, 1793, in-8. — Le général Miranda a publié aussi, vers la même époque, sa correspondance avec Pache.

(2) Voir ses *Mémoires*; Tom. II, pag. 177. édit. de Collin de Plancy, 1823, 2 vol. in-18.

jours avant celui du 31 mai 1795. Une commission de douze députés avait été formée par l'influence des Girondins qui conservaient la majorité au sein de l'assemblée, pour déjouer ces complots et en poursuivre les auteurs. Il s'éleva contre elle une opposition furieuse, dont le foyer était placé à la commune de Paris, et que la toute-puissance de la Convention ne put abattre, parce qu'elle fut mal servie ou trahie par les magistrats de la capitale, nommés presque tous, par l'influence démagogique. Les 26 et 27 mai, à l'instant même où les attentats du 31, qu'il ne pouvait pas ignorer, étaient sur le point de recevoir leur exécution, Pache ne cessa de protester à l'assemblée qu'elle n'avait aucune insurrection à redouter, bien que déjà tout Paris fût en proie à la plus vive agitation. Néanmoins, il vint annoncer le 30 mai, à la Commune, que les citoyens réunis à l'Archevêché s'étaient déclarés en insurrection et qu'ils allaient faire fermer les barrières de Paris. Le 31 mai, il rendit le même compte à la Convention, avec un sang-froid très-remarquable. Tout en parlant des bonnes intentions du peuple pour elle, il ne prit aucune mesure pour la protéger. Le 1^{er} juin, il certifia au conseil de la Commune qui tenait de nouveaux pouvoirs des insurgés, que la Convention était pour eux dans les meilleures intentions, et invoqua dans cette circonstance, le témoignage de Marat, alors présent à la Commune, où il était venu pour faire sonner le tocsin, qu'il sonna effectivement lui-même. Marat confirma la déclaration captieuse du maire et se mit

aussitôt à provoquer de tous ses moyens, l'insurrection du peuple rassemblé dans la salle. Des applaudissemens accueillirent les discours incendiaires des deux orateurs, et la multitude s'élança sur leurs traces, demandant à grands cris la proscription des chefs de la Gironde. Elle l'obtint par la violence; et le gouvernement, à dater de ce moment, passa entre les mains des Jacobins. Quelques mois après, le jour que les Girondins parurent devant le Tribunal révolutionnaire qui les envoya à l'échafaud, Pache déposa contre eux, comme témoin, et les accusa d'avoir voulu constituer la France en république fédérative. Peu de jours auparavant, il avait, par ordre du Comité de salut public, séparé le jeune fils de Louis XVI de sa malheureuse mère, et fait arrêter le général Arthur Dillon et d'autres accusés de conspiration. Bientôt les vainqueurs du 31 mai se déchirèrent entre eux. Pache se trouvait naturellement dans les rangs des Cordeliers qui dominaient à la Commune, dont il était le chef: il s'y conduisit avec adresse et circonspection. Attaqué par Chabot dans le Comité de sûreté générale, il y fut défendu par Robespierre, qui n'était pas encore décidé contre lui. Lors de la conjuration d'Hebert, qui amena la chute de la faction des Cordeliers, Pache et le conseil de la Commune parurent hésiter sur le parti qu'ils prendraient. Lui-même était désigné, dans un nouveau plan de république, pour les fonctions de grand-juge. Il se présenta à la barre de la Convention afin de se justifier, sinon d'être entré dans le complot,

au moins d'avoir laissé agir les conjurés. Ces bruits donnèrent à Robespierre un prétexte pour l'écartier de la municipalité; il le fit même arrêter et remplacer par Fleuriot, qui paya bientôt après, cette faveur sur l'échafaud.

Après le 9 thermidor, un décret de la Convention ordonna la mise en jugement de Pache, devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loire. L'amnistie du 4 brumaire an IV le rendit à la liberté. Le gouvernement du Directoire mal informé, éleva contre lui des accusations dénuées de fondement, et essaya de l'impliquer dans la conspiration de Babeuf. Cette fois, Pache n'eut pas de peine à se justifier (1). Dégoûté du monde et des affaires, il se retira sur un domaine national qu'il avait acquis, à Thym-le-Moûtiers, département des Ardennes, et non-seulement il ne fit plus parler de lui, mais, à ce qu'il paraît, ne voulut plus entendre parler des autres. Voici les détails authentiques que nous avons obtenus sur les vingt-cinq dernières années de la vie de cet homme, qui, après une carrière si orageuse et si bruyante, se plongea tout à coup dans la plus complète obscurité.

Le domaine de Thym-le-Moûtiers sur lequel Pache a vécu tout le temps du Directoire, de l'Empire et les neuf premières années de la Restauration, formait toute sa fortune, et rapportait seulement de 5 à 4000 francs de revenus. Cette médiocrité suffisait à ses besoins et à ses goûts, et

même il savait y trouver de quoi pratiquer la bienfaisance. En 1814 et 1815, ses fermiers ont dû à sa générosité de ne pas être ruinés comme beaucoup d'autres, par les charges de la guerre qu'il voulut prendre à son compte. Toutefois, il se vit forcé en 1815, de vendre un quart de ses propriétés; et c'est à peu près vers cette époque que l'inquiétude et les ennuis lui firent perdre la mémoire à tel point, que jusqu'à sa mort, arrivée sur la fin de 1825, il lui était devenu difficile de soutenir la conversation, seulement pour quelques instans. Pache ne sortait de sa retraite que pour venir quelquefois assister aux séances de la société d'agriculture de Mézières, dont il était membre. Il ne parlait jamais des événemens politiques de sa vie, pas plus que des événemens subséquens qu'il voulait ignorer, car il ne lisait jamais les papiers publics. Il ne se mêlait pas même des affaires de sa commune. Sans relations intimes, sans société habituelle, il était néanmoins aimé des campagnards qui l'entouraient, leur rendait volontiers tous les services qui étaient en son pouvoir, et surtout se faisait un plaisir de donner gratuitement de l'instruction aux jeunes gens de son voisinage; il leur ouvrait sa bibliothèque, où ils trouvaient beaucoup d'ouvrages de mathématiques, de physique, d'histoire naturelle, et leur transmettait ses leçons avec une patience inaltérable. C'est ainsi qu'il a formé un grand nombre de géomètres du cadastre. Sa conduite était celle d'un philanthrope sauvage, mais il est triste de dire qu'aucun

(1) Il publia à cette occasion, trois *Mémoires* (avril et mai 1795).

sentiment religieux n'échauffait le cœur de Pache. La plupart de ses élèves sont athées, et ne le cachent pas. C'est probablement dans ce système qu'est rédigé un grand ouvrage de métaphysique auquel il travailla long-temps, et que l'affaiblissement de ses facultés intellectuelles le força à laisser incomplet. Le manuscrit est passé entre les mains de M. Pache fils, lieutenant-colonel d'artillerie, actuellement (1825) en activité.

PARIS (JEAN-JOSEPH) a été successivement, pendant l'occupation des Français, secrétaire en chef de la Commission du gouvernement, dans les départemens formant la République Septinsulaire, et depuis, sous-préfet en France. Il est mort à Paris, le 15 mai 1824. Nous connaissons de lui, les ouvrages suivans :

I. *Essai sur cette question : Quels sont les meilleurs moyens de prévenir avec les seules ressources de la France, la disette des blés et les trop grandes variations dans leur prix ? Mémoire qui a obtenu une médaille d'or de la Société d'agriculture, commerce sciences et arts du département de la Marne, dans la séance du 26 août 1819.* Paris, M^{me} Huzard, 1819; in-8, de dix feuilles et demie.

II. *Mémoire sur cette question : Quelle est, dans l'état actuel de la France, et dans ses rapports avec les nations étrangères, l'extension que l'industrie dirigée vers l'intérêt national, doit donner aux différens genres d'inventions qui suppléent le travail des hommes par le travail des machines.* Paris, M^{me} Huzard, 1821; in-8, de huit feuilles.

Couronné par la même société que le précédent, dans la séance du 27 août 1821.

III. *Considérations sur la crise actuelle de l'empire Ottoman, les causes qui l'ont amenée, et les effets qui doivent la suivre.* Paris, 1821; in-8, de dix feuilles un quart.

PAROY (JEAN-PHILIPPE-GUY-LEGENTIL, marquis de), issu d'une ancienne famille de Bretagne, naquit en 1750. Parvenu au grade de colonel, il se retira du service avec la croix de Saint-Louis, à l'époque de la Révolution, et consacra à la peinture tous ses loisirs. Cette occupation déplaisait à son père, qui jeta un jour, dans les fossés de son château, la palette, les pinceaux et les couleurs de son fils, disant qu'il ne s'était pas donné un héritier de son nom, pour en faire un artiste. Celui-ci répondit que le talent dédaigné par son père serait, peut-être, un jour, sa ressource. En effet, la Révolution enleva à la famille Paroy les biens qu'elle possédait à Saint-Domingue, et les crayons du fils servirent non-seulement à procurer la subsistance du père, durant ses derniers jours, mais ils contribuèrent encore à lui sauver la vie, sous le régime de la terreur. A cette époque, M. de Paroy avait été emprisonné à Bordeaux, où la mort l'attendait, comme noble et comme député du côté droit de l'Assemblée constituante. Le dessinateur réussit, par le moyen de ses talens, à intéresser des hommes alors puissans, et les jours de son père furent épargnés. Le 20 juin 1792, M. le marquis de Paroy fut seul en faction, durant toute la nuit, à la porte

des appartemens de Louis XVI ; il ne le quitta point de toute la journée du 10 août, et courut auprès de lui de grands dangers. De son ancienne fortune, il ne conservait plus qu'une petite pension de secours, comme colon. Le crayon et le pinceau restèrent sa seule ressource, soit en France, soit en Espagne, où il conduisit son fils pour le soustraire à la conscription. Toutefois, ce talent, produit d'un goût naturel, plutôt que d'études sérieuses, n'aurait pas suffi à donner de la valeur à ses ouvrages, s'il n'avait pris soin de choisir les Bourbons et leurs malheurs pour objets ordinaires de ses dessins. (V. ci-dessus l'article Louis XVIII. pag. 195.) Il est vrai qu'il s'attira par là, quelques tracasseries, qui n'eurent pourtant pas des suites bien graves. M. de Paroy avait aussi l'esprit tourné vers les inventions de toutes sortes ; c'est ainsi qu'on lui doit un procédé de stéréotypage, où les matrices de cuivre sont remplacés économiquement par une pâte assez dure pour subir sans altération l'effort de la pression : il est aussi l'inventeur d'un vernis à faïence, entremêlé de poudre d'or, qui paraît susceptible d'un très-bel effet. Le marquis de Paroy était de l'ancienne académie de peinture ; lors de la dernière réorganisation de l'Institut, en 1816, il eut l'ambition de faire partie de la classe des beaux-arts ; et n'y ayant point réussi, il manifesta son chagrin par des écrits contre un académicien, dont il supposait que l'influence avait pu contribuer à l'éloigner. M. de Paroy est mort à Paris, le 22 décembre 1824,

âgé de près de 75 ans. On a un portrait de lui, lithographié par Dutertre, en 1825.

*Liste des ouvrages
de J. P. G. L. de Paroy.*

I. *Opinions religieuses, royalistes et politiques, de M. Ant. Quatremère de Quincy, imprimées dans deux rapports faits au département de Paris, publiées par M. le M... de P****.* Paris, Herhan!, 1816 ; in-8, d'une feuille. — Seconde édition, avec le nom de l'auteur, *ibid. id.*

Ce pamphlet est orné d'une gravure représentant un tourne-sol, entouré de quatre mers : la mer royaliste, la mer religieuse, la mer révolutionnaire, et la mer d'intrigue.

II. *Précis historique de l'origine de l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure ; de sa fondation par Louis XIV, des événemens qui lui sont survenus à la Révolution, de sa dissolution par l'Assemblée nationale, et de son rétablissement par Louis XVIII.* Paris, imprimerie de Gratiot, 1816 ; in-8, de quatre feuilles.

III. *Précis sur la stéréotypie ; précédé d'un Coup d'œil rapide sur l'origine de l'imprimerie et ses progrès. Edition stéréotype, d'après le procédé de MM. le marquis de Paroy et Durouchail.* Paris, imprimerie de Cosson, 1822 ; in-8, de deux feuilles et cinq tableaux imprimés.

On a exécuté à la même typographie, et d'après le procédé M. de Paroy, une collection économique de classiques latins.

PAULIN (AUGUSTE), né à

Bressuire, le 7 avril 1774, mort à Nantes, le 11 août 1824, est auteur de :

I. *Leçons de Cosmographie ou de Géographie astronomique*. Nantes, 1811, in-8. — deuxième édit. 1812, in-8.

II. Une brochure sur le retour des Bourbons.

III. Plusieurs pièces de vers insérées dans les journaux. (Extrait de la *Notice sur les villes et les principales communes du département de la Loire inférieure*; par J. L. B. seconde édition. Nantes, Forest, 1825, in-12.)

On trouve une notice sur Auguste Paulin, dans le *Lycée Armoricain*, 26^e livraison.

PELLETIER - VOLMÉRANGES (. . . .), auteur dramatique et professeur de déclamation, est mort à Paris, des suites d'une paralysie, le 24 février 1824, âgé de 68 ans. Nous connaissons de lui :

I. *Le Mariage du Capucin*, comédie en 3 actes et en prose. 1798, in-8.

II. *Le Devoir et la Nature*, drame. 1799, in-8.

III. *Clémence et Valdemar*, drame. in-8.

IV. (Avec Cubières-Palmézeaux) *Paméla mariée*, ou *Le Triomphe des Épouses*, drame en 5 actes et en prose. Paris, Barba, 1804; in-8.

V. *Les deux Francs-Maçons*, ou *les Coups du hasard*. 1808, in-8.

VI. *La Servante de qualité*, drame en 3 actes. 1811, in-8.

VII. *Les Frères à l'Épreuve*...

PERRIN-DULAC (F... M...), est mort sous-préfet de Rambouil-

let, au mois de juillet 1824. Nous connaissons de lui :

I. *Voyage dans les deux Louisianes, et chez les nations sauvages du Missouri, par les États-Unis, l'Ohio, et les provinces qui les bordent, dans les années 1801 à 1803; avec un Aperçu des mœurs, etc.* Lyon, 1805; in-8, fig.

II. *Salomon*, poème traduit de l'anglais, de Prior. 1808, in-8.

PFLUGUER (MARC-ADAM-DANIEL), né à Morges, dans le canton de Vaud, en 1777; fixé à Paris, il s'occupa dès l'enfance de l'agriculture pratique; il se livra ensuite à l'étude de la théorie de cette science, et publia divers écrits sur cette matière. Pfluguer est mort à Paris, au mois de mars 1824. On a publié une *Notice sur les livres de sa bibliothèque* (Paris, Edouard Garnot, 1824; in-8, d'une feuille). Voici la liste des ouvrages qu'il a publiés :

I. *Cours d'Agriculture pratique divisé par ordre de matières, ou l'Art de bien cultiver la terre*. 1809, 2 vol. in-8.

II. *Les Amusemens du Parnasse, ou Mélanges de Poésies légères*. 1810, in-18.

III. *Manuel d'instruction morale*. 1811, deux vol. in-12.

IV. *Cours d'Étude à l'usage de la Jeunesse, contenant les élémens de la grammaire, le style épistolaire, l'arithmétique, la géographie, etc., etc, précédé d'une méthode d'enseignement d'après les principes d'une théorie simple, claire et vraie; volume orné d'une carte géographique et de 5 planches qui renferment plus de 150 figures*. Paris, A. Bertrand, 1811; in-12, de 19 feuilles. — Il y a des fron-

tispices nouveaux pour cet ouvrage, qui portent la date de 1818, et l'adresse du libraire *Blanchard*, avec ces mots : *nouvelle édit. revue et corrigée*.

V. *La Maison des Champs*, ou *Manuel du cultivateur* etc., avec des gravures en taille-douce. Paris, Michaud, 1819; 4 vol. in-8.

PICOT-BELLOC (JEAN), frère puîné du botaniste Picot de Lapeyrouse, naquit à Toulouse, en 1748. Entré dans les gardes-du-corps du Roi, il cultiva en même temps, la musique et la poésie, et composa quelques opéras joués sur des théâtres particuliers, ou dans les pays étrangers. La cause de la Révolution devint la sienne, en 1789; il la seconda, disent ses biographes, par plusieurs écrits où respiraient la chaleur et l'enthousiasme. En 1793, il était commissaire des guerres; il fut dénoncé à la Convention, et son arrestation fut ordonnée par un décret, rendu sur les dénonciations parties de la petite ville de Saint-Girons, département de l'Ariège, où il exerçait ses fonctions. Traîné dans les prisons de Paris, il n'en sortit qu'après le 9 thermidor. Picot fit jouer sur le théâtre du Lycée des Arts, le 15 brumaire an III (5 novembre 1794), un drame en trois actes intitulé : *Les Dangers de la calomnie* (imprimé). Trois ans après, Picot Belloc, alors commissaire des guerres à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), publia : *Le Père comme il y en a peu*, ou *le Mariage assorti*, comédie en trois actes et en prose. L'ouvrage est dédié au Directoire exécutif et aux deux Conseils. Retiré d'abord

dans la château de Barbasan et ensuite à Tarbes, il introduisit dans les lieux voisins des Pyrénées plusieurs genres d'industrie qui y étaient inconnus. Picot-Belloc mourut le 5 mai 1820. Les auteurs de la *Biographie Toulousaine* (Toulouse, 1823, 2 vol. in-8) ajoutent, qu'il a laissé *beaucoup d'écrits politiques*, probablement manuscrits.

PORTELANCE (. . . . de), auteur dramatique, naquit en 1732, et se disait issu d'une famille distinguée d'Irlande, à laquelle Cromwell aurait ravi tous ses biens. Ce qui est plus certain, c'est qu'il avait un oncle chanoine de Saint-Honoré, à Paris, grand directeur d'âmes, et pourtant, à ce qu'on ajoute, médiocrement estimé. A l'âge de 19 ans, Portelance composa une tragédie intitulée : *Antipater*. Il en fit plusieurs lectures dans diverses sociétés de la capitale; les éloges de complaisance dont elle fut l'objet, comme il arrive d'ordinaire, l'enivrèrent tellement qu'il se refusa absolument à faire les changemens que ses amis ou les comédiens lui conseillaient. La pièce fut représentée le 25 novembre 1751, et sifflée si unanimement qu'on a dit proverbiallement pendant quelque temps, s'il fallait en croire Palissot, *sifflé comme Antipater*. Néanmoins, les lectures de cette tragédie malheureuse, de laquelle Collé disait : « Elle n'est pourtant pas médiocre; elle est détestable », avaient séduit une riche veuve, qui épousa l'auteur, et lui fit don de tous ses biens. Un parent de la femme de Portelance, après la mort de celle-ci, intenta un

procès au veuf, et prit pour avocat le fameux Linguet. Portelance plaïda lui-même sa cause, en 1773, et publia en 1780, un mémoire qui eut beaucoup de succès. Il se retira par la suite au château de Montaseau; et depuis long-temps il était aveugle, lorsqu'il mourut en 1821. « Quelques dictionnaires historiques, dit M. Beuchot (*Biographie Universelle*; t. XXXV. pag. 464), le font mourir dès le 19 décembre 1779. Voici pourquoi et comment cette erreur s'est commise. M. Ersch dans la *France littéraire* (T. III. p. 58), mit par un *lapsus calami*, à l'article de Portelance, la date de la mort de l'abbé de la Porte, dont l'article précédait. Désessart, dans le tome V de ses *Siècles littéraires*, répéta cette faute, qui n'a pas manqué d'être copiée dans le *Dictionnaire Universel* de 1810. Le nouveau *Dictionnaire historique, critique et bibliographique*, place vaguement cette mort vers la fin du 18^e siècle. Cependant, en 1810 même, Portelance avait donné signe d'existence. Ximenès ayant pris alors le titre de *Doyen des poètes tragiques*, Portelance lui disputa ce titre, et prétendit que Ximenès, quoique son aîné de cinq à six ans, n'avait été sifflé que treize mois après lui, puisqu'*Epicharis*, sa première pièce, n'avait été jouée que le 2 janvier 1753... Portelance est nommé une fois dans le second chant de la *Dunciade*; et c'est peut-être son plus grand titre à l'immortalité.»

Liste des ouvrages de Portelance.

I. *Antipater*, tragédie en 5 actes et en vers. 1753, in-8.

Imprimée avec une *Critique* qui est de l'auteur lui-même.

II. *Le Temple de Mémoire*, poëme. 1753, in-12.

III. (Avec Poincnet) *Totinet*, opéra-comique. 1753, in-8.

IV. (Avec Patu) *Les Adieux du Goût*, comédie en vers libres et en un acte, jouée sur le Théâtre-Français, le 13 février 1754. in-12.

Le sujet, le plan, la distribution, les petits vers, sont de Patu; les vers alexandrins sont de Portelance.

V. *A trompeur trompeur et demi*, comédie en 3 actes et en vers libres, représentée et imprimée à Manheim.

VI. (Avec l'abbé de Regley et de Caux) *Journal des Journaux*, ou *Précis des principaux ouvrages périodiques de l'Europe*. Manheim, 1760, 2 vol. in-8, comprenant depuis janvier jusques et compris avril de cette seule année.

Le chevalier de Mouhy, dans son *Histoire du Théâtre-Français*, attribue à Portelance plusieurs autres pièces jouées à l'Opéra-comique, et en province, qui y ont été, dit-il, fort accueillies.

POYET (BERNARD), architecte, naquit à Dijon, le 5 mai 1742. Contemporain des Peyre et des Chalgrin, il fit comme eux, de grands progrès en architecture, tant sous la direction de M. de Wailly leur maître, que pendant son séjour en Italie, comme pensionnaire du Roi. C'est à cette époque que Poyet, quoique très-jeune encore, fut chargé par l'ambassadeur de France à Naples, de la direction de fêtes brillantes,

qu'il exécuta de la manière la plus ingénieuse. De retour dans sa patrie, Poyet fut successivement, architecte de M. le duc d'Orléans, de la ville de Paris et de l'Archevêché, de l'Université, du Corps législatif, du ministère de l'intérieur, etc., membre de l'Académie d'architecture, du Conseil des bâtimens civils, et enfin, dans ses dernières années seulement, de l'Académie des beaux-arts de l'Institut. « Nous avons sous les yeux, dit M. Vaudoyer (1), et nous admirons tous les jours, cette gracieuse fontaine de Jean Goujon, que son génie (de Poyet) a su transporter et si élégamment ajuster au milieu du marché des Innocens.... c'est à son goût et à sa persévérance que l'on doit l'assainissement et l'un des plus utiles ornemens de cette ville, la démolition de toutes les maisons construites sur les ponts... Les écuries d'Orléans, bâties par lui, rappellent l'heureuse application qu'il a faite en ce monument, de la mâle architecture florentine..... ; mais ce qui met le sceau à la réputation de cet artiste, c'est le superbe frontispice dodécastyle, d'ordre corinthien, qui à la tête d'un pont, décore, avec toute la richesse et le caractère convenable, la Chambre des Députés. » — Toutefois, on ne saurait dissimuler que l'opinion générale reproche à cette œuvre capitale de Poyet, de n'offrir qu'une imitation commune de l'antique et d'être dénuée de grâce et d'effet

pittoresque. Les projets de Poyet furent bien plus nombreux que ses ouvrages. Celui de l'église de Saint-Sauveur, qui, très-avancée d'exécution, fut suspendue et démolie, par l'effet des circonstances de la Révolution, paraît mériter des regrets. On se ferait difficilement une idée de la fécondité et de la fougue d'imagination de cet artiste. Malheureusement pour sa gloire, il ne se défia jamais de deux écueils contre lesquels il vint souvent frapper: la bizarrerie et les conceptions schimériques. Au reste, peu d'événemens de quelque importance se sont passés, durant ces derniers quarante ans, sans lui inspirer l'idée de quelque construction à la fois monumentale et d'utilité publique : tels sont la colonne colossale renfermant un muséum en spirale intérieure, le projet de transférer l'Hôtel-Dieu dans l'île des Cygnes, celui d'un cirque national destiné aux fêtes publiques, d'un édifice à construire dans le grand carré des Champs-Élysées pour les réunions de la garde nationale. Ses portefeuilles étaient remplis de projets de ce genre, souvent excentriques et gigantesques, mais toujours ingénieux. Parvenu à sa quatre-vingt-troisième année, sans avoir éprouvé d'inérmités, et encore plein de verve et d'activité, l'on peut dire que Poyet est mort le crayon et la règle à la main. Il cessa de vivre le 6 décembre 1824.

*Liste des ouvrages
de B. Poyet.*

I. *Mémoire sur la nécessité de transférer et de reconstruire l'Hôtel-Dieu de Paris.* 1785, in-4.

(1) Discours prononcé sur la tombe de Poyet. (*Moniteur* du 16 décembre 1824).

II. *Projet pour employer dix mille personnes, tant artistes qu'ouvriers, à la construction d'une place dédiée à la nation, avec l'exposition des moyens de fournir à la dépense de ce monument civique.* 1791, in-8.

III. *Projet de cirque national et de fêtes annuelles.* 1792, in-8.

IV. *Projet d'un monument à élever à la gloire de Napoléon I^{er}.* 1806.

V. *Renouvellement du projet de transférer l'Hôtel-Dieu à l'île des Cygnes.* 1807, in-4; — et 1822, Paris, imprimerie de Plassan, in-4, d'une feuille et demie. — *Ibid.* 1824.

VI. *Poyet, architecte du Corps-Législatif, etc., à tous les bons Français.* Paris, imprimerie de Fain, 1814, in-4, d'une feuille.

VII. *A MM. de la Chambre des Députés des départemens (Projet d'un monument, par M.... architecte de la Chambre).* Paris, imprimerie de Fain, 1814; in-4, d'une demi-feuille.

VIII. *Hommage national destiné à consacrer l'époque fortunée du retour de sa M. Louis XVIII, et la réunion de tous les Français autour du trône légitime.* Paris, imprimerie de Fain, 1816; in-4, d'une demi-feuille. — Paris, imprimerie de Plassan, 1822; in-4, d'une demi-feuille.

IX. *Mémoire sur le projet d'un édifice à construire au centre du grand carré des Champs-Élysées, pour les réunions de la garde royale et de la garde nationale, ainsi que pour servir aux fêtes publiques.* Paris, imprimerie de Fain, 1816; in-4, d'une demi-feuille.

X. *Projet d'une nouvelle salle d'opéra à construire, sans qu'il en coûte rien au gouvernement, et qui*

ferait disparaître le déficit annuel qui est à sa charge, etc. Paris, imprimerie de Fain, 1817; in-4, d'une feuille et demie.

XI. *Réponse aux critiques des journaux et des Annales politiques, morales et littéraires.* Paris, imprimerie de Fain, 1817; in-4, d'une feuille.

XII. *Poyet architecte du ministère de l'intérieur et de la Chambre des Députés.* Paris, imprimerie de Fain, 1818; in-8, d'une feuille.

XIII. *A MM. les Députés des départemens de l'Allier, des Basses-Alpes, etc.* Paris, imprimerie de Plassan, 1819; in-4, d'une feuille.

XIV. *A MM. les membres du Conseil-d'Etat.* Paris, imprimerie de Plassan, 1819; in-4, d'une feuille.

XV. *A MM. les membres de la Chambre des Députés.* Paris, imprimerie de Plassan, in-8, d'une demi-feuille; — relatif au projet d'un pont forgé en fer.

XVI. *Copie de la lettre écrite le 26 février dernier..., par M. Poyet, par laquelle il propose d'élever, par souscription, un monument expiatoire à S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, sur le lieu même où ce prince infortuné a reçu le coup mortel, et de construire une nouvelle salle d'opéra au centre du Carrousel.* Paris, imprimerie de Plassan, 1820; in-4, d'une demi-feuille.

XVII. *Observation sur le choix d'un emplacement pour la construction d'une nouvelle salle d'opéra.* Paris, imprimerie de Plassan, 1819; in-4, d'une demi-feuille.

XVIII. *Nouveau Système de ponts en bois et en fer forgé, inventé par M. Poyet, etc.* — Rapport de l'Athénée des arts, et de la Société

royale académique des sciences de Paris, développant et constatant l'avantage de ce nouveau pont. — Procès-verbal dressé par M. le maire de Livry, faisant connaître que M. Poyet a mis en exécution son nouveau système de pont, dans le domaine du Raincy, appartenant à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans. Paris, imprimerie de Plassan, 1820; in-4, de deux feuilles et demie.

On peut voir sur le même sujet : *Rapport du Conseil général des ponts et chaussées, sur un système de construction des ponts en bois et en fer, proposé par M. Poyet.* Paris, imprimerie de Plassan, 1822; in-4, de quatre feuilles.

XIX. *A MM. les nobles Pairs de France et à MM. les honorables Députés des départemens.* Paris, imprimerie de Plassan, 1821; in-4, d'une feuille et demie.

XX. *A MM. les membres de la*

Chambre des Pairs et de la Chambre des Députés. Paris, imprimerie de Plassan, 1821; in-4, d'une demi-feuille et d'un quart de feuille.

XXI. *Nouveau Système de ponts en bois et en fer forgé.... comparé avec les ponts ordinaires, pour la durée, la solidité et l'économie.* Paris, imprimerie de Plassan, 1822; in-folio d'une feuille.

XXII. *A MM. les membres de la Chambre des Députés.* Paris, imprimerie de Plassan, 1823; in-4, d'une feuille et demie; — relatif au pont sur la Seine, entre les îles Saint-Louis et de la Cité.

XXIII. *Copie de la Lettre adressée à S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, par M. Poyet.* Paris, imprimerie de Plassan, 1824; in-4, d'une demi-feuille.

XXIV. *A S. Exc. Monseigneur le ministre de l'intérieur.* Paris, imprimerie de Plassan, 1824; in-4, d'un quart de feuille.

R.

REVELLIÈRE-LÉPEAUX
(LOUIS-MARIE) (1), naquit le 25 août

1753, à Montaigu, département de la Vendée. Son père, homme

(1) Cet article nous a été communiqué par une personne dont le nom serait le meilleur garant de l'exactitude des faits qu'il contient; mais elle a désiré garder l'anonyme. Elle a cru devoir s'abstenir d'énoncer aucun jugement sur les principales circonstances de la vie publique de feu M. Revellière-Lépeaux. Le rédacteur de cet ouvrage ne saurait observer le même silence. Il apprécie autant qu'il le doit, les vertus austères, le patriotisme religieux, la fermeté d'âme et

la rectitude de cœur de M. Revellière-Lépeaux, qualités d'autant plus dignes d'estime, qu'elles se sont trouvées bien rares dans nos temps. Certainement, s'il avait eu à raconter la vie de celui qui fait le sujet de cet article, il n'aurait pas manqué de l'en louer avec effusion; mais, quant à lui, il aurait cru indispensable d'exprimer une opinion sévère sur le vote de de M. Revellière-Lépeaux dans le procès de Louis XVI, sur sa coopération au 18 fructidor, sur les persécutions

de mérite et d'un caractère élevé, était juge des traites, et exerça pendant trente ans, les fonctions de maire de sa petite ville. Presque sans fortune, il s'imposa les plus grands sacrifices, pour donner à sa fille et à ses deux fils l'éducation qu'il avait lui-même reçue. L'aîné, après avoir étudié la jurisprudence avec succès, passa plusieurs années à Paris et finit par se fixer à Angers, où il acheta une charge de conseiller au présidial. Ses grandes lumières et sa probité lui attirèrent l'estime universelle. Ayant embrassé avec beaucoup de modération les principes de 1789, il expia sur l'échafaud de la terreur, la considération dont il jouissait. On n'osa pas cependant le faire périr sous les yeux de ses concitoyens. Amené à Paris avec deux autres magistrats du même corps, dont l'un, Brevet de Beaujour, annonçait de grands talens, il fut envoyé à la mort par le tribunal de Fouquier-Tinville, tandis que

religieuses, les mesures tyranniques et usurpatrices au-dedans, les guerres injustes et spoliatrices au-dehors, dont l'opinion et l'histoire accusent le Directoire exécutif de la République française. Ces torts sont réels; ils sont injustifiables. Il convient d'ajouter pourtant, que les récriminations ont été exagérées par l'effet de la politique du gouvernement impérial; et peut-être que le Directoire pourrait être absous, si on ne devait le juger que par comparaison. — Nos passions, l'infirmité de notre esprit, la difficulté des circonstances, condamnent presque tous les hommes d'état à commettre des fautes. Heureux ceux qui surent les racheter par de grandes vertus, et qui du moins ne laissèrent planer aucun doute sur la loyauté de leurs intentions! (*Note du rédacteur.*)

son frère, dont il est ici question, était proscrit et fugitif. Ce dernier, né avec une constitution faible, éprouva dès ses plus jeunes années, des maux dont la trace ne devait jamais s'effacer. Un prêtre fut chargé de lui enseigner les élémens du latin, pour le mettre en état d'entrer au collège. Cet homme cachait sous un extérieur doux et agréable l'excessive violence de son caractère; à la moindre faute il frappait son élève de coups terribles dans le dos et dans l'estomac. Bientôt la contrainte et la douleur lui déformèrent l'épine dorsale; sa poitrine cruellement gênée ne put se développer et le condamna à des souffrances qui n'ont fini qu'avec sa vie. Quand ses parents découvrirent la cause du mal, il était déjà irremédiable. Echappé trop tard à ces durs traitemens, le jeune Revellière-Lépeaux après avoir passé sous un autre maire, alla rejoindre son frère aîné au collège de Beaupréau, en Anjou, et acheva ses classes chez les Oratoriens d'Angers. Il se fit ensuite recevoir licencié en droit à l'université de cette ville. Décidé par le vœu de sa famille à suivre la carrière du barreau, il partit pour Paris à l'âge de vingt-deux ans, prêta serment d'avocat au Parlement et entra chez un procureur, nommé Potel, homme excellent, qui voyant son peu d'aptitude pour la pratique, le laissa suivre la pente naturelle de son esprit, qui l'entraînait irrésistiblement vers les sciences morales et politiques. Le goût des beaux-arts et surtout de la musique ne tarda pas à lui inspirer celui de l'italien, qu'il apprit à parler en peu de temps, avec

beaucoup d'aisance et de pureté. Un ami de collège, depuis député à l'Assemblée constituante et à la Convention (Leclerc, de Maine-et-Loire), vint le trouver à Paris; il était passionné pour la musique et la savait fort bien. Ils échangèrent ensemble des leçons de composition et d'italien. Les chants énergiques de Gluck excitaient leur enthousiasme; ils parcouraient les collections de tableaux, visitaient les monumens publics, et mêlant l'étude des arts à celle de la philosophie, ils sentaient fermenter dans leurs âmes le germe des sentimens républicains. Aussi Revellière-Lépeaux fut-il sur le point de passer en Amérique, pour suivre les drapeaux des insurgens.

Une circonstance accidentelle fit échouer ce projet; renonçant dès-lors à la jurisprudence pour laquelle il n'était pas né, il retourna dans sa famille. Après y avoir passé un an, il revint à Angers, séjour de sa première jeunesse, où il avait conservé de nombreuses liaisons, et bientôt après il épousa M^{lle} Boyleau de Chandoiseau, fille d'un propriétaire du pays. Ils habitèrent Nantes pendant quelque temps. Mais des raisons de famille les ayant rappelés en Anjou, ils firent bâtir à la campagne, une petite maison assez agréable, où ils vécutent plusieurs années, se bornant à la société de leur famille et d'un petit nombre d'amis. M^{me} Revellière-Lépeaux avait pris de bonne heure, un goût très-vif pour l'étude des plantes, et s'y était livrée avant son mariage; elle communiqua ce goût à son

mari, en lui donnant les premiers principes de la science. Devenu membre d'une société, encore peu nombreuse, de botanophiles, qui s'était formée à Angers, à la mort du professeur, il fut vivement sollicité, par les associés et par les étudiants de l'université, de continuer le cours annuel de botanique. Leurs instances le déterminèrent; il entreprit cette tâche, qu'il regardait comme au dessus de ses forces, et s'attacha surtout à faire aimer la science, en développant les conceptions à la fois poétiques et profondes dont le génie de Linné l'a enrichie. Doué d'une élocution facile et animée, il vit chaque jour s'accroître le nombre de ses auditeurs. Le jardin où il donnait ses leçons devint bientôt un établissement municipal, et c'est aujourd'hui dans son genre, l'un des plus beaux de la France. Cependant M. et M^{me} Revellière-Lépeaux avaient pris depuis long-temps, avec quelques amis, la résolution d'aller chercher la liberté en Suisse ou aux Etats-Unis d'Amérique. L'un d'eux, M. Pilastre, depuis constituant, conventionnel, législateur, et qui siégeait encore en 1825, au côté gauche de la Chambre des Députés, avait séjourné en Suisse, pour étudier l'état du pays. L'Amérique allait obtenir la préférence, quand les événemens de 1789 vinrent couper court à ces projets. Nommé syndic de sa commune, et membre de l'assemblée bailliagère d'Angers, Revellière-Lépeaux y fut élu à l'unanimité, moins une voix, troisième député du tiers aux Etats généraux. Il y montra lors de la vérification des pouvoirs,

l'indépendance de ses opinions ; et leur tendance républicaine se manifesta par son opposition à ce que le titre de prince fût accordé aux membres de la famille régnante, par son vote pour la devise du drapeau des gardes nationales : *La Liberté ou la Mort*, etc. Il prédit cependant que la chute du trône serait funeste à la liberté, et se prononça pour la non-réélection des députés à la législature suivante. Ne voulant ni pactiser avec sa conscience, ni violer ses engagements, il évita de s'associer à aucun parti. Le duc d'Orléans fit pour l'entraîner dans le sien, d'inutiles tentatives. De retour dans ses foyers, Revellière-Lépeaux fut élu membre de l'administration départementale, et ensuite appelé aux fonctions de juré près la Haute-Cour nationale qui siégeait à Orléans ; il n'y parut que dans une facile affaire, où l'accusé fut acquitté. Au mois d'août 1792, il revint à Angers, fut nommé adjudant-général des gardes nationales du district de Vihiers et peu de temps après membre de la Convention nationale. La guerre civile éclatait déjà dans l'ouest. Guidées par des prêtres, d'innombrables processions, de tout âge et de tout sexe, parcouraient pendant la nuit, à la lueur des torches et en chantant des litanies, les campagnes solitaires du bas Anjou. Elles venaient implorer l'appui de la Vierge, de saint Laurent, des Mages, contre les innovations révolutionnaires ; la chapelle fut démolie. Les pèlerins virent dans un chêne voisin, l'image miraculeuse de la Vierge : le chêne fut abattu : ils la virent dans un

buisson. D'autres prodiges vinrent bientôt accroître la fermentation générale et l'exaspération mutuelle des partis. Ferme ment attaché à celui de la République, Revellière-Lépeaux fit dans le département de Maine-et-Loire, des tournées patriotiques pour tâcher de réunir la population contre les ennemis extérieurs de la France, et coopéra à la rédaction d'un journal et à la création d'un club, qui se maintinrent long-temps dans la direction qu'il avait tâché de leur imprimer. Arrivé à la Convention, il s'y déclara pour l'incompatibilité de toute espèce de fonction avec celle de législateur, et fit adopter, par représailles contre le manifeste allemand, la rédaction du décret portant que la nation française viendrait au secours de tous les peuples opprimés, qui voudraient recouvrer leur liberté. Dans le procès du roi Louis XVI, il vota pour la mort, contre le sursis et l'appel au peuple. La Montagne voulait qu'on statuât séance tenante sur la question de sursis, sous prétexte que l'humanité exigeait qu'on ne fit pas languir un condamné ; Revellière-Lépeaux combattit avec force cette proposition. « Ce n'est pas sans horreur, » dit-il, que j'entends invoquer l'humanité avec des cris de sang. » Le mois suivant, il fit paraître dans la *Chronique de Paris*, un article hardi, intitulé *le Cromwellisme*, où il signalait clairement les projets de Robespierre, et des membres de la commune de Paris. Le 10 mars, il réclama sans pouvoir l'obtenir, l'appel nominal sur le projet de décret qui établissait le Tribunal révolutionnaire,

afin de constater son opposition à cette mesure. Le lendemain 11, pour compléter le triomphe du parti anarchiste, Danton devait développer une motion tendante à ce que la Convention se reconnût le droit de prendre le ministère dans son sein. Une foule d'hommes de l'aspect le plus hideux encombraient les tribunes et obstruait les issues de la salle; ils étaient armés de piques, de sabres et de pistolets, proféraient des menaces horribles et tenaient à la main des bouts de câble effilés qu'ils disaient trempés dans l'eau-forte, pour laver la bouche des députés qui parleraient contre le peuple. Les chefs de la Gironde, instruits qu'on avait le projet de les égorger chacun séparément, dans la nuit du 10 au 11, l'avaient passée réunis ensemble, et déterminés à se défendre. Ils s'étaient rendus également ensemble à la séance, et la consternation la plus profonde régnait dans la partie saine de l'assemblée, lorsque Danton se dirigea fièrement vers la tribune pour développer sa proposition. Tandis qu'il attendait sur l'escalier que le membre qui l'occupait eût fini son discours, il vit Revellière-Lépeaux qui le suivait pour prendre rang après lui. Danton, jetant sur ce faible adversaire un regard de surprise et de dédain, lui dit brusquement : *Que viens-tu faire ici ? — Te démasquer et te confondre,* répondit Revellière-Lépeaux. — *Toi ?* reprit Danton avec un geste de mépris, *je te ferai tourner sur le pouce.* — *Nous allons voir.* — *Mais qui t'a donné tant de présomption ?* dit alors Bernard de Saintes, qui venait appuyer Danton.

— *J'ai la conscience d'un homme, il n'a que l'audace d'un scélérat,* répliqua Revellière-Lépeaux. Cet étrange dialogue ne fut entendu que des députés groupés au pied de la tribune. Le discours de Danton fut habile et insidieux; Revellière-Lépeaux lui répondit. Il attaqua à la fois Danton, Robespierre, le parti de la Commune, et les montra montant à la tyrannie par une route de sang. Cette improvisation énergique releva les Girondins abattus; l'ordre du jour fut appuyé avec chaleur; Danton déclara qu'il n'avait exprimé que son opinion, mais qu'il n'avait pas entendu faire de proposition formelle, et malgré l'obstination de Robespierre, qui revint à la charge, la question préalable fut adoptée et le dernier triomphe de l'anarchie fut reculé de quelques jours. Revellière-Lépeaux appuya la mise en accusation de Marat et proposa de joindre au décret le numéro de son journal où il demandait un dictateur. Au 31 mai et au 2 juin, il défendit les membres de la Gironde, fit une protestation particulière avec Pilastre, Leclère, et Lemaignan, contre l'arrestation des 22, déclara qu'il était prêt à partager le sort de ses collègues et demanda avec Vergniaud, la convocation des assemblées primaires. Chaque jour, depuis cette époque, Revellière-Lépeaux venait à la tribune réclamer l'appel nominal, contre les délibérations de l'assemblée, afin de constater son vote. Mais cette demande n'était accueillie que par des vociférations et des menaces. La majorité voulait que le procès-verbal portât que toutes

les décisions avaient été prises à l'unanimité. Ses efforts pour se faire entendre au milieu d'un affreux tumulte, épuisèrent tellement sa poitrine irritable, que, crachant le sang, miné par une fièvre lente, il ne pouvait monter l'escalier de la tribune, que soutenu par ses deux amis, Pilastre et Leclerc (de Maine-et-Loire). Enfin, dans une séance du mois d'octobre 1793, ayant encore inutilement renouvelé sa demande, il déclara que ne pouvant faire constater son vote au procès-verbal, il se retirait, et cesserait d'assister aux séances, ne voulant pas qu'on pût croire que par son vote ou même par son silence, il avait acquiescé aux mesures atroces et extravagantes qu'on adoptait journellement. A ces mots la Montagne se leva en masse et lui répondit par le cri : « Au tribunal révolutionnaire ! — Ne vous gênez pas, reprit-il ; un crime de plus ou de moins ne doit pas par vous coûter beaucoup. » On allait voter sur la proposition, quand la voix d'un homme, qui sans doute voulait le sauver, s'éleva du milieu de la Montagne, et fit entendre ces paroles grossières. « Eh ! ne voyez-vous pas que le b... va crever ! Il ne vaut pas le coup. — Eh bien ! crève donc tout seul ! » crièrent d'autres voix. Revellière-Lépeaux sortit, et dès le soir même, le Comité de sûreté générale lança contre lui un mandat d'arrêt, aussitôt converti en mise hors la loi. Pilastre et Leclerc, ayant donné leur démission après le 2 juin, furent poursuivis en même temps. Le premier s'échappa, l'autre fut arrêté, et ne dut la vie qu'à un raffinement de barbarie des terro-

ristes, qui, voulant assortir leurs victimes, attendaient pour l'envoyer au supplice, que ses deux amis fussent saisis. Revellière-Lépeaux trouva un premier refuge à l'ermitage de Sainte-Radegonde, dans la forêt de Montmorency. C'est là que le courageux Bosc, aujourd'hui professeur au Jardin du Roi, avait, étant proscrit lui-même, accueilli beaucoup d'autres proscrits, avec ce dévouement généreux dont il donna la preuve, en accompagnant ses amis de la Gironde jusqu'au pied de l'échafaud.

Dès les premières séances de l'Assemblée constituante, Revellière-Lépeaux s'était lié intimement avec un vieillard respectable, député de Péronne, et nommé de Buire. Lorsqu'ils se séparèrent, à la fin de leurs travaux législatifs, cet homme de bien lui dit : « De grands bouleversements se préparent ; je connais ton courage : tu seras proscrit ; promets-moi de venir chercher un asile chez moi, ou renonce pour toujours à mon amitié. Revellière-Lépeaux promit : il était depuis quinze jours à Sainte-Radegonde, lorsque son vieil ami ayant découvert sa retraite, le fit sommer de remplir sa promesse. Sans argent, sans habits, Revellière-Lépeaux quitta la forêt de Montmorency, et mit près de quinze jours à se rendre au village de Buire, situé deux lieues au delà de Péronne. Il n'y arriva qu'après avoir échappé plusieurs fois, comme par miracle, aux proscrits. Ce fut là que pendant une année entière, M. et M^{me} de Buire exposèrent leurs têtes pour le sauver. M. de Buire, ancien militaire, était à cheval jour

et nuit. A la tête de quelques centaines de paysans, il tenait en respect par des manœuvres habiles, les forces autrichiennes qui couvraient les districts de Cambrai et de Saint-Quentin, et tantôt que des greniers de son château on apercevait chaque soir, à l'horizon, la lueur sinistre des villages incendiés par l'ennemi, le district de Péronne fut constamment garanti de ces ravages. Plusieurs fois Revellière-Lépeaux voulut quitter ses vénérables amis. Mais sa fuite les aurait compromis peut-être plus encore que son séjour. Cependant il était dans la plus cruelle incertitude sur le sort de sa femme et de sa fille, qui, réfugiées dans les murs d'Angers, assiégé par les Vendéens, étaient sans cesse menacées de la prison et de la mort, par les terroristes et par les insurgés. La chute de Robespierre leur permit enfin de se réunir à Paris, mais dans le plus complet dénuement. La maison qu'ils venaient de bâtir au moment de la Révolution, avait été réduite en cendre par les Vendéens, qui occupaient leurs propriétés ravagées. Revellière-Lépeaux cherchait les moyens de donner du pain à sa famille, lorsqu'au mois de mars 1795, sur la motion de Thibault (du Cantal), il fut rappelé dans la Convention, où il n'avait pas été remplacé. Le décret fut porté au milieu des plus vifs applaudissemens (*Moniteur*, an III. n° 71). Lors de la rentrée des proscrits, il y eut dans l'assemblée un mouvement de réaction. On demanda la mise hors la loi de l'ancien président du Comité de sûreté générale, qui s'était soustrait par la fuite au mandat

d'arrêt décerné contre lui. Revellière-Lépeaux s'y opposa avec succès. Appelé à la Commission des onze, il fut à même d'apprécier les rares talents que le sage Daunou y déploya; il n'en parlait jamais sans admiration, et lui voua depuis cette époque, une estime et une amitié qui n'éprouvèrent jamais d'altération. Chargé de soutenir diverses parties du plan de constitution de l'an III, il rappela à plusieurs reprises, à la Convention, qu'elle n'avait été convoquée que pour donner une constitution à la France, et combattit avec une égale vigueur, les royalistes des sections et les anarchistes, qui voulaient prolonger la dictature de l'assemblée, pour ressaisir le pouvoir que le 9 thermidor leur avait arraché. Les restes du parti de Danton s'étaient réunis aux royalistes: mais s'étant aperçus que dès l'instant qu'on avait cru pouvoir se passer d'eux, on les traitait avec mépris, ils essayèrent de se relever tous seuls, en s'opposant à la mise en activité de la constitution qui venait d'être décrétée. Leur première démarche fut de demander, en comité secret, la mise en accusation de Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, et quelques autres. Revellière-Lépeaux les défendit avec force, attaqua corps à corps les anarchistes, et leur tentative échoua. Revellière-Lépeaux fut l'un des derniers présidents de la Convention. Nommé membre du Conseil des Anciens, et à l'unanimité, président de ce Conseil, il y ramena l'ordre et la décence, bannis depuis si long-temps des débats législatifs. Porté le premier, à une grande majorité,

sur la liste des candidats au Directoire, par le Conseil des Cinq-Cents, il obtint dans le Conseil des Anciens, 216 suffrages sur 218 votans.

L'état de la France était affreux, quand le Directoire s'installa. Les caisses et les greniers étaient également vides, et cependant le gouvernement était chargé de nourrir toutes les grandes villes. On imprimait la nuit les assignats, qui, encore humides, devaient solder les dépenses du lendemain. Une pièce des Tuileries était remplie jusqu'au plafond, de dépêches adressées des armées, de l'étranger, des départemens, aux comités de la Convention, et qui n'avaient jamais été ouvertes. Le fil de l'administration était rompu et la dissolution complète. Ce fut dans cet état de choses, que par une froide matinée d'automne, les quatre premiers Directeurs se réunirent dans une chambre démeublée du Luxembourg, n'ayant qu'une petite table boiteuse, quelques chaises, un cahier de papier à lettre, un cornet à encre et quelque bûches empruntées au concierge. Ils surmontèrent cependant leur profond découragement, et annoncèrent aux deux Conseils que le Directoire-Exécutif était constitué. L'effet de cette nouvelle fut immense : la France avait enfin un gouvernement. Au bout d'un an l'abondance était revenue, le numéraire avait remplacé le papier, et l'administration marchait. Mais il faut dire que pendant les six premiers mois de l'existence du nouveau gouvernement, les directeurs entraient tous les jours au conseil, à huit heures du matin, et n'en sortaient qu'à quatre heures

après midi; qu'ils y rentraient à huit heures du soir, et ne se séparaient souvent qu'à quatre heures du matin. Tous les collègues de Revellière-Lépeaux, quoique robustes, éprouvèrent successivement des maladies graves; lui seul, faible et maladif, se soutint toujours. Quand le résultat des élections de l'an V eut introduit dans les Conseils, une majorité royaliste, la majorité du Directoire annonça franchement sa résolution de soutenir le système républicain contre le Corps-Législatif. Revellière-Lépeaux, alors président du Directoire, fit présenter clairement les événemens du 18 fructidor, dans une réponse au général Bernadotte, qui présentait les drapeaux conquis par l'armée d'Italie. Souvent dans ses entrevues avec les membres du parti de Clichy, il leur avait déclaré que le Directoire les renverserait, la veille du jour où ils voudraient eux-mêmes renverser la République. Il eut été facile de donner à cette mesure violente l'apparence d'une émeute populaire, en faisant soulever les faubourgs. Mais Revellière-Lépeaux se refusa toujours à ce moyen. On lit dans les *Mémoires sur M. Suard*, par M. Garat, que M. Rewbell et Revellière-Lépeaux abandonnèrent la dictature à Barras, dans la nuit du 17 au 18, et s'enfermèrent dans leurs appartemens. Rien n'est plus inexact. Les trois Directeurs furent assemblés toute la nuit et ne cessèrent de délibérer et d'agir en commun. Après cette révolution, les chefs de la nouvelle majorité des Conseils auraient voulu faire décréter une prolongation de pouvoir

des membres du Directoire et du Corps-Législatif. Revellière-Lépeaux opposa à ce plan une résistance énergique : il fut abandonné.

Lors de la création de l'Institut, Revellière-Lépeaux avait été nommé membre de la classe des sciences morales et politiques, par le premier tiers de ce corps savant. Quelque temps avant le 18 fructidor, il lut à ses collègues un écrit intitulé : *Réflexions sur le culte, les cérémonies civiles et les fêtes nationales*. Il y manifestait un éloignement prononcé pour les doctrines de l'ancien clergé dominant, qu'il considérait comme entièrement incompatibles avec le système républicain. Mais en renversant le sacerdoce, la démagogie n'avait rien mis à sa place. Convaincu que l'absence d'idées religieuses devait ramener le peuple, par l'oubli des lois morales, aux excès de la superstition, Revellière-Lépeaux pensait qu'un culte simple, n'admettant pour dogmes que l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, devait rallier à ces bases essentielles de la morale ceux que l'exaltation et la licence révolutionnaire en avaient éloignés, sans exclure ceux qui, attachés à des systèmes religieux plus compliqués, ne pouvaient reconnaître dans celui-ci, le principe commun de leurs croyances diverses. Il aurait voulu que les actes d'où naissent les liens des familles, fussent célébrés avec une solennité que repoussaient les habitudes démagogiques, et qu'ordonnées dans le même sens, les fêtes publiques complétassent l'ensemble des institutions morales de la nation. Ces idées

furent quelque sensation dans le public, mais ne convinrent ni aux royalistes, ni aux anarchistes. Elles donnèrent naissance à une association connue sous le nom de *Théophilanthropie*, et dont le frère du célèbre minéralogiste Haüy paraît avoir été le véritable fondateur. Cette secte fut adoptée par des hommes de diverses nuances d'opinion, tels que Dupont de Nemours, Lecoulteux de Canteleu, Goupil de Préfeln, etc. Revellière-Lépeaux la considérait comme une louable entreprise; mais il se borna à l'approuver, sentant bien que toute coopération du gouvernement lui serait nuisible. Ce n'était pas là le compte de l'esprit de parti. Il lui fallait un prétexte pour déchirer un homme qui n'avait jamais varié, et dont on ne pouvait attaquer la probité. Aussi, quoique ni lui ni personne de sa famille n'assistât jamais aux réunions des théophilanthropes, on imagina de l'en créer grand-prêtre, pape même; et, comme la passion ne recule devant aucune absurdité; on lui prêta le projet de parvenir par cette voie, au pouvoir suprême. Le ridicule s'empare aisément des pensées graves, surtout en France, où les usages monarchiques avaient enraciné l'habitude de la frivolité. Bonaparte, qui connaissait si profondément le mauvais côté de la nature humaine, dans les nations comme dans les individus, tira plus tard, de ces calomnies, un parti admirable, pour dépopulariser un homme qu'il détestait.

Lors de la crise du 30 prairial, dont les suites furent aussi importantes que les détails en sont peu

connus, Revellière-Lépeaux fut sollicité par beaucoup de membres des Conseils, de donner sa démission, une plus longue résistance devant eux, être le signal d'une insurrection et d'un massacre. Il accorda à leurs prières ce qu'il avait refusé aux menaces, et se retira dans une petite maison de campagne qu'il avait à Andilly. Les anarchistes, mis en avant par un parti plus puissant et plus habile, qui préparait déjà le règne de Bonaparte, adressèrent aux Conseils de nombreuses dénonciations contre la majorité du Directoire abattu; le club des Jacobins fut rouvert; le *Journal des Hommes libres* reparut, et les attaques les plus violentes furent chaque jour dirigées contre ceux qu'on appelait les triumvirs. On voulait obtenir de Revellière-Lépeaux qu'il séparât sa cause de celle de ses collègues. Il s'y refusa constamment et fit aux dénonciations une réponse vigoureuse, où on lit cette phrase, que les faits n'ont pas démentie: « Dans aucune circonstance de ma vie, je ne plierai mon langage et mes actions au gré des partis, ni pour obtenir leurs faveurs, ni pour sauver ma tête. » Les dénonciations furent rejetées par le Conseil des Cinq-cents.

Rentré, à cette époque, dans la vie privée, Revellière-Lépeaux continua d'assister assidûment aux séances de l'Institut, où il lut des *Recherches historiques et statistiques sur la Vendée*. Le défaut de fortune l'obligea bientôt de se défaire de sa maison d'Andilly et de ses livres. Le premier Consul l'ayant fait presser par divers intermédiaires, de paraître aux Tuileries, il lui fit répondre que, s'il

avait le désir de le revoir, il savait qu'on était bien reçu chez lui. Le premier Consul ayant alors pris un arrêté général pour fermer les temples des Théophilanthropes, en prit un spécial, pour ordonner la clôture de celui d'Angers, où il n'en avait jamais existé, manière indirecte, mais pourtant officielle, d'indiquer Revellière-Lépeaux comme chef de cette secte si décriée.

Quand la France redevint monarchie, l'Institut, comme tous les autres corps, fut appelé à prêter serment de fidélité à l'Empereur. Deux collègues de Revellière-Lépeaux étant venus lui demander son avis et savoir ce qu'il comptait faire: « Un conseil dangereux, leur dit-il, je le prends volontiers pour moi, mais jamais ne le donne à personne. » Revellière-Lépeaux ne s'étant pas présenté, reçut aussitôt du ministre de l'intérieur, une lettre close, qui lui indiquait *de par l'Empereur*, le jour et l'heure où l'on recevrait son serment, avec injonction de se présenter, et de renvoyer, signée de lui, la formule jointe à la lettre. Revellière-Lépeaux refusa d'obtempérer à cet ordre, et quelque temps après, il partit avec sa famille, pour une petite propriété qu'il venait d'acheter, en Sologne, aux environs d'Orléans. Cette conduite ne plut pas aux Tuileries, et ses amis lui témoignant de vives craintes sur les suites qu'elle pouvait avoir, Revellière-Lépeaux leur dit: « Il peut me briser, car il est fort et je suis faible; mais il est une chose au-dessus de sa puissance: c'est de me faire plier. »

L'Empereur fit donner avis, par le ministre de l'intérieur, à la classe où siégeait Revellière-Lé-

peaux, de pourvoir à son remplacement, sur l'annonce qu'il donnait de sa démission. Mais on se garda bien de mettre sous les yeux de la classe la lettre de Revellière-Lépeaux au ministre. Daunou, Ginguené, Camus et même Pastoret, Quatremère de Quincy et quelques autres membres de leur opinion, s'opposèrent fortement au remplacement, auquel ils soutenaient qu'on ne pouvait procéder sur la simple annonce d'une démission, dont on n'apportait pas la preuve authentique. Cependant l'antiquaire Visconti fut choisi pour son successeur.

Revellière-Lépeaux eut dans sa retraite, la satisfaction de voir ses sentimens partagés par sa femme. Elle avait approuvé sa conduite, et jamais ni elle ni sa fille n'exprimèrent le moindre chagrin de l'état de gêne, où les réduisait la privation du modique traitement de l'Institut. L'éducation de leur fils fut leur occupation et l'histoire naturelle leur délassement. L'amitié vint aussi embellir cet asile où ils eurent le bonheur de recevoir plusieurs fois le vénérable de Buire, qu'ils regardaient comme leur second père, leurs amis de l'ouest et quelques-uns de Paris, tels que le sénateur Lambrechts. Le poëte Ducis vint passer trois étés avec eux, et composa, dans les tristes bruyères de la Sologne, sa belle épître à Gérard. On retrouve, dans sa correspondance avec Revellière-Lépeaux, cette chaleur d'âme qui caractérisait sa conversation et ses écrits : il lui écrivait, le 3 septembre 1806 (1) :

(1) Ces lettres de Ducis sont publiées ici, pour la première fois.

— «... Tout le monde, à Versailles, nous a fait des complimens sur notre santé. Effectivement, nous nous portons à merveille. Nous avons, ma sœur et moi, mené une vie si douce, si heureuse, si parfaitement libre, avec vous et votre charmante famille, que, si nous eussions apporté à la Rousselière, la moindre impression de chagrin, l'air de votre maison et votre compagnie nous auraient guéris. J'ai sous les yeux et M^{me} Lépeaux et votre chère Antigone, dite Clémentine, et le petit Ossian. Toutes ces douces images nous ramènent près de vous. Je me promène dans l'enceinte des souvenirs, sur le bord des eaux, au milieu des fleurs et de ces peupliers chargés de noms qui vous sont chers. Je me dis avec attendrissement et reconnaissance : « Et moi, j'y ai le mien aussi. » — Ma sœur, de son côté, ne peut parler sans émotion de nos bons hôtes et de cette terre de calme et de bonheur, où elle s'est trouvée tout à coup, si à son aise. Une idée consolante pour nous, c'est que, comme mari et comme père, vous êtes sûrement le plus heureux des hommes, et ce sont là proprement les plus précieux dons du ciel. Tout ce que je désire, du fond de mon cœur, mon cher et vénérable ami, c'est qu'il exauce vos vœux, si naturels et si modestes, que je connais ; et que je puisse voir votre âme satisfaite sur le bonheur des chers objets de votre affection. Car, pour vous, qu'avez-vous à désirer, puisque vous êtes si loin de l'orgueil et de toute ambition ? Oui, mon cher ami, tout le bon-

» heur que je me souhaite , dans
 » mes principes, je vous le souhaite
 » à vous-même et à ces autres
 » vous-mêmes. En sortant de votre
 » désert, si j'avais été condamné
 » par le devoir, à vivre dans le
 » monde, je serais tombé dans la
 » mélancolie du désespoir. »

« (2 novembre 1807).
 » Je ne puis, quand je vous lis
 » ou que je vous entends, mon
 » cher ami, ne pas me sentir de la
 » douceur et de la fermeté extrême
 » de votre âme, sur laquelle la
 » justice et la raison règnent avec
 » force, et sans violence. Il me
 » semble que j'en vauz mieux, et
 » ce qui me touche et me charme,
 » me profite. Comment puis-je
 » trop vous remercier de l'atten-
 » tion que vous avez eue de me
 » donner des nouvelles de l'heu-
 » reuse arrivée de votre voyage,
 » presque en rentrant dans le sein
 » de votre famille ! c'est m'y ad-
 » mettre moi-même. Mais c'est
 » déjà fait par la confiance dont
 » vous m'honorez.
 » Si la Providence ne
 » vous a pas comblé des biens de
 » la fortune, elle vous a donné,
 » en revanche, les plus douces et
 » les plus profondes jouissances de
 » la nature. »

« (11 septembre 1807.) Je ne
 » vous remercie pas, mon cher
 » hôte, de la réception que vous
 » nous avez faite. Nous y comp-
 » tions. Nous n'avons eu qu'à en
 » jouir, sans surprise et tout bonne-
 » ment. Les bonnes choses sont si
 » simples ! Elles ne coûtent rien.
 » Voilà pourquoi le bon sens est
 » si rare et pourquoi, dans les af-
 » faires des nations et des empires,
 » le point de maturité est si diffi-
 » cile à saisir et nous échappe si

» souvent. Que d'effets deviennent
 » causes ! quelle chaîne que celle
 » des réactions ! Mais il existe, au
 » milieu de tant de renversemens,
 » de renaissances et de débris, un
 » point pour la probité et la con-
 » science. C'est là que la liberté se
 » réfugie. Vous savez, mon cher
 » ami, depuis long-temps où j'ai
 » placé la mienne. C'est là que je
 » voudrais que fussent logées toutes
 » les âmes qui ressemblent à la
 » vôtre. Ma sœur n'oubliera jamais
 » l'intérieur de votre famille. Nous
 » assistons à vos pensées, à vos
 » mouvemens, comme nous avons
 » assisté à vos déjeuners et à vos
 » dîners de famille, en Sologne.
 » En vous disant adieu, mon cher
 » et digne ami, en vous embras-
 » sant, je vous ai souhaité tout ce
 » que je souhaitais à mon cher ami
 » Thomas, qui a si bien peint l'âme
 » de Marc-Aurèle. Ce que je lui
 » souhaitais intérieurement lui est
 » arrivé, en mourant. J'en remer-
 » cie Dieu tous les jours. Car
 » j'aime mes amis pour jamais et
 » pour l'éternité. Comment puis-je
 » vous aimer autrement que ma
 » femme, mes enfans, tout ce que
 » j'ai eu de plus cher au monde ?
 » Adieu, mon cher ami ; tous les
 » honnêtes gens vous aimeront. Je
 » me rappelle toujours de quelle
 » manière votre âme a frappé et
 » appelé la mienne.
 »

» (28 juillet 1810). Vous avez
 » donc songé, très-cher ami, dans
 » notre pauvre et bonne Savoie,
 » que c'est ma véritable patrie, le
 » lieu de la naissance de mon père
 » et de tous mes ancêtres. Saint
 » Paul disait de lui : *Hæbreus ex*
 » *Hæbreis* ; et moi, je dis de moi :

» *Allobrox ex Allobrogibus*. Le
 » haut Mont-Blanc a couvert nos
 » humbles berceaux de sa taille
 » gigantesque. Il me semble qu'il
 » existe, dans mon âme, des sou-
 » venirs confus et égarés, d'une
 » nature sauvage et bonne, et que
 » toutes ces montagnes et moi
 » nous sommes de connaissance.
 » Je ne doute pas, mon cher et
 » excellent ami, que dans la Ven-
 » dée, qui vous a vu naître, s'il
 » m'eût été permis d'y voyager,
 » je n'y eusse rencontré votre âme
 » et votre caractère. J'y aurais re-
 » marqué vos mœurs et votre cou-
 » rage sans fâche et inébranlable,
 » et la mélancolique et profonde
 » sensibilité de M^{me} de La Revel-
 » lière, qui est le trait principal de
 » physionomie, dans votre famille.
 » Il y a de cela dans la mienne....
 » C'est avec la plus particulière
 » vénération et la plus tendre affec-
 » tion que je vous embrasse. . . . »

En 1809, M. et M^{me} Revellière Lépeaux, obligés de retourner à Paris pour achever l'éducation de leur fils, vinrent habiter près du Jardin des plantes. Ils avaient dans chacun des membres de la respectable famille Thouin, des amis de trente ans. En 1810, ils firent une tournée dans les Alpes pour la santé de leur fille, qu'ils eurent la satisfaction de marier l'année suivante, avec un de leurs parens, qui venait de perdre la place de commissaire-général de police à Lyon, dans laquelle il s'était acquis l'estime publique. Peu de temps avant la disgrâce du duc d'Otrante, l'Empereur avait fait offrir à M. Revellière-Lépeaux une pension, dont on le laissait libre de fixer le taux. On exigeait seulement, qu'il en fit la demande.

M. Revellière-Lépeaux pria l'ami qu'on avait chargé de cette communication de répondre en son nom, que n'ayant pas servi le gouvernement impérial, il n'avait aucun droit à ses faveurs.— « J'aime mieux, ajouta-t-il en lui serrant la main, élever mon fils » et doter ma fille du fruit de mes » privations que de celui de mon » déshonneur. » — « Voilà, répondit M. G****, la réponse que j'attendais de vous. » Ce fut la dernière fois que M. Revellière-Lépeaux se trouva en rapport avec le pouvoir.

Il continua depuis cette époque, à mener une vie paisible et retirée. Lors de la seconde invasion, la maison de campagne de son genre, avec lequel il habitait, fut abandonnée aux troupes alliées, et M. Revellière-Lépeaux perdit des lettres de Bonaparte, et d'autres papiers intéressans. N'ayant rempli pendant les Cent jours, aucune fonction publique, il ne fut point atteint par la loi d'amnistie. Néanmoins, en 1816, il reçut la visite d'un agent de police, qui lui annonça qu'on s'étonnait de le voir toujours à Paris; il répondit qu'aucune loi ne le forçait d'en sortir, et sur cette observation, l'agent de police se retira. Chaque année, il allait passer deux mois dans l'ouest, pour recueillir les revenus de ses petites propriétés, et visiter ses parens et ses amis. Il avait conservé pour sa terre natale et pour ses compatriotes un attachement profond, et vécut toujours avec sa sœur, dans la plus tendre intimité, malgré l'opposition de leurs principes politiques et religieux.

En 1819, M. Revellière-Lépeaux entreprit de dicter à son fils

les mémoires de sa vie politique et privée. Il termina en 1823, ce travail, dont un double existe aux Etats-Unis d'Amérique, entre les mains d'un ami, et que son fils, d'après ses intentions, ne doit publier qu'à une époque encore éloignée. Bonaparte lui légua un dernier témoignage de sa haine, dans un récit qu'on lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*. Personne autant que Bonaparte n'a eu l'art de déguiser la passion sous les dehors d'une feinte indifférence, en mêlant habilement quelques éloges sans conséquence, aux traits qui décolorent le caractère de son ennemi. Mais dans ce passage, ce qu'il tait et ce qu'il raconte décèlent ses véritables sentimens. Il rapporte les détails d'un dîner de famille qui n'eut jamais lieu, et d'un sermon théophilanthropique de M. Revellière-Lépeaux, qui n'eut jamais l'inconséquence de lui parler d'idées religieuses d'aucune espèce, tandis qu'il glisse sur cette résistance à son pouvoir, qu'il ne put jamais lui pardonner.

Atteint au mois de décembre 1823, d'une affection chronique de la poitrine, M. Revellière-Lépeaux y succomba, au printemps de 1824, au moment où on l'en croyait guéri. Il s'éteignit à l'âge de 70 ans et demi, le 27 mars, à 5 heures du matin, sans agonie et presque sans douleur. Le calme de sa raison et la fermeté de son caractère n'éprouvèrent pas un instant d'altération. Le 29, ses amis conduisirent au cimetière du Père la Chaise ses restes mortels, qui furent déposés en silence, non loin de l'obélisque de Masséna.

Le portrait de Revellière-Lé-

peaux a été peint par Gérard, il y a vingt-cinq ans environ; et le statuaire David a reproduit, en 1823, avec une fidélité parfaite, ses traits dont les artistes n'étaient pas les seuls à reconnaître l'expression, à la fois, ferme et douce.

N. E. X.

*Liste des ouvrages
de L. M. Revellière-Lépeaux.*

I. *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales*; lues à l'Institut, le 12 floréal an V de la République, dans la séance de la classe des sciences morales et politiques. Paris, Jansen, l'an cinquième; in-8, de quarante-cinq pages. — *Traduit en allemand*. 1797, in-8.

II. *Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des spectateurs à tout ce qui se pratique dans les fêtes nationales*; lu à la classe des sciences morales et politiques de l'Institut national de France, dans la séance du vingt-deux vendémiaire an sixième. Paris, Jansen, an sixième; in-8, de vingt-six pages.

III. *Discours prononcé par L. M. Revellière-Lépeaux, président du Directoire exécutif, à la fête de la République, le premier vendémiaire an VI*, in-8.

IV. *Discours prononcé à la cérémonie funèbre exécutée en mémoire du général Hoche, au champ de Mars, le 10 vendémiaire an VI, par L. M. Revellière-Lépeaux, président du Directoire exécutif*. Imprimerie de Lemaire, in-8.

Ces deux opuscules réunis ne forment que 16 pages.

V. *Du Panthéon et d'un théâtre national*. Paris, imprimerie de

Jansen, frimaire, an sixième; in-8, de quinze pages.—Des exemplaires de ces cinq opuscules ont été réunis, avec un frontispice imprimé, qui porte : *Opuscules moraux de L. M. Revellière-Lépeaux et de J. B. Leclerc.*

VI. *Des Dangers de la Résolution proposée sur l'enceinte des deux Conseils.* Paris, nivose an VI, imprimerie de Gareau, in-8, de vingt-deux pages (anonyme).

L'auteur combat le projet d'attribuer à des commissions d'inspecteurs, la police de l'enceinte des conseils législatifs établis par la constitution de l'an III, et de déterminer légalement les limites de cette enceinte.

VII. *Au citoyen Texier-Olivier, membre du Conseil des Cinq-cents.* Signé, N. E. Lacour, rue N. D. Nazareth.

C'est une justification du système suivi par le Directoire, contre le parti démocratique, système qu'un député d'Indre-et-Loire avait critiqué, dans un écrit adressé au directeur Merlin.

VIII. *Réponse de L. M. Revellière-Lépeaux, aux dénonciations portées au Corps-Législatif, contre lui et ses anciens collègues.* 15 thermidor an VIII (1799), imprimerie de Jansen; in-8, de quatre-vingt-onze pages.

Revellière-Lépeaux a donné un petit nombre d'articles dans les journaux, et quelques morceaux dans les cahiers de la ci-devant *Académie celtique*, entre autres, un *Essai sur le patois vendéen.*

RICHEBOURG (GILLES-PORCHER de LISSONAY, comte de), pair de France, naquit à la Châtre, en Berry, en 1753. Il étudia d'a-

bord pour être médecin; mais les premières élections populaires de la Révolution le firent maire de sa ville natale; ensuite il fut nommé commissaire du Roi près le tribunal de son district, et, en septembre 1791, député suppléant du département de l'Indre à la première législature, où il ne prit point séance. Enfin, en septembre 1792, il fut élu député titulaire à la Convention nationale. Il y vota la détention de Louis XVI, son bannissement à la paix, pour l'appel au peuple et pour le sursis; c'est-à-dire, dans toutes les questions de ce fameux procès, pour l'opinion la plus humaine et par conséquent la plus juste. Jusqu'au 9 thermidor, M. de Richebourg observa un silence circospect, que justifie l'impossibilité de faire le bien et souvent même d'empêcher le mal. Depuis cette dernière époque, il fut toujours employé avec beaucoup d'activité, tant au comité de législation, au nom duquel il fit de fréquens rapports, que dans les départemens, où il fit prévaloir le retour aux principes d'ordre et de justice. C'est sur son rapport, que le fameux tribunal révolutionnaire fut définitivement supprimé. Entré au Conseil des Anciens, par l'élection des deux départemens qui formaient l'ancienne province du Berry (Indre et Cher), Porcher, quoiqu'alors attaché au système républicain, ne balança pas néanmoins, en diverses occasions, d'appuyer toutes les mesures tendantes à réparer les bouleversemens funestes auxquels on venait à peine d'échapper. C'est ainsi que le 29 novembre 1796, il s'efforça, quoique

vainement, de faire rejeter, au nom de la majorité d'une commission dont il était rapporteur, une résolution qui déclarait épi- rées les fonctions des membres des tribunaux criminels élus en 1795, et qui autorisait le Direc- toire à les remplacer. Ce rapport qui n'eut point de résultat, fut réimprimé et très-répan- du dans le midi de la France, où la mesure qu'il combattait contrariait vive- ment l'opinion publique, et valut à son auteur d'être réélu député au Conseil des Anciens par le dé- partement du Gard. Mais le 18 fructidor ayant donné au Direc- toire une influence illégale et sans limite, l'élection de M. Por- cher fut annulée. Il devint alors membre de la commission admi- nistrative des hospices civils de Paris; il y eut des démêlés avec les médecins de l'Hôtel-Dieu, qui éclatèrent avec bruit dans les feuilles publiques, et amenèrent enfin sa révocation, au mois d'a- vril 1799. Mais à la même époque, le département de l'Indre le réélu- t député au Conseil des Anciens. Il s'y prononça en faveur de la ré- volution de Saint-Cloud, devint membre de la commission inter- médiaire du Conseil, et passa de là, au Sénat-Conservateur. Il se trouvait secrétaire de ce corps à l'époque des grands événemens de 1814, et signa en cette qualité, l'acte de déchéance de Napoléon. Il entra ensuite à la Chambre des Pairs, et ne fut point appelé à celle des Cent-jours. Dans le procès du maréchal Ney, M. de Riche- bourg fut au nombre des quatorze juges qui ne votèrent point la mort, mais simplement la peine de la déportation. Depuis, il vota

constamment avec le parti consti- tutionnel. Il mourut le 10 avril 1824, âgé de soixante-dix ans. — M. le comte Boissy d'Anglas a prononcé l'éloge de son collègue, à la tribune de la Chambre des Pairs (*Moniteur* du 4 août 1824). — M. de Richebourg a laissé un fils, qui après avoir compté hono- rablement parmi les rangs de l'ar- mée française, marche à la Chambre des Pairs, sur les traces de son père. — On a réimprimé, en 1816 (nous ignorons pour quel motif), *Rapport fait à la Convention nationale, au nom de son comité de législation, sur les diffé- rens mandats qui ont été décernés par le comité de surveillance des étrangers, de la section de l'Unité; par G. Porcher, député par le dé- partement de l'Indre; 26 mai 1795*, imprimé par ordre du comité de législation, Paris, imprimerie de Ch. Baudouin.

ROUZET (FRANÇOIS - LÉON), médecin, naquit à Toulouse, le 12 septembre 1795. Il était neveu du conventionnel Rouzet, depuis comte de Folmon, auquel nous avons consacré un article (*An- nuaire Nécrologique* de 1820, page 196) (1). Léon Rouzet fut

(1) Nous croyons devoir profiter de cette occasion pour donner ici, d'après la *Bibliographie de la France* (pag. 364 de 1823), rédigée par M. Beuchot, des détails bibliographiques sur *Rouzet de Folmon*, qui ne nous furent pas connus à l'époque de la rédaction de son article. Voici les écrits que lui attri- bue M. Beuchot.

« I. Un ouvrage sur *les domaines de la Couronne*, imprimé à l'époque de la première assemblée des notables. — Je ne connais cet ouvrage que d'après

l'unique enfant d'un famille obscure et pauvre. Fort jeune encore, il eut le malheur de perdre ses parens, et c'est à un ami de sa famille qu'il dut de recevoir le bienfait de l'éducation. Il étudiait en médecine, lorsque l'imminence de la conscription militaire, le détermina à solliciter l'emploi de chirurgien-aide-major. En cette qualité, il fit honorablement les campagnes de 1812 et 1813. Après la paix de 1814, Léon Rouzet voulut régulariser ses études médicales, et il vint prendre le bonnet de docteur à Montpellier, en 1818. C'est à cette occasion qu'il présenta à la Faculté de médecine

ce qui en est dit : page 3, du n. III, ci-après.

» II. *Explication de l'énigme du roman* (de M. de Montjoye) intitulé : *Histoire de la Conjuraton de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans à Véridis-théal.* (Paris, Barrois l'ainé, sans date) 4 vol. in-8.

» III. *Analyse de la conduite d'un des membres de la célèbre Convention nationale.* Paris, Pillet aîné, 1814; in-8, de 12 pages. — anonyme.

» Ce membre de la célèbre Convention, poursuit toujours M. Beuchot, est Rouzet lui-même; et je n'hésite pas à le croire auteur de cette apologie. Lui seul pouvait donner les détails qu'elle contient. Comme César, dans ses *Commentaires*, c'est à la troisième personne qu'il parle de lui. Le plus souvent il y écrit son nom *Rozet*, erreur trop forte pour ne pas être volontaire, et qui n'a peut-être été faite que pour détourner toute idée de coopération de la part de Rouzet. »

On peut ajouter à ces trois écrits, d'après la *France littéraire* de Ersch (tom. III, pag. 200), *Opinion concernant le jugement de Louis XVI. Séance du 15 novembre 1792. Imprimée par ordre de la Convention nationale.* 1792, in-8.

de cette ville, ses *Recherches sur le Cancer* (1). Sa thèse était un résumé de toutes les connaissances acquises sur ce genre de maladie, et devint par son mérite, comme par son étendue, un ouvrage bien fait. Presqu'à la même époque, il obtenait au concours, la place de chef de clinique à la faculté de Montpellier, et une médaille proposée par la société de médecine pratique de la même ville, pour l'*Eloge de Lapeyronie*, chirurgien qui florissait à Montpellier dans le cours du dix-huitième siècle. Cet ouvrage de Rouzet n'a jamais été imprimé.

Peu de mois après avoir reçu le titre de docteur, Rouzet ouvrit à Montpellier, un cours d'anatomie pathologique, dont il ne reste que les notes. Arrivé à Paris vers la fin de 1818, il conçut bientôt le projet de fonder un journal de médecine. Deux idées capitales l'y invitaient : le besoin de soutenir la gloire de l'école de Montpellier, sa mère nourricière, qu'on traitait alors avec beaucoup de dédain, dans une certaine portion du monde médical; et l'envie non moins pressante, de discuter les nouvelles doctrines de la médecine physiologique du docteur Broussais, qui excitaient dès lors, les plus vives controverses. Telle fut l'origine de la *Revue Médicale*, dont la fondation est due principalement, au talent et à l'activité de Léon Rouzet, secondé de ses amis. Au milieu des contro-

(1) *Recherches et Observations sur le Cancer.* Montpellier, et Paris, Gabon, 1818; in-8, de 23 feuilles.— dédié à M. le comte de Folmon.

verses passionnées qui agitaient la médecine, la *Revue Médicale* professa les principes d'un sage éclectisme, réclamant pour l'école de Montpellier, une justice qu'on lui refusait trop souvent, sans dissimuler tout ce que les théories vagues et hypothétiques qu'on y a long-temps professées, gagneraient à être vérifiées par les méthodes sûres de l'observation. Paréillement, la *Revue Médicale* ne contesta ni le talent réel de Broussais, ni les vérités essentielles de sa doctrine; mais elle combattit avec un succès complet, les formes despôtiques de son enseignement, et les exagérations pernicieuses qui résultent des déductions trop absolues de son école. La *Revue* réunit naturellement autour d'elle, les médecins qui voulaient étendre les anciennes vérités par des vérités nouvelles, sous la garantie des méthodes philosophiques les plus suivies. Or, cette pensée dominante, à laquelle ce journal dut particulièrement son succès, fut conçue et son exécution efficacement secondée par Rouzet : c'est un service qu'il a rendu à la science.

Mais bientôt les préludes d'une maladie de poitrine le forcèrent d'abandonner la direction de la *Revue Médicale*; il transmit ce soin à M. le docteur Dupau, son collaborateur et son ami, entre les mains duquel ce journal a développé son caractère, agrandi son plan et atteint un très-haut degré de considération et de prospérité. C'est le propre de la maladie dont Rouzet subissait les premières atteintes, d'exciter l'activité naturelle des organes du cerveau. On le vit donc sans éton-

nement, à mesure que son mal faisait des progrès, se livrer à l'étude avec une ardeur qu'encourageaient d'ailleurs les distinctions qu'il commençait d'obtenir. Déjà membre des sociétés de médecine de Paris, de Toulouse, de Montpellier, de Marseille, le docteur Rouzet avait été choisi, dès la formation de l'Académie royale de médecine, pour siéger dans son sein, en qualité de membre adjoint, en même temps qu'il recevait le titre de médecin de la Monnaie des médailles. L'année même de sa mort, il publia simultanément, une nouvelle édition de la *Doctrine générale des maladies chroniques* de Dumas (1), et les *Consultations et Observations* (2) inédites du même auteur, qui avait été son maître, et dont il commentait, expliquait et modifiait les doctrines. Rouzet s'occupait encore de divers autres travaux, dont quelques-uns furent à peine ébauchés, tels qu'une *Histoire philosophique de la médecine depuis la renaissance des lettres*; un *Traité des fièvres*; il avait composé en grande partie, un *Traité d'Hygiène*. Enfin on lui doit l'article *Van-Helmont*, dans la *Biographie du Dictionnaire des sciences médicales*.

(1) *Doctrine générale des maladies chroniques, pour servir de fondement à la connaissance théorique et pratique de ces maladies*; par Ch. L. Dumas. — deuxième édition, publiée et accompagnée d'un Discours préliminaire et de notes, par L. Rouzet, etc. Paris et Montpellier, Gabon, 1824. 2 vol. in-8.

(2) *Consultations et Observations de médecine de feu Ch. L. Dumas, publiées par le docteur Rouzet*. Paris et Montpellier, Gabon, 1824; in-8, de 32 feuilles trois huitièmes.

Epuisé par des efforts continus, Rouzet fut pris d'une hémoptysie, symptôme funeste d'une phthisie tuberculeuse, à laquelle il était prédisposé, et qui jadis avait moissonné son père, comme lui, à la fleur de l'âge. Le 10 août 1824, Léon Rouzet cessa de vivre, à peine âgé de vingt-neuf ans. Il n'oublia pas avant de mourir, de remplir ses devoirs religieux.—M. le docteur Dupau prononça un discours sur la tombe de Rouzet. Plus tard, M. P. Bérard a écrit son *Eloge historique*, dans la *Revue médicale*, (tiré à part, 1824, in-8, de vingt-cinq pages).—On a publié aussi le *Catalogue* de sa bibliothèque. Paris, Gabon, 1825; in-8, d'une feuille trois quarts.

RUFFIN (PIERRE-JEAN-MARIE), diplomate et orientaliste, était petit-fils d'un agent de change de Paris; il naquit, le 17 août 1742, à Salonique, où son père remplissait les fonctions de premier drogman de la nation française. Dès sa plus tendre enfance, Pierre Ruffin fut envoyé dans une pension de Marseille, et de là transféré à Paris, au collège Louis-le-Grand, où il reçut le bienfait de l'éducation, aux frais du gouvernement. Petis de Lacroix, Legendre, Cardonne, etc., lui enseignèrent les langues orientales. Ses études terminées, Ruffin vint résider à Constantinople, en 1758; il y fut attaché à l'ambassade française, tenue alors par M. de Vergennes. En 1767, il accompagna le baron de Tott, en qualité d'interprète du Roi, auprès de Crim-Guéray, khan de Crimée, et suivit ce chef belliqueux dans son

expédition en Servie. Les vicissitudes de la guerre le firent tomber entre les mains des Russes. Conduit à la citadelle de Pétersbourg, il y fut gardé comme prisonnier de guerre et d'état, pendant près d'un an: lorsqu'il recouvra sa liberté, sur les instances du ministre des affaires étrangères de France, on lui fit lecture, aux frontières de l'empire russe, d'une sentence qui lui en interdisait l'entrée à perpétuité. Il passa par Paris et fut immédiatement renvoyé en 1770, à Constantinople, avec le titre d'interprète du Roi auprès de la Porte. Il fut rappelé à Paris en 1774, pour être employé dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. En 1784, il fut nommé professeur de turc et de persan au Collège Royal, et en 1788, on le chargea de négocier avec les ambassadeurs de Tippto-Saëb. Ces services furent récompensés par le cordon de Saint-Michel, accompagné de lettres de noblesse.

Le gouvernement républicain de la France renvoya Ruffin à Constantinople, avec les titres de secrétaire d'ambassade et de premier secrétaire interprète. Il eut même officiellement le titre de chargé d'affaires, en l'an VI. C'est précisément pendant qu'il occupait ce poste éminent que l'invasion de l'Egypte par nos armées, vint le jeter dans une position très-critique. A la première nouvelle qu'il en reçut, le Divan accoutumé à mépriser le droit des gens, fit renfermer le chargé d'affaires de France dans la prison des Sept-Tours. Ruffin y tomba dangereusement malade, et peut-être qu'il aurait succombé, si sa

femme et M. de Lesseps son gendre n'eussent obtenu de s'y renfermer avec lui. Il resta dans cette prison depuis le 2 septembre 1798, jusqu'en 1801, qu'il obtint enfin sa liberté, par l'intervention des ministres des puissances neutres. Quoique désormais sans caractère public, Ruffin usa avec succès, de la considération dont il jouissait auprès des ministres turcs, pour protéger tous ceux de ses compatriotes qui se trouverent dans le cas d'avoir besoin d'assistance. Il seconda utilement le colonel Sebastiani, et l'ambassadeur Brune dans les négociations qui amenèrent le rétablissement de la paix et de la bonne intelligence entre la Porte et la France. Nommé successivement conseiller d'ambassade en 1804, et premier secrétaire de légation en 1805, ce ne fut pas sans peine qu'il obtint du reis-effendi, que les titres de *Padischah* et d'*Imperator* fussent employés à l'égard de Napoléon, dans les communications officielles du Divan. « Pendant la vie de l'infortuné Louis XVI, dit M. de la Roquette, Ruffin avait été le traducteur inconnu et muet de la correspondance privée que ce souverain entretenait avec le prince Sélim, héritier présomptif de l'empire. Ce ne fut qu'au mois de janvier 1806, que Sélim, assis, à cette époque, sur le trône des Sultans, en comparant l'écriture et le style d'une note de Ruffin, crut voir en lui l'intermédiaire de sa correspondance avec le Roi de France, et désira s'en assurer par lui-même. Cette découverte, que lui confirma Ruffin, qui rompa le silence pour la première fois, ajouta encore à son

estime et à son attachement pour le diplomate (1).»

Ruffin, qui n'avait pas cessé d'être attaché à l'ambassade de France, sous les divers ministres envoyés par le gouvernement impérial, se trouvait chargé d'affaires de France, en l'absence de l'ambassadeur, lors du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, en 1815. Il se conforma aux ordres qu'il reçut de lui, et arbora les trois couleurs au palais de l'ambassade de France. Cette conduite lui fit encourir la disgrâce du ministère des Bourbons, qui voulut le rappeler en France; mais Ruffin, qui s'était comme naturalisé à Constantinople, préféra rester dans cette ville simple particulier, d'ailleurs suffisamment protégé par l'estime de toutes les nations franques et par la vénération des Turcs eux-mêmes. Mais le besoin qu'on avait de ses services ne tarda pas à lui faire rendre les titres dont on l'avait privé, et malgré son âge et ses infirmités, il eut encore la consolation d'être utile à sa patrie. Ruffin est mort à Constantinople, le 19 janvier 1824, âgé de près de 82 ans, parmi lesquels il comptait 66 années de service diplomatique. Tout le corps diplomatique assista à ses obsèques, et l'abbé Bricet, supérieur des Lazaristes, y prononça un discours funèbre.

« Personne, dit M. de la Roquette, ne connut mieux que Ruffin la politique du cabinet turc, qu'il avait été à portée d'étudier pendant tant d'années; et nul ne

(1) *Biographie Universelle*. Tome XXXIX, page 271.

sut employer plus à propos, les moyens nécessaires pour réussir. Son long séjour à Constantinople, et ses connaissances profondes et variées, l'avaient mis en relation avec les membres les plus influens de cette cour, et avec tout ce que l'empire othoman renfermait de gens éclairés. Il fut vers la fin de sa carrière, considéré comme le patriarche de la diplomatie; et les Sultans même avaient pour lui une vénération profonde, et lui donnaient le titre de père. Aussi exerça-t-il une extrême influence, dont il n'usa jamais que pour le bien de son pays et de la religion catholique, à laquelle il était sincèrement et profondément attaché. Pour donner une notice complète sur ce diplomate, si distingué sous tous les rapports, il faudrait passer en revue toutes les affaires que la France eut à traiter avec la Turquie pendant plus d'un demi-siècle; car il eut plus ou moins de part à chacune. Ruffin possédait à fond le latin, le grec, et la plupart des langues orientales, dont tous les auteurs lui étaient familiers. Il les lisait et relisait sans cesse, et parlait le turc, le persan, etc., aussi facilement que le français. Il existe au dépôt des affaires étrangères, plusieurs *Mémoires* de

Ruffin sur des sujets importants; mais ils ne paraissent pas destinés à voir le jour. On ne connaît de lui que la traduction en arabe, d'une *Adresse de la Convention au peuple français, du 18 vendémiaire an III*. Paris, 1795, in-fol. de 24 pages. C'est un monument précieux pour l'histoire de la typographie orientale, parce que c'est le premier ouvrage imprimé avec les caractères arabes de l'imprimerie royale, retrouvés après avoir été oubliés ou perdus pendant plus d'un siècle. Ruffin était en correspondance avec un grand nombre de personnes très-distinguées par leurs talens ou leurs dignités. Comme il conservait des minutes de toutes ses lettres, si elles existent encore, elles formeraient une collection précieuse, et dont une partie, du moins, mériterait d'être publiée. Pendant le régime révolutionnaire et au moment des visites domiciliaires, Ruffin brûla tous ses manuscrits, dans la crainte de se compromettre. Il paraît cependant qu'il en a depuis rédigé un assez grand nombre, qui se trouvent à Constantinople. »

On a publié : *Notice historique sur M. Ruffin, par M. Bianchi*. Paris, Dondey - Dupré, 1825; in-8, de 3 feuilles et demie.

S.

SAGE (BALTHAZARD-GEORGES), chimiste, naquit à Paris, le 7 mai 1740. Son père, apothicaire dans la même ville, lui fit faire de bonnes études au collège des Quatre-Nations. Il suivit ensuite les cours de physique de l'abbé

Nollet, et ceux de chimie de Rouelle, qui le mirent en état après de nombreuses expériences et manipulations, pratiquées dans l'intérieur de sa maison, d'ouvrir à l'âge de dix-neuf ans, des cours publics et gratuits. Le succès qu'ils

obtinèrent lui valut des protecteurs riches et puissans, qui le mirent en état de commencer à former un cabinet de minéralogie et d'établir un laboratoire de chimie. Cette dernière science, appliquée aux traitemens des métaux, reçut notamment, de Sage, une impulsion particulière. Dès l'âge de vingt-deux ans il communiquait à l'Académie des sciences ses diverses expériences, et à vingt-huit ans, il était appelé à remplacer son maître Rouelle au sein de cette compagnie savante. Une chaire de minéralogie expérimentale fut créée pour lui, en 1778, près la Monnaie de Paris, et un local magnifique fut mis à sa disposition, pour y former un cabinet minéralogique, qui accru successivement des dons du gouvernement, des envois des savans, et par les sacrifices personnels de son fondateur, a été dispersé immédiatement après la mort de celui-ci. M. Sage fut particulièrement protégé par Louis XVI et par le ministre Calonne, qui le nomma directeur de l'École des Mines, fondée en 1785. Cependant, les découvertes de Lavoisier, Guyton-Morveau, Chaptal, les triomphes rapides de la nouvelle école de chimie, chagrinerent M. Sage, au lieu de provoquer son émulation. Loin de se mettre, lui aussi, à la poursuite de la vérité scientifique, qui ne se serait pas montrée rebelle à ses efforts, il s'arrêta dans la carrière, et s'irrita inconsidérément contre des faits qui l'importunaient. Par suite de cette disposition au mécontentement, il devint l'ennemi très-prononcé de la Révolution, qui

ruinait de front ses protecteurs et ses théories, et qui élevait au pouvoir et à la gloire ses antagonistes et ses rivaux. Ceux-ci durent au soin de leur réputation de civisme, c'est-à-dire à leur sûreté personnelle, et peut-être, il faut le dire, aux intérêts de la science, d'écarter M. Sage de quelque une des fonctions de l'enseignement public. Il perdit sa place de directeur de l'École des Mines, et même il fut un instant jeté dans les prisons, à la même époque où Lavoisier montait sur l'échafaud. Cependant, il ne tarda pas à être rétabli, dès le temps du Directoire, à la tête du cabinet de minéralogie de l'hôtel des Monnaies, sur lequel il avait des droits incontestables. Mais il se trouva que la minéralogie avait marché comme la chimie, et M. Sage n'adoptait pas plus la théorie d'Haüy que celle de Lavoisier. On ne pouvait donc qu'admirer des échantillons à la Monnaie, mais on allait étudier les deux grands systèmes français et allemand, à l'École des Mines et au Muséum d'histoire naturelle. Par suite de cette obstination stationnaire, M. Sage dut être écarté de la nouvelle organisation du corps des mines; il fut naturellement très-sensible à ce coup, mais ses plaintes et ses réclamations semblèrent porter trop spécialement sur des suppressions ou des réductions de traitement et de pensions, qui n'intéressaient qu'accessoirement la science. Il est certain néanmoins, que les divers gouvernemens qui se sont succédé depuis la Révolution, n'ont jamais laissé M. Sage sans un traitement qui peut-être lui aurait

semblé suffisant, s'il n'eût été jadis accoutumé aux prodigalités de M. de Calonne, et si, trop confiant à leur perpétuité, il n'eût dépensé tout ce qu'il recevait et même au-delà, pour l'agrandissement et la décoration de son cabinet de minéralogie. M. Sage raconte qu'étant âgé de dix-sept ans, il fut empoisonné par des vapeurs de sublimé corrosif, qui lui occasionèrent un crachement de sang tel, que douze saignées, faites en trois jours, purent à peine le faire cesser. En 1805, un accident encore plus fatal le priva pour toujours de la vue. Deux ans avant sa mort il se cassa la cuisse. Il expira le 9 septembre 1824, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans. — Sage était membre de l'Institut; il avait reçu le cordon de Saint-Michel en 1817 : avant la Révolution, outre ses pensions et ses places aux Mines et à la Monnaie, il avait les titres de censeur royal et d'apothicaire-major des Invalides.

M. Sage est sans doute resté bien loin des Lavoisier, des Berthollet, des Thénard, des Vauquelin; avant eux il entra dans la carrière, et quand il y eut fait quelques pas assez remarquables, il sembla s'y poser des bornes et s'immobiliser. Défenseur obstiné de l'ancienne chimie, il eut le malheur de rejeter avec mépris et de combattre avec une obstination puérile, la nouvelle nomenclature et les théories brillantes qui allaient changer et agrandir une science devenue malgré lui, si féconde en résultats utiles aux arts et à l'industrie. Buffon, Guyton-Morveau, Chaptal, furent successivement ses antagonistes, et

même, s'il fallait l'en croire, ses ennemis; c'est assurément jouer de malheur. Durant plus de cinquante ans, M. Sage professa la chimie dans des cours publics et dans de nombreux écrits. Il a vu les premiers déserts d'auditeurs, et les seconds privés de lecteurs. Cette triste terminaison d'une carrière qui promettait d'être brillante et précieuse aux sciences, ne doit pas nous rendre injustes, en nous portant à méconnaître entièrement les services que leur rendit celui qui fait le sujet de cet article. En effet, on pourrait dire que Sage fut pour la chimie et la minéralogie ce que Buffon avait été pour l'histoire naturelle. L'un et l'autre ont popularisé et fait aimer deux sciences qui, avant eux, étaient négligées; et si depuis on a été beaucoup plus loin, c'est dans la route qu'ils ont ouverte. Sage a pressenti l'influence des arts chimiques sur l'industrie; l'art d'extraire et d'essayer les substances métalliques lui doit une partie de ses premiers progrès. La fondation de l'École des Mines et celle du Cabinet de minéralogie, doivent être comptées aussi parmi ses titres à la reconnaissance des amis de la science. Peut-être qu'en effet, comme il s'en plaignit, ces titres furent trop méconnus par ceux qui, avançant quand Sage s'obstinait à rester immobile, se montrèrent trop sévères aux cris d'une colère d'amour-propre, qu'ils auraient pu laisser s'exhaler sans en être atteints.

*Liste des ouvrages
de B. G. Sage :*

I. Examen chimique de différentes

substances minérales ; Essai sur le vin, les pierres, les bézoards et d'autres parties d'histoire naturelle et de chimie ; traduction d'une Lettre de M. Lehmann sur la mine de plomb rouge. 1769, in-12. — *traduit en allemand, par l'abbé Gf. Schrader, avec des notes de J. Beckmann.* Gottingue. 1772, in-8.

II. *Elémens de minéralogie doctimastique (expérimentale).* 1772, in-8. — 1777, deux volumes in-8. (*Voyez Catalogue de Fourcroy. N° 464 et 465*) ; — *traduit en allemand, avec des notes de Nth. Cf. Leske.* Leipzig, 1775, in-8 ; — *en italien.* Sienne, 1786, in-8.

III. *Mémoires de Chimie.* 1773, in-8.

IV. *Analyse des blés et Expériences propres à faire connaître la qualité du froment et principalement celle du son de ce grain.* 1776, in-8.

V. *Expériences propres à faire connaître que l'alcali volatil-fluor est le remède le plus efficace dans les asphyxies ; avec des remarques sur les effets avantageux qu'il produit dans la morsure de la vipère, dans la rage, etc.* 1777, in-8. — *Deuxième édition.* 1778. — *Troisième édition id.* — *Traduit en allemand.* Strasbourg, 1778, in-8 ; — *en espagnol, par Ortega, Madrid, 1778 ; — en anglais, par Forster.* Londres, 1778, in-8.

VI. (*Avec Perthuis de Laillevault.*) *L'Art de fabriquer le salin et la potasse, suivi des expériences sur les moyens de multiplier la potasse.* 1777, in-8. — 1794, in-8 ; — *traduit en allemand.* Strasbourg, 1795, in-8.

VII. *L'Art d'imiter les pierres précieuses.* 1778.

VIII. *L'art d'essayer l'or et l'argent.* 1780, in-8 ; — *traduit en allemand.* Revel, 1782, in-8.

IX. *Description méthodique du cabinet de l'École royale des Mines.* 1784, in-8. (*V. ci-après n° XIII.*)

X. *Analyse chimique de la concordance des trois règnes de la nature.* 1786, trois volumes in-8.

XI. *Précis historique sur les différens genres de peintures, suivi de l'Examen physique des couleurs et de la manière de les préparer.* in-8.

XII. *Examen de la nature de diverses espèces de poisons, avec la manière de les préparer.* in-8.

XIII. *Supplément à la Description du cabinet de l'École royale des mines.* 1787. in-8.

XIV. *De la terre végétale et de ses engrais.* 1802.

XV. *Recherches et Conjectures sur la formation de l'électricité métallique nommé galvanisme.* 1807, in-8.

XVI. *Description de la collection d'objets d'arts de B. G. Sage.* 1807, in-8.

XVII. *Observations sur les paratonnerres.* 1808.

XVIII. *Des Mortiers ou Cimens.* 1808. — *Nouvelle édition avec des additions.* 1809.

XIX. *Expériences sur la chaux vive, dans son emploi pour le mortier.* 1809.

XX. *Observations sur l'emploi du zinc.* 1809.

XXI. *Nature et propriétés des trois espèces d'électricité.* 1809.

XXII. *Théorie de l'origine des montagnes, et de l'accrétion quotidienne de la masse solide du globe, avec des conjectures sur la cause des subversions qu'il a éprouvées.* 1809, in-8.

XXIII. *Précis des Mémoires de*

B. G. Sage, lus dans la séance de la première classe de l'Institut, pendant l'année 1809. Paris, 1809, in-8, de vingt pages.

XXIV. *Expériences qui font connaître que la chaux éteinte par immersion, peut être régénérée en pierre calcaire par le seul concours de l'eau de Marmorillo.* 1820.

XXV. *Exposé des effets de la contagion nomenclative.* 1810, in-8.

XXVI. *Moyens de remédier aux poisons végétaux.* 1811, in-8, deux éditions.

XXVII. *Institutions de physique.* Paris, F. Didot, 1811; trois volumes in-8, ornés du portrait de l'auteur. — *Supplément aux Institutions de physique.* Ibid. 1812, in-8.

XXVIII. *Opuscules de physique.* Paris, F. Didot, 1813 ou 1815, in-4.

XXIX. *Exposé sommaire des principales découvertes faites dans l'espace de cinquante-quatre années, par B. G. Sage.* Paris, F. Didot, 1815; brochure in-8, de trois feuilles.

XXX. *Traité des pierres précieuses.* 1814; in-8.

XXXI. *Tableau comparé de la conduite qu'ont tenue envers moi les ministres de l'ancien régime avec celle des ministres du nouveau régime.* Paris, F. Didot aîné, 1814; in-8, de six feuilles.

XXXII. *Description des colonnes électrifères et de leurs effets.* 1814; in-8, de trois quarts de feuille.

XXXIII. *De l'origine et de la nature des globes de feu météoriques.* 1815, in-8, de dix-neuf pages.

XXXIV. *De la nature et de la production du gaz électrisable.* Paris, P. Didot l'aîné, 1815; in-8, de trois feuilles un quart.

XXXV. *Formation de l'air.* 1815.

XXXVI. *Vérités physiques fondamentales.* Paris, P. Didot aîné, 1816; in-8, de quatre feuilles et demie.

XXXVII. *Probabilités physiques.* Paris, P. Didot aîné, 1816; in-8, de six feuilles et demie.

XXXVIII. *Description de mon cabinet particulier d'objets d'arts.* 1816, in-8.

XXXIX. *Mémoires historiques, et physiques.* 1817, in-8; six feuilles, avec une planche.

XL. *Précis historique des mémoires sur l'eau de mer.* 1817, in-8, de douze pages.

XLI. *Analyse de l'eau de mer.* 1817, in-8, de deux feuilles.

XLII. *Expériences sur la non innocuité de l'eau de mer.*

XLIII. *Exposé des propriétés de l'eau de mer distillée.* 1817, in-8, de trois feuilles.

XLIV. *Phénomènes que présente la destruction des animaux après leur mort.* 1817.

XLV. *Fondation de l'École royale des Mines à la Monnaie.* 1817, in-8, d'une feuille.

XLVI. *Fondation des monts ignivomes nommés volcans, par allusion à Vulcain, dont on a supposé que c'étaient les forges.* Paris, P. Didot l'aîné, 1817; in-8, de quatre feuilles.

XLVII. *Exposé des tentatives qui ont été faites dans le dessein de rendre potable et salubre l'eau de mer distillée.* Paris, P. Didot l'aîné, 1807; in-8, d'une feuille un quart.

XLVIII. *Opuscules physico-chimiques.* 1818; in-8, de 5 feuilles et demie.

XLIX. *Pétition par B. G. Sage, à S. Exc. le Ministre de l'intérieur.*



Paris, P. Didot aîné, 1818; in-8, d'une feuille.

L. *Notice biographique* (sur lui-même). Paris, imp. de P. Didot aîné, 1818; in-8, de 37 pages.

LI. *Énumération des découvertes minérales, faites pendant l'espace de soixante années*. Paris, imp. de P. Didot l'aîné, 1819; in-8, de 3 feuilles.

LII. *Mélanges historiques et physiques*. 1819.

LIII. *Supplément à la Notice biographique*. 1820; in-8, de 22 pages.

LIV. *Analyse du lait de vache; suivie de la liste chronologique des ouvrages publiés dans l'espace de cinquante-un ans*. 1820; in-8, de 21 pages.

« Les numéros VI, XI et XIII (dit M. Beuchot) (1), dont je ne parle toutefois que d'après autrui, ne sont pas dans la liste donnée par Sage; il a omis le numéro XXXII. Je n'ai pas vu le numéro XLII indiqué par l'auteur lui-même. »

LV. *Lettre de B. G. Sage à son ami M. Robert Ferguson, écuyer*. Paris, imprim. de P. Didot aîné. 1820; in-8, de 12 pages.

LVI. *Propriétés du tabac. Analyse de la poudrette. Théorie de la vitrification*. Paris, 1821, imp. de P. Didot aîné; in-8, de 3 feuilles un quart.

Le discours préliminaire contient une notice sur l'auteur, et est terminé par la liste de ses ouvrages ou opuscules.

LVII. *Probabilités physiques sur*

la cause des contagions pestilentielles. Paris, imp. de Didot aîné, 1822; in-8, de 2 feuilles.

LVIII. *Probabilités physiques sur la cause de l'intermittence de l'électroscope*. Paris, imprim. de Didot aîné, 1822; in-8, d'une feuille.

LIX. *Époque de la fondation de l'École royale des Mines, obtenue par B. G. Sage*. Paris, imp. de Didot aîné, 1822; in-8, de trois quarts de feuille.

LX. *Annotation de B. G. Sage, sur les personnages qui l'ont dépouillé de sa fortune*. Paris, 1822, imp. de J. Didot aîné; in-8, d'une feuille et demie.

LXI. *Recueil historique d'effets fulminaires*. Paris, 1822, imp. de Didot l'aîné; in-8, d'une feuille et demie.

LXII. *Analyse comparée de la morcassite et de la pyrite: origine du ver blanc, nommé asticot. Note biographique de B. G. Sage*. Paris, imp. de J. Didot aîné, 1822; in-8, d'une feuille.

LXIII. *Théorie de la vitalité. Décomposition de la dépouille mortelle de l'homme: Itératives annotations*. Paris, imp. de J. Didot aîné, 1825; in-8, de 2 feuilles et demie.

LXIV. *Examen analytique des œufs de poule. Pétition au Roi*. Paris, imp. de J. Didot aîné, 1825; in-8, d'une feuille.

LXV. *Lettre de B. G. Sage à S. Exc. Mgr. le comte de Corbières, ministre de l'intérieur*. Paris, 1825, imp. de J. Didot aîné; in-8, d'un quart de feuille.

LXVI. *Pétition adressée à S. M., le 6 mai 1824*.

LXVII. *Notice biographique*. 1824.

Enfin, Sage a donné des *Obser-*

(1) *Bibliographie de la France*. Vol. de 1824, pages 645 et 676.

ventions, dans le vol. intitulé : *Des pierres tombées du ciel, lithologie physique*, etc. (Paris, Brunot-Labbe, 1810); des articles dans le *Journal de physique*; des mémoires dans les recueils de l'Académie des sciences et de l'Institut.

SAINT-PARD (PIERRE-NICOLAS-VAN-BLOTAQUE), jésuite, naquit, le 9 février 1754, à Givet-St-Hilaire, diocèse de Liège, aujourd'hui département des Ardennes. A l'âge de dix ans, il entra au collège des Jésuites de Dinan. Il vint à Paris pour son noviciat, et fut envoyé, ensuite, dans plusieurs collèges, pour y professer, suivant l'usage. Il se trouvait à Vannes lors des arrêts des Parlements contre la société. Obligé de quitter la Bretagne, il vint à Paris, et, au moment où il y entra, on publiait un arrêt du Parlement, qui défendait aux Jésuites d'exercer le ministère. Le P. Van Blotaque s'adressa à l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, ami dévoué des Jésuites; et comme il n'était point connu dans la capitale, le prélat lui conseilla de changer de nom; c'est alors qu'il adopta celui de *Saint-Pard*, que beaucoup de gens ont cru être son nom véritable et qu'il a toujours conservé depuis. M. de Beaumont plaça son protégé dans la paroisse de saint Germain-en-Laye, et l'abbé de Saint-Pard trouva moyen d'y échapper aux arrêts de proscription et de bannissement. Au bout de quelques années, vers 1775, il revint à Paris, et fut nommé directeur des religieuses de la Visitation de la rue Saint-Antoine, place qu'il occupa durant quinze ans. La composition des livres de

piété et la prédication remplissaient les loisirs que lui laissait son emploi. Pendant la Révolution, il ne sortit point de France et se tint caché dans divers asiles, toujours prêt, cependant, à remplir les fonctions de son ministère. Ainsi dans un moment de calme, sous le Directoire, il occupa quelque temps la cure de Sannois; mais étant allé prêcher, le jour des Rois, à Poissy, son sermon choqua les républicains ombrageux de cette époque. L'abbé de Saint-Pard fut arrêté et conduit dans les prisons de Versailles, où il resta six mois. Dans une autre circonstance, il fut enfermé, à peu près le même temps, à Paris. Après le concordat de 1801, M. de Belloy le nomma chanoine honoraire. L'abbé de Saint-Pard se fixa sur la paroisse de Saint-Jacques, où il se rendait utile, confessant et prêchant avec zèle, soit dans la capitale, soit dans les provinces. Ses infirmités l'empêchèrent, dans ses dernières années, de célébrer la messe, mais il allait encore l'entendre, jusqu'à ce que l'âge le priva de l'usage de ses jambes. Il mourut, le 1^{er} décembre 1824, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

*Liste des ouvrages
de P. N. de Saint-Pard.*

I. *Le Livre des Élus ou Jésus crucifié*, par le P. de Saint-Jure, revu et corrigé par M. l'abbé ***. Paris, Berton, 1771; in-12. — nouvelle édit. Paris, Méquignon junior, 1825; in-12, de seize feuilles.

On trouve, en tête de ce livre, une préface de l'éditeur, qui

contient l'éloge du P. de Saint-Jure, avec une liste de ses ouvrages. — L'édit. de 1825 est augmentée d'une notice sur l'abbé de Saint-Pard. extraite de l'*Ami de la Religion et du Roi*, T. XLII, pag. 198.

II. *De la Connaissance et de l'Amour de Jésus-Christ, pour servir de suite au Livre des Elus; revu et corrigé par M. l'abbé ***.* Paris, 1775, in-12.

L'éditeur réduisit l'in-folio du P. de Saint-Jure, à un volume ordinaire.

III. *Retraite de dix jours, à l'usage des Ecclésiastiques et des Religieux, d'après l'Écriture-Sainte et les Pères de l'Église.* Paris, Berton, 1775; in-12.

IV. *L'Ame chrétienne, formée sur les maximes de l'Évangile; ouvrage de piété, en faveur des personnes qui aspirent à la perfection.* 1774, in-12.

Cet ouvrage est suivi de l'*Oraire du cœur, ou Méthode très-facile pour s'entretenir intérieurement avec Jésus-Christ*, par feu M. de Querdu-le-Gall, docteur en théologie et recteur de Serval, en Bretagne. L'*Oraire du cœur* avait paru en 1677; Saint-Pard en retoucha le style.

V. *La Vie et la doctrine de Jésus-Christ, rédigées en méditations pour tous les jours de l'année.* T. D. L. D. P. A. (traduit du latin du père Avancin.) Paris, Berton, 1775; 2 vol. in-12.

VI. *Le Jour de la Communion, ou Jésus-Christ considéré sous les différens rapports qu'il a avec l'âme fidèle, dans l'Eucharistie, suivi de sentimens affectueux.* 1778, in-12. — Paris, Beaucé-Rusand, 1819; in-12, de 14 feuilles.

VII. *Conduite intérieure du chrétien.* 1779, in-24. — *petit ouvrage de piété, revu et mis dans un nouvel ordre.* Nouvelle édition, Paris, Beaucé-Rusand, 1819; in-52, de 5 feuilles trois quarts.

VIII. *Exercice de l'amour pénitent, suivi d'un Essai sur l'ordre, considéré comme vertu.* 1819, in-16.

Les ouvrages de l'abbé de Saint-Pard ont paru tantôt anonymes, tantôt avec le nom de l'auteur; quelques-uns ont été réimprimés. Il laisse en manuscrit des *Lettres spirituelles* et des *Lectures pieuses tirées des Psaumes*, conservées par un frère qui lui survit.

SCHWARTZ (C... G...), est mort à Paris, le 11 mai 1824. Je connais de lui trois ouvrages qui sont anonymes.

I. *Qu'est-ce que le Zodiaque? En a-t-il jamais existé un vraiement astronomique?* In-8, sans date, de 20 pages.

II. *Mémoire explicatif sur la sphère caucasienne et spécialement sur le Zodiaque.* 1815, in-4, de 7 feuilles un quart.

III. *Lettre critique à mon ami, en Angleterre, sur la Zodiacomanie d'un journaliste anglais; avec la traduction de l'article de ce même journaliste inséré dans le British Review, de février 1817, sur la sphère caucasienne de C. G. Schwartz.* 1817, in-8. (Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot. vol. de 1824, pag. 782.)

SCHWEDIAUR (FRANÇOIS-XAVIER), médecin, né à Steyer dans la haute Autriche, le 24 mars 1748, fut reçu docteur en

la faculté de médecine de Vienne. Il pratiqua d'abord la médecine dans cette capitale, puis en Angleterre et enfin à Paris, où il était connu sous le nom de *Swedidaur* (*Francis*), ainsi qu'on s'était habitué à l'appeler en Ecosse. Cette variation de nom, qu'on observe jusque sur les frontispices des divers ouvrages du même auteur, a répandu quelques nuances sur sa véritable patrie. Les uns ont cru que Schwediaur était Suédois; Meusel, dans les cinq éditions de son *Allemagne Littéraire*, (t. VII, p. 15) le donne pour Autrichien, sous le nom de *Schwediaur*. Nous qui savons qu'il s'était légalement naturalisé Français, nous n'hésitons pas à le ranger parmi les écrivains de notre nation. Il en partageait d'ailleurs toutes les sympathies. Intimement lié avec plusieurs personnes distinguées du parti libéral, il s'inscrivit au nombre de ceux qui demandèrent à se porter caution, pour MM. Comte et Dunoyer, rédacteurs du *Censeur Européen*, lors du premier procès politique qui fut intenté à ces écrivains, à l'occasion de leur estimable ouvrage. Schwediaur est mort à Paris, au mois d'août 1824. — On a publié le *Catalogue* des livres de sa bibliothèque. (*Paris, Méquignon junior*, 1824, de 5 feuilles trois quarts.)

*Liste des ouvrages
de Fr. X. Schwediaur.*

I. *Dissertatio exhibens descriptionem preparationum anatomicarum et instrumentorum chirurgicorum quæ possidet facultas medica*

vindobonensis. — Dissertation offrant la description des préparations anatomiques et des instrumens de chirurgie que possède la Faculté de médecine de Vienne. Vienne, 1777, in-8.

II. *Methodus medendi hodierna, in nosocomiis Londinensibus usitata*. — Méthode médicale usitée aujourd'hui, dans les hôpitaux de Londres. Vienne, 1777, in-8.

III. *Practical Observations on the more obstinated and inveterated venereal complaints*. — Observations pratiques sur les maladies vénériennes les plus opiniâtres et les plus invétérées. Londres, 1784, in-8. — 3^e édit. Edimbourg, 1788, in-8. — Traduit en allemand, par l'auteur lui-même. Vienne, 1786.

IV. *Traité complet sur les symptômes, les effets, la nature et le traitement des maladies syphilitiques*. Paris, 1798. — 7^e édit. *ibid.*, 2 vol. in-8. Méquignon-Marvis, 1817.

Cet ouvrage est le plus important de ceux qui sont sortis de la plume de M. Schwediaur. C'est un livre bien fait; il atteste un homme érudit; mais on suppose que l'auteur l'a composé, plus avec le secours des livres qu'avec celui de l'observation pratique. Schwediaur soutient que la maladie syphilitique n'est pas nouvelle dans l'ancien continent, et qu'elle ne nous vient point de l'Amérique: cette opinion paradoxale est loin d'avoir été adoptée.

V. *Pharmacopœia medici practici universalis*. — Pharmacopée universelle du médecin praticien. 1805, in-12.

VI. *Materia medica*. — Matière médicale. Paris, 2 vol. in-12.

VII. *Novum Nosologiæ methodicæ*

systema — Nouveau système de nosologie méthodique. Paris, Gabon, 1811—1812, 2 vol. in-8.

SENTIES (JOSEPH), sous-chef à l'administration de la Loterie, est mort à Paris, le 5 janvier 1814. Je connais de lui :

I. *Doléances des Dames de la Halle* 1789, in-8 (anonyme).

II. *La Pauvre Orpheline, ou la Force du préjugé*. Paris, Barba, an IX, deux volumes in-12 (anonyme).

III. *Le Joueur ou le Nouveau Stukely*. Paris, Barba, 1807; deux volumes in-12.

L'auteur avait intitulé son ouvrage *les Tripots, ou Mémoires pour servir à l'histoire des maisons de jeu* : le libraire changea le titre. Peu de temps après sa publication, ce roman qui est peut-être une histoire, fut saisi, et contre l'ordinaire, les exemplaires saisis ne furent pas mis en circulation. Les agens de la police du temps qui faisaient vendre les ouvrages contre les mœurs du marquis de Sade, et qui même mirent en circulation cinq cents exemplaires de l'ouvrage de Proyard, contre le gouvernement d'alors, intitulé : *Louis XVI et ses Vertus*, etc., n'osèrent faire la même chose pour un roman qui pouvait nuire à l'administration des jeux.

M. Seixies a coopéré à la rédaction de la *Notice sur Ahmed bey de Soliman, réfugié en France*. 1814, in-8. (Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot. vol. de 1824, p. 52).

SEPTIER (ARMAND) naquit à Toulouse, le 15 avril 1744. Son père, notaire en cette ville, était

parvenu à la charge élective et municipale de capitoul, qui avait le privilège de conférer la noblesse. Dès l'âge de seize ans, le jeune Septier vint se renfermer dans l'abbaye royale de Saint-Victor, à Paris, où il fut reçu chanoine régulier, le 8 octobre 1765. Licencié en théologie de la faculté de Paris, il enseigna cette science à ses jeunes confrères. Songé pour l'étude et pour la retraite le firent charger des fonctions de bibliothécaire de Saint-Victor; et bientôt après, il fut promu à la dignité de *chambrier*, office claustral qui correspondait dans la congrégation de Saint-Victor, à celui de procureur-général dans les autres congrégations. Il fut récompensé du zèle et de la capacité avec lesquels il sut s'acquitter de ses importantes fonctions, par le prieuré de Bucy-le-Roy, diocèse d'Orléans, dont il prit possession le 17 novembre 1779. La Révolution priva Septier de ce bénéfice, et néanmoins elle trouva en lui, un partisan de plus : il occupa à cette époque, quelque une des fonctions municipales électives que les nouvelles lois avaient instituées. Mais les personnes qui partageaient le moins ses opinions, soit du clergé, soit de la noblesse, se sont complues à rendre témoignage du bien qu'il leur fit, en ces temps où il était si facile de nuire. Toutefois, Septier ne se prévalut jamais de ses sentimens loyaux et de sa conduite honnête, pour réclamer avec audace et turbulence, la récompense du mal qu'il n'avait pas fait. La bibliothèque d'Orléans fondée par Guillaume Proustau, enrichie des dons du célèbre jurisconsulte Pothier et de quelques

autres Orléanais, venait d'être augmentée de vingt-six mille volumes, provenant des bibliothèques des couvens supprimés dans l'étendue de la circonscription du département du Loiret. L'organisation et la conservation de cette bibliothèque furent confiées dès le principe, à l'abbé Septier. Ce poste modique suffit à son ambition et occupa tous ses loisirs. Il refit le catalogue des livres imprimés, et rédigea en entier celui des manuscrits, qui a été imprimé aux frais du conseil municipal de la ville d'Orléans, sous le titre qui suit : *Manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans, ou Notices sur leur ancienneté, leurs auteurs, les objets qu'on y a traités, le caractère de leur écriture, l'indication de ceux à qui ils ont appartenu, précédées de notes historiques sur les anciennes bibliothèques d'Orléans, et en particulier sur celle de la ville.* Orléans, Rouzaut-Montaut, 1820; un volume in-8, de dix-huit feuilles. Ce catalogue est d'un homme instruit et d'un esprit méthodique. L'abbé Septier mourut le 17 avril 1824, le lendemain du jour qui venait de clore sa quatre-vingtième année. Il était chanoine honoraire d'Orléans et membre titulaire de la Société des sciences, arts et belles-lettres de la même ville. — On trouve une notice sur Arnaud Septier, dans le *Journal général du Loiret*, du 25 avril 1824.

SERRE (HERCULE de), issu d'une famille honorable de Lorraine, était bien jeune encore lorsqu'il émigra pour aller servir en qualité de simple soldat, sous les drapeaux de l'armée de Condé. Rentré en France à la faveur de

l'amnistie de 1802, M. de Serre vint habiter à Metz, parmi les siens. Il fit ses cours de droit dans l'âge mûr, fut ensuite reçu avocat au barreau de sa ville natale, et dans peu, il se trouva y avoir acquis un rang distingué. Lors de la réorganisation générale des tribunaux, en 1811, M. de Serre, qui possédait parfaitement la langue allemande, fut nommé premier président de la Cour impériale de Hambourg. Placé dans une situation difficile et chargé d'une mission sévère, il gagna la considération de toutes les classes du pays, allégea les nombreuses vexations dont les Hambourgeois eurent à gémir pendant l'occupation française, et quitta son poste, encore environné d'égards, à travers la réaction populaire que le despotisme militaire avait excité en Allemagne et en Hollande. A la Restauration, il obtint la présidence de la Cour royale de Colmar. Quand Bonaparte fut rentré à Paris, en 1815, M. de Serre harangua sa cour, lui fit renouveler serment de fidélité au Roi, et déclara son intention de continuer à rendre la justice en son nom, au moment même où l'on arborait le drapeau tricolore à Colmar, au milieu de l'effervescence populaire. Obligé cependant de céder à la force, M. de Serre prononça solennellement la dissolution de sa cour et déclara ses membres inhabiles à siéger jusqu'au rétablissement des Bourbons. Il resta en France durant les Cent jours, et après la rentrée du Roi, le département du Haut-Rhin le nomma député à la Chambre de 1815. Il y vota dans les rangs de la minorité, avec l'appui

de laquelle le ministère parvint péniblement à traverser la session. C'est alors qu'il forma des liaisons étroites avec deux hommes auxquels il mérita quelque temps de voir associer son nom, MM. Camille Jourdan et Royer-Collard : il soutint à côté d'eux, et avec un talent digne de cette illustre association, les véritables doctrines de la liberté légale, leur aida à élever les premières digues aux folles et cruelles exigences du parti de la réaction. Durant la session de 1815, M. de Serre combattit d'abord la loi suspensive de la liberté individuelle (1) ; — ensuite le projet d'amnistie de la Commission, et défendit celui du ministère (séance du 6 janvier 1816), disant à l'égard des votans dont il refusait de prononcer l'exil : « Je soumets ma propre sagesse à celle du monarque. » — Il combattit aussi le projet de loi des élections, refait par la commission de la Chambre des Députés (séance du 20 février). — Son opinion sur le budget (séance du 20 mars 1816) se terminait par ces paroles : « On se plaint que les ministres ne marchent pas ; je m'étonne moi, qu'ils puissent faire un seul pas..... tout se paralyse, chacun hésite, lorsque chaque pas peut amener une accusation. Le

caractère national s'altère ; la délation, horrible fléau, commence à infecter la France. Il est temps qu'un emploi cesse d'être un crime, et la confiance du Roi un titre de suspicion. » Dans la séance du 22 avril, il se prononça fortement contre le rapport de M. de Kergolay, sur le clergé. Quelques passages de son discours ayant provoqué les murmures du côté droit, il s'écria que la liberté de la discussion était détruite ; ces mots ne firent qu'augmenter l'irritation de la majorité, et elle prononça le rappel à l'ordre de l'orateur.

Après l'ordonnance du 5 septembre 1816, M. de Serre fut nommé président du collège électoral du département du Haut-Rhin, qui le réélut député ; il siégea avec la majorité ministérielle. Durant le cours de la session, il fut porté à la présidence, en remplacement de M. Pasquier, nommé garde des sceaux. Il remplit cette importante fonction avec autant d'impartialité que de talent. Deux fois, il quitta le fauteuil pour la tribune : ce fut d'abord pour parler comme rapporteur d'une commission centrale en faveur de la prolongation temporaire de la loi suspensive de la liberté individuelle, que le côté droit refusait au ministère privé de sa confiance (1) ; en second lieu, dans la discussion de la célèbre

(1) Son opinion, qui fait partie de la collection des impressions de la Chambre des Députés, a été réimprimée deux fois, chez Plancher, en 1815, avec les discours contre la même loi, de MM. le comte Lanjuinais, pair de France, Tournemine, Royer-Collard, Voyer d'Argenson, et Pasquier, membres de la Chambre des Députés.

(1) Ce discours a été imprimé dans un recueil de discours ministériels intitulé : *Discussion à la Chambre des Députés, sur la loi de la liberté individuelle. Session de 1816.* Paris, 1817, in-8.

loi des élections, qui fut promulguée le 5 février 1817. A cette époque, M. de Serre entraîna pleinement dans le système politique qui a inspiré la pensée de cette loi; mais il est juste de ne point taire, qu'il manifesta dès lors, son opposition aux bases sur lesquelles elle fut établie. Toutefois, l'orateur se garda de voter contre une loi présentée par un ministère dont il était franchement l'allié, mais il en prit occasion de développer théoriquement le système d'élection qui plaisait le mieux à son esprit, et qui aurait consisté essentiellement, à faire élire la Chambre des Députés par les diverses classes ou corporations des citoyens.

A l'ouverture de la session de 1817, M. de Serre fut réélu à la présidence; mais il essuya immédiatement un véritable échec parlementaire. Dans la séance du 15 novembre, il développa une proposition pour la réforme et le perfectionnement du règlement de la Chambre. Elle tendait en général, à investir la majorité de moyens coercitifs d'une efficacité matérielle pour contenir la minorité. L'orateur soutint que le rappel à l'ordre, la censure et la mention au procès-verbal, ne constituaient pas des peines assez efficaces pour empêcher les membres de la Chambre de troubler l'ordre de ses délibérations, et d'insulter leurs collègues. En conséquence, et s'appuyant d'exemples pris en Angleterre et même en France, il proposa d'admettre la peine de l'emprisonnement contre les perturbateurs. Accueillie par de nombreux murmures, du côté droit et du côté gauche, cette

proposition fut vivement censurée par plusieurs députés et rejetée définitivement, à une grande majorité.

A l'ouverture de la session de 1818, le ministère écarta M. de Serre de la présidence, où il fut remplacé par M. Ravez; mais le 29 décembre de cette même année, M. le duc de Richelieu ayant quitté les affaires, avec une partie de ses collègues, et le système politique de M. Decaze l'ayant emporté, l'administration fut complétée dans les rangs du centre gauche de la Chambre des Députés; M. de Serre eut les sceaux en partage. La première moitié de la session fut pour le nouveau ministre, une suite continuelle de triomphes éclatans et porta au plus haut degré sa popularité. Il débuta par défendre avec la plus grande énergie, la loi des élections du 5 février 1817, que menaçait une proposition adoptée par la Chambre des Pairs. Répondant à un ancien ministre (M. Lainé), auteur primitif de la loi dont il demandait sitôt après la ruine, M. de Serre s'écriait :

« Il faut encore venger la loi des élections d'un autre reproche, celui de ne produire que des choix dans une seule sorte d'intérêts, dans une même nature d'opinion, d'être trop exclusive, en un mot: l'expérience a prouvé tout le contraire, et plus d'une fois, le scrutin étonné a vu sortir de la même urne, les noms de deux rivaux politiques. Leurs carrières, leurs opinions avaient été diverses, peut-être même ils s'étaient combattus; mais l'un et l'autre avaient aussi combattu pour les vrais intérêts du pays; l'un et l'autre

avaient, en diverses manières, fait preuve de lumière, de conscience, de courage et de talent. Ce qui arrivait dans un même collège électoral arrivait également d'un bout de la France à l'autre. C'est ainsi qu'indépendamment des nuances d'opinion, toutes les notabilités réelles ont pu se faire jour jusqu'à cette Chambre; tous les intérêts légitimes ont pu y être représentés! Obtiendriez-vous le même résultat en brisant les collèges de département en sections qui siègeraient dans les chefs-lieux d'arrondissemens? Des changemens articulés, c'est celui sur lequel l'on a le plus insisté, c'est aussi celui qui porterait à la loi la plus funeste atteinte. Le premier orateur qui s'est fait entendre dans cette séance (M. Royer-Collard), vous a prouvé que vous détruiriez ainsi tout esprit public, c'est-à-dire le principe vital de tout état bien constitué. Les électeurs réunis au chef-lieu du département se confondent dans des sentimens généraux. Séparés par arrondissemens, leurs sentimens et leurs votes se resserreraient avec leur sphère... Les choix au lieu de s'élever vers l'homme en possession d'une influence, d'une considération qui domine le département, s'abaisseraient vers les influences de localité. C'est au chef-lieu du département que résident les grands propriétaires, les grands négocians, toutes les administrations, les hommes les plus éclairés, enfin la véritable et salutaire aristocratie; celle qui ne se fonde pas sur de vaines prétentions, mais sur les services rendus, sur les services à rendre, sur la

fortune, les lumières, le talent. C'est là qu'est placé le foyer des influences monarchiques et constitutionnelles; c'est là qu'il faut réunir les électeurs, au lieu de les diviser et de les laisser aux prises avec toutes les petites intrigues, tous les petits intérêts de localité..... On reproche aux ministres du Roi d'être indifférens aux pressans dangers de la monarchie. Non, messieurs, mais c'est ailleurs que les ministres ont vu le danger. Ils ont vu le danger de céder à l'attaque d'un parti, le danger de saisir une occasion imprudemment offerte, le danger de porter une main téméraire sur une loi fondamentale, à laquelle la nation s'est fortement attachée, comme au rempart le plus sûr de ses droits et de ses libertés, comme à l'infaillible garant que l'effet des promesses royales ne lui sera jamais ravi. Les ministres ont vu le danger d'altérer, de détruire peut-être, cette confiance entre le monarque et ses peuples, première force de tous les gouvernemens, le soin le plus impérieux d'une monarchie nouvellement restaurée.» (1) — C'est à la fin de ce mémorable discours que le garde des sceaux, repoussant les incriminations du côté droit, accusa un parti d'avoir soustrait à la justice les assassins du général Lagarde à Nîmes, ceux du général Ramel à Toulouse, et enfin d'avoir « disputé au glaive » de la loi les accusés de l'assassinat de Fualdès.»

Durant la première partie de cette session, M. de Serre pré-

(1) *Moniteur* du 25 mars 1819.

senta trois lois sur la police de la presse, qui formaient un bel ensemble de législation touchant cette matière. L'honneur de la rédaction n'appartient pas à lui seul; mais, soit par sa position, soit par son talent, il peut revendiquer en grande partie, celui de la discussion. Cette législation généreuse et digne d'une nation éclairée et libre, grâce aux funestes conséquences de la triste versatilité de son auteur, n'est plus aujourd'hui qu'un grand souvenir et un amer regret. M. de Serre fit briller sa logique, sa fécondité, son érudition parlementaire, l'énergie de sa parole et l'éloquence de son expression, en défendant les principales dispositions de cette législation nouvelle (1). On sait qu'elle appelait le jury à prononcer sur tous les délits commis par voie de publication, et admettait la preuve testimoniale contre les fonctionnaires publics. En même temps qu'il défendait à la tribune la cause de la liberté constitutionnelle, M. de Serre ne la servait pas

moins dans la partie de l'administration publique confiée à sa vigilance. Les circulaires émanées à cette époque, de la Chancellerie, attestent que les principes constitutionnels ne sont ni stériles ni menteurs à l'application; et qu'il suffit au pouvoir, d'un homme éclairé et ferme, pour leur faire produire tout ce qu'ils promettent. Jamais, à aucune époque, depuis la Restauration, la justice ne fut plus indépendante; jamais les magistrats ne furent traités avec plus de respect et d'honneur; jamais les cours et les tribunaux du royaume ne s'enrichirent de plus de sujets distingués par leurs lumières et par leur moralité.

Malheureusement, M. de Serre persista trop peu dans cette ligne de conduite, où semblaient pourtant devoir le retenir de nombreux antécédens, des liaisons illustres, l'intérêt de sa gloire, et par dessus tout, le principe de son élévation au pouvoir. Porté au ministère par l'opinion du centre gauche de la Chambre des Députés, c'est contre elle qu'il a tourné définitivement les forces de son talent et de sa position; en sorte que, on peut le dire avec vérité, personne n'a plus efficacement que lui contribué à dépouiller cette opinion, du pouvoir qu'elle avait si légitimement conquis. L'apostasie commença par une violente querelle avec le côté gauche, à l'occasion de la demande du rappel des bannis, au nombre desquels on comprenait les régicides; question imprudemment engagée et maladroitement défendue. M. de Serre se prononça avec une véhémence extrême, contre les pétitionnaires,

(1) On trouve réunis tous les discours que M. de Serre prononça lors des discussions des lois de la presse (session de 1819), dans un volume intitulé : *Manuel de la liberté de la presse, ou Analyse des discussions législatives sur les trois lois relatives à la presse et aux journaux et écrits périodiques; précédé d'un Discours préliminaire, etc.* (par M. Maizeau). Paris, Pillet aîné, 1819; 1 vol. in-12. — ou 1820, deuxième édition. — Les autres discours de M. de Serre se retrouvent dans la collection des impressions de la Chambre des Députés. Plusieurs ont été réimprimés et distribués par les soins du ministère, sous le titre d'*Extraits du Moniteur*.

et c'est à cette occasion, que répliquant à M. Bignon, il proféra ces paroles : — « M. Bignon ajoute » qu'il rompra le silence le jour » où il trouvera la Chambre dis- » sée à demander au Roi la révo- » cation de l'article 7 de la loi du » 12 janvier 1816 (celui qui bannit » les votans). Ce jour, nous l'es- » pérons Messieurs, n'arrivera » jamais.... » (*Moniteur* du 21 juin 1819).

On voit que le mot fameux qui termine cette phrase, n'a pas été prononcé dans un sens aussi absolu que la polémique des journaux l'a fait généralement supposer. Il est une autre phrase de tribune que les journaux du côté droit ont dénaturée avec une mauvaise foi notoire. Ils ont répété que M. de Serre avait fait l'apologie de la *majorité saine* de la Convention ; l'absurdité d'une pareille calomnie aurait dû ce semble, lui ôter tout crédit : mais l'esprit de parti est toujours malveillant et crédule ; la vérité est que l'orateur, cherchant à justifier la France du meurtre de Louis XVI, avait dit que la majorité de la Convention était foncièrement saine, et que si elle fut poussée à prononcer une si grande injustice, c'est qu'elle délibérait sous les poignards. Y a-t-il quelque chose dans cette pensée, que le plus fidèle serviteur de la maison de Bourbon ne pût avouer ? Au reste, si l'on veut connaître quelle était à cette même époque, l'opinion de M. de Serre sur la Convention, il n'y a qu'à l'écouter parler : « L'impression qu'a laissée la Convention est épouvantable ; elle nous rappelle un pays entier inondé de sang, cou-

vert de prisons et d'échafauds. La Convention sera, si je puis me servir de cette expression, inoubliable pour nos derniers neveux. » (*Moniteur* du 21 juin 1819).

Le 20 novembre 1819, les membres du ministère qui ne voulurent pas consentir au changement de la loi des élections furent contraints de donner leur démission, et ce que l'histoire aura peine à faire comprendre, ceux-là même, qui, si chaudement défendu cette loi, appelèrent à côté d'eux, pour les aider à la renverser, les hommes d'état contre lesquels ils l'avaient défendue. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, le meurtre du duc de Berry n'était pas encore venu fournir un prétexte respectable à ces étourdissantes versatilités ; ainsi le dépit de n'avoir pu dominer complètement les dernières élections, est le seul motif réel qui fit jouer si témérairement la fortune de la France, la gloire et le bonheur de son avenir. M. de Serre entra dans ces desseins aussi coupables qu'insensés ; il resta garde-des-seaux. Sur ces entrefaites, une maladie de poitrine dont il était menacé, lui fit conseiller les eaux du Mont-d'Or, et ensuite d'aller respirer l'air de Nice. C'est pendant qu'il se trouvait dans cette ville, que l'attentat du 15 février 1820 occasiona la chute du principal ministre ; et M. le duc de Richelieu fut rappelé une seconde fois, à la tête de l'administration. Désormais il n'existait plus de moyen terme : c'était bien tout le contraire de ce qui s'était fait depuis l'ordonnance du

5 septembre qu'on allait essayer. Détruire la popularité des élections, étouffer la liberté de la presse, suspendre la liberté individuelle, gouverner par la centralisation et par la force matérielle, au lieu de gouverner par l'opinion et par la liberté; tel fut le but avoué du ministère de 1820. Les personnes qui avaient conservé de l'estime et de l'attachement pour M. de Serre, attendaient avec anxiété son retour, espérant et souhaitant vivement de le voir se prononcer contre un système, qu'à lui moins qu'à tout autre, il était permis d'embrasser; on fut trompé. M. de Serre de retour à Paris, rompit avec ses anciens amis et consacra son influence dans la Chambre des Députés, et sa redoutable éloquence, au renversement de cette loi des élections qu'il avait sauvée l'année précédente, à la destruction de cette majorité si loyale et si éclairée, par laquelle il était parvenu au pouvoir.

La discussion sur la loi des élections est la plus longue, la plus vive, la plus passionnée qu'offrent nos annales parlementaires, depuis la Restauration. M. de Serre épuisé par la maladie, en soutint le choc avec une vigueur de zèle et de talent digne d'une meilleure cause. Désormais il se trouvait dans le camp de ceux qui l'avaient rappelé à l'ordre en 1815, durement invectivé en 1819, et qui devaient le renvoyer définitivement en 1821. Il avait pour adversaires presque tous ceux qui furent ses amis, et entre autres MM. Royer-Collard et Camille Jourdan. C'est sur eux qu'il ob-

tint un funeste triomphe, ou plutôt une décevante capitulation (l'amendement de M. Boin), qui détruisant à la fois et la loi électorale de la France et le projet ministériel, préparait la voie d'une manière trop efficace, à tout ce qui est arrivé depuis. Le reste de la session se consuma en discussions extrêmement aigres, auxquelles M. de Serre prit une part trop fréquente. Devenu insupportable à ceux dont il avait déserté l'alliance et consommé la chute, il fut accablé à la face de la France, des injures et des mépris du côté gauche. L'irritation s'empara de son âme, et il ne sut désormais repousser ses adversaires que la haine dans le cœur, et la menace sur les lèvres.

Refoulé sur le côté droit, M. de Serre rajeunit, à l'usage de sa nouvelle position, des théories d'aristocratie constitutionnelles, qu'il avait, il est vrai, manifestées long-temps auparavant, mais jusqu'alors, avec le soin de les allier aux plus généreuses franchises. Aujourd'hui, sa manière de voir la France et de la gouverner était entièrement changée. Il semblait ne plus considérer dans l'aristocratie, que la docile complaisance du pouvoir. Ces précieuses conditions de savoir, de modération, d'impartialité, qu'on l'avait vu un moment rechercher avec tant de scrupule, dans les magistrats dont sa haute dignité lui préféra tout à coup, l'adhésion absolue à son système ministériel, ou simplement la faveur et la protection du côté droit. On le vit attirer la censure judiciaire sur

un magistrat du plus noble caractère (M. Madier de Montjau), qui, usant du droit de pétition attribué par la Charte à tous les Français, n'avait eu que la pensée courageuse de préserver son pays des calamités sanglantes dont il le croyait menacé ; et l'on n'a pas ignoré que M. de Serre employa, bien qu'en vain, l'influence que sa position lui donnait, pour écarter du sanctuaire de la justice son ministre si loyal et si généreux. Tourmenté de l'idée chimérique de reconstituer on ne sait quelle aristocratie factice, qui n'eût été ni l'ancienne ni la nouvelle, on vit le garde-des-sceaux favoriser de tout son pouvoir l'érection des majorats, cette plaie dangereuse de notre législation ; on le vit oser expédier à un négociant des lettres de relief de dérogeance, injure qui eût été trop cruelle, si son amertume ne s'était trouvée à l'instant adoucie par sa ridiculité même, et aussi par la démarche pleine de fierté et de véritable noblesse, de l'un des plus puissans négocians de la France, qui est en même temps l'un de ses meilleurs citoyens (1). Enfin, l'impulsion donnée par M. de Serre, en 1819, à l'administration de la justice, fut rétractée

(1) A cette occasion, M. Ternaux déclara du haut de la tribune de la Chambre des Députés, qu'il ne consentirait pas à lever l'expédition du titre de baron, qu'une ordonnance royale lui avait récemment conféré, jusqu'à ce que l'injure faite au commerce, par l'expédition des lettres de relief de dérogeance, eût été convenablement réparée.

par lui, en 1820 et 1821, et le mouvement accéléré dans un sens contraire ; des magistrats du ministère public furent révoqués pour avoir osé conserver l'indépendance de leurs opinions politiques ; des circulaires coupables essayèrent d'influencer l'impartialité des tribunaux, sous prétexte d'éclairer ou d'animer leur zèle ; alors pour la première fois, fut conçue la pensée monstrueuse et sacrilège, de parler aux juges d'élections et de partis politiques, et d'emprunter leur organe, pour intimider ou séduire les officiers ministériels qui concourent à l'exécution de leurs sentences. C'est alors aussi que profitant de la rédaction imprécautionnée ou astucieuse de la loi, le ministre de la justice composa la liste des jurés pour les causes politiques, à l'aide des notes de la police, et avec plus d'inclémence qu'on ne compose à la guerre, les commissions militaires. Alors reparurent les conspirations dont on avait cessé d'entendre parler depuis 1817, conséquence inévitable de cet odieux échafaudage de compression et d'espionnage, dont il faut bien appuyer la violence et la déception. Toutefois, il est juste de ne pas oublier que les dernières limites du mal ne furent point atteintes sur tous les points, et notamment, il faut remarquer qu'aucune exécution sanglante pour cause politique, n'attrista sous le ministère de M. de Serre, l'humanité et la patrie éplorée.

Après avoir beaucoup fait pour le côté gauche, en 1819, M. de Serre faisait tout pour le côté droit, en 1821. Les principaux chefs de

la majorité de 1815 contre lesquels il avait lutté avec tant d'énergie, et dont il avait reçu des témoignages si nombreux et si amers de dissentiment et d'hostilité, obtinrent son appui aux élections, et grâce à lui, se virent en mesure de le gourmander de nouveau, et bientôt de le renverser. En vain, après avoir épuisé toutes les voies de pacification, il poussa la condescendance jusqu'à les asseoir à côté de lui, dans le conseil du Roi; aucune concession ne put les satisfaire, et M. de Serre se vit forcé d'abandonner enfin, le pouvoir auquel il avait tout sacrifié. Au commencement de la session de 1821, une coalition formée de la droite et de la gauche, s'organisa dans la Chambre des Députés pour renverser le ministère. On est un peu embarrassé déjà, pour raconter avec précision, quel en fut le motif ou le prétexte. La majorité fit insérer dans la réponse de la Chambre au discours de la Couronne, une clause improbatrice de la conduite du ministère, relativement à sa politique extérieure. Le côté droit entendait lui reprocher le maintien de la paix avec le gouvernement des Cortès de Madrid; le côté gauche, son adhésion passive au système de la Sainte - Alliance. La discussion eut lieu en comité secret; M. de Serre en supporta tout le poids, et il se vit itérativement entraîné à manifester de l'aigreur contre le côté droit. Ce malheureux ministère que n'appuyait aucun principe, aucun parti, aucun intérêt, privait la France depuis près de deux années, de la liberté de la presse,

qui dévoilait trop son isolement. M. de Serre, qu'on avait pu croire jadis le plus fidèle ami de cette précieuse liberté, comme il s'en était montré l'un des plus éloquens défenseurs, était tombé à ce point, que le gouvernement lui semblait absolument impossible avec elle. Or, devant cette chambre hostile à lui, il eut, dirai-je l'audace ou la folie, d'apporter comme premier brandon de discussion, un projet de loi qui ne demandait rien moins, que la prolongation pour cinq ans, de la censure ministérielle, censure qui s'exerçait déjà, avec cette tyrannie lâche et perfide que nous avons vu pourtant dépasser depuis. Cette fois, il n'y eut qu'un cri aux deux extrémités de la Chambre, et l'assemblée dans son impatience, ne put pas attendre les délais ordinaires des discussions, pour déchirer en mille pièces le projet du ministre et l'accabler de ses lambeaux. Une fois encore, comme il avait déjà fait pour la loi des élections, le garde-des-sceaux venait renier lui-même, à la face de la France, l'ouvrage de ses mains. On l'avait entendu en 1819, s'élever jusqu'aux accens de la plus haute éloquence, pour repousser l'introduction dans la loi, des mots *outrages à la religion de l'état* (au lieu de ceux-ci : *à la morale publique et religieuse*) : on l'entendit en 1821, justifier ce que lui-même avait si puissamment contribué à faire écarter : on l'entendit encore répéter avec les hommes d'état d'une école à laquelle on l'aurait cru totalement antipathique, ces déclamations banales, que la presse périodique n'est par celle qui fut émancipée par la Charte,

et à qui le don de la liberté fut irrévocablement concédé ; qu'elle est le dissolvant le plus énergique de la société, et l'agent le plus puissant des révolutions ; qu'elle est bonne aux Etats-Unis, tolérable peut-être en Angleterre, mais insupportable à la France ; que personne hormis quelques journalistes, n'en éprouve le besoin ; que tout le monde la craint, à l'exception d'un petit nombre de factieux. Toutes ces phrases hypocrites ou sottes, auxquelles une paisible expérience de plusieurs années nous dispense aujourd'hui de répondre, se résument par demander la censure pour cinq ans, laissant entrevoir comme alternative, la pensée de la remplacer au besoin, par le projet d'attribuer au gouvernement la nomination des journalistes, comme il fait ses propres agens. M. Delalot, au nom du côté droit, repoussa avec une indignation sévère, la proposition ministérielle : il fit entendre un cri d'accusation ; et quels qu'aient été les évènements postérieurs, le côté gauche est justifié d'avoir cette fois, uni sa voix à celle de l'orateur de la droite, puisque définitivement, la chute de M. de Serre et de ses collègues, a conservé à la France et à la civilisation européenne, leur plus solide garantie et leur instrument le plus énergique.

Le ministère blessé à mort dans la Chambre des Députés, se débattit encore quelques jours, mais ce fut sans succès ; vainement il engagea, non sans témérité, la parole du Roi, dans une lutte contre les députés de la nation : a sa gesse royale ne tarda pas à

remarquer le précipice où prétendait l'entraîner la faiblesse coalisée avec l'orgueil : elle retira son appui au ministère, et le ministère disparut. Le lendemain de sa chute, M. de Serre se montra à la Chambre des Députés, assis au centre droit. Une dernière bonne fortune l'attendait sur cet ancien théâtre de sa gloire. Assuré de composer les jurés, à l'aide des cartons de la police, il n'avait pas demandé dans ses derniers projets de loi sur la presse, qu'on leur enlevât la connaissance des délits qui peuvent se commettre avec son aide. Le nouveau ministère, moins, peut-être, par conviction, que pour obéir à des engagements de parti, proposa aux Chambres de restituer aux tribunaux de police correctionnelle ce démembrement de leur vieux patrimoine. M. de Serre défendit le jury et parut avoir retrouvé avec son éloquence qui ne l'abandonna jamais, ses anciennes convictions. Le succès qu'il obtint en cette circonstance parut alarmant, et l'on jugea prudent d'éloigner de l'arène où se conteste la possession du pouvoir, ce rival encore menaçant. M. de Serre fut nommé ambassadeur de France à Naples.

Il fut rendu dans ce brillant exil, avant la fin de l'année 1822. C'est là qu'il passa dans la tristesse, les derniers jours d'une vie qui semblait promise à tant de gloire, regrettant la France, critiquant l'administration du côté droit, récriminant avec amertume, contre les principes du côté gauche, et surtout contre les intentions qu'il lui supposait. Un voyage

diplomatique à Vérone, parut être le seul incident remarquable du séjour de M. de Serre en Italie. Cependant, la dissolution de la Chambre des Députés venait d'être prononcée, et l'on procédait à la réélection septennale de 1824. M. de Serre écrivit, dit-on, dans son pays pour faire ressouvenir de lui. Peut-être espérait-il qu'on le désirerait comme une ressource dans la détresse, comme une planche dans le naufrage; il se trompait. Lui dont tous les partis avaient, tour-à-tour, redouté la parole et recherché l'alliance; lui dont la célébrité populaire avait successivement épuisé l'amour et la haine de sa nation, il n'obtint pas une seule voix de toutes celles des électeurs de la France. Les amis de sa fortune, les yeux tournés vers l'astre de ses successeurs, n'osèrent agir pour lui; et non-seulement il ne fut pas élu député (ce que l'influence ministérielle, ou simplement le hasard, auraient pu facilement expliquer), mais même il n'obtint pas le stérile honneur de la candidature, malgré les tentatives impuissantes qui furent essayées en sa faveur. Au reste, il ne lui restait plus que peu de jours à vivre. Atteint au commencement de juillet 1824, d'une affection hémorrhoidale, il s'était fait transporter dans une maison de campagne, à Castellamare. Bientôt une inflammation au foie vint compliquer sa maladie de la manière la plus alarmante. Il se confessa et reçut les sacrements de l'église, avec piété et résignation. « Sur les dernières années de sa vie, nous apprend M. le baron d'Ecstein, dans une notice entièrement apologétique consa-

rée à M. de Serre(1), la cause de la religion acquit en lui, un défenseur éclairé et un noble appréciateur de ses mystères et de ses dogmes. » Il expira dans la nuit du 20 au 21 juillet 1824. Son corps fut embaumé et transporté en France. M. de Serre a laissé des héritiers de son nom. Sa veuve obtint du Roi une pension considérable. Les faveurs les plus éclatantes s'étaient répandues sur lui, depuis qu'il eut déserté la cause populaire; il reçut le cordon bleu, lors de la promotion du 29 septembre 1820, à l'occasion de la naissance de M. le duc de Bordeaux; et en quittant le ministère, il obtint les titres de comte, et de ministre d'état. Précédemment, on lui avait donné la croix de Saint-Louis, pour ses services à l'armée de Condé. On n'a pas ignoré non plus, que des récompenses d'une autre espèce lui furent prodiguées par le feu Roi.

La nature avait formé M. de Serre pour devenir orateur: l'étude et la méditation fortifièrent en lui ces dispositions. Le caractère dominant de son éloquence fut l'élevation et l'énergie. Ni la finesse, ni le sarcasme, ni même la plaisanterie, ne s'offraient à son improvisation. La facilité elle-même en paraissait exclue: je dis cette facilité verbeuse et commune, que l'habitude enfante ordinairement; mais en revanche, s'il cherchait souvent l'expression, il ne tardait pas de faire éprouver à son auditeur, un charme de satisfaction et d'étonnement, quand il l'avait trouvé bientôt, originale, pittoresque et quelquefois subli-

(1) *Drapeau blanc*, du 3 août 1824.

me. Il avait la conception large et profonde, abordait son sujet de haut, l'envisageait sous ses points de vue les plus neufs et les plus importants. Sa méthode de discuter était nette et parfaitement bien ordonnée; son style correct et sagement hardi; il n'accordait rien à la période ou à la déclamation; et jamais il ne se crut en droit, pour prouver sa façon de, de fatiguer par des développemens inutiles ou insipides, les assemblées délibérantes devant lesquelles il eut à parler, et qu'il savait intelligentes, passionnées, et surtout mobiles et pressées d'agir. Froid et même taciturne dans le monde, M. de Serre possédait surtout, les parties fortes et actives de l'intelligence; familier avec les principales langues de l'Europe, il connaissait les législations aussi bien que les littératures étrangères, et sans cesse il tendit vers l'universalité. Son talent le suivit sous les bannières opposées où on l'a vu paraître: moins franc et moins pur sans doute, du côté de l'erreur, qu'il ne s'était montré du côté de la vérité, mais toujours élevé et toujours brillant. Comme administrateur et comme chef de parti, il fit preuve d'une capacité et d'une habileté égales à son éloquence. Mais, ces dons inestimables du ciel, qu'il répand avec parcimonie, sur le petit nombre de ceux qu'il prédestine aux grandes choses, de quel poids ils sont pour la mémoire de l'homme d'état, qui au lieu d'en faire la fortune de son pays, n'en tira que sa fortune personnelle! Encore si l'on pouvait supposer qu'il a cédé à des sentimens d'affections tendres, de fidélité passionnée,

de dévouement héréditaire, sentimens d'un ordre secondaire et particulièrement appropriés aux intelligences ordinaires, mais qui du moins prennent leur source dans les portions saines et nobles de notre être; mais cette supposition n'est pas facile à l'égard d'un homme de la trempe de M. de Serre: car sans parler de tant de circonstances qui l'accablent, on ne peut pas oublier qu'il a donné la mesure de son esprit, qu'il avait vu la vérité face à face, qu'il s'était consacré à son culte, après avoir développé avec supériorité les motifs de sa conviction, qu'il avait accepté la mission de la prêcher au monde, et de travailler à son triomphe. Comment après cela, a-t-il pu trouver quelque chose plus doux ou plus précieux qu'elle? Aujourd'hui, cette vérité qu'il a dédaignée ou méconnue pèse sur sa tombe. Nul ne se présente pour glorifier sa mémoire: à peine quelques apologistes timides osent réclamer pour lui du silence et de l'oubli: ils ne seront pas exaucés. Quiconque a gouverné les Français est voué à une inévitable immortalité. M. de Serre a trompé toutes leurs espérances, il subira à jamais leurs ressentimens. Pour nous, qui ne l'avons point connu personnellement, mais qui l'avons aimé un instant, de cet amour que les gens de bien portent à quiconque avance le règne de la justice sur la terre, c'est avec une conviction tout-à-fait exempte d'hésitation et de remords, que nous n'avons pas craint de répéter les sévères accusations de la France, contre celui qui lui a fait tant de mal.

T.

TAUNAY (A. . . .), sculpteur, né à Paris, en 1768, est mort le 7 mai 1824, à Rio-Janeiro, où il avait été appelé pour professer la sculpture, à l'Académie des beaux-arts. Il a exécuté au Brésil, un buste très-beau du *Camões*, placé au palais royal de Boa-Vista. Les ouvrages les plus remarquables qu'il a laissés à Paris, sont une *Statue en pied du général Lasalle*, et un buste de *Ducis*.

THÉVENOT (MAGLOIRE), né à Dampierre, arrondissement d'Arcis-sur-Aube, le 22 février 1746, était fils d'un maître d'école primaire établi à Pont-Sainte-Marie près Troyes. Il fut d'abord maître de pension dans cette dernière ville, et y devint ensuite professeur de 4^e au collège. Il est mort professeur émérite, le 19 février 1821, âgé de soixante-quinze ans moins trois jours. M. Patris-Dubreuil, l'un de ses élèves, a publié : *Hommage à la mémoire de M. Thévenot*, dans ses *Mélanges de biographie, d'économie publique et critique* etc., (Paris, Pillet aîné, 1824, in-8); et tiré à part, in-8, de 40 pag. Le même avait déjà consacré un article à Magloire Thévenot, dans le t. II des *Œuvres inédites de Grosley*. 1812. 3 vol, in-8.

Liste des ouvrages de M. Thévenot.

I. *Cours de septième*. Troyes, 1781, in-12, de 327 pages, y

compris un avertissement et des observations. Anonyme.

II. *Elémens des langues latine et française, ou Méthode élémentaire pour apprendre la langue latine, précédée des premières notions de la langue française*. Troyes, MDCCLXXXIII. deux part. in-12.

Cet ouvrage est le développement du précédent.

III. *Principes de la grammaire française*. Troyes, an IX—1801; in-12.

IV. *Questions sur les principes généraux de la langue française*. 5^e édit. Troyes, 1810; in-8, de 48 pages.

V. *Anthologie poétique latine; extrait des meilleurs poètes modernes, avec la matière en regard, dont une partie est traduite en français à l'usage de MM. les professeurs, instituteurs, etc.* Paris, Aug. Delalain, 1811; 2 vol. in-8.

Des exemplaires de cet ouvrage ont été tirés sur papier vélin et contiennent quelque chose de plus que les exemplaires sur papier ordinaire.

VI. Une édition de la *Traduction* anonyme, en vers latins, du *Ververt* de Gresset, avec le texte en regard; suivie de la *traduction en vers français, de la paraphrase en vers latins, du 8^e Psaume, par Théodore de Bèze*. Troyes, Bouquot, 1811; in-8, de 40 pages, tiré à petit nombre.

Enfin, Magloire Thévenot a publié des *Lettres et Dissertations*, presque toutes anonymes, dans le *Journal de Champagne*, 1782 et

années suivantes, et dans d'autres journaux qui lui ont succédé.

Il laisse en *manuscrit* une *Anthologie historique et morale, en latin et en français, extrait de divers auteurs, historiens et moralistes, grecs, latins et français*; trois parties, formant environ 900 pages in-folio.

THOUIN (ANDRÉ), botaniste, quit au Jardin du Roi, en février 1747. Sa famille était attachée à cet établissement depuis plusieurs générations (1) : lui-même, dans son enfance et pour ainsi dire durant tout le cours de sa vie, ne connut d'autre étude ni d'autre passion que celle des plantes de ce jardin; il n'eut le temps de faire ses humanités qu'imparfaitement. Ayant perdu son père à l'âge de 17 ans, Buffon et Bernard de Jussieu, qui aimaient Thouin et qui s'intéressaient à sa famille, dont il allait devenir l'unique soutien, obtinrent malgré sa jeunesse, qu'il lui fût donné pour successeur. Ils se firent fort pour le jeune homme, de remplir les devoirs de l'emploi. Leur confiance n'a pas été trompée : « Bien que la nomination de Buffon, dit M. Silvestre (2), à l'intendance du Jardin du Roi soit de beaucoup

antérieure à celle d'André Thouin, il est remarquable que ce ne fut que quelques années après cette dernière nomination que l'établissement reçut l'immense accroissement qu'il dut à l'impulsion et au crédit de son illustre chef... L'étendue du jardin ayant été dès lors, plus que doublée, M. Thouin y planta une grande école de botanique, une collection d'arbres fruitiers et un jardin de plantes économiques; il dirigea l'emploi des terres et des plantations pour tout le jardin; il fit niveler le local, creuser les bassins, bâtir les murs d'enceinte, construire les terrasses, et ce travail considérable fut exécuté dans deux années. Thouin rendait fréquemment compte de ses travaux à Buffon, qui était alors à Montbard : il existe encore une série de lettres qui prouvent l'activité de la correspondance qui avait lieu entre eux, à cette époque... « Non-seulement, » mon cher Thouin, lui écrivait » Buffon, vous êtes digne de » toute estime, mais le zèle et » l'intelligence avec lesquels vous » conduisez nos affaires, méritent » reconnaissance de ma part. Vos » lettres sont faites à merveille (il s'agissait d'une correspondance administrative avec le ministre); » vous dites tout ce qu'il faut, et » ne dites que ce qu'il faut, etc. » Thouin, toujours simple jardinier, fut reçu membre de l'Académie royale des sciences, à l'âge de 59 ans, et il put s'asseoir entre Buffon et Bernard de Jussieu. Il inséra plusieurs mémoires dans les recueils de cette compagnie. Il fut chargé de diriger pour l'Académie, la partie rurale de l'instruction que Louis XVI avait demandée à

(1) Deux frères d'André Thouin sont encore employés au Jardin du Roi.

(2) *Notice biographique sur M. A. Thouin*; par A. F. Silvestre, secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'agriculture. — dans les *Mémoires* de cette société pour 1820, et tirée à part, in-8, de 27 pages. — Nous empruntons à la Notice de M. Silvestre une portion de cet article.

ce corps savant, afin de guider l'infortuné Lapeyrouse dans son voyage autour du monde, et que le Roi voulut remettre lui-même au célèbre navigateur. On relit toujours avec intérêt, cette instruction que Thouin semblait avoir rédigée avec un soin particulier. Il s'arrête avec complaisance; sur l'indication de tous les végétaux utiles qu'on peut naturaliser dans les latitudes qui devaient être parcourues, sur les précautions à prendre pour la conservation des semences, leur distribution et leur culture. Il indique les points de relâche où l'on peut puiser en ce genre, les objets utiles que notre climat ne permet pas de fournir.

« Un ouvrage très-important du même genre, que Thouin publia plus tard, fut une instruction détaillée sur les recherches qui devaient être faites dans les colonies, relativement aux objets qu'il serait possible d'y recueillir et sur la manière de conserver ces objets et de les transporter. Personne n'avait fait de plus profondes recherches sur les divers moyens d'acclimater les plantes étrangères. Il avait reconnu que c'était moins l'intensité du froid que son action à des époques auxquelles les arbres exotiques n'étaient point accoutumés, qui empêchait d'élever, chez nous, en pleine terre, ceux qui provenaient, soit de climats plus chauds, soit de pays qui éprouvent habituellement une température inférieure à la nôtre. Il pensait que la principale difficulté tenait à la différence d'époque de l'entrée en sève de ces arbres et de leur floraison. La serre tempérée qu'il dirigeait pour la natu-

ralisation, lui avait permis d'obtenir des graines fécondes, et, en variant l'époque des semis, d'accoutumer aux influences de notre climat, au bout d'un petit nombre de générations, les plantes qui, dans leur pays natal, avaient des époques de végétation toutes différentes. Telle a été la belle-de-nuit à longues fleurs; tels furent les *dahlia*, sur lesquels Thouin a publié un fort bon mémoire.

» Toutes les années, on envoyait, du Jardin du Roi, plus de quatre-vingt mille sachets de graines, qui étaient adressés gratuitement, aux propriétaires ou cultivateurs français, aux sociétés d'agriculture, ou bien aux pépinières départementales. Douze mille étaient envoyés dans les colonies françaises ou étrangères; environ vingt mille étaient adressés aux différens souverains des états de l'Europe; et en examinant la liste de ces envois répétés, on cherche vainement un seul de ces souverains qui n'ait été tributaire de cette portion de reconnaissance toujours due à un bienfait constamment renouvelé, et qui ne l'ait plus ou moins hautement manifestée. L'empereur de Russie et le roi de Prusse, lors de leur présence à Paris, ont témoigné une bienveillance particulière à M. Thouin. L'empereur d'Autriche, surtout, visitait fréquemment ses travaux, et semblait oublier tout-à-fait, près de lui, son rang suprême. Les envois de greffes et de végétaux vivans étaient aussi fort nombreux; ils ont contribué à répandre, en France, les meilleures espèces de fruits, et les arbres d'ornemens ou forestiers qui avaient été sur-

tout tirés de l'Amérique, et que la culture, au Jardin du Roi, avait conquis à la France. C'est à cette culture que nous devons la propagation de plusieurs plantes utiles, telles que la patate, le lin de la Nouvelle-Zélande, l'herbe de Guinée, la baniande; de plusieurs arbres précieux, tels que le sophora du Japon, le robinier d'Amérique, etc. C'est aussi à ces envois que nous devons aujourd'hui la naturalisation, dans nos colonies, de la canne à sucre d'Otaïti aux Antilles, de la vanille à l'île de Bourbon, et de l'arbre à pain à Cayenne. Cet arbre précieux, après avoir séjourné pendant trois ou quatre ans, dans les serres de M. Thouin, fut porté à la Guiane, avec le même succès que le café, jadis également cultivé au Jardin du Roi, avait été transporté à la Martinique.

» M. Thouin fut, en 1806, nommé à une place de professeur de culture, qui avait été créée pour lui, dans l'établissement... Douze professeurs étaient chargés de faire connaître tous les objets qu'il renferme, leurs relations entre eux, la place qu'ils occupent dans l'échelle des êtres; aucun n'y parlait encore des moyens de les reproduire avec succès, ni de l'application d'un très-grand nombre d'entre eux à nos usages domestiques: la nomination de M. Thouin remplit cette lacune, et bientôt le nouveau professeur établit une école de culture pour servir à la démonstration des leçons qu'il devait donner. Cette école, la première qui ait été instituée en Europe, était destinée à mettre sous les yeux des élèves tout ce qui est relatif à la culture des végétaux,

à offrir des modèles des divers procédés employés pour leur éducation et leur multiplication, et à faire des observations et des expériences sur la physique végétale.... Une nombreuse collection d'instrumens d'agriculture de tous les pays, fut attachée à cette chaire et servit aux démonstrations. M. Thouin a publié successivement, dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, des mémoires détaillés sur toutes les opérations et sur tous les objets d'expériences de cette école, qui a eu surtout, pour principal résultat, de contribuer au cours instructif que ce célèbre professeur faisait chaque année, dans l'établissement. Le plan qu'il avait adopté était vaste et méthodique; dans la première division, il donnait l'histoire détaillée de l'agriculture, depuis son origine jusqu'à nos jours, dans toutes les parties du monde; et il cherchait à faire apprécier quelles circonstances locales ou politiques avaient pu influencer sur les progrès ou sur les mouvemens rétrogrades de cet art, qui, pour tous les pays, est le plus puissant élément de prospérité. Dans la seconde division, il donnait l'indication et faisait connaître l'usage de tous les produits de l'économie rurale; il détaillait les procédés de culture, de multiplication et de conservation des plantes; il examinait les effets des divers agens de la végétation; il traitait de l'architecture rurale, des clôtures, du transport et de la préparation des terres, des arrose-mens, des semis et plantations, des tailles diverses, des récoltes; enfin, il présentait des considérations sur la végétation dans les

quatre parties du monde, sur les séries de plantes qu'il est le plus facile de naturaliser, sur les moyens à employer à cet effet, et sur les avantages que peuvent présenter des établissemens d'instruction consacrés à la culture et à la naturalisation. Tels étaient les principaux objets des cours annuels que Thouin faisait au Jardin du Roi. Ces cours attiraient un grand concours d'auditeurs de toutes les conditions.... Thouin agrandissait, chaque année, le cadre de ses leçons; il recueillait toujours de nouvelles observations, qu'il ajoutait à son grand travail. Il ne pouvait se résoudre à publier un ouvrage que lui seul regardait encore comme incomplet; il se bornait à exposer, pendant le temps de son cours, dans la bibliothèque du Jardin du Roi, des tableaux concernant la division et la nomenclature méthodique et raisonnée de tous les objets de ses leçons. Il a laissé, en mourant, ses manuscrits à son neveu, M. Oscar Leclerc, qui était aussi son aide....

» M. Thouin avait voyagé, vers 1780, en Auvergne; et ses observations sur cette intéressante contrée sont encore inédites; dans un âge plus avancé, il fut, en 1795, envoyé en Hollande, en Flandre et en Italie; il y séjourna plusieurs années.... Il examina avec le plus grand soin, tous les procédés de culture particuliers à ces deux pays; il recueillit une foule de notes intéressantes, dont la réunion forme plusieurs gros volumes manuscrits.... Dans son *Mémoire sur l'arrosement*, il fit connaître toutes les espèces d'irrigations qui sont pratiquées avec

tant de succès, en Italie; et dans son *Cours de culture*, il exposait avec détail, les procédés usités dans les Pays-Bas, pour la préparation des engrais et des terres et pour la série des assolemens, pratiques qui ont fait regarder cette contrée par tous les agronomes, comme la terre classique de l'agriculture. Il rapporta des deux pays, tous les instrumens de culture qui offraient quelques avantages sur ceux dont nous nous servons; il envoya aussi d'Italie, des buffles, des bêtes à corne de la Romanie, ainsi que des ânes de Toscane.... Les derniers se sont reproduits et croisés avec assez de succès. Il rapporta aussi de ce pays, diverses plantes, notamment, l'espèce de blé de mars qui fournit, en Toscane, la paille propre à faire des chapeaux; il cultiva, pendant plusieurs années, cette plante, dans le Jardin botanique et dans l'École de culture....»

Après ces détails sur la partie scientifique de la carrière de Thouin, dus à la plume de son collègue, il nous reste à dire quelque chose, sur sa vie publique et son caractère individuel. Des vertus vraiment patriarcales et une pureté d'âme sans tache, ne détournèrent pas M. Thouin d'adopter avec la plus ferme conviction, les principes de la Révolution; et, s'il ne voulut jamais participer à nul des excès qui la souillèrent, il ne put non plus se résoudre à renoncer aux vérités qu'elle avait manifestées. En 1791, M. Thouin fut élu membre du département de Paris. En 1794, il fut nommé professeur à la première école normale. Pendant les deux années qui suivirent, il voyagea en qua-

lité de commissaire du gouvernement républicain, en Hollande et en Italie, afin de reconnaître et recueillir dans ces pays, les objets intéressans pour l'agriculture. Il rendit compte de sa mission le 9 thermidor de l'an VI, au milieu de la cérémonie civile célébrée au Champ-de-Mars, à l'occasion de cet anniversaire, et reçut du Directoire, une médaille d'honneur. Sous la monarchie impériale, M. Thouin s'enfouit dans son jardin, et plus que jamais, il y concentra son existence. L'horticulture profita de ses études et de ses travaux, sans que l'état fût troublé de la candeur obstinée de ses opinions politiques.

Jadis ses plus intimes amis, après Buffon et Bernard de Jussieu, avaient été Malesherbes et Duhamel. Jean-Jacques Rousseau l'avait visité souvent, et lui témoigna beaucoup d'affection. On a trouvé à sa mort, parmi ses papiers, soixante-douze diplômes d'académies ou sociétés savantes; pourtant, il mettait fort rarement, en tête de ses ouvrages, d'autres titres que celui de professeur de culture. Lorsqu'il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, il ne put se résoudre à la porter; il résista à ce sujet, aux plus pressantes sollicitations... Il craignait tout ce qui pouvait attirer les regards, tout ce qui semblait le séparer de la classe des simples jardiniers, à laquelle il s'applaudissait d'appartenir encore, et dont la profession avait fait le bonheur de sa vie. Ce vénérable vieillard se sentait averti par des douleurs croissantes depuis une année, de l'approche de la mort, lorsqu'une maladie érysipélateuse

étant venue le forcer à garder le lit et à rester dans l'inaction, une fièvre violente s'empara bientôt de lui, et il expira, âgé de près de soixante-dix-huit ans, le 27 octobre 1824.

M. Cordier, au nom des professeurs du Muséum d'histoire naturelle; M. G. Cuvier, au nom de l'Institut, prononcèrent les discours funèbres aux funérailles du patriarche des jardins. (1) «C'est la modestie et la science unie à la simplicité la plus aimable, s'écriait M. Cuvier, que nous perdons aujourd'hui, dans le bon vieillard dont cette tombe va couvrir les restes. Ce cercueil entouré à la fois des membres d'un corps illustre, et des humbles ouvriers d'un grand établissement, également arrosé de leurs larmes, est celui d'un homme qui appartenait à l'une et à l'autre famille, qui en était également chéri et vénéré. Succédant à deux ou trois générations patriarcales, dont le travail, depuis près d'un siècle, embellissait et faisait prospérer ce magnifique dépôt des richesses de la nature, M. Thouin y trouva, en quelque sorte, un domaine héréditaire: il en fit sa patrie, il y plaça toute son existence. Parmi tant de changemens dans les hommes et dans les choses, lorsqu'aucune ambition ne manquait d'appât, et qu'il y avait des tentations pour toutes les faiblesses, rien ne put l'arracher à ce séjour paisible. Cette brillante végéta-

(1) M. Cuvier a aussi prononcé l'Éloge de A. Thouin, dans la séance publique de l'Académie des Sciences, du 20 juin 1824. On le trouve imprimé dans le *Moniteur* du 13 août suivant.

tation que ses soins prolongés avaient en quelque sorte, rendue son ouvrage, lui tint toujours lieu de gloire et de fortune : mais aussi, qui a mieux prouvé que lui, que le mérite peut faire un poste élevé de la place la plus humble ? Il était nourri dans les travaux d'un jardin ; mais il l'était sous les yeux de Buffon et de Jussieu : chaque jour il les voyait, il les entendait. Il se sentit né pour parler aussi leur langage, et bientôt ce fut aux travaux de leur esprit qu'il se trouva digne d'être associé. Ces hommes célèbres se crurent honorés de le voir s'asseoir à côté d'eux, et l'Europe savante ne les sépara plus dans ses hommages. Dès lors, sa modeste carrière s'est agrandie et peu d'hommes ont exercé une influence plus utile. »

M. Geoffroy Saint-Hilaire, collègue de M. Thouin à l'Institut et au Jardin du Roi, lui a consacré une notice intéressante (*Revue Encyclopédique*. T. XXIV. p. 555), qui achèvera de peindre ce caractère qui fut si beau dans sa simplicité (1). — « Comme homme privé, dit M. Geoffroy, il est demeuré incompréhensible à qui-conque n'est susceptible ni de force d'âme, ni du désintéressement des pompes sociales. On

peut estimer à leur valeur réelle tous les avantages du rang, tous les hochets des distinctions imaginées par la vanité, et cependant s'y soumettre par docilité de caractère. M. Thouin en jugea toujours autrement. Mais, s'il a renouvelé parmi nous, les manières de ces hommes de bien de l'ancienne Grèce, qui poussaient jusqu'à l'exagération la pratique des vertus domestiques, ce fut du moins sans affectation, sans le dédommagement que procurait à ceux-là, certain manteau qui flat-
tait en secret, une autre combinaison de vanité. M. Thouin sépara toujours les devoirs des agréments de la société, les distinguant non-seulement comme rêves de l'esprit, mais dans l'application qu'il s'en faisait à lui-même; car il accepta, il voulut les premiers, quelquefois jusqu'à se laisser accabler sous leur faix, et il resta constamment inaccessible à l'attrait des seconds. Il ne se soumit jamais non plus, au régime des visites, ni à aucune de ces communications prescrites par le code si fastueusement nommé du savoir-vivre. Aucune invitation à dîner n'eut de prise sur lui : il ne parut aussi jamais aux séances solennelles des académies ; enfin il se vit à regret, et l'on pourrait ajouter avec une résignation stoïque, inscrit sur les listes des chevaliers de la Légion-d'Honneur ; et il ne fut à ce sujet, attentif qu'à une seule chose, à l'indulgence de ses amis, qui ne s'offensaient pas de ce qu'il ne portait point habituellement une décoration « sans objet, disait-il, sur l'habit d'un jardinier »... Qu'on taxe cela de singularité ; soit ; mais l'on se

(1) On a publié aussi : *Eloge historique de André Thouin, président de la Société Linnéenne de Paris ; par M. Arsène Thiébaud de Berneaud*. Paris, impr. de Lebel, 1825 ; in-8, de 2 feuilles un quart. — *Le Bon Jardinier, Almanach pour l'année 1825*. in-12, chez Audot, par MM. Boitard, Noisette et Vilmorin, est orné du portrait d'André Thouin.

tromperait beaucoup, si l'on croyait y voir aussi de la misanthropie, de l'éloignement décidé pour les hommes. Nul n'était au contraire, plus accessible; nul n'avait dans le commerce intime, plus de douceur et d'aménité; mais il fallait venir à lui, puisqu'il n'allait lui-même chez personne. Il ne se complaisait que dans une seule idée, celle d'être utile aux autres: aussi, n'avait-il aucune force, comme il ne trouvait aucun terme, pour refuser son temps, ses connaissances, sa science, ses végétaux: vous pouviez tout lui demander. Dirigeait-il les travaux de culture, il priait qu'on fît ceci, qu'on arrangeât cela; et c'était toujours avec des manières de dignité simple et de bonté, qui plaçaient le dévouement dans l'obéissance. Toujours calme, il ne s'abandonnait à quelque exaltation, que si l'on exposait devant lui le plan de nouvelles institutions ou de nouvelles constructions d'une grande utilité et d'une application générale et durable; les délassemens qu'il s'accordait et ses promenades avaient toujours pour but les travaux publics où il avait remarqué ces caractères. Il ne se maria point et devint cependant un chef de famille dévoué et vénéré: et c'est peut-être cette dernière circonstance qui a donné lieu à cette austérité, à cette âpreté de mœurs que nous venons de signaler...»

Trop souvent nous sommes engagés à supprimer à cause de leur vénalité, les louanges facilement prodiguées à la cendre à peine éteinte des morts; on nous excusera sans doute d'avoir fait une exception pour celui qui sut

mériter des éloges tellement unanimes, qu'il est permis de douter si quelqu'un a jamais dit, ou seulement pensé du mal du vénérable Thouin. Et d'ailleurs quelle vie fut mieux remplie que la sienne, non de ce qui fait du bruit; mais de ce qui fait du bien?

On a donné en l'honneur de Thouin, le nom de *Thouina* à un genre de plante dont on connaît trois ou quatre espèces.

Liste des ouvrages d'A. Thouin.

I. (Avec M. Tessier et Bosc), *Le Dictionnaire d'Agriculture de l'Encyclopédie méthodique*, en 6 vol. in-4. — toute la partie du jardinage est de M. Thouin.

II. *Mémoires sur l'aérotologie et l'pectrologie*. 1806. 3 vol. in-8.

III. (Avec Parmentier, Tessier, Huzard, etc.). Les tomes XI et XII du *Nouveau Cours complet d'agriculture, rédigé sur le plan de celui de Rozier*. Paris, Déterville, 1809, 13 vol. in-8.

IV. *Monographie des Greffes, ou Description technique des diverses sortes de greffes employées pour la multiplication des végétaux*. Paris, M^{me} Huzard, 1821, in-4, de 8 feuilles et demie, plus 13 planches.

André Thouin a eu part au *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Levrault, et au *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle* de Déterville. Il a donné des *Mémoires* dans la collection de ceux de l'*Académie Royale des Sciences de l'Institut*, — du *Muséum d'histoire naturelle*, — de la *Société royale d'agriculture*. — Il a particulièrement, inséré dans les *Annales du Muséum*, une *Description du Jardin du Roi, des serres, de*

Pécolé de culture, de celle des arbres fruitiers, une instruction sur l'établissement des pépinières, etc., etc.

On a publié, en octobre 1824, le prospectus d'un *Traité des arbres forestiers*, par M. Jaume Saint-Hilaire, précédé d'une *Instruction sur la culture des arbres*, par M. Thouin.

TURLOT (FRANÇOIS-CLAUDE) naquit à Dijon, le 25 janvier 1745, d'une famille honorable de magistrats. Il embrassa l'état ecclésiastique. Dans sa jeunesse, il avait été chargé par le roi Louis XVI, de l'éducation de l'abbé de Bourbon, l'un des fils naturels de Louis XV. Il perdit cet élève à Naples, en 1787, où il l'avait conduit dans le cours des voyages qui devaient compléter son éducation. Ce fut un coup douloureux pour lui, et trente ans après, il exprimait encore ses regrets d'une manière touchante, dans ses *Etudes sur la Théorie de l'avenir*. A la suite de cette éducation si malheureusement terminée, l'abbé Turlot fut nommé aumônier de Madame Victoire, bientôt après vicaire-général du diocèse de Nancy et pourvu d'un bénéfice. La Révolution lui enleva tous ces biens : il soutint cette perte avec fermeté, se consola par l'étude, la composition d'ouvrages utiles, et l'accomplissement de ses devoirs, dans une place modeste, mais conforme à ses goûts, qu'il avait obtenue à la Bibliothèque du Roi, en 1796. Il est mort âgé de près quatre-vingts ans, le 21 décembre 1824.

*Liste des ouvrages
de Cl. Fr. Turlot.*

I. *Etudes sur la théorie de l'avenir, ou Considérations sur les merveilles et les mystères de la nature, relatives aux futures destinées de l'homme*. Paris, Maradan, 1810. 2 vol. in-8. — anonyme.

L'auteur y développe dans un style pur et souvent élégant, des idées douces, consolantes et religieuses, sur l'avenir de l'homme. Ses théories sont quelquefois abstraites, paradoxales, mais habituellement revêtues d'une forme agréable, et semées d'anecdotes, et de traits d'esprit ou de sentiment.

II. *De l'Instruction, ouvrage destiné à compléter les connaissances acquises dans les lycées, les collèges et les maisons d'éducation*. Paris, imprimerie royale, chez Maradan, 1816. in-12, de 17 feuilles et demie — seconde édit. Paris, Maradan, 1819; in-12, de 14 feuilles et demie.

Un discours préliminaire d'une étendue considérable, trace l'analyse de nos connaissances, et le fil qui les attache et les unit. Le reste du volume est rempli par une bibliographie universelle, mais choisie, qui n'est pas sans intérêt, mais où l'on regrette de rencontrer des inexactitudes.

III. *Abailard et Héloïse, avec un aperçu du XII^e siècle comparé sous tous les rapports, avec le siècle actuel, et une vue de Paris tel qu'il était alors*. Paris, Janet et Cotelte, 1822; in-8, de 19 feuilles et trois quarts, plus 4 planches.

V.

VIGNOLLE (le comte MARTIN DE), lieutenant-général, naquit à Massillargues, près Montpellier, le 18 mars 1763. Sa famille était vouée depuis plusieurs générations, au service militaire, ce qui lui procura l'avantage, aussitôt qu'il eut terminé ses premières études, d'entrer dans le régiment de *Barrois-infanterie*, en 1780, comme cadet-gentilhomme. A peine nommé capitaine en 1792; c'est à l'armée des Alpes, sous le général Montesquiou, qu'il fit sa première campagne. Après la conquête de la Savoie, il passa à l'armée d'Italie, et obtint le grade d'adjudant-général, en février 1794. C'est en cette qualité qu'il commanda, à la prise de Saorgio, une des colonnes qui emportèrent le camp retranché : peu de temps après, il en commanda une autre à la prise du Col-de-Tende. Sa réputation dans l'armée d'Italie, le fit choisir pour sous-chef d'état-major-général par le général Kellermann, lorsqu'il en prit le commandement, et ensuite pour chef d'état-major par Schérer, qui vint le remplacer, et à qui Vignolle rendit de grands services, à la bataille de la Borghetta. A l'arrivée de Bonaparte, Berthier fut placé à la tête de l'état-major, où il eut Vignolle pour adjoint. Le nom de ce dernier fut cité honorablement dans les bulletins de la mémorable campagne de 1796, notamment à l'occasion des affaires importantes de Dego et de Montenotte. Le Directeur lui fit écrire une lettre de sa-

tisfaction, et de son côté, Vignolle lui envoya une adresse, au nom de sa division, contre le club et le parti de Clichy. Après la bataille de Mondovi, il concourut au traité par lequel le roi de Sardaigne consentit que les forteresses de Céva, Coni, Alexandrie et Tortone, reçussent garnison française. Il se trouva, le 10 mai 1796, au passage du pont de Lodi, qui ouvrit le Milanais aux armées françaises. La bataille de Castiglione lui valut le grade de général de brigade, que Bonaparte demanda pour lui, à cause de *la bravoure sûre, le talent et l'activité rares* qu'il y avait montrés. Vignolle fut blessé au pont d'Arcole, et mis pour quelques mois, hors de combat. Après sa guérison, il eut le commandement de la province de Crémone, et ensuite celui du Milanais, qu'il conserva jusqu'à la fin de la campagne terminée par la paix de Campo-Formio.

Resté en Italie avec le titre de chef d'état-major de l'armée, M. de Vignolle fut nommé, après le départ de Bonaparte, ministre de la guerre de la République cisalpine. Mais à la reprise des hostilités, en novembre 1798, il quitta ce poste pour rentrer en activité. Durant cette campagne, il s'empara de Sienne, et fut chargé de la garde des Apennins toscans. Après l'affaire de la Trebia et la retraite des Français d'Italie, il reçut du général Moreau, la mission d'aller à Nice organiser des bataillons supplémentaires. Berthier étant de-

venu ministre de la guerre, à la suite du 18 brumaire, appela le général Vignolle aux fonctions de secrétaire-général de ce département : celui-ci ne les remplit que deux mois, au bout desquels Bonaparte l'envoya à Dijon, pour y organiser cette célèbre armée de réserve qui, peu de mois après, devait reconquérir l'Italie. Ayant passé le Tésin avec une colonne, Vignolle occupa Milan et en bloqua la citadelle. Après la bataille de Marengo, il eut le commandement de la Lombardie et la mission de concourir à l'organisation de la République italienne. Il se trouva ensuite, au passage du Mincio (26 décembre 1800), et y eut son aide-de-camp tué à ses côtés. Après cette campagne, il reprit le commandement du Milanais jusqu'en 1802, et eut aussi celui des troupes stationnées à Bergame et à Côme, jusqu'en 1808, qu'il revint à Paris. Il fut, à cette époque, nommé chef d'état-major de l'armée de Hollande, et le 27 août 1805, promu au grade de général de division. Il dirigea, sous le maréchal Marmont, le deuxième corps de la Grande-Armée, dans la campagne de 1805, et il alla avec le même général, en Dalmatie, comme chef d'état-major de l'armée destinée à combattre les Russes et les Monténégrins, et à délivrer le général Lauriston, bloqué dans Raguse. Il contribua beaucoup au succès du combat de Debilibrick, en avant de Castel-Nuovo et de quelques autres qui mirent fin à cette campagne. De retour en France, le général Vignolle fut envoyé à la Grande-Armée, et il y remplit les fonctions de chef d'état-major-général. Il

assista à la prise de Vienne et à la bataille d'Essling. Le 18 juin 1809, il passa comme chef d'état-major général, à l'armée d'Italie, qui se portait vers les provinces slaves de la Hongrie. A la première journée de la bataille de Wagram, le général Vignolle fut grièvement blessé d'un éclat d'obus, qui lui fracassa la tempe, le priva de l'usage d'un œil, et le retint pendant deux mois, à Vienne, où l'on craignit de le perdre. En septembre 1809, il fut envoyé à Milan, et particulièrement employé, en 1812, à y organiser un corps d'armée destiné à faire partie de l'expédition de Russie. Il n'obtint pas d'en faire partie, et fut laissé en Italie, pour commander les troupes qui s'y trouvaient. Au retour du prince Eugène à Milan, en 1813, il reprit ses fonctions de chef d'état-major. Après qu'il eut réorganisé l'armée d'Italie, il fit la campagne de cette année, dont il a écrit l'histoire (1) jusqu'aux événemens d'avril 1814. Ces événemens l'obligèrent de ramener l'armée sur les frontières de France.

Le général Vignolle revenu à Paris, au mois de juin 1814, y fut nommé membre d'une commission chargée de l'examen des ser-

(1) *Précis historique des opérations militaires de l'armée d'Italie, en 1813 et 1814; par le chef d'état-major-général de cette armée.* Paris, Barrois l'aîné, 1817; in-8, de 13 feuilles, plus une carte. — La *Biographie des hommes vivans*, publiée chez Michaud, annonçait en 1819, que le général Vignolle avait en portefeuille, un *Essai historique sur la campagne de l'armée d'Italie, en 1809.*

vices militaires des émigrés. Après la journée du 20 mars 1815, il se retira dans sa famille, et lors de la seconde rentrée du Roi, il fut nommé au commandement de la 18^e division militaire, à Dijon. En septembre suivant, il se trouva compris dans une ordonnance du 1^{er} août 1815, et mis à la retraite. On l'en dédommagea immédiatement, par le titre de conseiller d'état, section de la guerre, et en mars 1818, par la préfecture de la Corse. C'est sous son administration que M. le général Sébastiani fut élu député. M. de Wignolle donna sa démission, pour raison de santé, en 1820. La même année, il parut sur les rangs de la candidature législative, et obtint toutes les voix de l'opposition, en nombre considérable, au grand collège du Gard; mais en 1824, le ministère le nomma président du collège électoral de l'arrondissement d'Alais, lors des élections pour la première chambre septennale, et il l'emporta cette fois, sur M. de Saint-Aulaire, son concurrent. Les antécédens militaires de M. de Wignolle, et la religion ré-

formée qu'il professait, contribuèrent sans doute, à lui acquérir des suffrages. Il n'est monté qu'une fois à la tribune de la Chambre des députés, pour parler sur le budget de la guerre, pendant la session de 1824; mais on doit supposer qu'il votait avec le ministère, puisqu'indépendamment de la présidence du collège électoral qu'il avait acceptée, il a été porté par M. de Peyronnet, au service actif du conseil d'état, section de la guerre, lors de la dernière organisation définitive de ce corps, au mois d'août 1824. — M. de Wignolle est mort à Paris, le 13 novembre 1824, d'une maladie d'entrailles, à l'âge de 61 ans. Il était commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et grand officier de celui de la Légion d'Honneur. — M. le lieutenant-général du génie Campredon et M. le pasteur Marron, président du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris, ont prononcé chacun, un discours sur sa tombe. Le discours du général Campredon se trouve dans *le Moniteur* du 19 novembre 1824.

W.

WAFFLARD (ALEXIS-JACQUES-MARIE), né à Versailles, le 29 juin 1787, est mort à Paris, le 12 janvier 1824, d'une maladie de poitrine. On lui doit plusieurs pièces de théâtre qui se distinguent par un dialogue pétillant d'esprit, et par des effets dramatiques très-bien calculés.

I. (Avec J. Gabriel) *Haydn*,

ou *le Menuet du Bœuf*, comédie anecdotique en un acte, mêlée de vaudevilles, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 12 novembre 1812.

II. (Avec Moreau) *Le Voile d'Angleterre*, ou *la Revendeuse à la toilette*, comédie-vaudeville en un acte, représentée pour la pre-

mière fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 14 mars 1814. Paris, M^{me} Masson, in-8.

III. (Avec le même) *Les Caméleons*, comédie-vaudeville en un acte, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 25 octobre 1815.

IV. (Avec un anonyme) *Une Promenade à Saint-Cloud*, bluette épisodique en un acte, mêlée de vaudevilles, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 10 septembre 1817. Paris, M^{me} Huet-Masson, in-8.

V. (Avec Fulgence) *Un Moment d'imprudence*, comédie en trois actes et en prose, représentée pour la première fois, à Paris, par les comédiens du Roi, sur le Second-Théâtre-Français, le 1^{er} décembre 1819. Paris, Barba, in-8.—réimprimé dans la *Fin du Répertoire du Théâtre français*. Paris, M^{me} Dabo, 1825, 5 vol. in-18.

VI. (Avec le même) *Le Voyage à Dieppe*, comédie en trois actes et en prose, représentée pour la première fois, à Paris, par les comédiens du Roi, sur le Second-Théâtre-Français, le 1^{er} mars 1821. Paris, Barba, in-8—*seconde édit.*, *ibid.*, 1824.

VII. (Avec MM. Picard et Fulgence) *Un Jeu de Bourse, ou la Bascule*, comédie en un acte et

en prose, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Gymnase-Dramatique, le 26 juillet 1821. Paris, Barba, in-8.

VIII. (Avec les mêmes) *Les Deux Ménages*, comédie en trois actes et en prose, représentée pour la première fois, à Paris, par les comédiens du Roi, sur le Second-Théâtre-Français, le 21 mars 1822. Paris, Barba, in-8.

Cette pièce a été traduite en italien, dans la collection intitulée: *Repertorio scelto ad uso de' Teatri Italiani*, du professeur Gaetan Barbieri. Milan, 1824, 8 volumes in-16.

IX. (Avec Fulgence) *Le Célibataire et l'Homme marié*, comédie en trois actes et en prose, représentée pour la première fois, à Paris, par les comédiens du Roi, sur le Second-Théâtre-Français, le 16 décembre 1822. Paris, Barba, in-8, 1825; deux éditions.

X. *L'Écolier d'Oxford*, comédie (posthume) en trois actes et en prose, représentée pour la première fois, à Paris, par les comédiens du Roi, sur le Second-Théâtre-Français, le 29 juillet 1824. Paris, Barba, 1824; in-8.—réimprimé dans la *Fin du Répertoire du Théâtre français*.

Il reste encore une pièce inédite de Wafflard, qui n'a point été jouée,

ANNUAIRE

NÉCROLOGIQUE.

PARTIE ÉTRANGÈRE.

(1823.)

A.

AGIER-PRÉVOST (M^{lle}) est morte à Genève, en 1823. Déjà parvenue à un âge mûr, elle habitait Lyon, lorsqu'elle eut occasion de connaître Bonaparte, alors âgé de 19 ans, et sous-lieutenant d'artillerie. L'éloignement qu'il montrait pour la dissipation et les plaisirs, son extrême réserve dans la société, son application constante à l'étude, excitèrent l'intérêt de M^{lle} Agier-Prévost. Elle le vit souvent; et Bonaparte, après son départ de Lyon, écrivit quelquefois à celle qu'il avait pris l'habitude d'appeler sa *bonne-maman*. Il ne l'oublia pas dans sa prospérité : traversant la Suisse, en 1795, il lui rendit visite à Lyon, et pour la seconde fois, à son passage à Chambéry, après la bataille de Marengo. Différentes circonstances ayant privé M^{lle} Agier de

l'honnête médiocrité qui suffisait à ses besoins, on lui conseilla de recourir à son ancien ami, alors parvenu au faite des grandeurs humaines : cette démarche aurait trop coûté à son âme délicate et fière, et ce fut à son insu, qu'une de ses amies lui obtint une pension de 6000 fr. Peu après la mort de M^{lle} Agier-Prévost, on a publié un roman de sa composition, intitulé : *Éléonore de Cressy* (Genève et Paris, J.-J. Paschoud, 1825; 2 vol. in-12.) Cet ouvrage, qui n'est pas absolument sans mérite, ne s'élève pas pourtant au-dessus de la médiocrité.

AIKIN (JEAN), naquit le 15 janvier 1747, à Kilworth, comté de Leicester. Il fut le plus jeune enfant et l'unique fils d'un ministre dissident qui tenait une pension

très-accréditée. Son père ayant été nommé professeur à l'Académie des Dissidens de Warrington, comté de Lancastre, le jeune Aikin eut occasion de faire ses premières études dans cet établissement. Plus tard, il étudia la médecine à Edimbourg et à Manchester, et vint ensuite l'exercer successivement, à Chester et à Warrington, où ses parens continuaient de résider: lui-même ne tarda pas à être attaché à l'Académie de cette ville, en qualité de professeur pour la physique et la chimie. Mais il déroba le plus d'instans qu'il lui était loisible à sa profession, pour étudier les belles-lettres et l'histoire naturelle, qui lui offraient plus d'attraits. Il a publié un très grand nombre d'ouvrages de littérature, tous écrits avec élégance et avec critique, et qui, s'ils ne portent point le cachet de la supériorité, prouvent au moins la variété de connaissances et la facilité de rédaction de l'auteur. L'académie de Warrington s'étant dissoute, en 1780, Aikin alla prendre à l'université de Leyde, le bonnet de docteur en médecine. Il vint ensuite exercer sa profession à Yarmouth; mais ses opinions religieuses comme dissident, et politiques, comme partisan de la révolution française, ayant nui à l'accroissement de sa clientèle, il vint définitivement s'établir à Londres, en 1792. Désormais, il s'adonna presque exclusivement à la littérature. M. Phillips lui confia la rédaction du *Monthly Magazine*, qu'il dirigea depuis sa fondation en 1796, jusqu'au mois de mai 1806, qu'il se brouilla avec M. Phillips. Il coopéra encore à

la rédaction de plusieurs journaux littéraires, tels que l'*Athenæum*, le *Classical Journal* de Valpy. Il avait entrepris en même temps, de concert avec son ami, le docteur Enthfield, un *Dictionnaire universel de biographie* dont la publication se prolongea jusqu'en 1815, c'est-à-dire pendant environ vingt années. Cet ouvrage forme, avec les *Annales durègne de Georges III*, le principal titre littéraire d'Aikin. Cet infatigable écrivain mourut âgé de 75 ans, le 7 décembre 1822, laissant plusieurs enfans, qui se sont à leur tour distingués dans les lettres.

*Liste des ouvrages
de J. Aikin.*

I. *Essai sur la ligature des artères*, publié dans l'ouvrage de C. White, intitulé : *Cases in surgery* (Cas de chirurgie).

II. *Observations on the external use of preparations of lead*. — Observations sur l'usage des préparations de plomb, à l'extérieur. Chester, 1771, in-8.

III. *Thoughts on hospitals*. — Idées sur les hôpitaux. 1771, in-8.

IV. *Sketch of the animal economy*. — Essai d'économie animale.

V. *Heads of chemistry*. — Principes de chimie, à l'usage des classes.

VI. Traduction anglaise du *Manuel de chimie*, de Beaumé.

VII. *Essays on song-writings, etc.* — Essai sur la chanson, suivi d'un recueil de chansons anglaises. 1772, in-8 — 2^e édit. 1774, in-12.

VIII. *Miscellaneous pieces, etc.* — Pièces diverses en prose.

Londres, 1775, in-12 — Altenbourg, 1775.

Ces mélanges sont l'ouvrage de Jean Aikin et de sa sœur, Anna Lætitia Aikin, depuis *Mistress Barbauld*, dont les écrits n'ont pas moins de réputation, en Angleterre, que ceux de son frère.

IX. *La Vie d' Agricola*, de Tacite, traduite en anglais. 1774, in-8. — La même, avec les *Mœurs des Germains*, accompagnée de notes et d'une carte de l'Allemagne. 1777 et 1815, in-8.

Aikin avait formé le projet de donner une traduction complète des œuvres de Tacite; mais la publication de la traduction de Murphy lui fit abandonner cette entreprise.

X. *Specimen of the medical Biography of Great-Britain*. — Spécimen d'une biographie médicale de la Grande-Bretagne. 1775, in-4. (V. ci-après n° XIII.)

XI. *An Essay on the application of natural history to poetry*. — Essai sur l'application de l'histoire naturelle à la poésie. 1777, in-8. — Réimprimé plusieurs fois.

XII. *Thompson's Seasons, with an Essay on the plan and character, etc.* — Les Saisons de Thompson, avec un Essai critique, sur le plan et le caractère de ce poëme. Londres, 1778, in-8; et 1794, in-4, fig.

XIII. *Biographical Mémoires of medicine in Great-Britain*. — Mémoires biographiques sur la médecine, dans la Grande-Bretagne, depuis la renaissance des lettres jusqu'au temps d'Harvey. 1780, in-8.

Aikin s'était proposé de donner une histoire complète de la médecine, en Angleterre; dans

cette vue, il avait fait, dès 1775, un appel aux savans, pour en obtenir les livres et les renseignements nécessaires: mais l'insuffisance des secours de ce genre qu'il reçut, le força de renoncer à son entreprise; et il se décida à publier séparément, ce fragment d'histoire médicale, qui contient des détails souvent très-curieux et très-peu connus, sur plus de cinquante médecins, chirurgiens, etc., qui vécurent entre les années 1230 et 1677. Son travail a été fondu par Benjamin Hutchinson, dans un ouvrage publié en 1799 (Londres, 2 vol. in-8), et intitulé: *Biographia medica, ou Mémoires historiques et critiques sur la vie et les ouvrages des hommes les plus distingués dans les sciences médicales, qui ont existé depuis les premiers temps connus jusqu'à nos jours, avec un catalogue de leurs productions littéraires*.

XIV. *The spirit of the church and of the constitution compared*. — L'esprit de l'église comparé avec celui de la constitution.

XV. *An Address to the dissenters of England, on their late defeat*. — Adresse aux dissidents d'Angleterre sur leur dernière défaite.

XVI. *The Calendar of nature*. — Le Calendrier de la nature. 1784, in-8.

XVII. *Matière médicale de W. Lewis*, nouvelle édit. augmentée. 1784, in-4, (3^e édit.) — 4^e édit. 1791.

L'original de cet ouvrage, estimé dans son temps, a été trad. en français. Paris, 1775, 3 vol. in-8.

XVIII. *Manual of materia medica*. — Manuel de matière médicale. 1785, in-8.

XIX. *England delineated*. — Esquisses anglaises. 1788, in-8. — Ce livre a eu plusieurs éditions.

XX. *Poëmes*. 1791, in-8.

XXI. *A View of the character and public services of the late John Howard*. — Aperçu du caractère et des services publics de feu J. Howard. 1791, in-8. — *Trad. en français*, par M. Boulard. 1796, in-12.

L'auteur de cette biographie, qui avait été lié d'amitié avec Howard, a eu dans ses mains les papiers du célèbre philanthrope dont il écrivait la vie.

XXII. *Evenings at home*. — Les Soirées au logis. 1795 — 96, 6 vol. in-12.

Cet ouvrage, approprié à l'éducation de la jeunesse, a obtenu un succès populaire. Il a été plusieurs fois traduit et réimprimé. *Mistress Barbault*, sœur de J. Aikin, y a coopéré.

XXIII. *Letters from a father to his son, etc.* — Lettres d'un père à son fils sur différens sujets relatifs à la littérature et à la conduite de la vie. T. I^{er}. 1795 et 1796; in-8. — T. II. 1800.

XXIV. *Armstrong's Art of preserving health*. — L'art de conserver la santé par Armstrong, accompagné d'essais critiques. 1795, in-8.

XXV. *Description of the country round Manchester*. — Description des environs de Manchester. 1795, in-8.

XXVI. *Sommerville's Chase*. — Le poëme de la chasse de Sommerville, avec un Essai critique de l'éditeur. Londres, 1796; in-8, fig.

XXVII. *The Spleen and other poëms, by Green*. — Le Spleen et

autres poëmes de Math. Green, avec un essai préliminaire de l'éditeur. 1796, in-8.

XXVIII. *Pope's Essay on man*. — Essai sur l'homme de Pope, avec un essai critique de l'éditeur. 1796, in-8.

XXIX. *OEuvres poétiques de Milton*. 1801; 4 vol. in-12.

XXX. *Sermons of the late Dr Enthfield*. — Sermons du feu Dr Enthfield, avec les Mémoires de l'auteur. 1798, 3 vol. in-8.

XXXI. *General Biography, or Lives of the eminent persons of all ages, countries, etc.* — Biographie générale, ou Vie des personnes remarquables de tous les siècles et de tous les pays. Londres, 1799 — 1815, 10 vol. in-4.

Aikin entreprit ce grand travail de concert avec son ami le docteur Enthfield; ils en préparaient, dès long-temps, ensemble, les matériaux, lorsque le dernier mourut, peu après la publication du 1^{er} volume. Aikin s'adjoignit, depuis, pour collaborateurs, Th. Morgan, Nicholson et W. Johnston; mais il eut toujours la principale part à la rédaction: tellement que le 10^e et dernier volume a paru avec son nom seul.

XXXII. *Select Eulogies of members of the french Academy, from the french of d'Alembert*. — Choix d'éloges des académiciens français, traduits du français, de d'Alembert. 1799, 2 vol. in-8.

XXXIII. *Jonhson's poets of Great-Britain*. — Poëtes anglais, de Jonhson. in-8.

Cette collection comprend *Spencer*, 6 vol. 1802. — *Cowley*, 3 vol. 1802. — *Butler*, 3 vol. 1802. Aikin a fait des additions au tra-

vail de Jonhson, et ses éditions sont ornées de jolies gravures.

XXXIV. *Arts of life*. — Les Arts de la vie, pour se procurer : 1° la nourriture; 2° le vêtement; 3° l'abri; décrits dans une suite de lettres. 1802, in-8.

XXXV. *Woodland companion*. — Le Compagnon des bois. 1802, in-8.

XXXVI. *The Works in natural history of the late Rev. Gilbert White M.A.* — OEuvres d'histoire naturelle du Révérend Gilbert White. 1802, 2 vol. in-8.

XXXVII. *Tschokke's History of the invasion of Switzerland*. — Histoire de l'invasion de la Suisse, par Tschokke, trad. du français de Briatte. 1803, in-8.

XXXVIII. *Letters on a course of english poetry*. — Lettres sur un cours de poésie anglaise, adressées à une jeune dame. 1804, in-12.

XXXIX. *Geographical delineations*. — Esquisses géographiques, ou Tableau de l'état physique et politique de toutes les parties du Globe. 1805, 2 vol. in-8.

XL. *Memoirs of the life of Huet*. — Mémoires sur la vie de Huet, évêque d'Avranches, écrits par lui-même, trad. du latin, avec des notes. 1809, 2 vol. in-8.

XLI. *Vocal poetry*. — Poésie chantante, ou Recueil choisi de chansons anglaises. 1810, in-8.

XLII. *Essays literary and miscellaneous*. — Essais littéraires et divers. 1811; in-8.

XLIII. *The lives of John Selden esq., and archbishop Usher*. — Vies de J. Selden, écuyer, et de l'archevêque Usher, avec des notices sur

les hommes de lettres anglais les plus remarquables qui furent liés avec eux. 1812, in-8.

XLIV. *Annals of the reign of George III*. — Annales du règne de Georges III, depuis son avènement au trône, jusqu'à la fin de la dernière guerre. 1811, 2 vol. in-8. — *deuxième édit.* continuée jusqu'à la fin du règne de Georges III (1820); 5 vol. in-8. — *trad. en français*, par J. B. B. Eyriès. Paris, Gide fils, 1817 et 1820; 5 vol. in-8.

XLV. Enfin, le docteur Aikin a publié depuis 1801, jusqu'à sa mort, un volume intitulé : *The Annual Review* (Revue annuelle et histoire de la littérature).

ARROWSMITH (A....), géographe anglais, est mort à Londres, le 11 avril 1825, âgé de 75 ans. Ses cartes géographiques sont très-estimées. Les principales sont : — *Mappemonde en deux hémisphères*, d'après le tracé de Mercator; Londres, 1790 et 1798, 6 feuilles; — *Carte d'Allemagne*, 1813, 7 feuilles; — *d'Ecosse*, 4 feuilles; — *d'Irlande*, 4 feuilles; — *de la Turquie d'Europe*; Londres, 1801, 2 feuilles; — *de l'Asie*, dédiée au major Rennel; Londres, 1801, 4 feuilles; — *des États-Unis de l'Amérique septentrionale*; Londres, 1796, 4 feuilles; — *Carte représentant les nouvelles découvertes faites dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale*; Londres, 1795, 5 feuilles. — Toutes les cartes d'Arrowsmith sont en anglais; les principales ont été traduites en français, et se trouvent à Paris, à la librairie d'H. Langlois.

B.

BAILLIE (MATHIEU), médecin, naquit le 27 octobre 1761, près d'Hamilton, en Ecosse. Il était fils d'un ecclésiastique de ce pays et neveu par sa mère, des célèbres anatomistes W. et John Hunter. Après avoir fait ses premières études à l'université de Glasgow, il prit le bonnet de docteur en médecine à celle d'Oxford. En 1780, il se rendit à Londres, auprès de ses oncles, les Hunter, qu'il assistait dans leurs leçons et démonstrations publiques d'anatomie. De leur vivant, il commença à les suppléer, et après leur mort, sa réputation n'eut pas de peine à se soutenir à leur égal. Le cabinet de préparations anatomiques qu'il forma, composé d'environ onze cents pièces, ne contribua pas peu à l'accroître. Le docteur Baillie possédait le précieux talent de rendre claires les matières les plus abstraites. Ses leçons étaient remarquables par la méthode du plan et la netteté des expressions : et son accent écossais fortement prononcé, dont il ne paraît pas qu'il ait cherché à se défaire, ne nuisit point à leur succès. L'accroissement de sa clientèle comme praticien, le détermina à cesser ses cours, en 1799 : à cette occasion, ses élèves lui firent hommage d'une pièce d'argenterie, avec une inscription latine, en son honneur. Agrégé au Collège des médecins de Londres, en 1790, il remplit plusieurs fois les charges syndicales de la corporation.

Pendant trente ans, il a exercé les fonctions de médecin de l'hôpital de Saint-George, à Londres ; et successivement, plusieurs commissions publiques, relatives à sa profession, jusqu'à l'époque où il étendit sa clientèle parmi les classes les plus élevées de la société anglaise. Appelé lors de la dernière maladie du feu duc de Gloucester, malgré l'issue fatale qui la termina, il sut inspirer une telle confiance à la famille royale, qu'à la première occasion où l'état mental du feu roi de la Grande-Bretagne, fit sentir le besoin des secours de l'art, le docteur Baillie fut appelé en consultation avec les médecins de la cour, et obtint ensuite la principale direction du traitement de S. M. Des intérêts politiques de la plus haute importance dépendirent quelquefois de ses décisions ; et le public ne douta jamais qu'elles ne fussent toujours dictées par la plus parfaite impartialité. Ce ne fut pourtant qu'en 1810, qu'une place étant venue à vaquer parmi les médecins du Roi, le docteur Baillie en fut pourvu ; il reçut en même temps, l'offre du titre de baronet, qu'il eut, dit son biographe anglais, le bon sens et la modestie de refuser. On se ferait difficilement l'idée de l'empressement du public à obtenir les visites et les consultations du docteur Baillie : un temps vint, où il eut à peine le loisir de prendre ses repas ; et l'on assure qu'une année, il gagna la somme énorme de dix mille livres

sterling (environ deux cent cinquante mille fr.). Cependant, il trouva le loisir de rédiger des écrits sur son art, qui ajoutèrent encore à sa réputation. Le plus important de ses ouvrages est son *Anatomie des maladies des principales parties du corps humain*, qui jouit, à juste titre, de l'estime de l'Europe savante, et qui exerça en Angleterre, une véritable influence sur les progrès de l'art de guérir, en le fixant dans l'observation exacte des faits, au moyen de la pratique constante de l'autopsie cadavérique. Après la description anatomique des effets de la maladie, l'auteur a soin de placer, avec autant de précision qu'il est possible, l'indication des symptômes qui la précèdent ou qui l'accompagnent. Ce ne fut pas seulement par ses travaux personnels et par ses écrits, que le docteur Baillie sut bien mériter de son art et de l'humanité. Au mois de décembre 1818, il fit don de son vivant, au Collège royal de médecine de Londres, de sa superbe collection de préparations anatomiques, avec une dotation de six cents livres sterling pour servir à son entretien. L'établissement y ajouta de son côté, une pareille somme, et les deux sommes réunies forment une dotation qui a reçu la dénomination de *Fonds de Baillie* (1). Ce célèbre médecin est mort à sa terre de Duntis-

bourne, près de Cirencester, comté de Gloucester, le 23 septembre 1823. Le docteur Baillie n'était pas seulement distingué dans son art, c'était aussi un homme aimable et un homme de bien. Jeune encore, et loin de cet état d'opulence auquel il parvint plus tard, il eut la délicatesse et la générosité de renoncer au bénéfice du testament de son oncle maternel, le docteur W. Hunter, pour ne point frustrer J. Hunter, frère du défunt, de l'héritage de sa famille. Cette délicatesse exquise de sentimens ne pouvait manquer de se manifester jusque dans l'exercice de la médecine : ainsi, par exemple, malgré la multiplicité de ses occupations, il se fit toujours un devoir de l'exactitude aux rendez-vous de consultation, particulièrement avec les jeunes praticiens. « Je considère, » disait-il, cette exactitude, comme » l'une des obligations morales de » ma profession; mes collègues ont » le droit de l'exiger de moi; et moi-même je souffrirais trop de penser » que je compromets un jeune » médecin aux yeux de son malade, » si je manquais à me trouver » à une consultation assignée d'avance. »

Le cahier de février 1824 (n° 506 vol. 85) de l'*Europæan Magazine*, est orné d'un portrait du docteur Baillie, accompagné d'une notice biographique sur sa personne.

(1) Le docteur Baillie a légué en outre, par son testament : 1° au Collège des médecins de Londres 300 liv. sterl., ses livres de médecine, de chirurgie et d'anatomie, et tous les cuivres de son ouvrage sur l'anatomie

des maladies. 2° A la Société de secours pour les veuves et orphelins de médecins, 300 liv. sterl. Le reste de sa fortune, évaluée à plus de 80,000 liv. sterl., est passé, sauf quelques legs, à son fils.

*Liste des ouvrages
de M. Baillie.*

I. *The morbid Anatomy.* — Anatomie des maladies des principales parties du corps humain ; 1795. — quatrième édition et supplément à la première édition, 1807, in-8. — traduit en allemand, sur la première édition, par Soëmmering, avec des additions.

II. *A Series of engravings to illustrate the morbid anatomy.* — Collection de gravures, accompagnées d'explications, pour servir à l'intelligence de l'*Anatomie des maladies du corps humain.*

Cette collection de gravures, magnifiquement exécutées, d'après les dessins de M. Clift, conservateur du Museum d'Hunter, à Lincoln's-Inn-Fields, a été publiée en dix fascicules in-4, 1799 à 1802. — Il y en a une seconde édition de 1812, in-4.

III. *An Anatomical Description of the gravid uterus ;* — Description anatomique de l'utérus d'une femme enceinte. in-4.

On doit encore au docteur Baillie les mémoires suivans, publiés dans diverses collections.

Dans les *Philosophical Transactions*, des années 1788 et 1789 : 1° Observation sur la transposition remarquable d'un viscère ; 2° sur une variation singulière de structure dans l'ovaire humain.

Dans les *Transactions de la Société pour l'avancement des sciences médicales et chirurgicales* : 1° Sur un cas d'absence de péricarde dans le corps humain ; 2° Sur des apparences inusitées de maladies, dans les vaisseaux sanguins ; 3° Sur une déviation remarquable de la structure de la vessie urinaire et

des organes de la génération chez un individu mâle ; 4° Cas d'emphysème (tumeur) survenue sans percussion locale ; 5° Histoire d'un diabète (diarrhée sucrée), avec la description des symptômes observés après la mort ; 6° Maladie singulière dans les grands intestins ; 7° Cas d'un homme qui n'a point eu d'évacuation par les intestins, pendant cinquante semaines environ, avant sa mort ; 8° Sur l'embaumement des corps morts ; 9° Sur plusieurs personnes, dans la même famille, affectées deux fois de la rougeole ; 10° Mémoire additionnel sur le même sujet ; 11° Trois cas d'inflammation de la membrane intérieure du larynx et de la trachée, terminés promptement par la mort.

Dans les *Medical transactions*, publiées par le Collège royal des médecins. 1° Cas d'un garçon de six ans, hydrocéphale, chez lequel les os du crâne, d'abord fortement liés ensemble, furent par les progrès de la maladie, disjoints à une distance considérable ; 2° De quelques symptômes inusités, observés dans un cas d'hydrocéphale interne ; 3° D'une violente pulsation de l'aorte dans la région épigastrique ; 4° D'un étranglement du rectum, produit par une contraction spasmodique du sphincter intérieur et extérieur de l'anus ; 5° Observations sur une jaunisse verte ; 6° sur une espèce particulière de purgatif ; 7° Sur la paralysie (paralysie partielle) des adultes.

BOON (DANIEL), américain, était originaire de la Caroline septentrionale, où il cultivait une ferme. En 1769, il quitta cette

province, accompagné de cinq individus, et se dirigea vers une rivière qui se jette dans l'Ohio, avec l'intention d'y fonder un établissement. Le lieu qu'il choisit était situé dans l'état de Kentucky, alors en friche et inhabité; il y éleva une maison, et l'entoura de palissades, pour se mettre à l'abri des attaques des Indiens. Ce fort (les Américains donnent ce nom aux constructions ainsi défendues) était situé à environ 75 milles de l'endroit où l'on a bâti depuis la ville de Francfort; les émigrés le nommèrent *Boonsborough*. C'est ainsi que se forma le premier établissement de l'état de Kentucky, qui a aujourd'hui, une population d'environ 564,000 âmes. Daniel Boon prit possession des terres environnantes, et s'en fit assurer la propriété: il s'y trouvait tout-à-fait établi en 1775. Quoique souvent attaqué par les tribus indiennes, éloigné de tout secours, au milieu d'une forêt sauvage, il se défendit, et poursuivit l'exécution de son plan avec une constance qui annonce une âme au-dessus du vulgaire. Son petit fort étant terminé et protégé par d'ingénieuses fortifications, il y transporta de la Caroline, sa femme et ses filles, les premières femmes blanches qui eussent encore paru sur les rives du Kentucky. Quatre ou cinq familles, et environ trente à quarante hommes, se joignirent à eux. Ils repoussèrent plusieurs fois les Indiens; mais un jour que Boon et vingt-sept de ses compagnons étaient occupés à recueillir du sel, dans des sources salines, à quelque distance de la colonie, ils furent surpris et faits prisonniers par une centaine

d'Indiens. Boon capitula, et obtint qu'on ne massacrerait personne, mais qu'on le conduirait avec ses compagnons, au Détroit, où était le gouverneur anglais Hamilton, promettant de faire payer une rançon. Les naturels remplirent d'abord scrupuleusement leur promesse; mais pendant la route, ils s'attachèrent si fortement à leur prisonnier, qu'ils ne voulurent pas s'en séparer, et refusèrent de le rendre au gouverneur anglais, qui leur offrait 100 louis en échange. Laissant donc derrière lui ses compagnons, que les Indiens consentirent à délivrer, Boon retourna avec les naturels; il fut adopté par un de leurs chefs, et traité comme membre de la tribu. Un jour qu'il était allé, avec un parti d'Indiens, faire une grande chasse, il rencontra quatre cent cinquante guerriers, peints, armés et se dirigeant vers le fort Boonsborough; il se décida aussitôt, à s'échapper, au risque de sa vie, tremblant pour le sort de sa famille et de son établissement. Au bout de quatre jours, il atteignit Boonsborough, ayant franchi une distance de 160 milles, et n'ayant fait qu'un seul repas pendant le trajet. Il ne perdit pas un moment pour se mettre sur la défensive; devinant le motif de son évâsion, les Indiens retardèrent l'attaque: de son côté, Boon reçut un renfort de quelques troupes. Une armée de farouches Indiens parut enfin devant le fort. La petite garnison se défendit avec un courage héroïque, et fit savoir au chef indien que chaque homme avait juré de combattre jusqu'à la mort. Ce dernier demanda alors à conférer avec neuf

des principaux assiégés. On proposa un arrangement; les articles furent arrêtés; mais, au moment de conclure, les Indiens rappellèrent leur coutume de se donner la main pour sceller un traité. On y consentit, et chaque Indien se saisit d'un Américain, et tenta de le faire prisonnier. La force et la souplesse des sauvages leur donnaient le dessus; cependant, par une sorte de miracle, huit des assiégés leur échappèrent, et se réfugièrent dans le fort : Boon était du nombre. L'attaque recommença avec une nouvelle fureur, et dura neuf jours et neuf nuits; enfin, les hostilités cessèrent, et les Indiens se retirèrent. La femme de Boon, qui l'avait cru mort, lors de sa première captivité, et qui était partie avec ses filles pour la Caroline, vint rejoindre son mari, qui se trouva enfin paisible possesseur du lieu qui portait son nom. Son courage l'avait rendu redoutable aux Indiens, qui n'osaient plus troubler sa tranquillité. Il s'occupa de nouvelles améliorations; sa colonie s'agrandissait et prospérait sous ses auspices, lorsque cet homme, dont les travaux et la persévérance méritaient une couronne civique, se vit dépouillé dans sa vieillesse, du bien qu'il avait créé. Quelque aventurier, jaloux peut-être de son bonheur, provoqua l'examen des titres de Boon à la possession des terres qu'il avait défrichées : un défaut de forme fut cause de sa ruine. Au moment où il recueillait le fruit de tant de peines, à un âge trop avancé pour qu'il recommençât une nouvelle carrière, il fut dépossédé et réduit à la misère. Blessé jusqu'au fond de l'âme, il quitta le pays

où il avait introduit le premier, une population civilisée, qu'il avait défendu contre les sauvages, où il s'était montré si industrieux et si persévérant. Considérant les liens qui l'attachaient à la société comme rompus, il dit un éternel adieu à sa famille et à ses amis. Armé de son fusil, il traversa l'Ohio, et ne s'arrêta que lorsqu'il fut à 2 ou 500 milles d'un établissement américain. Comme le territoire au nord de l'Ohio appartenait aux Etats-Unis, et commençait à se peupler, Boon traversa le Mississipi, et s'enfonça dans les régions immenses, et à peine connues, où coule le Missouri. Là, il se bâtit une hutte sur les bords de ce fleuve. Suivant le rapport de quelques Indiens, son fils habitait avec lui; le plus grand nombre affirme qu'il n'avait d'autre compagnon qu'un chien et son fusil. Il sema les graines de quelques légumes autour de sa chaumière; mais il se nourrissait principalement du produit de la chasse; un ou deux voyageurs, et plusieurs chasseurs indiens l'ont aperçu, assis à l'entrée de sa hutte. Boon vécut ainsi jusqu'à l'âge de plus de 80 ans, paraissant satisfait de son sort. Vers la fin de l'année 1822, ou au commencement de 1823, on le trouva mort, à genoux, son fusil ajusté et posé sur un tronc d'arbre. Boon avait l'âme grande et aimante; il avait su se faire chérir des sauvages au milieu desquels il avait séjourné; il avait consacré la meilleure partie de sa vie à améliorer le sort de ses semblables : payé par eux de la plus noire ingratitude, il n'éprouva point le besoin de la vengeance, mais le désir d'échapper

à l'oppression. Boonsborough est aujourd'hui une ville florissante, et son fondateur est mort délaissé au milieu des forêts, sans un ami pour le consoler et pour adoucir ses derniers instans. (Extrait du *New-Monthly-Magazine.*)

BOSCH (MATHIEU, VAN HEYNINGEN), moraliste hollandais, est mort à Groningue, sa ville natale, au commencement de 1825, dans sa cinquantième année. Ce respectable ami de l'enfance a composé pour elle, un grand nombre d'ouvrages élémentaires de morale et de religion, souvent réimprimés. L'année qui précéda sa mort, il publia un *Aperçu sur l'enseignement des sourds-muets*, accompagné de leur alphabet manuel, et de l'état de situation de l'Institut national des sourds-muets, créé à Groningue, et dirigé par H. D. Guyot, élève de l'abbé de l'Épée. On doit encore à Heyningen-Bosch quelques ouvrages de poésie.

BOSSI (CHARLES-AURÈLE), naquit à Turin, le 15 novembre 1758 : il était l'aîné des enfans du comte Bossi de Sainte-Agathe. Reçu docteur en droit à l'Université de Turin, en 1780, Aurèle Bossi fut élève, et devint l'ami du célèbre Denina. Il se livra d'abord à la littérature avec succès, et à l'âge de dix-huit ans, il avait publié deux tragédies, *les Circassiens* et *Rhea-Sylvia*, qui furent bien accueillies par les amateurs de la poésie ; mais c'est surtout comme poète lyrique qu'il prit de bonne heure, un rang distingué sur le parnasse italien. La chaleur de l'imagination et la vivacité de la pensée, caractérisent

ses odes ou plutôt ses dithyrambes, auxquels il donne ordinairement la forme dramatique. Les réformes de Joseph II, la mort du prince Léopold de Brunswick, enseveli dans les flots de l'Oder, en voulant secourir des malheureux qui se noyaient, l'indépendance américaine, la pacification de la Hollande, Bonaparte enfin ; tels furent les principaux sujets de ses chants ; mais des travaux d'une nature plus sérieuse ne devaient pas tarder à l'occuper. Il ne fit que passer un instant par la magistrature, et fut nommé immédiatement, secrétaire de légation à Gênes, chargé d'affaires près cette République ; enfin, sous-secrétaire d'état au département des affaires étrangères. En 1792, il remplit une mission confidentielle du cabinet sarde auprès du roi de Prusse, et fut ensuite envoyé en Russie, avec le titre de conseiller du Roi, chargé spécialement de travailler à une négociation de subsides ouverte à cette cour. Bientôt il remplaça M. de la Turbie, à Pétersbourg, en qualité de chargé d'affaires de Sardaigne. Mais après le traité d'alliance entre le souverain de cet état et la République Française, traité que suivit la prise de Mantoue, et qui constituait le roi de Sardaigne en état d'hostilité avec ses anciens alliés, Bossi reçut de Paul I^{er} l'ordre de quitter le territoire de l'empire russe. Nommé aussitôt après, ministre résidant près la République de Venise, il était à peine installé, que cette vieille aristocratie fut renversée. Dans ces circonstances, le roi de Sardaigne nomma Bossi son député près le général

en chef de l'armée française en Italie; il remplit ces fonctions jusqu'à l'époque du traité de Campo-Formio. Envoyé ensuite, comme résident de Sardaigne, près la République Batave, ce fut à La Haye qu'il apprit la cession formelle du Piémont à la République Française. Les troupes victorieuses occupaient l'Italie; les hommes les plus considérables du pays donnaient leur adhésion à la nouvelle domination. Le général en chef Joubert, lié particulièrement avec Bossi, l'informa de ces événemens, l'invitant à revenir en Piémont, coopérer à la réorganisation de l'administration de ce pays. Bossi quitta la Hollande, passa par Paris, où il reçut les instructions du gouvernement français, et arriva à Turin, pour agir dans le sens de la réunion à la France. C'est encore une question douteuse de savoir lequel était, à cette époque, le véritable intérêt du Piémont, l'indépendance démocratique, ou la réunion à la République Française. Ce dernier parti offrait plus de facilités, et un calme plus probable et plus immédiat: ce fut celui que Bossi parvint à faire triompher. Député vers le Directoire exécutif avec MM. de Castellamonte et Sartorio, il ne réussit qu'imparfaitement dans sa mission, et l'état du Piémont demeura encore long-temps précaire et incertain. Dans ces circonstances délicates, Bossi fut nommé commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de l'Eridan, dont Turin était le chef-lieu. Il se rendit à son poste; mais la retraite de l'armée française et l'occupation de la plaine du Piémont

par l'armée ennemie, rendit sa position très-difficile. La nouvelle administration fut dissoute: ce fut la partie principale où se trouvait Bossi, qui résista le plus long-temps, ce qui facilita le retour en France des détachemens de troupes isolés, et de convois de blessés. Il fallut cependant se soustraire aux poursuites de l'ennemi, dont l'avant-garde était aux portes de Turin. Bossi et ses collègues se réfugièrent, non sans peine, dans les vallées vaudoises, dont les habitans les accueillirent très-bien. Ces bons montagnards exposèrent leur vie, pendant près de deux mois, pour transporter à travers les neiges des Alpes, les blessés français et italiens. Plein de reconnaissance pour les Vaudois, Bossi, peu d'années après, signala sa rentrée dans le gouvernement, par un acte qui leur rendit l'entière liberté de leur culte et les moyens de le maintenir dans son antique exercice. On sait que les Vaudois étaient réformés avant Luther et Calvin, et que leur réforme remonte à l'époque d'Arnaud de Brescia. Persécutés par Louis XIV, et toujours sourdement opprimés dans leur croyance par les princes de la maison de Savoie, ils eurent recours à la protection de l'Angleterre. C'est cette puissance protestante qui stipula pendant long-temps, en leur faveur, auprès de la cour de Turin, et qui, par des collectes faites à Londres, pourvut à l'entretien des églises vaudoises. Les dotations que Bossi leur fit assigner pour suppléer à la religieuse générosité des Anglais, furent accueillies avec enthousiasme par les habitans des vallées. Suppri-

mées, deux ans après, par une administration nouvelle, il fallut que Bossi réclamât directement de Napoléon lui-même, leur conservation; elles furent tout-à-fait abolies par la maison de Savoie. A la restauration de cette maison, en 1814, Bossi apprit à Londres, où il se trouvait à cette dernière époque, que les Vaudois étaient retombés dans le même état d'oppression, d'où il était parvenu à les retirer. A force de démarches auprès du gouvernement anglais, et de réclamations dans les papiers publics, il réussit à persuader aux ministres de la Grande-Bretagne de s'intéresser en faveur des Vaudois leurs co-réligionnaires. Des notes énergiques furent remises, à ce sujet, à la cour de Turin, et des adoucissements importans en devinrent la conséquence.

Durant l'occupation du Piémont par les Austro-Russes, en 1799, Alexandre Berthier, major-général de l'armée d'Italie, avait fait nommer Bossi ministre plénipotentiaire près la république de Gênes. Quand Bonaparte fut rentré à Turin, il le nomma de cette commission de trois membres, entre les mains de laquelle il remit le pouvoir exécutif. Bossi se rendit en toute hâte à Paris, auprès du premier Consul, qui sans doute, bien informé de son dévoûment aux intérêts français, n'hésita point à s'ouvrir à lui, et à lui déclarer que le Piémont, placé au centre et au pied des Alpes, dont la République Française possédait déjà les provinces latérales, était nécessaire à leur jonction militaire. « C'était, disait le conquérant, un pied à terre en Italie, une tête de pont indis-

pensable à la France. » Il recommanda ensuite à Bossi le secret sur cette confiance, que celui-ci garda fidèlement. Bien plus : conformant sa conduite aux desseins qui lui avaient été révélés, Bossi dirigea l'action du gouvernement de manière à faire passer sans secousse, le Piémont sous le régime des lois françaises. Aucune démarche ostensible de la part de la France n'autorisait ces mesures : l'un et l'autre parti, les royalistes et les Cisalpins s'en inquiétaient également, et Bossi se trouva naturellement en butte à leur animadversion commune. Enfin, il fut nommé, avec sept autres notables piémontais, député près le premier Consul, pour déterminer et arrêter la réunion du Piémont à la France, et bientôt après, cette réunion fut solennellement proclamée. Dans un discours public, Bossi exposa les motifs des mesures qu'il avait prises, et chercha à les justifier par l'événement. Le premier Consul lui témoigna sa satisfaction par une lettre flatteuse; mais en même temps, il le nomma son résident en Valachie et en Moldavie. Après une si longue administration dans le Piémont, et avec ce qui restait à faire dans ce pays, une telle mission dut paraître à Bossi un véritable exil. Il refusa et fut oublié pendant dix-huit mois. Au bout de ce temps, il apprit, par le *Moniteur*, qu'il était nommé préfet de l'Ain (1). En 1811, il apprit, par la même voie, qu'il était nommé baron de l'Empire, et qu'il passait

(1) Bossi a rédigé et publié une *Statistique du département de l'Ain*.

à la préfecture de la Manche. La Restauration l'y trouva : le Roi le fit officier de la Légion-d'Honneur, et lui accorda des lettres de naturalisation. Après le retour de l'île d'Elbe, il s'empressa de faire reconnaître l'autorité impériale dans son département. Au second rétablissement du Roi, il fut destitué, sans pension, après trente-cinq ans de service public. Il voyagea depuis, dans le nord de l'Europe, et revint définitivement se fixer à Paris, où il est mort vers la fin du mois de janvier 1825, âgé de soixante-cinq ans.

C'est pendant son administration de la préfecture de l'Ain que Bossi composa un grand poëme intitulé *Oromasia*, sur la révolution française, dans lequel il essaie de justifier l'influence que Bonaparte a fait subir à ce grand événement et le cours vers lequel il l'a détourné. La versification en est peu brillante, et l'effet général monotone ; mais on ne peut lui refuser le mérite d'une grande force de pensée et d'un certain esprit philosophique, qui conserve encore au poëte une couleur d'indépendance, lors même qu'il célèbre l'homme qui a voulu les détruire toutes. Ce poëme a été imprimé, mais tiré seulement à cinquante exemplaires, ainsi que la seconde édition des œuvres poétiques du même auteur (Londres, 1814). La première édition, beaucoup moins considérable et moins complète, avait paru à Turin, en 1801, trois petits volumes. Toutes deux portent les noms anagrammatiques d'*Albo Crisio*.

BOTZARIS (MARC) ; l'un des

héros de la révolution grecque, était fils de Kitzos (Christ) Botzaris, l'un des plus vaillans chefs de la vaillante tribu des Souliotes. Son père après avoir servi sous les drapeaux de la France, périt assassiné dans les cachots où le tenait plongé le féroce Ali-pacha. En 1807, M. Pouqueville, alors consul général de France à Janina, eut occasion de recommander Marc Botzaris au général César Berthier, qui le fit entrer dans le régiment albanais, où son père et son oncle Nothi Botzaris furent admis comme majors. Marc Botzaris, réfugié avec les débris de sa tribu errante dans les îles Ioniennes, parut pour la première fois, sous des drapeaux indépendans lors des rassemblemens qui se formèrent pour fondre sur l'Épire, à la veille de la guerre de 1812, entre la Porte et la Russie. Ces tentatives n'eurent point, à cette époque, des résultats importans ; mais en 1820, l'heure de la liberté de la Grèce était sonnée. Le Sultan lui-même parut en donner le signal, en convoquant tous ses vassaux contre Ali-pacha, rebelle à sa suprême puissance. Les Souliotes, toujours réfugiés dans les îles, profitèrent d'une si belle occasion de se venger du spoliateur et du meurtrier de leur race. Ils accoururent prêter leur assistance aux armées du Sultan, qui promettait de les rétablir dans la possession de leurs rochers, perdus pour eux, depuis seize années révolues : Marc Botzaris était à leur tête. Voici le portrait poétique qu'a tracé M. Pouqueville de ce jeune héros : il est paraphrasé d'une ballade épirote composée en son honneur. « — Melpomène lui

avait départi le don de la voix et de la cithare. Il chantait le temps où, gardant les troupeaux du polémarque (chef de guerre) son père, au bord du Selleis, il abandonna sa triste patrie, conquise par Ali, pour se réfugier sous les drapeaux français, avec son père, dont il mêlait le nom à ses tristes myriologies (chant funèbre des Epirotes). De la taille ordinaire des Souliotes, qui est de dix spithames (environ cinq pieds), sa légèreté était telle qu'on le comparait au zéphir, voltigeant à travers les moissons ondoyantes, sur lesquelles il aurait marché *sans courber leurs épis*. Nul ne l'égalait à la lutte, au jeu du disque; et quand ses yeux, bleus comme l'azur du ciel, s'animaient; lorsque sa longue chevelure flottait agitée par le vent, et que son front rasé, suivant l'usage antique, reflétait les rayons du soleil, il avait quelque chose de si extraordinaire, qu'on l'aurait pris pour un descendant de ces Pélasges, enfans de Phaëton, qui répandirent dans l'Epire les arts de la civilisation, au temps où les Chaoniens ne connaissaient encore pour demeures et pour alimens, que les antres et le gland des forêts. Il avait laissé son épouse et deux enfans, qui ne tardèrent pas à le rejoindre, sur une terre étrangère, afin de se livrer tout entier au hasard des combats(1).»

Marc Botzaris suivit donc l'ar-

mée ottomane dans sa campagne contre Ali-pacha, et contribua puissamment aux succès qu'elle obtint; mais il ne tarda pas à devenir suspect aux infidèles, qui, violant la foi promise, refusèrent à ses compagnons de les remettre en possession du territoire de Souli. Ceux-ci, déliés de leurs engagements, traitèrent avec Ali-pacha; et Marc Botzaris, après s'être offert personnellement pour ôtage (son jeune frère Constantin lui disputa l'honneur de ce dévouement), quitta avec éclat le camp des Turcs. Il était minuit lorsque les Souliotes se mirent en marche. Marc Botzaris resté dans le camp avec trois cent vingt hommes, fit abattre la palissade; et se portant ensuite avec sa troupe sur le mont Paktoros, il attendit que le jour parût, afin d'annoncer hautement sa défection à l'armée ottomane. Au lever du soleil il ordonna une salve générale de mousqueterie, en faisant pousser le cri de guerre. Quelques Turcs, qui formaient un poste avancé, sont tués; les autres fuient et vont porter au camp la nouvelle du départ des Souliotes. On crie aux armes; et Marc Botzaris, faisant déployer l'étendard de la croix à la vue du camp des infidèles, s'achemine en défilant au pas de marche. Il provoque à diverses reprises les islamites, fait faire halte à sa troupe; et voyant qu'aucun d'entre eux ne songe à le suivre, il prend le chemin de Variadès, où il se réunit le soir du même jour, à ses frères d'armes. Dès qu'on eut perdu de vue les Souliotes, des cris de rage éclatèrent dans l'armée ottomane; les têtes de Nothi

(1) *Histoire de la régénération de la Grèce*, par P. C. H. L. Pouqueville. Paris, F. Didot, 1825. deuxième édition, t. II, p. 91. — Cet article est un extrait abrégé de ce précieux et intéressant ouvrage.

et de Marc Botzaris furent mises à prix ; mais ces barbares avaient mal supputé ce qu'elles devaient leur coûter. Nothi Botzaris, élu polémarque dans la première assemblée des capitaines de la Seléïde, compta bientôt sous ses drapeaux, 5500 hommes. Marc Botzaris fut détaché à la tête d'un corps de deux cent quarante hommes, pour s'emparer du poste retranché des Cinq-puits. Chemin faisant, il s'empara d'un riche convoi de l'ennemi, et l'épouvante semée par les fuyards fut si grande, que la garnison turque des Cinq-puits évacua le poste, sans attendre les Grecs. Peu de jours après, une expédition de trois mille hommes fut détachée du camp des Osmanlis pour reprendre le Caravansérail. Marc Botzaris, qui avait porté à cinq cents environ le nombre de ses soldats, prévenu à temps de l'approche de l'expédition, plaça les deux tiers de sa petite troupe en embuscade dans les rochers voisins du khan, en leur enjoignant de n'attaquer les Turcs que quand ils le verraient aux prises avec la totalité de leurs forces. En conséquence de ce plan, il se retira dans l'enceinte du poste fortifié ; et ses palicars (braves d'élite), ayant occupé les embuscades qu'il leur avait désignées, on attendit les barbares. Ils se présentèrent au lever du soleil, après avoir marché toute la nuit, croyant par ce moyen, surprendre les Grecs. L'attaque commença d'abord avec fureur ; et déjà, au milieu du tumulte, de la fumée et du carnage, quelques-uns des assaillans étaient parvenus au couronnement de la muraille du fort, quand

les Grecs, placés en embuscade, apparaissent subitement et prennent leurs ennemis par derrière. Aussitôt l'épouvante se met dans leurs rangs ; ils fuient avec plus de précipitation qu'ils n'étaient montés à l'assaut, se culbutent les uns sur les autres, dans l'étroit chemin par où l'on gravit au fort. Leur cavalerie foule aux pieds leur infanterie ; et Marc Botzaris, sorti de sa forteresse, disperse et refoule l'une et l'autre dans le chemin des Echelles, où ils tombent par centaines. Le défaut de cavalerie empêcha le chef souliote de poursuivre les Ottomans dans la plaine. Contraint de les laisser fuir à travers champs, il remonte au camp des Cinq-puits, où, trouvant qu'on a tranché les têtes de ceux qui sont tombés sous la main de ses soldats, il empêche d'en dresser un trophée. On compte les morts, dont le nombre, beaucoup moins considérable qu'on ne l'avait jugé après un pareil désordre, se montait du côté de l'ennemi, à deux cent quatre-vingt-dix hommes, tandis que les Souliotes n'avaient à regretter que dix de leurs braves. On rassemble ensuite les armes, qui s'élevaient à mille cinq cents fusils. Les pelisses, les turbans sont étalés devant les soldats, et après avoir rendu grâce à Dieu de la victoire, on procède au partage du butin, qui aurait donné lieu à des altercations peut-être sanglantes, sans la sagesse de Marc Botzaris, qui empêcha les vainqueurs d'en venir aux mains.

Cependant une trêve avait été conclue entre les Souliotes et les Osmanlis. Ceux-ci, parjures à leurs sermens, qu'ils ne considé-

rent pas comme obligatoires lorsqu'ils sont prêtés à des chrétiens, essayèrent de surprendre Marc Botzaris, posté au défilé fortifié de Coumchadéz. Mais celui-ci, prévenu par les Grecs habitans du pays, de tout ce qui se passait chez l'ennemi, se trouva parfaitement en mesure de le recevoir. L'infidèle s'enfuit de nouveau devant le chrétien, laissant sur le champ de bataille, cent trente morts ou blessés.

Cependant les hostilités ayant recommencé au printemps de 1821, Marc Botzaris s'empara de Regniassa, espèce de tour retranchée qu'il emporta de vive force et dans laquelle il mit garnison. Poursuivant le cours de ses succès, il fit mettre bas les armes à un pacha campé à Variadès, dans la Parorée, avec treize cents hommes, qui furent traînés en esclavage dans les marais de l'Achérusie, où on les employa à la culture du maïs et du riz. « Ce fut alors, ajoute M. Pouqueville, que les superbes Osmanlis, coiffés d'un bonnet de coton, livrés au fouet des femmes souliotes et maniant péniblement le hoyau, apprirent à connaître à quel prix les rayas subjugués mangeaient, depuis plus de quatre siècles, le pain de la douleur. » L'orgueilleux pacha avait remis son sabre à Marc Botzaris, qui, franchissant les monts Olichiniens, avec six cents hommes, descendit dans la plaine de Paparou. Il y trouva Ismaël-Pachô-bey campé avec deux mille janissaires d'élite. Divisés par d'anciennes haines de famille, les deux chefs ne tardèrent pas à en venir aux mains. On se battit sur les gradins du théâtre

qui retentit autrefois des acclamations d'un peuple civilisé, dans l'acropole consacré à Pallas, au milieu des ruines d'un temple voisin; et Pachô-bey, vaincu, ne trouva de salut que dans le camp du séraskier (général en chef) de l'armée ottomane, Khourchid. Marc Botzaris se porta le même jour (22 juillet 1821), près de Saint-Théodore, chapelle voisine de Coméras; et après une seconde affaire, dans laquelle il vainquit encore les Turcs, il établit son camp à Rapchistas, grand village éloigné d'une lieue et demie de Janina, où Ali-pacha, l'allié des Souliotes, était bloqué par la grande armée ottomane. Maîtres du terrain, les Souliotes songèrent sans perdre de temps, à se réunir aux insurgés de l'Athamanie, afin de resserrer les Turcs et les séparer de toutes leurs communications. Informé que le séraskier avait intention de renforcer ses garnisons de Calarités et de Syraco, Marc Botzaris s'empressa d'occuper la position centrale de Placa, située dans une des régions les plus ardues de l'Athamanie. Il essaya ensuite d'attirer à lui les habitans de Gredista; mais ils restèrent inactifs à cause qu'il ne put leur fournir sept cents thalaris que leur avidité exigeait, sous le vain prétexte de les employer à l'achat de munitions de guerre. Il était engagé dans ces négociations, quand il vit paraître un corps de deux mille Turcs, qu'il combattit victorieusement, pendant les journées des 29 et 30 juillet. Il parvint à les disperser, après leur avoir tué quatre cents hommes, fait deux cents prisonniers, avec deux beys de distinction, pris des che-

vaux et des bagages ; mais le brave de la Selleïde , qui avait remporté cette victoire avec six cents de ses meilleurs soldats , atteint d'une balle à la cuisse , se trouva forcé de suspendre ses opérations jusqu'au 6 août.

Il se préparait à marcher contre Calarités , quand il fut informé que Khourchid venait de recevoir des renforts considérables. Marc Botzaris , instruit par les leçons d'un père nourri à l'école de la guerre et du malheur , songea à resserrer ses positions ; il fit renforcer la garnison du fort des Cinq-puits et se concentra de manière à maintenir ses communications directes avec le pays des Souliotes et le gros de leurs forces. Ce fut dans cette situation militaire qu'il résolut d'attendre les événemens de la campagne , qui prenaient alors une tournure fâcheuse pour Ali-pacha , son allié. Attaqué dans ses retranchemens par Hassan-pacha , à la tête d'un détachement de mille hommes , il l'assailit si vivement de son côté , à la tête seulement de cinq cents hommes , qu'il lui tua la moitié de son monde , prit sa caisse militaire , ses drapeaux et le força de rentrer précipitamment dans la ville d'Arta , qu'il venait à peine de quitter. Cinq mille hommes défendaient l'approche de cette place avec un parc d'artillerie. Le conseil de l'armée souliote était d'avis d'ajourner toute tentative jusqu'à ce qu'on se fût procuré du canon ; Marc Botzaris seul fut d'une opinion différente , et résolut de tenter l'aventure. Après quinze jours de combats sanglans , il se voyait sur le point de conquérir l'une des plus fortes places

de l'Épire , lorsque la trahison des Albanais , qui marchaient à côté de lui , comme alliés , le jeta dans le plus grand péril. Engagé avec sa petite armée , au milieu des Turcs , qui lui étaient infiniment supérieurs et par leur nombre et par leur position , le chef souliote leur échappa à l'aide d'une de ces manœuvres rusées , familières à ceux de sa nation. Pour apprécier avec justesse les vicissitudes de cette guerre , qui dure encore depuis si long-temps , écoutons l'historien de la Grèce moderne. « Les Souliotes et les Acarnaniens , attentifs aux ordres de leurs capitaines , entourent Marc Botzaris , qui leur montre le ciel en disant : « Dieu nous voit , mes » frères , marchons à l'ennemi. » Il dit , et feint de vouloir donner l'assaut , tandis que Cara Hyscos (chef des Acarnaniens) , profitant d'un terrain fourré , à l'endroit où le fleuve s'engage entre des îles couvertes de buissons , y fait transporter sur des batelets les malades , qu'il dérobe ainsi à un massacre inévitable. A peine assuré que les Acarnaniens pouvaient se retirer sans danger , à travers les rizières , jusqu'à Copréna , d'où les blessés seraient transportés par eau , sur les plages du Macryn-Oros , il fait enclouer l'artillerie , qu'il était forcé d'abandonner. S'éloignant ensuite à quelques portées de fusil du pont , il ordonne à quelques-uns de ses palicars , de chasser devant eux un troupeau de buffles rassemblés à dessein , et il se précipite dans le fleuve , en criant de le suivre. Tous entrent dans le lit de l'Inachus , et sa troupe , partie en nageant , partie accrochée aux buffles , pareille

à un train de bois flottant, emporté par les eaux, vient s'échouer au-dessous de la berge du village de Marât. Poussant les buffles devant eux, les Souliotes, qui les suivent le sabre à la main, se font jour à travers la cavalerie ennemie, qui est culbutée par l'impulsion de ces animaux, que les blessures et le bruit des armes à feu avaient rendus furieux. Alors Botzaris donne le signal de la dispersion, en faisant crier : Sauve qui peut ! et pour mot de ralliement : à *Loroux*. Tous se débandent et disparaissent aux yeux des Turcs. Plus rapides que les plus agiles coursiers, les Souliotes arrivent au bord de l'Aréthon, le passent, brûlent le pont en clayonnage qui unissait ses bords, et se rallient en pénétrant dans les vastes forêts de Candja. »

En effet, Marc Botzaris ne tarda pas à reparaitre sur le champ de bataille, le 28 mars 1822. Se faisant précéder par le son des trompettes de bois, musique distinctive des visirs de Sa Hautesse, il surprit les Turcs au nombre de plus de trois mille, occupés à investir la petite place de Regniassa, les battit, les dispersa et les contraignit à lever le siège. Cependant la Grèce, à demi affranchie du joug des Musulmans, songeait à se donner les formes d'un gouvernement régulier. Marc Botzaris assista, à Missolonghi, à l'assemblée générale des Hellènes de la Grèce occidentale, réunis dans cette ville, et y prononça un discours sur le mépris des richesses et l'amour de la patrie, qui accrut la popularité que ses succès militaires lui avaient si justement acquise. Quelque temps après, il

eut la consolation de recouvrer sa femme, et bientôt après son frère Constantin, tombés tous deux entre les mains des Turcs, depuis la chute d'Ali-pacha, avec les autres otages que les Souliotes remirent entre ses mains, en 1820, à l'époque où ils firent alliance avec ce satrape. Au commencement de mai 1822, l'armée grecque reprit l'offensive. Marc Botzaris fut détaché, à la tête de huit cents hommes, pour occuper cette région montueuse de l'Épire, appelée Athamanie, et par là, mettre la terre de Souli, enveloppée par les Turcs, en communication avec la Grèce libre. Trahi ou mal secondé, il fut battu le 12 juillet (30 juin vieux style), par un ennemi dix fois supérieur en nombre; et, ayant donné le signal de la dispersion, il rejoignit avec trente-deux des siens, le gros de l'armée grecque, commandée par A. Mavrocordatos, président de la République, avec lequel il eut toujours la sagesse et le patriotisme de se maintenir uni. Le glorieux et funeste combat de Péta, où fut détruit le premier corps des Philhellènes, acheva de mettre l'armée grecque en retraite; et les discussions intestines, qui ne tardèrent pas à éclater, mirent la liberté et la civilisation grecques à deux doigts de leur ruine. Marc Botzaris, resté fidèle à la cause publique, partagea les périls et les travaux sans cesse renaissans du président Mavrocordatos : séparés du Péloponèse, errant au milieu des armées turques et des bandes albanaises qui les avaient trahis, ils parvinrent enfin, par des prodiges de valeur, à gagner la place fortifiée de Missolonghi. il

Voici, tracé de la main de M. Pouqueville, le tableau de la dernière action qui permit d'approvisionner et par suite, de sauver cette forteresse.

« Marc Botzaris, avec 600 palicaires, soutenait le poids et les efforts de l'armée mahométane, commandée par Omer Brionès et Rouchid-pacha. Les Thermopyles pâliront un jour à ce récit ! Retranchés auprès de Crionéro, fontaine située à l'angle occidental du mont Aracynthe, en face d'Anatolico, ces braves, après avoir peigné leurs belles chevelures, suivant l'usage immémorial des soldats de la Grèce, conservé jusqu'à nos jours, se lavent dans les eaux de l'antique Aréthuse, et revêtus de leurs plus riches ornemens, ils demandent à s'unir par les liens de la fraternité, en se déclarant *Vlamia*. Un ministre des autels s'avance, et prosternés au pied de la croix, ils échangent leurs armes; ils se donnent ensuite la main, en formant une chaîne mystérieuse; et recueillis devant le Dieu rédempteur, ils prononcent les paroles sacramentelles : « Ma vie est ta vie, et mon âme » est ton âme. » Le prêtre alors les bénit; et ayant donné le baiser de paix à Marc Botzaris, qui le rend à son lieutenant, ses soldats après s'être mutuellement embrassés, présentent un front menaçant à l'ennemi. — C'était le 4 novembre 1822; au lever du soleil, on apercevait de Missolonghi et d'Anatolico le feu du bataillon immortel, qui s'assoupit vers midi. Il reprit avec une nouvelle vivacité, deux heures après le passage du soleil au méridien, et il diminua insensiblement jus-

qu'au soir. A l'apparition des premières étoiles, on aperçut dans le lointain, les flammes des bivouacs ennemis répandus dans la plaine. La nuit fut calme, et le 5 au matin, Marc Botzaris entra à Missolonghi, suivi de trente hommes; le surplus de ses braves avait vécu. »

A la faveur de la courageuse résistance de ces héros, la place de Missolonghi avait été approvisionnée, et ceux de ses habitans qui étaient inutiles à la défense purent être embarqués pour le Péloponèse; la famille de Botzaris fut du nombre de ces réfugiés. Le siège de Missolonghi est l'un des plus glorieux de la guerre hellénique. Cette place couvrait le Péloponèse; Marc Botzaris prolongea sa défense, non-seulement par son courage, mais encore par cette habileté rusée, peut-être trop familière à ceux de sa nation. Le siège fut levé. A l'ouverture de la campagne de 1825, Marc Botzaris nommé stratarque (général) de la Grèce occidentale, s'occupa d'abord de mettre Missolonghi dans le meilleur état de défense; il parvint ensuite, par les intelligences qu'il sut lier avec les Albanais mécontens, à dissoudre l'armée de Joussof-pacha. Mais l'été n'était pas encore écoulé, qu'une de ces armées ottomanes, sans cesse renaissantes, menaçait de nouveau l'Étolie, sous le commandement de Moustai-pacha. Marc Botzaris résolut de se dévouer pour arrêter les barbares. Il les attendit à l'entrée des gorges du mont Callidrome. Deux mille cinq cents soldats en tout, marchaient sous ses ordres, contre vingt mille Turcs; mais

quatre cent cinquante Souliotes seulement se trouvèrent à côté de leur héroïque chef pour attaquer un corps de huit mille barbares, qui formaient l'avant-garde du seraskier Moustâï-pacha. Ce fut le 20-8 août 1825 qu'eut lieu l'action mémorable, où *l'aigle de la Selleïde*, comme dit la voix populaire de la Grèce, devait trouver à la fois sa mort et son apothéose. Mais pour raconter ces faits merveilleux, nous ne pouvons qu'emprunter en les abrégeant, les récits poétiques de l'historien de la Grèce.

« Suivant l'usage immémorial des belliqueux enfans de la Grèce, dit M. Pouqueville, Marc Botzaris se prépara au combat, en célébrant avec ses soldats, un banquet dans lequel il offrit des libations à la Vierge *couronnée*, protectrice de Souli.... Vêtu de sa chlamyde bleue, signe distinctif des stratarques parmi les Hellènes, il leur exposa son dessein, dans un discours qui se terminait textuellement par ces paroles : — « Cette nuit, mes frères, cette nuit même, pendant cette nuit redoutable, j'ai résolu d'entrer dans le camp des infidèles sans brûler une amorce. Le poignard et le sabre seront nos seules armes pour y répandre la désolation, la terreur et la mort, compagnes inséparables des coups que nous leur porterons dans l'obscurité... L'entreprise est audacieuse, je le sens avec orgueil; que chacun de vous en considère le danger et se décide librement, car je n'admets au partage d'aussi nobles périls que des hommes de bonne volonté. » — Ainsi parla Marc Botzaris, et deux cent quarante palicares sortis des rangs

s'étaient écriés : « Nous marchons cette nuit avec toi, et nous espérons que la divine Providence nous assistera. » Il les bénit au nom de la patrie et de l'Éternel. Promenant ensuite ses regards sur les Souliotes, qui avaient gardé le silence, il rejeta la demande tardive qu'ils lui firent de l'accompagner, en les remerciant avec bonté. « Le ciel, leur dit-il, a marqué à chacun de nous sa place, mes frères; mais je compte sur vous comme sur un bouclier inexpugnable, pour couvrir notre retraite. Je vous confie la garde du drapeau de la Croix; et mon frère Constantin, qui s'avance, ne tardera pas à vous seconder. » — Après avoir disposé suivant son plan, les différens corps de sa petite armée et leur avoir prescrit de ne faire aucun mouvement qu'en entendant sonner les trompettes qu'il emmena avec lui, Marc Botzaris, s'étant mis en prières vers les dix heures du soir, ainsi que ses soldats, donna le signal du départ en s'écriant : « Dieu nous voit et nous guide ! que le Seigneur nous soit en aide ! » Il était minuit quand Botzaris, avec ses deux cent quarante palicares, surprenait l'avant-garde ennemie, dont les soldats éparés sur la pelouse dormaient sans avoir pris aucune mesure de sûreté. Dans une heure de temps, plus de cinq cents barbares sont égorgés, et Marc, satisfait d'avoir répandu l'alarme de ce côté, se replie sur sa réserve, qui l'avait suivi à une distance convenue. Il prêtait l'oreille aux cris qui commençaient à se faire entendre, lorsqu'il fut rejoint par une quinzaine de ses soldats. Ceux-ci,

ayant perdu sa trace et ne pouvant le suivre dans la rapidité de sa retraite, s'étaient couchés au milieu des Schypetars (Guègues), qui s'écriaient qu'on les assassinait et que les Albanais épirotes les trahissaient. Les Souliotes finissaient à peine le récit de ce qu'ils avaient entendu, lorsqu'une vive fusillade éclata dans l'armée ennemie; et deux palicares restés en arrière de ceux qui venaient de parler, annoncèrent que les Scodrians et les Epirotes, s'accusant de trahison, étaient aux prises et se fusillaient réciproquement.

« Compagnons, s'écria à ces mots » Marc Botzaris, vous venez de » l'entendre, le ciel nous livre les » infidèles. Suivez-moi, marchons ! » les Hellènes attaquent les avant- » postes ! » Il dit, et rassemblant tous ses palicares, il envoya l'ordre aux Hellènes embusqués sur les flancs de l'armée ennemie de se mettre en mouvement, afin d'attaquer les Turcs. Il se porta aussitôt vers une autre partie du camp que celle qu'il venait d'aborder, en criant : « Où sont les » pachas ? » Il place en même temps une partie de ses soldats de manière à faire feu tour à tour, contre les Scodrians et les Epirotes, afin de les empêcher de se reconnaître. Pour lui, continuant à demander « où sont les pachas ? » les Hellènes attaquent les avant- » postes ! » il arrive à la tente d'Hago Bessiaris, lieutenant-général du seraskier, qu'il prend par la barbe : « Bourreau des Souliotes, tu ne m'échapperas pas, » et il le poignarde. Saisissant à quelques pas de là, sous sa tente, Sépher-pacha, à moitié endormi, il le remet aux mains de ses pali-

cares, en leur ordonnant de le tuer s'il prononce une seule parole. Frappant de toutes parts, en répétant « où sont les pachas ? », Marc Botzaris et une partie de ses siens pénétrèrent au quartier-général. Tout tombe sous leurs coups, et le nouveau Machabée, appelant vainement Moustai-pacha, venait d'immoler successivement son selictar ou porte-glaive, et sept des principaux beys de la province fertile du Zadrima, quand il fut atteint d'une balle à la ceinture. Un nègre, auquel il avait dédaigné d'ôter la vie, lui avait tiré un coup de pistolet, au moment où il sortait de la tente du seraskier. Retiré à l'écart pour panser sa blessure, qui était légère, mais dont il voulait dérober la connaissance à ses palicares, Marc Botzaris entend les Turcs qui s'efforçaient de rassurer leurs soldats, en disant que ce qui se passait était un malentendu et que les Hellènes n'attaquaient pas leur avant-garde. Soudain l'aigle de la Selleïde s'élança en criant : « Non, ce n'est point un malentendu. Tremblez, barbares ! c'est » Marc Botzaris, en personne qui a » pénétré dans votre camp, et vous » tuera tous. » Il ordonne en même temps à ses trompettes de sonner la charge. A ce bruit, les Turcs, faisant une décharge générale du côté où le son se faisait entendre, Marc Botzaris, atteint d'une balle à la tête, tomba privé de sentiment.

Quand le jour eut paru, un combat terrible s'engagea autour du héros étendu sur la terre. Vingt-six Souliotes sont tués auprès de leur chef; et tous réunis-

sant leurs efforts, couvrent la retraite d'Athanase Ronkas, qui parvient à enlever du champ de bataille le héros qu'ils chérissaient. Celui-ci venait, quoique mortellement blessé, de reprendre connaissance; et ses soldats arrivaient, chargés de leur précieux fardeau, au pied du mont Amphrysse, où ils le déposaient à peine, lorsqu'ils aperçurent leurs compatriotes qui descendaient des montagnes, pour chercher l'ennemi. Alors, les Souliotes, retombant sur les barbares avec tout le poids de leur fureur, les attaquent et les mettent en déroute. Ceux-ci fuient en abandonnant aux chrétiens, tentes, bagages et munitions, et en laissant la terre couverte de 1500 morts. Les Hellènes n'avaient à regretter que cinquante-trois hommes tués et six blessés; mais ils éprouvaient la plus cruelle de toutes les pertes. Marc Botzaris était atteint d'un coup mortel, et il fallait songer à la retraite, tandis qu'il en était temps encore, car les hordes ennemies allaient se renforcer. Ces considérations déterminèrent les Hellènes à opérer leur retraite. Ils s'acheminèrent pour se retirer derrière le mont Aracynthe. Marc Botzaris est déposé sur un brancard; on le transporte mourant vers Missolonghi, escorté par un détachement de cent Souliotes. Arrivé le second jour à Képhalovrysson, précisément au même lieu où, l'année précédente, il avait par une résistance héroïque, couvert la forteresse de l'Étolie, il leur adressa ses dernières paroles, et rendit le dernier soupir. Les Souliotes achevèrent de porter jusqu'à la ville, le corps de leur

chef; la population entière accourut au devant d'eux. Ce fut une pompe à la fois funèbre et triomphante. Le brancard était précédé de prisonniers mahométans, qui marchaient suivis des chevaux de bataille des pachas et des beys tués dans le combat nocturne du 20 août, couverts des armes et des ornemens de leurs maîtres. On voyait ensuite, cinquante-quatre drapeaux ennemis, que des soldats grecs portaient renversés. Venait après le corps du défunt, enveloppé de sa chlamyde bleue, porté sur les épaules de ses plus anciens palicares. Huit mille moutons ou chèvres enlevés aux barbares formaient son escorte, comme pour rappeler sa condition primitive. Enfin, la marche était fermée par plus de mille chevaux de selle, et par un grand nombre de mullets chargés de 3200 fusils, 700 paires de pistolets, de tentes, de munitions de guerre, de bagages et d'une partie du trésor de l'armée ennemie. La cérémonie funèbre se prolongea pendant deux jours, durant lesquels, le clergé, l'armée et le peuple témoignèrent à l'envi, leur douleur, par toutes les pompes cérémonieuses propres aux rites religieux, et aux usages nationaux de la Grèce. Marc Botzaris a laissé un frère, Constantin Botzaris, qui lui a succédé dans le commandement militaire des Souliotes; il a laissé aussi, une veuve et des enfans qui resteront l'objet de l'intérêt et des vœux de l'Europe chrétienne. L'un de ses fils a été adopté par le vénérable philanthrope anglais Jérémie Bentham.— On a publié: — *Eloge funèbre de Marc Botzaris*, par

M. Schinas. Paris, F. Didot, 1824, in-8 de 41 pages (en grec).

BOURBON (LOUIS MARIE de), infant d'Espagne, cardinal, archevêque de Tolède, naquit à Cadahaiso, le 22 mai 1777. Il était fils de l'infant Don Louis, frère de Charles III, le même qui, après avoir été fait cardinal, par Clément XII, en 1755, remit le chapeau en 1754, et se maria. Le fils fut un des premiers cardinaux créés par Pie VII, qui voulut reconnaître par là, les services que la cour d'Espagne avait rendus à son vénérable prédécesseur. Louis Marie de Bourbon fut déclaré cardinal-prêtre, le 22 octobre 1800; il eut, quoiqu'absent, le titre de Sainte-Marie della Scala, qu'avait eu son père. En même temps, il fut fait archevêque de Séville, puis archevêque de Tolède, siège primatial des Espagnes, et qui passe pour le plus riche de toute la chrétienté. Ecclésiastique pieux et patriote éclairé, le cardinal de Bourbon fut élu président de la régence de Cadix, pendant l'invasion des Français. Il sanctionna et promulgua en cette qualité, les décrets de l'assemblée des Cortès constituantes, notamment la célèbre constitution de 1811, au bas de laquelle on lit son nom, et le décret d'abolition de l'Inquisition, qu'il fit exécuter avec la plus entière franchise. Le nonce du Pape, Pierre Gravina, archevêque de Nicée, *in partibus*, ayant fait des représentations intempestives contre cette mesure, la Régence, présidée par le cardinal de Bourbon, publia le 25 avril 1815, un décret contre le prélat ultramontain, qui peu

après, fut invité à quitter l'Espagne. A la nouvelle du traité de Valençay, signé au mois de janvier 1814, le cardinal écrivit comme président de la Régence, au Roi, pour le féliciter sur son prochain retour en Espagne; ensuite, il fut envoyé au devant de son neveu, pour recevoir à l'entrée du royaume, son serment de fidélité à la constitution. Le cardinal ne rencontra pas le Roi, parce que S. M. s'était écartée de la route que lui avait tracée la Régence, sous le prétexte d'aller visiter les vénérables débris de Sarragosse. Ce ne fut qu'à quelques lieues de Valence qu'il put voir le Roi. La manière dont le prélat fut accueilli présageait trop ce qui allait arriver. Les Cortès avaient prescrit au président de la Régence de ne pas se conformer à l'ancien cérémonial, qui était de baiser la main du Roi, ce qu'on devait considérer comme un signe de soumission et un engagement de fidélité. Mais le cardinal ayant été admis devant le Roi, et S. M. ayant paru exiger qu'il se conformât à l'ancienne coutume, il céda, soit par timidité, soit parce qu'il crut que sa conduite, en cette occasion, ne serait pas d'une grande conséquence. — « En agissant ainsi, dit M. Blaquièrre, il manqua de fermeté et de noblesse, dans un moment où il était d'une grande importance pour les intérêts du peuple, d'en montrer beaucoup (1). » Cette condescendance malenten-

(1) *Examen historique de la Révolution espagnole*, par Ed. Blaquièrre; traduit de l'anglais. Paris, Rosa. 1823; 2 vol. in-8, t. II, p. 59.

due n'eut aucun heureux résultat pour le cardinal, qui fut congédié à moitié chemin de Madrid, et, qui, quelque temps après l'arrivée du Roi dans cette ville, fut exilé dans son diocèse, et privé de l'administration et des revenus de celui de Séville, dont il avait joui jusqu'alors. Lors de la révolution du mois de mars 1820, le cardinal de Bourbon fut nommé président de la junte provisoire de gouvernement, et publia une lettre pastorale, où il exhortait les ministres de la religion à se conformer à la constitution. L'évêque auxiliaire de Madrid, son suffragant, se montra pareillement, favorable au nouvel ordre de choses. Quand le régime constitutionnel fut définitivement remis en vigueur, le cardinal eut une place au conseil d'état. Il mourut sans avoir la douleur de le voir abolir; le 19 mars 1823, âgé seulement de 46 ans. C'était un homme excellent; mais, à ce qu'il paraît, d'une médiocre capacité.

BRACHMANN (LOUISE) naquit, en 1777, à Rochlitz; elle eut sa mère pour première institutrice : bientôt on reconnut dans la jeune Louise d'éminentes dispositions pour la poésie, qui furent encore développées par des circonstances favorables. En 1787, son père ayant été placé à Weissenfels, elle y fit, dans la suite, la connaissance du directeur des salines, M. de Hardenberg, dont le fils est ce Novalis, tant célébré par elle, et sur lequel elle a donné au public quelques détails dans le second volume de la *Harpe de Stein*. Le moyen âge surtout avait

droit à ses chants romantiques. Ces chants et les vers à Novalis parvinrent à la connaissance de Schiller, qui écrivit plusieurs lettres à l'auteur. A Dresde, une inconséquence eut pour Louise des suites si fâcheuses, et influa si fort sur son caractère naturellement disposé à la mélancolie, qu'elle se précipita d'un second étage sur le pavé d'une cour et se blessa grièvement. En peu de temps, elle vit mourir tout ce qui lui était cher. Novalis, qui périt le premier, fut bientôt suivi de la mère, du père et de la sœur de Louise, qui, restée sans appui, fut obligée, pour trouver des moyens d'existence, de demander du pain à ces muses qui avaient charmé sa jeunesse. Si le public y gagna de bons ouvrages, il vit aussi grossir ces mêmes ouvrages de choses faibles et sans couleur. Les dernières années de sa vie ont été plus fécondes que sa jeunesse; néanmoins, l'avidité ne mit point la plume à la main de Louise; le besoin put seul lui faire produire au delà de ses inspirations. D'ailleurs, ces temps-là même ne furent pas plus exempts de passions que de malheurs. Elle éprouva une vive inclination pour un jeune médecin de l'armée française; mais il était marié. Les événemens de 1812 et 1813 lui causèrent une maladie dont elle eut beaucoup de peine à se remettre. Cependant, en 1820, elle forma encore une nouvelle liaison. Un jeune officier, âgé de vingt-cinq ans, l'épousa, voulut se faire acteur, débuta sans succès à Weimar, et finit par se séparer d'elle. Enfin, lasse des tourmens de la fortune et de ceux des passions, elle se

précipita dans la Saale, le 17 septembre 1822, après avoir fait huit jours auparavant, une tentative inutile pour se détruire. Ses principaux ouvrages sont un recueil de *poésies lyriques* (1808). — *Romantische Blüthen und Blätter* (Feuilles et Fleurs romantiques, 1817). — *Le Jugement de Dieu*

(1818). — *Nouvelles* (1819). — *Narrations poétiques* (1822). — On a publié après la mort de l'auteur : *Ausersesne Dichtungen von L. Brachmann*. — Choix de poésies de Louise Brachmann, avec une Notice biographique, par Schutz, professeur à Halle. Leipzig, 1824, in-8.

C.

CIAMCIAN (le père MICHEL), religieux arménien de la congrégation des Mékhitaristes de Venise, naquit à Constantinople, en l'an 1758. Destiné dès sa jeunesse, à la profession de joaillier, il se livra assez tard à la culture des lettres ; il avait vingt-trois ans quand il embrassa l'état ecclésiastique ; et pour cette raison, il ne fut admis qu'avec beaucoup de difficultés parmi les religieux mékhitaristes. Il étudia avec tant de zèle, que bientôt il surpassa tous ses condisciples dans la connaissance de l'arménien littéraire et fut chargé de l'enseigner aux autres. Cette occupation et les divers travaux qui lui furent confiés, ne lui permirent pas d'apprendre la langue latine, dont jamais il n'eut connaissance. Son premier ouvrage fut une *Grammaire arménienne*, rédigée en arménien et imprimée à Venise en 1779, 1 vol. in-4°. C'est un ouvrage utile ; mais, comme toutes les autres grammaires composées par des Arméniens, il est diffus et entièrement dépourvu d'ordre et de clarté, et surchargé d'une multitude de détails tout-à-fait inutiles dans un ouvrage de ce genre.

Bientôt après il entreprit son *Histoire d'Arménie*, le plus considérable et le plus important de ses ouvrages. Il fut secondé dans son travail par ses jeunes disciples, qu'il avait chargés d'extraire et de rassembler tous les matériaux qui lui étaient nécessaires. Cette histoire, écrite tout entière en arménien littéral, dans un style simple, mais toujours pur et correct, est contenue dans 3 vol. in-4°, de plus de mille pages chacun. Ils furent imprimés à Venise dans les années 1784, 85 et 86. C'est une compilation très-utile pour connaître l'état civil et ecclésiastique de l'Arménie, surtout pour les temps modernes ; mais, quoiquel'auteur ait fait de grandes recherches, elle laisse beaucoup à désirer. Tout ce qui est relatif à l'histoire ancienne, est rempli d'erreurs souvent très-fortes et entièrement dénué de critique. L'auteur n'avait pas consulté un assez grand nombre d'écrivains anciens, et il n'avait pas une assez grande connaissance des langues et de l'histoire des nations étrangères à l'Arménie. Ce manque de critique se fait sentir dans beaucoup d'autres parties de l'ouvrage.

Cependant, malgré ces défauts que l'auteur ne pouvait guère éviter, c'est, à tout prendre, un ouvrage utile et estimable, propre à faire beaucoup d'honneur à la littérature moderne des Arméniens. Le P. Ciamcian a publié aussi un grand nombre de livres et d'opuscules sur la théologie ou sur des matières ascétiques : parmi eux on distingue un *Commentaire sur les Psaumes*, en 10 vol. in-8. Des différends qui le brouillèrent avec les autres membres de la congrégation arménienne de Venise le contraignirent, dans un âge avancé, de retourner à Constantinople, sa patrie, où il a terminé sa carrière, après un séjour de vingt-cinq ans, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge, le 50 novembre 1825 (Extrait du *Journal Asiatique*, publié par la Société Asiatique de Paris, t. IV, p. 127).

COCO (VINCENT), naquit en 1770, à Campomarano, province de Molina, dans le royaume de Naples. Envoyé dans la capitale à l'âge de 17 ans, il suivit d'abord le barreau ; mais, s'apercevant bientôt que son esprit n'était pas propre à cette carrière, telle qu'on l'entendait et la pratiquait à cette époque, il s'adonna aux études philosophiques. Disciple de l'école de Vico, de Genovesi, de Filangieri, lié intimement avec Cirillo, Pagano, Delfico, et avec la plupart des hommes distingués, qui vers la fin du dernier siècle, faisaient l'ornement de la ville de Naples ; avec eux, il embrassa la cause de la révolution démocratique de 1799. Son nom se trouve mêlé à l'un des

épisodes les plus tragiques de ce drame sanglant. Il fréquentait la maison de M^{me} San Felice, napolitaine non moins distinguée par son patriotisme que par sa beauté. Les talens et le caractère de Coco, avaient excité la bienveillance de cette dame, qui avait pour lui des attentions, qu'on interprétait indiscrettement. Cependant, les troupes du cardinal Ruffo menaçaient l'existence de la république Parthénopéenne, resserrée dans les murs de la capitale, tandis qu'un complot se tramait dans l'intérieur même de la ville, pour la livrer aux assiégeans. Bacher, l'un des chefs de cette trame, fréquentait la société de M^{me} San Felice, dont il aurait voulu fixer les regards. Désespérant de lui voir accueillir ses vœux, dans un moment d'emportement, il eut l'imprudence d'annoncer le sort réservé aux républicains, et d'éclater en invectives contre Coco, dont il disait vouloir faire sa première victime. Effrayée de ces menaces, M^{me} San Felice communiqua ses alarmes à quelques-uns de ses amis, et prévint Coco des dangers auxquels elle le voyait exposé. Bacher fut arrêté et périt sur l'échafaud. Au retour du roi de Sicile, M^{me} San Felice, déclarée responsable de la mort de Bacher, fut condamnée à mort. Son état de grossesse lui valut un sursis de trois mois, au bout desquels elle fut exécutée. Coco échappa par la fuite, au sort funeste qui atteignit à cette époque plusieurs de ses illustres amis ; il vint chercher un asile en France, où il publia le récit pathétique de cette révolution napolitaine, ou éclatèrent à la fois, d'une part tant d'héroïsme,

de l'autre tant de férocité (1). Ce travail l'ayant fait connaître avantageusement en France, le ministre du nouveau royaume d'Italie lui confia la direction du journal officiel de cet état (*Giornale Italiano*). Il s'acquitta de cette charge avec habileté, mais peut-être fut-il obligé quelquefois, d'exposer des opinions qui n'étaient point celles de sa conviction entière. En même temps il composait un ouvrage, qui est resté le plus solide fondement de la réputation de son auteur. Ce que l'abbé Barthélemy avait fait pour la Grèce, dans son *Voyage du Jeune Anacharsis*, Coco l'a fait pour son pays, dans son *Voyage de Platon en Italie* (2). Il était difficile de choisir un cadre plus instructif et plus national. Coco y fait bien connaître l'école des Pythagoriciens, l'état de la Grande-Grèce, et des républiques qui ont fleuri dans les lieux où il n'existe presque plus que des déserts. Sur-tout, il ne perdit pas cette occasion de propager dans le nord de l'Italie, les doctrines philosophiques de Vico, qui est lui-même un élève de l'école platonicienne. En un mot, si Coco n'égale pas son modèle, sous le rapport de l'érudition, il le surpasse sans

difficulté, sous le point de vue de l'utilité morale, aussi bien que sous le rapport de l'intérêt local et patriotique, à l'égard des Italiens.

Rentré dans sa patrie, avec Joseph Bonaparte, en 1806, Coco fut d'abord placé dans l'ancien Conseil royal, et après la nouvelle organisation du royaume de Naples, il fut successivement nommé membre de la Cour de Cassation et du Conseil d'état. Député vers Napoléon, en 1810, il reçut de lui l'ordre de la couronne de Fer; il était déjà commandeur de l'ordre royal des Deux-Siciles. Une commission ayant été instituée à Naples, pour l'abolition de la féodalité, Coco s'y prononça pour l'abolition des droits purement féodaux; mais il y défendit ceux qui se rattachent directement au droit de propriété: cette distinction fut mal accueillie par les partisans des réformes. Il attaqua, avec beaucoup d'indépendance, dans le Conseil d'état, le projet d'organisation de l'instruction publique présenté par le ministre de l'intérieur Zurlo. Ses idées n'ayant point prévalu, il fut naturellement écarté de la direction de cette branche importante de l'administration qu'il aspirait à diriger, et à laquelle on lui avait reconnu des droits. Cet échec lui occasiona un vif chagrin, dont il ne fut point consolé par la direction du trésor public, poste qui convenait moins à ses goûts et à ses connaissances. Depuis lors, des maux de tête violens, auxquels il avait été sujet dès sa jeunesse, acquirent une nouvelle intensité; enfin, les révolutions de 1815, provoquèrent chez lui,

(1) Cet ouvrage, intitulé : *Rivoluzioni di Napoli*, a été traduit en français par un anonyme. Paris, 1800, in-8.

(2) *Platone in Italia, traduzione del Græco. Milano*, 1806, 3 vol. in-8. — Il en existe une seconde édition en italien, trad. en français, par M. Barrère de Vicusac. 1807, 3 vol. in-8. — Cet ouvrage a été encore traduit en d'autres langues.

des symptômes d'aliénation mentale. Cependant le roi Ferdinand lui avait conservé son poste au trésor. L'on raconte qu'un jour se trouvant à la cour, parmi plusieurs personnes qui entouraient le prince Léopold, fils cadet du Roi, S. A. R. lui parla de son histoire de la Révolution de Naples, et lui dit qu'elle désirait la lire. Cet incident inattendu déconcerta Coco, et aggrava, dit-on, le désordre de son esprit. Les efforts de l'art aussi bien que ceux de l'amitié restèrent impuissans pour procurer sa guérison. Dans un paroxysme de son délire, il jeta au feu tous ses manuscrits; ainsi fut anéanti un grand travail, dans lequel il développait une opinion indiquée à la fin de son Voyage de Platon, que les chants d'Homère sont d'origine italienne et non grecque. Coco mourut le 13 décembre 1825, des suites d'une fracture de la cuisse gauche, où la gangrène se mit. Il avait survécu près de deux lustres à son être intellectuel. Il avait quarante-cinq ans, quand s'éteignit sa raison; il en avait cinquante-quatre, quand se termina sa vie physique. Malgré les fonctions éminentes et bien dotées qu'il remplissait, la maladie ne le trouva point riche, et la mort le délivra de la pauvreté. En effet, il n'avait pour subsister qu'une pension médiocre, due à la faveur éclairée du ministre Médici. — On trouve une notice sur Coco dans l'*Antologia* de Florence. Vol. xiv. pag. 99. — 105. — avril 1824. n° 40.

COLOMBEL (Noël) naquit à Saint-Domingue, le jour de la Na-

tivité, de l'an 1786, d'un Français et d'une femme de couleur. Envoyé de bonne heure en France, il fit ses études au collège d'Angers. Il vint ensuite à Paris, où il étudia les sciences naturelles et médicales. Sur la recommandation de M. le comte Abrial, aujourd'hui pair de France, M. Ladoucette, alors préfet de la Roër, lui donna la place de chef de comptabilité dans ses bureaux et en fit son secrétaire particulier. En 1814, Colombel retourna dans sa patrie, devenue une république indépendante. Le général Péthion, président d'Haïti, le nomma son secrétaire particulier et membre de la Commission d'instruction publique. Il remplit les mêmes fonctions sous le président Boyer, dont il obtint toute la confiance. Le 20 mars 1825 il partit du Port-au-Prince pour l'Angleterre, sur le navire *le Léviathan*. Il n'est pas douteux que le déplacement d'un homme qui exerçait une aussi grande influence que M. Colombel sur le gouvernement de son pays, devait avoir pour objet des affaires d'une très-grande importance. Malheureusement le navire a péri corps et biens, durant la traversée. Cette perte est attribuée au chargement de café trop considérable et à l'imprudence du capitaine. Cette mort a été un véritable malheur pour la république d'Haïti, et un vif sujet d'affliction pour tous les hommes éclairés, qui suivent avec intérêt les miraculeux développemens de la civilisation chez la race noire, importée aux Antilles. C'est M. Colombel qui rédigeait la plupart des proclamations, instructions, correspondances officielles et au-

tres actes de son gouvernement. Il entretenait des relations actives avec les philanthropes qui combattent en Europe pour la cause sacrée des noirs : il maintenait son pays, autant que cela dépendait de lui, au niveau des progrès de la civilisation dans l'ancien monde. Il enseignait à une société encore novice, la science compliquée de l'administration, dont il avait vu de près et manié le mécanisme. Il apportait dans la discussion des affaires, cette étendue d'esprit et cette impartialité, nécessairement étrangères à ceux qui ne les ont jamais traitées que par la force ; il favorisait puissamment l'importation à Saint-Domingue, des découvertes et inventions qui dépendent des sciences physiques et mathématiques avec lesquelles il était familier. Enfin, quand la lutte existait encore à Haïti entre le génie funeste de la tyrannie et le génie de la liberté, M. Colombel s'est montré un des plus courageux et des plus énergiques adversaires de la monarchie de Christophe, un des plus fermes et des plus généreux défenseurs de la République.

M. Colombel a, durant plusieurs années, rédigé un journal intitulé *l'Abeille Haïtienne* ; il y a publié l'éloge du docteur Montègre, mort à Haïti, victime de son zèle pour l'humanité. Le *Propagateur haïtien* lui doit sa fondation ; il y a inséré des articles remarquables par une logique vigoureuse et une parfaite modération.

Liste des ouvrages de N. Colombel.

I. Examen d'un pamphlet ayant

pour titre : Essai sur les causes des révolutions et des guerres civiles d'Haïti, etc. Port-au-Prince ; novembre 1819, de iv et 56 pages.

L'Essai sur les causes de la révolution, etc., d'Haïti, est de M. le baron de Vastey, ministre de Christophe, qui a péri avec son maître, en 1820. La réfutation de M. Colombel nous paraît tout-à-fait victorieuse ; mais nous devons avouer que sa plume africaine a manqué quelquefois de cette modération extérieure usitée parmi nous ; son style est d'ailleurs incorrect.

II. Compte de l'examen public du Lycée national. Port-au-Prince, imprimerie du gouvernement, janvier, 1820 ; in-8, de 29 pages.

III. Réflexions sur un prétendu prodige opéré au Port-au-Prince, dans les premiers jours du mois d'août 1820, par le citoyen C..... Port-au-Prince, imprimerie du gouvernement ; in-8, de 25 pages.

Le prétendu prodige est une jeune fille de seize à dix-sept ans, qui prétendait vomir du coton, des clous, des épingles ; elle en rendait par les ongles, par les yeux, par les oreilles, etc. — Sans discuter le fait par les lois de la physique, M. Colombel le traite par des exemples ; il cite la liquéfaction du sang de saint Janvier, le livre de M. de Montgeron sur les miracles du tombeau de saint Médard, et enfin les tours en apparence si prodigieux, de ces hommes incombustibles, de ces jongleurs, prestidigitateurs, etc. qui parcourent habituellement les grandes villes de l'Europe. Dans ce dernier écrit, le style de l'auteur a fait des progrès remarqua-

bles, et l'on peut en vanter l'élégance et la fermeté.

CONSTABLE (THOMAS-HUGUES-CLIFFORD), baronnet de Tixall, dans le comté de Stafford, et de Burton-Constable, dans le comté d'York, était fils aîné de Thomas Clifford, dont les ancêtres avaient porté le titre de lord. La famille Clifford, une des plus anciennes de l'Angleterre, est de celles qui ont persévéré dans la religion catholique (1). Sir Thomas naquit à Londres le 4 décembre 1762; il alla faire ses études dans l'Académie des gentilhommes anglais, établie à Liège, et vint les terminer au collège de Navarre, à Paris. Ayant perdu son père en 1787, il imagina pour distraire sa douleur, d'aller à pied visiter la Suisse. Il rapporta de cette excursion un goût décidé pour la botanique, auquel on doit la *Flora Tixalliana*, imprimée à la suite de la Description historique et topographique de la paroisse de Tixall, qu'il publia avec son frère Arthur (2). A l'étude de la

botanique Th. Clifford joignit diverses branches de la science historique, qui se rapportent aux antiquités locales. Ceci le conduisit à tracer le plan d'une *Histoire des Normands*, dont il a laissé l'exécution très-avancée. Il s'occupa aussi à traduire en vers anglais, les *Fables de Lafontaine*, et l'on assure que sa traduction reproduit jusqu'à un certain point, la grâce et la naïveté de l'original. Plus tard, sir Thomas Clifford s'adonna à des compositions pieuses. Il entreprit, et l'on croit qu'il a terminé, une traduction des *Psaumes* en vers anglais. Il estimait particulièrement l'*Évangile médité*, par le père Giraudeau et l'abbé Duquesne, et il en tira quarante *Méditations sur la divinité et la passion de N. S. J. C.*, pour les quarante jours du carême, qu'il traduisit en anglais et fit imprimer à ses frais : le titre ne porte que les initiales de son nom T. C. Pendant sa résidence à Bath, où il passa quelques années, sir Thomas accueillit avec bienveillance les émigrés français; il fut présenté à Louis XVIII quand ce prince visita Bath, en 1813, peu de mois avant la Restauration. S. M. l'invita deux fois à sa table. La dernière fois qu'il fut admis à saluer le monarque, lui ayant demandé des nouvelles de sa santé, le Roi lui répondit qu'il avait la goutte si fort, au doigt, qu'à peine pouvait-il toucher la main d'un ami : — « Essayons pourtant, ajouta le prince, et mettez votre main dans la mienne. » — Par la suite, sir Thomas ayant été admis à saluer le Roi aux Tuileries, S. M. lui dit : « Je suis charmé de vous revoir ; vous

(1) Voir, sur la famille Clifford, l'ouvrage intitulé : *Collectanea Cliffordiana, etc.*, contenant 1^o Anecdotes d'illustres personnages du nom de Clifford; 2^o Notices historiques et généalogiques sur l'origine et l'antiquité de la famille Clifford; 3^o Clifford, tragédie, par Arthur Clifford. Paris, imprimerie de Nouzou, 1818; in-8, de 24 feuilles (en anglais).

(2) *A topographical and historical Description of the parish of Tixall in the county of Stafford, by sir Th. Clifford bart., and Arthur Clifford esq.* Paris, imprimerie de Nouzou, 1818; in-4^o, de 41 feuilles et demie, plus 5 planches.

»avez été parfait pour nous!» C'est à la demande expresse de Louis XVIII qu'il fut créé baronnet, en 1815. Ce gentilhomme anglais était fortement attaché à la religion catholique, et il en remplissait les pratiques avec une grande exactitude. Il avait été en relation intime avec le respectable abbé Carron (voir son article, *Annuaire Nécrologique* de 1821, page 115), et l'avait choisi quelque temps, pour son confesseur. Th. Clifford avait épousé miss Chichester, dont il eut un fils et deux filles. Deux ans avant sa mort, il hérita des grands biens de feu Francis Constable, et c'est alors qu'il quitta le nom de Clifford pour prendre celui de Constable. Thomas Constable a fini sa carrière à Gand, royaume des Pays-Bas, le 25 février 1825, âgé de plus de soixante ans.

CZARTORISKY (ADAM-CASIMIR, prince), né en Lithuanie, le 1^{er} décembre 1751, descendait en droite ligne de l'ancienne famille des Jagellons. Unissant à cette haute naissance une immense fortune et un esprit distingué, ce seigneur ne pouvait manquer de jouer un rôle important dans les affaires de son pays. Aussi, après la mort d'Auguste III, en 1765, quand la noblesse polonaise s'assembla pour lui donner un successeur, le prince Czartorisky, élu grand-maréchal de la Diète, fut au nombre des concurrens pour le trône de Pologne; l'on croit même que les vœux de ses compatriotes l'y auraient porté, si les efforts de l'Angleterre et de la Russie ne se fussent réunis pour

y élever le jeune Poniatowski, qui avait été envoyé à Saint-Petersbourg comme négociateur pour cette affaire importante. Dès-lors, la puissante famille Czartorisky se trouva en opposition avec le nouveau souverain; et cette circonstance contribua beaucoup aux désastres qui, plus tard, détruisirent la Pologne. Quoique le prince Czartorisky, à raison de ses vastes possessions en Gallicie, fût entré au service de l'Autriche, après le premier partage, avec le grade de feld-maréchal, néanmoins, il seconda énergiquement les efforts de la noblesse polonaise, lors de la diète de 1789 à 1791, pour recouvrer l'indépendance nationale, et pour reconstituer le gouvernement sous une forme stable et paisible. Dans ces circonstances, il fut nommé, par le suffrage de ses concitoyens, envoyé extraordinaire à Dresde, afin d'engager l'électeur de Saxe à accepter l'hérédité de la couronne de Pologne. Il se rendit ensuite à Vienne, à l'effet d'obtenir la médiation de l'empereur d'Allemagne et sa protection contre les envahissemens de la Russie. N'ayant pu réussir dans aucune de ces deux missions, et le roi Stanislas Poniatowski ayant accédé à la confédération de Targowitz, le prince Czartorisky cessa de se mêler des affaires, et résida tantôt dans ses terres, tantôt à la cour de Vienne, où il paraissait jouir d'une grande considération. Il se trouvait dans cette capitale lors de l'insurrection démocratique de 1794, à laquelle il ne prit aucune part.

L'éphémère confédération polonaise de 1812, provoquée par

Napoléon, qui voulut relever le royaume de Pologne pour en faire une barrière entre l'Allemagne et la Russie, vint arracher de nouveau le prince Czartorisky au calme de la vie privée. Il fut élu maréchal de la diète qui s'assembla au mois de juin 1792, pour établir cette confédération. Il accepta avec empressement, cette dignité que ses concitoyens lui décernèrent unanimement, partageant sans doute, avec eux, des espérances qui devaient être trompées. Il serait difficile d'exprimer l'enthousiasme avec lequel les Polonais virent à la tête de leur confédération cet illustre doyen de la noblesse nationale. Leurs représentants lui adressèrent la parole en ces termes, quand ils proclamèrent l'acte constitutionnel de la Confédération, dans la séance solennelle du 29 juin : « Et vous, » citoyen vénérable, que près d'un » siècle de vertus a désigné aux » vœux de vos concitoyens pour » procéder à la scène la plus éton- » nante de leur histoire, pour gui- » der les premiers pas de la patrie » renaissante, quelle douce et tou- » chante leçon offre ce prix de la » vertu que vous recevez aujourd'hui ! Ces yeux fixés sur vous, » ces larmes qu'excite votre présence, disent aux jeunes cœurs » de vos compatriotes ce qui est » réservé à l'imitation des services » que vous avez rendus à la patrie. » Placé pour ainsi dire aux deux » extrémités de la vie de votre » patrie, vous aurez assisté au » crépuscule de sa première vie et » à l'aurore de sa seconde; vous » l'aurez vu tomber et se relever : » quelle destinée pour un citoyen » tel que vous ! Elle a voulu, cette

» destinée, que vous occupassiez » il y a cinquante ans, dans la diète » qui fit les premiers pas vers un » meilleur gouvernement, la même » place que vous occupez dans » celle qui est appelée à en assurer » l'existence et le bonheur. Nestor » des patriotes polonais, quand » vous disparûtes à leurs yeux, » vous emportiez avec vous les » dieux sauvés de l'envahissement » de votre patrie (1). » On raconte que cette éloquente apostrophe excita dans l'assemblée, qui remplissait la plus vaste place de Varsovie, des transports qui durent enivrer de bonheur le vieillard polonais. Quand les députés de la Lithuanie, qui venait d'être occupée par l'armée française, arrivèrent à Varsovie pour accéder à la Confédération, l'orateur de la députation parla du prince Czartorisky avec le même enthousiasme : « Applaudissez, dit-il, au renouvellement de ce » lien, qui depuis quatre siècles, » unit sans interruption la Pologne » à la Lithuanie, et dont le but est » la défense éternelle de nos in- » térêts communs. Ce lien, c'est » la main lithuanienne du vertueux » prince Adam Czartorisky, qui » le rattache et le rend indissolu- » ble. Sénateurs, députés de l'ordre » équestre polonais, vous qui avez » signé dans le sanctuaire com-

(1) M. de Pradt, dans son *Histoire de l'Ambassade de Varsovie*, raconte qu'il rédigea ce discours, que M. Matuschewitz, qui devait le prononcer, avait, selon lui, d'abord fort mal fait. M. le comte Morski, dans une *Lettre à l'abbé de Pradt*, conteste l'exactitude de cette circonstance.

» mun de notre représentation, à
 » Varsovie, l'acte d'une confédé-
 » ration générale pour la Pologne,
 » la délicatesse de votre amitié
 » dans le choix du maréchal de
 » cette confédération, n'échappe
 » pas aux yeux de la Lithuanie.
 » Les cœurs des Lithuaniens l'ont
 » nommé d'avance maréchal com-
 » mun ; et nous ne sommes depuis
 » ce moment, qu'une seule et même
 » nation pour le nom.»

Malheureusement cet enthousiasme dut bientôt se refroidir, lorsqu'on entendit Napoléon qu'un instinct irrésistible rendait antipathique à tout ce qui ressemblait à de la liberté, répondre vaguement et avec froideur, aux adresses de la Confédération, et qu'on vit un conseil de ministres, délégués par le roi de Saxe, grand-duc de Varsovie, agir selon les vues de la politique ombrageuse et maladroite de l'empereur des Français, et former avec le conseil de la Confédération, un conflit de pouvoirs qui contrariait toutes les opérations de la Diète. Le prince Czartorisky, réduit à un rôle nul, ne trouva que des dégoûts dans une dignité qui l'assujétissait à une représentation ruineuse, tandis que d'autre part, les armées ravageaient ses domaines : plusieurs fois il se plaignit amèrement à l'ambassadeur français, M. de Pradt. Bientôt les revers qui suivirent l'incendie de Moscou, ayant fait retomber la Pologne au pouvoir des armées russes, le sort de ce pays demeurra incertain jusqu'en 1815, quel e congrès de Vienne recon-

nut l'empereur Alexandre pour souverain de la Pologne. On sait que ce monarque l'érigea immédiatement en royaume distinct et indépendant de la Russie. Le prince Adam Czartorsky fut nommé par ses concitoyens, membre d'une commission chargée d'aller à Vienne, proposer à l'empereur de Russie les bases d'une nouvelle constitution du royaume de Pologne. Le 25 mai 1815 ce plan fut présenté au monarque, qui y donna son assentiment ; et peu de mois après, la constitution fut promulguée. Au mois de novembre de la même année, Alexandre visita la Pologne, et il traita le prince Adam Czartorisky avec la plus grande distinction : on croit même que l'âge trop avancé du prince polonais fut la seule cause pour laquelle il ne fut point élevé à la dignité de vice-roi. L'empereur se borna à le nommer sénateur-palatin, et lui prodigua de nouveau, les marques de la plus haute considération dans un nouveau voyage qu'il fit à Varsovie, en 1818. Le prince Adam Czartorisky est mort au mois de mars 1825, âgé de plus de quatre-vingt-onze ans. Son corps a été déposé dans la chapelle de sa famille, à Varsovie, après des obsèques pompeuses, dans lesquelles M. Niecemwitz, secrétaire du Sénat, a prononcé l'oraison funèbre du défunt. La capitale de la Pologne lui doit son école des cadets et sa commission d'éducation. Deux fils du prince Czartorisky sont au service de Russie. L'aîné fut quelque temps, principal ministre de l'empereur Alexandre.

D.

DICKSON (JACQUES), botaniste, naquit en Ecosse, de parens d'une humble condition. Ils l'envoyèrent de bonne heure à Londres, où il travailla d'abord en qualité de jardinier, chez un pépiniériste des environs d'Hammersmith. C'est là qu'il eut l'avantage de se faire connaître de sir Joseph Banks, comme un jeune homme intelligent. Bientôt il devint jardinier en chef de grandes maisons, et enfin il s'établit marchand-grainetier à Londres. Dans cette profession, il fit de très-bonnes affaires, par suite de son activité et de son goût passionné pour la botanique; il continua d'être bien accueilli à ce titre, par Joseph Banks, qui lui ouvrit l'accès de sa précieuse bibliothèque. Avec le temps, il acquit de grandes connaissances dans cette science, à tel point qu'il fut compté parmi les botanistes les plus distingués de l'Angleterre, et que les ouvrages qu'il écrivit étendirent sa réputation jusque sur le continent. Il était l'un des fondateurs de la société Linnéenne de Londres et a publié plusieurs mémoires dans ses *Transactions*. Il était aussi vice-président de la société d'horticulture de la même ville. Jacques Dickson est mort en 1822. — Nous connaissons de lui :

I. *Fasciculi quatuor plantarum cryptogamicarum Britanniae*. London, 1785—95, in-4.

II. *Collection of dried plants*. — Collection de plantes séchées. 17 fascicules, in-fol., 1789—99

III. *Botanical catalogue, etc.* — Nomenclature botanique-alphabétique, suivant le système de Linnée. 1797, in-8

DODD (R....), ingénieur anglais, après avoir fait exécuter divers ouvrages de son art et notamment plusieurs ponts, est mort dans l'indigence, le 11 avril 1822, des suites de l'explosion d'un bateau à vapeur, sur lequel il se trouvait lors d'un accident arrivé à Gloucester. On doit à R. Dodd les ouvrages suivans :

I. *Account of the principal canals, etc.* — Tableau des principaux canaux qui existent dans le monde, avec des réflexions sur l'utilité des canaux. 1795, in-8.

II. *Reports, with plans and sections, of the proposed dry tunnels, etc.* — Rapport sur le chemin creux proposé, de Gravesend à Tilbury, et sur le canal de Gravesend à Stroud. 1798, in-4°.

III. *Letters on the improvement of the port of London, etc.* — Lettres sur l'amélioration du port de Londres, dans lesquelles on démontre qu'elle est praticable sans recourir à la construction de bassins (*docks*). 1799.

IV. *Observations on water*. — Observations sur l'eau. 1805, in-8.

DOUGALL (JEAN), homme de lettres, naquit à Kirkaldy, dans le comté de Fife, en Ecosse, où son père tenait une école primaire. Il s'adonna avec succès, à l'étude des diverses sciences qu'on enseigne dans les collèges, telles que la

géographie ancienne et moderne, les mathématiques et la plupart des langues vivantes de l'Europe. Il fit plusieurs voyages sur le continent, tantôt pour accompagner des jeunes gens en qualité de gouverneur, tantôt en qualité de secrétaire particulier du feu général Melville. Il publia plusieurs ouvrages élémentaires, des traductions du français et de l'italien, et concourut à la rédaction de divers écrits périodiques. Il a laissé un grand nombre de travaux imparfaits, que l'exiguité de ses ressources ne lui permit pas de mettre au jour, parmi lesquels on cite une *Traduction des Commentaires de César*, avec des illustrations et des notes; une *Traduction de Strabon*, des *Eclaircissemens sur divers passages de Polybe*. John Dougall est mort à

Londres, dans un état voisin de l'indigence, en 1822. Nous connaissons de lui :

I. (Avec T. Hodson) *The Cabinet of the Arts, etc.*—Le Cabinet des Arts, ou Règles du dessin, de la gravure, de la peinture, de la perspective et de l'architecture. 1805-1-806, in-4°.—Le même, renfermant les règles de l'arithmétique, de la géométrie et de la chimie; 2 vol. in-8.

II. *The modern Preceptor, etc.*—Le Précepteur moderne, ou Cours universel de bonne éducation. 1810, 2 vol. in-8.

III. *Espanamaritima*.—L'Espagne maritime, ou le Pilote-côtier de l'Espagne, traduit de l'espagnol. 1815, in-4°.

IV. *Military Memoirs*.—Mémoires militaires. 1 vol. in-8.

E.

EMMERICH (ANNE-CATHERINE), religieuse au couvent des Augustines de Dulmen, en Westphalie, a fixé l'attention sur sa personne par des circonstances extraordinaires, qui sont devenues l'objet des enquêtes de l'autorité ecclésiastique et des observations des médecins. Tout ce que nous allons en rapporter est extrait fidèlement d'un opuscule intitulé : *Relation des faits miraculeux concernant la révérende mère Emmerich, avec les témoignages qui constatent ces faits subsistans depuis onze années*. Paris, Beaucé, 1820; in-8, de 24 pages, plus 4 pages de *Notes et corrections*, imprimées

chez A. Egron (1). Cette relation, attribuée à un ancien magistrat, dont la plume fut toujours consacrée aux matières religieuses, est dressée principalement sur les témoignages de M. Manesse, ancien chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons, retiré alors au châ-

(1) On a publié encore : *Note sur l'existence miraculeuse de la révérende mère Emmerich, etc.* Paris, Beaucé, 1819; in-8, d'un quart de feuille.— et *Relation historique sur la révérende mère Emmerich*. Imprimerie de Cailleaux-Lecoq, à Lille, 1820; in-plano, d'une demi-feuille.

teau de Soupire (Aisne), où il est mort, le 24 septembre 1820 (V. son article, *Annuaire Nécrologique* de 1820, page 150). Les *Notes et corrections* sont dues à un ecclésiastique westphalien qu'on ne nomme pas. M. Manesse avait beaucoup connu la religieuse de Dulmen et avait suivi, dit-il, pendant quatre ou cinq ans, les voies de Dieu sur cette religieuse. La relation invoque encore comme témoins des faits, diverses personnes dont nous aurons soin de répéter les noms.

Anne-Catherine Emmerich fut reçue dans le couvent de Dulmen, ville située entre Wesel et Munster, vers l'année 1795. Elle était alors âgée de dix-sept ans. Auparavant, elle était en service chez M. Sontgen, organiste à Cocsfeld, qui la conduisit à Dulmen avec sa propre fille, et toutes deux prirent l'habit en même temps. La sœur Emmerich fut admise au noviciat des dames de chœur. On la plaça sous la sacristine, à laquelle elle succéda bientôt. Elle vivait dans la pratique des vertus de son état, lorsque les Français s'étant emparés de Dulmen, la communauté religieuse fut dispersée : alors la sœur Emmerich se retira dans une petite chambre, où elle se livra uniquement à la vie contemplative. Dans cette voie, si supérieure à notre faible nature, dit la *Relation*, dont nous allons souvent emprunter le langage, en abrégéant toutefois les récits, elle a éprouvé de grandes souffrances de corps et d'esprit, mais jamais elles n'ont porté la moindre altération à la pureté de son âme. C'est le témoignage qu'ont dû lui rendre ceux qui l'entouraient, surtout son direc-

teur, le père Limberg, dominicain, qui fut bien connu de M. Manesse. Enfin, Dieu a élevé cette digne religieuse à un état si dégagé des sens, que depuis environ onze ans, elle ne prend aucune nourriture solide. Si quelquefois elle essaie d'en goûter, même légèrement, presque aussitôt elle est obligée de la rejeter avec des espèces de convulsions. Quelques gorgées d'eau durant des années, et quelques cuillerées de café au lait fort léger, ont suffi pour la soutenir; encore était-il rare qu'elle pût garder une si faible nourriture. M. Manesse a essayé plusieurs fois, de lui donner différentes espèces de fruits qui semblaient lui faire plaisir. A peine en avait-elle avalé une bouchée qu'elle était forcée de la rendre. Malgré cette privation de toute nourriture solide, la sœur Emmerich n'était point décharnée et se conservait toujours au même degré d'embonpoint. Mais un fait plus extraordinaire est la faveur dont Dieu l'a gratifiée (nous citons ici textuellement la *Relation*) en retraçant sur sa personne, par des stigmates manifestes et sensibles, les cinq plaies de N. S., parmi lesquelles celle du côté se trouve surmontée d'une petite croix (1).

(1) Sur cette dernière circonstance l'ecclésiastique anonyme de Munster n'est pas d'accord avec M. l'abbé Manesse. Il assure que la petite croix n'a pas existé. Cependant M. Manesse a envoyé lui-même le dessin figuré de cette petite croix. « Nous avons par écrit, ajoute l'auteur de la *Relation*, le témoignage de plusieurs personnes très-dignes de foi, qui attestent que la sœur Emmerich a porté durant des années, sur la poitrine et dans le

Ces cinq plaies, tous les vendredis, rendent du sang fort visiblement, depuis sept à huit heures du matin jusqu'à midi. Dans le même temps, le sang jaillit du front de cette sainte fille et tout à l'entour de sa tête, où il trace une couronne qui se trouve toujours en harmonie avec les cinq plaies, pour rendre le sang à la même heure.

— « J'ai presque toujours vu, » écrivait M. Manesse, les plaies » aussi fraîches qui si elles venaient » d'être faites ; mais je n'ai jamais » pu découvrir les issues par lesquelles le sang sortait autour de » la tête, quoique je le visse quelquefois sortir avec abondance et » très-vermeil, particulièrement » du front : il ne laisse là aucune » trace après lui. Cependant j'ai » trouvé les plaies des mains presque sèches, dans mon dernier » voyage en Allemagne, il y a environ deux ans, quoiqu'elles » donnassent du sang aux jours ordinaires comme les autres. » (*Lettre du 27 décembre 1819.*) — « Elle est si brillante, surtout dans ses momens d'extase, qu'il est presque impossible de la fixer, quoiqu'elle soit alors en apparence, dans un état de mort. » (*Lettre du mois de novembre 1819.*) Cet état lumineux est encore attesté dans la *Note* imprimée à

creux de l'estomac, l'empreinte d'une double croix, laquelle elle savait montrer dans les occasions, sans que la modestie en fût blessée. C'est ce que témoigne entre autres le savant comte de Stolberg, dans une lettre qui a été fort répandue en Allemagne, et où il rend compte d'une visite qu'il fit avec sa femme et sa fille, à la sœur Emmerich, et où il vérifia les faits par lui-même.

Lille, où l'on ajoute qu'elle était sujette à des ravissements d'esprit qui duraient quelques heures. M. Manesse conservait chez lui un linge qu'il avait posé sur la tête de la religieuse de Dulmen, et qui était imbibé du sang qui en sortait tous les vendredis.

La sœur Emmerich tint d'abord son état caché aussi long-temps qu'elle put ; mais enfin elle en fit la déclaration au grand-vicaire de Munster, qui prit des mesures pour constater la vérité des faits. Il fit d'abord observer de près la religieuse, et vint ensuite la visiter lui-même en personne, accompagné de M. Overberg, supérieur du séminaire de Munster, et de M. le conseiller médecin Drussel. Les délégués du grand-vicariat continuèrent à visiter la religieuse, à peu près chaque semaine, se faisant accompagner d'un ou de deux médecins, qui, après avoir constaté l'état des plaies et l'écoulement du sang, en dressaient procès-verbal. Le bruit de cet événement s'étant répandu dans le pays, au moment qu'il venait d'être réuni à la France, le commissaire de police de Munster, nommé M. Garnier, se rendit à Dulmen pour vérifier les faits. A son retour à Munster, l'autorité envoya à Dulmen des médecins et chirurgiens de l'armée française. La *Relation* ne nous apprend pas quels furent le résultat et la conclusion de leur examen ; mais elle affirme que des médecins du pays essayèrent, d'après l'invitation du grand-vicariat de Munster, de cicatriser les plaies à l'aide des procédés de leur art, ayant soin après avoir appliqué les bandages, d'y apposer les scellés ;

mais leurs efforts restèrent impuissans. Cependant des habitans de Dulmen, aussi sur la demande du grand-vicariat de Munster, passèrent tour à tour, en se relevant, quatorze jours et autant de nuits auprès du lit de la religieuse pour la surveiller. Tous ont déposé qu'ils n'avaient point découvert la moindre fraude dans l'apparition des plaies, et que la sœur Emmerich n'avait rien pris de solide pour nourriture, durant tout le temps qu'elle fut soumise aux enquêtes de l'autorité ecclésiastique de Munster. Celle-ci a dressé procès-verbal du tout. Plus tard, vers 1819, l'autorité civile de Munster a interdit aux étrangers l'approche de la sœur Emmerich, à moins d'une permission du gouvernement ou de l'évêché; et l'on vit paraître dans quelques journaux allemands, et dans le *Courrier* (français) du 13 décembre 1819, des articles qui niaient l'état surnaturel de la sœur Emmerich, et qui allaient jusqu'à inculper sa bonne foi. Cependant M. Manesse atteste avoir connu, en 1818, un membre de la municipalité de Dulmen, qui embrassa la foi catholique après avoir vu la sœur Emmerich.

Il résulte des faits que nous venons de raconter, d'après le témoignage d'autrui :

1° Que des circonstances extraordinaires ou singulières ont longtemps attiré l'attention sur la religieuse de Dulmen.

2° Que le public n'a pas été mis en état par les écrits imprimés jusqu'à ce jour, au sujet de la sœur Emmerich, de se former un jugement éclairé sur les faits qui la concernent, puisque les enquêtes

régulières des deux autorités ecclésiastiques et civiles n'ont point été placées sous ses yeux.

3° Que le témoignage de l'abbé Manesse doit être considéré comme insuffisant, quelle que soit d'ailleurs la sincérité du témoin : premièrement parce que l'abbé Manesse était dépourvu des connaissances scientifiques indispensables pour apprécier et caractériser convenablement l'état de la sœur Emmerich; secondement parce qu'il résulte des notes additionnelles publiées par l'écrivain lui-même à qui l'on doit la publication du témoignage de l'abbé Manesse, que les récits de cet abbé sont entremêlés d'inexactitudes graves, qui laissent planer de l'incertitude et du doute, même sur ce qui ne paraît point contesté.

4° Que malgré ces objections, nous sommes excusables d'avoir consacré un article sérieux à la sœur Emmerich, puisqu'elle a fixé l'attention de personnes graves et loyales; puisqu'elle a donné lieu à la publication de divers écrits; enfin parce que les faits de la nature de ceux qui la concernent (n'importe le jugement qu'on en voudra porter), appartiennent à l'histoire religieuse et philosophique de notre temps.

La sœur Emmerich est morte durant l'hiver de 1823 à 1824. Des gazettes ont publié qu'un Hollandais avait offert 20 10 fr. pour avoir son corps, et un habitant de Munster 5000 fr.; mais que le corps s'est trouvé avoir été enlevé.

ESCHER DE LA LINTH (JEAN-CONRAD), naquit à Zurich, le 24 août 1767. Son père qui occupait

la place de conseiller-d'état, après lui avoir donné dans sa patrie, le genre d'éducation alors en usage en Suisse, et qui était principalement destiné à former des négocians et des magistrats, l'envoya à Genève, à l'âge de seize ans, pour apprendre la langue française et perfectionner son instruction. Non-seulement il y acquit l'usage facile de la langue qu'on y parle, mais il y fit quelques études secondaires de logique et de physique, auxquelles il mettait beaucoup d'intérêt. Toutefois, il se débattait en lui-même contre l'instruction classique, et il prétendait souvent qu'un bon artisan et un bon agriculteur étaient plus utiles au genre humain que les savans les plus distingués. Aussi, quand il fut de retour à Zurich, se consacra-t-il presque tout entier, à ce qu'il appelait la prospérité présente de son pays. Il tâchait de perfectionner l'économie industrielle et rurale; il prenait une part très-active aux exercices militaires; il était membre de la société d'Olten, et de presque toutes les réunions patriotiques. En même temps il étudiait l'histoire de la Suisse, qu'il posséda depuis, dans une rare perfection; et il s'appliquait à connaître les intérêts des Cantons entre eux et des puissances étrangères respectivement à eux. Telles étaient ses occupations, lorsqu'il arriva à l'époque où les jeunes gens des premières familles de Zurich avaient coutume de voyager. Il alla séjourner près de deux ans à l'Université de Gœttingue, et s'y adonna principalement, à l'étude de la minéralogie, de la géologie, de la statistique et de

l'économie politique; il visita ensuite l'Angleterre, dont il voulait connaître les principales manufactures, et l'Italie, qui l'intéressait sous des rapports plus immédiats; car les circonstances l'appelaient à entrer dans la maison de commerce et de fabrique qui appartenait depuis long-temps à ses parens.

Escher se maria à l'âge de vingt-deux ans. Quand les principes démocratiques de la révolution française pénétrèrent en Suisse, il les embrassa avec ardeur, quoique appartenant à la classe privilégiée; aussi il fut élu membre du grand Conseil helvétique; il coopéra en même temps à la rédaction de la feuille intitulée : *Le Républicain Suisse*, qui défendait le nouvel ordre de choses. Ecrivain et homme d'état, ses paroles et ses actions furent également irréprochables; et il eut la satisfaction de voir ses adversaires politiques rendre justice à la pureté de ses vues et à la droiture de ses intentions. Mais l'influence de Bonaparte ne tarda pas à détruire la République Helvétique, et les cantons aristocratiques furent rendus à leur ancien isolement, sous la condition qu'ils modifieraient leurs anciennes constitutions, et que comme le reste de la Suisse, ils admettraient parmi leurs citoyens ceux qu'ils avaient autrefois appelés leurs sujets. Escher, qui durant cette lutte, s'était mêlé constamment aux affaires publiques, toujours fidèle à ses principes, reentra comme simple particulier dans sa ville natale. Quoiqu'il eût blessé le parti autrefois dominant à Zurich, et qu'il se fût attiré beau-

coup de préventions, pour ne pas dire beaucoup de haines, cependant l'opinion qu'on avait de sa capacité et de sa loyauté était si bien affermie, qu'on l'appela au bout de quelques années, à la place de conseiller d'état.

Bientôt s'offrit à lui la grande entreprise qui devait immortaliser son nom, le dessèchement des marais de la Linth. Cette rivière, qui descend des Alpes de Glaris, et qui dans son cours rapide, entraîne beaucoup de pierres et de limon, avait par la suite des temps, formé un vaste marais, sur une surface de plusieurs lieues carrées et multipliait continuellement ses ravages. Les habitans de ces malheureuses contrées perdaient tous les jours, quelques-unes de leurs propriétés et périssaient victimes de fièvres contagieuses. Après un grand nombre de réclamations et même de tentatives successivement ajournées, Escher fut chargé en 1807, par la Diète de la Confédération, conjointement avec le doyen Ith, de Berne, de rédiger un appel à la nation suisse pour l'inviter à fournir aux dépenses que le dessèchement des marais de la Linth devait nécessiter. La nation entière répondit à cet appel, et M. Escher fut nommé président de la commission chargée de l'exécution du projet. Bientôt après, abandonné par les hommes de l'art qui l'avaient aidé à lever les plans et à dresser les devis, il demeura seul chargé de cette immense tâche. C'est alors qu'il forma le projet d'aller habiter les marais de la Linth, et de se mettre lui-même, à la tête des travailleurs. En effet, depuis 1807 jusqu'en 1815, c'est-à-dire durant

l'intervalle de huit années, il n'a cessé de se consacrer de corps et d'âme, à cet unique objet. Aussi la Linth, qui se perdait naguère dans les marais infects, où l'on pouvait difficilement diriger quelques misérables barques, coule maintenant dans deux magnifiques canaux. dont le premier encaissé, la conduit au lac de Wallenstadt ou de Wesen, et dont l'autre, plus large, navigable et pourvu d'un chemin de halage, la ramène de ce lac à celui de Zurich, qu'elle forme presque tout entière, et d'où elle sort sous le nom de Limmat.

« J'avais visité ces marais autrefois, avec mon ami, dit M. le professeur Vaucher (1), et j'avais été affligé comme lui, du hideux spectacle qu'ils offraient. Je les ai revus en 1819, avec quelques-uns de mes compatriotes, conduits par M. Escher, et je ne crois pas que j'aie passé dans ma vie, de journée plus heureuse. Nous remontâmes les marais à pied, depuis Uznach jusqu'à Wesen, et depuis Wesen jusqu'à Miollis, par un des plus beaux jours. Tous ces lieux que j'avais vu inondés et fangeux, commençaient à se charger de la plus riche végétation. ou étaient déjà couverts des plus beaux fourrages. Des canaux plus petits venaient se rendre dans le canal principal, et opéraient

(1) *Notice biographique sur M. Escher de la Linth*, dans la *Bibliothèque universelle*, de Genève. *Sciences et Arts*, vol. XXII, pag. 232. C'est dans cette notice qu'ont été puisés les matériaux qui ont servi à la rédaction de cet article.

le dessèchement jusque dans les parties les plus lointaines et les plus abandonnées. Ici s'élevaient de petites fermes, là on voyait des maisons déjà opulentes. Une école d'agriculture avait été fondée d'après la méthode de Fellenberg. La ville de Wesen s'élevait au-dessus du lac, où elle avait failli s'écrouler; les habitans montraient sur les murs de leurs maisons les traces des anciennes eaux, et comptaient le nombre des pieds qu'ils avaient déjà gagnés. On les voyait bien portans et délivrés de leurs anciennes fièvres; tous ceux que l'on rencontrait sur le canal, surtout les ouvriers, saluaient avec allégresse notre respectable conducteur. Ils l'appelaient *herr president*, et dès qu'ils s'entretenaient avec lui, la joie et le contentement brillaient dans leurs regards. Nous dinâmes à Miollis, où s'étaient rendues plusieurs personnes du voisinage qui ambitionnaient le bonheur de rencontrer notre illustre guide. Bientôt nous trouvâmes un bateau élégant qui avait été préparé à notre insu, et sur lequel nous descendîmes rapidement le canal que nous avions monté dans la matinée. Ce fut là que M. Escher daigna satisfaire aux nombreuses questions que chacun de nous lui adressait à l'envi. Il nous raconta toutes les privations qu'il avait été obligé de s'imposer en vivant au milieu de ces marais, toutes les difficultés qu'il avait rencontrées pour se procurer des bras, tous les obstacles qui s'étaient présentés, soit de la part des gouvernemens de Saint-Gall, de Glaris, de Schwitz, entre lesquels est partagé le cours de la Linth,

soit surtout, de la part des diverses communes qui avaient la possession partielle du sol; tous les embarras d'argent, toutes les intrigues, toutes les petites intrigues contre lesquelles il avait fallu lutter. Mais enfin, ajoutait-il, l'ouvrage est achevé et il n'exige plus que des perfectionnemens et une surveillance facile. J'ai été récompensé de toutes mes peines, le jour où le canal de navigation s'ouvrit, et où, à la vue d'une foule de spectateurs qui étaient accourus de tous les lieux voisins, je descendis le premier, depuis Wesen jusqu'au lac de Zurich; dès lors j'ai été justifié. Il y a quelque temps qu'une commune voisine, pour me témoigner sa reconnaissance, a daigné m'accorder, à moi et à ma famille, les droits de sa bourgeoisie: c'est un honneur dont j'ai été vivement touché. (1) »

Dès que les travaux du dessèchement de la Linth furent terminés, l'âme d'Escher fut en repos: il avait rempli sa tâche. Dès-lors il ne désira plus rien avec ardeur; et sans rien diminuer de son activité, il s'abandonna tout entier avec ses projets, aux volontés de la Providence. En effet, les travaux de la Linth avaient consommé les plus belles années de

(1) Voy. pour les détails concernant les travaux de dessèchement de la Linth, la *Bibliothèque Universelle*, année 1819, *Sciences et Arts*, p. 272 et suivantes—un article intitulé: *Cosidérations sur les résultats moraux de l'entreprise du dessèchement des marais de la Linth. ibid.* année 1825, t. XXV. *Sciences et arts*, p. 107. — et la *Revue encyclopédique*; t. XXVII, pag. 1.

sa vie. Il avait interrompu à cette occasion, tous ses autres travaux et tous les soins que pouvaient exiger sa famille ou sa fortune. Il était le jour avec ses ouvriers, et la nuit dans la petite cabane qu'il s'était fait construire. Quelquefois il partait le soir pour Zurich, et marchait toute la nuit, en dormant de fatigue sur la route. Il revenait le lendemain auprès de ses travailleurs, qu'il animait d'un nouveau courage, et il passait ainsi les mois et les années, bravant les maladies et les fièvres qui infestaient tout le voisinage. Rien au monde ne lui semblait plus doux que d'avoir été utile à ses concitoyens jusqu'au sacrifice de sa vie. Jamais il n'aurait consenti à ce qu'on lui discernât sous aucun titre, le moindre émolument ou la moindre récompense ; au contraire, l'accomplissement de son entreprise, dans lequel il mettait sa véritable gloire, le faisait renoncer sans peine à l'avancement de sa fortune, à ses occupations habituelles, aux jouissances qui lui étaient les plus douces : y eut-il jamais un dévouement plus complet, plus généreux ? Ses compatriotes l'ont senti, et le seul prix qu'ils lui aient accordé, c'est celui qui était selon son cœur ; ils l'ont appelé *Escher de la Linth*, dénomination sous laquelle il est connu dans toute la Suisse, et que la Diète helvétique a consacré, en décrétant qu'un monument serait élevé à sa mémoire, aux frais de la nation.

Le succès de l'entreprise d'Escher lui fit une réputation d'un genre nouveau. De toutes parts on le consultait pour dessécher des marais ou rectifier les rivières.

Chargé de diverses commissions publiques pour des objets analogues, il se rendit sur divers points de la Suisse, afin de s'en acquitter. Quand il fut débarrassé des travaux de la Linth, il revint à la géologie, et particulièrement à l'étude de la structure des montagnes suisses, qui l'avait toujours occupé. Il les avait parcourues dans tous les sens, à plusieurs reprises et à diverses époques de sa vie. Il en avait dessiné les différens aspects et les nombreuses couches, et il en ramassait les produits les plus remarquables. Divers journaux allemands, et la *Bibliothèque Universelle* de Genève, contiennent des mémoires et des dissertations d'Escher sur divers points de la géologie de la Suisse (1). Il se plaisait à communiquer ses travaux à la Société Helvétique, dont il était un des membres les plus zélés. Persévérant dans ses idées politiques, il voyait dans cette académie centrale, un nouveau moyen de resserrer les nœuds toujours trop lâches qui unissent les citoyens des différens Cantons. Il jouissait d'une grande considération dans cette compagnie savante et patriotique ; et il en profitait pour échauffer le cœur de la jeunesse helvétique, qui se presse autour d'elle, et sur laquelle il se plaisait à fonder de grandes et légitimes espérances. — « Dans les derniers temps de sa vie, ajoute

(1) La notice de M. Vaucher annonce que M. le conseiller Usteri prépare une biographie détaillée de M. Escher de la Linth. La collection de ses mémoires, publiés ou inédits, doit seule former un volume.

encore M. Vaucher, il ne traversait plus les campagnes de Zurich et les cantons de Glaris et de Saint-Gall, où il était si connu, sans que sa seule présence excitât des transports. On accourait pour le voir passer, on se pressait pour l'entendre; partout il était connu et fêté; on se disputait l'honneur de lui donner l'hospitalité, et plus on l'avait vu et entendu, plus encore on voulait le voir et l'entendre. Il faut avouer aussi que sa figure et son maintien inspiraient le respect et l'amour. Il avait dans le regard et dans tous les traits, une noblesse et une décence qui indiquaient l'homme supérieur; et en même temps, son expression était celle d'une parfaite bonté et d'une douceur inaltérable. Aussi aucun homme n'a été aimé et n'a plus mérité de l'être.... Ses opinions religieuses varièrent suivant l'âge. Il avait été élevé dans un attachement aveugle à la religion de ses pères (la Réforme); mais quand il revint de ses voyages et surtout de Gœttingue, il voulut tout soumettre à l'examen. J'ai beaucoup discuté avec lui, dans sa jeunesse, les preuves fondamentales du christianisme, et je n'espérais pas l'avoir entièrement persuadé; toutefois, à mesure qu'il avança dans la carrière du monde et des affaires, il devint un véritable chrétien... »

Escher de la Linth est mort à Zurich, le 9 mars 1825, âgé seulement de cinquante-trois ans. Depuis une année, sa santé déclinaît assez sensiblement, mais il ne ralentissait rien de ses travaux politiques et philanthropiques. Quand il ne put plus aller au

Conseil d'état, il s'y fit porter en litière, et huit jours avant sa mort, il y parla avec une force et une clarté d'esprit qui frappèrent tout le monde. Le jour qui la précéda fut employé à rédiger les instructions nombreuses qu'il croyait nécessaires à sa famille et à ses amis. Quand elles furent achevées, il passa une nuit paisible, et après s'être réveillé le matin, il se rendormit en bénissant sa famille rassemblée autour de son lit.

Quelques mois après le décès d'Escher, M. Brukmann, graveur à Heilbronn, a publié une médaille en sa mémoire, qui a été frappée en or, en argent et en bronze. D'un côté on voit l'image d'Escher avec cette légende : J. C. ESCHERUS. LIMAGIANUS. TURICENSIS. NAT. 24. AUG. 1767. OB. 9. MART. 1825. Sur le revers on lit ces mots entourés d'une couronne de chêne : INGENIO. CANDORE. VIRTUTE. CIVIS. OPTIMUS.

EVANS (GUILLAUME-DAVID), juriconsulte anglais, rempli des charges de magistrature à Manchester et à Bombay; il est mort le 4 décembre 1821. Nous connaissons de lui :

I. *Salked's Reports of cases adjudged in the King's bench.* — Jugemens de la cour du Banc du roi, recueillis par Salked. Sixième édit. publiée par W. Evans, avec des augmentations considérables. 5 vol. in-8, 1795.

II. *Essays on the action for money lent and received, etc.* — Essai sur l'action qui naît de l'argent, reçu et prêté; sur les lois d'assurances et sur les lois qui concernent les lettres de change et les

engagemens par billets. 1802, in-8.

III. *A general view of the decisions of lord Mansfield, etc.* — Tableau général des décisions de lord Mansfield, dans les causes civiles. 1806, 2 vol. in-8.

IV. *A Treatise on the laws of obligations and contracts, etc.* — Traité des obligations et des contrats, trad. du français, de Pothier. 1806, 2 vol. in-8.

V. *A Letter to sir Samuel Romilly, on the revision of the bankrupt-laws.* — Lettre à sir S. Romilly, sur la révision des lois qui concernent les banqueroutes.

VI. *Letters on the desabilities of the roman-catholics and dissenters.* — Lettres sur les incapacités des catholiques-romains et des dissidens. 1825, in-8.

H.

HERMANN (CHRISTIAN-GOTTLIEB), né à Erfurth, en 1765, étudia avec succès, à l'Université de cette ville et à celle de Gœttingue, les sciences théologiques, la philosophie et la philologie. De retour dans sa ville natale, il y obtint, en 1789, une première place à l'école des prédicateurs (*prediger schule*). En 1790, il fut nommé professeur à l'Université d'Erfurth; en 1795, professeur au Gymnase évangélique de la même ville, et deux ans après, il fut nommé membre de l'Académie des sciences d'Erfurth. Pendant la domination des Français en Westphalie, il se distingua par son zèle à conserver les écoles confiées à ses soins. Sous la domination de la Prusse, il eut, en 1820, le titre de doyen et la surintendance de l'arrondissement de cette ville. Hermann est mort, presque subitement, le 26 août 1825, âgé de cinquante-huit ans. — Outre plusieurs dissertations et mémoires moins considérables, il a publié les ouvrages suivans :

I. *Vergleichung der theorieen,*

etc. — Comparaison des théories sur le beau de Kent et d'Hemsterhuis. Erfurth, 1792, in-8.

II. *Lehrbuch der christlichen religion, etc.* — Livre élémentaire de la religion chrétienne, à l'usage des classes supérieures du Gymnase. Erfurth, 1796, in-8.

Enfin, il a dirigé avec talent et avec zèle, de 1795 à 1800, les Annales scientifiques d'Erfurth (*Erfuter gelerten nachrichten*).

HESS (J... Louis de), naquit à Stralsund, dans la Poméranie suédoise, vers l'an 1760. Dès sa première jeunesse, il embrassa le métier des armes, et fut nommé officier de l'un des régimens suédois qui formaient la garnison de Stralsund; mais bientôt, son goût pour la littérature et les succès qu'obtinent ses premiers écrits, le déterminèrent à quitter le service. Il s'établit dans la ville de Hambourg, où il consacra tout son temps aux lettres. Après avoir long-temps enrichi de ses articles le journal d'Archenholtz, intitulé *Minerve*, il fonda lui-même un

ouvrage périodique, sous le titre de *Journal des journaux*, qu'il publia depuis 1788 jusqu'en 1790. Il a aussi travaillé au journal de Reichard, intitulé *la France*. Hess avait pris le bonnet de docteur en médecine à l'Université de Kœnigsberg, et pratiquait gratuitement cet art, avec la plus grande générosité. Lors de la première évacuation de Hambourg par les Français, au commencement de 1814, Hess se distingua d'une manière toute particulière, par son ardent patriotisme. Le général russe Tettenborn le chargea de la formation et du commandement de la garde bourgeoise, qui lui fut confirmé par un décret du sénat et de la bourgeoisie. Doué d'un caractère original, il se fut bientôt rendu populaire, moins par son éloquence que par des saillies heureuses. Son incroyable activité suppléa pendant long-temps, à ce qu'il y avait d'imparfait dans une institution toute nouvelle à Hambourg. Lors de la rentrée du maréchal Davoust dans cette ville, Hess fut l'un des vingt-huit citoyens nominalement exceptés de l'amnistie. Le temps de sa proscription fut consacré à voyager en Angleterre et en Danemark. A son retour, en 1815, il publia un ouvrage intitulé : *L'Agonie de la république de Hambourg*, en 1815, qui fit la plus vive sensation, dans cette ville et dans toute l'Allemagne. Hess y accuse plusieurs sénateurs d'avoir autorisé le commandant danois de la ville d'Altona, M. de Haffner, à traiter secrètement avec les généraux Davoust et Vandamme pour la reddition de Hambourg, à l'insu du général qui commandait dans

cette place, et des autres chefs civils et militaires de la république. J. L. Hess est mort à Hambourg le 20 février 1825. On lui doit encore les ouvrages suivans :

I. *Essai de voir*. Hambourg, 1796 et 1800. 2 vol.

II. *Voyage (Durchflüge) par l'Allemagne, les Pays-Bas et la France*. *Ibid.*, 7 vol. in-8. — *Troisième édit.* 1802.

III. *Description topographique, politique et historique de la ville de Hambourg*. *Ibid.* — *Deuxième édit.* 1812; 5 vol. in-8, avec cartes.

HORN (le comte DE), d'une famille illustre de Suède, se trouva impliqué dans le complot d'Ankastroëm contre Gustave III. Condamné à mort pour non-révélation, avec quatre autres accusés, la peine du comte de Horn fut commuée en celle du bannissement perpétuel. Après avoir changé son nom en celui de *Classen-Horn*, il vint passer le reste de ses jours à Copenhague, où il est mort en 1825. Peu d'hommes furent doués d'un esprit aussi profond et aussi vif, de connaissances aussi étendues, d'une conversation aussi spirituelle, d'un caractère aussi aimable. Ayant passé une partie de sa jeunesse à la cour de Louis XVI, plein d'enthousiasme pour la cause de la liberté, il unissait les idées sérieuses des temps actuels aux formes élégantes du siècle précédent. Il était habile mathématicien, parlait le français et l'allemand aussi bien que sa langue maternelle, connaissait les langues anciennes, et cultivait encore avec succès, la poésie et la musique. Quelques années avant sa mort, le comte

de Horn a fait imprimer, à Copenhague (sans date et sans nom de lieu), le recueil de ses poésies fugitives en suédois, qu'il distribuait uniquement à ses amis. Le portrait fort ressemblant de l'auteur se voit sur le titre, à la place de son nom. On y lit de plus cette épigraphe, tirée des Tristes d'Ovide : *Parve liber, ibis in orbem*. Le recueil du comte de Horn con-

tient plusieurs morceaux d'une grande beauté, dont quelques-uns, par exemple, les élégies qu'il a écrites dans sa prison, où il attendoit de jour en jour la sentence de mort, présentent en outre, un intérêt qui se rattache à sa personne. Ces poésies ont été traduites en danois, avec beaucoup d'élégance et de fidélité, par M. Rabek (Copenhague, 1824).

J.

JENNER (EDOUARD) naquit le 17 mai 1740, à Berkeley, dans le comté de Gloucester. Il était le plus jeune fils du révérend Etienne Jenner, ecclésiastique anglican, et gradué de l'Université d'Oxford. Sa famille tenait un rang honorable dans le pays, et jouissait d'une fortune indépendante. A peine âgé de huit ans, il fut inoculé, comme c'était alors l'usage, depuis que lady Montaigu avait apporté cette pratique de l'Orient. Edouard Jenner eut le malheur de perdre son père de bonne heure; mais son éducation fut soigneusement dirigée par son frère aîné. Il étudia d'abord les sciences médicales, spécialement l'histoire naturelle, sous d'habiles praticiens du comté, et vint ensuite se perfectionner à l'hôpital Saint-Georges, à Londres, sous la direction du célèbre anatomiste John Hunter, dont il fut pendant deux ans, l'élève particulier, et qu'il aida à former cette superbe collection de pièces d'anatomie et de physique, connue sous la dénomination de *Muséum huntérien*.

Une parfaite intimité n'a cessé, depuis, d'unir ces deux hommes célèbres. Quand le docteur Jenner eut terminé ses études classiques, il revint dans son lieu natal, d'où les propositions les plus séduisantes ne purent l'éloigner. Bientôt il s'y acquit une clientèle considérable, dans la profession de chirurgien qu'il exerçait. Une opération d'hernie étranglée, qu'il exécuta avec beaucoup d'habileté, à l'hôpital de Gloucester, ne servit pas peu à augmenter sa réputation; ses heures de loisirs furent consacrées à la formation d'une collection d'histoire naturelle et d'anatomie comparée. Porté spécialement vers l'étude de l'ornithologie, il se livra à de curieuses recherches sur les mœurs du coucou, qui n'avaient été jusqu'alors qu'imparfaitement observées. La publication de ces recherches lui valut l'admission à la Société royale de Londres.

L'aisance dont il jouissait, accrue par un mariage avantageux, contracté, en 1788, avec miss Catherine Kingscote, permit au

docteur Jenner d'abandonner, en 1792, l'exercice actif de sa profession, afin de se livrer tout entier à l'étude de l'histoire naturelle, pour laquelle il avait un goût décidé. Il vint faire sa résidence habituelle, aux environs de Berkeley, dans une maison de campagne appelée *Chantry-Cottage* (Maison des Chantres), à cause de sa destination, du temps qu'elle avait appartenu à l'Eglise; mais en 1794, ayant éprouvé une violente attaque de typhus, il alla passer la saison des eaux de l'année suivante à Cheltenham, où sa réputation le retint beaucoup plus qu'il n'avait compté, et peu à peu, on l'engagea à partager sa résidence entre Berkeley et Cheltenham. A cette époque, il n'était pas encore entièrement absorbé dans ses travaux relatifs à la vaccination; aussi trouva-t-il le loisir de composer quelques vers de société, d'un ton gracieusement épigrammatique, et qui depuis que le nom de leur auteur eut acquis, d'autre part, une si grande célébrité, ont été livrés à la presse, pour laquelle ils n'étaient point destinés. Dès la première époque de sa pratique médicale, on devait déjà à Jenner des travaux importants, tels qu'un procédé nouveau et facile pour obtenir du tartre émétique pur, des observations sur la cause ordinaire de l'angine pectorale, qu'il fit dépendre de l'ossification ou de l'altération des vaisseaux du cœur, comme le docteur Parry, son ami, l'a consigné dans son livre sur cette matière (1799, in-8); des recherches concernant les tubercules qui se développent dans les poumons, et qui, suivant lui,

ne seraient à leur début, que de simples hydatides, idée que le docteur Baron a développée dans son *Traité des maladies tuberculeuses*, et qui toutefois n'a point reçu la sanction commune. Mais ce qui établit par-dessus tout les droits de Jenner à l'immortalité, c'est sa précieuse découverte des propriétés du *cow-pox* (variole de vache), qui remonte à l'année 1776; c'est aussi la constance admirable avec laquelle il a poursuivi ses recherches, et la perfection qu'il leur a donnée avant de les publier. Il existait dans les vacheries du comte de Gloucester, depuis un temps immémorial, une opinion vague, que ceux qui avaient contracté le *cow-pox* accidentellement, étaient pour jamais préservés de la petite-vérole. Frappé de cette singularité et de la nature de la maladie sur le pis des vaches, Jenner acquit la certitude que l'inoculation de la petite-vérole ne produit aucun effet sur ceux qui ont gagné la maladie de ces animaux, en les trayant. Il se détermina à faire part de ses observations aux médecins de son voisinage, et à demander leur avis. Tous regardaient la chose comme un préjugé populaire, dénué de raison et de preuves; ceci ralentit son zèle, mais ne l'éteignit pas. Des pâtres l'ayant conduit pour voir, sur les trayons de quelques vaches, l'éruption qu'ils disaient être la seule véritable, il en inocula la matière, et n'obtint cependant aucun effet. Il fut alors confirmé dans l'opinion de ses confrères, et la découverte fut retardée d'environ dix ans. Après ce temps, il remarqua sur les pis de certaines vaches, des pustules

bien différentes des premières; il sut alors distinguer qu'il n'y en a qu'une espèce vraie et réellement préservatrice de la variole, et que toutes les autres sont fausses.

Jenner publia sa découverte au mois de juin 1798. Dans son ouvrage, qui fit une sensation extraordinaire, il présente vingt-trois observations sur des sujets qui long-temps après avoir gagné le *cow-pox*, n'ont pu contracter la variole, quelque moyen qu'on eût employé pour la leur communiquer: on en voit d'autres fournissant du fluide vaccin pour l'inoculer à plusieurs enfans ou adultes; puis, ceux-ci subissant la contre-épreuve variolique; enfin, l'auteur y émet son opinion sur l'origine du virus anti-variolique, que des recherches approfondies lui font découvrir dans une affection au talon du cheval, appelée en anglais, *grease*, et en français, *eaux des jambes*. Cette dernière opinion, plus susceptible de contestation que l'efficacité de la vaccination elle-même, n'est pas généralement adoptée. La découverte de Jenner fut d'abord repoussée par quelques médecins de renom, ce qui le détermina à publier de nouvelles observations, dans lesquelles il dit expressément qu'il avait commencé ses investigations depuis environ vingt-cinq ans.

La première expérience de vaccination fut faite par Jenner, le 14 mai 1796, sur un petit garçon nommé Phipps, dans le bras duquel on introduisit une parcelle de virus vaccin, prise sur le bras d'une jeune femme appelée Sara Nelmes, qui avait été accidentellement infectée par une vache.

Malgré la parfaite ressemblance des pustules survenues au bras de l'enfant, avec celles de l'éruption variolique; cependant, l'indisposition qui en résulta fut si légère, que l'opérateur pouvait à peine se persuader que le sujet fût mis à l'abri de l'atteinte de la petite-vérole. Néanmoins, le virus variolique ayant été inoculé à l'enfant, le 1^{er} juillet suivant, il demeura complètement sans effet. Cette expérience inspira beaucoup de confiance à Jenner, qui n'hésita plus dès-lors, à tenter une série nombreuse de vaccinations avec la contre-épreuve; les unes et les autres réussirent parfaitement. M. Cline, médecin de l'hospice de Saint-Thomas, à Londres, a le premier pratiqué les vaccinations dans l'établissement confié à ses soins, au mois de juillet 1798, avec du vaccin qu'il avait reçu de Jenner lui-même. « On a fait beaucoup de recherches, dit M. le docteur Louis Valentin, on a fouillé partout, dans la Grande-Bretagne, pour savoir si l'on avait eu, dans les temps passés, quelques notions sur la variole des vaches, et si on l'avait vue se communiquer à des individus humains. Tout ce qu'on a pu apprendre a prouvé que le *cow-pox* existait depuis long-temps dans plusieurs comtés (on en compte quatorze), et qu'on lui avait reconnu la propriété de préserver de la petite-vérole; mais cette propriété n'était connue que dans la basse classe du peuple. Le docteur Gibbs m'a dit à Bath, que son père allant à l'Université d'Oxford, quarante ans avant la découverte de Jenner, demanda à son domestique, en y arrivant, s'il ne

craignait pas la petite-vérole qui régnait dans la ville ; que celui-ci lui répondit qu'il ne la prendrait pas, parce qu'il avait eu au bout des doigts le *cow-pox*, connu dans le Meltshire pour être l'antidote de la maladie. Jenner m'a raconté une autre anecdote qui remontait au temps de Charles II. La duchesse de Cleveland, femme très-jolie et favorite de ce prince, raillée par quelques-unes de ses compagnes sur ce qu'elle pourrait bientôt déplorer la perte de sa beauté, en gagnant la petite-vérole qui faisait des ravages dans Londres, leur répondit qu'elle n'en avait aucune crainte, attendu qu'elle avait eu dans son pays, une maladie, le *cow-pox*, qui en préservait... On a dit : puisque la chose était connue, que les faits existaient depuis long-temps, il n'a pas fallu un effort surnaturel de génie pour tirer des humbles laiteries un moyen aussi simple, et le transmettre à la société : c'est précisément cette simplicité qui en augmenté le mérite. Personne, en Europe, avant Jenner, ne l'avait fait connaître au public ; personne n'avait essayé d'inoculer la liqueur des pustules... Jenner a consacré plusieurs années à s'assurer, par un examen sévère, des propriétés d'une pratique obscure et accidentelle. En l'utilisant et la conservant pour l'humanité entière, il l'a ingénieusement perfectionnée ; il a développé des principes, il a tracé des règles pour son application ; il a donc levé le voile qui nous dérobaient l'un des plus importants secrets ; il a prouvé cette vérité ; elle lui appartient exclusivement. Jusqu'à lui, ce n'était

qu'une vérité stérile ; elle n'avait pas été démontrée ; elle n'avait point acquis la force péremptoire de l'opinion. On peut appliquer à Jenner ce qu'on a dit de Washington : « Ce n'est pas ce qu'on entreprend, c'est ce qu'on achève » et qu'on affermit qui fait la « gloire. »

La découverte de Jenner lui fut contestée : d'autres disaient l'avoir entrevue avant lui ; cela n'est pas impossible, puisque les bramines avaient déjà inoculé la petite-vérole des vaches, dans le canton de Benarès. Un anonyme de Göttingue imprima, dès 1768, dans un journal intitulé : *Allgemeine unterhaltungen*, que la peste dont parle Tite-Live, qui attaquait les animaux, n'était autre chose que le *kuh-pocken* (*cow-pox*) des Allemands. Il décrit ensuite, avec beaucoup d'exactitude, cette maladie des vaches, parle de l'opinion qu'ont les laitiers de sa propriété anti-variolique, des recherches exactes qu'il a faites pour la vérifier, et de la confirmation qu'il en a reçue de la part de personnes éclairées ; mais trop préoccupé de la question d'érudition, l'écrivain allemand ne songea pas à faire l'application de ce fait, par où il aurait assuré l'immortalité de son nom. En 1810, un français, Rabaut-Pommier, ministre protestant, voulut revendiquer pour lui l'idée première de la découverte de la vaccine, appuyant sa prétention sur une conversation qu'il avait eue avec deux Anglais, en 1781 (Voyez l'article § RABAUT-POMMIER, dans l'*Annuaire Nécrologique* de 1820, p. 178). Mais il faut remarquer que rien ne prouve que ces conversations aient été

transmises à Jenner; que le médecin anglais avait déjà dès 1775, c'est-à-dire cinq ans avant l'époque donnée par Rabaut, observé les diverses propriétés du virus vaccinal; qu'il n'est nullement prouvé, même aujourd'hui, que le véritable *cow-pox* se rencontre sur les vaches des provinces méridionales de la France; enfin (ce qui est décisif dans la question), qu'à Jenner seul appartient l'application et la pratique effective de sa glorieuse découverte (1).

La France reçut en 1800, la découverte de Jenner, et c'est principalement à l'active philanthropie du vénérable duc de La Rochefoucauld-Liancourt qu'elle en dut l'importation, ainsi que l'Académie royale de médecine l'a constaté après une discussion solennelle. Bientôt la vaccine se propagea non-seulement en Europe, mais encore dans les Deux-Indes. Le roi de Prusse fut le premier, parmi les têtes couronnées, qui soumit ses enfans à la vaccination, et son exemple fut immédiatement suivi par l'empereur d'Autriche. L'éloquence, la poésie et la peinture célébrèrent à l'envi ce don merveilleux de la nature et le génie de celui auquel il plut à la Providence d'en révéler le secret (2). Une telle révolution dans l'art de guérir dut changer la situation de Jenner; il ne put évi-

ter de venir résider à Londres, au moins pour un temps. Tous ses momens durent être consacrés à une immense correspondance chez l'étranger, et à fournir à son pays les éclaircissemens et les instructions dont on éprouvait le besoin. La pratique de cette nouvelle inoculation donna lieu partout, à l'établissement de sociétés ou de comités de vaccine, qui prirent souvent le nom de Jenner; elle reçut à Londres son complément en 1805, par l'institution de la *Société royale Jennérienne, pour l'extinction de la petite-vérole*. Jenner en fut le premier président. Peu de temps après, il fut élu maire de Cheltenham, lieu célèbre par ses eaux minérales. A cette époque, la fortune de la découverte était décidée, et le nom de son auteur volait dans toutes les bouches. Le duc d'York avait adopté la vaccine pour l'armée de terre, et lord Spencer, premier lord de l'Amirauté, pour l'armée de mer. En 1801, les médecins et les chirurgiens de la marine anglaise, à Plymouth, au nombre de plus de cent, offrirent à Jenner une médaille; elle représente, d'un côté, Apollon médecin, présentant à la Grande-Bretagne un jeune marin guéri par l'inoculation de la vaccine; la Patrie étend une main qui tient la couronne civique, où est inscrit le nom de

(1) L'histoire des prétentions de Rabaut-Pomnier se trouve consignée dans le grand *Dictionnaire des Sciences médicales*, t. LVI, article *Vaccine*, par M. Husson, ancien secrétaire du Comité central de vaccine.

(2) L'Académie Française proposa la

Découverte de la Vaccine pour sujet de son prix de poésie, en 1815. La palme fut conquise par M. Soumet. M. Casimir Delavigne obtint l'*accessit*. — Nous connaissons encore : *Jennero* (poème latin). *Gandæ*, 1824, typis J. N. Houdin; in-8, de 14 pages.

Jenner. Au dessus, on lit cette devise : ALBA. NAUTIS. STELLA. REFULSIT. Au dessous : 1801 ; au revers, une ancre ; au-dessus : GEORGIO. TERTIO. REGE. ; au dessous : SPENCER. DUCE.

Le 4 mars 1804, la Société médicale de Londres décerna aussi une médaille à Jenner. On y lit l'inscription suivante :

DON. SOC. MED. LOND.
 AN. SALUT. 1775.
 INSTIT.
 E. JENNER. M. D.
 SOCIO. SUO. EXIMIO.
 OB.
 VACCINATIONEM
 EXPLORATAM.

Le parlement d'Angleterre s'occupait de décerner une récompense nationale à l'illustre citoyen. La discussion eut lieu dans la séance du 2 juin 1802 ; on observa que la découverte de la vaccine avait occasionné de grands frais à l'auteur, pour la propager ; et qu'en livrant gratuitement son secret au public, Jenner s'était généreusement privé des bénéfices immenses qu'il aurait pu en retirer. M. Addington (aujourd'hui lord Sidmouth), alors ministre principal, seconda la motion. « La Chambre, dit-il, peut voter pour le docteur Jenner, telle récompense qu'elle jugera convenable ; celui-ci a déjà reçu l'approbation unanime de l'assemblée ; approbation bien précieuse, puisqu'elle est le résultat de la plus grande, ou d'une des plus importantes découvertes que la société ait faite depuis la création du monde. Je doute que la Chambre ait jamais eu à pro-

noncer sur un point plus intéressant que celui qui occupe en ce moment le comité... Le mérite de la découverte du docteur Jenner est au-dessus de toute expression. » Le Parlement lui octroya cette fois, une somme de dix mille liv. sterl., à laquelle le Roi, qui lui avait donné le titre de son médecin extraordinaire, ajouta cinq cents liv. sterl. En 1807, Jenner reçut du Parlement une nouvelle rémunération de vingt mille livres sterl. ; ce qui porte environ, à un total de sept cent soixante-deux mille francs la dotation nationale dont il fut gratifié. En 1805, le maire et le conseil commun de la cité de Londres, lui décernèrent le droit de cité, accompagné d'un présent magnifique ; l'Université de Cambridge lui envoya le bonnet de docteur, sans examen ; honneur que cette corporation savante ne confère qu'aux plus grandes illustrations. Enfin, aux Indes orientales, notamment au Bengale, et à Madras, l'on ouvrit une souscription en faveur de celui qui avait procuré aux peuples de ces contrées le moyen d'en extirper le fléau le plus dévastateur. Il est vrai que Jenner le premier, s'était montré généreux à l'égard de ce pays, puisqu'il avait offert mille guinées pour porter la vaccine en Asie, lorsque la parcimonie du gouvernement négligeait de le faire. En France, M. le docteur Louis Valentin, qui avait connu Jenner en Angleterre et qui était resté son correspondant, proposa en 1807, d'ouvrir une souscription nationale en faveur du bienfaiteur de l'humanité ; mais personne, dit-il, n'osa en parler à

celui qui gouvernait la France(1). Bien plus, M. Valentin ne pouvait correspondre avec son illustre ami, que par des voies détournées, telle qu'Alger et la côte de Barbarie. Cependant, les corps savans ne devaient pas rester muets. Jenner appartenait presque à toutes les sociétés scientifiques. On lui envoyait des diplômes des différentes parties du monde. Il était associé étranger de l'Institut de France. Dans le Rapport sur les progrès des sciences naturelles depuis 1789, au nom de la première classe de l'Institut, M. Cuvier disait, le 6 février 1808 : « Quant la découverte de la vaccine serait la seule que la médecine eût obtenue dans la période actuelle, elle suffirait pour illustrer à jamais notre temps dans l'histoire des sciences, comme pour immortaliser le nom de Jenner, en lui assignant une place

éminente parmi les principaux bienfaiteurs de l'humanité.... Il n'y a point de phénomène à la fois aussi surprenant et aussi certain que celui-là. »

Lorsque les souverains du continent visitèrent la métropole de la Grande-Bretagne, en 1814, ils voulurent voir le docteur Jenner, et lui témoignèrent la plus grande considération. L'hetmann des Cosaques, Platoff, lui dit : « Monsieur, vous avez étouffé la maladie la plus terrible qui fût connue sur les bords du Don. » A la fin de cette même année, Jenner, ayant eu la douleur de perdre sa femme, quitta Cheltenham et revint demeurer à Berkeley, où une attaque d'apoplexie termina subitement sa vie, dans la soixante-quatorzième année de son âge, le 26 janvier 1825. La veille, il s'était couché en bonne santé; il se leva à son ordinaire et descendit à sa bibliothèque; comme il ne paraissait pas à l'heure habituelle de son déjeuner, on envoya un domestique, qui le trouva étendu sur le parquet, la tête appuyée sur le fauteuil où il s'asseyait. Son neveu, médecin de profession, le saigna et lui donna immédiatement les secours les plus convenables, en attendant l'arrivée du docteur Baron, qui arriva à Berkeley, quatre heures après l'accident. Le côté droit était paralysé; la pupille contractée, était tout-à-fait insensible à la lumière; le pouls petit, très-irrégulier, les extrémités froides, la respiration fortement stertoreuse, annonçaient l'approche de la mort, qui eut lieu quinze heures après l'attaque. En attendant l'érection d'un monument conve-

(1) On raconte que le docteur Wickham, se trouvant retenu en France après la rupture de la paix d'Amiens, l'on imagina de faire solliciter sa libération par Jenner. Une pétition fut en conséquence, présentée à Napoléon, dans un de ses voyages, à l'instant qu'on changeait les chevaux de sa voiture. C'était le moment de sa plus grande irritation contre les Anglais : il la repoussa brusquement. — « Mais, » voyez donc, lui dit Joséphine, qui l'accompagnait, elle est signée de Jenner! » — A ce nom, la physiologie de Napoléon s'adoucit. — « Il est vrai, dit-il, qu'il n'est pas possible de refuser ce que demande un tel homme. » En effet, le docteur Wickham obtint des passe-ports pour retourner en Angleterre. On assure que cette occasion n'est pas la seule où l'intercession de Jenner ait réussi auprès de Bonaparte.

nable, les restes de Jenner ont été déposés dans le chœur de l'église paroissiale de Berkeley, accompagnés d'une immense réunion de peuple accouru à ses funérailles. Le docteur Jenner a laissé un fils et une fille. Ses papiers ont été remis, d'après sa volonté, au docteur Baron, son ami particulier, pour en soigner la publication.

Le nom de Jenner doit être inscrit aux premiers rangs des bienfaits de notre espèce. Les ravages de la maladie dont sa découverte enseigne le moyen de se préserver, s'étendaient en tout temps et en tous lieux; d'autres fléaux sont limités entre certaines latitudes, ou sévissent en certaines saisons : celui-là seul n'était arrêté ni par le temps ni par l'espace. Il y a des raisons de croire que la petite-vérole a existé dans les parties orientales de notre hémisphère, et nommément en Chine et dans l'Indoustan, depuis plusieurs milliers d'années. Elle n'atteignit les nations des contrées occidentales du globe que vers le milieu du sixième siècle de notre ère; et finalement, de chez nous elle fut transportée dans le nouveau monde, peu après la mort de Christophe Colomb. Il a été démontré que dans les Iles britanniques seules, cette maladie faisait périr annuellement quarante mille individus. Elle y produisait une mort sur quarante naissances; et sur six personnes qui en étaient attaquées, il en périssait une. L'inoculation de la maladie elle-même, était sans doute avantageuse pour celui qui consentait à s'y soumettre; mais en ajoutant quelque chose à la

sécurité individuelle, il est bien constant que cette pratique accroissait la mortalité générale, en multipliant les sources de la contagion, et par une suite nécessaire, le nombre des individus qui étaient attaqués naturellement de la maladie. Pour apprécier convenablement l'étendue et l'importance du bienfait de la vaccination, il faut considérer d'une part les dégoûts, les souffrances et les dangers de la petite-vérole, même la plus bénigne; d'autre part, que cette cruelle maladie se trouve déjà, grâce à la vaccine, bannie complètement de plusieurs contrées, et qu'avec les soins convenables, il n'en est pas une seule d'où elle ne doit être finalement extirpée; que malgré les obstacles élevés par les préjugés, l'ignorance et l'incurie des hommes, des millions de créatures humaines jouissent aujourd'hui de la vie, lesquelles, sans la découverte de la vaccination, seraient depuis longtemps plongées au sein du tombeau. Celui qui aurait osé prédire il y a peu d'années, que de si grands résultats devaient couronner les observations d'un homme, aurait certainement passé pour un esprit chimérique. Eh bien, ces chimères, nous les voyons réalisées, et certainement l'époque qui les a vues s'accomplir doit être comptée parmi les plus remarquables de l'histoire physique de la race humaine.

Sans doute, quelques exceptions accidentelles ont pu être citées contre l'efficacité absolument préservatrice de la vaccine : néanmoins, jamais l'évidence ne fut plus frappante ni plus décisive qu'en cette matière; et lorsque l'on

considère l'infinie variété des tempéramens humains, l'on reconnaît facilement qu'il eût été bien extraordinaire que ces rares exceptions ne se fussent point rencontrées. D'ailleurs, l'inoculation de la petite-vérole elle-même ne produisait point une sécurité absolue, et même ne cite-t-on pas d'assez nombreux exemples de personnes qui ont eu la petite-vérole naturelle plus d'une fois? Le Collège royal des médecins de Londres, provoqué par le Parlement en 1807, à donner son opinion sur la vaccine, disait en substance : La vaccine préserve de la petite-vérole, sinon absolument, du moins à peu près autant qu'on peut l'espérer d'une invention humaine. Parmi plusieurs milliers de cas de vaccination que le Collège s'est trouvé à même d'observer, il s'en est rencontré un si petit nombre qui lui soient contraires, qu'ils ne sauraient former une objection raisonnable à l'adoption de cette pratique. Il faut remarquer d'ailleurs, que les cas d'exception où l'on a pu constater l'impuissance de la vaccination sont reconnus plus rares que ceux où l'on a pu constater l'impuissance de l'inoculation. Au surplus (ce qui n'est pas moins important à observer), chaque fois que la petite-vérole est venue à se manifester sur des sujets qui précédemment avaient été vaccinés, elle s'est montrée constamment, avec des caractères plus bénins que dans aucun cas de petite-vérole survenue par contagion ou par insertion. Le Collège des médecins n'hésite pas à prononcer encore que la vaccination altère bien moins la constitution

et qu'elle la prédispose à d'autres maladies beaucoup plus rarement que la petite vérole naturelle ou inoculée. Pour apprécier convenablement l'importance salutaire de la vaccination, il faut considérer les pernicieux effets de la petite-vérole. On a calculé que la petite vérole naturelle détruit la sixième partie de ceux qu'elle atteint; et que parmi les inoculés, il en périt un sur trois cents. Le dixième de la mortalité de Londres était produit autrefois par la petite-vérole. D'après toutes ces considérations, le Collège des médecins croit de son devoir de recommander fortement la pratique de la vaccination, à l'aide de laquelle il pense qu'on peut raisonnablement espérer de poser un terme, sinon à l'existence, du moins aux ravages de la petite-vérole.

Malgré l'évidence des faits et la force des raisonnemens, la vaccination trouva des adversaires dans le principe; mais on n'en connaît plus aujourd'hui dont l'autorité soit de quelque poids. En Angleterre, Goldson, Woodville, Pearson, Moseley et quelques autres, écrivirent contre cette précieuse découverte; mais elle fut également défendue par des savans d'une grande distinction. Thouret, le duc de La Rochefoucault-Liancourt, les docteurs Husson et L. Valentin, en France; J. de Carro, à Vienne; Sacco, à Milan; Balmis, à Madrid; M. Jefferson, en Amérique, ont bien mérité de l'humanité par le zèle avec lequel ils ont préconisé et propagé la vaccination. On n'ignore pas que désormais, la pratique de l'inoculation est partout abandonnée pour celle de la vac-

ination ; tandis que les gouvernemens, les magistrats, les évêques, les curés, les chefs d'établissements, les propriétaires et généralement tous les hommes éclairés et philanthropes, mettent au rang de leurs premiers devoirs celui de propager la vaccination par tous les moyens d'influence qui sont en leur pouvoir.

Jenner était d'un caractère doux, aimable, bienfaisant et d'une simplicité de mœurs qui formait un admirable contraste avec son imposante réputation. — « Jé ne m'étonne pas, disait-il au docteur Baron, peu de temps avant sa mort, que les hommes aient peu de reconnaissance pour moi ; mais je suis surpris qu'ils ne soient point pénétrés de gratitude envers Dieu, qui leur a fait tant de bien par mon entreprise. » — Ce propos dénote assez un homme profondément religieux. En effet, la dernière fois que Jenner ait paru en public, ce fut à Berkeley, un mois environ avant sa mort, dans une assemblée convoquée pour former une société biblique ; et ce dut être un spectacle bien consolant pour les chrétiens, d'entendre ce vénérable vieillard, dont la longue carrière fut consacrée avec un si miraculeux succès, à l'extinction de l'un des plus cruels fléaux qui aient affligé l'humanité, présenter l'Évangile aux hommes comme le remède le plus efficace pour la guérison de leurs maladies morales.

On a publié : 1° *Notice historique sur le docteur Jenner, suivie de notes relatives à sa découverte de la vaccine* ; par le docteur Louis Valentin. Nancy, veuve Breton,

1823 ; in-8, de 47 pages. — *Deuxième édition, revue et augmentée. ibid.*, in-8, de 52 pages.

2° *Notice historique sur le docteur Ed. Jenner, inventeur de la vaccine* ; par Amedée Dupau, D. M. Paris, imprimerie de Rignoux, 1824 ; in-8, de 16 pages, orné d'un portrait lithographié par Vignerou, et du *fac simile* de la signature de Jenner.

Cette biographie est extraite de la *Revue encyclopédique* ; t. XXI, pag. 21.

3° Enfin, on trouve une Notice sur Jenner, par M. John Ring, dans les *Public characters*. vol. de 1822.

Le portrait de Jenner se trouve dans la jolie collection de l'*European Magazine*, et au frontispice du *Traité de vaccination du docteur Sacco*, publié à Milan, en italien, 1809, in-4.

Liste des ouvrages d'Ed. Jenner.

I. *Observations on the natural history of Cuckoo*. — Observations sur l'histoire naturelle du Coucou (imprimé dans les *Philosophical Transactions* de 1788. — trad. en français dans le *Journal de physique, de chimie et d'histoire naturelle* de feu Delamétherie.)

« Le coucou, dit M. Dupau (*Notice historique sur le docteur Ed. Jenner*), est peut-être le seul de tous les oiseaux qui ne prépare pas un nid pour ses petits ; mais par un acte d'injustice inhérent à sa nature, il devient usurpateur et s'empare de la manière la plus illégitime, du nid des autres oiseaux. Les observations recueillies par Jenner établissent que réellement, la femelle va faire adroite-

ment sa ponte, ordinairement dans le nid des moineaux des haies, et les abandonne aux soins d'une autremère; tandis que les jeunes coucous, à peine éclos, parviennent à expulser les œufs ou les petits moineaux pour usurper leur domicile. Voici comment Jenner raconte lui-même la manière dont s'y prend le jeune animal. — « Le coucou, peu d'heures après sa naissance, en s'aidant de son dos et de ses ailes, tâche de se glisser sous le petit oiseau dont il partage le berceau et de le placer sur son dos, où il le retient en élevant ses ailes. Alors, se traînant à reculons au bord du nid, il se repose un instant, puis faisant un effort, il jette sa charge hors du nid. Il reste après cette opération un peu de temps, tâtant avec l'extrémité de ses ailes, comme s'il voulait se vaincre du succès de son entreprise. » C'est un mémoire de Jenner réunit beaucoup d'originalité à une grande exactitude d'observation.

II. *A process for preparing pure emetic tartar.* — Procédé pour préparer le tartre émétique par la recristallisation. 1795. Dédié à J. Hunter (inséré dans le premier volume des Transactions de la Société huntérienne pour l'avancement des sciences médicales et chirurgicales).

III. *An Inquiry into the causes and effects of the variolæ vaccinae, etc.* — Recherches sur les causes et les effets de la variole vaccine, maladie découverte dans quelques contrées de l'Angleterre occidentale, particulièrement dans le comté de Gloucester, et connue sous le nom de *cow-pox*. 1798,

in-4, de 65 pages. — *Troisième édition*, 1801, in-4.

Après avoir rapporté les observations à l'aide desquelles il établit l'efficacité de la vaccination contre les atteintes de la petite-vérole, Jenner essaie l'explication de ce phénomène de la manière suivante : L'homme en s'écartant de l'état où la nature semble l'avoir originairement placé, s'est créé à lui-même une source abondante de maladies. Il s'est familiarisé avec un grand nombre d'animaux, avec lesquels il n'était point destiné à vivre en société. Ces animaux domestiques n'exercent pas toujours sur la race humaine une influence directe, comme dans le cas de la rage; mais souvent, les espèces s'affectent réciproquement, de telle façon, qu'une maladie modifiée par la transmission d'une espèce à l'autre, devient susceptible de produire sur l'homme un effet qui ne paraît plus que secondaire comparativement à celui qu'elle aurait produit dans son état originaire. Ainsi, par exemple, la suppuration qui se forme aux jambes des chevaux et que les maréchaux appellent *grease*, transportée sur les vaches, y engendre la pustule vaccine, laquelle à son tour, est capable d'engendrer sur le corps de l'homme une maladie tellement ressemblante à la petite-vérole, qu'il y a lieu de penser qu'elle émane de la même source.

IV. *Further Observations on the variolæ vaccinae, etc.* — Nouvelles observations sur la variole vaccine, ou *cow-pox*. 1799, in-4. — Dédiées au docteur Parry, de

Bath, père du célèbre navigateur de ce nom.

V. *A continuation of facts and observations relative to the vaccine variolæ.* — Suite des faits et observations sur la variole vaccine, ou cow-pox. 1800, in-4.

VI. *The origin of the vaccine inoculation.* — Origine de l'inoculation de la vaccine. 1801, in-4.

VII. *On the Varieties and modifications of the vaccine pustule, occasioned, etc.* — Sur les Variétés et les modifications des pustules de vaccine occasionées par l'état dartreux de la peau. 1806.

VIII. *Observations on the distemper in dogs.* — Observations sur une maladie des chiens (Transactions de la Société médico-chirurgicale de Londres. 1809. vol. I).

Il s'agit d'une maladie qui simule la rage, mais qui n'est point la rage elle-même, et à laquelle les chiens sont sujets. Elle ne se communique point à l'espèce humaine. Les Anglais l'appellent *the distemper*.

IX. *Two Cases of small-pox infection, etc.* — Deux Cas d'infection de petite-vérole, transmise au fœtus dans la matrice, avec des circonstances particulières, suivis de remarques additionnelles. (*Ibid.*)

X. *Facts for the most part inobserved.* — Faits relatifs à la contagion de la variole, la plupart non observés jusqu'à présent, ou inexactement observés. 1808.

XI. *In Reference to the influence of herpes, etc.* — De l'Influence des dartres pour modifier les boutons de vaccine.

Cet écrit fut envoyé par Jenner au docteur Willan, qui le plaça dans son *Traité sur l'inoculation de la vaccine*. On trouve aussi des observations analogues que Jenner avait communiquées au docteur Wilson (Philip), de Worcester, dans l'appendice de l'ouvrage de ce dernier sur les maladies fébriles. — Jenner avait encore appelé l'attention des médecins sur ce point, dans une lettre publiée en 1821.

XII. *Letter to Ch. Henry Parry, etc.* — Lettre à Ch. H. Parry, médecin, membre de la Société royale de Londres, sur l'influence des éruptions artificielles dans quelques maladies du corps humain, avec des recherches sur les avantages probables qui doivent résulter de nouvelles expériences. Londres, 1822, in-4, de 67 pages.

XIII. *Essai sur les migrations des oiseaux.* (en anglais) — publié dans le *Philosophical Magazine*, de Tilloch, en 1824, après la mort de l'auteur.

Jenner s'est proposé d'assigner la véritable cause de ce phénomène, jusqu'à présent plus connu qu'expliqué. Il combat toutes les opinions émises par les naturalistes qui en ont parlé avant lui, et notamment celles qui attribuent les migrations des oiseaux au froid et au manque de nourriture. Il trouve la cause de ces voyages périodiques dans un changement d'organisation intérieure de l'oiseau, qui le pousse avec une force irrésistible et indépendante de toute circonstance extérieure, à chercher le lieu le plus convenable pour produire et élever une nouvelle famille. Les vues du doc-

teur Jenner sur cette question sont neuves et paraissent très-bien développées. On ne trouve pas la même force de raisonnement dans ce qu'il dit au sujet du chant des oiseaux; son système ne semble applicable qu'à un petit nombre de lieux sur le globe

et serait en défaut dans beaucoup d'autres.

Jenner écrivait aussi quelquefois, sur des sujets étrangers à la médecine; on trouve plusieurs articles de lui dans un recueil périodique anglais, intitulé : *L'Artiste*.

L.

L A M B T O N (G U I L L A U M E), lieutenant-colonel au service de la compagnie des Indes anglaises, directeur-général des opérations trigonométriques dans cette contrée, mourut dans un âge avancé, le 20 janvier 1825, à Kingin-Ghaut, soixante milles sud de Nagpoor. Les annales des Sociétés royales et asiatiques de Londres, contiennent les principaux résultats de ses observations, que M. Fourier, secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences de l'Institut de France, a mentionnés honorablement, dans son rapport de 1825. Durant vingt-deux ans, M. Lambton dirigea les travaux géodésiques entrepris dans les immenses possessions de la Compagnie des Indes, pour dresser une carte exacte de cette vaste et importante contrée, dont un grand nombre de lieux, même du premier ordre, laissent encore des doutes par rapport à leur position géographique. Cette carte, dressée avec un soin remarquable et qui sera d'une utilité si étendue, ne peut manquer d'être rendue publique. Assisté dans ses travaux par plusieurs officiers de mérite, Lambton s'était réservé les opé-

rations les plus difficiles; celles-ci eurent pour objet de mesurer avec précision, un arc du méridien, depuis le cap Comorin (latitude $8^{\circ} 23' 10''$) jusqu'auprès du village de Takoor-Kera, 15 milles sud-est de la ville d'Ellichpore (longitude $21^{\circ} 6'$); distance plus considérable que celle qui a été mesurée de concert, par les géomètres anglais et français, entre les parallèles de Greenwich et l'île de Formentera (Baléares). C'était même l'intention du colonel Lambton d'étendre d'abord son arc jusqu'à Agra, et de le prolonger ensuite à travers le Dooab et les monts Himalays, jusqu'au 52° degré de latitude septentrionale. Si cette vaste entreprise venait à être un jour accomplie, ce qui n'est pas improbable, l'Inde anglaise pourrait se vanter de posséder la fraction la plus longuement prolongée de la ligne du méridien qui ait jamais été mesurée sur notre globe. Le nom du colonel Lambton doit rester inséparable de la gloire et de l'utilité d'un si précieux travail.

L L O R E N T E (J E A N - A N T O I N E), naquit, le 30 mars 1756, à Rin-

con-del-Soto, près de Calahorra, en Arragon, de don Jean-François Llorente y Alcarraz et de dona Maria-Manuela-Gonzales y Mendizabal, tous deux d'une noblesse ancienne, mais possesseurs d'une fortune territoriale médiocre. Un oncle maternel du jeune Llorente, prêtre bénéficiaire de la ville de Calahorra, se chargea de son éducation. Après avoir fait sa philosophie à Tarragone, il reçut la tonsure cléricale, à l'âge de quatorze ans, des mains de l'évêque de Calahorra, le 21 décembre 1770. Les trois années suivantes furent remplies, suivant les anciens usages scolastiques, par des cours de logique, après lesquels M. Llorente soutint un acte public de physique et de métaphysique. Ces cours avaient lieu dans un couvent de religieux de la Merci, et ces pères, conformément à un usage bizarre, en célébrèrent le terme par la représentation d'une comédie, que jouèrent leurs disciples, dans l'intérieur de leur maison. On fit choix d'une pièce intitulée : *La prudente Abigaïl*; le jeune Llorente, alors âgé de seize ans et doué d'une physionomie agréable, fut chargé du rôle d'Abigaïl, d'abord femme de Nabal, et dans la suite, épouse du roi David. Les chanoines de la cathédrale, les magistrats et les principaux habitans de la ville furent invités à ce spectacle; les jeunes acteurs obtinrent un tel succès, qu'on leur demanda plusieurs fois la même représentation.

Au mois d'octobre 1775, M. Llorente vint à Saragosse pour s'y adonner à l'étude des lois. On n'y enseignait alors que le droit romain, quoique la durée des

cours fût de quatre années: Il profita des vacances de 1775 pour faire son premier voyage à Madrid, où il fréquenta les théâtres du Prince et de la Croix, et prit tant de goût pour le genre dramatique, qu'après avoir lu et médité attentivement la poétique d'Aristote, traduite en espagnol par Joseph Gonzalès de Salas, et l'Épître aux Pisons, d'Horace, traduite en vers espagnols par don Vincent Espinel, il s'essaya à composer une comédie intitulée : *Le Dégoût du mariage*, qu'il a jugée lui-même depuis, un ouvrage très-médiocre. On doit se rappeler qu'en Espagne, comme en Italie, les ecclésiastiques peuvent, sans scandale, se montrer aux théâtres publics. M. Llorente prit le grade de bachelier-ès-lois, en 1776; l'année suivante, il fut élu bénéficiaire du chapitre de Calahorra, et reçut successivement les quatre ordres mineurs et le sous-diaconat. Il étudia ensuite le droit canonique, enseigné alors dans l'université de Saragosse, d'après un canoniste, suivant lequel le docte Van Espen était réputé suspect de jansénisme. Ce canoniste fondait son enseignement sur les principes ultramontains et les fausses Décrétales. L'esprit juste et les connaissances étendues de M. Llorente le préservèrent de ces notions erronées, et firent de lui, au contraire, un des plus chauds défenseurs des libertés ecclésiastiques. Enfin, il fut ordonné prêtre avec dispense, en 1779, n'étant encore âgé que de vingt-trois ans et deux mois (1), par l'évêque de

(1) L'âge fixé par les canons en

Calahorra, son diocésain. Il fut autorisé à confesser les hommes un mois après ; mais il ne reçut le pouvoir de confesser les femmes qu'au bout de quatre ans. Peu après son ordination sacerdotale, M. Llorente, ayant terminé tous ses cours, vint recevoir à Valence le bonnet de docteur en droit canon. Telle était dès-lors la justesse de ses idées, qu'il fit beaucoup d'efforts, quoique infructueusement, pour détourner un vieux ecclésiastique de léguer ses biens à des moines, au préjudice de ses parens.

De retour à Madrid pour la seconde fois, en 1781, M. Llorente s'y fit recevoir avocat au Conseil suprême de Castille, après avoir subi un examen approfondi sur les lois et les coutumes nationales. Cette même année, il fut reçu membre de l'Académie royale des saints canons, de la liturgie et de l'histoire ecclésiastique d'Espagne, établie à Madrid, sous l'invocation de saint Isidore. L'office de promoteur-fiscal-général-ecclésiastique de l'évêché de Calahorra étant venu à vaquer, en 1782, M. Llorente en fut pourvu par son évêque, qui lui conféra en même temps, le titre de vicaire-général. M. Llorente nous raconte qu'au milieu des occupations multipliées de ces deux emplois, il dérobaît quelques heures de la nuit pour composer une sorte d'ouvrage dramatique, connu en Espagne sous le nom d'*operetta*, et qui a quelque analogie avec nos *mélodrames*. La pièce entremêlée

d'ariettes, coupées sur les airs italiens alors en vogue, était intitulée : *le Recruteur galicien*, et elle fut exécutée avec succès, dans une maison particulière. M. Llorente conserva long-temps goût de la poésie dramatique ; car, plus tard, il composa encore une tragédie d'*Euric, roi des Goths*, dans laquelle il voulut retracer les intrigues et les vicissitudes qui agitaient alors son pays : cette pièce n'a pas vu le jour. En 1783, M. Llorente adressa une représentation au roi Charles III pour obtenir un dégrèvement des tributs que payaient les habitans de sa province ; et non-seulement il eut le bonheur de réussir, mais encore le roi lui accorda des secours abondans, dont il le chargea lui-même de faire la distribution.

« L'année 1784, dit M. Llorente dans sa *Notice biographique*, écrite par lui-même (1), fut l'époque où j'abandonnai tout-à-fait les principes ultramontains en matière de discipline ecclésiastique, les doctrines scolastiques en théologie, et les maximes péripatéticiennes dans la philosophie et les sciences naturelles. Un homme instruit et judicieux qui habitait alors Calahorra, me fit sentir qu'une grande partie de mon savoir reposait sur des préjugés, et n'était guère puisé que dans des livres pleins d'erreurs. Il m'offrit en même temps, de diriger mes lectures. J'avais observé qu'il avait des connaissances supérieures à celles

usage est celui de 25 ans : les anciens canons exigeaient l'âge de 40 ans.

(1) Paris, 1818. un vol. in-12, en espagnol. Voyez ci-après, la *Liste des ouvrages de M. Llorente*.

des ecclésiastiques et des laïques de Calahorra; qu'il énonçait des idées et des observations que je ne rencontrais jamais dans mes auteurs. Il me disait : « Tout ici-bas peut se réduire en faits ou en raisonnemens; ne croyez jamais les premiers, sans témoignages authentiques et dignes de foi; n'adhérez jamais aux seconds, quelle que soit l'autorité sur laquelle ils s'appuient, à moins que votre esprit n'en perçoive l'évidence; car il n'est point d'autorité hors de nous, qui soit compétente pour subjuguier la raison que la nature nous a donnée. » M. Llorente fit, sous l'influence de ces idées, des progrès rapides dans cette nouvelle direction. On voit que sa philosophie raisonnable était précisément l'opposé de celle qu'a prétendu découvrir tout récemment M. l'abbé de La Mennais, et qui n'admet, comme on sait, d'autre voie que l'autorité pour conduire à la vérité.

On doit supposer qu'à cette époque, l'inquisition d'Espagne était bien mal avisée; car, en 1785, le tribunal du saint-office de Logroño choisit M. Llorente pour son commissaire. Il lui fallut prouver que ses pères, en remontant jusqu'à la troisième génération, n'avaient encouru aucun châtement de la part du Saint-Office, et qu'ils ne descendaient, ni de juifs, ni de Maures, ni d'hérétiques: formalité assez bizarre, du moins quant au second point; car celui qui voudrait purger sa race en remontant jusqu'à l'époque de l'établissement de l'Inquisition, devrait établir que 4064 personnes (nombre calculé d'après le terme moyen de la du-

rée de la vie humaine) ne furent ni juifs, ni Maures, ni hérétiques. Aussi, l'on se contentait de vérifier que le nom d'aucun des ancêtres du fonctionnaire de l'Inquisition ne se trouvait inscrit sur les registres du Saint-Office. M. Llorente s'adonnait aussi avec quelque succès, à la prédication, lorsqu'en 1788, la duchesse de Sotomayor, première dame de la reine Louise, femme de Charles IV, l'appela auprès d'elle, comme son conseil, sous le titre de *Consultor de camara*; plus tard, il devint un des exécuteurs testamentaires de cette dame, en société avec des grands d'Espagne, des évêques et des membres du conseil de Castille, et enfin tuteur du duc actuel de Sotomayor, un des plus riches seigneurs d'Espagne.

Au commencement de 1789, le grand-inquisiteur-général, don Augustin Rubin de Cevallos, évêque de Jaen, nomma M. Llorente secrétaire-général de l'inquisition de la cour, poste qu'il occupa jusqu'en 1791, et qui mit à sa disposition les archives du Saint-Office, qu'il devait un jour révéler au monde. La même année, il fut admis deux fois auprès du roi Charles IV et de la reine sa femme, pour remettre en leurs mains divers legs pieux de la duchesse de Sotomayor. LL. MM. lui témoignèrent leur bienveillance en lui donnant un canonicat de l'église de Calahorra. Ce bénéfice lui parut préférable au poste plus éminent d'inquisiteur de Carthagène des Indes, que don Augustin Rubbin lui offrit. Le comte de Floridablanca était cette époque, le ministre princi-

pal qui gouvernait l'Espagne ; cet homme d'état, habile et éclairé , jugeant dès-lors que le mouvement qui commençait d'agiter l'Europe demandait plutôt à être secondé et modéré par le pouvoir, qu'irrité par d'imprudentes résistances, s'efforçait de favoriser en Espagne, le progrès des lumières et de la civilisation. Dans cette vue, il institua à Madrid, une *Académie d'Histoire*, dont M. Llorente fut membre. Celui-ci fut même un des académiciens qui soutinrent des thèses publiques sur des points importants d'histoire nationale. On a conservé le souvenir d'une de ces solennités littéraires, célébrée dans le monastère royal de Saint-Isidore, où assistèrent les personnages les plus distingués de la capitale, et où le cardinal de Lorenzana, alors archevêque de Tolède et primat du royaume, ne dédaigna pas de se mettre au nombre des argumentateurs. La thèse de M. Llorente avait pour objet de développer les plans que proposèrent, pour la restauration des études littéraires dans la chrétienté, Cassiodore, en Italie, durant le sixième siècle, saint Isidore de Séville, en Espagne, durant le septième, Charlemagne, en France, aidé d'Alcuin, vers la fin du huitième; et de discuter si quelqu'un de ces plans pouvait être adapté à cette époque, et avec quelles modifications. M. Llorente s'efforça d'établir la supériorité de saint Isidore, à qui les sciences ecclésiastiques durent en Espagne, leur plus grand éclat. Sa dissertation, analysée dans la gazette de Madrid, n'a point été imprimée. Elle lui valut la place de censeur, qu'il

exerça avec discernement et avec tolérance.

M. Llorente se vit obligé, au commencement de 1791, par suite de quelques intrigues de courtisans, de quitter Madrid et de se retirer dans son canonikat de Calahorra. C'est alors qu'il eut le bonheur d'offrir l'hospitalité à un nombre considérable de prêtres français, que nos agitations intestines forçaient à chercher un refuge en Espagne. Il se trouvait être la seule personne de Calahorra qui entendit la langue française; cette circonstance dut naturellement le faire choisir pour servir d'intermédiaire entre les exilés et les autorités ecclésiastiques et civiles du pays. C'est lui qui vérifia les papiers de nos proscrits, qui pourvut à leur nourriture et à leur logement, examina ceux qui furent reconnus propres à servir dans l'exercice du saint ministère, leur procura des messes rétribuées et même de l'emploi dans différentes paroisses. Outre ces soins personnels, M. Llorente intéressa en faveur des prêtres français, la générosité de plusieurs personnages de l'Espagne, dont il obtint des sommes considérables, parmi lesquels il cite le cardinal de Lorenzana, archevêque de Tolède, l'archevêque de Séville, l'évêque de Cordoue, et d'autres prélats (1). On

(1) Non content de ces secours généraux, M. Llorente recueillit dans sa propre maison M. Etienne Faisneau, clerc tonsuré du séminaire de Poitiers; il l'y entretint durant cinq ans, et lui fournit les moyens d'établir un petit commerce, à l'aide duquel il a pu

verra qu'exile à son tour, quelques années plus tard, M. Llorente fut payé de ces bienfaits par une odieuse ingratitude.

L'année suivante, 1795, M. Llorente avait écrit une *Histoire de l'émigration du clergé français en Espagne*, qui devait former un volume in-4°; mais le manuscrit s'égara entre les mains des nombreux examinateurs auxquels il fut soumis, et un procureur-fiscal essaya de consoler l'auteur de cet accident, en l'assurant que les circonstances n'auraient pas permis la publication du livre. A cette époque, un homme éclairé, qui se trouvait inquisiteur-général en Espagne, don Manuel Abad la Sierra, jeta les yeux sur M. Llorente, précisément à cause de ses opinions modérées et philosophiques, pour dresser le plan de modifications importantes, qu'il voulait faire subir à la constitution intérieure et aux formes de procédure de l'Inquisition. Mais une intrigue de cour ne tarda pas à déplacer l'honnête inquisiteur : il fut destitué avant d'avoir pu exécuter ses projets. Plus tard, M. Llorente fut invité par un homme en crédit, à reprendre l'exposition de ses plans, qu'on avait quelque espoir de faire réussir. Il se remit à l'œuvre de concert avec son évêque de Calahorra, don Francisco Agui-

riano, aux lumières et à la sagesse duquel il se plaît à rendre hommage, bien que depuis, on ait vu ce prélat voter, dans les cortès de Cadix, en faveur du maintien de l'Inquisition. Quand le travail fut terminé, M. Llorente se rendit à Madrid, pour en favoriser le succès. Il s'agissait de faire adopter le projet par le prince de la Paix, alors ministre tout-puissant. M. de Cabarrus et M. de Jovellanos s'y employèrent avec zèle. Il n'était question de rien moins que de donner de la publicité aux procédures ténébreuses du Saint-Office. M. de Jovellanos ayant été appelé au ministère de grâce et de justice, M. Llorente acquit un nouveau crédit; mais la chute trop subite de ce ministre éclairé vint ajourner encore toutes ces améliorations. En 1796 et les années suivantes, le Conseil souverain de la Chambre royale des Indes plaça le nom de M. Llorente sur les listes de présentation soumises au Roi pour les évêchés de Mechoacan, de Buenos-Ayres, et pour l'archevêché de Manille.

Mais déjà les suppôts de l'Inquisition, fidèles à leur système, préparaient à M. Llorente ses premières persécutions. Il avait eu le courage de témoigner de l'intérêt à M. de Jovellanos, lorsqu'il passait à Calahorra pour se rendre au lieu de son exil, et l'on avait trouvé parmi les papiers du ministre, le travail de M. Llorente sur l'Inquisition. C'était en 1801; et l'odieux tribunal, dont on nous vante quelquefois la moderne bénignité, poursuivait alors, sous divers prétextes, entre autres celui de jansénisme, les per-

subsister jusqu'à sa rentrée en France. M. Faisneau a été ordonné prêtre depuis, et il a signé, en cette qualité, une attestation délivrée à M. Llorente, où il nous apprend qu'on lui donnait le titre de père des ecclésiastiques français.

sonnes les plus respectables qui avaient eu des liaisons avec M. de Jovellanos. Don Antonio de la Cuesta, archidiacre de la cathédrale d'Avila, fut jeté dans les cachots, où il passa cinq années. Don Geronimo, son frère, chanoine pénitencier de la même église, fut contraint de se sauver en France. Tous deux furent déclarés innocens, et ils l'étaient en effet; mais, sans de puissantes protections, leur innocence ne leur aurait pas suffi. Des procès furent intentés par l'Inquisition, à la comtesse de Montijo, bien que revêtue de la grandesse d'Espagne; à son cousin, don Antoine Palafox, évêque de Cuença; à don Antoine Tabira, évêque de Salamanque; à don Augustin Abad la Sierra, évêque de Barcelone, enfin, à plusieurs chanoines de Saint-Isidore, à Madrid. Ces exemples récents méritaient d'être cités pour prouver que, si les lumières du siècle et l'adoucissement des mœurs qui leur est dû, ont laissé sommeiller les familiers du Saint-Office, la démence de l'esprit de parti suffirait pour rendre à une institution sacrilège sa férocité native. On ouvrait à la poste de Madrid, la correspondance de M. Llorente avec M^{me} de Montijo; on en prenait copie, et on laissait les lettres arriver à leur destination, afin d'en obtenir la suite. La collection en fut remise à l'inquisiteur-général. M. Llorente reçut ordre de se constituer prisonnier dans un couvent, et au bout de quelques jours, un membre du Conseil suprême de l'Inquisition vint lui notifier un décret qui le déposait de ses charges de secrétaire et de commissaire du

Saint-Office, le condamnait à payer cinquante ducats d'amende, et à faire un mois de retraite dans un couvent. On lui laissait ignorer jusqu'aux motifs qui provoquaient cette sentence. En lui rendant ses papiers qu'on avait saisis, l'on retint tous ceux qui étaient relatifs à l'Inquisition, et quelques écrits en faveur des libertés de l'église d'Espagne, et contre les prétentions de la cour de Rome. La disgrâce de M. Llorente dura jusqu'en 1805; il passa ce temps dans sa province, occupé de travaux d'érudition, de piété et d'utilité publique. Rappelé à Madrid pour se livrer à des recherches historiques qui intéressaient le gouvernement, il fut nommé par le Roi, en 1806, chanoine de l'église primatiale de Tolède; puis *écolâtre* (maître des écoles) du même chapitre, dignité unie à la place de chancelier de l'université de la même ville; l'année suivante, il fut reçu chevalier ecclésiastique de l'ordre de Charles III, après avoir fait les preuves de noblesse exigées par les statuts de l'ordre.

Jusqu'ici, la carrière de M. Llorente a été presque entièrement ecclésiastique; elle va maintenant devenir politique. Les Français avaient envahi l'Espagne; au mois de juin 1808, un ordre de Joachim Murat, alors grand-duc de Berg, et qui commandait les armées de Napoléon, manda M. Llorente à Bayonne pour faire partie de l'assemblée des notables espagnols, convoquée afin de réformer le mode de gouvernement de la monarchie, et lui donner une constitution politique. Il prit part aux délibérations de cette assemblée, et son nom se lit au bas de

Pacte constitutionnel qu'elle rédigea. Engagé ainsi dans le parti de Joseph Bonaparte, il se vit appelé dans son conseil-d'état. Bientôt il lui fallut suivre, après ses premiers revers, le roi qui venait de l'attacher à sa fortune; la victoire de Baylen, réveillant l'énergie nationale, avait propagé l'insurrection à Madrid et à Tolède. M. Llorente se réfugia, à la suite de Joseph Bonaparte, à Vittoria. Il l'accompagna aussi dans un voyage qu'il fit en Aragon, et obtint de lui divers bienfaits pour son pays natal.

L'année 1809 vit tomber l'Inquisition, abolie en Espagne par un décret du nouveau roi. M. Llorente fut choisi pour examiner ses vastes archives et pour écrire l'histoire de ce tribunal ecclésiastique. Pendant deux années, plusieurs personnes furent employées à copier ou à extraire, d'après ses indications, les pièces originales qui se trouvaient dans ces archives. La réunion de ces précieux matériaux, joints à ceux qu'il s'était occupé à rassembler depuis 1789, lui permit de tracer un tableau du Saint-Office, qui lui a mérité le surnom de Suétone de l'Inquisition. La même année, les ordres monastiques ayant été supprimés, il fut chargé de faire exécuter graduellement leur suppression, et de recueillir le mobilier et les effets des couvens détruits. Il s'acquitta de cette mission difficile, de manière à tempérer tout ce qu'elle pouvait avoir de rigoureux. La place importante de directeur-général des biens nationaux lui fut ensuite confiée : on avait déclaré nationales les propriétés de ceux qui

étaient allés se joindre au gouvernement de Cadix, ou des juntes qui lui obéissaient, lorsqu'ils n'étaient pas rentrés dans leurs foyers à l'époque fixée par les décrets du nouveau gouvernement. Engagé dans une si fatale cause, M. Llorente ne pouvait plus faire le bien, mais seulement empêcher quelque mal : c'est ainsi qu'il obtint qu'on laissât l'administration des biens confisqués aux femmes, aux enfans, aux parens des émigrés; il invoqué nominalemment, à ce sujet, le témoignage de quelques-uns des personnages les plus illustres de l'Espagne, qui ne l'ont point démenti. Il ne conserva pas long-temps cette charge pénible; et Joseph, comme pour l'en dédommager, le nomma commissaire-général-apostolique de *la sainte croisade*, place qui conférait la distribution générale des aumônes royales; genre de libéralité assez mal entendu, si on le considère sous le point de vue de l'économie politique, mais dont l'esprit monastique, qui a si long-temps dominé en Espagne, a fait dans ce pays, une sorte d'usage national. Pendant qu'il remplissait ces emplois si importants et si diversifiés, M. Llorente publia, en Espagne même (circonstance qui exigeait quelque courage de sa part), le premier jet de son *Histoire de l'Inquisition*. Plus tard, il refondit ce travail et le publia en français; c'est depuis cette dernière époque qu'il a obtenu une célébrité européenne.

Au mois d'août 1812, par suite de la perte de la bataille des *Arapiles*, la cour de Joseph ayant été obligée d'évacuer Madrid, M. Llorente la suivit à Valence,

et publiâ dans cette ville, quelques pamphlets politiques en faveur de son parti. Ces brochures révélèrent dans leur auteur, un triste aveuglement, une véritable fascination touchant l'opinion publique de sa nation et ses intérêts réels : l'une d'elles est même dirigée contre les cortès de Cadix et contre les principes de leur célèbre constitution. Telles étaient devenues les conséquences déplorables d'une première déviation et d'un funeste engagement. Les revers successifs des armées françaises forcèrent enfin M. Llorente de quitter avec elles le sol de sa patrie ; il entra en France par Oléron, et, après avoir visité Bordeaux, Toulouse et d'autres villes du midi de la France, il arriva à Paris, au mois de mars 1814. Les grands événemens de cette année s'accomplirent, et Ferdinand VII remonta sur le trône, que l'héroïsme de son peuple avait su lui conserver.

Le parti de Joseph, qui n'avait jamais eu d'autre argument que la force, s'évanouit dès qu'elle lui manqua ; aussi, nul de ses serviteurs ne fit difficulté de se soumettre à Ferdinand. Celui-ci, dominé par les conseils de quelques courtisans qui le poussèrent à des actes d'une rigueur implacable, commença par renverser l'œuvre de ceux qui avaient défendu sa couronne pendant qu'il était captif, et il proscrivit à la fois, les généreux citoyens qui avaient constamment défendu la patrie et servi la cause de l'indépendance, et les Espagnols désignés sous le nom de *Josephinos*, dont il repoussa les actes de soumission. M. Llorente subit, comme

tel, la double peine du bannissement perpétuel et de la confiscation de ses biens : il perdit, entre autres choses, par l'effet de cette mesure, une bibliothèque de plus de huit mille volumes, qu'il avait laissée à Madrid, et qui se composait d'un grand nombre de manuscrits et de livres rares et précieux. Il se trouvait à la fois, dépouillé de ses dignités et de ses revenus ecclésiastiques. En sa qualité de chanoine et dignitaire de l'église de Tolède, il protesta contre ces derniers résultats du décret royal, et demanda à être jugé régulièrement, après avoir été entendu ; il rendit publique sa protestation. Pendant l'année 1814, M. Llorente fit un voyage à Londres, dont le climat lui convint peu, ce qui le détermina à venir se fixer définitivement à Paris. La richesse et l'accès facile des bibliothèques publiques, le commerce honorable et doux des savans de cette capitale, qui s'empressèrent de rendre justice au mérite du docte prêtre espagnol, lui firent bientôt trouver des charmes dans cette résidence étrangère ; il s'y livra sans partage, aux recherches d'érudition pour lesquelles il était né. Divers écrits relatifs à l'histoire ancienne et moderne de l'Espagne, furent les fruits de sa retraite ; même il se produisit sur la scène politique, avec cet éclat qui sied bien à l'innocence calomniée, alors qu'un membre de la Chambre des députés fit l'affront à la générosité française de demander la suppression du pain de l'exil, accordé aux Espagnols que notre invasion avait entraînés dans le gouffre de nos calamités.

Avec cette chaleur du cœur et cette pompe de diction qui caractérisent son talent, M. Lainé vint à l'instant même, donner satisfaction au sentiment public. De son côté, M. Llorente écrivit pour justifier au moins les intentions des personnes qui gémissaient avec lui sous un malheur commun ; il releva une foule d'erreurs matérielles que M. Clausel de Coussergues avait commises ; et répondit à l'assertion inexacte qu'il n'y avait point eu d'auto-da-fé depuis 1680, en établissant que, depuis l'an 1700 jusqu'en 1808, quinze cent soixante-dix-huit personnes avaient péri dans les bûchers de l'Inquisition. La publication des annales complètes du St.-Office suivit de près, et s'étendit en Europe et même dans les deux mondes ; en sorte que, traduite en anglais, en allemand, en italien, *l'Histoire de l'Inquisition* se rencontre aujourd'hui dans la plupart des bibliothèques. La fortune de ce livre est due, non pas au style, dépourvu de coloris et d'élégance, non pas à la disposition habile des matériaux, à l'énergie des portraits, à la profondeur des aperçus, à la finesse des observations ; au contraire, les parties brillantes de l'art d'écrire manquent dans cet ouvrage ; mais l'authenticité des pièces importantes qu'il renferme, l'exactitude et la nouveauté des détails qu'il révèle, la vérité frappante d'une narration sans ornemens, ont suffi pour donner tout à coup à ce livre le caractère de source historique ; c'est-à-dire qu'il n'est plus permis désormais de parler ni d'écrire sur l'Inquisition, sans consulter et sans citer le témoi-

gnage de son véridique annaliste.

Mais, jusqu'à ce jour, ce n'est pas impunément qu'on a pu porter quelques coups à l'intolérance et au fanatisme enveloppés du manteau sacré. Les hommes généreux qui l'ont essayé, ont des droits particuliers à notre estime, car il dut leur être facile de prévoir qu'une longue responsabilité poursuivrait leurs tentatives. M. Llorente offrit à son tour, un triste et nouveau exemple de l'implacabilité de ceux qui se disent les disciples du maître le plus doux et le plus miséricordieux. A peine eut-il publié *l'Histoire de l'Inquisition*, que le tribunal de la pénitence, où il consolait quelques exilés de la nation catholique, lui fut interdit à Paris. Il était dans l'usage de célébrer la messe à l'église de Saint-Eustache, et la modique obole qu'une pieuse charité attache au service sacré, concourait à pourvoir imparfaitement aux nécessités de sa vieillesse. Les supérieurs ecclésiastiques du diocèse de Paris lui firent signifier la défense de célébrer nos saints mystères. Enfin, celui qui avait été dignitaire de l'une des plus riches églises de la catholicité, conseiller-d'état du frère de Napoléon, directeur de ses biens nationaux et distributeur de ses aumônes royales, s'estimait heureux de gagner honorablement un médiocre salaire, en instruisant de jeunes Français, dans un pensionnat de Paris, à répéter les accens de cette belle langue castillane, dont Raynal a dit qu'elle est éclatante comme l'or et sonore comme l'argent. Eh bien ! le croira-t-on ? l'intolérance fut assez puissante et la législation assez

de dure, pour qu'il pût être interdit à M. Llorente, au nom de l'Université, de donner des leçons d'espagnol dans une institution particulière. Le directeur de cette maison fit beaucoup d'efforts pour obtenir la révocation de cette défense, et ses efforts furent toujours superflus. En dépit de ses ennemis, M. Llorente ne cessa pas de trouver dans les trésors de son érudition, dans ses goûts laborieux, dans la faveur publique, et aussi dans les sollicitudes de l'estime et de l'amitié, ce que réclamaient ses habitudes frugales et les convenances de sa position dans le monde.

La publication des *Portraits politiques des Papes* vint mettre le comble aux ressentimens que les écrits de M. Llorente avaient amassés contre lui. Cet ouvrage est un travail d'une grande érudition; il fournira même, si l'on veut, un triste divertissement à ceux que les abus introduits dans la religion catholique et les fautes de ses prêtres, ont rendus ses ennemis. Mais, outre que l'auteur accueille une foule de choses d'une authenticité plus que douteuse, notamment l'histoire de la prétendue papesse Jeanne, dont la source apocryphe est aujourd'hui suffisamment constatée, nous dirons avec douleur, que le sujet, le but, et peut-être même le ton de l'ouvrage, convenaient également peu au caractère d'un prêtre catholique, dont l'honneur est, en quelque sorte, inséparable de celui du Siège apostolique, quoiqu'il puisse toujours user d'une juste liberté pour combattre les erreurs qui prétendent se couvrir de cette grave autorité. Après

avoir exposé avec franchise, notre opinion personnelle sur ce livre, il nous devient permis d'exprimer aussi l'indignation qu'a soulevée dans toutes les âmes véritablement chrétiennes, la rigueur inouïe exercée, à l'égard de l'auteur. Au commencement du mois de décembre 1822, il lui fut enjoint de quitter Paris sous trois jours, et la France sans délai. M. Llorente aurait pu rentrer dans sa patrie, immédiatement après la révolution de 1820; mais il ne devait plus y retrouver les biens et les honneurs dont les événemens précédens l'avaient dépouillé; jouissant d'ailleurs, à Paris, de la sécurité et de la considération dont sa vieillesse éprouvait le besoin, il avait résolu d'y finir ses jours. Son expulsion brusque et violente de sa patrie adoptive, fut donc pour lui, comme un second exil. Des efforts furent tentés par les amis de M. Llorente pour suspendre au moins, l'exécution de l'ordre arbitraire qui devait lui être si fatal; mais ils furent infructueux; et l'honorable banni partit, consolé par les témoignages d'estime et d'affection et par les généreux secours dont le comblèrent, dans cette triste circonstance, plusieurs citoyens recommandables, toujours prêts à braver la calomnie pour rester fidèles au malheur.

M. Llorente traversa rapidement la France, au moment où la neige couvrait toute sa surface; il ne lui fut pas même permis de reposer quelques jours, à Bayonne, sa tête septuagénaire. Dès son entrée sur le sol natal, il fut accueilli par les témoignages les plus éclatans de l'estime publique.

Il n'aurait pas tardé sans doute, à en recevoir des preuves plus effectives, qui probablement l'auraient détourné de l'intention qu'il avait eue d'accepter une chaire qui lui était offerte dans l'université de Santo-Domingo. Mais, peu de jours après son arrivée à Madrid, le 5 février 1825, il succomba, par suite des fatigues extraordinaires auxquelles on venait de le condamner. Ses obsèques eurent lieu le 8, dans l'église de San-Pedro, avec toute la pompe convenable; son corps a été déposé au cimetière de Funicarral, après qu'on eut levé un moule en plâtre, de son buste. M. Llorente a pardonné avant de mourir, à ses persécuteurs; Dieu, qui connaît le secret des cœurs, peut pardonner aussi à leur repentir; mais, sur la terre, on ne leur pardonnera point, parce que les hommes d'une certaine supériorité morale ont acquis un droit d'inviolabilité qui imprime une tache indélébile à leurs proscriptionnaires.

La religion, la politique et l'histoire furent tour à tour redevables à M. Llorente de services importants; quelquefois aussi, elles eurent à se plaindre de ses erreurs. Sans doute, il a bien mérité de la religion, en combattant et en démasquant le fanatisme sanguinaire qui en souille la pureté. Il a dû rallier à sa cause plusieurs esprits généreux, que d'odieuses et fausses interprétations en auraient éloignés; il a contribué à la guérir de cette lèpre de la superstition, qui souvent s'attache à ses œuvres: mais, trop exclusivement voué à la poursuite des abus modernes, on

l'a vu quelquefois, offenser ces traditions d'origine apostolique, que le vrai catholique respecte à l'égal des dogmes de sa foi. Accoutumé à remonter aux sources historiques et à les vérifier sévèrement, il a quelquefois oublié que, dans sa communion, il est des établissemens, des coutumes et des faits, dont la discussion n'a pas été abandonnée au libre arbitre de chacun; mais qui, pour nous catholiques, sont et demeurent irrévocablement fixés par cette tradition constante des églises, que nous rangeons au nombre des règles de notre foi: c'est ainsi que la nation anglaise, justement admirée pour la sagesse de ses lois et la générosité de ses mœurs, compte parmi ses institutions les plus vénérées, des usages et des précédens, qu'elle respecte à l'égal de ses chartes écrites. Les erreurs de M. Llorente, dans la carrière politique, offrent également un point de vue excusable. Il fut l'un des premiers en Espagne, qui reçurent et propagèrent les idées libérales et philosophiques de notre époque; il contribua efficacement à les répandre dans son pays. En 1808, Bonaparte était encore la Révolution pour beaucoup d'étrangers, qui ne s'étaient pas trouvés à même d'apprécier le caractère de l'un et les vrais principes de l'autre. Combien de personnages éminens de l'opposition anglaise sont tombés dans la même erreur, avec bien plus de lumières pour l'éviter! D'un autre côté, tant que l'étendard de la liberté ne fut pas érigé à Cadix, le parti de Ferdinand VII pouvait sembler celui de l'ancien régime et de

tous ses abus, sans en excepter l'Inquisition. Joseph abolissait celle-ci; il attaquait au cœur l'arbre de la féodalité; il sapait par sa base le colosse de la superstition. C'est sous l'empire de ces prestiges que M. Llorente prit ses premiers engagemens politiques. Ces motifs, toutefois, ne formaient qu'une partie des raisons qu'il alléguait pour justifier sa conduite, où il persista toujours à ne pas reconnaître des torts. Lorsque la résistance commença, disait-il, le succès semblait impossible; elle livrait l'Espagne aux horreurs de la guerre civile et de la dévastation; enfin, il a pu faire autant et plus de bien à son pays et à ses concitoyens dans le parti de Joseph, que s'il avait suivi le gouvernement de Cadix. Ce système de justification paraîtra sans doute inadmissible; car il ne tendrait à rien moins qu'à donner droit à la force, et à ranger sur la même ligne le gouvernement national et l'usurpation étrangère. Mais si M. Llorente se trompa, ce fut avec bonne foi. Plus tard, et quand la constitution de Cadix eut été proclamée et reconnue dans une partie de l'Espagne, l'on doit attribuer la persévérance que mit M. Llorente à servir la cause de Joseph, à la force de ses engagemens précédens, et à la nécessité de sa conservation. Pour s'en séparer, il lui eût fallu risquer, en 1812, les élémens de son existence; en 1814, peut-être la vie. Nous pouvons ajouter qu'il vit avec joie la révolution de 1820, et qu'il s'en montra constamment le zélé défenseur, quoiqu'il eût encore quelque peine à se défendre d'une

fâcheuse prévention contre les grands citoyens qui, en 1812, sauvèrent l'Espagne à Cadix, et qu'il n'ait pas cessé d'envisager les événemens de cette époque sous un point de vue tout-à-fait erronné.

M. Llorente possédait un vaste savoir, principalement dans les matières ecclésiastiques et historiques; mais son érudition n'avait pas cette précision rigoureuse, que les savans d'Angleterre, de France et d'Allemagne exigent aujourd'hui. Son esprit ne manquait pas de netteté et de méthode; et pourtant, l'art de faire un livre, tel que nous le comprenons en France, ne lui était pas connu. Son style dans sa langue maternelle, autant qu'il nous est permis d'en juger, avait de la correction et de la clarté, mais ne se faisait distinguer par aucune qualité brillante; il parlait le français péniblement, peu correctement, et l'écrivait de même. Ce qu'il a publié dans cette langue, a dû nécessairement être revu par des personnes à qui elle fût plus familière. Sa conversation était d'ailleurs animée comme son regard, nourrie d'idées justes, de souvenirs intéressans et de faits curieux. Sa taille était médiocre; ses yeux noirs et vifs, son teint brun, sa physionomie austère, son front élevé; tout en lui offrait le type de la nation espagnole; dont son nom et ses travaux doivent honorer les fastes.

*Liste des ouvrages
de J.-A. Llorente.*

I. *Historia de los pleytos de la casa de Sotomayor, etc.*—Histoire

des prétentions de la maison de Sotomayor, sur la seigneurie de divers villages, et des autres droits de cette maison, depuis le treizième siècle.

M. Llorente a écrit quelques autres ouvrages généalogiques du même genre : il en donne la liste dans sa vie, écrite par lui-même. (pag. 69.)

II. *Monumento romano descubierto*, etc. — Monument romain découvert à Calahorra, le 4 mars 1788. Madrid, 1789, in-4.

Ce monument consiste en une pierre tumulaire, ornée d'une inscription et d'un bas-relief. Il a été placé par les soins de M. Llorente, dans la maison de ville de Calahorra, où on le voit encore. Les fouilles auxquelles il donna lieu mirent sur la voie de la découverte d'un aquéduc romain, et de diverses constructions antiques très-importantes. M. Llorente a publié la première explication de ce monument, dans le *Memoriale litterario* de Madrid (Septembre, 1789, tom. XVIII, pag. 47) : il l'a rectifiée ensuite, dans sa *Notice historique des provinces Vasconnes* pag. 293. (*Voy.* ci-après, n. IV, part. III). Enfin, ce monument a fourni à M. d'Hautefort, le sujet d'une dissertation accompagnée d'une gravure, dans les *Annales Encyclopédiques* de M. Millin (1818, tom. II, pag. 37).

III. *Discursos historico-canonicos*, etc. — Discours historico-canoniques sur l'origine et la nature des bénéfices canoniques de l'église de Calahorra. 1790, in-4.

C'est une espèce de mémoire judiciaire. L'auteur en a publié plusieurs de ce genre, la plupart

anonymes. Il les indique dans sa vie écrite par lui-même (pag. 58).

IV. *Noticias historicas*, etc. — Notices historiques sur les trois provinces Vasconnes, Alava, Guipuscoa et Biscaye, avec l'origine de leurs lois fondamentales (*fueros*). Madrid, imprimerie royale, 1806-1807, 5 vol. in-4. — Il restait encore 2 volumes à publier pour compléter l'ouvrage.

V. *Discurso heráldico*, etc. — Discours héraldique sur l'écu des armes d'Espagne. Madrid, 1809, in-8.

Ce discours avait été prononcé, l'année précédente, dans l'assemblée constituante de Bayonne.

VI. *Coleccion diplomatica de varios papeles*, etc. — Collection diplomatique de diverses pièces anciennes et modernes, sur les dispenses matrimoniales et autres points de discipline ecclésiastique. 1809, in-4.

Cet écrit fut publié, par ordre de Joseph Bonaparte, pour préparer l'opinion à l'abolition des tributs payés à la cour de Rome, à l'occasion des dispenses.

VII. *Disertacion sobre el poder*, etc. — Dissertation sur le pouvoir que les rois espagnols ont exercé depuis le douzième siècle, sur la division des évêchés, et sur d'autres points de discipline ecclésiastique, avec un appendix de pièces justificatives. 1810, in-4, 246 pages.

VIII. *Memoria historica sobre qual ha sido*, etc. — Mémoire historique sur ce sujet : Quelle a été l'opinion nationale de l'Espagne, touchant le tribunal de l'Inquisition ? publié avec l'approbation de l'Académie royale de

l'Histoire. 1812. — Madrid, 1821, in-8.

L'auteur démontre dans cet ouvrage, que la nation espagnole a résisté, tant qu'elle l'a pu, à l'établissement de l'Inquisition, et qu'elle n'a cessé de réclamer son abolition.

IX. *Discurso sobre la opinion nationale de España*, etc. — Discours sur l'opinion nationale de l'Espagne, concernant la guerre avec la France. Valence, 1812, in-4, et Saragosse, 1813.

C'est un manifeste en faveur de Joseph et contre le parti national.

X. *Observacions sobre las dinastias*, etc. — Observations sur les dynasties d'Espagne. Valence, 1812, in-4, et Saragosse, 1813.

L'auteur prétend démontrer que toutes les familles qui ont régné en Espagne ont été d'origine française.

XI. *Representacion del señor obispo de Orense*, etc. — Représentation de Mgr. l'évêque d'Orense, à la Régence de Cadix, avec des réflexions de l'éditeur. Saragosse, 1815.

D. Pierre Quevedo, évêque d'Orense, fut banni du royaume, dépouillé de ses honneurs et prérogatives, et déclaré indigne du nom d'Espagnol, par décret des Cortès de Cadix, sanctionné par la Régence, au mois d'août 1812, pour n'avoir consenti à jurer fidélité à la constitution qu'avec certaines restrictions. M. Llorente s'empara de la réclamation de l'évêque contre le décret, pour critiquer la constitution espagnole et argumenter de nouveau en faveur de Joseph.

XII. *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution d'Espa-*

gne, avec des pièces justificatives, par M. Nellerto (anagramme de *Llorente*). Paris, 1815-1819, 3 vol. in-8.

Ce recueil est composé, en grande partie, de pièces authentiques et originales, publiées pour la première fois, par M. Llorente. Il est indispensable à celui qui veut approfondir l'histoire de la révolution de 1808.

XIII. *Defensa canonica y politica*, etc. — Défense canonique et politique de D. J. A. Llorente, contre l'injuste accusation de crimes supposés, applicable sous divers rapports, à la plupart des Espagnols réfugiés en France. Paris, 1816, in-12.

XIV. *Lettre de D. J. A. Llorente à M. Clausel de Coussergues, sur l'Inquisition d'Espagne*. Paris, 1817, in-8.

XV. *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne*, depuis l'époque de son établissement par Ferdinand V, jusqu'au règne de Ferdinand VII, tirée des pièces originales, des archives du conseil de la Suprême, et de celles des tribunaux subalternes du Saint-Office; traduit de l'espagnol sur le manuscrit et sous les yeux de l'auteur, par *Alexis Pellier*. Paris, Treuttel et Würtz, 1817, 1818, 4 vol. in-8, ornés des armes et du portrait de l'auteur (ce dernier n'est point ressemblant). — deuxième édition, Paris, 1820, 4 vol. in-8. — *En espagnol*, Madrid (Paris), 1822, 11 vol. in-12. — *En hollandais* (deux traductions); Amsterdam et Francker, J. C. Sepp et fils, et G. Ypma, 1825, in-8.

M. Léonard Gallois a publié une *Histoire abrégée de l'Inquisi-*

tion. Paris, Chasseriau, 1825, in-18. deux éditions. — On a réimprimé en tête, la présente notice, en omettant le nom de l'auteur. Elle a été publiée pour la première fois, dans la *Revue encyclopédique* (t. XVIII, p. 25), ornée d'un portrait de M. Llorente, lithographié d'après une miniature ressemblante (1). — L'*Histoire abrégée de l'Inquisition*, avec la notice sur Llorente, ont été traduites, en espagnol, par Rodriguez Buron (Paris, Tournachon-Molin, 1825, 2 vol. in-18.); — et en allemand, avec des notes et un portrait, par M*** (Leipzig, Voss, 1825; in-8, de 556 pages).

XVI. *Monumens historiques concernant les deux Pragmatiques sanctions, avec des notes, suivies d'un catéchisme sur les concordats.* Paris, 1818, in-8, de 200 pag.

XVII. *Noticia biographica, etc.* — Notice biographique de D. J. A. Llorente; ou Mémoires pour l'histoire de sa vie, écrits par lui-même. Paris, Bobée, 1818, in-12, xxiv et 259 pages, orné du même portrait que l'*Histoire de l'Inquisition* édit. de Paris.

C'est dans ce volume que nous avons puisé les détails qui servent de base à notre Notice.

XVIII. *Discursos sobre una constitucion religiosa, etc.* — Discours sur une constitution religieuse, considérée comme partie intégrante de la constitution nationale; écrits par un Américain, publiés par D. J. A. Llorente, docteur en droit canon. Paris,

Stahl, 1819; in-12, xvi et 187 pages.

Ce livre, destiné pour l'Amérique espagnole, où l'édition a passé presque entière, renferme des choses très-hardies. Il fut censuré par l'autorité ecclésiastique de Barcelone, tandis que la Société patriotique de cette ville en prit la défense, et inscrivit l'auteur parmi ses membres. Ce procès donna lieu à deux écrits, publiés en espagnol, à Barcelone. M. Llorente lui-même publia, pour sa défense, l'ouvrage suivant, qui contient le développement de ses idées, sur la réforme à faire subir à la discipline ecclésiastique.

XIX. *Apologia catolica del Pro-yecto, etc.* — Apologie catholique du projet de constitution religieuse, etc. Paris, Moreau, 1821; in-8, xiiij et 544 pag., un volume, divisé en 2 tomes.

XX. *OEuvres complètes de don Barthélemy de Las Casas*, évêque de Chiapa, défenseur de la liberté des naturels de l'Amérique; précédées de sa Vie, et accompagnées de notes historiques, additions, etc.; dédiées à M. le comte de Las Casas. Paris, 1822, 2 vol. in-8, ornés du portrait de Las Casas.

Ce livre, fort estimé, est d'une grande importance pour l'histoire de l'Amérique.

XXI. *Aforismos politicos, etc.* — Aphorismes politiques, ouvrage d'un philosophe anonyme (M. Heiberg), natif de l'un des royaumes du nord de l'Europe, traduit en espagnol, par D. J. A. Llorente. Madrid, Antoran, 1822, 1 vol. in-12.

XXII. *Observations critiques sur*

(1) On a aussi un autre portrait ressemblant de Llorente, lithographié en 1823, par M. Ponce-Camus.

le roman de Gil Blas de Santillane : on y fait voir que le roman de Gil Blas n'est pas un ouvrage original, mais un démembrement des *Aventures du bachelier de Salamance*, manuscrit espagnol, alors inédit, que M. Le Sage dé pouilla des parties les plus précieuses. Paris, Moreau, 1822; in-8. de viij et 509 pages.

Ce livre répond à un écrit de M. François (de Neufchâteau), place en tête d'une nouvelle édition de Gil Blas, qui fait partie de la *Collection des meilleurs ouvrages de la langue française*, de MM. Didot père et fils. L'académicien français avait soutenu la thèse opposée à la prétention du savant espagnol.

XXIII. *Portraits politiques des Papes*, considérés comme princes temporels et comme chefs de l'Eglise, depuis l'établissement du Saint-Siège à Rome, jusqu'en 1822. Paris, 1822, 2 vol. in-8.

En 1791, M. Llorente publia à Madrid, une nouvelle édition du *Fuero juzgo*, ou *Collection des lois promulguées en Espagne par les rois Goths*. Il n'en existait auparavant, qu'une seule et très-ancienne édition, dont il a épuré le texte, en y ajoutant un discours préliminaire, et un glossaire des vieux termes.

M. Llorente a fourni, pendant quatre années, la plus grande partie des matériaux qui ont formé l'article *Espagne*; au *Bulletin bibliographique* et aux *Nouvelles littéraires* de la *Revue encyclopédique*. Le même recueil lui doit encore une *Notice sur les Académies, Sociétés littéraires, etc., d'Espagne* (tom. V, p. 257); et les analyses des ouvrages suivans :

Théorie des Cortès, par Mariana (T. I, p. 441); *le Oui des jeunes filles*, comédie de Moratin (t. II, p. 487); *Leçons d'agriculture*, d'Arias (t. V, p. 295).

Il fut l'un des fondateurs et des membres les plus zélés de la *Société des méthodes*, et de la *Société de la morale chrétienne*. Le journal de cette dernière Société renferme deux articles de lui, savoir : *de la Réunion des chrétiens de diverses communions, dans une Société de Morale chrétienne* (t. I, p. 140), et *Société des prisons en Espagne* (*ibid.*, p. 217).

Il a aussi donné un article sur *l'ancien droit de l'Espagne*, dans le *Journal général de Législation et de Jurisprudence*, qui se publiait en 1820, in-8.

Ouvrages inédits et manuscrits de M. Llorente.

I. *Dissertation sur les décrétales du code de Grégoire IX* (*lib. V, tit. de Clericis pugnantibus in duello*), lue à l'Académie des saints canons, liturgie et histoire ecclésiastique d'Espagne, à Madrid. 1785.

L'auteur y établit que le caractère particulier des ecclésiastiques doit être un esprit de paix, de douceur, de modération, diamétralement opposé à toute guerre et à tout usage d'armes offensives.

II. *Préséance des ambassadeurs d'Espagne sur les ambassadeurs de France, aux conciles généraux, à la cour de Rome et autres assemblées diplomatiques*. 1786. — La question dont il s'agit était restée indécisée au concile de Trente; et, dans diverses circonstances postérieures, elle fut éludée par des

moyens dilatoires. M. Llorente suivit les traces d'un auteur nommé don Diego Valdez, qui, sous le règne de Philippe III, écrivit un traité de *Dignitate regum Hispaniæ*; il adoptait le plan et les autorités apocryphes de son prédécesseur. « Cet écrit ne fut jamais imprimé, nous dit M. Llorente; car, peu après qu'il venait de subir la dernière révision, éclata la révolution française, durant laquelle sa publication me paraissait inopportune. Je pense la même chose aujourd'hui (1818), malgré la diversité des circonstances. Le véritable intérêt de l'Espagne consiste à faire fleurir son agriculture, son commerce, son industrie, ses manufactures; les préséances de ses ambassadeurs sont un objet complètement insignifiant. »

III. *Dissertation sur le site de l'ancienne cité de Segobriga*, envoyée à l'Académie des belles-lettres de Séville. 1790.

IV. *Discours sur les qualifications du Saint-Office*. — *Discours sur l'ordre de procéder dans les tribunaux de l'Inquisition*, 1796, composé pour l'inquisiteur-général, D. Manuel Abad y la Sierra, saisi plus tard et confisqué par les agens de l'Inquisition.

V. *Démonstration du droit qu'ont les métropolitains de confirmer les évêques de leur province*, traduit du portugais de Pereira, en espagnol, 1799, saisi et confisqué par l'Inquisition.

VI. *Aujourd'hui, ou le Monde actuel n'est ni plus méchant ni plus calamiteux que le monde passé*, traduit de l'ouvrage italien du père Lancelotti, de Pérouse, publié en

1630, sous le titre de l'*Hoggi-di*, etc., 1801.

VII. *Origine des seigneurs populaires en Espagne*. 1804, 2 vol. — Le manuscrit de cet ouvrage doit se trouver entre les mains de don Lorenzo Normante, secrétaire du ministère des finances, en 1809, auquel il fut remis par l'auteur, à cette époque.

VIII. *Lettre critique sur la question de savoir si l'église du Pilar, de Saragosse, fut construite dans l'intérieur ou à l'extérieur des murailles romaines de cette ville*. 1815.

IX. *Les Animaux parlans*, poème traduit de l'italien, de Casti. 1813.

X. *Illustration de l'arbre généalogique du roi d'Espagne, Ferdinand VII*. 1 vol. in-fol., dédié à Ferdinand VII, 1815. — Il doit en exister deux copies: l'une parmi les papiers de l'auteur; l'autre dans les archives de la secrétairerie-d'état, à Madrid.

XI. *Dictionnaire topographique de l'Espagne ancienne et moderne, avec les dénominations des deux époques*.

XII. *Histoire de la vie et des travaux d'Antoine Perès, premier secrétaire-d'état du roi d'Espagne Philippe II*. — Cet écrit important devait être accompagné de plusieurs pièces originales inédites.

XIII. *Dissertation sur la division des évêchés d'Espagne, attribuée au roi Wamba, dans le septième siècle*, avec une carte géographique de l'Espagne, suivant cette division.

XIV. *Sur la Constitution politique du royaume d'Aragon*. — L'auteur prétend démontrer que les Espagnols admirent, dès le

huitième siècle, la souveraineté du peuple, la limitation du pouvoir exécutif, et le droit de détronement, en cas de convention au pacte fondamental (*Noticia biographica*, p. 176).

XV. *Sur la persévérance des Aragonais à assujettir leurs monarques au respect des droits réservés aux sujets, lors de la création de la monarchie.* — L'auteur retrace les succès les plus importants obtenus par les Aragonais sur leurs rois, lorsque ceux-ci voulurent tendre au despotisme, aggraver les impôts, ou attenter à la liberté individuelle.

XVI. *Sur les maux qu'a produits en Espagne, l'ambition des grands.*

XVII. *Sur la résistance des Espagnols, pour n'être point gouvernés par ceux qui n'étaient pas leurs rois.*

XVIII. *Sur le mal qu'a fait à la Castille l'ignorance des sciences physiques et mathématiques.*

XIX. *Que la multiplicité des jours de fêtes, avec cessation de travail, est contraire à la religion et à la morale, aussi bien qu'à la bonne politique.* — La question est traitée principalement d'après les autorités de l'Écriture, des Pères et des conciles.

Tous ces manuscrits sont écrits en espagnol; quelques-uns des derniers ne sont pas entièrement terminés.

M. Llorente était dans l'usage de tenir un journal de ses voyages. On a dû trouver, parmi ceux de ses papiers qui sont restés à Paris, le journal de son voyage de Madrid à Valence, à Saragosse et en France : dans ses papiers de

Madrid, on trouvera le journal du voyage de Bayonne, en 1808, qui contient des renseignemens intéressans sur la révolution de cette époque. C'est encore là qu'on doit trouver une traduction des *Psaumes de la pénitence*, et 1 vol. in-4. de *Poésies lyriques*.

LUDICKE (J...-M...-AUGUSTE-FR...), mathématicien, né le 6 octobre 1748, à Oschatz, fut élevé à Torgau; il a été d'abord pendant trois ans, secrétaire de la Société économique de Leipzig. Il fut ensuite nommé professeur de mathématiques à l'École nationale (*Landschule*) de Meissen, fonctions qu'il remplit durant quarante et un ans. Il est mort à Wilzdraft, le 15 décembre 1825, âgé de soixante-quinze ans. On a de lui les ouvrages suivans.

I. *Commentatio de attractionis magnetum naturalium quantitate.* Wittemberg, 1799, in-4.

Cet ouvrage se retrouve avec quelques additions et corrections, traduit en allemand, par l'auteur lui-même, dans le troisième tome du *Wittenbergen-Magazin*, de 1785.

II. *Versuch einer neuen Theorie der Parallelinien.* — Essai d'une nouvelle Théorie des parallèles. Meissen, Godsche, 1819.

On doit en outre, à Ludicke, une des traductions de l'Essai de Fabre sur les machines hydrauliques; une traduction de Nicholson, et divers *Mémoires* de mathématiques et de physique, insérés dans les *Annales* de Gilbert, principalement sur l'optique et le magnétisme (*Leipzig litt. Zeitung*. Juin 1825, p. 1166).

M.

MAC'NAB (HENRI-GREY), médecin ordinaire de S. A. R. le duc de Kent, naquit en Angleterre, d'une famille écossaise; il fut d'abord professeur d'éloquence à l'Université de Glasgow, où il avait étudié sous le célèbre docteur Reid. Retenu en France comme otage, après la rupture de la paix d'Amiens, Mac'nab obtint de fixer sa résidence à Montpellier. Il séjourna onze années dans cette ville, occupé à étendre ses connaissances sur l'art de guérir, sur l'économie politique et sur les meilleures théories de l'éducation. Ce dernier objet avait fini par absorber entièrement ses méditations. Il adopta le système d'éducation fondé uniquement sur la raison, mis en action à New-Lanark, par M. Robert Owen, écrivit en sa faveur, et présenta des mémoires au Parlement, à l'occasion du bill de M. Brougham sur l'éducation des pauvres, pour recommander les essais de son compatriote. La France, qui avait commencé par être la prison du docteur Mac'nab, avait fini par devenir son séjour de prédilection. Il est mort à Paris, le 3 février 1823, à l'âge de soixante et un ans, et a été enseveli au cimetière du Père Lachaise, où M. Laffon-Ladebat a prononcé son éloge funèbre.

*Liste des ouvrages
de H. G. Mac'nab.*

I. *Letter pointing out the impolicy, etc.* — Lettre pour signaler

l'inconvénient de la mesure proposée pour frapper d'un impôt le charbon qui se consomme dans les districts manufacturiers de la métropole. 1801, in-4.

II. *Observations on the probable consequences, etc.* — Observations sur les conséquences probables du nouvel essai tenté par l'autorité législative, afin d'obtenir un impôt considérable sur le charbon, dans le comté de Stafford comme dans la métropole. 1801, in-4.

III. *Analysis and analogy, etc.* — L'Analyse et l'analogie recommandées comme moyen de rendre l'expérience et l'observation utiles en matière d'éducation, etc. Paris, imprimerie de Nouzou, 1818; in-4, de vingt feuilles.

IV. *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen et de ses établissemens à New-Lanark, en Ecosse, pour le soulagement et l'emploi le plus utile des classes ouvrières et des pauvres, et pour l'éducation de leurs enfans, etc., avec des observations sur l'application de son système à l'économie politique de tous les gouvernemens; par H. G. Mac'nab, médecin de feu le duc de Kent; ouvrage dédié à S. A. R. et publié par son ordre, traduit de l'anglais par M. Laffon de Ladebat, ancien député. On y a joint une préface, un portrait du duc de Kent, et deux vues de New-Lanark.* Paris, Treuttel et Würtz, 1820; in-8, de 250 pages.

V. *Observations on the political, etc.* — Observations sur l'é-

tat politique, moral et religieux du monde civilisé, au commencement du dix-neuvième siècle. Paris, imprimerie de Nouzou, 1820; in-8, de 4 feuilles et demie.

Le docteur Mac'nab s'occupait d'un ouvrage sur les enterremens prématurés, qui n'a pas été publié.

MENDOÇA (HIPPOLYTE-JOSEPH-HURTADO-DA-COSTA de), né à Colonia do San Sacramento, sur la rivière de la Plata, dans l'Amérique méridionale, prit ses degrés de docteur-ès-lois à l'Université de Coïmbre. Accusé de franc-maçonnerie, il fut jeté dans les cachots de l'inquisition portugaise. Mais ayant fabriqué une clef avec un vieux plat d'étain, il ouvrit la porte de sa prison et s'évada, pendant que les gardes dormaient. Il parvint à s'embarquer heureusement pour l'Angleterre, où il résida depuis cette époque, et où il publia : *A Narrative of the persecution of the author* (Histoire de sa persécution), 2 vol. in-8, 1811. Il devint ensuite, secrétaire de S. A. R. le duc de Sussex, et en dernier lieu, chargé d'affaires du nouvel empire brésilien, à Londres. Il avait entrepris, dans cette capitale, la publication d'un journal écrit en langue portugaise, sous le titre de *Correio brasiliense* (Courrier brésilien), dont il n'a paru que quelques numéros. Hurtado de Mendoca est mort à Londres, vers la fin de l'année 1825.

MOLDENHAWER (DANIEL-GOTTHILF), naquit à Kœnigsberg, en Prusse, le 11 décembre 1751. Après avoir étudié à Gœttingue et dans d'autres universités de l'Allemagne, il fut appelé, en 1777,

à celle de Kiel, en qualité de professeur extraordinaire de philosophie. En 1779, il fut nommé professeur de théologie à la même université, où il reçut les honneurs du doctorat en théologie, l'an 1782. A son retour d'un voyage en Hollande, en Angleterre, en Espagne et en Italie, il fut nommé, en 1785, professeur de théologie à l'université de Copenhague. Plus tard, il fit avec l'orientaliste Tychsen, un second voyage en Espagne, d'où il rapporta en Danemarck un grand nombre d'ouvrages rares et de manuscrits précieux en langue espagnole et autres, qui font aujourd'hui partie des richesses de la Bibliothèque royale de Copenhague. Moldenhawer fut nommé administrateur en chef de cet établissement, en 1788. Il est mort le 21 novembre 1825, âgé de soixante-douze ans. Il était chevalier de l'ordre de Danebrog depuis 1809. Les principaux ouvrages de ce savant sont une histoire des Templiers (en allemand) et un *Eloge du comte A. P. de Bernstorff*, écrit en latin très-élégant. Ses autres écrits sont disséminés dans plusieurs recueils périodiques, danois ou allemands.

MUNOZ (THOMAS), lieutenant-général de la marine espagnole, fut d'abord employé dans les cidevant possessions américaines. Il s'acquit beaucoup de réputation dans sa patrie, par les travaux qu'il fit exécuter pour arrêter les efforts de la mer qui menaçaient de détruire l'île sur laquelle est bâtie la ville de Cadix. La violence des coups de mer dans cette baie, faisait considérer comme impossible d'arrêter l'impétuosité

des vagues. Grâce aux nouvelles applications que Muñoz sut tirer des sciences mathématiques et physiques, Cadix se trouva, au bout de quelques années, consolidé au milieu de l'Océan. Il exécuta encore à l'arsenal de la Caraca, dans le même port, des travaux d'une grande solidité. A l'époque où le gouvernement espagnol préparait une expédition maritime, pour faire le tour du monde, sous le commandement de M. de Malaspina, Muñoz fut chargé de la construction des bâtimens que l'on prépara pour cette destination, et leur donna une distribution intérieure propre à conserver la santé des équipages, pendant une si longue traversée. Au retour de l'expédition, après avoir atteint complètement le but

qu'elle s'était proposé, M. de Malaspina rendit le compte le plus satisfaisant de la santé des marins placés sous ses ordres, et il attribua cet heureux résultat, du moins en grande partie, à la prévoyance et aux bonnes constructions de Muñoz. Cet ingénieur ayant embrassé le parti de Joseph Bonaparte, vécut long-temps exilé à Paris, dans une honorable pauvreté. C'est là qu'il composa un *Traité de la Fortification*, qu'on dit être un ouvrage d'un grand mérite. La révolution de 1820 lui ayant rouvert les portes de sa patrie, sans lui rendre ses anciens traitemens, il revint en Espagne, où son fils pourvut par son travail, à sa subsistance. Muñoz mourut à Madrid, le 28 novembre 1823, âgé de 80 ans.

P.

PABAN (L....), fut, à ce qu'il paraît, un Français, qui résida long-temps à Stockholm, où il enseignait avec succès, sa langue maternelle. L'année même de sa mort, il publia un opuscule intitulé : *Marie et Julie, ou Etrennes aux jeunes demoiselles qui étudient la langue française, pour servir à leur instruction et à leur avancement* (Stockholm, brochure de 76 pages). On doit à ce grammairien la fondation d'une association philanthropique intitulée : *Société des amis des nécessiteux*.

PERTUSATI (le comte FRANÇOIS), né à Milan, le 9 mai 1741, était fils d'un sénateur de cette ville. Il fut élevé chez les Jésuites, et porta même quelque temps leur habit ; mais il les quitta ensuite,

sans cesser de leur être attaché. Il se maria en 1772 ; l'éducation de ses enfans, des travaux littéraires, et la direction de quelques œuvres de charité, remplirent les loisirs du reste de sa vie. C'était un homme entièrement adonné aux pratiques religieuses : il dirigeait entre autres, l'établissement fondé à Milan, par un prêtre nommé Palazzi, pour répandre des livres de morale et de piété. Les Français ayant envahi la haute Italie en 1796, le comte Pertusati fut arrêté à Milan, transporté à Pavie, puis à Nice, où il subit un exil de quelques mois. En 1799, il fut obligé de fuir pour se soustraire à de nouvelles persécutions. Après avoir habité successivement, Padoue





Reuil sc.

Pie. VII.

et Venise, il revint à Milan, quand l'influence française fut établie sans contestation dans cette ville. Le comte Pertusati vit avec joie les événemens qui ont placé l'Italie sous le pouvoir de la Sainte Alliance; il accueillit avec satisfaction, le rétablissement de la compagnie de Jésus dans cette portion de la catholicité. Il mourut subitement, le 22 mai 1823. — On trouve une notice sur François Pertusati, dans les *Mémoires de religion, de morale et de littérature*, publiés à Modène par l'abbé Baraldi (en italien). Elle offre la liste des ouvrages de cet écrivain, parmi lesquels nous ne pouvons citer que les suivans, tous traduits du français en italien.

Extrait de la liste des ouvrages de Fr. Pertusati.

- I. *La Consolation du Chrétien*, par le P. Roissard, jésuite.
 - II. *Lettres de la duchesse de la Vallière.*
 - III. *Lettres du P. Gourdan sur la constitution Unigenitus.*
 - IV. *Circonstances de la mort de Voltaire.*
- Nous pensons que c'est l'ouvrage du P. Harel (V. son article *Annuaire Nécrologique* de 1823, pag. 176), intitulé : *VOLTAIRE : Recueil de particularités curieuses de sa vie et de sa mort*, 1781, in-8. On sait que cet écrit contient beaucoup d'inexactitudes
- V. *Ecole de la parfaite morale.*
 - VI. *Entretiens de l'âme avec Dieu.*
 - VII. *Le Chrétien en retraite.*
 - VIII. *Le retour du cœur humain à Dieu.*
 - IX. *Pensées chrétiennes tirées du Trésor du chrétien*, par l'abbé Champion de Pontalier.

X. *Pieux soliloques sur les souffrances de N. S.*, par le P. Compans.

XI. *Mentor des enfans*, de l'abbé Reyre.

XII. *La Vérité défendue et prouvée par des faits, contre les calomnies anciennes et nouvelles* Reggio, 1819.

C'est une apologie des jésuites, dont l'original a été publié en français, en 1817, à Polocz, par le P. Louis Rosaven, jésuite.

XIII. *Fragmens historiques sur les horreurs de la Révolution.*

C'est un extrait de la première édition des *Mémoires* pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-neuvième siècle, par M. Picot.

XIV. *Recueil d'articles traduits du Spectateur Français, au dix-neuvième siècle*, par Fabry. (V. son article *Annuaire* de 1820, p. 167).

XV. *Exercices pour la communion*, du P. Griffet.

XVI. *Le Chrétien catholique fermement attaché à la religion*, par le P. Diesbach.

PIE VII (GRÉGOIRE-LOUIS-BARNABÉ-CHIARAMONTI), naquit à Césène, dans la Romagne, le 14 août 1740, du comte Scipion Chiaramonti et de Jeanne Ghini. Sa famille, noble, mais peu riche, se dit alliée de la maison française de Clermont, originaire de la Catalogne, ce qu'on induit seulement de la ressemblance de nom, et d'un ancien portrait conservé dans la famille de Pie VII, qui porte l'inscription suivante : « Simon de la famille française » des Claramonti, répandue dans toute l'Italie. » Du reste, les armes des deux familles n'offrent aucun point de ressemblance. Les parens du jeune Chiaramonti, qui professaient de grands senti-

mens de piété, envoyèrent leur fils faire ses études au collège noble de Ravenne. A peine il entra dans l'âge de l'adolescence, quand cédant à ses désirs, ils lui firent prendre l'habit de l'ordre de Saint-Benoît. Il fit son noviciat au couvent de Sainte-Marie, de la réforme du Mont-Cassin, à Césène. C'est dans cette maison qu'il prononça ses vœux, le 20 août 1758, et à cette occasion, il ajouta à ses prénoms celui de Grégoire. Par une concordance singulière, c'est à pareil jour, soixante-cinq ans plus tard, que Dieu l'appela à lui. Immédiatement après sa profession, Chiaramonti passa au monastère de Sainte-Justine, à Padoue, où il commença ses études théologiques, qu'il alla terminer au collège de Saint-Anselme, de Rome. Après y être demeuré trois ans, il fut nommé professeur de philosophie au couvent de Saint-Jean-de-Parme. Chiaramonti, au bout de quelques années de résidence dans cette ville, fut appelé à la chaire de philosophie des novices, dans le monastère de Saint-Paul *extramuros*, à Rome. Quand il eut terminé ce cours, on le fit retourner au collège de Saint-Anselme, le même où il avait achevé ses études, pour y enseigner à son tour, la théologie dogmatique. Il s'y trouvait encore lors de l'avènement de Pie VI au trône pontifical, circonstance importante, à cause des liens du sang qui unissaient sa famille à celle des Braschi. En effet, les faveurs du nouveau pontife ne tardèrent à venir chercher l'humble bénédictin. Il achevait la neuvième année de son cours de théologie, lorsqu'il

fut élevé à la dignité d'abbé dans son ordre, qui donne rang à Rome, parmi la prélature, et en confère les honneurs. Les confrères de Chiaramonti ne purent voir sans envie son élévation, et même il a circulé une anecdote de tentative d'empoisonnement dans une tasse de chocolat, qui est loin de paraître avérée, mais qui en Italie, ne se présente point tout-à-fait, sous les couleurs d'une invention romanesque. Chiaramonti achevait sa quarantième année, quand Pie VI le nomma à l'évêché de Tivoli. Il sut se faire aimer de son troupeau et défendre contre les moines, les prérogatives que la loi du pays attribuait à sa dignité. Un marchand avait obtenu de lui la permission de vendre à la foire de San Lorenzo, des gravures publiées à l'occasion de la béatification de Benoît Joseph Labre. Le vicaire du Saint-Office, offensé de ce qu'on ne s'était pas adressé à lui pour obtenir cette permission, qu'il supposait de sa juridiction, fit arrêter le marchand. L'évêque se rendit à Rome, et offrit sa démission, si on ne lui rendait justice. Il l'obtint; le dominicain fut exilé de Tivoli et remplacé par un autre.

Le 14 février 1785, l'évêque de Tivoli fut créé cardinal, et transféré en même temps, au siège d'Imola, dans la Romagne, à la place du titulaire qui venait de mourir, le cardinal Bondi, oncle maternel de Pie VI. Chiaramonti passa quinze ans sur ce second siège, au milieu des circonstances les plus difficiles, conservant la réputation d'un prélat plein de modération et de charité. En

1796, le traité de Tolentino détacha Tivoli des Etats-Romains, pour l'incorporer à la République cisalpine. Cette cession de territoire, arrachée sans doute par la violence, comme il arrive presque toujours, était au moins quant aux formalités extérieures, conforme au droit qui régit les nations civilisées, dans leurs relations réciproques. Ainsi, sous aucun rapport, l'évêque d'Imola ne peut être blâmé de s'être soumis à un traité, consenti et signé au nom de son souverain légitime. Une conduite opposée eût été peu convenable à son ministère. Celle qu'il observa, en prêchant la soumission au gouvernement républicain, dans une homélie devenue célèbre, lui gagna la confiance des généraux français, et sans doute, épargna à son troupeau beaucoup de malheurs. Cependant les succès des Austro-Russes éloignèrent bientôt nos armées du cœur de l'Italie ; et précisément dans cet intervalle, la chaire de Saint-Pierre vint à vaquer, par la mort de Pie VI, arrivée à Valence, le 29 août 1799. Venise fut le lieu désigné par la politique autrichienne, alors dominante en Italie, pour procéder à l'élection du nouveau pape. Les cardinaux s'acheminèrent à cet effet, vers le couvent des moines cassiniens de Saint-Georges-le-Majeur, situé dans cette ville, et qui avait été disposé pour la tenue du conclave. On raconte que l'évêque d'Imola se trouvait alors réduit par les malheurs du temps, à un tel état de gêne, qu'il fut obligé d'emprunter à un jeune seigneur romain, de quoi subvenir aux frais

du voyage, service qu'il aurait reconnu plus tard, en concédant à son créancier la ferme lucrative de la mouture de la ville de Rome. Le nombre des cardinaux réunis pour l'élection du nouveau pape, se trouva être de trente-cinq, nombre considérable, puisque le complet du sacré collège n'est que de quarante. Les deux tiers des voix sont requises pour consacrer l'élection du pape. A l'ouverture du conclave, les suffrages se partagèrent inégalement entre deux candidats. Le cardinal Bellisomi, évêque de Césène, natif de Pavie, réunissait vingt-deux voix ; le cardinal Mattei, romain, archevêque de Ferrare, avait les treize autres. Le premier était porté par la *faction* de l'ancien pape, qui s'était naturellement donné pour chef le cardinal Braschi, neveu du pontife défunt. Cette faction se présente inévitablement à chaque conclave. Il est naturel que ceux qui tenaient le pouvoir veuillent prendre des mesures pour s'en assurer la continuation. Cette fois, la faction de l'ancien pape dut se trouver puissante, Pie VI ayant, durant vingt-cinq ans de pontificat, renouvelé presque en entier, le sacré collège. Les deux seuls cardinaux qui restaient alors, de la création de Benoît XIV, les cardinaux Albani et d'York, se déclarèrent aussi en faveur de l'évêque de Césène, en sorte qu'au premier scrutin, il ne lui manqua que deux voix pour être élu. Le cardinal Antonelli était chef de la faction opposée, qui se composait principalement des mécontents du dernier règne : ils ne réunissaient que treize voix, mais

elles furent opiniâtres durant deux mois, à se refuser au cardinal Bellisomi, sans que de leur côté, le cardinal Mattei, qu'ils portaient, pût en acquérir une seule. Mattei était romain, et les cardinaux romains ont pour maxime de ne point élire parmi leurs compatriotes, de peur du népotisme. Bellisomi était évêque de Césène, patrie des Braschi, et cela faisait craindre qu'il ne fût entièrement à leur dévotion. Quand il fut reconnu que ces objections ne pouvaient être résolues, on essaya, suivant l'usage, de disperser les voix, pour arriver à former une majorité. Les cardinaux Valenti, Antonelli, Albani, réunirent un certain nombre de suffrages, mais inférieur toutefois, à ceux qu'avaient réunis les deux premiers compétiteurs; la balance était prête à pencher en faveur du docte cardinal Gerdil, lorsque le cardinal Hertzan, qui avait le *secret* de l'Autriche, lui donna l'exclusion, à cause qu'il était né sujet du roi de Sardaigne. Cet incident inattendu vint de nouveau paralyser les opérations du conclave, et les cardinaux en furent d'autant plus péniblement affectés, qu'à la fatigue que leur faisait éprouver la longueur de l'élection, se joignaient les rigueurs de l'hiver, au milieu des humides lagunes de Venise. Ce double motif fut favorable au cardinal Bellisomi; le peu de voix qui lui manquaient annoncèrent l'intention de se détacher du parti d'Antonelli, et son élection parut assurée. Mais quoique le cardinal Hertzan fût lui-même un des transfuges du parti d'Antonelli, il ne voyait qu'avec peine le

triomphe du candidat de ses anciens adversaires. Il imagina qu'en différant le scrutin définitif, et par suite la proclamation du nouveau pape, il pourrait amener quelque changement capable d'écartier Bellisomi. En conséquence, il fit observer que le conclave se tenait dans une ville des états de l'empereur d'Autriche, et ce monarque ayant dans cette occasion, montré pour le sacré collège, toutes sortes d'égards et de déférences, la politique exigeait, dans la situation présente de l'Italie, aussi bien que les convenances, qu'avant d'être proclamé, le choix définitif du conclave fût communiqué à l'empereur par un courrier. Il ajoutait que l'approbation de S. M. Apostolique lui semblait présumable, le candidat étant natif de Pavie, ville du duché de Milan, et par conséquent des anciens états autrichiens. Un courrier fut donc envoyé à Vienne; mais plus de six semaines s'écoulèrent sans que le conclave reçût aucune réponse. Ce retard rendit le courage au parti d'Antonelli, et il manœuvra si bien, que non-seulement il enleva à Bellisomi les voix qu'il avait gagnées, mais encore quelques-unes de celles qu'il avait eues depuis l'origine. Cependant le candidat du parti Antonelli ne se trouvait pas pour cela, dans une position plus avantageuse, et jamais il ne put parvenir à réunir les voix qui lui manquaient. On se vit donc forcé derechef, à chercher un candidat étranger aux deux partis, qui luttaient si opiniâtrément.

C'est alors que pour la première fois, le nom de Chiaramonti fut

prononcé. Ses titres à la faveur du sacré collège étaient de plusieurs sortes. Il avait passé de longues années loin de Rome, sans parcourir les charges diverses du gouvernement; ce précédent vaut l'avantage au candidat à la tiare, de ne s'être acquis ni ennemis ni envieux; en même temps que tous les ambitieux peuvent se flatter de s'emparer du nouveau règne. Né à Césène, il était allié à la famille Braschi, et toutefois, son caractère modeste et circonspéct le faisait paraître peu redoutable aux Antonelli. Ces considérations jointes à la lassitude de l'assemblée, formèrent la majorité en faveur de celui auquel personne n'avait d'abord songé, ainsi que cela arrive souvent, et le cardinal Chiaramonti fut élu pape, le 14 mars 1800. Il prit le nom de Pie VII, et se fit couronner le 21 du même mois.

Pie VII s'empressa de se rendre à Rome, malgré les conseils d'une politique timide ou intéressée qui l'invitait à prolonger son séjour à Venise, sous la protection de l'Autriche, jusqu'à ce que le séjour de Rome n'offrit plus aucune des chances cruelles que venait de subir son prédécesseur. Mais Rome est la ville papale; c'est là que saint Pierre fonda sa chaire; c'est là que depuis bientôt deux mille ans, le ciel et la terre sont accoutumés à voir le point central de l'Eglise catholique. Pie VII ne balança pas; il partit pour Rome, où il fit son entrée solennelle, le 3 juillet 1800. La cérémonie de la prise de possession n'eut lieu que le 24 novembre de l'année suivante. La première chose qu'eut à faire

le nouveau souverain, ce fut de se choisir un ministre. Peu connu des hommes d'état romains, il les connaissait encore moins lui-même. Dans cette incertitude, il confia provisoirement la secrétairerie d'état au prélat Consalvi, qui, ayant été secrétaire du conclave, ne lui était plus entièrement inconnu. Le hasard cette fois, se montra éclairé. Le nouveau ministre dépassa les espérances que son maître pouvait avoir conçues de lui. Il fut autant habile que dévoué. Aussi, quoique d'après les habitudes de la cour romaine, le prélat eût encore plusieurs années à voir s'écouler, avant d'atteindre à la pourpre, le Pape lui donna le chapeau au bout de quelques mois, en lui conférant définitivement la secrétairerie d'état. Humble, sobre et pieux, Pie VII ne tarda pas à manifester son désintéressement personnel en même temps que son zèle pour la gloire de l'Eglise. Plus tard et en d'importantes occasions, la bonté naturelle de son esprit, la force des choses et l'expérience des affaires, lui apprirent à régler ce zèle suivant la science. Ses parens éprouvèrent les premiers sa consciencieuse sévérité. Le comte Grégoire Chiaramonti son frère, continua de vivre à Bologne dans l'obscurité, avec une pension de cent cinquante écus romains par mois. Un des neveux du Pape, orphelin, et auquel il était d'ailleurs fort attaché, reçut une modique somme d'argent pour acheter une terre à Césène; son mariage ayant été arrêté avec une fille du prince Barberini, il n'obtint pas la permission de venir à Rome, et les

noces furent célébrées modestement à Spolette.

L'administration de Pie VII ne mérita pas moins d'éloges que sa conduite intérieure ; il rétablit l'ordre, par l'économie, dans les finances de l'état, que les prodigalités ou les malheurs de ses prédécesseurs avaient laissé tomber dans une grande décadence ; la bulle *Post diuturnas*, du 30 des kalendes de novembre (30 octobre 1800), contient des réglemens très-sages sur l'administration civile et l'organisation judiciaire. Enfin, la religion et l'humanité durent applaudir, lorsqu'il prit prétexte des immunités ecclésiastiques, pour sauver un évêque et plusieurs prêtres, de la sanglante réaction que la cour de Sicile exerçait sur Naples. Un homme d'état de France (M. Fabre de l'Aude), alors président du Tribunat, haranguant le Pape lui-même, a retracé, en ces termes, les bienfaits de son administration temporelle : « V. S., disait l'orateur, a réduit les dépenses de tous les palais apostoliques ; sa table, son entretien, ses dépenses personnelles ont été réglées comme celles du plus simple particulier..... L'agriculture, le commerce et les beaux-arts reprennent dans l'état romain, leur ancienne splendeur. Les contributions qu'on y prélevait étaient arbitraires, multipliées, mal réparties ; V. S. les a remplacées par un système uniforme et modéré de contributions foncière et personnelle, toujours suffisant dans un pays auquel sa situation n'impose point la nécessité d'un grand état militaire, et où une sévère économie règne dans les

dépenses. Les privilèges et les exceptions ont été abolis ; depuis le prince jusqu'au dernier sujet, chacun paie en proportion de son revenu. Le cadastre des provinces ecclésiastiques commencé en 1775, et celui de l'*agro romano*, entrepris par Pie VI, votre auguste prédécesseur, sont terminés et ont reçu la perfection dont ils étaient susceptibles. Un bureau des hypothèques a été organisé, et la bourse des capitalistes est ouverte aux propriétaires mal-aisés. Des primes ont été accordées à ceux qui formeront des établissemens d'agriculture et des plantations ; la campagne de Rome, depuis long-temps inculte et stérile, sera bientôt couverte de bois, comme dans le temps de la splendeur romaine ; une loi oblige les grands propriétaires à mettre leurs terres en culture, ou à abandonner pour une modique redevance, celles qu'ils ne pourront faire travailler ; enfin, le dessèchement des marais Pontins, en rendant à l'agriculture de vastes terrains, contribuera à la salubrité de l'air et à l'accroissement de la population de cette partie de l'État romain. Le commerce a besoin pour prospérer d'être dégagé de toutes les entraves de la fiscalité et de ce système destructeur, de gênes et de prohibitions ; il veut être libre comme l'air : V. S. a proclamé hautement la liberté du commerce. — Les monnaies de faux et de bas aloi, sources de discrédit et d'immoralité, ont été remplacées par une monnaie réelle. — Des manufactures de laines, des filatures de coton, sont établies à Rome et à Civita-Vecchia, pour les indi-

gens des hospices caméraux.... V. S. a ordonné des fouilles à Ostie et sur le lac Trajan... tous les chefs-d'œuvre dispersés et rachetables, sont rachetés par elle... l'arc de Septime - Sévère est décombré et la voie capitoline retrouvée.... tels sont les bienfaits qui distinguent le règne paternel de V. S. jusqu'à ce jour mémorable, etc.»

Toutefois, cette première période du règne de Pie VII fut marquée par des actes, qui ne semblaient pas annoncer le pontife si longanime et si facile aux concessions nécessaires, que nous avons vu depuis. Les allocutions de Venise ressuscitaient des maximes ultramontaines, qui ne parurent jamais plus intempestives. Elles contenaient des apostrophes assez dures aux philosophes et aux révolutionnaires, deux ennemis que l'Eglise ne peut combattre avec succès, que par la double puissance de la prière et de la charité. Enfin, Pie VII ne craignit pas de relever cette société redoutable, suspecte, et que Clément XIV avait discuté, à la demande de l'Europe chrétienne. Il accorda les Jésuites à l'empressement fanatique des cours de Russie et de Sicile. On sait qu'en 1815, il les rétablit en Espagne et dans ses propres états. Ces divers actes qui paraissent sortir de la mesure de circonspection du caractère de Pie VII, obtiendront difficilement l'approbation de la postérité.

Bonaparte poursuivant son dessein de restaurer à son profit, l'ancienne monarchie française, ouvrit, du champ de bataille de Marengo, les premières négocia-

tions du concordat, qui devait refaire en France, de la religion catholique, une institution nationale. Il n'aurait pas été impossible de réconcilier Rome avec l'église de la Révolution. Des négociations ébauchées sous Pie VI, à l'époque du traité de Tolentino, et dont on a pu vérifier les pièces pendant le temps que les archives du Vatican ont séjourné à Paris, à l'hôtel de Soubise, élèvent cette possibilité au-dessus des simples hypothèses. Mais tel n'était pas le vœu de Bonaparte; il voulait l'église de l'ancien régime, comme la monarchie de la même époque. Les changemens qu'il exigea se bornèrent à substituer ses créatures aux créatures des Bourbons. Par le concordat conclu entre les plénipotentiaires des consuls de la République française et ceux du Saint-Siège apostolique, l'église gallicane reentra dans la communion extérieure de Rome; mais ce fut au prix de la plus importante de ses libertés: l'indépendance et l'inamovibilité de ses premiers pasteurs. Ils furent tous révoqués par un bref apostolique, acte de pouvoir exorbitant, dont l'histoire ecclésiastique n'offre pas un autre exemple. Aussi, quarante évêques émigrés environ, protestèrent contre cette violation du droit antique, et leur résistance, que la mauvaise fortune n'avait pu lasser, n'a cédé définitivement qu'après la Restauration, lorsque les faits accomplis ont dû leur paraître irrévocables, et quand l'assentiment universel des diverses églises de la catholicité est venu leur prouver, contrairement aux maximes du droit vul-

gaire, que le temps et la nécessité sanctionnent et régularisent dans l'ordre politique, ce qui n'offre bien souvent dans la théorie qu'une légitimité équivoque.

Le concordat fut signé à Paris, le 15 juillet 1801, par le cardinal Consalvi, l'archevêque de Corinthe, et le père Caselli, de la part du Saint-Siège; par Joseph Bonaparte, le conseiller-d'état Cretet, et l'abbé Bernier, ecclésiastique vendéen, du côté de la République française. La bulle de ratification est datée du 18 des calendes de septembre (14 août) de la même année. Cette pièce est remarquable. Elle constate d'abord que les premières ouvertures vinrent de la part du premier Consul; elle reconnaît ensuite, la validité du gouvernement républicain, en autorisant les évêques nouvellement institués à lui prêter un serment pareil à celui qu'ils auraient dû prêter au monarque, dans l'ancienne monarchie; elle substitue dans la prière publique, la formule *Domine salvam fac Rempublicam*, à l'antique formule monarchique; elle reconnaît expressément dans le premier Consul « les mêmes droits » et privilèges dont jouissait près du Saint-Siège l'ancien gouvernement. « Quant aux biens confisqués sur le clergé, la bulle s'exprime en ces termes : « Per sévérant dans notre résolution de faire pour le bien de l'unité, tous les sacrifices que la religion peut permettre, et de coopérer autant qu'il est en nous, à la tranquillité des Français, qui éprouveraient de nouvelles secousses, si l'on entreprenait de redemander les biens ecclésiastiques; voulant surtout que l'heureux rétablissement de la religion n'éprouve aucun obstacle, nous déclarons, à l'exemple de nos prédécesseurs, que ceux qui ont acquis des biens ecclésiastiques en France, ne seront troubles ni par nous, ni par nos successeurs, dans leur possession; et qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les revenus et droits y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant-causes. » — Enfin, une disposition particulière promet la régularisation canonique de l'état des prêtres mariés, en les écartant toutefois de l'exercice du sacré ministère. « Nous ne voulons pas qu'on regarde comme étrangers à notre sollicitude et à notre amour paternel, les ecclésiastiques qui, après la réception des ordres sacrés, ont contracté mariage ou abandonné publiquement leur état. Nous suivrons à leur égard, conformément au désir du gouvernement, les traces de notre prédécesseur le pape Jules III, d'heureuse mémoire, comme il est pourvu à leur salut par notre bref de ce jour. »

» tiques; voulant surtout que l'heureux rétablissement de la religion n'éprouve aucun obstacle, nous déclarons, à l'exemple de nos prédécesseurs, que ceux qui ont acquis des biens ecclésiastiques en France, ne seront troubles ni par nous, ni par nos successeurs, dans leur possession; et qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les revenus et droits y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant-causes. » — Enfin, une disposition particulière promet la régularisation canonique de l'état des prêtres mariés, en les écartant toutefois de l'exercice du sacré ministère. « Nous ne voulons pas qu'on regarde comme étrangers à notre sollicitude et à notre amour paternel, les ecclésiastiques qui, après la réception des ordres sacrés, ont contracté mariage ou abandonné publiquement leur état. Nous suivrons à leur égard, conformément au désir du gouvernement, les traces de notre prédécesseur le pape Jules III, d'heureuse mémoire, comme il est pourvu à leur salut par notre bref de ce jour. »

Considéré sous son double caractère d'acte politique et d'acte religieux, le concordat de 1801 est tout à l'avantage du pontife romain et du chef de l'église universelle. Au prix de quelques concessions, que le temps devait affaiblir ou détruire, la France se trouva redevenue le royaume très-chrétien, et l'évêque de Rome, le dictateur de la catholicité. Le gouvernement français lui-même sentit presque immédiatement,

que l'autorité civile avait en cette occasion, fléchi devant l'autorité ecclésiastique : il voulut revendiquer ses droits ; et tel fut le but de la loi du 18 germinal an X, connue sous la dénomination d'*articles organiques* du concordat. On ne pouvait manquer d'être mécontent à Rome de cette espèce de rétractation, et le Pape s'en plaignit de sa propre bouche, dans une allocution officielle. Lors des démêlés survenus plus tard, on n'a pas manqué de revenir sur ce premier grief. Il faut croire cependant que le mécontentement du Pape ne fut pas trop profond, puisqu'il se décida peu après, à faire le voyage de Paris, afin de présider lui-même à la cérémonie religieuse du sacre de Napoléon.

Cette fois encore, ce fut de la part du chef du gouvernement français que partit la première invitation. Il eût été plus conforme aux idées d'indépendance et de patriotisme national de la vieille monarchie, qu'un évêque français présidât à cette cérémonie ; mais le siège de Reims, l'abbaye de Saint-Nicaise, la Sainte-Ampoule n'existaient plus ; les traditions du sacre royal étaient perdues ou du moins effacées, et Napoléon pensait que l'onction du pontife romain, le revêtirait aux yeux des peuples, d'un prestige plus imposant que celui qu'il pourrait recevoir de la main d'un de ses sujets. A Rome, la proposition de sacrer un roi de France fut accueillie comme un triomphe inespéré, et les cendres d'Hildebrand en tressaillirent au fond du tombeau. Napoléon ne parut pas d'abord se douter de ce point

de vue de la question ; trop épris qu'il était de la pompe des cérémonies : d'ailleurs, en toute chose, se reposant définitivement sur son épée. Au reste, à Rome comme à Vienne, comme à Pétersbourg, comme à Madrid, comme à Berlin, les droits de l'ancienne dynastie paraissaient alors totalement oubliés. Pie VII partit de sa capitale le 2 novembre 1804. Il arriva à Fontainebleau le vingt-quatrième jour de son voyage. Napoléon était allé au-devant de lui jusqu'à la croix de Saint-Hérem, rendez-vous de chasse de la forêt. Les deux souverains s'embrassèrent ; mais on remarqua dès lors, qu'une certaine défiance réglait l'étiquette de leurs démarches respectives. Le Pape entra à Paris le 28 novembre, et fut logé aux Tuileries, au pavillon de Flore. S. S. fit la première visite à l'Empereur, qui la lui rendit. Elle reçut ensuite les félicitations des grands corps de l'état. La cérémonie du sacre eut lieu, avec une grande pompe, dans la basilique métropolitaine de Notre-Dame. Pie VII se trouva rendu au pied de l'autel une heure avant Napoléon ; et c'est Napoléon lui-même qui prit la couronne sur l'autel et qui de sa main, la posa sur sa tête ; il couronna pareillement l'impératrice son épouse (1). Après quatre mois de séjour à Paris, le 4 avril 1805, Pie VII reprit la route de Rome. Toutes les fois qu'il s'était mon-

(1) On sait que David a fait de cette cérémonie, le sujet d'un grand tableau qui a été gravé à l'*aqua-tinta* par M. Jazet.

tré en public il avait reçu les témoignages facilement prodigués en France, de l'amour et du respect. Il y avait répondu souvent, avec une bonté naturelle qui avait paru pleine de grâces. Mais le but politique de son voyage n'était pas atteint. Il s'était flatté d'obtenir de Napoléon la restitution intégrale des anciens états de l'Eglise et la réformation de plusieurs articles organiques du concordat. Napoléon avait toujours évité d'entrer dans aucune explication directe avec le pontife ; et les instructions données à ses ministres n'étaient point favorables aux concessions. On se quitta donc plus froidement qu'on ne s'était abordé ; et le Pape évita d'aller sacrer roi d'Italie à Milan, celui qu'il venait de sacrer empereur des Français, à Paris.

Bientôt vont commencer les longs et cruels démêlés du Pape et de Napoléon : leur histoire est toute à l'avantage du pontife : elle forme la portion brillante de sa vie : elle protégera sa mémoire et en grandira le souvenir. Car Pie VII eut pour lui la justice, le courage et la modération. Napoléon se précipita, au contraire, dans tous les torts que l'irritation fit naître sous ses pas. Sans motif et sans déclaration de guerre, uniquement par le droit inique de la force, il envahit un état faible, paisible, inoffensif et naturellement neutre. Ses agens, imbus de sa colère, compromirent son autorité, en portant la main jusque sur la personne d'un pontife, que le monde avait appris de lui-même, à entourer de ses hommages, et qui venait de lui prodiguer tout à l'heure, les démon-

trations d'une amitié quasi paternelle. Pie VII fut grand dans l'adversité ; car il fut calme et inébranlable ; enseignant par son exemple aux plus grands comme aux plus humbles, qu'il est des choses que la violence la plus énergique n'obtient pas, même des hommes les plus faibles et les plus doux.

Le 27 mai 1805, Pie VII était rentré dans sa capitale. Six mois n'étaient pas écoulés que les troupes françaises, en se retirant du royaume de Naples, occupèrent à l'improviste, la ville et le port d'Ancone. Le Pape écrivit directement à Napoléon une lettre autographe, pour se plaindre de cette étrange usurpation : elle était conçue en ces termes :

« A notre très-cher fils en J. C. salut et bénédiction apostolique,

» C'est avec toute la franchise de notre caractère que nous déclarons sans détour, à V. M. que l'ordre qu'elle a donné au général Saint-Cyr, d'occuper Ancone avec les troupes françaises et de faire approvisionner la place, nous a occasioné autant de surprise que de douleur, tant par la chose elle-même que par la manière dont elle a été faite ; V. M. n'ayant pas même daigné nous en prévenir d'avance. Nous ne pouvons dissimuler en effet, que c'est avec une sensible affliction que nous nous voyons traiter d'une manière que nous ne croyons mériter sous aucun rapport. Notre neutralité étant reconnue par vous, ainsi que par toutes les puissances, et étant pleinement respectée par elles, nous nous tenions bien assuré que ce ne serait pas par V. M. qu'elle serait

violée la première. Nous croyons avoir des motifs particuliers pour penser que les sentimens d'amitié qu'elle nous témoignait nous mettraient à l'abri d'un pareil désagrément. Nous voyons que nous nous étions trompés. — Nos états exposés à devenir le théâtre de la guerre, les dangers et les pertes dont nos sujets sont menacés, notre honneur compromis aux yeux du public, sont des épines aiguës qui nous percent le cœur. — Depuis l'époque de votre retour à Paris, nous l'avouerons franchement, nous n'avons éprouvé qu'amertume et déplaisir, tandis que la connaissance personnelle que nous avons faite de V. M. et la conduite que nous avons constamment tenue, semblaient devoir nous promettre le contraire. En un mot, nous ne sommes pas traités en retour par V. M., comme nous étions en droit de l'attendre. Nous le ressentons vivement; et, quant au fait en question, nous disons sincèrement que nos obligations envers nos sujets et les puissances belligérantes, entre lesquelles nous voulons garder une entière neutralité, nous forcent à demander à V. M. l'évacuation d'Ancone, en observant que si elle est refusée, nous ne voyons pas de quelle manière nous pourrions honorablement maintenir nos rapports avec le ministre de V. M. à Rome, puisque ces rapports seraient en contradiction avec le traitement que nous continuerions à recevoir de V. M. à Ancone. — Que V. M. veuille bien se persuader qu'en lui écrivant cette lettre, nous accomplissons un devoir pénible pour notre

cœur; mais nous ne pouvons ni dissimuler la vérité, ni manquer aux obligations qui nous sont imposées. Nous nous flattons cependant qu'au milieu de tant de douleurs qui nous affligent, V. M. voudra bien nous délivrer de celle qu'il dépend de sa seule volonté de nous épargner. Sur quoi, nous lui donnons de tout notre cœur, notre bénédiction paternelle et apostolique. — Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, ce 13 novembre de l'an 1805, et de notre pontificat le 6^e.

» PIE P. P. VII. »

Le S. P. attendit long-temps la réponse à une lettre aussi pleine à la fois d'abandon et de dignité. Ce ne fut qu'après la bataille d'Austerlitz et la paix de Presbourg, que, de retour à Munich, Napoléon écrivit au Pape la lettre suivante :

« Très-Saint Père,

» Je reçois une lettre de V. S. sous la date du 5 novembre. Je n'ai pu qu'être vivement affecté de ce que, quand toutes les puissances à la solde de l'Angleterre s'étaient coalisées pour me faire une guerre injuste, V. S. ait prêté l'oreille aux mauvais conseils et se soit portée à m'écrire une lettre si peu ménagée. Elle est parfaitement maîtresse de garder mon ministre à Rome ou de le renvoyer. L'occupation d'Ancone est une suite immédiate et nécessaire de la mauvaise organisation de l'état militaire du Saint-Siège. V. S. avait intérêt à voir cette forteresse plutôt dans mes mains que dans celles des Russes, des Anglais, des Turcs. V. S. se plaint que depuis son re-

tour de Paris elle n'a eu que des sujets de peine. La raison en est que depuis lors, ceux qui craignaient mon pouvoir et me témoignaient de l'amitié ont changé de sentiment, s'y croyant autorisés par la force de la coalition ; et que depuis le retour de V. S. à Rome, je n'ai éprouvé que des refus de sa part, sur tous les objets, même sur ceux qui étaient d'un intérêt du premier ordre pour la religion : comme, par exemple, lorsqu'il s'agissait d'empêcher les protestans d'élever la tête en France. Je me suis considéré comme le protecteur du Saint-Siège, et, à ce titre, j'ai occupé Ancone. Je me suis considéré, ainsi que mes prédécesseurs de la seconde et de la troisième race, comme le fils aîné de l'Eglise, comme ayant seul l'épée pour la protéger et la mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et par les Musulmans. Je protégerai constamment le Saint-Siège, malgré les fausses démarches, l'ingratitude et les mauvaises dispositions des hommes qui se sont démasqués pendant ces trois mois. Ils me croyaient perdu : Dieu a fait éclater, par le succès dont il a favorisé mes armes, la protection qu'il a accordée à ma cause. Je serai l'ami de V. S. toutes les fois qu'elle ne consultera que son cœur et les vrais amis de la religion. Je le répète, si V. S. veut renvoyer mon ministre, elle est libre de le faire. Elle est libre d'accueillir de préférence et les Russes et le calife de Constantinople. Mais ne voulant pas exposer le cardinal Fesch à ces avanies, je le ferai remplacer par un séculier. Aussi bien, la haine que lui

porte le cardinal Consalvi est telle, qu'il n'a constamment éprouvé que des refus, tandis que les préférences étaient pour les Autrichiens et pour les Russes. Dieu est juge qui a le plus fait pour la religion de tous les princes qui règnent. — Sur ce, je prie Dieu, T. S. P., qu'il vous conserve longues années au gouvernement de notre mère la sainte Eglise. — A Munich, le 7 janvier 1806. — Votre dévot fils, l'Empereur des Français, roi d'Italie,
 « NAPOLÉON. »

Ces deux lettres suffirent déjà pour indiquer de quel côté vont se trouver, dans ces pénibles démêlés, la justice ou la violence, l'emportement ou la longanimité, la raison ou le délire. On croit voir en action, l'apologue du loup et de l'agneau. Le Pape répliqua de point en point, aux griefs imaginaires de Napoléon, par une nouvelle lettre autographe, sous la date du 29 janvier 1806. On y voit briller la même bonne foi dans la discussion, la même modération dans le langage. Napoléon consentit encore, à répondre directement à cette seconde lettre, mais ce fut pour la dernière fois. Une correspondance simple et franche devait l'embarrasser. Il donna pour prétexte de son refus d'entretenir désormais des relations directes avec le pontife, que l'on communiquait ses lettres à la diplomatie étrangère. La seconde lettre de Napoléon, datée du 13 février 1806, demandait expressément la rupture de la neutralité, par le renvoi des ministres de toutes les puissances belligérantes, résidens à Rome :

en outre, Napoléon élevait ouvertement la prétention à la suzeraineté de Rome, qu'il disait tenir de Charlemagne, son prédécesseur; prétention, qui, dépouillée aujourd'hui de la terreur qui l'escortait alors, ressemble au rêve d'un fou en délire. A la réception de la seconde lettre de Napoléon, contenant ses demandes péremptoires, S. S. convoqua le sacré collège, et après avoir pris ses avis, il écrivit sa réponse, dans laquelle tous les griefs de Bonaparte étaient réfutés avec logique, clarté et simplicité. La nécessité de l'indépendance politique du Saint-Siège pour le bien de l'Eglise universelle; la liaison non moins indispensable, de cette indépendance à sa neutralité perpétuelle; l'avantage de cette neutralité pour les catholiques résidans dans les états dissidens; le défaut absolu de fondement des prétentions de Napoléon à la souveraineté de l'état de l'Eglise, même en consentant à le prendre pour le successeur de Charlemagne : tous ces points s'y trouvaient traités avec la clarté la plus parfaite. Cette lettre longue et détaillée, ne reçut pour réponse qu'une courte note du ministre des affaires étrangères de France, au légat résident à Paris, dans laquelle on insistait avec les plus fortes menaces, sur l'exécution de tout ce qu'on avait demandé précédemment. A la réception de cette note, le S. P. ne put se dissimuler que les griefs du gouvernement français et les prétentions qu'il mettait en avant, n'avaient d'autre but que d'obtenir des refus inévitables, afin d'en prendre prétexte pour s'emparer

du patrimoine de saint Pierre. Le Pape s'abstint donc désormais, d'adresser lui-même d'inutiles réponses; mais il continua ses représentations par la voie diplomatique, et en joignit de nouvelles sur de nouveaux procédés du gouvernement français, touchant les affaires ecclésiastiques. C'est alors aussi qu'il commença à laisser entrevoir la possibilité de recourir aux armes spirituelles qui dormaient dans ses mains.

Cependant les exigences et les empiétemens des Français devenaient chaque jour plus flagrants. On avait promis de rembourser les frais du passage des troupes impériales dans l'état romain, frais qui se montaient à des sommes considérables, et l'argent n'arrivait jamais : les caisses pontificales étant épuisées, il fallut recourir à un emprunt forcé. Il avait pour but de faire face aux dépenses extraordinaires occasionnées au Pape par le gouvernement français; et ce gouvernement s'avisait de s'en plaindre, comme si l'emprunt n'eût été imaginé qu'affin de le rendre lui-même odieux à la nation : on partit de là pour réclamer la communication de la recette et de la dépense de l'état. L'intronisation de Joseph Bonaparte à Naples, vint encore créer un épisode embarrassant au milieu de ces cruelles et dégoûtantes tracasseries. Pie VII, fidèle à défendre les prérogatives et même les prétentions de ses prédécesseurs, exigeait que, suivant l'antique usage, le nouveau roi de Naples reçût l'investiture du Saint-Siège et s'engageât à payer le tribut accoutumé. Napoléon s'y refusait : cet incident

donna lieu à une correspondance diplomatique qui n'amena aucun résultat. Joseph resta en possession du royaume de Naples, et le Pape continua à lui en refuser l'investiture.

Sur ces entrefaites, les troupes françaises inondèrent de toutes parts, l'état de l'Eglise, occupant les villes situées sur la côte du golfe adriatique. Enfin, un jour, un détachement français venu de Naples, entra à Rome, annonçant qu'il allait tenir garnison à Livourne; mais au milieu de la nuit, le détachement prit la route de Civita-Vecchia et en occupa le port et la citadelle. Le S. P. protesta contre cette perfidie et fit remettre par ses nonces, des notes aux diverses puissances près desquelles ils résidaient, pour leur déclarer que cette occupation s'était faite par la violence et sans son consentement. Le *Moniteur* apprit ensuite au Pape, sans avis préalable, que Napoléon confisquait au profit d'autrui, les principautés de Bénévent et de Pontecorvo. Bientôt les généraux français s'emparèrent de la police et de l'administration. Dans les premiers jours de juillet 1806, le général qui commandait à Ancône enleva au colonel Braschi le commandement des troupes pontificales, incorpora ces troupes dans celles de France et leur donna le titre de « troupes papales, au service de S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie. » Il ordonna aux percepteurs des impôts d'en verser le produit dans les caisses de l'armée française. En attendant, le Pape restait inflexible sur le chapitre de la neutralité, et Napoléon, vainqueur des plus

puissans monarques, s'irritait en lui-même des obstacles que lui opposait un vieillard, avec le seul aide de sa fermeté persévérante.

Après de longues négociations tant à Paris qu'à Rome, mais toujours sans résultat, le 2 février 1808, le général Miollis exécuta l'ordre qu'il avait reçu d'occuper Rome militairement, en laissant au Pape provisoirement, l'exercice du pouvoir administratif. Depuis ce jour et durant un espace de dix-huit mois, les usurpations successives, accompagnées quelquefois, des procédés les plus violens, ne cessèrent d'abreuver d'amertume le vénérable pontife. Le 7 avril, vers six heures du matin, un détachement de troupes françaises se présenta à la grande porte du palais pontifical. Le suisse qui était de garde fit entendre à l'officier qui commandait le détachement, qu'il ne pouvait pas permettre l'entrée du palais à des gens armés, mais qu'il ne la lui refuserait pas, s'il voulait entrer seul. L'officier feignit de se contenter de cette permission, et ordonna aux troupes de s'éloigner de quelques pas. Alors le factionnaire ouvrit la petite porte, et, pendant que l'officier y entra, ses soldats, à un nouveau signal, se jetèrent sur le suisse, en lui mettant la baïonnette sur la poitrine. Ayant pénétré par cette ruse, dans le palais papal, le détachement se rendit d'abord au corps-de-garde de la milice du Capitole, en enfonça la porte et s'empara des carabines dont on se servait pour monter la garde dans une des antichambres du Pape : il en fit de même aux gardes-nobles. Pendant ce temps, un

autre officier français se rendait chez le capitaine des Suisses, pour lui déclarer qu'à compter de ce jour, la garde suisse dépendrait des ordres du général français; mais elle refusa d'obéir. La garde sédentaire ayant suivi son exemple, elle fut conduite toute entière, au château Saint-Ange, ainsi que les gardes-nobles et leur commandant. Le motif de cette nouvelle agression fut que le commandant français ayant laissé aux troupes incorporées la cocarde qu'elles avaient coutume de porter, le saint Père en avait fait donner une nouvelle au petit nombre de soldats qu'on lui avait laissés, afin d'exprimer sa désapprobation de l'incorporation des autres. Un ordre du jour français, affiché à tous les coins de rue de Rome et des villes de l'état romain, signala cette nouvelle cocarde comme un signe de ralliement des ennemis de la France.

A tant de violence et d'hypocrisie, Pie VII opposait une admirable fermeté de caractère; il écrivait aux évêques et aux curés de son diocèse pour leur défendre de chanter le *Te Deum* à l'occasion de l'usurpation française, comme on prétendait l'exiger d'eux; il leur défendait expressément de prêter serment à l'empereur Napoléon, et d'adopter les lois françaises, en ce qu'elles avaient de contraire à la discipline de l'église romaine. En général, sa voix fut entendue par le fidèle clergé romain; aussi les persécutions ne lui furent pas plus épargnées qu'à son vénérable chef. Elles commencèrent par les plus fidèles et les plus immédiats serviteurs du Pape. S. S. cédant aux

instancées répétées du cardinal Consalvi, qui, depuis que Napoléon avait manifesté du courroux contre lui, avait sollicité sa démission pour ne pas être la cause ou le prétexte de nouvelles difficultés, l'avait remplacé à la secrétairerie-d'état, par le cardinal Gasoni. Ce cardinal fut exilé sans ménagement, en même temps que vingt de ses collègues du sacré collège. Le S. P. ne voulant pas considérer la place comme devenue vacante par l'effet de cette violence, nomma le cardinal Gabrielli pro-secrétaire-d'état. Peu de temps après deux officiers français se présentent dans l'appartement du cardinal, font apposer les scellés sur le bureau où il conservait les papiers d'état, placent une sentinelle devant sa porte et lui intimement l'ordre de partir sous deux jours, pour se rendre dans son évêché. Il fut remplacé par le cardinal Pacca. Trois mois n'étaient pas encore écoulés, que l'on traitait pareillement le nouveau ministre. Bénévent lui était assigné pour exil. Cependant, comme il demanda avant de partir, à prendre les ordres du S. P., on lui permit d'écrire un billet au Pape, qui après l'avoir lu, descendit lui-même dans l'appartement de son ministre, lui défendit d'obéir aux ordres de l'officier français, et le prenant par la main, l'amena dans son propre appartement, déclarant qu'on ne l'en arracherait que par la violence.

On était au mois de septembre: les notes que le Pape faisait remettre tantôt aux commandans français, tantôt aux ministres étrangers, arrivaient au moins

par extraits, sous les yeux du public, et entretenaient une effervescence qui donnait sans cesse prétexte à de nouvelles vexations. Le Pape à qui l'expérience ne pouvait pas laisser ignorer que rien n'était sacré pour ses geôliers, faisait murer les portes de son palais, garnir les fenêtres de barreaux de fer, en un mot, fermer toutes les voies par où l'on aurait pu s'introduire dans l'intérieur de sa résidence. La veille du premier jour de l'an 1809, le général Miollis, gouverneur de Rome, ayant fait demander au S. P. la permission de venir lui rendre ses hommages, le lendemain, avec son état-major, S. S. fit répondre qu'une profonde retraite convenait seule à sa position présente; mais qu'elle s'imposait à elle-même une grande privation, en s'interdisant de recevoir les citoyens d'une nation pour laquelle elle avait conservé le plus tendre attachement. Cependant, les inquiétudes des chefs militaires qui commandaient dans Rome allaient toujours croissant; l'enlèvement du Pape en devint la conséquence. Dans son exil, Bonaparte a voulu rejeter l'odieux de cet attentat sur celui qui en fut l'exécuteur. Mais personne de raisonnable ne voudra croire qu'un général de gendarmerie ait pris sur lui de consommer un acte qui ne pouvait manquer d'avoir les plus grandes conséquences.

Le Pape, informé d'avance qu'on avait décidé d'employer jusqu'à la violence pour l'arracher de sa retraite, avait donné l'ordre que quand les portes seraient abattues et tous les obstacles matériels renversés, les Suisses se

repliasse vers son appartement sans faire de résistance. La veille du jour fixé pour la consommation de l'attentat, on avait fait entrer à Rome trois mille hommes de renfort, sous prétexte de leur faire prendre le chemin de la France. On se procura des échelles, et les troupes françaises, ainsi que la garde civique, reçurent l'ordre de se tenir sous les armes. Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, la vaste enceinte du palais Quirinal fut cernée et toutes ses avenues garnies de postes militaires. Vers une heure et demie du matin, le général Radet, officier-général de gendarmerie, donna le signal aux troupes qui escaladèrent les murs de trois côtés différens. Elles pénétrèrent dans l'intérieur du palais, à l'aide d'effractions : les Suisses posèrent les armes, comme ils en avaient reçu l'ordre. Les portes de l'appartement du Pape s'étant trouvées fermées, elles furent forcées. Le général Radet, suivi de ses soldats, mais tenant son chapeau à la main, entra dans la chambre à coucher de S. S. Il la trouva assise à son bureau, revêtue de son costume de ville, c'est-à-dire du rochet, du camail et de l'étole. Le cardinal Pacca était à ses côtés. — « Pourquoi venez-vous troubler ma solitude? » dit le Pape au général français; « que voulez-vous...? » — Le général déclara qu'il venait proposer au Pape pour la dernière fois, de la part de son gouvernement, l'abdication de sa souveraineté temporelle, ajoutant qu'à cette condition, S. S. pourrait rester tranquille à Rome. Il lui remit en même temps, une

feuille de papier sur laquelle un projet d'abdication était tracé. Le saint Père levant les yeux au ciel qu'il montrait de la main, répondit au général : — « Je n'ai agi » en tout, qu'après avoir consulté » l'Esprit-Saint, et vous me met- » trez en pièces avant que de m'o- » bliger à rétracter ce que j'ai » fait. » — « Dans ce cas, lui dit » le général, j'ai ordre de vous » emmener hors de Rome. » Le Pape se leva, mit son bréviaire sous son bras et s'avança vers la porte de sa chambre, donnant la main au cardinal Pacca, son secrétaire-d'état. On les conduisit à la porte extérieure qu'on avait enfoncée. Là se trouvait une voiture dans laquelle on les fit monter. Le Pape avant de partir, donna sa bénédiction à la ville de Rome ; on plaça à côté de lui le cardinal Pacca, et l'on ferma la voiture de manière à ce que personne ne pût apercevoir ceux qu'elle contenait. Elle sortit par la porte Salara, qui est à peu de distance du Quirinal, d'où elle fit le tour des remparts, et se rendit par la voie Flaminienne, au pont Milvio. On y trouva des chevaux de poste qui avaient été préparés d'avance ; et la voiture partit sur-le-champ, escortée de trente-cinq gendarmes, le général Radet étant assis sur le siège.

C'est ici le lieu de parler de la fameuse bulle d'excommunication lancée contre Napoléon et ses fauteurs dans l'usurpation de l'état de l'Eglise. Elle est datée du 10 juin 1809, mais le saint Père ne se décida à la publier que lorsqu'il eut acquis la certitude que son enlèvement était résolu : alors, il s'efforça de donner à ce dernier

acte de sa puissance spirituelle toute la publicité que les circonstances permettaient. Les imprimeries de Rome, même celle de la Chambre apostolique, se trouvant sous l'inspection de la police militaire française, l'on se borna à en tirer quatre copies à la main. La nuit même de l'enlèvement, l'une fut placardée à Sainte-Marie-Majeure, une autre à Saint-Jean-Latran, une troisième à la basilique de Saint-Pierre : la police française les fit détacher. L'une de ces copies fut adressée immédiatement à Napoléon, et une autre à Murat, alors régnant à Naples. La quatrième copie, confiée à une personne dévouée, fut lancée par elle, la même nuit, sous la porte de l'évêque de Chersonèse, ministre de Bavière à Rome. Bientôt la bulle d'excommunication fut répandue en France, où elle donna lieu à bien des persécutions, et peu après, par toute l'Europe. Nous regrettons que l'étendue de cette pièce mémorable nous prive d'en donner la traduction textuelle. Le Pape y résume avec énergie et franchise, les griefs et les usurpations dont il a lieu de se plaindre de la part du gouvernement français (car il ne prononce jamais le nom de Napoléon) ; il déclare qu'après avoir épuisé tous les moyens de douceur et toutes les voies de conciliation, il se voit obligé en conscience, de lancer les anathèmes ecclésiastiques, contre les usurpateurs du domaine de l'Eglise. — « A ces causes, poursuit la bulle, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des apôtres saint Pierre et saint Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous

ceux qui après l'invasion de cette illustre ville et de l'Etat ecclésiastique, après la violation impie du patrimoine de saint Pierre, le prince des apôtres, commises par les troupes françaises, après les actes dont nous nous sommes plaints dans les deux allocutions consistoriales susdites (16 mars et 11 juillet 1808), et dans plusieurs protestations et réclamations publiées par notre ordre, se sont rendus coupables dans la susdite ville et dans l'Etat ecclésiastique, de quelque attentat contre les immunités de l'Eglise et contre les droits, même temporels du Saint-Siège, ainsi que tous ceux dont ils ont reçu des ordres, leurs auteurs, conseillers, adhérens, ou qui que ce soit qui y ait pris part, soit directement, soit indirectement, ont encouru l'excommunication et les autres censures et peines ecclésiastiques désignées par les sacrés canons, par les constitutions apostoliques et par les conciles généraux, particulièrement celui de Trente (Sess. XXII, cap. 4 de *Reform.*); et en tant que de besoin, les excommunications et anathématisations de nouveau, etc., cependant, tandis que nous sommes forcés de tirer du fourreau l'épée du châtimement de l'Eglise, nous ne pouvons oublier que nous tenons sur terre, sans l'avoir mérité, la place de celui qui, en exerçant sa justice, n'a jamais manqué de miséricorde. C'est pourquoi nous invitons, en vertu de la sainte obéissance, d'abord nos sujets et ensuite tous les peuples chrétiens, et nous leur prescrivons de ne porter à ceux que les présentes lettres

concernent, dans leurs personnes, biens, droits ou prérogatives, aucun dommage, injure, préjudice ou détriment quelconque, à l'occasion ou sous le prétexte desdites lettres; car en les condamnant à la seule peine que Dieu a mise en notre pouvoir de leur infliger, et en vengeant de si graves injures faites à ce Dieu et à son Eglise, nous n'avons d'autre but que « de ramener à nous et de faire travailler avec nous ceux qui naguères nous persécutaient » (*Sanct. August. in Psalm. 54. v. 1*), dans l'espoir que Dieu leur donnera « l'esprit de pénitence pour leur faire connaître la vérité. » (Ep. II. ad *Timoth. cap. II, v. 25.*)

Cet acte extraordinaire de Pie VII a trouvé des désapprouvateurs, même dans les rangs de personnes dont l'attachement à la religion ne paraît point douteux. Toutefois il nous semble facile à justifier. L'usurpation de la propriété d'autrui blesse la morale et la religion : mais aux yeux de cette dernière, l'usurpation prend un caractère plus grave, lorsqu'elle affecte les biens consacrés à l'Eglise : dans ce cas, elle devient sacrilège. A toutes les époques de l'histoire ecclésiastique et depuis l'anathème prononcé par saint Pierre, contre Ananie et Saphire, l'Eglise n'a pas hésité à menacer de ses foudres, ceux de ses enfans rebelles qui l'ont dépouillée des biens dont la destination, sinon l'usage, est certainement la gloire de Dieu et le bien des hommes. Or, dans le cas dont il s'agit, l'excommunication est évidemment conforme aux SS. canons. Voilà en substance, ce qu'on peut dire aux hommes religieux.

Aux hommes d'état, la réponse n'est pas plus difficile. Souverain de Rome, Pie VII devait défendre la souveraineté par les moyens les plus opportuns et les plus efficaces. Tant que les ménagemens furent admissibles, l'on remarquera que le Pape n'en négligea aucun. L'excommunication pouvait occasioner un soulèvement de nature à délivrer l'état romain de l'usurpation française : le Pape était en droit de recourir à ce moyen extrême, comme dans les momens de crise, les chefs des états appellent leurs sujets, par des proclamations, à se lever en masse contre l'ennemi. C'est ainsi que la religion intervenait directement dans les mouvemens les plus solennels des républiques anciennes ; c'est ainsi que son influence apparaît visiblement encore aujourd'hui, dans les actes qui parlent aux peuples de la Russie, ou de l'Espagne. Des malheurs individuels pouvaient résulter sans doute, d'une si grande détermination. C'est la conséquence inévitable de ces luttes sanglantes qu'allument les passions humaines. Mais c'est à ceux-là qui les ont provoquées d'en supporter devant Dieu et devant les hommes, la responsabilité. Quant à celui qui se défend, il est dans son droit ; et vraiment, il serait trop bizarre qu'on lui imputât le mal qu'il peut lui arriver de faire à son agresseur. Pontife, Pie VII a défendu les droits et les propriétés de l'Eglise, par les armes qui lui sont propres : souverain de Rome, il a défendu la triple couronne, confiée viagèrement à sa garde, par les armes particulières

à l'Etat romain, par celles qui ont de l'efficacité sur les peuples de ces contrées. Si un pape prétendait exercer quelque influence sur les affaires de la politique d'un état étranger, au moyen des foudres du Vatican, alors il ne faudrait pas hésiter à protester contre cet abus du pouvoir des clefs, et persévérer nonobstant, à rendre à César ce qui lui est dû. L'histoire ecclésiastique et les libertés des églises offriraient à cet égard de nombreux précédens. Mais ici le cas est bien différent. Ce n'était pas seulement Avignon, Bénévent ou Ponte-Corvo, qu'il s'agissait de défendre ; c'était le patrimoine de saint Pierre, c'était le tombeau des SS. apôtres, dont l'indépendance politique n'est pas entièrement indifférente à la bonne administration des églises de toute la catholicité. Convenons donc tout au moins, que la question offre des faces très-diverses et très-compliquées : en attendant, tous les sentimens nobles et pieux, de morale, de justice, de générosité ; de religion, parleront en faveur de l'opprimé et contre l'oppresser. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue le langage du pontife dont nous avons cité les paroles ; et s'il est possible de signaler dans les premières lignes de la bulle *Post memoranda*, quelques expressions inexactes que l'on continue d'employer à Rome plutôt comme maximes d'état que comme maximes de religion, du moins, on ne peut y signaler rien de contraire aux prérogatives de la souveraineté temporelle, et aux principes généraux du droit des nations européen.

En partant de Rome, le Pape fut conduit en toute hâte, aux frontières de la Toscane. Le jour même de l'enlèvement, il arriva à Radicofani, premier village des états de ce duché, situé dans un pays montagneux et isolé de toute grande ville. C'est là qu'on le fit stationner pour coucher. Il était dix heures du soir, et le Pape avait déjà parcouru un espace de trente-six lieues de France sans qu'on se fût arrêté, hormis le temps nécessaire pour changer de chevaux. Près de Florence, le cardinal Pacca fut séparé de son maître, qui ne le revit plus, jusqu'à ce qu'ils arrivassent l'un et l'autre sur le Mont-Cenis, d'où ils furent conduits à Grenoble, le 7 juillet. Comme il passait, le lundi, 7 juillet, entre Rivoli et Suse, le Pape éprouva une défaillance. Revenu à lui, il dit au colonel de la gendarmerie qui commandait son escorte : « Avez-vous l'ordre de me conduire mort ou vif ? Si votre ordre est de me faire mourir, continuons ; s'il est contraire, je veux m'arrêter. » Le colonel fit arrêter la voiture dans un petit village voisin : S. S. se reposa un moment, et prit une tasse de chocolat chez le maire. Elle passa deux jours entiers à l'hospice du Mont-Cenis. A Grenoble, l'on accorda au Pape onze jours, Sa Sainteté ayant beaucoup souffert dans la voiture fermée, et durant les chaleurs les plus excessives de l'été. Des ordres de Napoléon lui firent repasser les Alpes par la route de Nice. Dans cette ville, la reine d'Etrurie et son fils, victimes eux aussi, des révolutions politiques, vinrent baiser en silence les pieds du vi-

caire de Jésus-Christ. Enfin, la résidence du Pape fut fixée à Savone, petite ville de l'ancienne république de Gênes, où S. S. fut gardée avec de grands égards, il est vrai ; mais, dans la réalité, comme prisonnier d'état. Pendant tout le voyage, l'illustre pontife tint la contenance la plus noble et la plus digne de son caractère. Partout où il s'arrêta, les populations française et italienne, pénétrées de respect et de compassion, se portèrent sur son passage, pour lui témoigner leurs sentimens et obtenir sa bénédiction. A Savone, le Pape refusa l'offre de tenir une cour, ainsi que de toucher les deux millions de revenu annuel, qui lui étaient assurés par le sénatus-consulte qui avait réuni Rome à l'empire français. S. S. fut logée successivement chez le maire, chez l'évêque, enfin à la préfecture, où elle fut gardée par une compagnie de hendarmes. Supportant le malheur avec un inébranlable courage, le pontife protesta plus vigoureusement que jamais, contre les usurpations de Napoléon, et refusa constamment de délivrer l'institution canonique aux évêques nommés par l'Empereur. Il fulmina également contre leur administration, depuis qu'on eut pris le parti de leur faire déférer les pouvoirs nécessaires par les chapitres : toutefois, la discipline gallicane offrait des précédens dont il fut facile de s'autoriser pour défendre cette mesure transitoire.

En 1811, Napoléon crut venir à bout d'arranger les affaires ecclésiastiques, tout en conservant sa proie temporelle, au moyen

de l'intervention d'un concile national. Quels que fussent les plans soumis à cette assemblée, la situation du Pape devait en rendre l'adoption pénible. Le corps épiscopal français manifesta, en cette occasion, son indépendance et sa force; il résista fermement à l'homme devant qui l'Europe ployait en silence, et alors qu'il n'avait pas encore plu à Dieu d'indiquer par aucun signe, que cette formidable puissance dût rencontrer un écueil ou seulement une limite. Une députation d'évêques avait été envoyée à Savone, pour entamer une négociation; mais le S. P. la reçut avec une sévérité que sa position actuelle justifiait suffisamment. En définitive, l'on n'obtint rien de lui, et ses refus constans paraîtront sans doute suffisamment justifiés, par ces dernières paroles qu'il adressait aux évêques français : « Con- » sidérez l'état de captivité où je » suis, les rigueurs dont on use » envers moi, et le refus que l'on » fait de me donner mon conseil : » est-il raisonnable que l'Eglise » cède toujours et n'obtienne ja- » mais rien ? Dois-je donc laisser » échapper de mes mains les rênes » de la hiérarchie spirituelle que » Dieu m'a confiées ? »

Dans l'été de 1812, et avant de partir pour l'expédition de Russie, Napoléon donna ordre qu'on amenât son prisonnier à Fontainebleau. Le Pape souffrit si cruellement durant le voyage, d'une rétention d'urine dont il était atteint, que l'archevêque d'Édesse, son aumônier, le croyant arrivé au dernier moment, lui administra les secours de la religion. Cependant il arriva à Fontainebleau

le 20 juin, et occupa les appartemens qu'on lui avait préparés au château. Toujours gardé par une escorte militaire, le Pape y fut d'ailleurs, sous les autres rapports, traité avec les honneurs de la souveraineté. Là, recommencèrent les négociations, par l'intermédiaire des évêques français. Elles n'eurent pas plus de succès qu'à Savone. Un moment on crut s'être entendu; et de là résulta la publication indiscrete et prématurée d'une pièce qui fut intitulée concordat, sous la date du 25 janvier 1813. Cette convention, qui renfermoit des concessions très-considérables de la part du S. P., fut promulguée loi constitutionnelle de l'état, par un sénatus-consulte, et néanmoins (chose difficile à expliquer), elle ne fut jamais revêtue de l'assentiment authentique et définitif de l'une des parties contractantes. Bonaparte, qui vit quelquefois le Pape, durant ce second séjour à Fontainebleau, se vante de lui avoir *arraché, par la seule force de sa conversation privée, ce fameux concordat (Mémoires de Sainte-Hélène)*. Nous nous abstenons de rapporter aucune de ses nombreuses digressions sur ce sujet, transcrites par M. de Las Cases : elles sont d'un ton ironique et leste, peu convenable en si grave matière, et qui accuse trop évidemment la mauvaise conscience de celui qui parle. Mais nous nous empressons de démentir l'inexactitude des bruits qui ont imputé à Bonaparte de s'être livré à des voies de fait sur la personne de son prisonnier. Il n'existe pas le plus léger prétexte qui motive cette grossière inculpation.

Au commencement de 1814, Bonaparte voyant les frontières de la France menacées de tous côtés, se décida à rendre la liberté au Pape, à la même époque qui vit briser les liens du roi d'Espagne. Les amis de la mémoire de Napoléon, toujours empressés à lui sauver, comme une injure, le moindre pas rétrograde, ont supposé que le renvoi du Pape en Italie, eut un grand but politique : celui de contrarier les vues ambitieuses de Murat. Nous croyons qu'il est plus raisonnable d'admettre qu'en cette circonstance, comme en un petit nombre d'autres, Napoléon céda à la nécessité qui commençait à l'écraser de toutes parts; et peut-être qu'il y a lieu de penser tout au contraire, qu'il entrevit un adoucissement à son humiliation, en remettant le Pape entre les mains de Joachim Murat, plutôt qu'à aucune autre des puissances de la coalition. Quoi qu'il en soit, le Pape, après avoir obtenu la permission de voir quelques-uns des cardinaux qui partageaient, loin de lui, les angoisses de l'exil, partit de Fontainebleau le 23 janvier 1814, sous l'escorte d'un officier supérieur de gendarmerie, toujours traité comme un prisonnier d'état, qu'on transférerait simplement de résidence. On le dirigea d'abord sur Toulouse, et de là vers Nice et Savone, évitant les grandes villes, et stationnant, pour manger et pour coucher, dans les plus modestes villages. Cette marche, à demi clandestine, devint un véritable triomphe populaire. Les citoyens, le clergé, et quelquefois même les autorités, se portaient au devant du pontife

prisonnier, et, agenouillés dans la boue des grandes routes, recevaient avec vénération, la bénédiction du successeur de saint Pierre. Arrivé sur le Taro, Pie VII fut remis aux avant-postes napolitains, au milieu desquels il recouvra sa liberté pleine et entière. Mais Rome se trouvant occupée par les troupes de Murat, le Pape se détourna quelques jours vers Césenne, sa patrie, et vers Imola, son ancien siège, en attendant qu'il eût réglé les dernières difficultés relatives à sa rentrée dans ses états. Joachim élevait, dit-on, quelques prétentions sur les Marches; mais le moment était peu favorable pour obtenir des concessions : celui qui venait de triompher de Napoléon, après une lutte de près de dix années, ne devait plus craindre personne. D'ailleurs, le congrès de Vienne ne tarda pas à garantir au Pape l'antique intégrité de ses états italiens, y compris même Bénévent et Ponte-Corvo.

Pie VII rentra dans sa capitale le 24 mai 1814. Le roi Charles IV, d'Espagne, le roi de Sardaigne et la reine d'Etrurie vinrent au-devant de lui, augmenter la gloire de son triomphe. Le Pape s'était fait précéder d'un délégué, qui abolit les lois et institutions du gouvernement français, et rétablit toutes choses sur l'ancien pied. Malgré ce début, peut-être inévitable, le gouvernement papal usa toujours d'une parfaite modération, envers toutes les personnes contre lesquelles il pouvait avoir des griefs. Le petit nombre d'ecclésiastiques qui avaient manqué aux devoirs de la fidélité, obtinrent leur pardon, au prix de quelques

légères pénitences. Non - seulement aucune exécution sanglante , mais pas même un seul bannissement, ne troubla le calme de cette pacifique restauration ; tandis que les proscrits de toute l'Italie n'ont cessé de trouver à Rome un refuge inviolable et non suspect. La famille Bonaparte elle-même, à qui, peut-être, l'Europe monarchique entière aurait interdit le feu et l'eau , trouva un asile doux et sacré sous la protection du pontife, qui n'avait reçu de son chef que des maux. Le vicaire de J.-C. voulut mettre en pratique, à son égard, le précepte le plus sublime de la morale évangélique. Le cardinal Consalvi, à qui Pie VII s'empressa de rendre le porte-feuille de l'état, dirigea constamment la politique romaine, avec toute la sagesse et toute la modération qui furent praticables.

Pendant, une dernière tribulation était réservée au pontife. La crise de 1815 ramena les troupes de Joachim Murat sur le territoire de l'Eglise, et Pie VII quitta Rome de nouveau, pour venir séjourner à Gênes ; le corps diplomatique l'y suivit. Cette absence ne fut pas de longue durée, et bientôt, le Pape rentra dans sa capitale pour n'en plus sortir. Le reste du pontificat de Pie VII n'offre plus que des actes ou d'administration locale et temporelle, marqués au coin de la tolérance et quelquefois de l'habileté ; ou d'administration générale de l'Eglise, et ceux-ci paraissent dictés par un esprit différent. On suppose que les premiers émanaient de son conseil, les seconds de ses idées personnelles, et de

ses sentimens particuliers. Nous allons indiquer rapidement les uns et les autres.

Le gouvernement papal, sous le pontificat de Pie VII, fut singulièrement indulgent et modéré. Les étrangers professant des religions séparées de la communion romaine, les Anglais particulièrement, obtinrent presque au pied du Vatican, des asiles pour les cérémonies de leur culte, et un champ consacré à leur sépulture religieuse. Les bannis de Naples et de Milan vécurent paisiblement à Rome, à côté des bannis de France et d'Espagne. Pie VII continua aux beaux-arts la protection dont ses prédécesseurs lui avaient laissé l'exemple. Il fit poursuivre la plupart des fouilles et des restaurations entreprises sous l'administration française. Un acte, *motu proprio*, de l'année 1816, abolit la torture et d'autres supplices barbares, et supprima une portion des droits féodaux. Il rétablit, à la vérité, le nom et la juridiction de l'Inquisition ; mais la peine capitale ayant été une fois, prononcée par ce tribunal, contre un juif de Ravenne qui était retourné au judaïsme, après avoir embrassé précédemment, la religion chrétienne, non-seulement le Pape arracha la victime à l'échafaud, mais il prit occasion de cette circonstance pour abolir la peine de mort, et même toute effusion de sang, en matière d'hérésie.

Pie VII accorda l'hospitalité dans ses états, aux chrétiens hétérodoxes, fugitifs de Chios et d'autres parties de la Grèce. Une lettre de remerciement, écrite par le sénat hellénique, constate au-

thentiquement ce fait honorable. Elle fut transmise au S. P. par les mêmes envoyés du gouvernement provisoire de la Grèce, qui furent repoussés avec cruauté du congrès de Vérone. Aussi, l'archinavarque Miaoulis Vocos, se trouvant en rade de l'île catholique de Tinos, le jour qu'on y célébrait la pompe funèbre du pontife romain, fit tirer le canon de sa flotte pendant la cérémonie ; et, à la même occasion, le n. 7 du *Télégraphe Grec* publia un article conçu dans les termes suivans — : « Le souverain pontife Pie VII, objet de nos regrets, ne se borna pas, mes frères, à des vœux stériles pour la cause des Grecs armés contre leurs tyrans anti-chrétiens. Non content de parler en leur faveur, il ouvrit à l'infortune ses ports, il accueillit les victimes échappées au glaive des barbares, que l'Autriche et l'Angleterre repoussaient de leurs plages. Il vint, vous le savez, à leur secours, en offrant à nos compatriotes, avec le pain de l'hospitalité, asile et protection. Honneur au père commun des fidèles ! Les vertus étaient dans son cœur, et sa mémoire sera éternellement chère aux Hellènes. En effet, mes frères, si les sentimens de la philanthropie n'avaient pas été innés dans le cœur de Pie VII, quoiqu'il fût le chef spirituel de la chrétienté, assez de motifs plausibles pouvaient l'attacher au parti de nos ennemis. N'avait-il pas un prétexte naturel dans l'antique dissidence qui sépare l'Eglise grecque de l'Eglise latine ? N'avait-il pas des raisons politiques, en voyant les commotions de l'Italie, qui agitaient même une partie des états pontificaux ?

Ne pouvait-il pas partager les soupçons des rois, qui croyaient voir dans le soulèvement de la Grèce, la suite du mouvement révolutionnaire dont l'Europe était menacée ? Mais il n'en fut pas ainsi, mes frères : l'œil pénétrant du souverain pontife reconnu dans les Hellènes, les héroïques défenseurs de la croix, les enfans d'un même Dieu, et il leur tendit une main secourable. Salut au roi-pontife ! salut au bienfaiteur des Hellènes Pie VII ! Que son nom soit parmi nous, béni et révérend'âge en âge ! »

Voilà pour les actes du roi : observons maintenant quels furent ceux du pontife. Depuis plusieurs années, des brefs avaient permis aux Jésuites de se reformer par maisons, dans l'empire de Russie, et dans le royaume de Naples ; mais la société elle-même fut formellement rétablie, par la bulle du 7 août 1814. Rome, l'Espagne et le Piémont virent alors, se relever les principaux établissemens de la compagnie de Jésus. La condamnation des Francs-Maçons suivit de près le rétablissement des Jésuites. Les sociétés secrètes italiennes, connues sous la désignation de *Carbonari*, furent également anathématisées par Pie VII, à la sollicitation de la Sainte-Alliance ; les sociétés bibliques partagèrent le même sort. Il est difficile de justifier d'une manière satisfaisante, ces actes bien légèrement hasardés.

Le concordat de 1801, qui avait paru à quelques politiques de l'émigration, une concession révolutionnaire, fut en effet, un triomphe pour la cour de Rome. Elle avait saisi avec empressement,

cette occasion long-temps désirée, de proclamer amovibles, et révoquables par elle, les évêques français qui, durant plusieurs siècles, secondés par la magistrature, avaient, presque seuls entre tous les évêques de la catholicité, conservé l'antique indépendance de l'épiscopat. On dut s'apercevoir de ceci, quand il fut question de négocier le concordat de 1817; car on ne voulut jamais à Rome, rétracter celui de 1801, et le nouveau traité que l'on consentit enfin à conclure, ne fit que confirmer et peut-être accroître, la dépendance de l'institution ecclésiastique française. Des concordats, rédigés dans un esprit pareil à celui qui avait dicté la convention de 1801, furent aussi conclus par Pie VII, avec les gouvernemens de Naples et de Bavière. D'interminables négociations entretenues avec les souverains protestans de l'Allemagne, vinrent aussi démontrer l'inflexibilité politique du cabinet romain.

Les personnes qui ont eu l'honneur d'approcher la personne de Pie VII, assurent que, dans son intérieur, il était bon, aimable, spirituel. Lors de son séjour à Paris, en 1804, il a circulé des mots de lui, d'une philosophie exquise et d'une finesse toute italienne. On n'a pas oublié ce jeune homme que sa bénédiction atteignit dans les galeries du Louvre, et qu'il fit tomber à ses genoux par ces mots touchans : « Mon » enfant, acceptez la bénédiction » d'un vieillard, elle vous portera » bonheur. » Pie VII parlait le français avec facilité, et paraissait affectionner notre nation. En effet, il n'a reçu nulle part plus

qu'en France, et dans l'une et l'autre fortune, des témoignages de vénération et d'amour. L'appartement qu'il occupait au palais Quirinal, était d'une grande simplicité. Trois chefs-d'œuvre de la peinture et un morceau de sculpture antique étaient les seuls objets qui pouvaient attirer les regards. L'ameublement était le même que celui qui avait servi à son prédécesseur. De sa chambre à coucher, on passait dans son cabinet particulier. Là, se trouvait, parmi quelques objets de son affection, le squelette d'une jambe du cardinal Tomasso, qu'il révérait comme la relique d'un saint. Une armoire contenait sa bibliothèque privée, composée d'un petit nombre de volumes, parmi lesquels on remarquait Bossuet, Bourdaloue, Fénelon et Massillon. Un *Pastor fido*, seul livre profane mêlé à cette collection, se trouvait comme égaré au milieu des ouvrages les plus graves. Dans le temps des différends avec le gouvernement français, un rayon de la même armoire était occupé par l'almanach impérial de l'année, et par quelques ouvrages de religion ou de politique, relatifs aux affaires de France. — La table de Pie VII était d'une frugalité qui s'accordait parfaitement avec le reste de ses habitudes; mais il partageait la prédilection de la plupart des Italiens pour les fruits confits et les sucreries qu'ils appellent *roba dolce*. Quelques pots de confitures étaient déposés dans une petite armoire voisine de celle de la bibliothèque, pour satisfaire à ce goût. Chiaramonti conserva sur le trône, l'amour de la retraite à laquelle il

s'était habitué de bonne heure au couvent. Il ne sortait presque jamais, hormis pour aller prendre l'air, en voiture, dans des lieux isolés des environs de Rome. On ne le voyait dans les rues de sa capitale qu'au mois d'octobre, époque où il avait coutume de visiter les établissemens publics, surtout les maisons de bienfaisance. Il s'y rendait quelquefois à pied. En tout temps il était d'un accès facile, et recevait avec une extrême bienveillance tous ceux qui l'approchaient.

Les années du pontificat de Pie VII étaient sur le point d'égaliser celles du pontificat de saint Pierre, le plus prolongé de tous, lorsqu'un accident vint en accélérer le terme. Le 6 juillet 1825, anniversaire du jour où le Pape fut enlevé de Rome, quatorze ans auparavant, la journée s'étant passée gaiement, vers dix heures du soir, le S. P. congédia son service. Resté seul, il voulut se lever de son fauteuil, en s'appuyant d'une main, sur son bureau, et en cherchant, de l'autre, son appui sur un cordon attaché à cet effet, contre la muraille; mais il ne put atteindre le cordon, et il tomba sur le carreau de marbre, entre la table et le fauteuil: le côté gauche supporta tout le poids du corps. Plusieurs personnes étant survenues à ses cris, on releva le Saint Père, et on le porta dans son lit. Dès la première visite, il fut reconnu que le col du fémur était fracturé. La maladie se prolongea durant six semaines, avec de légères vicissitudes. Le vénérable patient témoignait toute la piété et toute la résignation qu'on pouvait at-

tendre de sa vertu et de son caractère. Il reçut les derniers sacrements avec le cérémonial d'usage. Dans ses momens de délire, les paroles qui lui échappaient indiquaient qu'il se croyait à Savone ou à Fontainebleau. Enfin, l'affaiblissement étant parvenu à son dernier période, le vieillard expira, le 26 août 1825, à six heures du matin, âgé de 83 ans accomplis. Pie VII a eu pour successeur le cardinal Annibal della Genga, qui a pris le nom de Léon XII.

Parmi un grand nombre de portraits de Pie VII, dont le plus grand nombre offre au moins l'idée de sa physionomie, facile à saisir, nous nous bornerons à citer celui qu'on a vu long-temps à Paris, dans l'atelier du célèbre David, à la Sorbonne. Cet ouvrage, peint d'après nature en 1805, est à la fois un des chefs-d'œuvre du grand maître, et l'un des morceaux les plus précieux de l'art.

Liste des principaux ouvrages pour servir à l'histoire de Pie VII.

I. *Omelia del cittadino cardinale Chiaramonti, vescovo d'Imola, ora sommo pontefice Pio VII, diretta al popolo della sua diocesi, nella repubblica Cisalpina, nel giorno del santissimo natale, l'anno 1795.* — *Homélie du citoyen cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, actuellement souverain pontife Pie VII, adressée au peuple de son diocèse, dans la république Cisalpine, le jour de la naissance de J.-C., l'an 1795.* Imola, de l'imprimerie de la nation, an VI de la liberté. — réimprimé à Come, chez Charles-Antoine Ostinelli, an VIII. — trad.

en français, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois. Paris, Egron, 1814; in-8, de deux feuilles (première édition française). — troisième édition, avec le texte italien en regard. Paris, Baudouin frères, 1818; in-8. de trois feuilles et demie.

Sur la traduction française, une *en allemand* parut à Sulzbach; une *en anglais*, à Philadelphie, l'an 1817; et, en 1820, une nouvelle traduction en cette langue, a été insérée dans l'*Orthodox Journal*. — A l'édition anglaise de Philadelphie, fut jointe, en regard, une *traduction espagnole*, par M. Roscio, citoyen de Venezuela, avec une préface. Une autre traduction espagnole de l'Homélie a été publiée à Madrid, en 1820, avec des notes, par D. Rodriguèz Buron.

Cette homélie extrêmement curieuse, et qui a été comme révélée au monde par le célèbre traducteur, a pour objet de recommander l'obéissance au gouvernement de fait, et de démontrer par l'autorité et par la raison, que le gouvernement démocratique n'est nullement incompatible avec la religion de J.-C.

II. *Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France, depuis l'invasion de l'état Romain jusqu'à l'enlèvement du Souverain Pontife, suivie des pièces officielles touchant l'invasion de Rome par les Français, et des lettres de N. S. P. le pape Pie VII au cardinal Mauri et à M. Everard, archidiacre et vicaire-capitulaire à Florence, ornée d'un portrait de S. S.* 2^e édition, Paris, Egron, 1814; in-8, de onze feuilles un quart. — édition de Gaude fils, à Nîmes, 1814, in-8, de neuf feuilles et

demie. — édition de Suisard, à Bordeaux, in-8, de quatorze feuilles trois quarts.

III. *Lettres de N. S. P. le pape Pie VII, concernant les élections capitulaires.* Paris, imprimerie de Le Normant, 1814; in-8, d'une feuille.

IV. *Bref de N. S. P. le pape Pie VII à S. E. le cardinal Mauri, pour lui ordonner de quitter sur-le-champ, l'administration du diocèse de Paris.* Paris, imprimerie de Moronval, 1814; in-8, latin-français, de trois quarts de feuille.

V. *Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII, sous le règne de Napoléon Bonaparte; précédée et suivie du tableau des principaux événemens de la vie du souverain pontife, etc.*, par M. A. de Beauchamp. Paris, Leprieur, 1814; in-12, de dix-huit feuilles.

VI. *Relation de ce qui s'est passé à Rome, dans l'envahissement des états du Saint-Siège par les Français, et fermeté du S. P. pour défendre l'Eglise, ou Pièces officielles et authentiques qui ont paru à ce sujet.* Londres, de l'imprimerie de Juigné, 1812; in-8, par le R. P. de l'Estrange, abbé de la Trappe.

VII. *Relation authentique de l'assaut donné le 6 juillet 1809, au palais Quirinal, et de l'enlèvement du souverain pontife le pape Pie VII, par les généraux Miollis et Radet; suivie du Journal circonstancié du voyage de S. S. de Rome en France, et de son retour à Savone; traduit de l'italien par M. Le-mière d'Argy (avec portrait).* Paris, Nicolle, 1814; in-8, de quatre feuilles un quart.

VIII. *Les Quatre Concordats, suivis de Considérations sur le gou-*

vernement de l'Église en général, et sur l'Église de France en particulier, depuis 1515; par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines. Paris, Bechet, 1818; 2 vol. in-8, plusieurs éditions.

IX. *Du Pape et des Jésuites, ou Exposé de quelques événements du pontificat de Pie VII, de la conduite des Jésuites, etc., seconde édition revue corrigée, etc.* Paris, Egron, 1815, in-8. (par M. Tabaraud.)

X. *Constitution donnée de sa propre volonté, par S. S. le pape Pie VII, aux états romains, le 6 juillet 1816, traduite de l'original, imprimé à Rome.* Paris, Delaunay, 1816; in-8, de quinze feuilles.

C'est simplement un code de lois civiles.

XI. *Réflexions sur les protestations du pape Pie VII, relativement au comtat d'Avignon et au comtat Venaissin (dans le concordat de 1817), par M. Moureau (de Vacluse), avocat.* Paris, Lhuillier, 1818; in-8, de quatre feuilles et demie.

XII. *Esquisses historiques et politiques sur le pape Pie VII, suivies, etc., par M. Guadet.* Paris, Bechet aîné, 1825, in-8.

XIII. *Précis historique sur Pie VII, contenant, etc., avec son*

portrait, par Jean Cohen. Paris, Delaunay et Le Clère, in-8, de 555 pages.

XIV. *Vie du souverain pontife Pie VII, par Henri Simon.* Paris, Sanson, 1825; in-18, de dix feuilles et demie.

POSSÉ (C. . . . H. . . ., comte de), seigneur de Fogelvik, en Suède, mort le 9 juin 1825, tint un rang distingué parmi les patriotes et les hommes éclairés de son pays. Il avait beaucoup voyagé au commencement de ce siècle, dans le but spécial d'étudier l'économie rurale, ainsi que l'économie publique et la législation. Nous croyons que le comte de Possé a composé plusieurs écrits; mais nous ne connaissons que le suivant, publié après sa mort: *Haudlingar novonde tilæ fragan*, etc.: Actes relatifs à la question de la responsabilité ministérielle de la diète de 1825; Sujets de remarques contre S. Ex. M. le comte d'Engeström, ministre des affaires étrangères, présentés au comité de constitution, et joints au rapport dudit comité sur le même sujet. Stockholm, in-8.

R.

RENZI (ANTOINE), né dans les environs de Volterre, est mort à Florence en 1825, âgé de 45 ans. On lui doit un écrit où il essaie de justifier l'Italie de quelques reproches qui lui sont adressés, dans la *Corinne* de M^{me} de Staël.

En outre, il a publié de belles éditions du Dante et de l'Arioste, accompagnées de notes savantes. Il était l'un des collaborateurs de l'*Antologia* de Florence, recueil périodique, littéraire et philosophique, l'un des meilleurs qui se

publie actuellement en Italie.

RIEGO Y NUNEZ (RAPHAEL DEL) naquit en 1785, à Tuña, village du district de Tineo, dans les Asturies, de D. Eugène del Riego, gentilhomme connu par son goût pour la poésie, dont il a publié quelques essais. Raphaël del Riego fut élevé dans un collège de sa province. En 1808, il interrompit ses classes, au bruit de la glorieuse insurrection du peuple espagnol contre l'usurpation de Napoléon, et s'enrôla volontairement. Nommé officier dans le régiment des Asturies, il fut fait prisonnier et amené en France. Durant une captivité de plusieurs années, il étudia la langue du pays, et fut initié par elle, aux principes politiques de notre révolution. La philosophie et la littérature partagèrent ses loisirs, avec l'étude de la tactique militaire. Rendu à son pays par les événemens de 1814, Riego n'y rentra qu'après avoir visité l'Allemagne et la capitale de l'Angleterre. On imagine facilement, quel dégoût dut lui inspirer à son retour, l'état où l'Espagne se trouvait retombée, depuis l'abolition violente de la constitution de Cadix. Cependant, il reprit du service, et obtint le grade de lieutenant-colonel dans le régiment des Asturies. Or, il arriva que, vers la fin de 1819, son bataillon se trouva désigné pour faire partie de l'armée d'expédition qu'on rassemblait autour de Cadix, afin d'aller essayer de reconquérir l'Amérique. Le mécontentement qu'inspirait aux officiers et aux soldats cette aventureuse tentative, fit juger à ceux d'entre eux qui étaient restés attachés

au gouvernement constitutionnel que le moment serait favorable pour tenter son rétablissement. Les colonels Quiroga, Arco-Arguero, O'Daly, étaient les principaux chefs du complot. Dénoncés par le comte de l'Abisbal, qui avait d'abord reçu leurs confidences, ils furent arrêtés; mais Riego restait libre, et le projet ne fut pas échoué. Il se chargea de la périlleuse mission de lever l'étendard de l'insurrection. En effet, le premier jour de janvier 1820, Riego proclame le rétablissement de la constitution de Cadix, au petit village de las Cabezas de San-Juan, où son bataillon se trouvait stationné. De là, il court immédiatement à Arcos, y trouve un autre bataillon, dont il se fait seconder, arrête le nouveau général de l'armée expéditionnaire, le comte de Calderon et tout son état-major, vole à Alcalá de las Gazules, et enlève Quiroga à ses geoliers. Dans l'intervalle, les régimens de Séville et des Canaries suivent le mouvement insurrectionnel, tandis que Quiroga, avec deux bataillons, surprenait et incorporait à sa troupe, la garnison du fort de San-Fernando, à l'entrée de l'île de Léon, qui commande la baie: c'est là que Riego vint le rejoindre. Ces deux chefs, avec une activité remarquable, tentèrent aussitôt de s'emparer de la Cortadura, langue de terre fortifiée qui unit la ville de Cadix au continent, sachant bien qu'ils trouveraient de l'appui dans cette cité, la plus éclairée et la plus importante de la péninsule. Mais le général Campaña, qui commandait dans la ville, sut rendre infructueuses

leurs attaques. Néanmoins, Riego parvint à s'emparer de l'arsenal de la Carraca, ce qui compensait, en partie, l'effet moral de l'échec précédent.

Cependant le reste de l'armée, dont on s'attendait, à chaque instant, d'apprendre le soulèvement, paraissait rester impassible : la timidité et l'éloignement du théâtre de l'insurrection la retenaient immobile, tandis que le général Freyre réunissait des troupes qui semblaient disposées à combattre les constitutionnels, et que le gouvernement prenait des mesures pour les comprimer. Le mois de janvier s'était écoulé tout entier, dans une stagnation qui pouvait devenir funeste à l'entreprise. Dans les révolutions, si l'on s'accorde le temps de la réflexion, l'enthousiasme meurt, et l'amour de la vie reprend son empire. Ces motifs déterminèrent les chefs de l'île de Léon à tenter une expédition d'invasion dans l'intérieur de la Péninsule. Elle devait avoir pour but de provoquer à l'insurrection les troupes et les populations elles-mêmes. Quinze cents hommes suivirent pour cet effet, le colonel Riego, qui tenta, à leur tête, l'une des plus périlleuses entreprises dont les annales de la guerre fassent mention (1). Prenant la route d'Algésiras, il traversa toute l'An-

dalousie jusqu'à Malaga, toujours suivi par le général Joseph O'Donnell, qui commandait des forces triples, obligé, pour l'éviter, à des marches et contre-marches continuelles. Riego et Joseph O'Donnell arrivèrent presque en même temps à Malaga, et se battirent dans les rues de cette ville. Riego échappa cependant; mais sa petite colonne, réduite à une poignée de monde, était sur le point de se dissoudre, quand on apprit, dans les premiers jours de mars, que la Corogne et Madrid venaient de proclamer la constitution. Ainsi cette petite colonne, toujours errante et toujours en péril d'être détruite, se trouvait avoir effectivement consommé la révolution, en propageant l'ébranlement par toute la péninsule.

Le Roi ayant accepté la constitution, la position de Riego devint brillante. Il parut à Séville, où il fut reçu comme en triomphe; il arriva à Madrid, où le roi d'Espagne sembla rivaliser de bienveillance pour lui, avec les citoyens. Riego ne fut point élu député aux Cortès de 1820; mais le premier ministre de la révolution lui donna le grade de maréchal-de-camp, et lui confia le poste éminent de capitaine-général de l'Aragon. Malheureusement, la division, et peut-être la trahison, se mit parmi les constitutionnels espagnols. Des ministres impopulaires furent appelés au timon des affaires. On obtint dès-lors, le licenciement de l'armée de l'île de Léon (1); la

(1) Voyez *Relation de l'expédition de Riego*, par D. Evariste San-Miguel, lieutenant-colonel, chef de l'état-major de l'armée expéditionnaire, ornée des portraits de Quiroga, Riego, etc Paris, Corréard, 1820; in-8, de 2 feuilles.

(1) Voyez *Adresse des généraux*

diplomatie de la Sainte Alliance reprit de l'influence à Madrid. Riego, fidèle jusqu'à l'enthousiasme, à la cause qu'il avait embrassée, se trouva dans les rangs de l'opposition. Des différends, que la divergence des opinions politiques suscitèrent naturellement, entre lui et le chef politique de l'Aragon, Moreda, fournirent au ministre de la guerre, Salvador, des prétextes pour destituer Riego. Parce qu'il improuvait la marche du ministère, on le rendit responsable d'un mouvement démocratique qui éclata à Saragosse, chef-lieu de son gouvernement; il fut envoyé en exil à Lérida, et des sociétés patriotiques, dévouées au ministère, demandèrent sa mise en jugement. A cette occasion, Riego publia un exposé justificatif de sa conduite; mais désormais, le parti démocratique, appelé des *comuneros*, prit le nom de Riego pour son cri de ralliement, et accrut immodérément sa popularité. Son nom, prononcé dans les groupes, devint quelquefois le signal de l'effervescence populaire. Enfin, Riego fut élu député aux Cortès de 1822, par la province des Asturies. Son voyage pour se rendre à Madrid, fut véritablement une marche triomphale. Il entra de nuit dans la capitale, afin de se dérober aux honneurs qu'on lui préparait. Les autorités constituées

s'empressèrent de le féliciter; le Roi lui-même parut céder à l'enthousiasme général; il lui donna publiquement des marques de bienveillance, s'entretint familièrement avec lui, lui présenta un cigarre à fumer, et le reçut quelquefois dans sa société intime. Dès leur première séance, les nouvelles Cortès élurent Riego président. Il remplit ces fonctions avec une habileté qu'on n'avait pas supposée en lui, et se fit souvent admirer et applaudir à la tribune nationale. Le 18 mars, le régiment qu'il avait commandé à Cadix eut l'honneur de défilér dans la salle des séances: le sabre de Riego, dont ce général avait, durant la précédente session, fait hommage à l'assemblée, lui fut remis en cette occasion, afin qu'il s'en servît contre les ennemis de la constitution, et avec l'invitation de le rendre, pour être déposé parmi les monumens nationaux, lorsqu'il aurait cessé d'être nécessaire à la défense de la patrie. Du reste, il est remarquable que ce militaire, que ses ennemis dépeignent comme un démagogue, ne fit pas une seule proposition qu'un homme raisonnable ne pût avouer. On ne peut pas lui reprocher d'avoir manqué une seule fois, au respect dû à la personne du Roi. Il fit l'abandon d'une pension de 80,000 réaux (environ 20,000 fr.), qui lui avait été accordée à titre de récompense nationale. Il ne siégea dans aucun tribunal qui ait prononcé la mort de quelqu'un; au contraire, il proposa d'accorder une amnistie générale aux insurgés. Il demanda lui-même, que le cri de vive Riego fût interdit. Enfin, il

Riego et Arco-Arguero aux Cortès et au roi d'Espagne, sur la dissolution de l'armée d'observation. Paris, librairie nationale, chez Pontignac de Villars, 1820; in-8, d'une demi-feuille.

n'usa jamais de l'ascendant extraordinaire qu'il avait acquis sur la portion constitutionnelle du peuple espagnol, que pour le maintenir dans le devoir. Voilà quels furent les actes de cet homme que l'avenir ne voudra pas juger sur les calomnies de ses bourreaux.

Lors de l'insurrection de la garde royale, le 7 juillet 1822, Riego, membre des Cortès, courut dans les rangs des miliciens de la capitale, et partagea leur péril, cette fois victorieux. A l'approche de l'armée française, Riego vota, conformément à un article exprès de la constitution, la suspension provisoire de l'autorité royale, en même temps que celle de l'assemblée des Cortès, qui furent l'une et l'autre remplacées par une régence, durant la transition du gouvernement de Séville à Cadix. Cette circonstance de la vie de Riego est d'autant plus importante, que c'est sur elle seule qu'on a basé l'arrêt de sa mort. Ferdinand VII avait nommé Riego, à Séville, général en second du corps d'armée placé sous les ordres de Ballesteros. Dans les premiers jours du mois d'août, les Cortès, qui ne pouvaient s'expliquer la convention signée par ce général, en vertu de laquelle son armée restait, en un moment si critique, dans la plus complète inaction, dépêchèrent Riego, pour prévenir, s'il en était temps, que Ballesteros n'imitât les défections de l'Abisbal et de Morillo. Il s'agissait d'aller par mer à Malaga, d'y prendre le commandement des troupes placées sous les ordres du général Zayas, qui avait perdu la confiance du gouvernement constitutionnel, et de tenter ensuite

une réunion avec Ballesteros, pour fondre de concert, sur les derrières de l'armée française, couper ses communications avec Madrid, et faire ainsi lever le siège de Cadix. Riego sortit de Cadix, avec quelques officiers, monté sur un bâtiment léger, passa au milieu de l'escadre française, et vint débarquer à Malaga, le 17 août. Il enleva le commandement à Zayas, et le fit embarquer pour Cadix. Ensuite, il rassembla trois mille hommes avec lesquels il se dirigea vers les cantonnemens de Ballesteros. Poursuivi par les Français, aux ordres du général Loverdo, Riego les évita par des marches rapides, et après quelques jours de fatigue, il apparut avec sa colonne, à Priego, sur le front de Ballesteros. Les deux généraux eurent une entrevue, à la suite de laquelle Riego ne pouvant plus douter que Ballesteros trahissait la cause des Cortès, le fit arrêter par ses soldats. Ce coup audacieux pouvait amener des résultats importants; mais l'état-major de Ballesteros, qui avait embrassé les projets de son général, le délivra, et provoqua son armée à résister à Riego. Les Espagnols étaient sur le point d'en venir aux mains entre eux, lorsque l'arrivée d'une division française obligea Riego à renoncer définitivement à son entreprise: alors, il se dirigea sur Malaga, d'où il était parti la veille, ramenant environ deux mille cinq cents hommes abattus et découragés. De là, il se jeta dans la Sierra-Morena, où la division française du général Bonnemain le suivit. Il était à Jaën lorsque les Français l'atteignirent. Les Espagnols se défendaient encore, es-

pérant gagner les montagnes, lorsqu'un autre corps français, parti d'Andujar, vint les placer entre deux feux. A cette vue, la troupe de Riego se dispersa, et lui-même blessé à la jambe, se sauva sur un cheval qu'on lui prêta, le sien ayant été tué sous lui.

Pendant deux jours, Riego, suivi d'un officier espagnol et d'un officier anglais, fidèles compagnons de sa mauvaise fortune, erra dans les sentiers les moins fréquentés. S'étant rapprochés d'un lieu habité, ils prirent pour guide un ermite de la Torre de Pedro-Gil et un habitant de Vilches. Sans doute que, chemin faisant, les fugitifs commirent quelque imprudence qui dût les faire reconnaître ; car leurs guides les livrèrent à l'alcade d'Arquillos, qui les fit conduire garottés à la Caroline. A son arrivée dans la ville, Riego fut jeté dans un cachot. Au bout de quelques jours, un officier français vint le réclamer, et le conduisit à Andujar, vers le quartier général, ce qui pouvait faire espérer qu'il serait considéré comme prisonnier des Français, et, à ce titre, transféré en France. Mais il paraît qu'en considération de ce qu'il avait été arrêté par des paysans espagnols, on se crut en droit de le livrer aux mains des autorités royalistes du pays. Dès-lors, sa perte fut certaine.

Après avoir passé quatre jours dans la prison d'Andujar, Riego fut dirigé sur Madrid. Il serait trop long et trop pénible de raconter les sauvages insultes dont il fut abreuvé sur toute la route ; il suffira de dire que dans chaque village, la populace ameutée contre lui faisait retentir l'air des

cris de : « Mort au traître », accompagnés des plus horribles blasphèmes. A Despeñaperros, elle s'indigna de le voir dans une vieille voiture, et força l'escorte à placer le prisonnier sur une mauvaise charette. C'est dans cet état que Riego entra dans Madrid, le matin du 2 octobre, escorté par des volontaires royalistes d'Arquillos et par un détachement de troupes françaises. On le conduisit à la prison dite le Séminaire des nobles, où il fut mis au secret, et traité avec une rigueur barbare. Avant que Riego fût entré dans les prisons de Madrid, la Régence avait rendu un décret portant qu'il serait jugé uniquement pour le fait d'avoir voté la suspension du Roi à Cadix, et qu'en conséquence, on lui appliquerait l'article 5 du décret de la Régence, du 25 juin, qui porte : « Tous les députés aux » Cortès qui ont pris part à la dé- » libération dans laquelle a été » résolue la destitution du Roi, » notre seigneur, sont, pour ce » seul fait, déclarés criminels de » lèse-majesté. Les tribunaux leur » appliqueront, sans autres forma- » lités que la preuve d'identité, la » peine prononcée par les lois, » pour cette classe de crimes. » Riego fut renvoyé pour être jugé, devant le tribunal appelé Chambre des alcades de la maison royale et de la cour (*Camera di casa y corte*). Il voulut décliner la compétence de ces juges, se prétendant justiciable des tribunaux militaires ; mais cette compétence fut confirmée par deux décrets royaux. La procédure ne tarda pas à être terminée ; et l'audience appelée *vista* (dans laquelle l'accusé jouit du privilège d'être dé-

fendu en public), fut fixée au 27 octobre. Riego aurait eu le droit d'y comparaître en personne; mais il persista à nier la compétence de ses juges, et s'abstint de se rendre devant eux. Après la lecture des pièces, le fiscal lut un acte d'accusation, dont la férocité ampoulée frappa toute l'Europe d'indignation et d'horreur. Il se terminait en ces termes: « Par toutes ces considérations, le fiscal requiert que le traître Don Raphaël Riego, atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, soit condamné au dernier supplice, que ses biens soient confisqués au profit de la commune, que sa tête soit exposée à Las Cabezas de San-Juan, et que son corps soit partagé en quatre quartiers, dont l'un sera porté à Séville, l'autre à l'île de Léon, le troisième à Malaga, et le quatrième sera exposé dans cette capitale, aux lieux accoutumés, ces villes étant les points principaux où le traître Riego a soufflé le feu de la révolte, et manifesté sa perfide conduite. Ainsi le requiert le fiscal, dans l'intérêt de la vindicte publique, dont la défense lui est confiée, et en vertu des droits qui lui sont commis en sa qualité de procureur du Roi. » — Vint ensuite le tour de parler de l'avocat de l'accusé: aucun de ceux de Madrid n'avait osé se charger de sa défense; la Chambre fut obligée d'en nommer un d'office. Cette garantie préliminaire inspira du courage au défenseur. Il commença par nier la compétence du tribunal qui venait de le désigner. Passant ensuite au fond de l'accusation, il établit que Riego, dans la séance des Cortès du 11

juin, avait émis un vote irresponsable de sa nature, conforme à la constitution, à son mandat, à ses sermens. Il soutint que le gouvernement constitutionnel reconnu en apparence par le Roi, et en réalité par toutes les puissances, était au moins un gouvernement de fait, placé dans les circonstances les plus favorables pour lui donner les couleurs de la légitimité. Le défenseur voulut ensuite développer le principe de la souveraineté du peuple; mais ses doctrines provoquèrent dans l'assemblée de violens murmures, que les magistrats eurent bien de la peine à comprimer. — Le procureur fiscal prit de nouveau la parole, pour réfuter les raisonnemens de l'avocat; et à peine eut-il cessé de parler, que la salle retentit de ce cri: « meure l'infâme, le traître Riego! » Le président déclara *la vista* terminée. La Chambre des alcades de la maison royale et de la cour condamna Riego à perdre la vie sur un gibet; mais elle rejeta les autres conclusions du fiscal, hormis celles qui concernaient la confiscation des biens, qu'elle prononça aussi.

Le 4 novembre 1825, au milieu de la nuit, Riego fut conduit du Séminaire des nobles à la prison de la Tour; le lendemain, à midi, lorsqu'il eut entendu lecture de son arrêt, on le conduisit en chapelle, assisté de deux moines. On avait placé dans la rue, vis-à-vis la prison, une table qui portait un crucifix; elle était destinée à recevoir les offrandes des personnes dévotes, et le produit devait servir à payer les frais de la messe et des funérailles. Beaucoup de

gens auraient eu la curiosité de voir Riego dans sa prison ; mais toutes les demandes de cette nature furent refusées. Le 7 novembre, à midi et demi, Riego fut amené à la porte extérieure de sa prison ; il était pâle et défait. On lui avait enlevé son habit, et on l'avait revêtu d'une espèce de robe de chambre, attachée autour des reins avec une corde. Il avait les mains et les pieds liés. On le plaça sur une claie d'osier, en forme de panier, traînée par un baudet ; un oreiller lui soutenait les reins, et six frères gris tenaient le panier suspendu en l'air, de manière à ce qu'il ne traînât pas contre terre ; un clerc présentait au patient le Christ à baiser ; un prêtre portant un grand crucifix, et un autre agitant une cloche funèbre, complétaient le cortège, qu'escortait un bataillon de la bande de Bessières (1). Les fenêtres et les balcons de presque toutes les maisons devant lesquelles le cortège devait passer, furent remplis de spectateurs, parmi lesquels on s'accorde à dire qu'on remarquait beaucoup de moines et d'ecclésiastiques. Un petit nombre de maisons, dont les habitans avaient été les amis de Riego, restèrent désertes et fermées. Le général français Verdier, accompagné de son état-major, parcourut la place de l'exécution et les principales rues qui y aboutissent, où il plaça des piquets de cava-

lerie : des patrouilles françaises circulaient aussi, autour de la place et en différens quartiers de la ville. Il régna pendant la longue marche du cortège, un profond silence. On ne pouvait guère distinguer les traits du patient, attendu que sa tête était penchée sur sa poitrine. Arrivé au pied de la potence, d'une hauteur démesurée, qu'on avait dressée sur la place de la Cebada, Riego fut enlevé de la claie et placé sur le premier degré de l'échelle, où il se confessa ; ensuite, on l'aida à monter, ce qui paraissait lui être difficile, à cause de l'enflure de ses jambes, occasionée par les fers dont il n'avait pas cessé d'être chargé depuis le jour de son arrestation. Tandis que le bourreau lui attachait la corde au cou, le prêtre qui assistait le général, demandait pour lui, aux spectateurs, le pardon de ceux qu'il pouvait avoir offensés, comme il pardonnait à ses ennemis. Il commença ensuite à réciter un acte de foi, pendant lequel Riego fut lancé en bas de l'échelle. Au moment où le nom de Jésus-Christ fut prononcé, le bourreau sauta sur les épaules du patient, et deux hommes, placés sous l'échafaud, le tirèrent par les jambes. A l'instant de l'exécution, des groupes placés immédiatement autour de l'échafaud, firent entendre les cris de *vive la religion ! vive le roi Ferdinand VII !* Un seul homme se trouva dans la foule, qui vint insulter le corps du défunt. Le soir, les restes mortels du général Riego furent transportés dans une église voisine, et enterrés au Campo santo, par la confrérie de la Charité.

(1) Au moment où l'on écrit cet article, le télégraphe transmet la nouvelle que Bessières vient d'être fusillé à Molina d'Aragon, le 26 août 1825.

Des moines ayant pénétré seuls auprès de Riego durant sa captivité, on ne peut rien savoir que par eux. Les journaux de Madrid ont publié une pièce au bas de laquelle ils ont apposé la signature de l'infortuné général, avec la légalisation d'un officier de justice. Dans cette pièce, on lui fait désavouer sa conduite passée, et en demander pardon à Dieu et aux hommes. Nous n'avons pas besoin de dire quel cas on doit faire d'un pareil document, daté de la veille même de l'exécution, au soir. Des témoins oculaires de cette horrible scène attestent d'ailleurs, que le patient se trouvait dans un état d'abattement qui ne lui laissait pas l'usage libre de son esprit. Le supplice de Riego fit beaucoup de sensation en France et en Angleterre. Quant à ce qui touche notre pays, nous ne croyons pas la langue assez souple ni la législation assez indulgente, pour qu'il nous soit permis d'exprimer ici toute notre pensée. A Londres, où s'étaient réfugiés l'épouse du général (1) et son oncle (Don Miguel del Riego, chanoine d'Oviedo), ces deux personnes sollicitèrent par lettres, l'ambassadeur français (M. le prince de Polignac) et le mi-

nistre des affaires étrangères de France, à l'effet d'obtenir l'intervention du gouvernement de S. M. T. C. auprès de S. M. C., en faveur du général Riego. L'ambassadeur français répondit avec quelque politesse; mais les lettres envoyées en France, et transmises par l'ambassadeur, le 17 octobre, ne reçurent point de réponse: bientôt toute démarche fut devenue inutile.

Outre les divers écrits relatifs aux révolutions d'Espagne de 1820 et 1825, on peut consulter les ouvrages suivans, qui concernent plus spécialement celui qui fait le sujet de cet article.

I. *Memoirs of the Life of D. Raphaël del Riego, by a spanish officer.* London, W. J. Partridge, 1825.

On annonçait à Londres, en 1824, la publication, par le chanoine Riego, des *Mémoires* du feu général son neveu, suivis d'une *Histoire* des dernières révolutions d'Espagne et de la restauration de Ferdinand VII. Cet ouvrage devait être orné de portraits et de *fac simile*: nous ignorons s'il a vu le jour.

II. *Procès du général R. del Riego, précédé d'un Notice biographique.* Paris, Ponthieu, 1825, in-8, de 57 pages.

(1) Doña Maria Theresa del Riego était fille de D. Joaquín del Riego y Bustillo et de Doña Josefa del Riego-Florez. Elle naquit le 15 mai 1800, dans la ville de Tinco, chef-lieu du district de son nom, province des Asturies. Elle fut l'aînée de trois frères et de trois sœurs; une de ces dernières, Lucie, la suivit dans son exil. Le général Riego, que Doña Theresa avait épousé, était aussi son oncle. Elle se sépara de lui à Cadix, pour la dernière

fois. Cette jeune femme, pleine d'enthousiasme pour son époux, ne put survivre long-temps à la nouvelle de sa fin tragique. Elle mourut à Londres, un an après lui, consumée par la douleur, dans les bras de sa jeune sœur, de son oncle le respectable chanoine Riego, et entourée de plusieurs Espagnols d'une grande distinction, restés fidèles à la mémoire de leur infortuné compatriote.

RUNG (PHILIPPE), Anglais de naissance, est mort âgé de 70 ans, à Halle, où il professait la langue anglaise, à l'Université, le 11 février 1823. Rung a publié plusieurs écrits, entre autres, un *Dictionnaire biographique des Juifs et*

des Juives qui se sont distingués dans la carrière des lettres, en y comprenant les patriarches, les prophètes et les rabbins célèbres, Leipsig, 1817. En 1820, Rung publia une traduction anglaise d'une comédie allemande de Hell.

S.

STRAUCH Y VIDAL (FRANÇOIS - RAYMOND), évêque de Vich, naquit à Tarragone, en 1760. Son père était Suisse et capitaine dans un régiment au service de l'Espagne. Le jeune Strauch fit ses premières études à Saragosse, et embrassa l'état monastique dans un couvent de franciscains de l'île de Majorque, où son père se trouvait alors, avec son régiment. Il devint professeur de philosophie dans un couvent de son ordre, puis professeur de théologie, pendant vingt-cinq ans, à l'université de Palma. A cet emploi, le P. Strauch joignait l'exercice de la prédication. Doué d'appétit et de goût pour diverses sciences, il apprit les mathématiques, assez pour être en état de dresser une carte topographique de Majorque, qui est estimée sur les lieux. Pendant la guerre de l'indépendance, le P. Strauch fut nommé aumônier d'un régiment; il remplit cet emploi avec zèle et courage, exposant souvent sa vie pour secourir les militaires sur les champs de bataille. Ses vêtements furent une fois percés de balles : mais des désordres qu'il ne put réprimer le déterminèrent à quitter le régiment. Durant l'invasion, le père Strauch publia quelques écrits, sous un nom supposé,

entre autres un *Discours sur l'influence de la religion dans la carrière des armes*. Il traduisit en espagnol les *Mémoires pour servir à l'Histoire du jacobinisme*, de l'abbé Barruel. Ce travail le rangea, parmi les ennemis des opinions libérales qui se développaient alors en Espagne, aussi bien qu'un autre écrit qu'il publia en faveur des immunités ecclésiastiques, source féconde, dans la Péninsule et ailleurs, des plus graves désordres. En 1811, Strauch rédigeait à Majorque, un journal qui paraissait deux fois la semaine, et qui avait pour titre : *Semanario christiano politico*. Son but était de combattre les doctrines irrégieuses. Deux autres moines l'aidèrent dans ce travail, qui ne l'empêcha point, cette année même, de prêcher le carême à Palma. Ses opinions lui suscitèrent dès lors, des persécutions de la part du gouvernement constitutionnel d'Espagne, et il demeura neuf mois en prison, protestant contre la compétence de ses juges sur les matières religieuses. A l'époque du retour de Ferdinand VIII dans ses états, le P. Strauch fut récompensé de ses opinions et de ses souffrances par sa promotion à l'évêché de Vich, en Catalogne, qui eut lieu en 1816. A cette oc-

casion il fut présenté au Roi, qui lui fit des promesses d'une plus haute fortune. Depuis le rétablissement de la constitution, l'évêque de Vich ne put éviter les occasions de témoigner son opposition au nouveau système qui prévalait alors. Il voulut d'abord s'opposer à la publication d'un livre qui lui parut hétérodoxe ; ensuite il refusa de prêter serment à la constitution de Cadix, tant que le Roi n'eut pas prêté ce serment. Depuis, le Roi en ayant donné l'exemple, l'évêque de Vich ne fit plus de difficulté de l'imiter ; mais il se refusa obstinément à publier le décret des Cortès du 25 octobre 1820, qui soumettait les moines à la juridiction de leurs évêques, luttant ainsi pour des privilèges abusifs, contre la véritable et antique discipline catholique. Ce refus fit traîner le P. Strauch dans la citadelle de Barcelone. Traduit devant les tribunaux, il fut condamné à mort, en vertu d'une législation barbare ; mais il appela de cette sentence ; elle fut cassée par

les seconds juges, qui ordonnèrent sa translation à Tarragone, où ils assignèrent sa résidence. On le fit partir, accompagné d'un frère lay pour le servir, et escorté par un détachement de troupes. Quand on fut arrivé à Ordalt, le commandant de l'escorte, apprenant l'invasion de l'armée française (c'était le 16 avril 1823), fit descendre l'évêque de voiture, et lui tira un coup de pistolet à bout portant. Le prélat tomba mort : le frère lay qui l'accompagnait, nommé Michel Quelus, subit le même sort. Tel est du moins le récit des journaux, écrits il est vrai bien souvent, avec beaucoup de légèreté, et sous l'influence de l'esprit de parti : ce qui est malheureusement trop avéré, c'est la mort violente de l'évêque de Vich. Plusieurs individus ont été poursuivis, et même exécutés, depuis l'abolition de la constitution, comme auteurs ou complices de cet atroce assassinat. L'évêque de Vich périt à l'âge de soixante-trois ans.

V.

VANDERSTRAETEN (FERDINAND), né le 9 mars 1771, à Gand, fit de bonnes études au collège de cette ville. Son père, négociant fort instruit, le destinait au commerce, et les affaires de sa maison le conduisirent plusieurs fois en Angleterre : il s'appliqua particulièrement, à découvrir les véritables causes de la prodigieuse prospérité de ce pays. D'autres voyages en France, en Allemagne, en Hollande, le mirent à même de multiplier ses observations sur les

diverses branches dont se compose l'importante science de l'économie politique. Fixé dans sa patrie et débarrassé de ses affaires commerciales, il se livra plus que jamais à l'étude ; et l'examen des procédés de l'agriculture flamande fixa son attention d'une manière spéciale. Il crut devoir à sa patrie le tribut de ses lumières et de son expérience. En juin 1817, Vanderstraëten présenta au roi des Pays-Bas un mémoire sur la nécessité d'apporter quelques

restrictions au commerce des grains; et, six semaines après, il en adressa un second, relatif à l'importance des manufactures. Ces deux mémoires renfermaient le germe d'un ouvrage beaucoup plus étendu, qu'il publia sous ce titre : *De l'Etat actuel du royaume des Pays-Bas et des moyens de l'améliorer* (Bruxelles, 1819, in-8). Cet écrit l'exposa à des poursuites de la part du gouvernement, sous le prétexte qu'en prédisant la ruine de l'industrie belge, il jetait l'alarme dans les esprits et provoquait la désunion parmi les habitans du royaume. Vanderstraëten fut arrêté, et subit une longue procédure. Des avocats de Bruxelles, dont il réclama les conseils, rédigèrent une consultation qui fut livrée à l'impression. Cette publication provoqua l'arrestation des défenseurs eux-mêmes, au nombre de sept; puis, par suite, leur suspension. La même procédure donna lieu à un autre épisode encore plus remarquable. Le fils de l'accusé, jeune homme mineur, qui avait satisfait aux premières interpellations du juge d'instruction jusqu'à l'époque de la consultation dont nous venons de parler, ayant refusé constamment depuis lors, de répondre aux questions qui lui étaient adressées par le magistrat, fut emprisonné comme son père. Le motif de ses refus était fondé sur ce que les lois de la nature, plus puissantes que les lois humaines, lui défendaient de déposer dans une affaire où son père se trouvait impliqué. Néanmoins le jeune homme fut élargi, sur la déclaration de la chambre du conseil du tribunal, qu'il n'y avait lieu à inculpa-

tion. Quant à M. Vanderstraëten, la cour d'assises de Bruxelles le condamna à 5000 florins d'amende et aux frais de la procédure. Il fut reconduit dans son domicile aux applaudissemens des spectateurs, et l'amende fut payée au moyen d'une souscription. Les nombreux témoignages d'intérêt qu'il reçut de ses concitoyens, dans cette circonstance, le dédommagèrent de ces persécutions, qui néanmoins furent plusieurs fois renouvelées à propos de différens articles de son journal, *l'Ami du roi et de la patrie*. Il venait de comparaître encore devant la cour d'assises, après deux mois et demi de détention, lorsque l'invasion subite de la maladie lui ayant fait obtenir d'être transporté dans sa maison, il y mourut le même jour, 2 février 1823. Le second volume de son ouvrage, *De l'Etat actuel du royaume des Pays-Bas*, qui parut en trois parties, de 1820 à 1823, est infiniment supérieur au premier, sous le rapport de la méthode et du style. L'un et l'autre annoncent des connaissances profondes en économie politique, des vues presque toujours saines et le plus ardent amour du bien public. L'auteur, excellent père de famille, ami zélé, citoyen courageux, jouissait, à juste titre, de l'estime générale. (*Article communiqué par M. le baron de Stassart, membre de la seconde Chambre des Etats-généraux du royaume des Pays-Bas.*)

VAN DE VELDE (JEAN-FRANÇOIS), théologien belge, naquit à Beveren, pays de Waës, le 5 mars 1745. Il étudia en théologie à Louvain, reçut les ordres sa-

érés en 1769, et fut nommé bibliothécaire de l'université. Il prit le bonnet de docteur dans cette faculté célèbre, en 1775, y devint professeur, et en fut deux fois recteur. Dans les querelles concernant les rapports de la discipline ecclésiastique avec l'ordre civil, Van de Velde prit parti contre les canonistes qui défendaient les droits de l'autorité temporelle, appuyés par l'empereur Joseph II. Le 28 juin 1784, il fit soutenir une thèse sur le pouvoir de l'Eglise d'établir des empêchemens dirimans au mariage, dans laquelle il combattait, sans le nommer, le système du docteur Le Plat. On sait que Joseph usa souvent de moyens de rigueur qui ne conviennent jamais à la cause de la vérité; celle-ci demande seulement la liberté, qui suffit toujours à son triomphe et à la ruine de l'erreur. Van de Velde fut momentanément, et à plusieurs reprises, éloigné de sa chaire, et même banni de sa patrie, à l'occasion des troubles théocratiques qui l'agitèrent vers 1787. Il occupait le poste éminent de président du grand collège de Louvain lors de l'invasion des Français, en juin 1794; il s'enfuit en Hollande, puis en Westphalie. Les premières leurs d'un gouvernement modéré le firent revenir à Louvain, au mois d'août 1795. Il s'y trouva bientôt, en butte aux persécutions. Le Directoire suivait, à l'égard des catholiques des Pays-Bas, le système le plus tyrannique. Il détruisait les monumens ecclésiastiques, s'emparait des biens du clergé, gênait de diverses manières, la liberté des consciences et des cultes. La faculté de théologie

fit des représentations; Van de Velde, qui y avait eu part, fut arrêté, en mai 1795. La journée du 18 fructidor vint encore aggraver le sort du clergé catholique des Pays-Bas. Au mois de novembre 1797, on rendit des arrêtés de deportations contre tous les professeurs de Louvain. Van de Velde parvint à se sauver, et passa de l'autre côté du Rhin. Il parcourut une partie de l'Allemagne, visitant les bibliothèques, et faisant des recherches relatives aux monumens de l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas. Il ne rentra dans son pays qu'en 1802; mais trouvant que l'université de Louvain avait été supprimée, par un simple arrêté du département de la Dyle, du 25 octobre 1797, il n'eut plus qu'à s'occuper de ses travaux historiques. En 1811, M. de Broglie, évêque de Gand, l'amena au concile de Paris, en qualité de théologien. On croit que le docteur Van de Velde ne fut pas étranger à la rédaction du mémoire lu par M. l'évêque de Gand, devant la commission du concile, dans lequel le prélat discutait la compétence de l'assemblée, pour changer la discipline de l'Eglise sur l'institution des évêques. Le théologien de Gand se trouva enveloppé dans la disgrâce de son évêque. Arrêté comme lui, et renfermé à Vincennes, il fut de là, envoyé en exil à Rhetel, où il resta jusqu'au mois d'avril 1814. La chute de Napoléon lui permit de retourner dans sa patrie. Il se flatta d'abord, d'obtenir le rétablissement de l'université de Louvain; mais bientôt, s'étant aperçu de l'inutilité de ses efforts, il consacra de nouveau tous ses loisirs

à ses recherches sur les monumens de l'église des Pays-Bas. Il se proposait de donner une édition des conciles de cette contrée, et il a publié un abrégé de son travail, sous le titre de *Synopsis monumentorum*, etc. (Gand, 1822, 5 vol. in-8). Van de Velde mourut à Beveren, le 9 janvier 1823, avant d'avoir pu mettre la dernière main à son grand ouvrage. On lui doit, dit *l'Ami de la Religion et du Roi* (t. XL, p. 84), un grand nombre de mémoires, de dissertations et d'opuscules, sur différens sujets, les uns publiés, les autres manuscrits.

VANSWINDEN (JEAN-HENRI), fils de Philippe Vanswinden, avocat à la cour de justice des provinces de Hollande et de Zélande, naquit à La Haye, le 8 juin 1746. Dès sa première jeunesse, il montra un goût décidé pour les sciences mathématiques et philosophiques. Il fit ses études à l'université de Leyde, et y fut reçu maître-ès-arts et docteur en philosophie, le 12 juin 1766, après avoir soutenu publiquement sa dissertation inaugurale sur l'attraction. En décembre 1766, il fut nommé professeur en philosophie, logique et métaphysique, à l'académie de Francker, en Frise. Après avoir été pendant dix-neuf ans, professeur à cette université, il fut, en 1788, nommé professeur de philosophie, physique, mathématiques et astronomie, à l'Athénée illustre d'Amsterdam. En 1770, Vanswinden remporta le prix à l'Académie royale des sciences de Paris, sur les aiguilles aimantées et leurs variations. Son mémoire, très-

étendu, est rempli d'un grand nombre d'observations curieuses et profondes. En 1780, Vanswinden obtint un autre prix de l'académie de Munich, sur la question : *Quelle est l'analogie entre le magnétisme et l'électricité?* Ce mémoire est imprimé séparément, en 2 vol. in-8. Lorsqu'en 1798, l'Institut national de France résolut de convoquer à Paris, un congrès de savans étrangers, à l'effet d'examiner et de discuter les opérations faites pour la détermination de la base du nouveau système des poids et mesures, Vanswinden fut nommé, avec M. OENEX, de la part de la République Batave, pour assister à cette assemblée des savans européens. C'est d'elle qu'il obtint la distinction, encore plus flatteuse, d'être choisi pour rapporteur, d'abord près la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut, ensuite devant toutes les classes réunies. Les deux rapports ont été publiés dans les *Mémoires de l'Institut* (1). Ces rapports, écrits en langue française, et d'autres ouvrages publiés par Vanswinden dans la même langue, prouvent que ce savant écrivait le français avec correction et même avec élégance. Après l'adoption définitive du

(1) *Rapport fait à l'Institut national des sciences et arts, le 29 prairial an VII, au nom de la Classe des sciences mathématiques et physiques, sur la mesure du méridien de France, et les résultats qui en ont été déduits pour déterminer les bases du nouveau système métrique. — Précis des opérations qui ont servi à déterminer les bases du nouveau système métrique, lu à la séance publique de l'Institut, etc., le 1^{er} messidor an VII.*

nouveau système métrique, Vanswinden se mit en devoir de faire connaître à ses compatriotes la perfection de ce système, par un ouvrage où il examine à fond les propriétés qui constituent la perfection des poids et mesures, et qui est considéré en Hollande, comme classique.

Vanswinden ne fut pas seulement un savant du premier ordre; il fut encore un patriote éminent. Après la révolution de 1798, il devint membre du directoire exécutif de la République Batave. Sous le gouvernement monarchique, il refusa les titres et décorations qu'on lui offrit; mais il accepta du roi des Pays-Bas, en 1817, le brevet de conseiller d'état en service extraordinaire. En cette qualité, il fut souvent consulté sur des questions scientifiques, relatives à l'administration publique. Il mourut à Amsterdam, le 9 mars 1825, âgé de 77 ans. Vanswinden était membre de l'Institut royal des Pays-Bas et correspondant de l'Institut de France, ainsi que de la plupart des premières académies de l'Europe. Son caractère et ses vertus privées ajoutèrent à la considération que lui avaient justement acquise, ses mérites et ses services.

On a publié : 1° *Redevoering over J.-H. Vanswinden*. — Discours sur J.-H. Vanswinden, prononcé le 26 août 1825, à l'Institut des Pays-Bas, par M. Moll. Amsterdam, 1825, in-8, de 79 pag.

2° *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu J.-H. Vanswinden, conseiller d'état, etc.*; suivi du *Catalogue des instrumens ayant fait partie de son cabinet et de sa collection très-rare de poids*

et mesures. Amsterdam, P. Desb. Hengst et fils, 1824; in-8, de viij et 159 pages.

Liste des ouvrages de J.-H. Vanswinden.

I. *De causis errorum in rebus philosophicis*. — Des causes d'erreur en philosophie, discours prononcé le 19 mars 1767, pour l'ouverture du cours de philosophie, à l'université de Franeker.

II. *Cogitationes de variis philosophiæ capitibus*. — Pensées sur divers sujets de philosophie. 1767, in-4, 4 parties.

III. *Tentamen theoriæ mutandæ phænomenis magnetici*. — Essai d'une nouvelle théorie du phénomène magnétique. Leyde, 1772, in-4.

IV. *Observations sur le froid rigoureux de janvier 1776*. in-8.

V. *Dissertation sur le thermomètre*. 1771, in-8.

VI. *De philosophiâ newtonianâ*. — De la philosophie newtonienne, discours prononcé le 12 juin 1779, en quittant le rectorat de l'Académie.

VII. *Descryving van het hemel gestel, door E. Eysenga*. — Description d'un planétaire construit par E. Eysenga, à Franeker. 1780, in-8.

VIII. *Observations météorologiques pour l'année 1779-80*. in-8.

IX. *Recueil de différens mémoires sur l'électricité et le magnétisme*. 1784, 3 vol. in-8.

X. *Oratio de hypothesibus physicis*. — Discours sur les définitions physiques. 1785, in-4.

XI. *Description d'une nouvelle pompe pneumatique*. in-8.

XII. *Positiones physicæ*. — Ques-

ions physiques. 1786, 2 vol. in-8.

Cet ouvrage n'est pas terminé. Le premier volume a été traduit en hollandais.

XIII. *Theoremata geometrices.* — Théorèmes géométriques. 1786, 1 vol. in-8.

XIV. (Avec P. Nieuwland et Van Keulen) *Almanak ten diensten der zeelieden*, etc. — Almanach à l'usage des marins, avec l'explication. 1787, un vol. in-8.

La principale partie de la rédaction de cet almanach nautique est due au géomètre hollandais P. Nieuwland.

XV. *Verhandeling over het bepalen der lengte op zee.* — Traité sur la détermination de la longitude en mer, par les distances de la lune au soleil et aux étoiles fixes. 1787, in-8.

Cet ouvrage, rédigé aussi en société avec P. Nieuwland, a été réimprimé successivement, en 1789, 1796, 1802 et 1809, avec des augmentations considérables. Vanswinden en a publié, peu d'années avant sa mort, une sixième édition.

XVI. *De Hypothesibus physicis, quomodo sunt e menti Newtoni in-*

telligendæ. — Des systèmes physiques, expliqués suivant les idées de Newton, discours prononcé le 27 avril 1788, à l'Athénée illustre d'Amsterdam.

XVII. *Verhandeling over de octanten*, etc. — Traité des octans. 1791, in-8.

XVIII. *Lykrede* — Oraison funèbre de P. Nieuwland, lue à la société *Felix Meritis*. Amsterdam, 1795, in-8, de 172 pages.

XIX. *Grondbeginselen der meetkunst.* — Elémens de géométrie. 1796, in-8. — nouvelle édition, revue et augmentée, 1816.

XX. *Lessen voor het planuarium tellurium, en lunarium van Vanswinden.* 1802, in-8.

XXI. *Verhandeling over volmaakte maten en gewigten.* — Traité des poids et mesures parfaites. 1802, 2 vol. in-8.

Vanswinden a encore publié, depuis 1810, plusieurs tables de comparaison, entre les nouveaux poids et mesures et ceux usités en Hollande; il a donné aussi plusieurs *Mémoires* sur différens sujets de physique et de mathématiques, dans le recueil de l'Institut royal des Pays-Bas.



ANNUAIRE

NÉCROLOGIQUE

POUR 1825 (6^e ANNÉE).

PROSPECTUS.

*Tableau des principaux articles de l'Annuaire Nécrologique
pour 1825.*

Partie française. — FERRAND (le comte); GAVEAUX, musicien; LUCAS, minéralogiste; LENOIR-LAROCHE, pair de France; PERCY, chirurgien; ROBERT LINDET, conventionnel; DUFRESNOY (M^{me}); BÉCLARD, médecin; BONNAY, (le marquis de), pair de France; LAMOUREUX, naturaliste; PELTIER, l'un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*; HEDOUVILLE (le général); PETITOT; COURRIER (*Paul-Louis*), vigneron; DESCROIZILLE, chimiste; DENON, directeur des Musées; la princesse BORGHÈSE (*Pauline Bonaparte*); VINCENT-SAINT-LAURENT; BOULARD, traducteur; BOULOGNE (l'abbé), évêque de Troyes; FABRE D'OLIVET; SAINT-SIMON (Henri), *industriel*; VILLEVIEILLE (le marquis de), parent de Voltaire; REGNIER (Edme), mécanicien; BURCKHARDT, astronome; MANZON (M^{me}), de Rhodéz; D'ANDRÉ, de l'assemblée constituante; COCHON (comte de *l'Apparent*), conventionnel; GAUTHEROT, peintre; PUYSEGUR (le marquis de), magnétiseur; BALGUERIE-STUTTENBERG, négociant; LACÉPÈDE; DUPATY (Charles), sculpteur; FOY (général); BARBIER (A. A.), bibliographe, etc., etc.

Partie étrangère. — WERNER, tragique et prédicateur allemand ; RADCLIFFE (Anne), romancière anglaise ; KEMBLE, acteur anglais ; RICARDO, économiste anglais ; lord ERSKINE ; BELZONI, voyageur italien ; BOWDICH, voyageur anglais ; lord BYRON ; VICTOR-EMMANUEL, roi de Sardaigne ; CONSALVI (le cardinal) ; la duchesse d'ALBANI ; VIOTTI, musicien ; la reine d'ÉTRURIE ; la duchesse de DEVONSHIRE ; le duc del PARQUE ; STADION (le comte), ministre des finances d'Autriche ; FERDINAND III, grand-duc de Toscane ; KEMPER, jurisconsulte hollandais ; WOLFF, philologue allemand ; CARTWRIGHT (le major), patriote anglais ; ITURBIDE, empereur du Mexique ; SMITH, missionnaire méthodiste, martyrisé à la Jamaïque ; PICTET (Charles), de Genève, etc., etc.

FÉVRIER 1827.

EXTRAIT
DU CATALOGUE

de la Librairie

DE PONTHEU ET C^{IE},

Palais-Royal, à Paris.

AMOUR ET AMBITION, comédie de M. Riboulté. In-8°. 3 fr.

ANNALES ROMANTIQUES. Un très-joli vol. in-18. 6 fr.

ANNUAIRE ANECDOTIQUE, ou Souvenirs contemporains.

L'année 1826, 2^e édition, in-18. 4 fr.

L'année 1827, 2^e édition, in-18. 4 fr.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE, ou Complément annuel et continuation de toutes les biographies et dictionnaires historiques, contenant la vie de tous les hommes remarquables par leurs actes ou par leurs productions, morts dans le cours de chaque année, à commencer de 1820; rédigé et publié par A. Mahul. In-8°, orné de portraits.

Première année, pour 1820. 5 fr. »

Deuxième année, pour 1821. 7 fr. 50 c.

Troisième année, pour 1822. 7 fr. 50 c.

Quatrième année, pour 1823. 8 fr. »

Cinquième année, pour 1824. 8 fr. »

Sixième année, pour 1825. 8 fr. »

- ART (l') DE GAGNER SA VIE, d'augmenter ses revenus, et de parvenir à la fortune; ou des ressources que tout homme possède pour se faire un état, etc, etc; par Mossé. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- L'ART DE JOUER ET DE GAGNER A L'ÉCARTÉ, enseigné en huit leçons; par Teyssèdre. 1 vol. in-18. 3 fr.
- L'ART DE PRÉPARER, de composer et de conserver les Boissons et les Liqueurs de ménage, enseigné en douze leçons, par M. H. Clerc. 1 vol. in-12. 4 fr.
- ARTISTE (l') ET LE PHILOSOPHE, dialogue critique sur les ouvrages exposés au salon de 1824, publié par Jal. 1 vol. in-8°, avec dix fig. 8 fr.
- ASIA POLYGLOTA, par J. Klaproth. 1 vol. in-4°, et atlas in-folio. 48 fr.
- ATLAS DES ROUTES DE LA FRANCE, ou Guide des Voyageurs dans toutes les parties du Royaume, dressé par A. M. Perrot, membre de plusieurs sociétés savantes. In-12, cartonné. 13 fr.
- LES BARRICADES, scènes historiques. Mai 1598. 2^e édit. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- BÉLISAIRE, tragédie de M. de Jouy. In-8°. 4 fr.
- BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS, par Napoléon. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- BIOGRAPHIE DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 2^e édition, 1826. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- BOITE (la) DE PANDORE, macédoine philosophique, anecdotique et morale. In-18, pap. fin. 2 fr.
- CATASTROPHE DU DUC D'ENGHIEN, par M. le duc de Rovigo, extrait des Mémoires de M. le duc de Rovigo. In-8°. 2 fr. 50 c.

CHARLES DE NAVARRE, tragédie par Briffaut. In-8°
5 fr. 50 c.

CLYTEMNESTRE, tragédie, par M. Soumet. In-8°. 4 fr.

COLLECTION DES MÉMOIRES SUR L'ART DRAMATIQUE, contenant des Mémoires de M^{lle} Clairon, de Duménil, de Molière, de Bellamy, de Lekain, de Molé, de Préville, de Dazincourt, d'Iffland, de Goldoni, de Brand, etc.; publiés par MM. Andrieux, Barrière, Félix Bodin, Depres, Évariste Dumoulin, Dussault, Étienne, Merle, Moreau, Picard, Talma et Léon Thiessé. 14 vol. in-8°. 84 fr.

LE COMTE JULIEN, tragédie, par Guiraud. In-8°. 4 fr.

CONFISEUR (le) MODERNE, ou l'Art du Confiseur et du Distillateur, par J.-J. Machot, 4^e édition. 1 vol. in-8°. 6 fr.

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES ET POLITIQUES sur la Russie, l'Autriche et la Prusse, etc., sur les rapports de ces trois puissances avec la France et les autres états de l'Europe. Paris, 1827. 4 fr.

CONSPIRATION DE RUSSIE, Rapport de la commission d'enquête de Saint-Petersbourg à S. M. l'empereur Nicolas I^{er}, sur les sociétés secrètes découvertes en Russie, et prévenues de conspiration contre l'État; sur leur origine, leur marche, le développement successif de leurs plans, le degré de participation de leurs principaux membres à leurs projets et à leurs entreprises, ainsi que sur les actes individuels de chacun d'eux, et sur ses intentions avérées; 2^e édit. In-8°. 5 fr. 50 c.

CUISINIER (le) ÉCONOME, ou Éléments nouveaux de Cuisine, de Pâtisserie et d'Office, par Archambault; suivis d'une Notice sur les vins, par Julien; 5^e édit. In-8°. 5 fr.

- DERNIER (le) CHANT DU PÉLERINAGE DE CHILDE-HAROLD**,
par Alphonse de Lamartine. 4^e édit. in-18, gr. raisin,
avec grav. 4 fr.
- Le même ouvrage in-8°. 4 fr.
- DICTIONNAIRE DES ARTS DU DESSIN, la Peinture, la
Sculpture et l'Architecture**; par Boutard. 1 gros vol.
in-8°. 10 fr. 50 c.
- DICTIONNAIRE BIBLIOGRAPHIQUE, ou Nouveau manuel du
libraire et de l'amateur de livres, contenant l'indi-
cation et le prix de tous les livres, tant anciens que
modernes, qui peuvent trouver leur place dans une
bibliothèque choisie, etc.; précédé d'un Essai élé-
mentaire sur la Bibliographie**, par M. Pseaume,
membre de plusieurs sociétés savantes. 2 vol. in-8°,
à deux colonnes. 16 fr.
- DICTIONNAIRE HISTORIQUE, ou Biographie universelle clas-
sique, ouvrage entièrement neuf**; par M. le général
Beauvais, et par une Société de Gens de lettres; revu
et augmenté, pour la partie bibliographique, par
M. Barbier et par M. Louis Barbier, fils aîné. Un seul
volume in-8° de 2500 pages. Pap. fin satiné. 48 fr.
- En pap. vélin satiné. 64 fr.
- DISCOURS DE NAPOLEON sur les vérités et les sentimens
qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour
leur bonheur, suivi de pièces sur quelques époques
importantes de sa vie, publié par le général Gour-
gaud.** In-8°, 1826. 5 fr.
- DUMOURIEZ et LA RÉVOLUTION FRANÇAISE**, par M. Ledieu.
1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.
- ESPRIT DE L'ENCYCLOPÉDIE**, par Hennequin, 15 vol.
in 8°. 75 fr.
- ESQUISSES HISTORIQUES, politiques et statistiques de Bué-
nos-Ayres. des autres provinces du Rio de la Plata**

et de la république de Bolivar, avec un Appendice sur l'usurpation de Montévidéo par les gouvernemens portugais et brésilien, et sur la guerre qui l'a suivie; par M. Ignazio Nunez, traduit de l'espagnol, avec des notes et additions par M. Varaigne, avec cartes. In-8°, 1826. 8 fr.

DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA NAVIGATION ET DU COMMERCE DE L'ANGLETERRE, discours de M. Huskisson, président du bureau de commerce, le 12 mai 1826, traduit par M. Pichon, conseiller d'état; accompagné de diverses pièces justificatives, et suivi du discours de M. Huskisson, sur le commerce des Colonies, prononcé dans la séance du 22 mai 1825. 1 vol. in-8°. 4 fr.

ÉVÊQUES (des), ou Tradition des faits qui manifestent le système d'indépendance que les évêques ont opposé, dans les différens siècles, aux principes invariables de la justice souveraine du roi, sur tous ses sujets indistinctement, et la nécessité de laisser agir les juges séculiers contre leurs entreprises, pour maintenir l'observation des lois et la tranquillité publique; avec notes et introduction historique. 1 vol. in-8°. 5 fr.

FABLES DE FLORIAN, suivies des poèmes de Ruth, de Tobie et du Serf du mont Jura. 1 vol. in-8°, pap. vél. satiné, dit *cavalier*, orné d'un portrait. 7 fr. 50 c.

FABLES DE LA FONTAINE, nouvelle édition. 2 vol. in-52, ornés de jolies gravures. 6 fr.

FAVORITES (les) DES ROIS DE FRANCE, depuis Agnès-Sorel, d'après les sources les plus authentiques, par A.-H. Châteauneuf; 2^e édition. 2 vol. in-12. 6 fr.

FIESQUE, tragédie en cinq actes, par M. Ancelot, 2^e édition. In-8°. 4 fr.

LES GRECS; épître au Grand-Turc, par Barthélemy.
In-8°. 1 fr. 50 c.

GUERRE DES VENDÉENS ET DES CHOUANS CONTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ou Annales des départemens de l'Ouest, pendant ces guerres. 4 vol. in-8°. 28 fr.

GUIDE DU VOYAGEUR EN FRANCE, par Richard, 4^e édition, 1826. 1 vol. in-12, orné d'une belle carte. 7 fr. 50 c.

HISTOIRE D'ALEXANDRE I^{er}, empereur de toutes les Russies; esquisses historiques de sa vie et des principaux événemens de son règne, par Alph. Rabbe. 2 vol. in-8°, ornés d'un portrait de l'empereur et d'un plan de Taganroc. 15 fr.

HISTOIRE D'ANGLETERRE, depuis Jules - César jusqu'en 1760, par Olivier Goldsmith, continuée jusqu'à nos jours, par Ch. Coote; traduit de l'anglais, par M^{me} Aragon, avec une notice sur la vie et les ouvrages de Goldsmith, par M. Albert-Montemont. 6 vol. in-8°. 36 fr.

HISTOIRE DE LA LIGUE ET DU RÈGNE DE HENRI IV; par F. A. Mignet. 4 vol. in-8°. (sous presse.)

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE, de 1797 à 1803, par M. Raoul-Rochette. 1 vol. in-8°. 8 fr.

HISTOIRE DES CAMPAGNES DE 1814 et 1815 en France, par le général Guillaume de Vaudoncourt, auteur de l'histoire des campagnes d'Annibal en Italie, de celle des guerres de Russie, en 1812, d'Allemagne, en 1813, et d'Italie, en 1813 et 1814, directeur du Journal des Sciences militaires. 5 vol. in-8°, ornés de 4 plans. 55 fr.

HISTOIRE DES CROISADES, par Michaud; 4^e édition. 8 vol. in-8°, avec cartes. 56 fr.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE MOLIERE, par M. Taschereau. 1 vol. in-8°, orné d'un portrait gravé d'après le dessin de Déveria, d'un cul-de-lampe, par Thompson, et d'un *fac simile* de l'écriture de Molière et de sa femme. Prix du volume, papier superfin satiné, avec portrait. 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DE L'ÉMIGRATION DE 1789 A 1825, par Montrol. In-8°. 6 fr.

HISTOIRE DES EXPÉDITIONS MARITIMES DES NORMANDS, et de leur établissement en France, au dixième siècle, par Depping; ouvrage qui, en 1822, a remporté le prix à l'Institut de France. 2 vol. in-8°. 12 fr.

HISTOIRE DE NAPOLEON ET DE LA GRANDE ARMÉE, 1812, par le général comte de Ségur, 8^e édit. 2 vol. in-8°, ornés d'une carte. 15 fr.

Le même Ouvrage. 2 vol. in-18 cartonné. 10 fr.

HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE, par M. Simonde de Sismondi, nouvelle édition, revue et corrigée. 16 vol. in-8°. 112 fr.

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES DE L'EUROPE, AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, par F.-G. Schlosser, professeur d'histoire à l'Université d'Heidelberg, traduit de l'allemand, par W. Suckau. 2 vol. in-8°. 15 fr.

HISTOIRE PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE DES ENVIRONS DE PARIS, depuis les premiers temps connus jusqu'à nos jours, contenant l'histoire et la description du pays et de tous les lieux remarquables compris dans un rayon de vingt à vingt-cinq lieues autour de la capitale; enrichie de plusieurs cartes, et d'un grand nombre de gravures représentant les principaux édifices, tels qu'églises, palais, châteaux, maisons de plaisance, vues pittoresques, canaux, etc.; par

M. J.-A. Dulaure , membre de la Société royale des antiquaires de France. Environ 6 vol. in-8°, ornés de quatre-vingts fig. 90 fr.

HISTOIRE PHYSIQUE , CIVILE ET MORALE DE PARIS, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nous , contenant les monumens anciens et modernes de cette ville, la notice de toutes les institutions, tant civiles que religieuses, et à chaque période le tableau des mœurs, des usages et des progrès de la civilisation, par M. J.-A. Dulaure. 10 vol. in-12, ornés de quatre-vingt-six grav. et d'un atlas. 100 fr.

DE L'INFLUENCE ATTRIBUÉE AUX PHILOSOPHES , AUX FRANCS-MAÇONS ET AUX ILLUMINÉS , SUR LA RÉVOLUTION DE LA FRANCE, par Mounier , membre de l'assemblée constituante. 1 vol. in-8°. 5 fr.

INTRODUCTION AUX MÉMOIRES SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE , ou Tableau comparatif des mandats et pouvoirs donnés par les provinces à leurs députés aux États-Généraux de 1789, par F. Grille. 2 vol. in-8°. 15 fr.

JÉSUITES (les) , ÉPÎTRE AU PRÉSIDENT SÉQUIER , par Méry et Barthélemy, 2^e édition. In-8°. 2 fr.

JÉSUITES (les) , MARCHANDS , USURIERS ET USURPATEURS, in-8°. 6 fr.

LÉONIDAS, tragédie en cinq actes, de M. Pichat, quatrième édition. In-8°. 4 fr.

LETTRES DE DEUX AMIES, ou Correspondance entre deux Élèves d'Écouen , par M^{me} Campan. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

LETTRES DE LA MARQUISE DU DEFFAND A HORACE WALPOLE , depuis comte d'Orford , écrites dans les années 1766 à 1780, auxquelles sont jointes des lettres de M^{me}

- du Deffand à Voltaire, écrites dans les années 1759 à 1775; publiées d'après les originaux déposés à Strawberry - Hill. Nouvelle édition, augmentée des lettres d'Horace Walpole. 4 vol. in-8°, portr. 24 fr.
- LETTRÉS DE SAINT-PIE V, sur les affaires religieuses de son temps, en France, adressées à Charles IX, à Catherine de Médicis, à Philippe II, au duc d'Anjou, etc., etc., traduites du latin par de Potter, auteur de *l'Esprit de l'Église*. In-8°. 5 fr. 50 c.
- LETTRÉS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, par Augustin Thierry, auteur de *l'Histoire de la Conquête de l'Angleterre*. 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.
- MAIRE (le) DU PALAIS, tragédie de M. Ancelot. In-8°. 4 fr.
- MANUEL DIPLOMATIQUE, ou Précis des droits et des fonctions des agens diplomatiques; suivi d'un Recueil d'actes et d'offices, pour servir de guide aux personnes qui se destinent à la carrière politique, par M. le baron Charles de Martens. In-8°. 9 fr.
- MANUEL DU VOYAGEUR EN SUISSE, ouvrage à l'aide duquel l'étranger curieux recueillera facilement le fruit et les jouissances que ce pays promet, par M. J.-G. Ebel, nouvelle édition. In-12, 1826. 9 fr.
- LE MARI A BONNES FORTUNES, comédie en cinq actes, par M. Casimir Bonjour. In-8°. 4 fr.
- MARIE DE BRABANT, poème en six chants, par M. Ancelot, troisième édition. In-18, gr. raisin, pap. fin, orné d'une belle gravure et vignettes. 4 fr.
- MÉMOIRES DE CONDORCET, sur la révolution française. 2 vol. in-8°. 12 fr.
- MÉMOIRES DE MADAME ROLAND, nouvelle édition. 2 vol. in-18, ornés d'un beau portrait. 6 fr.

- MÉMOIRES DE SCIPION DE RICCI, évêque de Pistoie et de Prato, réformateur du catholicisme en Toscane, sous le règne de Léopold, publiés par de Potter. 4 vol. in-8°. 28 fr.
- MÉMOIRES DU CAPITAINE PÉRON, sur ses voyages aux côtes d'Afrique, en Arabie, à l'île d'Amsterdam, aux îles d'Anjouan et de Mayotte, aux côtes nord-ouest de l'Amérique, aux îles Sandwich, à la Chine, etc., etc. 2 vol. in-8°. 14 fr.
- MÉMOIRES POLITIQUES DE M. FONVIELLE. 4 gros vol. in-8°. 28 fr.
- MÉMOIRES SUR la Convention et le Directoire, par A.-C. Thibaudeau. 2^e édit. 2 vol. in-8°. 12 fr.
- MÉMOIRES SUR LA VIE ET LE SIÈCLE DE SALVATOR-ROSA, par Lady Morgan; traduits par le traducteur de l'*Italie* du même auteur, et par M***. 2 vol. in-8°. 14 fr.
- MÉMOIRES SUR le Consulat, 1799 à 1804, faisant suite aux Mémoires de Thibaudeau. 1 vol. in-8°. 7 fr.
- MERVEILLES DU MONDE (les), ou les plus beaux ouvrages de la nature et des hommes, répandus sur toute la surface de la terre, etc., etc. 2^e édit., revue, corrigée et augmentée, et ornée de seize jolies gravures; par M. le chevalier de Propiac. 2 vol. in-12. 6 fr.
- MILLE ET UNE NUITS (les), contes arabes, traduits en français, par Galland; nouvelle édition in-8°, avec des contes nouveaux, etc., publiés par Édouard Gauttier. 7 vol. in-8°, ornés de 21 grav. 65 fr.
- MILLE ET UN JOURS (les), contes orientaux, traduits du turc, du persan et de l'arabe, par Petits-de-la-Croix, Galland, Cardonne, Chawis et Cazotte, avec une Notice, par M. Collin de Plancy. 5 vol. in-8°, ornés de dix belles gravures, dessinées et gravées par nos premiers artistes. 35 fr.

MINISTRE DE WAKEFIELD (le), traduction nouvelle, précédée d'un Essai sur la vie et les écrits d'Olivier Goldsmith, par M. Hennequin, éditeur de l'*Esprit de l'Encyclopédie*, et l'un des collaborateurs. 7 fr.

MORALE (la) EN ACTION, ou Choix de faits historiques et d'anecdotes instructives, nouvelle édition. 1 vol. in-12, fig. 2 fr. 50 c.

OEUVRES choisies de Ch. Perrault, de l'Académie française, avec son éloge, par d'Alembert, et des Recherches sur les Contes des Fées, par M. Collin de Plancy. 1 beau vol. in-8°, imprimé en caractères neufs, sur papier fin satiné, orné d'un joli portrait, entouré de douze vignettes sur les contes. 7 fr. 50 c.

OEUVRES COMPLÈTES DE CHAMFORT, recueillies et publiées, avec une Notice historique sur la vie et les écrits de l'auteur, par P.-R. Auguis. 5 vol. in-8°, 1826. 30 fr.

OEUVRES COMPLÈTES DE LAFONTAINE, nouvelle édition, collationnée avec le plus grand soin sur les meilleurs textes, accompagnée d'une Notice par M. Walkenaer, et de l'éloge de La Fontaine, par Champfort. Paris, 1825, 5 vol. in-8°, avec 157 gravures. 70 fr.

OEUVRES COMPLÈTES DE LAFONTAINE, ornées de trente vignettes dessinées par Déveria et gravées par Thompson. 1 vol. in-8°. 20 fr.

OEUVRES COMPLÈTES DE MOLIÈRE, ornées de trente vignettes dessinées par Déveria et gravées par Thompson. 1 vol. in-8°. 20 fr.

OEUVRES COMPLÈTES DE C. F. VOLNEY, précédées d'une Notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur. Paris, 8 vol. in-8°, pap. superfin des Vosges, enrichis de vingt-quatre planches et d'un portr. de l'auteur. 64 fr.

- OEUVRES COMPLÈTES DE VOLTAIRE. 75 vol. in-8°, pap. fin,
4° édition. Prix de la souscription, 3 fr. 50 c. le vol.
- OEUVRES DE LAROCHEFOUCAULD, contenant les mémoires,
les maximes, avec les notes et variantes, et la cor-
respondance. 1 vol. in-8°, orné d'un portrait, papier
superfin satiné. 7 fr. 50 c.
- OEUVRES DE MALFILATRE, nouvelle édition, accompagnée
de notes, et précédée d'une Notice par M. L***
éditeur des œuvres de Clément Marot. In-8°, 1825,
avec portrait. 6 fr. 50 c.
- OEUVRES DE M. LE COMTE XAVIER DE MAISTRE, 2° édition.
5 vol. in-18, grand raisin, papier vélin, contenant :
le Voyage autour de ma chambre; le Lépreux de la
cité d'Aoste; l'Expédition nocturne autour de ma
chambre; les Prisonniers du Caucase, et la Jeune
Sibérienne. 12 fr.
- OEUVRES de Rabaut Saint-Étienne, avec une Notice,
par M. Collin de Plancy. 2 vol. in-8°, ornés d'un
portrait. 14 fr.
- OLIVIA. 1 vol. in-12. 3 fr
- ONCLE (l') ET LA NIÈCE. In-12. 3 fr.
- PANORAMA DE PARIS, ou Guide de l'étranger à Paris,
extrait littéralement de l'histoire de Paris, par J.-A.
Dulaure. In-18, orné de 12 vignettes. 8 fr.
- PANORAMA DU RHIN, depuis Mayence jusqu'à Cologne,
dessiné d'après nature, et gravé par F.-W. Delkes-
kamp, en étui. 16 fr.
- PRÉCIS DES DERNIÈRES GUERRES DES RUSSES CONTRE LES TURCS,
avec des Considérations militaires et politiques; tra-
duit de l'allemand du général Valentini, par Eugène
de la Coste. 1 vol. in-8°, avec 4 cartes, Paris, 1825.
7 fr.
- PYRÉNÉES (les) et le Midi de la France, par Thiers. 1 vol.
in-8°. 4 fr.

- QUATRE (les) ÉVANGILES, précédés du Discours de Marcel, curé du village de *** , et d'un avant-propos, par Cauchois-Lemaire. 1818, in-18. 5 fr. 50 c.
- RECUEIL des principaux Traités de paix, de commerce, etc., etc., conclus par les puissances de l'Europe, tant entre elles qu'avec les puissances et états dans d'autres parties du monde, depuis 1761 jusqu'à présent, par de MARTENS. 16 vol. in-8°, dont 9 vol. de supplément. 180 fr.
- RÉGULUS, tragédie, de M. Arnault. In-8°. 5 fr. 50 c.
- SAINTE-PÉRINE, Souvenirs contemporains, par M. Valery. In-12. 1826. 4 fr.
- SALON D'HORACE VERNET, Analyse historique et pittoresque des quarante-cinq tableaux exposés chez lui en 1822, par MM. Jouy et Jay. 1 vol. in-8°. 4 fr.
- SAÛL, tragédie, de M. Soumet. In-8°. 5 fr. 50 c.
- SECRET (le) DE TRIOMPHER DES FEMMES, ET DE LES FIXER, par Saint-Ange. 1 vol. in-18. 2 fr. 50 c.
- SÉDIM, OU LES NÈGRES, poème en trois chants, par M. Viennet. In-18, pap. satiné. 1826. 3 fr.
- SIÈCLE DE PIERRE-LE-GRAND, ou Actions et haut-faits des capitaines et des ministres qui se sont illustrés sous le règne de cet empereur. Ouvrage écrit d'après les actes et manuscrits des archives de Moscou, par M. Bantisch-Kamensky, traduit du russe, et orné de portraits. In-8°. 1826. 8 fr.
- SOUVENIRS DE LA GRÈCE, pendant la campagne de 1825, ou Mémoires historiques biographiques sur Ibrahim, son armée, Khourchid, Sève-Mari, et autres généraux de l'armée d'Égypte en Morée, par Lauvergne. In-8°. 1826. 4 fr.

- SOUVENIRS ET MÉLANGES littéraires, politiques et biographiques, par L. de Rochefort. 2 vol. in-8°. 1826. 14 fr.
- SYLLA, tragédie, de M. de Jouy, 6^e édition, avec fig. In-8°. 4 fr.
- TABLEAUX HISTORIQUES DE L'ASIE, depuis la monarchie de CYPRUS, jusqu'à nos jours, par J. Klapproth. 1 vol. in-4°, avec un atlas de vingt-sept cartes in-folio. 85 fr.
- THÉÂTRE DE VILLE ET DE SOCIÉTÉ, précédé de Contes moraux, etc., etc., par F. Vernet de L. 2 vol. in-8°. 12 fr.
- TROIS (les) RÈGNES DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, par Sauvaire-Soulié. 2 vol. in-8°. 10 fr.
- VOYAGE D'UN AMÉRICAIN A LONDRES, ou Esquisses sur les mœurs anglaises et américaines, traduit de l'anglais, de M. Washington-Irwing. 2^e édit. 2 vol. in-8°. 12 fr.

Livres en Langues étrangères.

AN APPENDIX TO SHAKESPEARE'S DRAMATIC WORKS, containing the Life of the Author by Aug. Skottowe, his miscellaneous poems; a critical glossary compiled after Nares, Drake, Ayscough, Hazlitt, Douce and others; with Shakespeare's portrait taken from the best originals and engraved by one of our first Artists. in-8°. 10 fr.

Biblioteca di prose italiane, scelta e pubblicata da A. Battura. 10 vol. in-32, pap. vél. et portraits. 30 fr.

Cette collection se compose de

Boccaccio. Novelle scelte.	1 vol.
Scelta di prose d'autori antichi.	1
Machiavelli. Storia di Firenze.	8
— Il principe.	1
— I discorsi.	2
Scelta di Guicciardini, Davila, Galilei ed altri prosatori di quest' epoca.	1
Scelta di prose di autori moderni.	1

Chaque ouvrage se vend séparément.

Cette collection est destinée à faire suite à celle qu'a
publiée M. Lefèvre, pour la poésie.

CALDERON DE LA BARCA, don Pédro, COMEDIAS, code ja-
das con las mayores ediciones hasta ahora publicadas,
corregidas y dadas à luz por J.-J. Keil, tom. I, II, III,
in-12.

CATECHISMO DE GESUITI. Esposto ed illustrato in confe-
renze storico - teologico - morali, a profitto della
gioventù, priva già da tanto tempo di una buona
educazione. Ultima edizione corredata dall' editore
con note, in-8°. 15 fr. 50 c.

CONVERSATIONS LEXICON, oder allgemeine deutsche Real.
Encyclopedie für die gebildeten Stände. 10 Bände,
in-8°, fünfte Auflage. 56 fr.

EBERT's allgemeines bibliographisches lexicon. 2 Bände.
in-4°. 58 fr. 50 c.

GRAMMAIRE ALLEMANDE, par feu M. L. H. Schuchardt,
1 vol. in-8°.

GRAMMAIRE PORTUGAISE, ou Éléments de cette langue,
surtout pour ce qui concerne ses rapports avec le
français; par C. F. Hipp. Nouvelle édition in-8°.

JOURNAL OF THE CONVERSATION OF LORD BYRON, noted
during a residence with his Lordship at Pisa, in the
years 1821 and 1822, by Thomas Moore. Fig. 2 vol.
in-12. Paris.

NOVELLE DI CASTI. Parigi, 4 vol. in-12. 15 fr.

STATISTISCHER UMRISSE DER SAMMTLICHEN EUROPÄISCHEN, und
der ausser Europäischen Staaten, in Hinsicht, ihrer
Entwicklung, Grösse, Volksmenge, Finanz- und
Militar - Verfassung; Tabellarisch dargestellt. von
Dr Georg. Hassel. 1 gros vol. in-fol.

THE TRAGICAL HISTORY OF HAMLET, prince of Denmarke .
by William Shakespeare. as it hath been diverse

acted by his Highnesses servants, in the cittie of London; as also in the two universities of Cambridge, and Oxford, and else where. At London, printed for N. 4. And John Trundell, 1605. This first edition verbally reprinted. In-12. 2 fr. 25 c.

THE DRAMATIC WORKS OF SHAKESPEARE, printed from the text of Samuel Johnson, George Steevens and Isaac Reed; complete in one vol. 8°. Leipsic edition. 15 fr.

THE WORKS OF LORD BYRON, complete in one vol. royal in-8°. 18 fr.

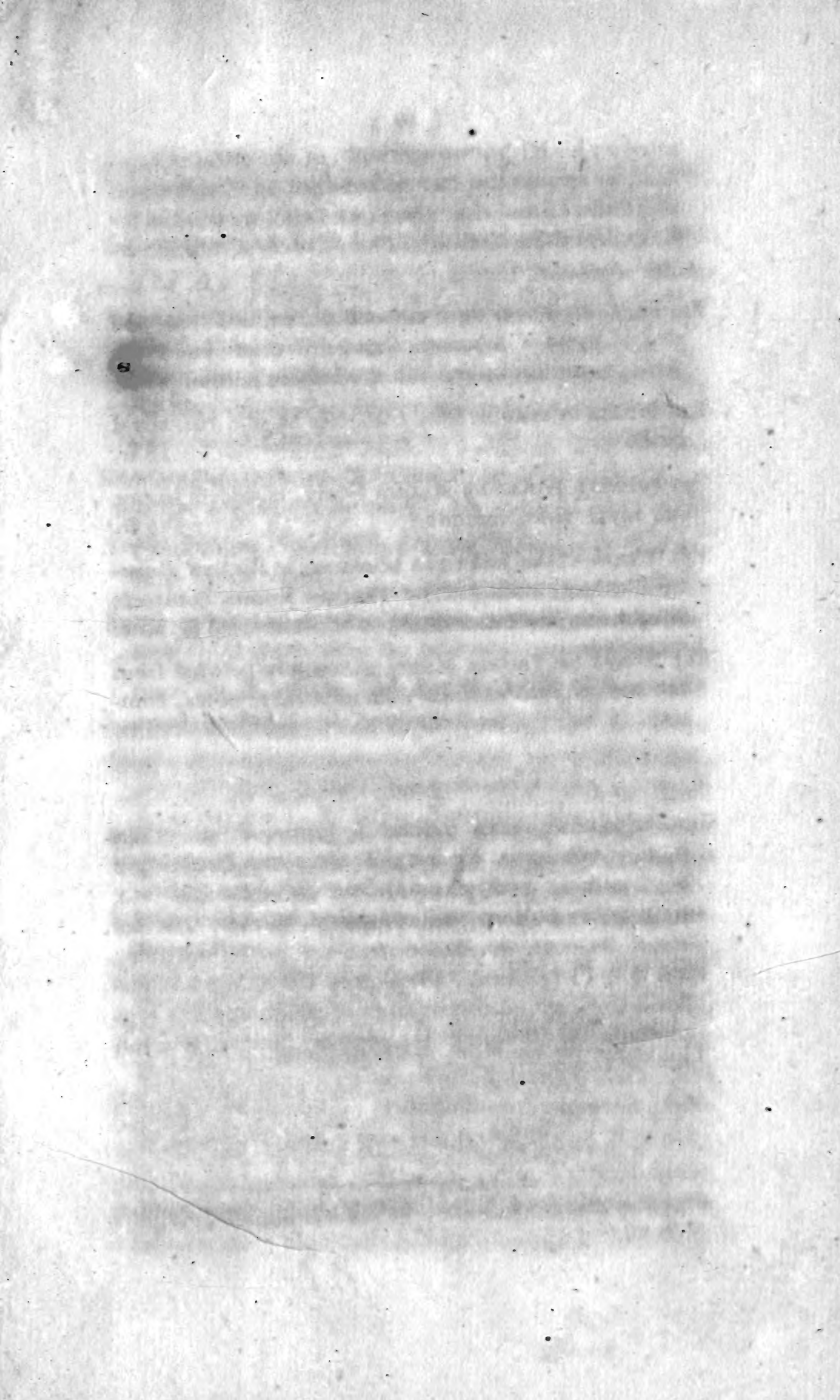
THE POETICAL WORKS OF WALTER SCOTT, complete in one vol. royal in-8°, cartonné. 14 fr.

THE WORKS of the late right honourable *Richard Brinsley Sheridan*, collected by Thomas Moore, complete in one vol. in-8° cartonné. 6 fr. 50 c.

THE WORKS OF THOMAS MOORE accurately printed from the last original editions with additional notes, complete in one volume. Royal in-8° cartonné. 13 fr.

FEUILLE PÉRIODIQUE.

GAZETTE DES TRIBUNAUX, journal de jurisprudence et des débats judiciaires. Ce recueil, de même format que les journaux politiques, devenu indispensable aux magistrats et aux jurisconsultes, paraît tous les jours. Sa correspondance avec les pays étrangers, tels que l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne et les États-Unis, etc., présente dans son ensemble des rapprochemens curieux et intéressans; tout justifie son succès toujours croissant.



A LA LIBRAIRIE DE PONTHEIU.

- Histoire des Croisades*, par Michaud, quatrième édition ;
huit vol. in-8. 64 fr.
- Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, par Sis-
monde de Sismondi ; seize vol. in-8. 112 fr.
- Histoire abrégée des différens Cultes*, par Dulaure ; deux
vol. in-8. 16 fr.
- Histoire physique, civile et morale de Paris, depuis les pre-
miers temps historiques jusqu'à nos jours*, par Dulaure ;
dix vol. in-8, ornés de 100 grav. et d'un atlas. 150 fr.
- La même*, 20 vol. in-12, avec 100 grav. et un atlas. 100 fr.
- Histoire physique, civile et morale des environs de Paris, de-
puis les premiers temps historiques, jusqu'à nos jours*,
cinq vol. in-8, ornés d'un grand nombre de grav. 75 fr.
- OEuvres complètes de La Rochefoucauld*, avec notes et va-
riantes ; précédées d'une notice biographique et litté-
raire, un vol. in-8, orné d'un portrait. 7 fr. 50 c.
- Mémoires de Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et Prato,
réformateur du catholicisme en Toscane, sous le règne
de Léopold*, publiés par de Potter ; quatre vol. ornés du
portrait de Ricci. 28 fr.
- Biographie de tous les ministres, depuis la constitution de
1791 jusqu'à nos jours*, un fort vol. in-8. 8 fr.
- Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, un vol. in-8,
avec portrait et fac simile. 7 fr. 50 c.
- Biographie des quarante de l'Académie française.* 8 fr.
- Léonidas, tragédie*, par M. Pichat. 4 fr.

New York Botanical Garden Library



3 5185 00258 3381

